

DU MÊME AUTEUR :

Histoire de la constitution de la ville de Dinant au moyen âge. Gand, 1889, in-8°.

Histoire du meurtre de Charles le Bon, comte de Flandre, par Galbert de Bruges, publiée avec une introduction et des notes. Paris, 1891, in-8°.

La version flamande et la version française de la bataille de Courtrai, Bruxelles, 1890, in-8°. — *Note supplémentaire.* Bruxelles, 1892, in-8°.

*Le livre de l'abbé Guillaume de Ryckel (*1249-1272*). Polyptyque et comptes de l'abbaye de Saint-Trond au milieu du XIIIe siècle.* Bruxelles, 1896, in-8°.

La Hanse flamande de Londres. Bruxelles, 1899, in-8°.

Le soulèvement de la Flandre maritime en 1323-1328. Bruxelles, 1900, in-8°.

La nation belge. 4e édit. Bruxelles. H. Lamertin, 1917, in-8°.

Chronique rimée des troubles de Flandre en 1379-1380, publiée avec une introduction et des notes. Gand, 1902, in-8°.

Bibliographie de l'histoire de Belgique. 3e édition, avec la collaboration de MM. Nowé et Obreen. Bruxelles, H. Lamertin. 1931. In-8°.

Histoire de Belgique. T. I. *Des origines au commencement du XIVe siècle,* 5e édition. Bruxelles, M. Lamertin, 1929, in-8°. — T. II. *Du commencement du XIVe siècle à la mort de Charles le Téméraire,* 4e édit. 1947. — T. III. *De la mort de Charles le Téméraire à l'arrivée du duc d'Albe dans les Pays-Bas* (1567), 3e édit. 1923. — T. IV. *La révolution politique et religieuse. Le règne d'Albert et d'Isabelle. Le régime espagnol jusqu'à la paix de Munster,* 3e édit. 1927. — T. V. *La fin du régime espagnol. Le régime autrichien. La révolution brabançonne et la révolution liégeoise,* 2e édit. 1926. — T. VI. *La conquête française. Le Consulat et l'Empire. Le royaume des Pays-Bas. La révoiution belge.* 1927. — T. VII. *De la révolution belge de 1830 à la guerre de 1914.* 2e édit. 1948.

Même ouvrage, traduction allemande de F. Arnheim. Gotha, 1899-1913, 4 vol. in-8°. — Traduction flamande de R. Delbecq. Gand. 1902-1929, 5 vol. in-8°.

Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre (en collaboration avec M. Georges Espinas). Bruxelles, 1906-1924, 4 vol. in-4°.

Les anciennes démocraties des Pays-Bas. Paris, 1910, in-8°. (Bibliothèque de philosophie scientifique). Traduction anglaise. Manchester, 1915.

Les périodes de l'histoire sociale du Capitalisme. Bruxelles, 1914, in-8°.

Le pangermanisme et la Belgique. Bruxelles, Lamertin, 1919, in-8°.

Souvenirs de captivité en Allemagne. Bruxelles, Lamertin, 1920.

Les villes du moyen-âge. Essai d'histoire économique et sociale. Bruxelles, M. Lamertin 2e édit., 1948. — Texte anglais (Medieval Cities), Princeton 1925. — Traduction tchèque. Prague 1928.

Histoire de l'Europe, des invasions au XVIe siècle. Bruxelles 1936.

Mahomet et Charlemagne. Bruxelles 1937.



HISTOIRE

DE

BELGIQUE

PAR

H. PIRENNE

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE GAND

VII

DE LA RÉVOLUTION DE 1830
A LA GUERRE DE 1914

DEUXIÈME ÉDITION

BRUXELLES
MAURICE LAMERTIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
58-60, RUE COUDENBERG

1948

AVANT-PROPOS

Ce septième et dernier volume de l'*Histoire de Belgique* s'ouvre à la proclamation de l'indépendance nationale par le Congrès le 18 novembre 1830 et s'achève au moment où la violation de la neutralité du pays par les armées de l'Allemagne impériale l'entraîne malgré lui dans la guerre de 1914. Je n'ai pas cru pouvoir aller au delà. La catastrophe qui a bouleversé l'équilibre du monde, remis au premier plan la question belge et anéanti ces traités de 1839 par qui les Puissances s'étaient flattées de l'avoir résolue, a fait surgir en même temps, au sein de la nation, des problèmes sans précédents. D'où qu'on l'envisage, cette grande crise apparaît donc comme un tournant brusque de la perspective historique, comme un nouveau point de départ vers des horizons indistincts, devant lesquels le voyageur a le droit de se reposer. En suivant le cours des choses jusqu'en 1914, j'ai vu se dérouler les diverses périodes d'une évolution révolue. Il n'eût été ni de bonne méthode ni compatible avec l'économie et l'harmonie de mon ouvrage de le prolonger jusque dans les débuts confus et obscurs d'une époque dont personne ne peut prévoir encore ce qu'elle deviendra. Il faut laisser aux historiens à venir la tâche de raccorder le présent au futur.

Quant à la méthode, ce volume ne diffère en rien des précédents. Mon unique but a été de chercher à comprendre et à expliquer. Cela revient à dire que j'ai fait effort en exposant les luttes de partis qui tiennent tant de place dans ce livre, pour les considérer en simple observateur, soucieux seulement de se rendre compte des idées, des tendances et des intérêts qu'elles mirent aux prises.

Il est sans doute inutile d'ajouter que l'histoire politique ne se présente ici que dans l'ambiance morale, économique et sociale dont elle est inséparable. Au fond, les partis ne sont que la projection sur l'écran parlementaire des grands mouvements qui agitent une nation. Les sources d'énergie auxquelles ils s'alimentent coulent d'ailleurs trop largement pour qu'ils puissent les épuiser. Que de problèmes qui les dépassent ou les dominent! Les questions débattues dans les Chambres, c'est le pays qui les pose, et c'est donc lui qu'il convient d'étudier si l'on veut en apprécier la portée.

Au surplus, le développement de la vie sociale dans un pays aussi « congestionné » que la Belgique fournit un spectacle tel qu'il en est peu d'aussi instructifs et par moments d'aussi passionnants. Il faut remonter jusqu'au XVI[e] siècle pour retrouver une activité comparable à celle dont il a donné l'exemple de 1830 à 1914. Comme à toutes les époques de son passé, la paix, au lieu de l'engourdir, a exalté sa force de travail et de même qu'il n'avait jamais joui d'une sécurité aussi longue, jamais non plus il n'a déployé une vitalité plus exubérante.

A tout prendre, l'histoire de cette période est une belle histoire. Elle l'est par le nombre et l'importance des problèmes qui l'ont agitée, par l'énergie qui l'a soutenue, par la

pratique de la constitution la plus libérale du monde, par l'application loyale de la politique de neutralité, par l'action de souverains de valeur exceptionnelle. Sans doute il y a des ombres au tableau. Les uns me reprocheront peut-être de les avoir fait trop crûment ressortir, les autres m'accuseront d'avoir embelli la réalité. Et j'avoue que j'ai écrit avec sympathie. Aussi bien est-il possible de ne pas s'éprendre de son sujet dès lors qu'on a l'étudié sans autre intention que celle de comprendre? C'est du moins ce que j'ai éprouvé tout le long du chemin de notre histoire. Du haut Moyen Age jusqu'à nos jours, j'en ai admiré tous les paysages, même les plus tristes. Le spectacle de la vie, quelle qu'elle soit, dégage toujours un élément de beauté, comme celui de l'effort un élément de bonté. Optimisme, dira-t-on, et qu'importe? Optimisme et pessimisme ne sont que des attitudes d'esprit, ce ne sont pas des attitudes scientifiques. Je suis convaincu, pour ma part, qu'aimer son sujet aide à le mieux connaître. L'ai-je mieux aimé dans cette ultime période? Je préfère croire que si je l'ai décrit en beau, c'est qu'il le méritait.

Je ne me flatte pas d'ailleurs de l'avoir bien décrit. Mais il faut reconnaître aussi qu'il était impossible de le bien faire. Plus l'historien se rapproche du présent, plus sa tâche devient malaisée. Étant plongé en quelque sorte dans le courant des événements, il n'en peut ressentir que l'action, mais non en mesurer la portée et les conséquences comme s'il les envisageait de la rive. Le recul nécessaire lui manque. Il juge sur des apparences ainsi que le médecin devant un corps vivant. Pour pouvoir scientifiquement se rendre compte d'une époque, il faut qu'elle soit morte et que l'on en puisse fouiller les entrailles comme l'anatomiste qui dissèque un cadavre.

Je sais trop bien d'autre part tout ce qui manque à ma documentation. Mais il fallait renoncer, sous peine de ne pas écrire ce dernier volume, à me documenter mieux. Trop d'archives sont encore inexplorées, trop de questions attendent encore les travailleurs. J'ai dû m'en tenir à ce qui a été publié et si c'est beaucoup relativement, c'est peu en comparaison de ce que l'on possédera plus tard. C'est le sort commun de tout travail de synthèse que d'être dépassé par la production scientifique. Il en marque un moment et s'il demeure, c'est comme « témoin » de l'état des connaissances à son époque. En fait de sources inédites, je n'ai guère consulté que la correspondance des ministres de France à Bruxelles jusqu'en 1870, aux Archives du Ministère des Affaires Étrangères à Paris; elle m'a fourni d'utiles renseignements sur nos rapports avec le pays qui a eu avec le nôtre le plus de relations de toutes sortes. En dehors de cela, j'ai pu consulter quelques papiers de famille mis aimablement à ma disposition. Faut-il ajouter tout ce que je dois, entre autres, aux ouvrages récents de MM. A. De Ridder, Fl. De Lannoy, L. de Lichtervelde, F. Van Kalken, Ch. Terlinden, J. Garsou et à la si utile Histoire contemporaine de la Belgique suscitée par l'abbé J. Deharveng? C'est inutile sans doute. Le lecteur averti le reconnaîtra au premier coup d'œil.

Peut-être prendra-t-on néanmoins quelque intérêt à parcourir un livre où l'histoire de la Belgique contemporaine est présentée dans la perspective générale de l'histoire nationale. J'ai essayé de la traiter comme un moment de l'évolution des destinées du pays, de marquer les traits qui y font ressortir la continuité de la tradition, d'indiquer les répercussions du passé qui s'y accusent. Cela allait de soi de la part d'un

homme qui, avant de l'aborder, avait parcouru depuis le haut Moyen Age, les diverses périodes dont elle est le prolongement ou, pour mieux dire, qui se continuent en elle et par elle.

C'est une fortune bien rare que d'avoir pu écrire une histoire aussi longue. Et aux yeux de beaucoup, c'est sans doute une grande outrecuidance que d'en avoir conçu et réalisé le dessein. Dans notre époque de spécialisation, il semble indispensable pour l'exécution d'une œuvre de synthèse du genre de celle-ci, de mobiliser toute une équipe de travailleurs « qualifiés ». Méthode excellente sans doute en ce qui touche l'abondance de la documentation, l'exactitude et la richesse des faits, la précision du détail. Pourtant, à répartir ainsi le cours de l'histoire en compartiments étanches, ne risque-t-on pas de perdre de vue sa continuité? Est-il possible de *comprendre* un moment de la durée en dehors de ceux qui le précèdent et de ceux qui le suivent? Il en est de la masse fluide de l'histoire comme des eaux fuyantes d'un fleuve : chaque époque charrie des éléments qui viennent de plus haut et qui iront plus bas. Il est donc souhaitable que, de temps en temps, quelqu'un fasse effort pour unir en un livre ce que la vie elle-même a uni. S'il est vrai que tout essai de synthèse est nécessairement provisoire, il l'est aussi que par les hypothèses qu'il suggère, les rapprochements qu'il établit, les problèmes qu'il pose, il peut aider pour sa part au progrès scientifique. Il n'y a de science que du général et cela est vrai de l'histoire comme du reste. Sommer un historien d'attendre, avant de construire, que tous les matériaux de son sujet soient rassemblés et toutes les questions qu'il soulève élucidées, c'est le condamner à l'attente perpétuelle, car les premiers ne seront jamais tous réunis, pour la simple raison qu'ils ne

seront jamais tous connus, ni les secondes définitivement résolues, la science y découvrant continuellement, à mesure qu'elle se développe, de nouveaux aspects. Ce que l'on doit exiger d'un auteur, c'est qu'il utilise toutes les données dont on dispose au moment où il écrit. Dans la mesure de mes forces, c'est ce que je me suis attaché à faire.

Et maintenant je dis adieu à ce travail qui a occupé une grande partie de ma vie et qui en a fait la joie. Durant les trente-cinq ans qu'il a duré, la santé a soutenu mes forces et la chère compagne de mon foyer a veillé sur mon temps. Sans le tendre concours qu'elle m'a apporté, jamais je ne serais arrivé au but. Y serais-je arrivé d'ailleurs si en Belgique comme à l'étranger je n'avais été soutenu par la sympathie que mon ouvrage a rencontrée tant chez les historiens qu'auprès du public? L'accueil qu'il a reçu dès son apparition a été une des conditions de son achèvement. Et c'est avec une profonde gratitude qu'en le terminant je remercie ses lecteurs d'avoir été en même temps ses animateurs.

Sart-lez-Spa, 28 août 1931.

LIVRE PREMIER

JUSQU'A LA CRISE DE 1848

CHAPITRE PREMIER

LA BELGIQUE ET L'EUROPE JUSQU'AUX TRAITÉS DE 1839 (1)

I

La Révolution belge signifiait bien plus pour l'Europe que le déchirement du royaume des Pays-Bas. Elle était un coup de bélier porté dans l'œuvre du Congrès de Vienne. Elle l'ébranlait en même temps par son principe et par ses résultats. Par son principe, puisqu'elle opposait à la souveraineté monarchique, la souveraineté nationale; par ses résultats, puisqu'elle renversait la barrière dressée en 1815 contre la France. Odieuse dans son esprit et funeste dans ses conséquences, nul doute qu'elle n'eût été écrasée tout de suite si les Puissances l'avaient pu... mais elles ne le pouvaient pas. Il eût suffi de quelques régiments pour mettre les insurgés à la raison. Personne ne s'illusionnait sur leur faiblesse et personne pourtant n'osait prendre sur soi de leur infliger le châtiment qu'ils méritaient.

(1) Ce chapitre ne donne qu'un croquis sommaire des faits dont il me suffit de rappeler que l'on trouvera l'exposé détaillé d'après les sources dans les ouvrages excellents de F. De Lannoy, *Histoire diplomatique de l'indépendance belge* (Bruxelles, 1930) et de A. De Ridder, *Histoire diplomatique du traité du 19 avril 1839* (Bruxelles, 1920).



C'est qu'il eût fallu à l'Europe, pour balayer ces Belges qui la bravaient, l'union qui avait fait leur succès. Divisée par ses intérêts et ses tendances, elle se trouvait paralysée en face d'eux, chacun tremblant d'affronter la responsabilité d'une intervention qui eût déchaîné aussitôt la guerre générale. Mais si l'on devait renoncer à éteindre l'incendie, du moins pouvait-on le circonscrire. Au lieu de recourir aux armes, on mit en mouvement la diplomatie.

Dès avant l'ouverture de la Conférence de Londres, le 4 novembre 1830, son programme lui était imposé par la situation internationale : résoudre la question belge en évitant la guerre. Pourtant, se résigner à procéder de la sorte, c'était, quoiqu'on en eût, reconnaître le fait accompli. Les trois Puissances absolutistes, la Russie, l'Autriche et la Prusse espéraient bien d'ailleurs que tout cela finirait par une restauration. Le tsar n'acceptait même la Conférence qu'à contre-cœur, et sans l'explosion de la révolution polonaise (29 novembre 1830), peut-être eût-il envoyé malgré tout une armée à la rescousse de Guillaume. Seules la France, encore frémissante des journées de juillet, et l'Angleterre, où les élections venaient d'amener au pouvoir le Cabinet libéral de lord Grey (20 novembre), reconnaissaient, au moins en paroles, le droit des Belges de se donner un gouvernement de leur choix.

Elles étaient loin cependant d'une entente que les conjonctures politiques ne permettaient pas. Avant l'avènement du ministère Casimir Périer (13 mars 1831), Louis-Philippe ne cesse d'être tiraillé entre son désir de conserver la paix et sa crainte de l'agitation bonapartiste et républicaine qui exigeait bruyamment l'annexion de la Belgique. Ne cherchant qu'à se maintenir sur son trône encore chancelant, il s'ingénie tout à la fois à se concilier la confiance des souverains en affichant son désintéressement et à ne pas s'aliéner les démocrates parisiens férus d'une guerre de propagande qui eût été en même temps une guerre de revanche contre l'Europe. De là les contradictions, l'ambiguité et le manque de franchise de sa conduite. Il voudrait avoir une satisfaction à offrir à l'opinion. Pendant qu'il laisse Talleyrand affirmer à la Conférence la complète

communauté de ses vues avec celles du cabinet de Londres, il intrigue en secret, tantôt d'accord avec lui, tantôt par des agents comme Flahaut, pour obtenir soit le Luxembourg, soit Mariembourg et Philippeville. Il feint de ne pouvoir se dérober aux supplications des Belges, prêts, fait-il dire, à se jeter dans les bras de la France. Ce sont des avances et des retraites perpétuelles, des repentirs suivis de nouvelles tentatives, bref, la politique d'expédients d'un roi tâchant vainement à contenter tout le monde et dont les intrigues ne parviennent pas à fléchir l'orgueilleuse obstination de l'Angleterre.

Car en face des Puissances absolutistes, Louis-Philippe avait trop grand besoin de l'Angleterre pour pouvoir songer à rompre avec elle. C'est là ce qui a permis à Palmerston de diriger à sa guise les travaux de la Conférence. Il a su jouer admirablement, dans l'intérêt de la politique britannique, tantôt de la France contre la Prusse, l'Autriche et la Russie, tantôt de celles-ci contre la France. Avec la première, il ne voulait pas contraindre les Belges au profit de Guillaume, mais avec les secondes il était inébranlablement résolu à empêcher la France de mettre la main sur la Belgique. Il misait à coup sûr et devait gagner en tout cas. Le rôle que lord Castlereagh avait joué en 1814-1815, il le joua en 1830-1831, si bien que la création et la dissolution du royaume des Pays-Bas furent avant tout l'œuvre de l'Angleterre.

La guerre générale, que la grande affaire des Puissances était et fut jusqu'au bout d'éviter, eût éclaté inévitablement, s'il n'eût tenu qu'aux Belges et à Guillaume.

La réunion de la Conférence de Londres les avait également exaspérés. Pour celui-ci, elle constituait la violation de ses droits de souverain, pour ceux-là la violation de leurs droits de peuple. Lui, comme eux, s'indignaient d'être passés « sous le joug de la diplomatie ». Ils se défiaient avec raison des marchandages dont à l'avance ils se voyaient les victimes, et auxquels ils eussent préféré la solution nette et franche d'un conflit armé que, de part et d'autre, ils comptaient bien exploiter à leur profit.

Guillaume, chef d'un gouvernement régulier et certain de la

bienveillance des Puissances absolutistes, ne pouvait cependant risquer de se brouiller avec elles en mettant le feu à l'Europe. Il était d'autant plus incapable d'agir que son peuple ne le soutenait pas. Sauf de très rares exceptions, les Hollandais en avaient assez de l' « amalgame » avec les Belges. On voulait bien donner une leçon à ces « émeutiers » et venger l'honneur militaire si compromis depuis les journées de septembre, mais c'en était fait de toute velléité de rétablir le royaume. Lui-même d'ailleurs, Guillaume se rendait bien compte qu'il était trop tard pour en revenir au passé. Il ne se préoccupait que de l'avenir de sa dynastie. Il se fût contenté de la séparation administrative des deux parties de l'État, voire même de l'autonomie de la Belgique, à condition qu'il eût continué de règner sur elle (1).

Du côté des Belges, la question était si compliquée, qu'à première vue elle paraissait insoluble. Sans se préoccuper des convenances de l'Europe, ils avaient marché de l'avant en enfants terribles. Dès le 18 novembre 1830, alors que la Conférence délibérait déjà depuis quinze jours, ils avaient proclamé leur indépendance, puis imperturbablement fixé et introduit dans leur constitution les limites de leur État révolutionnaire et exclu du trône la maison d'Orange-Nassau. Ils avaient agi, dans leur faiblesse, comme l'avait fait dans sa puissance, à la fin du XVIIIe siècle, la Convention Nationale de France. Leur Congrès semblait se croire « investi de la dictature européenne » (2). Avec une outrecuidance naïve il s'imaginait que tous les peuples confondaient leurs applaudissements avec ceux que lui donnaient les républicains de Paris. Tout à fait ignorant des réalités de la politique étrangère, il se tenait pour assuré en tous cas de l'appui de la France;

(1) Voy. dans Colenbrander, *Gedenkstukken der algemeene geschiedenis van Nederland, van 1795 tot 1840*, 10e *partie*, t. III, p. 451, ses curieuses confidences à Gourieff. Il voudrait établir entre la Hollande et la Belgique des relations analogues à celles de la Russie et de la Pologne, ou de la Suède et de la Norwège. Il accorderait alors au prince d'Orange la vice-royauté de la Belgique « qui prendrait le titre de royaume de Bourgogne ». Mais il repousse toute idée d'un État belge séparé, même sous un prince de la maison de Nassau.

(2) J. Lebeau, *Souvenirs personnels*, p. 201 (Bruxelles, 1883).

il comptait sur elle comme si elle avait été gouvernée par le général Lamarque au lieu de l'être par Louis-Philippe. Pour les diplomates qui les voyaient faire, ces Belges n'étaient que des brouillons, des novices, des ignorants dangereux. A Londres, les allures bourgeoises de leurs délégués détonnaient dans les salons des grandes dames, égéries de la Conférence. La duchesse de Dino raillait « leur petite éloquence républicaine », et la grande idée qu'ils se faisaient de leur importance (1).

Ce qui a sauvé la révolution belge de la catastrophe où a sombré la révolution brabançonne, c'est qu'elle s'est appuyée jusqu'au bout sur cette union des partis qui l'avait rendue possible. En dépit des imprudences, des intempérances et des bravades, elle a permis à la nation de tenir tête à l'Europe qui la méprisait, et de lui imposer finalement la reconnaissance de son indépendance qu'elle avait proclamée sans en demander l'autorisation. Sans doute, au cours des péripéties par lesquelles le pays devait passer avant la conclusion des traités de 1839, l'opinion tiraillée en sens divers fut presque constamment en état de crise. Si grande et si grave qu'elle ait été pourtant, la divergence des tendances ne se manifesta que parmi les individus; elle n'alla jamais jusqu'à opposer au sein du Congrès, le bloc catholique et le bloc libéral. A aucun moment ils ne luttèrent l'un contre l'autre comme l'avaient fait jadis les Vander Nootistes et les Vonckistes (2). Aussi longtemps que les destinées de la Belgique furent en question, ils restèrent fidèles à l'entente conclue en 1828. Leurs votes contradictoires ne provinrent que de la différence des convictions personnelles; ils ne s'expliquent en rien par des considérations de partis.

Dès le 20 décembre 1830, la Conférence en constatant que l' « amalgame parfait et complet que les Puissances avaient voulu opérer entre la Belgique et la Hollande n'avait pas été obtenu », et en se déclarant disposée à reconnaître « l'indé-

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1910, t. LVI, p. 336.
(2) Voy. *Histoire de Belgique*, t. V, 2e édit., p. 472 et suiv.

pendance future » de la Belgique, avait en somme consacré l'existence et le succès de la révolution. Mais elle y ajoutait tout de suite une restriction essentielle, en affirmant sa volonté de « combiner » cette indépendance « avec les stipulations des traités, avec les intérêts et la sécurité des autres Puissances et avec la conservation de l'équilibre européen ». Elle ajoutait que ces arrangements « ne pourraient affecter en rien les droits que le roi des Pays-Bas et la Confédération germanique exercent sur le grand-duché de Luxembourg ».

Ainsi l'Europe, tout en consentant à l'indépendance de la Belgique, se réservait d'en tracer les bornes. Du même coup, elle froissait à la fois les Belges et Guillaume. Celui-ci protesta aussitôt contre la reconnaissance de l'indépendance, ceux-là protestèrent contre sa limitation. Non seulement le Congrès repoussait, le 3 janvier 1831, les réserves émises à propos du Luxembourg, dont les habitants avaient pris part à la révolution, mais il revendiquait de plus la Flandre Zélandaise, qui n'y avait pas participé, en considération de la nécessité d'appuyer à l'Escaut la frontière de l'État. La Conférence lui renvoya sa note, en l'accusant d'invoquer le droit de conquête. Il était évident que si elle renonçait à intervenir contre les Belges, elle ne leur permettrait pas de lui dicter leurs volontés. Les intérêts européens dont elle avait la garde ne seraient évidemment pas sacrifiés à ceux du petit peuple qui prétendait n'en faire qu'à sa guise. Tant pis pour lui s'il avait inscrit dans sa constitution que le Luxembourg formait une de ses provinces.

C'est à ce moment que l'idée de neutraliser la Belgique se fait jour au sein de la Conférence. Qui en a parlé le premier? Bülow? Matuszewic? Talleyrand? Au fond celui qui l'a formulée tout d'abord n'a dit que ce que tout le monde devait penser. Elle était évidemment le corollaire de la dissolution du royaume des Pays-Bas. Dès que l'on renonçait à rétablir contre la France la barrière qui venait de se rompre, il n'y avait plus d'autre alternative que de mettre la Belgique à l'abri des convoitises tant de la France que des autres Puissances. La conservation de la paix générale était à ce prix. Pour que

l'Europe se résignât à l'indépendance que les Belges s'étaient arrogée sans la consulter, il fallait qu'elle se fît elle-même le garant de cette indépendance intempestive afin d'en empêcher la confiscation au profit de quelque puissant voisin. Cette clef de voûte de l'équilibre européen que formait la Belgique depuis les grandes guerres du XVII[e] siècle, devait être définitivement scellée par l'effort collectif des Puissances. Neutre, elle ne tenterait plus personne et serait une protection pour tous (1). Et le régime qu'on lui réservait lui serait une protection contre elle-même en lui interdisant toute velléité d'attaquer la Hollande. Dès le 15 novembre, Matuszewic écrivait à Nesselrode que le vrai moyen de sauvegarder le repos de l'Europe serait que les Puissances « garantissent en commun l'existence du royaume belge et déclarent qu'aucune d'elles ne pourra en aucun cas l'envahir ou l'annexer sans le consentement des quatre autres (2) ». Il faut convenir que, dans les circonstances où l'on se trouvait, c'était la seule solution possible, solution vraiment européenne, solution de paix et que la Conférence fût si heureuse d'avoir trouvée qu'elle la qualifia de « bienfait ». On ne pouvait se dissimuler d'ailleurs que c'était au fond une précaution prise contre la France. En 1815, on avait voulu lui opposer un État assez fort pour pouvoir lui tenir tête; en 1831, on se proposa de ne la contenir que par un État dont la faiblesse pourrait d'autant moins l'inquiéter qu'elle serait appelée elle-même à le défendre en cas d'agression.

Le principe de la neutralité perpétuelle et garantie fut inséré dans le texte fixant les « bases de séparation » entre la Belgique et la Hollande que la Conférence promulgua les 20-27 janvier 1831. Le nouvel État devait comprendre tous les territoires qui avaient formé le royaume des Pays-Bas, à l'exception de ceux qui, avant 1790, appartenaient à la République des Provinces-Unies. Exception cependant était faite pour le grand-

(1) C'est ce que Kaunitz avait fort bien compris en 1787 lors du projet de Joseph II de constituer la Belgique en État indépendant au profit du duc de Deux-Ponts, Voy. *Histoire de Belgique*, t. V, 2[e] édit., p. 232.

(2) *Gedenkstukken*, *loc. cit.*, t. III, p. 423.



duché de Luxembourg « qui, possédé à titre différent par les princes de la maison d'Orange-Nassau, fait et continuera à faire partie de la Confédération germanique ». Quant à la Flandre Zélandaise, ancienne possession des Provinces-Unies, elle était naturellement refusée aux Belges. La liquidation des dettes du ci-devant royaume était établie sur le pied de 15/31 pour la Hollande et de 16/31 pour la Belgique. En revanche, les Belges jouiraient de la navigation et du commerce dans les colonies hollandaises, avec les mêmes droits et les mêmes avantages que les habitants de la Hollande.

Contrairement à ce que l'on aurait pu croire après sa protestation contre le protocole du 20 décembre, Guillaume fit savoir à la Conférence (18 février), qu'il donnait « une adhésion pleine et entière à tous les articles des bases destinées à établir la séparation de la Belgique d'avec la Hollande ». Ce n'était pas malhabile. Il pouvait espérer, en effet, être appelé à régner sur les deux États taillés dans son royaume et à ses yeux, on l'a déjà dit, c'était là le point essentiel. Peut-être d'ailleurs escomptait-il aussi les avantages que lui procurerait sa déférence, contrastant avec l'intransigeance des Belges.

Car, dès le 1er février, le Congrès avait solennellement revendiqué pour lui seul le droit de résoudre toutes les questions touchant l'indépendance et la configuration du pays. Se liant les mains à l'avance, il déclarait « qu'il n'abdiquerait dans aucun cas en faveur de cabinets étrangers l'exercice de la souveraineté que la nation belge lui a confiée; qu'il ne se soumettrait jamais à une décision qui détruirait l'intégrité du territoire et mutilait la représentation nationale; qu'il réclamerait toujours, de la part des Puissances étrangères, le principe de non-intervention ». Il n'hésitait donc pas à braver l'Europe. Sa confiance en lui-même s'augmentait de son espoir d'être, en cas de conflit, soutenu par la France qui, conformément à sa politique ondoyante, s'abstenait provisoirement d'adhérer aux bases de séparation, sans pourtant les rejeter.

L'indignation du Congrès s'explique encore par les exigences ultérieures que le protocole du 20 janvier laissait entrevoir.

On y lisait que « le souverain de ce pays (la Belgique) doit nécessairement répondre au principe d'existence du pays lui-même, satisfaire par sa position personnelle à la sûreté des États voisins, accepter à cet effet les arrangements consignés au présent protocole et se trouver à même d'en assurer aux Belges la paisible jouissance ». On ne pouvait dire en termes plus clairs que la Conférence se réservait d'intervenir dans le choix du prince que les Belges se donneraient et subordonner plus nettement leur souveraineté nationale aux convenances de l'Europe.

Cette question du souverain était sans contredit la plus épineuse de toutes celles que la Révolution avait fait surgir. Le Congrès l'avait encore compliquée en excluant du trône la maison d'Orange-Nassau. Il avait voulu ainsi rendre impossible toute combinaison qui eût donné la couronne de Belgique soit à Guillaume, soit à son fils le prince d'Orange. Et c'était là une nouvelle provocation aux Puissances. Car on n'ignorait pas à Bruxelles que tous les cabinets, y compris celui de Paris, envisageaient un replâtrage de cette sorte comme le meilleur moyen de se tirer d'affaire (1). Le 22 novembre 1830, Louis-Philippe était intervenu auprès du Congrès pour le détourner de voter la déchéance de la dynastie. On avait passé outre sans hésiter.

Mais si l'on s'était trouvé d'accord pour repousser l'ancien souverain, il était beaucoup plus malaisé de s'entendre sur le nouveau. Choisir un Belge, solution qui eût peut-être contenté les Puissances, il n'y fallait pas songer. Seul le comte de Mérode eût été possible et il ne voulait pas entendre parler de sa candidature. Le prince Frédéric de Salm, dont la famille descendait par les femmes des maisons de Hornes et de Lalaing, essaya de se mettre en avant et fit pétitionner en sa faveur des paysans de la province d'Anvers sans parvenir à se faire prendre au sérieux (2).

(1) *Gedenkstukken*, *loc. cit.*, t. II, p. 69.

(2) Huyttens, *Discussions du Congrès national*, t. I, p. 645, t. II. pp. 20, 195. Il fut encore question dans le public des candidatures d'Achille Murat, fils de l'ex-roi de Naples, du duc de Lucques, de Gustave de Suède et du roi de Saxe.



Il fallait évidemment offrir le trône à un étranger et c'était courir droit au conflit avec l'Europe.

Quelques catholiques avaient pensé tout de suite à l'archiduc Charles d'Autriche, revenant ainsi, par delà le royaume des Pays-Bas et la période française, à la dynastie qui avait régné sur le pays depuis le traité d'Utrecht. Mais la cour de Vienne se désintéressait de cette combinaison contre laquelle d'ailleurs la France n'eût pas manqué de protester si elle avait présenté quelques chances de succès. Le nom du prince Léopold de Saxe-Cobourg, prononcé un instant avec faveur, fut écarté devant la répugnance du cabinet de Paris. Aux yeux de la grande majorité des Belges, qui depuis l'origine de la révolution se sentaient ou croyaient se sentir soutenus par la France, un candidat français était seul possible. Un petit nombre de démocrates eussent volontiers proposé Lafayette, si Lafayette s'y était prêté. Mais bientôt ce fut entre le fils d'Eugène Beauharnais, Auguste de Leuchtenberg, et le duc de Nemours, second fils de Louis-Philippe, que se répartirent les préférences et les intrigues.

Personne cependant ne les connaissait. Bien plus même, ni l'un ni l'autre n'avaient fait la moindre démarche pour se recommander aux votes du Congrès. Manifestement leurs candidatures n'étaient que le résultat de machinations élaborées à Paris au sein des groupes politiques qui s'efforçaient d'utiliser la révolution belge au profit de la France. De l'intérêt même de la Belgique, ceux qui les avaient mis en avant ne se souciaient pas le moins du monde. C'était proprement une dérision que de proposer à ce pays en pleine crise deux adolescents dont le premier, Leuchtenberg, avait à peine vingt ans, et dont l'autre, Nemours, en avait seize. En réalité, les candidats au trône que l'on suggérait aux Belges, n'étaient que des symboles politiques. Il ne s'agissait point de leurs personnes, mais de la signification qu'on leur donnait. Voter pour Leuchtenberg, ce serait adhérer à la politique que l'opposition bonapartiste menait à Paris contre le gouvernement de Louis-Philippe. Voter pour Nemours, au contraire, ce serait affermir la monarchie de juillet en la parant d'un prestige dont elle man-

quait déplorablement. On comptait sur l'inexpérience et la naïveté du Congrès pour l'empêcher de voir qu'il était-manœuvré et qu'en élisant un roi des Belges, ce serait à vrai dire pour ou contre le roi des Français qu'il voterait.

Il est pourtant assez compréhensible que l'opinion ait accepté les noms que les intrigues parisiennes lui suggérèrent. La constitution élaborée par le Congrès réduisait à ce point le pouvoir royal que les qualités personnelles du souverain à élire semblaient chose tout à fait négligeable. Qu'importait-il que le roi fût incapable de gouverner puisqu'on ne lui demandait que de régner? Le jeune âge des candidats ne pouvait déplaire à des gens qui concevaient la monarchie constitutionnelle dont ils avaient fait le régime de l'État, comme une sorte de république. Leur origine française les recommandait plus fortement encore. Si bizarre que cela puisse paraître, on y voyait une garantie pour l'indépendance du pays. Il y avait bien parmi les révolutionnaires un groupe d'hommes qui eussent envisagé avec faveur l'annexion de la Belgique à la France. Il est même probable que c'est leur groupe, en relations cons tantes avec les cercles politiques de Paris, qui prononça tout d'abord les noms de Nemours et de Leuchtenberg (1). Mais l'immense majorité des Belges ignora complètement ces arrière-pensées. Pour eux, seul un prince français pourrait les protéger contre le péril d'une restauration. On se défiait de l'Europe; on s'attendait à une guerre générale et si elle éclatait, il était trop évident que la Belgique ne pourrait s'appuyer que sur la France. Or, la France, croyait-on, était invincible. Combattre avec elle ce serait donc remporter à ses côtés une victoire qui consacrerait définitivement l'existence du pays.

Mais si les patriotes s'accordaient en ceci, ils cessaient de s'entendre sur le choix à faire entre les deux princes qu'on leur proposait. Leuchtenberg, en vertu de sa naissance, plaisait davantage aux anciens soldats de Napoléon et à tous ceux qu'enthousiasmaient les principes démocratiques dont se récla-

(1) D'après Stuart, l'ambassadeur anglais à Paris, Gendebien aurait suscité la candidature de Leuchtenberg dès avant le 1er novembre 1830. *Gedenkstukken, loc. cit.*, t. *II*, p. 92.



mait en ce moment la propagande bonapartiste (1). Les industriels, en revanche, préféraient Nemours, espérant que son élection faciliterait l'établissement d'un régime douanier qui rouvrirait à leurs produits l'énorme marché de la France. Les uns et les autres prônaient au surplus leur candidat comme le meilleur bouclier de l'indépendance. Nemours, disaient ceux-ci, fournira trop facilement à Louis-Philippe l'occasion de mettre la main sur la Belgique (2). Leuchtenberg, répliquaient ceux-là, ce sera la rupture avec le cabinet de Paris et la perte du seul allié qui puisse sauver le pays d'une intervention de l'Europe.

La divergence des tendances s'exaspérait peu à peu sous la pression de l'étranger. Unanimement les Puissances s'opposaient à ce que les Belges se donnassent pour roi un des princes qu'ils se préparaient à élire. Suggérés par les intrigues de Paris, ils étaient rejetés par tous les gouvernements. La Conférence n'entendait voir régner à Bruxelles ni un bonapartiste, ni moins encore un fils du roi des Français. Elle ne voulait ni d'un renouveau des ambitions napoléoniennes, ni d'un protectorat de Louis-Philippe sur la Belgique. Par nécessité, celui-ci s'associait à ses desseins. Il envisageait avec horreur l'élection

(1) Il était le fils aîné d'Eugène de Beauharnais et d'Amélie, fille du roi de Bavière, qui, à la mort de Napoléon Ier, l'avait fait duc de Leuchtenberg. Il servait dans l'armée bavaroise. D'après Thureau-Dangin, *Histoire de la monarchie de juillet*, t. I, p. 175, son nom aurait été mis en avant par le duc de Bassano. Il mourut en 1835, quelques jours après avoir épousé la reine de Portugal.

(2) Une lettre de Wallez à de Celles (de Guichen, *La Révolution de 1830*, p. 302) exprime bien les sentiments de ceux que l'on appelait les Nemouriens : « Tout autre arrangement nous ramène les Nassau, et ceux qui spéculent sur nos divisions intestines pour nous jeter dans les bras de la France moyennant une réunion sans aucun pacte, seront déçus dans leur espoir. La nation ne veut pas de cette fusion qui, entre autres fléaux, nous ferait tomber des nues de sauterelles d'Egypte sous forme de fonctionnaires et d'employés, le rebut des tribunaux de Paris, plus un système intolérable de centralisation, d'entraves politiques et religieuses, en un mot les vexations et les avanies hollandaises par une nation plus puissante ». Il faut remarquer cependant qu'en deux points du pays, autour de Verviers et de Mons, des industriels, par espoir de se procurer le marché français, firent pétitionner en janvier pour une réunion à la France. Voy. Huyttens, *Discussions*, t. II, pp. 27, 66, 70, 80, 102, 131, 145, 182.

possible de Leuchtenberg. Ne sachant que trop qu'elle était une manœuvre des bonapartistes contre son trône, il était résolu à s'y opposer par tous les moyens. Tiraillé d'autre part, entre son désir de voir Nemours régner sur la Belgique et sa conviction qu'il n'y pourrait règner sans provoquer la guerre, la prudence le faisait pencher à lui refuser son appui.

Faute de mieux, il s'unissait aux autres Puissances pour souhaiter que la couronne de Belgique échût au prince d'Orange qui, au mois de janvier, s'abouchait avec la Conférence et le 11 lançait de Londres une proclamation aux Belges (1).

Malgré l'exclusive que le Congrès avait proclamée le 25 novembre contre sa maison, il se croyait de grandes chances de l'emporter. Non seulement il avait pour lui le consentement de l'Europe, mais un parti, sinon très nombreux, du moins très actif, travaillait depuis quelque temps en sa faveur. Les Orangistes, atterrés tout d'abord par le succès de la Révolution au point qu'aucun d'eux n'avait osé se présenter au vote des électeurs du Congrès, avaient bientôt repris courage. La crise économique que les événements avaient provoquée, leur faisait croire qu'ils pourraient l'exploiter à leur profit. Les industriels et les grands propriétaires parmi lesquels ils se recrutaient subventionnaient une propagande audacieuse. Ils se trouvaient en rapports suivis avec le roi et le gouvernement de La Haye (2). Beaucoup d'officiers passés au service de la Bel-

(1) D'après Talleyrand, *Mémoires*, t. IV, p. 486, lord Grey en aurait été le véritable auteur. Palmerston fit auprès de Guillaume des démarches pour l'amener à abandonner à Orange la souveraineté de la Belgique, mais il ne put vaincre l'obstination du vieux roi, que la proclamation de son fils ne fit qu'exaspérer. *Gedenkstukken*, *loc. cit.*, t. III, p. 451 et suiv. Cf. *Ibid.*, p. 38. La proclamation était assez habile, Orange venait, disait-il, se placer devant la nation belge, et assurait l'Église de son appui, mais il insistait trop sur les Puissances et ne disait pas un mot de la constitution. Son effet fut seulement d'attirer l'attention du Congrès sur le péril orangiste et de hâter l'élection d'un roi. Le lendemain du jour où elle avait paru, le congressiste Mac Lagan était rappelé à l'ordre pour avoir proposé la candidature d'Orange. Le 7, son collègue, P. de Ryckere, qui avait jadis voté l'exclusion des Nassau, donnait sa démission, convaincu qu'il était, disait-il, que la seule solution pour sortir du gâchis était le choix du prince d'Orange. Huyttens, *Discussions*, t. II, pp. 147, 196.

(2) *Gedenkstukken*, *loc. cit.*, t. IV, pp. 416, 419, 423. Le gouvernement de La Haye envoya 40,000 florins à un agent.



gique après les journées de septembre, commençaient à se dégoûter d'un régime qui favorisait les volontaires à leur détriment et ils se laissaient facilement séduire par les promesses dorées dont on les tentait. Il n'était pas jusqu'aux républicains, déçus par leur échec au Congrès, qui ne se montrassent favorables au mouvement, espérant que le désordre qui en résulterait leur fournirait peut-être l'occasion d'une revanche. Les Orangistes comptaient aussi sur plusieurs membres des Conseils provinciaux qui, élus avant 1830, demeuraient secrètement fidèles à l'ancienne dynastie (1).

Dans le courant de janvier, un complot était en pleine organisation. Pendant que les journaux subventionnés par La Haye : *Le Messager*, à Gand, *Le Journal du Commerce*, à Anvers, *Le Lynx*, à Bruxelles, *L'Industrie* et *L'Écho*, à Liége, faisaient rage contre le Congrès et le Gouvernement provisoire, pendant que le pays et l'étranger étaient inondés de brochures, pendant que des agents secrets, pour gagner les masses, semaient de l'argent et dégageaient les dépôts des ouvriers aux monts-de-piété (2), on préparait presque ouvertement un coup de force en faveur de la restauration. Il s'agissait de s'emparer de Gand, de provoquer des mouvements à Louvain et à Anvers, d'envahir la salle des séances du Congrès, de le dissoudre et de proclamer le prince d'Orange lieutenant-général du royaume. Une Commission de gouvernement où se trouvaient Dotrenge, le marquis de Trazegnies et quelques autres était prête à prendre le pouvoir. Déjà les discours à prononcer à cette occasion étaient rédigés (3).

Ce beau plan devait lamentablement échouer. Le parti orangiste s'était figuré, comme il arrive si souvent aux conservateurs, qu'il suffisait d'acheter quelques comparses pour réussir. Il ne se rendait aucun compte de la vigueur du sentiment national. Le 2 février 1831, si les bandes d'Ernest

(1) Huyttens, *Discussions*, t. III, p. 115.
(2) *Gedenkstukken*, *loc. cit.*, t. IV, p. 424.
(3) Voyez les très intéressants détails fournis par les *Gedenkstukken*, *loc. cit.*, t. IV, pp. 423 et suiv., 434, 474. Cf. C. Buffin, *Documents inédits sur la Révolution belge* (Bruxelles, 1910), t. I, p. 316, t. II, p. 372.

Grégoire (1) purent entrer à Gand sans coup férir, grâce à la complicité des chefs de la garnison, il suffit de l'intervention des pompiers courant spontanément aux armes pour les disperser. L'entreprise si soigneusement montée sombrait dans le ridicule (2).

Cet échec n'interrompit cependant pas les menées des Orangistes. Impuissants par eux-mêmes, ils recevaient de l'appui que leur accordait manifestement lord Ponsonby, l'agent à Bruxelles du gouvernement anglais, une importance politique considérable (3). Soutenir l'orangisme était à ses yeux le seul moyen efficace de ruiner aussi bien la cause de Leuchtenberg que celle de Nemours. Son but n'était pas d'amener le rétablissement du royaume des Pays-Bas. Conformément aux vues de la Conférence, il voulait l'indépendance de la Belgique, mais il la voulait sous le prince d'Orange, ne voyant pas d'autre moyen de la garantir contre les convoitises françaises.

Cependant le gouvernement de Paris retirait au même moment son appui à ce prince dont les Belges refusaient d'entendre parler. Sa grande affaire était d'empêcher l'élection de Leuchtenberg qui, devenu roi des Belges, eût été immédiatement salué par les bonapartistes français comme un nouveau roi de Rome. Il savait que ceux-ci n'épargnaient rien pour promouvoir le succès du mélancolique jeune homme, si peu mêlé lui-même à l'agitation déchaînée autour de son nom, que, dans sa lointaine garnison bavaroise d'Eichstädt, il ne recevait même pas les journaux de Bruxelles (4). Mais les

(1) Sur cet aventurier originaire de Charleville et établi à Liége comme médecin au moment de la révolution de 1830, voy. une curieuse notice d'Ad. D[ubois], dans la *Flandre judiciaire* du 15 décembre 1897.

(2) La grande prospérité industrielle de Gand sous le régime hollandais y avait, par les fabricants, généralisé l'orangisme dans la bourgeoisie. En décembre 1830, la Société industrielle y avait organisé un pétitionnement contre le « morcellement » du pays. P. Claeys, *Histoire du théâtre à Gand*, t. II, p. 365.

(3) D'après Gendebien, il aurait entrepris plus de cinquante membres du Congrès. Huyttens, *Discussions*, t. III, p. 208. Sur son attitude voy. les curieux détails publiés par A. De Ridder dans la *Revue Catholique des idées et des faits*, 29 novembre et 6 décembre 1929, où il se disculpe du reproche d'avoir travaillé pour Leuchtenberg.

(4) Voy. l'article du comte H. d'Ursel sur la candidature du duc de Leuchtenberg, dans la *Revue Catholique des idées et des faits*, 1929, p. 7 et suiv.

efforts de ses partisans, dirigés de Paris par les Exelmans, les Fabvier, les Lallemand, lui gagnaient rapidement la faveur des masses. La Belgique était inondée de ses portraits qui excitaient l'émotion des femmes et ravivaient l'enthousiasme des anciens soldats de Napoléon; il paraissait glorieux de se donner comme souverain le fils de ce prince Eugène dont le souvenir s'auréolait d'une légende d'héroïsme et de loyauté; déjà le bruit se répandait que quatre jours après son élection le jeune duc entrerait dans la capitale.

N'osant soutenir contre lui la candidature de Nemours, Louis-Philippe suggérait vainement tantôt le nom du prince Charles de Naples, neveu de sa femme, tantôt celui d'Otton de Bavière, un enfant de quinze ans, auquel il aurait donné en mariage une de ses filles. Personne ne se laissait détourner par ces pis-aller. Cependant le temps passait. Le 11 janvier, la discussion sur le choix d'un roi s'était ouverte au Congrès. Le 19, Lebeau avait proposé la candidature de Leuchtenberg; le 25, celle de Nemours lui avait été opposée. La lutte était donc circonscrite entre ces deux noms. Le malheureux Louis-Philippe allait-il être contraint de soutenir la cause de son propre fils au mépris de sa parole donnée à l'Europe et au risque, qui lui faisait horreur, de provoquer une nouvelle guerre de la succession d'Espagne? Dans son angoisse, il se résigna à jouer les Belges.

Rien n'était plus facile. L'exaspération que la communication des bases de séparation venait de soulever au Congrès, ne permettait plus ni retenue ni prudence. Se croyant trahis par la Conférence, beaucoup de ses membres ne songeaient plus qu'à se jeter dans les bras de la France et à combattre avec elle. L'élection de Nemours assurerait certainement son alliance. L'agent français à Bruxelles, Bresson, prit sur lui de hâter la solution. Le 28 janvier, il partait « à toute bride » pour Paris, y exposait le lendemain « au point du jour » la situation à Louis-Philippe et recevait la permission d'agir à sa guise, quitte à être désavoué après l'événement. De retour à Bruxelles, il faisait semer le bruit que le roi accepterait la couronne pour son fils. Le matin même de l'élection, le 3 février,

l'annonce que la France avait refusé son adhésion aux bases de séparation, fit pencher la balance en faveur de Nemours (1). Quatre-vingt-dix-sept voix se prononcèrent pour lui contre soixante-quatorze à Leuchtenberg. Vingt-et-une s'égarèrent sur le nom de l'archiduc Charles.

En se donnant ainsi « un roi au scrutin (2) », le Congrès ne se doutait pas qu'il votait dans le vide et qu'à l'avance sa décision était frappée de nullité. Le 1er février, la Conférence avait arrêté « qu'au cas que la souveraineté de la Belgique fût offerte à des princes des familles qui règnent en Autriche, en France, dans la Grande-Bretagne, en Prusse et en Russie, cette offre serait invariablement rejetée ». Communiqué quelques jours plus tard par lord Ponsonby au Comité diplomatique, ce protocole fut pour le Congrès « comme un coup de foudre ». Il était seulement le châtiment de son imprudence et celui de la duplicité de Louis-Philippe. La députation qui partit pour Paris le 18 février s'abandonnait encore pourtant à un dernier espoir. Le roi la reçut sans doute avec une honte secrète, qu'il dissimula sous des effusions sentimentales. La dure nécessité de conserver la paix l'obligeait, dit-il, à refuser la couronne destinée à son fils. Le repos de l'Europe était à ce prix. Il aurait pu ajouter qu'il en était de même de la solidité de son trône. En somme il avait atteint son but : Leuchtenberg était écarté et le bonapartisme dépité. Il n'avait jamais sérieusement voulu autre chose.

Son refus plaçait la Belgique dans une situation tout à la fois ridicule et terrible : ridicule, parce qu'après avoir passé outre avec tant de désinvolture aux remontrances de la Conférence, on se voyait sacrifié à elle par cette France dont on avait tout attendu; terrible, parce que ce cuisant échec enlevait au Congrès, démoralisé et discrédité, la force de continuer plus

(1) Sur les intrigues de Bresson voy. *Gedenkstukken*, *loc. cit.*, t. II, pp. 156, 166, et surtout, dans les *Mémoires de* Guizot, t. VIII, p. 206, la lettre qu'il lui écrivit en 1844 pour expliquer sa conduite. « J'ai pris sur moi, dit-il, une immense responsabilité : j'ai fait élire M. le duc de Nemours, et je n'hésite pas à reconnaître que je l'ai fait sans l'assentiment du roi et de son ministre ».

(2) Expression de Lebeau, *Souvenirs*, p. 120.

longtemps à diriger les destinées du pays. Déjà les Orangistes relevaient la tête et les républicains s'agitaient. Dès le 14 janvier, avant même la dérobade de Louis-Philippe, de Robaulx avait proposé de modifier la constitution et d'établir la république!

Que faire? Personne ne se dissimulait l'urgence d'en finir avec le provisoire dans lequel on vivait et de se donner enfin un gouvernement. Aussi bien, la constitution étant achevée, il était temps d'inaugurer le régime qu'elle instaurait. Faute de roi, on se contenterait d'un régent. L'agitation des dernières semaines n'avait heureusement pas ébranlé l'union des partis. Dans tous deux il s'était rencontré des partisans de Nemours et des partisans de Leuchtenberg. Le 24 février, catholiques et libéraux se trouvèrent d'accord pour confier la régence au président du Congrès, le baron Érasme-Louis Surlet de Chokier. Le lendemain il était inauguré sans pompe et prêtait serment à la constitution. Un vote unanime déclarait que le Gouvernement provisoire avait bien mérité de la patrie. Il allait être remplacé par des ministres responsables devant le Congrès qui, en attendant l'élection future du Sénat et de la Chambre des Représentants, continuait à exercer le pouvoir législatif. Une phase nouvelle commençait dans la Révolution. Et c'est à ce moment que l'anarchie faillit tout emporter.

Rien n'atteste mieux l'impéritie politique du Congrès que l'élection du Régent. Dans les circonstances que l'on traversait, il eût fallu à la tête du pays un homme énergique à idées claires, connaissant l'Europe, capable de représenter la nation devant elle et de lui faire entendre sa voix. Or, ce qui manquait le plus à Surlet de Chokier, ce sont précisément ces qualités-là. C'était un petit gentilhomme liégeois, familier, bon enfant, ayant autant horreur du luxe et de la représentation que du travail, une sorte de Charles de Lorraine de village que l'on n'avait élu que parce que sympathique à tout le monde, il ne portait ombrage à personne. Agé de soixante ans, il avait une « noble figure, mélange de bonhomie et de finesse, avec une longue chevelure à la Boissy d'Anglas » (1). La simplicité de

(1) Lebeau, *Souvenirs*, p. 126.

ses allures, qui n'était pas exempte de quelque affection, lui avait valu tout de suite cette sorte de popularité que le peuple accorde si facilement à ceux qui ne lui en imposent pas. Un journal faisait son éloge en disant qu'on l'avait vu se promener en sarreau bleu à la foire de Beaucaire. Il n'avait d'autre titre politique que d'avoir siégé vers la fin de l'Empire au Corps Législatif et aux États-Généraux sous le roi Guillaume, qui lui avait octroyé son titre de baron. Les électeurs ne l'avaient envoyé au Congrès que par affection. Ses collègues lui en avaient, pour le même motif, confié la présidence. On se rappelait surtout les bons mots qu'il y avait prononcés. Comment cet homme si simple et complètement dénué de vanité, se résigna-t-il à accepter les responsabilités écrasantes qu'il assumait avec la régence? Il n'avait pas même foi dans l'avenir du pays. Lebeau lui reproche « d'être tiède en matière de révolution » et de n'avoir confiance que dans la France. Il semble bien en effet, s'être laissé guider par les conseils du général Belliard, le remplaçant de Bresson à Bruxelles, qui ne l'appelle dans ses lettres, avec un dédain affectueux, que « le bon régent », le « brave régent », « le bon et brave régent ». Du moins, conscient de son insuffisance, prit-il le parti de faire parler de lui aussi peu que possible. Il s'installa modestement dans un petit hôtel de la rue Latérale (aujourd'hui rue Lambermont), avec sa gouvernante, n'ouvrant sa porte qu'à quelques intimes. Les 10.000 florins de liste civile qu'il recevait par mois suffirent plus qu'amplement à sa dépense. A défaut d'autre mérite, son gouvernement eut celui du bon marché.

Personnellement, Surlet de Chokier appartenait à l'opinion libérale. Les catholiques dominant par le nombre dans le Congrès eussent voté pour Félix de Mérode, si celui-ci l'avait voulu. Pas plus que Surlet il ne posa sa candidature : quarante-trois voix seulement se portèrent sur son nom. Surlet en obtint cent-huit. Si fâcheuse qu'elle fût, son élection eut du moins cet avantage de ne pouvoir passer pour un coup de parti et d'affirmer une fois de plus l'unionisme de l'assemblée.

Le lendemain de son inauguration, le Régent constitua le premier des ministères de la Belgique indépendante. A vrai

dire, il semble bien qu'il se soit contenté de le bâcler. Pour s'épargner l'embarras du choix, il le composa des administrateurs généraux des divers comités que le Congrès avait chargés du pouvoir exécutif. Par hasard, ils étaient tous libéraux. On leur adjoignit dans la personne de de Gerlache, qui d'ailleurs résilia tout de suite ses fonctions, un catholique hors cadre et sans portefeuille.

Ainsi fait, le ministère était « un méli-mélo » si divisé de tendances, qu'il ne se trouvait pas même d'accord sur la constitution. A côté de modérés comme van de Weyer, Tielemans, Goblet et Charles de Brouckère, le fougueux Gendebien y affirmait bruyamment ses convictions républicaines et cherchait à profiter de l'occasion pour les faire triompher. Appuyé au dehors par de Potter et ses partisans, il aspirait visiblement à une entente avec les révolutionnaires de Paris (1). La guerre immédiate qu'il prêchait contre la Hollande devait, pensait-il, leur permettre de pousser le faible gouvernement de Louis-Philippe à une intervention qui eût tourné en guerre de propagande et instauré la république en France et en Belgique. Ses excitations étaient d'autant plus dangereuses que, dans le désarroi général et au sein de la crise économique qui sévissait de plus en plus, le découragement ou l'intérêt poussaient bien des esprits à ne voir le salut que dans une réunion à la France. Un journal publié à Mons par une société de négociants et de charbonniers, *L'Éclaireur*, la réclamait ouvertement (2) et ce qu'il disait tout haut, nombreux étaient ceux qui le murmuraient en conversation et jusque, pensait-on, dans le conseil des ministres et dans l'hôtel du Régent (3).

C'est sans doute pour décider la France à la guerre que Gendebien fit lancer par celui-ci l'incroyable proclamation du 10 mars. Sous l'apparence d'une exhortation aux Luxembourgeois, elle n'était rien moins qu'une provocation directe à l'Europe. « Nous avons commencé, disait-elle, notre révolu-

(1) Belliard, *Mémoires*, t. II, p. 225.

(2) A. Warzée, *Essai historique et critique sur les journaux belges* (Gand, 1845), p. 203.

(3) *Gedenkstukken*, *loc. cit.*, t. III, p. 671.

tion malgré les traités de 1815. Nous la finirons malgré les protocoles de Londres... Vos frères ne vous abandonneront jamais ». Ce manifeste si visiblement destiné, par le rappel des traités de 1815, à exalter l'opinion des républicains de Paris, devait d'ailleurs faire long feu.

Le 13 mars, le ministère Casimir Périer mettait fin aux fluctuations et aux indécisions de la politique française. Désormais il n'était plus possible d'escompter le renversement de Louis-Philippe ni d'opposer le gouvernement des Tuileries à la Conférence de Londres. En s'associant décidément aux autres Puissances, la France monarchique ruinait l'espoir des républicains de Bruxelles de l'entraîner dans la guerre dont ils attendaient leur victoire.

Au surplus, ces républicains n'étaient qu'une minorité dont la hardiesse s'explique surtout par la timidité de leurs adversaires. Ce n'est pas d'eux, mais des Orangistes que venait le péril. Tout de suite après l'échec de l'élection de Nemours, ils n'avaient pas manqué d'exploiter la situation à leur profit. Ouvertement appuyés par lord Ponsonby qui les encourageait à provoquer un mouvement populaire, ils se croyaient certains du succès. De La Haye, le roi Guillaume entretenait leur confiance, ne doutant pas que l'anarchie pousserait bientôt les Belges à une restauration. Dans l'armée, le général van der Smissen provoquait sans peine la défection de quantités d'officiers ulcérés du peu d'intérêt que leur montrait le Régent. On soupçonnait le général Daine de s'être laissé acheter pour 10.000 florins. Les conspirateurs comptaient à Bruxelles sur les frères d'Hoogvorst et sur le colonel de la garde civique. Ils poussaient l'impudence jusqu'à faire des ouvertures au Régent (1).

Mais pour réussir, il leur fallait l'adhésion du peuple et une fois de plus, c'est contre son opposition que devaient échouer leurs intrigues et leur or. Leur cause lui était si

(1) Sur ce mouvement, voir surtout une curieuse lettre de l'Orangiste Charles Morel, l'un des directeurs de la Société Générale, dans *Gedenkstukken*, *loc. cit.*, t. IV, p. 47 et suiv. Add. *Ibid.*, pp. 423, 432, 434, 469. Il semble (p. 481) que Ponsonby était d'accord avec ses organisateurs. Le but était de ramener le pays au roi sous le régime de la séparation administrative.



odieuse qu'à Bruxelles, ils ne parvenaient pas même à recruter des harangueurs flamands pour l'exciter (1). Les riches et les industriels qui menaient le mouvement cherchaient vainement à exploiter le chômage et le marasme des affaires. On se riait des fabricants menaçant de fermer leurs usines si Guillaume n'était pas rappelé; à Anvers, les salaires ayant été diminués de 50 pour cent, les ouvriers accusèrent les Orangistes d'avoir inventé ce moyen de provoquer une contre-révolution (2). Partout l'exaspération des masses se soulevait contre eux. Des émeutes éclataient dans les villes manufacturières (3). Les hôtels Orban et de Macar étaient pillés à Liége; à Gand, on « martyrisait » sur le marché du Vendredi un industriel connu pour son attachement à Guillaume.

En face des machinations orangistes, d'ailleurs, la résistance du peuple fut secondée par la partie la plus énergique de la bourgeoisie. L'Association nationale fondée à Bruxelles le 23 mars, appela les Belges aux armes contre la dynastie exclue par le Congrès de ce trône que ses partisans prétendaient lui rendre (4). Sans doute le manifeste qu'elle publia le 27 trahit encore l'espoir, à peine dissimulé, de combattre pour la république en combattant contre Guillaume. « Avec un chef imposé ou seulement indiqué par l'étranger, notre indépendance ne serait qu'une chimère et notre révolution que du temps et du sang perdus. Soyons Belges et finissons notre révolution comme nous l'avons commencée : par nous-mêmes ». C'était là tout à la fois un langage de têtes chaudes et d'hommes de cœur. S'il poussait à une lutte impossible contre l'Europe, il raffermit du moins les courages chancelants et ranima la confiance. Le lendemain, le Régent renvoyait son

(1) *Gedenkstukken*, *loc. cit.*, t. IV, p. 479.

(2) *Ibid.*, p. 439.

(3) Huyttens, *Discussion*, t. III, pp. 6, V, 172; *Gedenkstukken*, *loc. cit.*, t. III, p. 472. Sur la participation de Gendebien à sa formation, voy. Jules Garsou, *Alexandre Gendebien, sa vie, ses mémoires* (Bruxelles, 1930).

(4) Elle avait pris pour modèle l'Association nationale créée à Paris dans les derniers jours du ministère Laffitte par les « patriotes », pour combattre à outrance l'étranger et les Bourbons. Thureau-Dangin, *Monarchie de juillet*, 2e édit., t. I, p. 415.

ministère. Un nouveau cabinet arrivait au pouvoir, sous la présidence effective de Joseph Lebeau.

Ce jeune avocat libéral et franc-maçon, envoyé au Congrès par ses compatriotes de Huy, s'était laissé tout d'abord griser par l'enthousiasme révolutionnaire de ses collègues. Mais l'ardeur patriotique s'alliait chez lui à une intelligence lucide. Il n'avait pas tardé à comprendre que l'indépendance de la Belgique était irréalisable sans le consentement de l'Europe. Avec un tact politique qui fait de lui l'homme d'État de la Révolution, il avait reconnu que ce n'était pas à Paris, mais à Londres que reposait le sort du pays, et qu'un souverain ne pouvait être reconnu sans l'assentiment de l'Angleterre. Le rapprochement du cabinet de Casimir Périer avec celui de Lord Grey facilitait l'exécution de ses projets, et il en était de même du revirement de Lord Ponsonby qui, désabusé de ses chimères par l'échec du complot orangiste, se montrait maintenant disposé à agir de concert avec Belliard. Peut-être le nom du Prince Léopold de Saxe-Cobourg lui fut-il suggéré par eux. En tout cas il n'hésita pas à voir que là était le salut. Adopter ce nom, c'était en effet rassurer les Puissances sur les velléités d'union avec la France qu'elles attribuaient à la Belgique, c'était gagner leur confiance en leur montrant que « la révolution n'était ni française, ni anglaise, ni allemande, mais belge, et qu'elle n'avait pas secoué la suprématie de la Hollande pour accepter celle d'un autre peuple ». Dès ses débuts, Lebeau déclarait nettement que le pays ne voulait que son autonomie et qu'il ne songerait à s'unir à la France que s'il était réduit à choisir entre la France et la Hollande. Il allait jusqu'à dire que son ministère était anti-français, non sans doute qu'il fût hostile à la France « que nous aimons tous », mais parce que « voué au principe de l'indépendance nationale » (1).

Or celle-ci paraissait gravement compromise. L'obstination des Belges à résister aux décisions de la Conférence et leur incapacité à sortir de l'anarchie, faisaient revenir sur l'eau les projets de partage auxquels on avait déjà songé à Paris quel-

(1) E. de Guichen, *La révolution de 1830*, p. 373.

ques mois plus tôt. Sans doute le gouvernement français ne les soutenait pas, mais il ne les combattait pas non plus. Il semble bien que, sans l'opposition de l'Angleterre, il se fût entendu avec la Prusse et la Hollande. Talleyrand se laissait aller à confesser « qu'il était impossible que les Belges constituent une nation et qu'en travaillant à leur indépendance, il faisait une œuvre de circonstances destinée à disparaître avec elles » (1).

Il était donc grand temps de se presser si l'on voulait enfin avoir un roi. Mais l'humiliante expérience de l'élection de Nemours imposait la prudence. Il n'était plus question de donner la couronne sans savoir si elle serait acceptée. Le 22 avril, une députation arrivait à Marlborough House pour pressentir Léopold sur ses intentions. Lebeau se flattait d'obtenir sans peine son assentiment. Mais on avait affaire cette fois à un esprit réaliste, à un politique plein de prudence, à un prince enfin qui venait de refuser le trône de Grèce. Comment espérer qu'il acceptât celui de Belgique sans être assuré du consentement de l'Europe et surtout de celui de l'Angleterre à laquelle il devait tout? Il savait que le 17 avril, la Conférence venait de déclarer de nouveau que les bases de séparation rejetées par les Belges étaient des « arrangements fondamentaux et irrévocables ». C'était dire qu'elle ne tolérerait qu'un roi qui les admît. Dans ces conditions les pourparlers ne pouvaient aboutir. Léopold et la députation se trouvaient, comme disait Palmerston, *at a dead lock.*

Cependant le Congrès demeurait buté dans la résistance. Ponsonby n'osait lui communiquer l'ultimatum du 10 mai par lequel la Conférence sommait les Belges d'accepter les bases de séparation sous peine de la voir bloquer l'Escaut et accorder son appui au roi de Hollande. Complètement revenu de ses sympathies orangistes, il travaillait maintenant pour Léopold et s'associait à la politique de Lebeau. Il suggérait à

(1) Sur ces projets de partage, dont aucun ne prit naturellement une forme officielle, voy. Delannoy, *op. cit.*, p. 162 et suiv. Cf. *Gedenkstukken*, *loc. cit.*, t. II, p. 462. Voy. aussi H. L. Bulwer, *Life of Palmerston*, t. II, 2e édit. (Londres, 1870), p. 69.

Palmerston de consentir à une transaction. Pour en finir, celui-ci obtint, le 21 mai, l'envoi à Bruxelles d'un nouveau protocole « promettant d'entamer avec le roi des Pays-Bas une négociation dont le but sera d'assurer, s'il est possible à la Belgique, moyennant de justes compensations, la possession du Luxembourg ». Ainsi la Conférence revenait sur ses arrangements irrévocables, comme Joseph II, en 1787, était revenu sur ses « préalables indispensables » (1). C'était un succès pour le Congrès. Il ne l'accueillit que par une explosion de fureur.

Plutôt la guerre que consentir à capituler devant la Hollande. Acheter le Luxembourg et renoncer au Limbourg dont les habitants avaientparticipé avec enthousiasme à la Révolution, c'était accepter de vendre des frères et fouler aux pieds les droits sacrés du peuple. Voilà donc la condition mise à l'obtention d'un roi! A ce prix la monarchie était trop chère. Les républicains triomphaient et, appuyés par l'indignation générale, entraînaient derrière eux l'opinion publique. Les Orangistes, enchantés de ce déchaînement de fureur, faisaient chorus en vue de prolonger l'anarchie avec le dessein d'en profiter. De Paris, les ennemis de Louis-Philippe et de Casimir Périer applaudissaient et excitaient le mouvement. De Potter, Lafayette, Mauguin, Lamarque poussaient les Belges à la république. Les francophiles s'affichaient ouvertement. A Liége, à Verviers, à Namur, des drapeaux français étaient arborés (2).

Au Congrès cependant, les modérés s'évertuaient à trouver une solution. J.-B. Nothomb parvint à obtenir de ses collègues l'élection provisoire de Léopold et leur adhésion à des arrangements financiers avec Guillaume. Il était entendu que l'élection serait nulle au cas où le roi consentirait à des sacrifices territoriaux. On gagnait donc du temps, mais on ne gagnait que cela. Rien n'était tranché. La situation paraissait inextricable et désespérée. Le roi de Hollande insistait à Londres pour l'exécution de l'ultimatum du 10 mai, et la Conférence

(1) *Histoire de Belgique*, t. V, 2e édit., p. 438.

(2) Lebeau, *Souvenirs*, p. 280, dit qu'à ce moment le parti républicain et le parti français se confondent. Cf. *Ibid*, pp. 299, 302, 309.

poussée à bout, rappelait de Bruxelles Belliard et Ponsonby. Nulle illusion à se faire sur un nouveau désaccord de la France et de l'Angleterre. Palmerston et Casimir Périer marchaient la main dans la main.

Néanmoins, les diplomates avaient peur de ces Belges qui n'avaient peur de rien. Ne parlaient-ils pas de recevoir à coups de fusil les troupes de la Confédération germanique si elles entraient dans le Luxembourg? Et s'ils tiraient, ne provoqueraient-ils pas aussitôt une révolution à Paris et cette guerre générale que l'on avait déjà tant fait pour éviter. On avait beau les considérer comme le scandale de l'Europe, railler l'ignorance et l'incapacité des délégués qu'ils venaient d'envoyer pour la seconde fois à Londres, force était bien de leur faire l'honneur de parlementer avec eux. Palmerston avait éclaté de rire tout d'abord en entendant leurs propositions. Leur ténacité n'en laissa pas moins de triompher. Sur un point d'ailleurs ils entendaient raison. Ces démocrates consentaient à renoncer à la Flandre Zélandaise qu'en contradiction avec leurs principes ils avaient revendiquée par raison d'État. Ils ne se montraient inébranlables que dans leur résolution de ne pas abandonner les Limbourgeois et les Luxembourgeois qui s'étaient soulevés avec eux. Ils se résignèrent pourtant à admettre le 26 juin, après des discussions infinies, l'accommodement qui fut mis en forme dans le projet de traité dit des XVIII articles. Ils stipulaient qu'une négociation spéciale entre la Belgique, la Hollande et la Confédération germanique règlerait la question du Luxembourg. Pour le Limbourg, il serait fait un arrangement convenable, grâce à l'échange des enclaves que les Provinces-Unies et les Pays-Bas autrichiens possédaient à la fin du XVIIIe siècle sur leurs territoires respectifs (1). Quant à la liquidation des dettes de l'ancien royaume, chacune des parties

(1) Les bases de séparation assignant à la Hollande son statut national *de 1790* n'avaient pu lui attribuer ces enclaves qu'elle ne possédait pas alors. Elle ne les obtint que par un traité avec la France, le 5 janvier 1800. C'est J.-B. Nothomb, qui s'avisa de cette particularité qui avait évidemment échappé à l'attention de la Conférence. En interprétant le texte des bases dans sa lettre sinon dans son esprit, il fournissait l'échappatoire que tout le monde désirait.

prendrait à sa charge celles qu'elle supportait avant 1815; le reste serait réparti selon une juste proportion.

Le même jour, à 9 heures du soir, Léopold acceptait la couronne de Belgique devant la députation du Congrès à condition que celui-ci ratifiât la convention élaborée après tant d'efforts.

A Bruxelles, les concessions des délégués soulevèrent une dernière tempête. Il put sembler un instant que tout allait être remis en question. Sur le point d'aboutir, le Congrès ne pouvait se résigner à « vendre ses frères ». Les tribunes bondées applaudissaient à tout rompre les orateurs qui exigeaient la guerre plutôt qu'une telle honte. On sifflait les partisans de la résignation. De Paris, une fois de plus, la presse républicaine soufflait sur le feu. Enfin, le 5 juillet, Lebeau prit la parole. Avec une éloquence faite de sa conviction, il montra le sort des XVIII articles lié au sort même de l'indépendance nationale. Sans doute si l'on courait aux armes plutôt que de se résigner à leur adoption, on pouvait espérer le secours de la France. Ce secours provoquerait un conflit européen et la Belgique qui l'aurait déchaîné en serait la victime, car elle n'aurait à attendre en cas de victoire, qu'une annexion, en cas de défaite, qu'une restauration. Sur cette assemblée que l'union des partis affranchissait de la discipline tyrannique que leur désaccord eût peut-être imposée aux votes, cet émouvant appel au bon sens et au patriotisme fit merveille. L'orateur épuisé se rassit dans le bruit des acclamations. La lumière de la raison dissipait les fumées du sentiment. La cause était gagnée. La discussion de prolongea encore quatre jours à travers des redites. Le 9 juillet, le Congrès ratifiait le texte des XVIII articles par 126 voix contre 70.

Une semaine plus tard, le 17, Léopold arrivant de Calais, mettait le pied sur le sol belge à La Panne par un temps splendide. Jusqu'à Bruxelles, il voyagea au milieu de l'enthousiasme populaire, accueilli aux sons de la Brabançonne, passant sous les arcs de triomphe et sous le déploiement des drapeaux tricolores. Seuls, dans les villes qu'il traversa, les hôtels de l'aristocratie et ceux des industriels orangistes témoignaient par leurs fenêtres closes de la bouderie de leurs habitants.

L'inauguration du roi eut lieu le 21 juillet, sur cette même Place Royale qui avait vu se dérouler quinze ans auparavant, au milieu d'une pompe officielle et glacée, celle de Guillaume Ier. La cérémonie toute populaire et démocratique répondit bien au caractère de la « monarchie républicaine » qui y débutait. Au centre de la place se dressait le jeune arbre de la liberté. En face, sur les degrés de l'église Saint-Jacques, on avait élevé un dais au front duquel se détachaient les noms des combats victorieux de la révolution. La blouse bleue des volontaires remplaçait au-dessus du trône les armoiries héraldiques. Reçu par les membres du Congrès, Léopold, revêtu du costume de lieutenant-général de l'armée belge, fut conduit tout d'abord à un fauteuil d'où il assista à la déposition des pouvoirs du Régent. On lui lut ensuite la constitution. Il y prêta serment : une salve de cent-un coups de canon annonça au peuple qu'il avait un roi. Il monta ensuite au trône avec une distinction de manières et un calme qui soulignaient la souveraineté que la nation venait de lui confier. « Belge par votre adoption, dit-il, de sa voix lente et grave, je me ferai aussi une loi de l'être toujours par ma politique ». Il venait de prononcer les paroles auxquelles son long règne devait être fidèle jusqu'au bout.

Pendant qu'il se rendait à pied à travers les flots des gardes civiques et du peuple au Palais royal, les membres du Congrès gagnaient le Palais de la nation pour y déposer leur souveraineté avec la même simplicité qu'ils l'avaient prise (1). Leur tâche était accomplie. La constitution élaborée par eux entrait en vigueur. Trois jours après, le roi constituait son premier ministère et convoquait le corps électoral pour la nomination du Sénat et de la Chambre des Représentants.

II

Le 22 juin, Guillaume Ier avait solennellement déclaré « qu'il considérerait comme son ennemi le personnage qui accepterait la Belgique sans avoir souscrit les bases de séparation ». La

(1) Le Congrès ne fut d'ailleurs dissous, comme assemblée législative, que le jour de la réunion des Chambres.

Conférence n'avait attaché aucune importance à cette menace. Il ne lui paraissait pas possible que le roi de Hollande s'insurgeât contre la volonté unanime des Puissances. En supposant d'ailleurs qu'il le fît, ce ne serait qu'une incartade sans lendemain. Il était trop tard pour troubler la paix générale puisqu'enfin l'Europe était d'accord sur la reconnaissance de la Belgique. Mais Guillaume savait, d'autre part, qu'il ne risquerait rien en prenant les armes. Vainqueur, il pouvait espérer replonger dans l'anarchie cette Belgique qu'il voyait avec fureur lui échapper; vaincu, il en serait quitte pour accepter au pis-aller ces XVIII articles qu'il considérait comme une perfidie de la Conférence à son égard. Il se sentait d'ailleurs en mesure de venger sur les Belges ses humiliations de l'année précédente. Il avait reconstitué avec soin son armée et il n'avait pas en vain fait appel à son peuple. Le nation hollandaise souhaitait ardemment châtier les « émeutiers » du Sud. Les étudiants des universités avaient formé des bataillons de volontaires. L'ensemble des troupes rassemblées dans le Brabant septentrional sous couleur de protéger la frontière, se montait à 50.000 hommes, sous le commandement du prince d'Orange assisté de chefs tels que Constant de Rebecque et Bernard de Saxe-Weimar.

A ces forces, les Belges ne pouvaient opposer qu'un amas de régiments aussi mal équipés que mal commandés, quelques corps de volontaires indisciplinés, et une garde-civique à peine armée. Le Congrès si belliqueux en paroles, n'avait rien fait pour se préparer à la guerre dont il agaçait constamment l'Europe. Les faciles succès remportés en septembre lui faisaient croire que l'enthousiasme révolutionnaire suffirait à mettre l'ennemi à la raison. Se défiant d'ailleurs des officiers de carrière passés à son service, il avait laissé naître et se développer parmi eux un mécontentement dont les Orangistes, on l'a vu, avaient su profiter. Telle était pourtant l'imprévoyance générale, que les conspirations militaires avaient à peine inquiété l'opinion. Rien n'avait été fait, ni pour le moral, ni pour le matériel de l'armée. De plus en plus elle se dissolvait dans le sentiment de son abandon et sous l'influence de la corruption

semée dans ses cadres par l'or hollandais. Le ministre de la guerre, le général de Failly, nommé par le Régent et conservé par Léopold, ne se distinguait que par son inertie et son incapacité. Quant à la disposition des troupes, elle était comme faite à dessein pour favoriser l'ennemi. Leur faible effectif de 24.000 hommes était réparti entre deux armées trop éloignées pour pouvoir se donner la main, la première, dite armée de la Meuse, sous Daine, occupait le Limbourg, la seconde, dite armée de l'Escaut, sous Tieken de Terhove, se groupait autour d'Anvers, dont la citadelle était toujours occupée par le général Chassé.

Le 2 août, celui-ci dénonçait brusquement l'armistice conclu au mois de septembre; deux jours plus tard l'armée hollandaise envahissait la Campine. Elle eut vite fait de repousser les avant-postes de. la frontière et, sans doute, si elle avait marché plus rapidement pour séparer les deux armées belges, elle les eût enfoncées sans peine au premier choc. Mais ses recrues manquaient d'endurance et d'élan. C'étaient, disait le prince d'Orange, « des bourgeois fort raisonneurs, habillés en militaires (1) ».

Léopold s'attendait si peu à une attaque, qu'il avait commencé tout de suite après son inauguration, à visiter les principales villes du pays. C'est à Liége qu'il apprit le péril qui fondait sur cette Belgique qu'il était appelé à défendre avant même de la connaître. Il ne savait que trop dans quel désarroi elle se trouvait. Sans hésiter, il demanda aussitôt l'appui de la France et de l'Angleterre en dépit de l'article de la constitution subordonnant l'entrée d'une armée étrangère au vote d'une loi. Les illusions de ses ministres étaient si grandes qu'ils s'opposèrent aussitôt à cette mesure de salut public. L'armée du maréchal Gérard, que Louis-Philippe, trop ravi de l'occasion de se mêler des affaires de Belgique pour ne pas faire diligence, venait de pousser en toute hâte dans le Hainaut, s'y vit accueilli par les protestations des autorités.

Cependant si les Hollandais avançaient sans hâte, ils avan-

(1) *Gedenkstukken, loc. cit.*, t. III, p. 480.

çaient à coup sûr. Daine n'avait pas exécuté l'ordre de manœuvrer pour rejoindre Tieken de Terhove. Attaqué le 7, il était le 8 mis en déroute à Hasselt et ses troupes débandées faisaient sur Liége une retraite qui ressemblait à une fuite. Isolé en face d'un ennemi supérieur en nombre, en discipline et en armement, l'armée de l'Escaut était perdue. Le combat qu'elle livra à Bautersem le 11 août n'améliora pas sa situation. Un mouvement tournant de Saxe-Weimar la contraignit le lendemain à se replier sur Louvain. L'ennemi était maître de son sort. Elle le sentait et s'agitait sous son étreinte en mouvements impuissants et confus. La vaillance du roi qui comme un sous-lieutenant s'exposait au feu, plaçait lui-même des pièces en batterie et faillit se faire enlever par la cavalerie hollandaise, électrisait les combattants qui le voyaient faire. Mais sur les derrières, la débandade commençait et les routes s'encombraient de fuyards. Sans l'arrivée du maréchal Gérard, les Belges, coupés de Bruxelles, étaient inévitablement forcés de se rendre. Au commencement de l'après-midi, l'apparition de l'avant-garde française faisait cesser le feu. Les Hollandais avaient pour instructions de se retirer devant elle. Des pourparlers courtois réglèrent la fin d'une aventure qui, poussée plus avant, eût pu finir plus mal. L'occupation de Louvain donna une satisfaction d'amour-propre au prince d'Orange. Le jour suivant, ses troupes, suivies à petite distance par les Français, regagnèrent la frontière.

Telle fut « la campagne des dix jours » (1). Succès incontestable, et d'ailleurs certain d'avance, pour la Hollande, elle s'achevait pour la Belgique en une déroute honteuse. Le « défaitisme », pour ne pas dire plus, d'une grande partie des officiers (2), l'inexpérience de leurs chefs, l'incroyable insouciance du Congrès et du Régent expliquent ce pitoyable échec sans

(1) Sur cette campagne, voy. surtout : P.-A. Huybrecht, *Histoire politique et militaire de la Belgique, 1830-1831* (Bruxelles, 1856); J. den Beer Portugael, *De tiendaagsche veldtocht* (La Haye, 1906); A. Martinet, *Léopold Ier et l'intervention française en 1831* (Bruxelles, 1905).

(2) Le 9 août, le prince d'Orange écrit qu'on a trouvé des écharpes oranges dans les coffres de Daine, den Beer Portugael, *op. cit.*, p. 437.



l'excuser. S'il y eut de nombreux actes de bravoure individuelle, la faiblesse de la résistance fut telle que la marche des vainqueurs ressembla presque à une promenade militaire. Le nombre des tués et des blessés, respectivement 112 et 457 du côté hollandais, 91 et 453 du côté belge, reste bien en dessous de celui des journées de septembre.

Du moins la campagne fournit-elle la preuve que le pays ne voulait ni d'une restauration orangiste, ni d'une annexion française. Le prince d'Orange s'attendait à voir les populations acclamer ses troupes : elles les virent passer en silence (1). Les complicités achetées sur lesquelles il comptait ne parvinrent à provoquer aucun mouvement. Il n'y en eut pas davantage sur le passage du maréchal Gérard. Et cette persistance du sentiment national au milieu de la défaite, n'en est que plus caractéristique.

En arrêtant les troupes hollandaises, la France n'avait agi qu'en mandataire de l'Europe. Mais si Louis-Philippe ne pouvair songer et ne songeait pas à conserver la Belgique, il était ravi d'autre part du facile succès que ses armes venaient de remporter. Palmerston enrageait de voir Léopold, à peine débarqué de Londres, faire figure devant l'Europe de protégé du roi des Français. Dans sa malveillance il allait jusqu'à soupçonner le cabinet de Paris, d'avoir provoqué l'attaque de Guillaume (2). Il était prêt à tout pour l'empêcher de tirer parti d'une intervention que les circonstances l'avait obligé à tolérer. Soutenu par l'opinion britannique, il déclarait le 15 août au Parlement que la guerre éclaterait, si les Français n'évacuaient promptement la Belgique. L'armistice conclu par Gérard le 29 avec la Hollande, ne laissait plus de prétextes pour prolonger l'occupation. Louis-Philippe le rappela en septembre. Il dut renoncer à l'espoir de faire démolir une partie au moins de la barrière des forteresses construites en 1815 sur l'ordre de l'Europe, par le roi des Pays-Bas. Il fallut se contenter là dessus, d'une promesse de Léopold. Mais il res-

(1) Le 4 août, il croyait que 13.000 hommes armés allaient se déclarer pour lui entre Liége et Verviers. *Ibid.*, p. 435.

(2) Bulwer, *loc. cit.*, p. 97.

tait à la France le prestige d'avoir victorieusement défendu la neutralité belge, qui cessait d'apparaître ainsi comme tournée contre elle. La réorganisation militaire du jeune royaume se fit aussi à son avantage. Ce furent des officiers français qui l'accomplirent et dont beaucoup, au grand dépit de Palmerston, restèrent au service de la Belgique.

Si les événements du mois d'août avaient profité à la France, ils avaient en revanche discrédité la Belgique aux yeux du monde. A la Conférence de Londres, on ne se faisait pas faute de traiter les Belges de couards et Léopold d'incapable (1). Palmerston s'inquiétait du danger de laisser au pouvoir de ces vaincus, au cas d'une guerre contre la France, des forteresses aussi importants que Maestricht et Luxembourg. Ainsi l'Angleterre elle-même ne voulait plus des XVIII articles qu'elle avait tant contribué à faire adopter. « Ils ont péri, disait Lebeau, dans les plaines de Louvain » (2). Le roi de Prusse, l'empereur d'Autriche et surtout le tsar à qui l'écrasement de la révolution polonaise laissait les mains libres, travaillaient ouvertement en faveur de Guillaume. Seul Louis-Philippe soutenait encore la cause des Belges. On en arriva à se mettre d'accord le 14 octobre, sur vingt-quatre articles que la Conférence, une fois de plus, et cette fois pour s'y tenir, déclara « décisions finales et irrévocables ».

Ils accordaient à la Belgique la partie wallonne du Luxembourg y compris les environs d'Arlon, la partie allemande devant revenir au roi de Hollande qui la posséderait à titre de grand-duc et de membre de la Confédération germanique. En compensation des territoires luxembourgeois qu'il perdait, il recevait Maestricht plus toute la portion du Limbourg située sur la rive droite de la Meuse, ainsi que Ruremonde et Venloo. Des stipulations réglaient l'écoulement des eaux belges à tra-

(1) Bulwer, *loc. cit.*, p. 101. D'après la lettre de Palmerston qu'il publie, Talleyrand aurait profité de la déroute des Belges pour les déclarer incapables de maintenir leur indépendance et indiquer que la meilleure solution serait le partage de leur pays entre la France, la Prusse et la Hollande et l'érection d'Anvers en port franc.

(2) L. Hymans, *Histoire parlementaire de la Belgique*, t. I, p. 487.



vers la Flandre Zélandaise, la libre circulation sur les rivières, la construction d'une route vers l'Allemagne à travers le Limbourg. A titre d'intervention dans la liquidation des dettes des Pays-Bas, la Belgique était astreinte au paiement d'une rente de 8.800.000 florins. Les Puissances la soumettaient enfin au régime de la neutralité perpétuelle sous leur garantie.

Pour les Belges, c'était tomber de haut. Fallait-il donc se résigner à abandonner ces « frères » des régions limbourgeoises et luxembourgeoises que le traité des XVIII articles donnait la possibilité de conserver à la partie commune? Mais que faire sinon courber la tête? Comment oser encore parler de guerre sans se couvrir de honte? Sur qui compter d'ailleurs en cas de refus? En France, les républicains se taisaient et le gouvernement se ralliait aux décisions de l'Europe. On se voyait acculé à l'inévitable. Les Chambres, à peine réunies, allaient débuter dans la vie politique en expiant les fautes du Congrès. Elles se résignèrent à sanctionner les résultats de la défaite dont elles n'étaient pas plus responsables que le roi. Le 1er novembre, la Chambre des Représentants ratifiait le traité des XXIV articles; le Sénat faisait de même deux jours plus tard. Le 15, Sylvain van de Weyer en signait le texte à Londres avec les plénipotentiaires des cinq cours représentées à la Conférence.

Elles avaient compté sur l'adhésion de Guillaume. Mais conséquent avec lui-même, il repoussa un arrangement si différent des bases de séparation acceptées par lui au mois de février et auxquelles il avait résolu de se tenir. L'idée de reconnaître l'indépendance des Belges qu'il venait de battre, était insupportable à l'orgueil de cet entêté. Il ne parlait de leur roi qu'en l'appelant « le Léopold » ou « Monsieur Léopold », et il avouait que son gosier se refusait à prononcer le nom de Belgique (1). Au reste il se sentait encouragé par la sympathie

(1) *Gedenkstukken*, *loc. cit.*, *t.* III, pp. 494, 539, 405. Au mois d'avril 1832, Léopold ayant fait envoyer en Hollande des tableaux appartenant à Guillaume qui se trouvaient au château de Laeken, celui-ci les renvoya avec une lettre déclarant que son intention n'était pas de recevoir « une partie de ses effets qu'on semblait vouloir déplacer ». *Ibid.*, p. 273. Pour lui, Léopold n'était qu'un « préfet français ». *Ibid.*, p. 494.

des trois cours du Nord. Devant le résultat « final et irrévocable » de la Conférence, elles éprouvaient maintenant le remords d'avoir pactisé avec le libéralisme et de la « protection qu'elles avaient accordée à une révolution ». Le tsar reprochait à ses plénipotentiaires d'avoir outrepassé leurs instructions en sacrifiant un souverain « étroitement uni à sa maison par des liens de parenté et d'affection ». On oubliait, depuis qu'elles étaient passées, les terreurs provoquées par l'imminence de la guerre générale. Metternich rejetait tous les torts sur la Prusse, qui n'avait pas osé prendre dès le début une attitude assez énergique; « si elle l'eût fait, cette révolution se serait terminée d'une manière aussi honteuse que les mouvements insurrectionnels qui avaient éclaté à la même époque en Italie ».

Mais il était trop tard. On s'était lié les mains. A tout prendre, on avait obtenu l'essentiel en empêchant la France de s'emparer de la Belgique. Sans doute, il était regrettable d'avoir dû consacrer une indépendance révolutionnaire sur les instances des deux Puissances libérales. Guillaume ne pouvait exiger cependant de ses protecteurs qu'ils missent leur épée à son service : ils l'entouraient de bons procédés, empêchaient qu'il ne lui fût fait violence, cherchaient par une insistance touchante et comique à lui faire signer l'odieux traité. Ils n'obtenaient que des rebuffades. Il fallut bien se résigner enfin à abandonner un roi qui se targuait vraiment trop d'une légitimité fallacieuse et parlait de la Belgique comme s'il l'avait recueillie dans l'héritage de ses ancêtres au lieu de la tenir de la complaisance de l'Europe (1). Ce qui lui avait été donné pouvait lui être repris. Il en fit l'amère expérience. Lassées de son obstination, l'Autriche et la Prusse se décidaient, le 18 avril 1832, à ratifier le traité des XXIV articles; le 4 mai, la Russie les imitait, tout en formulant quelques réserves.

(1) Matuszewic remarque fort justement, le 21 octobre 1831, que « la Belgique ne lui a jamais appartenu à titre héréditaire ni à titre de conquête comme la Pologne appartient à l'empereur ». Ce sont les Puissances qui la lui ont donnée en vertu de leur droit de conquête « et non d'un droit quelconque qui lui fût propre ». Elles peuvent donc en disposer sans violer le principe de la légitimité. *Gedenkstukken, loc. cit.*, t. III, p. 496.



Il ne restait plus qu'à amener la Belgique et la Hollande à s'arranger. La première continuait à occuper le Limbourg et le Luxembourg, la seconde, à maintenir ses troupes dans la citadelle d'Anvers et dans les forts de Lillo et de Liefkenshoek. Ni l'une ni l'autre ne se montraient disposées à traiter. Lord Palmerston intervint, peut-être à la sollicitation de Léopold, pour ouvrir la voie à des négociations. Le « thème » qu'il suggéra fut accepté comme base de pourparlers par le gouvernement de Bruxelles. Pour la première fois, il faisait preuve d'habileté politique. Se doutant bien que Guillaume se déroberait, il tenait à se donner le beau rôle en affirmant son esprit de conciliation. Le général Goblet, chargé le 18 septembre du portefeuille des affaires étrangères, eut la satisfaction de faire prendre acte par la Conférence, le 1er octobre, du refus de négocier du cabinet de La Haye. Il appartenait dès lors à la Belgique de réclamer la garantie des Puissances quant à l'exécution des XXIV articles. Le bon droit était de son côté et l'on ne pouvait plus taxer d'outrecuidance la décision des Chambres de prendre les mesures nécessaires si le *statu quo* se prolongeait au delà du 3 novembre. La réorganisation de l'armée, à laquelle le roi avait poussé de toutes ses forces, leur permettait de parler ainsi. Pour couper court à ce nouveau danger de guerre, la France et l'Angleterre résolurent d'agir sans retard. Dans leur impuissance d'empêcher l'exécution d'un traité qu'elles venaient de ratifier, les trois cours du Nord se confinèrent dans une abstention boudeuse.

Le 22 octobre, les cabinets de Londres et de Paris requéraient le roi des Belges et le roi des Pays-Bas de faire évacuer par leurs troupes avant le 12 novembre, les territoires occupés par elles au mépris des stipulations du traité des XXIV articles. En cas de refus du roi des Pays-Bas, l'embargo serait mis en France et en Angleterre sur les vaisseaux hollandais, des croisières arrêteraient tous ceux qui seraient rencontrés en mer et une escadre franco-anglaise bloquerait les côtés de la Hollande. De plus « si le 15 novembre il se trouvait encore des troupes hollandaises sur le territoire belge, un corps français entrerait en Belgique dans le but de forcer les troupes hollandaises à

évacuer le dit territoire » moyennant le désir exprimé par le roi des Belges.

Le 2 novembre, le gouvernement belge donnait l'engagement qu'on lui demandait. Nul n'ignorait que Guillaume refuserait le sien. Il ne restait qu'à sacrifier à son entêtement le commerce hollandais et la garnison d'Anvers. Les représailles maritimes entrèrent en vigueur le 5 novembre. Le 15, un corps français aux ordres du maréchal Gérard franchissait la frontière belge.

Le siège d'Anvers commença le 19. Pour bien souligner le caractère européen de l'intervention de la France, il avait été décidé que les troupes belges n'agiraient pas si les Hollandais s'abstenaient de les attaquer. Elles assistèrent en spectateurs aux opérations. Décidé à s'épargner jusqu'aux apparences d'un conflit avec la France, Guillaume avait imposé la même attitude à ses forces massées dans le Brabant septentrional. Le vieux général Chassé était donc condamné à une lutte sans espoir pour le prestige du roi. Le siège d'Anvers ne fut en réalité qu'une cruelle parade d'amour-propre. De commun accord on s'entendit pour épargner la ville. Les Français n'attaquèrent la citadelle que par l'extérieur, et Chassé s'abstint dès lors d'infliger à la population un nouveau bombardement. Le 23 décembre, après une très vigoureuse défense, il signait une capitulation permettant à ses troupes, qui furent internées en France, de sortir de la forteresse avec les honneurs de la guerre. Quelques jours après, Gérard évacuait la Belgique, laissant en possession de Guillaume les forts de Lillo et de Liefkenshoek qui, ne se trouvant pas sous le commandement de Chassé, n'avaient pu être compris dans la capitulation (1).

L'irritation provoquée en Hollande par les mesures maritimes auxquelles l'obstination du roi avait contraint la France et l'Angleterre de recourir, obligea bientôt celui-ci à faire un pas en arrière. Le 21 mai 1833, il se résignait à signer une convention avec les plénipotentiaires des Puissances, par la-

(1) A. Martinet, *La seconde intervention française et le siège d'Anvers* (Bruxelles, 1908).



quelle, moyennant la cessation de l'embargo sur ses navires et la remise en liberté de la garnison d'Anvers, il s'engageait à ne point rouvrir les hostilités contre la Belgique et à laisser l'Escaut entièrement libre « aussi longtemps que les relations entre la Hollande et la Belgique ne seront pas réglées par un traité définitif ». Cet arrangement ne mettait pas le gouvernement belge en possession des forts de Lillo et de Liefkenshoek.Mais par cela même, il lui permettait de continuer à occuper le Luxembourg et le Limbourg. La compensation était trop belle pour n'être pas saisie avec empressement. La situation provisoire qu'elle établissait donnait aux Belges toutes les satisfactions auxquelles l'application des XXIV articles les eût obligés de renoncer. On ne peut supposer que Guillaume ait consenti de tels avantages à ses adversaires pour le vain plaisir de ne pas leur rendre deux petits forts inutiles. Mais buté à sa résolution de ne pas traiter avec eux, il ne pouvait en outre se résigner à croire qu'ils parviendraient à durer. Il les voyait destinés à l'anarchie et à revenir tôt ou tard sous sa couronne. En attendant, il était bien résolu à soutenir plus que jamais les manœuvres des Orangistes. Et qui sait d'ailleurs si une guerre générale ne finirait pas par éclater et par justifier son attitude?

Entre la France et l'Angleterre qui l'avaient si efficacement soutenue, la Belgique se trouvait dans une position très délicate. Il fallait se garder de donner prise au soupçon de pencher vers l'une au détriment de l'autre, et les susceptibilités contradictoires de Londres et de Paris rendaient la tâche assez malaisée. La promesse faite par Léopold à Louis-Philippe de démolir un certain nombre des forteresses bâties en 1815 avait irrité Palmerston aussi bien que les cabinets de Berlin, de Vienne et de Pétersbourg. Le 15 novembre, le jour même de la signature des XXIV articles, une convention, d'où la France était exclue, était présentée à van de Weyer. Elle limitait la démolition aux ouvrages de Menin, d'Ath, de Mons, de Philippeville et de Mariembourg. Un article secret substituait le roi des Belges au roi des Pays-Bas dans l'obligation de laisser, en cas de guerre, les troupes des Puissances contractantes occuper les forteresses conservées. Quoique la neutralité et la

souveraineté de la Belgique fussent déclarées intactes, il n'en apparaissait pas moins qu'on entendait restreindre l'une et l'autre par défiance de la France. Pour Léopold c'était une humiliation. Il se résigna à y consentir (14 décembre 1831). Au reste tout cela resta lettre morte. Le pays ne devait plus connaître de guerre avant 1914, et les progrès de l'art militaire rendirent bientôt les vieilles forteresses complètement inutiles. Personne ne protesta quand, en 1860, le gouvernement les fit jeter bas, lors de l'exécution d'un nouveau système de défense nationale appuyé sur Anvers (1).

Pour enlever à Léopold son caractère exclusivement anglais, il avait été entendu entre les cabinets de Londres et de Paris, qu'il épouserait une princesse française. Son mariage avec la fille aînée de Louis-Philippe, Louise-Marie d'Orléans, fut célébré en grande pompe à Compiègne, le 9 août 1832, dernière et suprême affirmation de l'entente franco-anglaise qui avait imposé aux Puissances absolutistes l'indépendance de la Belgique.

Elle n'était pas de nature à diminuer leur mauvaise humeur et elles ne se firent pas faute de la manifester. L'occupation de la citadelle de Luxembourg par des troupes prussiennes, au nom de la Confédération germanique, fit naître, entre le général commandant la place et les autorités belges qui occupaient le reste du territoire, des incidents assez vifs. Le drapeau belge fut abattu dans plusieurs communes; en 1832, le gouverneur de la province fut enlevé par des bandes à l'instigation de Saxe-Weimar. En 1835, un conflit plus grave surgit de la prétention émise par le gouvernement de Berlin d'empêcher la construction d'une ligne de défense contre la Hollande, entre Anvers et Hasselt. Grâce à l'intervention de la France et de l'Angleterre toutes ces brimades firent plus de bruit que de mal (2).

(1) F. De Lannoy, *La convention des forteresses de 1831*. (*Revue Générale*. 15 mars 1925). Cf. K. Hampe, *Das belgische Bollwerk* (Berlin 1918).

(2) L. Verhulst, *L'enlèvement du gouverneur du Luxembourg J. B. Thorn à Schoenfelz*. (*Revue Générale*, 1913); A. De Ridder, *La Belgique et la Prusse en conflit, 1834-1838* (Bruxelles, 1919).

La malveillance prussienne trouvait d'autre part des occasions ou des prétextes de se manifester dans l'intérêt passionné avec lequel les catholiques belges suivaient les péripéties qui mettaient aux prises, dans les provinces rhénanes, le cabinet de Berlin avec l'Église. Leur presse applaudissait bruyamment aux revendications de leurs coreligionnaires demandant la « liberté comme en Belgique ». Des paroles imprudentes étaient reprochées aux autorités ecclésiastiques. Von Arnim, le ministre prussien à Bruxelles, accusait le clergé belge de vouloir fomenter une révolution en Allemagne. Les rêveries de Bartels, de de Potter et de ses amis sur la constitution d'une fédération républicaine de la Belgique et de la Rhénanie lui semblaient l'indice d'un complot démagogique, et il dénonçait Bruxelles comme « le point de réunion des révolutionnaires et des réfugiés politiques de tous les pays ». La violente campagne des journaux catholiques lors de l'arrestation, en 1837, de l'archevêque de Cologne, Mgr. Droste von Vischering, contre l'absolutisme prussien, déchaînait par contre-coup la presse protestante contre la Belgique. Le ministère était assailli de remontrances et, pour la première fois, obligé de répondre par un non-possumus constitutionnel aux demandes de refréner la liberté de la presse et de la parole (1). Et à cela s'ajoutaient les déclamations de Maurice Arndt et des patriotes germaniques contre l'abominable révolution qui avait arraché à l'Allemagne, grâce aux intrigues de la France, un pays sur lequel elle possédait des droits historiques et que le caractère teutonique de la langue flamande l'obligeait à revendiquer comme sien (2).

L'Autriche n'était guère mieux disposée que la Prusse. En 1832, elle n'avait pas encore daigné envoyer un ministre à Bruxelles et Léopold se plaignait à Metternich de « l'interdit que l'on a mis sur la Belgique » (3). Il n'eut pas à se féliciter

(1) L. Schwahn, *Die Beziehungen der katholischen Rheinlande und Belgiens in den Jahren 1830-1840* (Strasbourg, 1914); H. Schörs, *Rheinische Katholiken und belgische Parteien zur Zeit der Kölner Wirren.* (*Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein*, 1926).

(2) Voy. entre autres la brochure d'Arndt, *Belgien und was daran hängt* (Leipzig, 1834).

(3) A. De Ridder, dans *Revue catholique des idées et des faits*, 7e an., nº 28, p. 3.

du représentant qui lui arriva de Vienne, le comte de Dietrichstein, fougueux conservateur, aristocrate insolent, qui se permettait de faire des scènes aux ministres et au roi lui-même, s'abstenait avec ostentation de paraître à la célébration des fêtes nationales et pactisait publiquement avec les Orangistes (1).

Si gênant qu'il fût, ce mauvais vouloir n'était pas dangereux. Sauf le roi de Hollande, tout le monde redoutait trop la guerre pour qu'il en pût être question autrement qu'en paroles. Et il n'y avait pas plus de chances de la voir éclater à l'intérieur du pays que sur les frontières. Les subventions versées aux Orangistes l'étaient en pure perte. Leur impopularité s'attestait en 1834 par la brutale réaction que le peuple de Bruxelles opposait à leurs menées.

Guillaume finit par comprendre qu'il se leurrait en comptant sur l'anarchie ou sur une conflagration européenne pour lui rendre la Belgique. Les dépenses militaires que son expectative obstinée imposaient à la Hollande lui valaient une impopularité croissante. La menace des États-Généraux de refuser le budget l'eût couvert d'une telle confusion qu'il se décida brusquement à franchir le pas. Le 11 mars 1838, il faisait connaître à Londres son intention de signer le traité des XXIV articles.

Cette déclaration inattendue et à laquelle pourtant ils auraient dû s'attendre, plongea les Belges dans une stupeur qui tourna tout de suite à l'indignation. En cédant à l'Europe, Guillaume faisait de nouveau de l'Europe l'arbitre de leur sort. Ce qui était pour lui une cruelle humiliation était pour eux un déchirement bien plus cruel encore. Ils s'étaient si bien accoutumés au provisoire qu'ils le considéraient comme définitif. La perspective de se séparer des Luxembourgeois et des Limbourgeois, qui s'étaient soulevés comme eux, avaient siégé comme eux au Congrès, avaient fait avec eux la constitution, étaient représentés au même titre qu'eux dans les Chambres, dans

(1) A. De Ridder, *Les débuts de la légation d'Autriche à Bruxelles. Lettres du comte de Dietrichstein, 1833-1834.* (*Bulletin de la Commission Royale d'histoire*, 1928).



l'administration et jusque dans le ministère, leur apparaissait monstrueuse et inique. Monstrueuse, puisqu'elle foulait aux pieds le droit sacré des citoyens de disposer d'eux-mêmes; inique, puisqu'elle allait condamner 400,000 catholiques à repasser sous le joug d'un souverain ou, pour employer le langage d'alors, d'un despote protestant (1). Comme aux premiers jours de la révolution, la passion patriotique ranimait la passion républicaine et la passion religieuse. Les républicains s'efforçaient de soulever le peuple des villes, le clergé, celui des campagnes. Le duc de Beaufort s'emportait jusqu'à dire qu'on lâcherait la foule contre les ministres s'ils cédaient (2). Le journal *Le Belge* excitait l'armée à désobéir à ses chefs (3). La fureur poussait les uns à exiger l'invasion de la Hollande; les autres assuraient que les soldats catholiques de la Confédération germanique refuseraient de tirer sur les Belges. Soit pour contenter l'opinion, soit pour influencer la Conférence, le gouvernement mettait l'armée sur pied de guerre, faisait acheter des chevaux, prenait des officiers polonais à son service. Les protestations des Limbourgeois et des Luxembourgeois, les pétitions dont ils inondaient le Parlement surchauffaient encore une exaspération d'autant plus contagieuse qu'elle s'inspirait de sentiments plus généreux et plus sincères. Au milieu de la confusion générale, les Orangistes faisaient chorus avec les républicains (4), si bien que l'on pouvait se demander si le trône lui-même n'allait pas sombrer dans la crise. Deux ministres épouvantés démissionnaient.

Pour profonde et générale qu'elle fût, cette agitation n'en était pas moins sans issue. L'Europe opposait cette fois un front unique aux objurgations des Belges. Louis-Philippe avait fait vainement à La Haye une démarche officieuse pour

(1) D'après le ministre français à Bruxelles, Boislecomte, l'opposition s'explique surtout par la passion religieuse des catholiques. *Gedenkstukken, loc. cit.*, t. II, p. 455. Le « parti libéral ou industriel » est, dit-il, beaucoup plus froid parce qu'il craint la guerre. *Ibid.*, p. 456. Les démocrates font rage, mais sont peu puissants. *Ibid.* 457.

(2) *Ibid.*, p. 455.

(3) *Ibid.*, t. I, p. 548.

(4) *Ibid.*, p. 520.

amener Guillaume à se désister du Limbourg et du Luxembourg. La défiance qu'il avait réveillée chez Palmerston l'avait tout de suite amené à récipiscence. On ne pouvait donc compter sur le roi des Français, et de la France elle-même, où leur impuissance contraignait maintenant les républicains au silence, pas un appui à attendre. Inutilement Léopold suppliait sa nièce, la reine Victoria, d'intervenir. Il n'en recevait que des conseils de soumission et dans son dépit il parlait d'abdiquer. L'unique concession de la Conférence, celle de réduire à cinq millions de florins le montant de la rente prévue par le traité des XXIV articles, faisait mieux ressortir sa résolution de ne pas céder sur tout le reste et apparaissait à bien des gens comme un outrage. L'outrance des discours prononcés aux Chambres irritait les Puissances. Le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche rappelaient leurs ministres de Bruxelles. Palmerston lui-même perdait patience et menaçait de laisser occuper le Limbourg et le Luxembourg par les troupes de la Confédération germanique.

Le discours du trône en affirmant, le 13 novembre 1838, que les droits du pays seraient défendus « avec persévérance et courage », fit croire ou laissa affecter de croire que le roi irait jusqu'à tirer l'épée. Quelques jours plus tard, la Conférence lui répondait par son protocole du 6 décembre, déclarant pour la dernière fois que ses décisions étaient irrévocables. Le 1er février 1839, Guillaume y donnait son adhésion, passant ainsi du côté des Puissances dont il avait si longtemps repoussé les avances.

Dès lors, la situation de la Belgique devenait bien plus mauvaise qu'elle ne l'avait été sept ans auparavant lorsqu'elle avait rejeté les bases de séparation admises par Guillaume. Aujourd'hui, en effet, c'était un traité accepté par elle qu'elle refusait d'accomplir parce que, contre son attente, la partie adverse s'y ralliait. L'acquiescement de Guillaume la plaçait en face de cette alternative : ou céder, ou se préparer à tenir seule tête à toute l'Europe. Le 19 février, le comte de Theux déposait sur le bureau de la Chambre un projet de loi ratifiant l'odieux traité. Durant quinze séances, un débat furieux mit

aux prises le ministère et une opposition exaspérée. Gendebien, au milieu des acclamations, déposait son mandat de député, plutôt que de consentir à l'abandon de tant de compatriotes « sacrifiés à la peur ». Un de ses collègues fut frappé d'apoplexie au moment où il se déclarait pour l'inévitable. Mais les industriels, les gens d'affaires et les gens d'ordre aspiraient à la fin d'une crise qu'ils accusaient de ruiner le pays. Quantité de conseils communaux pétitionnaient pour l'acceptation. La décision de la Chambre était certaine d'avance. Le 19 mars, un vote de résignation adoptait le projet du gouvernement par 58 voix contre 42.

Les traités définitifs de la Belgique avec les Puissances et la Hollande furent signés à Londres, le 19 avril suivant (1839); c'en était fait. L'Europe sanctionnait la dissolution de ce royaume des Pays-Bas qu'elle avait créé en 1815 st l'existence du nouvel État qui prenait place sur la carte. Il devait rester jusqu'à la paix de Versailles, dans sa neutralité et dans son territoire, tel qu'elle venait de le reconnaître, sinon tout à fait tel qu'il avait prétendu s'imposer à elle. On aboutissait en somme à une transaction. Guillaume n'obtenait pas les bases de séparation; la Belgique renonçait à la moitié du Luxembourg et à toutes les terres limbourgeoises de la rive droite de la Meuse.

CHAPITRE II

LE PAYS ET LE GOUVERNEMENT JUSQU'EN 1839

I

Lorsque Joseph Lebeau proposa au Congrès l'élection du prince Léopold de Saxe-Cobourg ni lui, ni ses collègues, ni d'ailleurs personne en Belgique ne connaissait le futur roi. Son nom n'était qu'un symbole politique. On ne le prononçait que pour se concilier les Puissances et pour fonder enfin la monarchie qui sauverait le pays des agitations au milieu desquelles il s'épuisait. La personne du monarque importait peu. Quel qu'il fût, on ne lui demandait que d'accepter la couronne. L'assemblée révolutionnaire qui se « donnait un roi au scrutin » ne se préoccupait pas de savoir comment il exercerait le gouvernement. La constitution n'y avait-elle pas pourvu? Ce qu'on attendait de lui, c'était seulement, en occupant le trône, de stabiliser l'État en face de l'Europe. On voulait un souverain, un souverain quelconque, pourvu qu'il fût reconnu. On n'avait pas à s'inquiéter du reste, ne concevant guère un roi constitutionnel que sous les apparences d'un roi fainéant.

Or, il se trouva que Léopold convenait aussi bien au rôle qu'on lui destinait qu'à celui qu'on ne lui destinait pas. Placé en face de la tâche doublement délicate de mettre en œuvre une constitution dont le libéralisme semblait devoir énerver le

pouvoir exécutif et de maintenir la neutralité que les Puissances avaient imposée au pays, il fit de l'une et de l'autre des « réalités ». L'œuvre qu'il accomplit fut une expérience d'autant plus remarquable qu'elle était sans exemple. Et si l'on songe aux périls de toutes sortes qui à l'intérieur comme à l'extérieur menaçaient le jeune royaume, il ne sera pas exagéré de donner à Léopold Ier comme à Philippe le Bon, l'épithète bien méritée de *Conditor Belgii*.

Huitième enfant de François, prince de Saxe-Cobourg-Saalfeld et d'Augusta de Reuss, ce cadet de famille, né le 16 décembre 1790, avait passé par les péripéties d'une étrange fortune. Comme tous les princes allemands de l'époque, il avait commencé par courtiser Napoléon avant de se tourner contre lui. Devenu officier dans l'armée russe, il avait combattu à Lützen, à Bautzen, à Kulm et à Leipzig. A Paris, où il était entré avec les alliés en 1814, il avait fait sensation. Il passait à juste titre pour un des plus beaux hommes de son temps. On était conquis par son élégance naturelle, son front plein d'intelligence, son regard profond, par quelque chose de lumineux et de pensif tout à la fois qui émanait de sa personne. Le mariage de sa sœur Julie avec le grand-duc Constantin de Russie l'avait rapproché du tsar Alexandre. Venu avec lui à Londres en 1814, il conquit le cœur un peu bien fantasque de la princesse Charlotte, qui devait hériter du trône à la mort de Georges III, et dont les fiançailles avec le prince d'Orange, que Léopold devait rencontrer plus tard sur le champ de bataille de Louvain, venaient d'être rompues. Le mariage fut conclu le 2 mai 1816. Mais après quelques mois de lune de miel dans les beaux jardins de Claremont, Charlotte mourait le 6 novembre 1817, en mettant au monde un enfant mort-né. Le brillant avenir qui s'était un moment promis à son époux disparaissait brusquement.

Il mena depuis lors, tantôt à Claremont, tantôt à Marlborough house, une vie sérieuse et un peu triste, vivant en marge de la famille royale, intéressé par la politique, dont il s'entretenait en spectateur sagace avec son confident Stockmar, serviteur dévoué de sa famille qui, de Cobourg, l'avait suivi en

Angleterre. Sa douleur à la mort de sa femme lui avait concilié la sympathie de l'aristocratie anglaise. Le Parlement lui avait voté une rente à vie de 50,000 livres sterling. Sa situation s'était encore rehaussée du mariage de sa sœur, la princesse de Leiningen, avec le duc de Kent. L'enfant né de cette union, la princesse Victoria, se trouvant depuis la mort de Charlotte, héritière de la couronne britannique, on s'attendait à voir Léopold, sous le futur règne, jouir d'une influence de premier ordre.

De nouvelles perspectives lui furent ouvertes par l'offre du trône de Grèce au mois de février 1830. Impatient de jouer un rôle, il accepta la chance qui se présentait. Elle le déçut assez amèrement. Convaincu bientôt de l'impossibilité d'organiser un royaume déchiré par les partis, il se décidait avec sagesse à renoncer (21 mai) à la tâche qu'il avait assumée non sans quelque précipitation. La révolution belge vint à point nommé donner enfin un but précis à ses ambitions. Il avait été question de lui dès le mois de novembre 1830, comme de tant d'autres. Mais les Belges ignoraient jusqu'à son nom et les Puissances ne songeaient qu'au prince d'Orange. Ce n'est qu'après l'échec de Nemours qu'il apparut comme l'homme indispensable. Sa candidature fut certainement pour beaucoup dans le revirement de l'Angleterre à l'égard des Belges. Elle était d'autant plus agréable à Palmerston que les sympathies du prince allaient au parti whig. Décidé cette fois à réussir, Léopold prit une part très active aux pourparlers dont sortit enfin l'arrangement des XVIII articles. Lorsque, quelques semaines plus tard, les délégués du Congrès vinrent lui offrir la couronne, il leur apparut que ce roi qu'ils venaient d'élire était vraiment un roi.

Il était alors, à l'âge de quarante-et-un ans, dans la pleine maturité du corps et de l'esprit. De la radieuse beauté de sa jeunesse, il conservait une noblesse de traits qui donnait à son visage un peu amer, un profil de médaille. Un tact parfait tempérait de bienveillance et de bonne grâce la dignité légèrement froide et hautaine de son attitude. Dès le premier abord il fit la conquête des délégués. Le soir même, l'un d'eux,

encore sous le charme de l'entrevue, écrivait à sa famille : « Je ne désirerais rien pour mon pays si les choses répondent à l'homme » (1).

Du pays sur lequel il allait règner, il ne connaissait rien. Il ne semble pas même qu'il se soit le moins du monde intéressé à la révolution populaire et bourgeoise à qui il devait sa couronne. Pour cet esprit réaliste la politique se réduisait à l'art de gouverner, et le dogme de la souveraineté du peuple n'était qu'un grand mot. Au fond, c'était un conservateur. Il est paradoxal qu'il ait professé, pour les traités de 1815 contre lesquels ses sujets venaient de s'insurger, une admiration sincère. En dépit de ses accointances et de ses sympathies anglaises, ce qui domine peut-être en lui, c'est le prince allemand d'Ancien Régime, aussi hostile aux principes révolutionnaires de la France qu'au nationalisme germanique de la Prusse. Son idéal, c'est l'Autriche de Metternich, avec son horreur de la démocratie et son gouvernement légitimiste et autoritaire. A ses yeux, la constitution belge était une absurdité (2). Et il faut se demander comment, l'appréciant ainsi, il a pu l'appliquer avec une maîtrise qui fait de lui le type le plus achevé de monarque constitutionnel que l'Europe continentale ait connu.

En ceci sa connaissance approfondie du parlementarisme anglais, tel surtout qu'il était compris et appliqué par les Whigs, lui fut sans doute d'un précieux secours. Elle lui avait appris que dans un pays libre, le gouvernement n'est possible qu'avec le concours de l'opinion. Mais en Belgique ce n'était pas comme en Angleterre une aristocratie rompue au maniement des affaires et appuyée sur une longue tradition politique qui dirigeait l'opinion, mais une bourgeoisie à tendances

(1) Lettre inédite de Stanislas Fleussu, dont je dois la communication à l'obligeance de M. Henri Heuse.

(2) Le 17 avril 1846, il le dit en propres termes à l'archiduc Jean : « Die hiesige Konstitution ist eine Verrücktheit ». E. C. Corti, *Leopold I von Belgien*. p. 139 (Vienne, 1922). En 1841, il parle au ministre du Piémont de l' « absurde constitution qui paralyse tout le bien que l'autorité royale pourrait et devrait faire ». C. Buraggi, etc., *Belgio e Piemonte nel risorgimento italiano* (Turin, 1930).

libérales, infatuée de son importance, imbue d'une idéologie révolutionnaire, empressée d'inaugurer une constitution toute neuve et pour ainsi dire d'en faire l'essai. La monarchie telle qu'elle la comprenait, c'était une « monarchie républicaine », dans laquelle la couronne ne devait être qu'un ornement et non pas un pouvoir. Si l'on ajoute à cela que le prince appelé à jouer un rôle si sacrifié était, en sa qualité d'étranger, dépourvu de tout prestige historique, que son éducation et ses allures anglaises choquaient les francophiles, que son luthéranisme l'isolait au sein d'une nation catholique, on admire davantage le miracle de tact et d'habileté qu'il eut à réaliser pour transformer sa royauté nominale en royauté effective.

La moindre hâte eût tout compromis. Parmi ces Belges qui avaient abominé le gouvernement personnel de Guillaume Ier, le seul moyen de faire accepter l'autorité était de l'insinuer peu à peu dans un régime qui avait cherché à l'exclure. Pour cela il fallait accepter loyalement ce régime, sans ruser avec lui, et, sans en violer les principes, l'assouplir par l'usage et la pratique. Les institutions se réalisent par leur fonctionnement, et ce fut l'art suprême de Léopold que de l'avoir compris. Une constitution ne peut tout prévoir; la complexité de la vie ne se laisse pas emprisonner dans un texte. Si parcimonieusement que le Congrès eût mesuré les attributions de la couronne, il ne lui en avait pas moins laissé le pouvoir exécutif, c'est-à-dire précisément cette partie du pouvoir dont l'efficacité dépend avant tout de l'homme qui la possède. Un roi soliveau comme un roi autoritaire eussent tout gâté; avec l'un, la constitution eût tourné à l'anarchie, avec l'autre, elle eût conduit à la révolution. Ce fut le bienfait de Léopold que de l'avoir adaptée aux nécessités d'un gouvernement stable. L'attitude qu'il prit dès le début était la seule possible. Avec une adresse consommée et une patience inlassable, il sut, en s'effaçant en apparence, prendre une influence croissante. Il gouverna d'accord avec l'opinion comme un navire bien conduit gouverne avec le vent, c'est-à-dire en se laissant pousser par lui sans s'y abandonner. Son irresponsabilité constitutionnelle, en dérobant son action au public, lui permit de l'exercer davantage dans le

Conseil. De parti pris, il vécut à l'écart au milieu de conseillers intimes, Jules van Praet, Jules Devaux, Édouard Conway, dont il distingua tout de suite le talent et qui répondirent à sa confiance par leur dévoûment.

A travers eux, il correspondait avec ses ministres, s'isolant pour mieux garantir son indépendance. Il voulut être riche pour ne point dépendre de la nation. La grande fortune que d'habiles placements lui firent réaliser lui permit de ne pas dépendre de la liste civile ce qui, disait-il, donne un peu aux princes une apparence de mendiants (1). Correct en toute occasion, mais froid par calcul plus encore peut-être que par nature, il exerça donc un pouvoir qui de plus en plus imprégna l'État sans qu'on pût se rendre compte de sa source. Les réactionnaires de Vienne qui le taxaient « d'automate constitutionnel » se trompaient grossièrement (2). Scrupuleusement fidèle à la constitution, il la laissa fonctionner en ne s'y réservant, si l'on peut employer cette comparaison, que le rôle modeste en apparence, mais essentiel, du régulateur dans une machine. Par cela même qu'elle se cachait, son intervention dans les affaires fut plus constante et plus profonde. « Je suis convaincu, a écrit Guizot qui le connut bien, que le roi Léopold, infiniment plus prudent et plus réservé dans son attitude et dans son langage, a exercé dans le gouvernement de la Belgique, au dedans et au dehors, plus d'influence personnelle que le roi Louis-Philippe dans celui de la France; mais l'un en évitait avec soin l'apparence, tandis que l'autre se montrait toujours préoccupé de la crainte que justice ne fût pas rendue à ses desseins et à ses efforts » (3).

Roi constitutionnel par nécessité, Léopold Ier fut par goût un roi diplomate. S'il abandonnait volontiers l'administration

(1) Ernst von Sachsen Coburg, *Aus meinem Leben und aus meiner Zeit*, t. I, p. 229 (Berlin, 1887).

(2) Dietrichstein dit de lui, en 1834, qu'il n'est qu'un automate constitutionnel dont les mouvements sont tour à tour dirigés par les exigences de l'intérieur et les impulsions du dehors. A. De Ridder dans *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, 1928, p. 272.

(3) Guizot, *Mémoires*, t. VIII, p. 95.

intérieure à ses ministres, et s'il paraît, au surplus, y avoir trouvé peu d'attraits, il éprouvait au contraire pour la grande politique un intérêt passionné. Gendre du roi de France, oncle de la reine d'Angleterre, chef de cette maison de Cobourg qui avait donné un prince-consort à la Grande-Bretagne et un roi au Portugal, il jouissait en Europe d'un prestige qui rehaussa celui de sa couronne. Ses talents politiques avaient établi sa réputation dans toutes les cours. Il entretenait avec la plupart d'entre elles une correspondance où s'exprimaient souvent des conseils qu'on ne lui demandait pas toujours. S'il est certainement exagéré de voir en lui « l'oracle politique de l'Europe », on ne peut lui refuser le mérite d'avoir exercé une action diplomatique qui fortifia singulièrement le régime de neutralité imposé à son royaume. « La situation de la Belgique dans le monde, écrit en 1848 le ministre autrichien à Bruxelles, repose exclusivement sur les relations du roi » (1). Il est certain en tout cas, que ces relations lui profitèrent grandement. Léopold ne les employa jamais qu'au service de la paix. Il travailla activement, en 1840, à empêcher le conflit menaçant de la France et de l'Angleterre. Plus tard, s'il semble avoir songé à provoquer une coalition contre Napoléon III, ce n'est qu'à une coalition pacifique qu'il pensait. Et cette politique de conciliation européenne était bien celle qui convenait à un roi des Belges.

Incontestablement, des rois si nombreux que tant d'États nouveau-nés appelèrent à règner sur eux au cours du XIXe siècle, Léopold 1er ne fut pas seulement le plus heureux, mais le plus habile. Il a créé une œuvre solide et durable et fondé une tradition qui lui a survécu. Il se rendait justice et se réjouissait d'avoir réussi. « J'ai gâté le pays, disait-il en 1845, en lui obtenant depuis quinze ans des choses auxquelles seul il n'avait pas la moindre chance de parvenir » (2). Il fut dans toute la force du terme ce que Palmerston avait prévu qu'il serait, « un bon roi belge ».

(1) E.-C. Corti, *Leopold I von Belgien*, p. 131.

(2) Lettre à Ad. Dechamps, dans E. de Moreau, *Adolphe Dechamps*, p. 195 (Bruxelles, 1911).

Ce n'est pas que les déboires lui aient été épargnés. Prince d'Ancien Régime, il souffrit longtemps du dédain que les cours allemandes affectaient pour sa royauté révolutionnaire. En Belgique, la conduite des partis lui fit parfois maudire sa « couronne d'épines » (1), et il lui arriva de regretter d'avoir refusé le trône de Grèce. En 1839, en 1848, des accès passagers de découragement le firent parler de démission. Mais « l'humeur égale et facile, le calme philosophique qui étaient les traits saillants de son caractère » (2) reprenaient bientôt le dessus dans cette âme forte. Dédaignant la popularité, il ne craignait pas de se rendre impopulaire. Au fond, s'il gouverna d'accord avec l'opinion, il la méprisait (3). Il n'éprouvait qu'antipathie pour ces libéraux et ces catholiques avec lesquels il ne dut plus cesser de compter à partir de 1839. Mais il ne les confondait ni avec le pays ni avec l'État. En somme, il resta toujours un étranger au milieu de son peuple et s'il se dévoua à son service, ce fut surtout par devoir, par conscience et par amour-propre. Les Belges de leur côté ne devaient l'apprécier à sa valeur que quand il ne fut plus. Ils reconnurent alors tout ce qu'ils lui devaient, et la gratitude publique assigna à sa statue sa vraie place en la posant au faîte de la colonne élevée en mémoire du Congrès national dont il avait achevé et couronné l'œuvre.

II

Il est difficile d'imaginer un ensemble de circonstances plus désastreux que celui au milieu duquel débuta le règne de Léopold I[er]. On en attendait la paix et ce fut la guerre et la défaite qu'il apporta. Quel présage que d'apparaître tout d'abord à

(1) *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, 1928, p. 267.

(2) Expressions du ministre français Boislecomte dans *Gedenkstukken*, *loc., cit.*, t. II, p. 450.

(3) Son neveu, Ernest de Saxe Cobourg, *Aus meinem Leben und aus meiner Zeit*, t. III, p. 484, dit qu'il était tout à fait insensible à l'opinion publique et que ceux qui croient que le libéralisme consiste à se courber sous elle, « würden ihn ohne Zweifel für einen der illiberalsten Fürsten Europas gehalten haben »

son peuple sous la figure d'un vaincu et de s'être trouvé à deux doigts de devoir rendre son épée! S'il ne portait pas la responsabilité personnelle de la catastrophe, il en portait la responsabilité politique. Victime de l'incurie du Congrès qui l'avait élu, il ne pouvait qu'accepter en silence la conséquence de fautes qu'il n'avait pas commises. Tout rejaillit sur un chef d'État, et au lieu de faire confiance au souverain qu'elle venait de mettre à sa tête, la nation humiliée, désenchantée et découragée se demandait si elle n'avait pas fait appel à un incapable.

Pour comble d'infortune, la situation matérielle contribuait encore à aigrir l'opinion. Depuis la Révolution, le pays était en proie à une crise économique plus grave encore que celle qu'il avait traversée en 1815 (1). La perte du marché hollandais, la perte surtout du marché des colonies hollandaises plongeait l'industrie dans le marasme. La fermeture de l'Escaut interrompait le commerce maritime; impossible de continuer avec l'Allemagne le transit par la voie du Rhin. De toutes parts les usines chômaient ou ne travaillaient qu'à équipes réduites. A Gand, on estimait que 30,000 ouvriers étaient sans ouvrage, et que sur quatre-vingts fabriques, quatre seulement conservaient une activité normale. De 1830 à 1836, le nombre des broches à filer le coton y passait de 209, 173 à 139, 939. Pour permettre aux fabricants de calicot de ne pas renvoyer leur personnel, le Conseil communal ouvrait un emprunt de 10,000 florins. La métallurgie, les mines de charbon subissaient le contrecoup du déclin des industries textiles. Et, pour augmenter le désarroi, l'Angleterre inondait le pays de marchandises de toutes sortes, tandis que le gouvernement hollandais prenait des mesures pour étouffer le commerce belge. Il semblait que la prospérité éclatante dont on avait joui durant les dernières années du royaume des Pays-Bas, fût irrémédiablement compromise. Personne n'avait foi dans l'avenir. La Société Générale, par sympathies orangistes autant que par prudence, resserrait son crédit. Des industriels découragés émigraient en Hollande.

(1) *Histoire de Belgique*, t. VI, p. 273.

Comme il arrive toujours, le mécontentement et l'inquiétude tournaient au profit des partis d'opposition. La propagande républicaine était à vrai dire plus bruyante que redoutable. Il en aurait été autrement si elle avait su exploiter la défiance de la bourgeoisie à l'égard du pouvoir royal, défiance que les derniers événements lui eussent permis sans peine d'exciter. Nul sentiment royaliste n'existait dans ce pays qui depuis le XVI[e] siècle n'avait eu pour souverains que des étrangers, et la république ne pouvait effrayer une nation qui l'avait proclamée en 1789 dans son insurrection contre Joseph II. La constitution telle que le Congrès l'avait faite, n'était-elle pas d'ailleurs toute imprégnée d'esprit républicain? Mais la république à laquelle beaucoup de bourgeois adhéraient en principe n'était qu'une forme ultra-libérale de l'État et ce n'était pas une simple réforme politique qu'espéraient les républicains.

Catholiques comme Bartels, libres-penseurs comme De Potter, révolutionnaires de tempérament comme Gendebien, tous professaient en commun le même amour pour le peuple et la même volonté de le soustraire au pouvoir des classes dirigeantes. La jacobinisme et les tendances socialisantes des uns s'accordaient en un même idéalisme démocratique au catholicisme menaisien des autres. Mais cet idéalisme même fit leur faiblesse. S'il provoqua l'enthousiasme de quelques jeunes gens, il effraya bientôt la bourgeoisie et la poussa à défendre le trône pour se défendre elle-même. Elle ne vit plus en eux que des « anarchistes ». Elle revint très rapidement de la sympathie qu'avaient excitée parmi elle les prédications entreprises à Bruxelles et dans quelques grandes villes par les Saint-Simoniens en 1831. Et dès lors, les républicains ne menèrent plus qu'une agitation stérile. Car, abandonnés par la bourgeoisie, ils cherchèrent vainement à se rallier le peuple qu'ils voulaient affranchir.

Trop ignorant pour comprendre leur langage et trop religieux pour ne pas se résigner à son sort, il ne répondait à leurs avances que par une morne indifférence. Il s'abandonnait, comme depuis si longtemps, à la direction traditionnelle du clergé et des puissances sociales. On rencontrait encore dans

les campagnes des paysans qui ne manquaient pas de se découvrir en passant devant la maison du seigneur (1). En Flandre, l'influence de l'Église restait aussi puissante que jamais. Parmi les travailleurs de la grande industrie on ne surprend encore aucune idée de révolte. S'il éclate ça et là des grèves, si la misère pousse parfois à piller des boutiques ou à briser des machines, ce ne sont que sursauts momentanés, agitations impulsives et sans lendemain. Ces pauvres gens n'attendent que du ciel les remèdes à leur détresse. A Gand, en 1846, les ouvriers d'une usine dangereuse ne voient d'autre moyen d'échapper aux accidents que de faire dire des messes (2). Parler de suffrage universel à des masses si dociles, c'est évidemment parler en pure perte. Leur confier cette arme redoutable, c'est plus évidemment encore les pousser à n'en faire usage que contre elles-mêmes. De Potter l'avouait quelques années plus tard. « Réaliser dans l'état actuel des intelligences, écrit-il, le suffrage universel, n'engendrerait que l'anarchie. Le peuple n'avait ni les lumières, ni la force de volonté indispensables pour réduire ses adversaires au silence et les ranger au devoir. La république, je le reconnais aujourd'hui, était impossible » (3).

Cette apathie du peuple belge fut sans doute pour beaucoup dans les tendances francophiles de Gendebien et de ses partisans. Ils attendirent de la démocratie française la réalisation de leur idéal. La propagande que des agitateurs parisiens tentèrent en 1834 au sein du peuple bruxellois soulevé contre les Orangistes (4), l'immixtion de socialistes et l'apparition du drapeau rouge dans les émeutes qui troublèrent alors la capitale, semblent bien indiquer une entente ou tout au moins une communauté de tendances parmi les républicains des deux côtés de la frontière. A partir de 1835, cependant, l'affermis-

(1) F. Rousseau, *Légendes et coutumes du pays de Namur*, p. 6 n. 1.

(2) *Enquête sur la condition des classes ouvrières*, etc., t. III, p. 447 (Bruxelles, 1846).

(3) De Potter, *Souvenirs personnels*, t. I, p. 192 (Bruxelles, 1839).

(4) A. De Ridder, *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 1928, pp. 206, 265, 283, 297. Cf. le même, *La crise de la neutralité belge en 1848*, t. II, p. 237 (Bruxelles, 1928).

sement du gouvernement de Louis-Philippe ne permit plus de compter sur l'appui des éléments révolutionnaires de France. L'allemand Loebell, qui visita la Belgique à cette date, constate que le parti français n'y existe plus (1), et Gendebien remarque avec amertume, qu'à Paris la tribune de la Chambre des députés, ne déverse plus sur les démocrates belges que la dérision et l'outrage (2). Manifestement, désormais, leur cause est perdue. Les chefs pourtant s'obstinent à compter sur un revirement de l'opinion. La violence qu'ils déployèrent lors des événements de 1839 ne peut toutefois dissimuler leur faiblesse. Elle était telle qu'ils en furent réduits à combiner leurs efforts avec ceux des Orangistes.

Or, si les Orangistes souhaitaient aussi ardemment qu'eux-mêmes le renversement du régime, ils leur étaient opposés pour tout le reste. Ce n'était pas même un parti de classe, mais tout au plus une faction s'identifiant aux intérêts d'un groupe restreint de grands propriétaires et surtout d'industriels. C'est une erreur absolue de les considérer, ainsi qu'on le fait parfois, comme les précurseurs du mouvement flamand. Bien au contraire et par un contraste aussi curieux qu'il est compréhensible, c'est parmi eux que se rencontrent les éléments les plus francisés du pays. La langue populaire, ou, pour parler comme le gouvernement hollandais, la langue nationale, est complètement étrangère à ces riches. Ils l'ignorent ou ils la dédaignent. Ils n'en connaissent d'autre et n'en emploient d'autre, même dans leur correspondance avec La Haye, que la langue du beau monde auquel ils appartiennent. Francophobes de sentiments parce que la France est la source de la démocratie qu'ils abominent, ils n'en sont pas moins des « fransquillons » dans toute la force du terme, par leur genre de vie, leurs mœurs et leur langage. S'il se rencontre parmi eux quelques familles de la haute noblesse qui, par sentiment légitimiste ou par amour-propre, restent fidèles à la maison d'Orange, pour la plupart ils descendent de ces hommes nouveaux que l'achat des biens nationaux ou les entre-

(1) J. W. Loebell, *Reisebriefe aus Belgien*, p. 325 (Berlin, 1837).

(2) L. Hymans, *Histoire parlementaire*, t. I, p. 427.

prises industrielles ont enrichis sous la République et sous l'Empire. Du royaume des Pays-Bas, ce qu'ils regrettent c'est l'intelligente politique qui a soutenu et développé les manufactures, ouvert des débouchés nouveaux au commerce, fondé la Société Générale, restauré la prospérité d'Anvers. Ils ont en horreur la révolution qui a mis fin à l'essor économique dont ils ont été les heureux bénéficiaires. Ils appellent de tous leurs vœux le gouvernement fort qui remettra sur pied les affaires si lamentablement compromises par l'anarchie. Ils comprennent d'ailleurs qu'une restauration pure et simple est devenue impossible et, à vrai dire, ils ne la souhaitent pas. Ils n'aspirent qu'à une situation qui, en conservant à la Belgique son autonomie interne et son administration séparée, la replacerait cependant sous l'autorité du roi légitime et lui rendrait les avantages d'une union douanière avec la Hollande (1). En cela tous sont d'accord. Fabricants de Gand, métallurgistes de Liége pensent de même et agissent de concert.

La communauté de leurs desseins se renforce encore de la communauté de leur anticléricalisme. Pour eux comme pour les Dotrenge et les Reyphins dont ils continuent la tradition, l'Église, ou pour mieux dire le clergé, ne peut être libre que par l'asservissement de l'État. Ils ne pardonnent pas aux prêtres d'avoir fait cause commune avec les absurdes parlementaires libéraux qui ont renversé la monarchie « éclairée » pour lui substituer la monarchie républicaine votée par l'aberration des gens du Congrès. Dans les loges maçonniques instituées sous Guillaume et où ils continuent à dominer, on ne conçoit l'Église que comme une institution acharnée à rétablir l'Ancien Régime sur les ruines de la société moderne, et dont la liberté est incompatible avec l'existence de l'État. Ainsi, les Orangistes ne sont pas seulement liés par les intérêts, ils ont une doctrine. Et en dépit de leur petit nombre, ils en tirent une force d'autant plus grande qu'elle s'appuie sur celle de l'argent.

Leur propagande, en effet, jouit de ressources qui font déplorablement défaut à leurs adversaires. Grâce aux subven-

(1) *Gedenkstukken*, *loc. cit.*, t. V, p. 40.

tions de La Haye et aux contributions volontaires des plus grands industriels du pays, ils lui font déployer de 1830 à 1838, une activité fougueuse. La défection de Lord Ponsonby en juillet 1831 ne les a pas découragés. Convaincus de l'incapacité du gouvernement belge, ils ne cesseront pas de tramer contre lui des complots militaires. Il n'a pas tenu à eux qu'une insurrection armée n'éclatât au moment de l'inauguration de Léopold Ier. John Cockerill promettait d'acheter le général Daine et se disait sûr de provoquer un soulèvement à Liége. Un peu plus tard, au mois de novembre, il était de nouveau question de mouvements qui eussent éclaté en même temps dans cette ville ainsi qu'à Gand et à Bruxelles, et auxquels le général van der Smissen avait assuré son concours (1). A Gand, l'audace des Orangistes était si grande qu'il fallut mettre la ville en une sorte d'état de siège du mois d'octobre 1831 au mois de mars 1833.

Un comité central de vingt membres, organisé à Bruxelles sous la présidence de Dotrenge et d'un ancien ministre belge de Guillaume, van Gobbelschroij, dirigeait l'action du parti et correspondait avec des comités provinciaux. Quatre mille florins étaient mis mensuellement par le cabinet de La Haye au service de la propagande (2). On achetait des journalistes français dont le plus connu, le trop fameux Teste, devait en 1847, après avoir été ministre de Louis-Philippe, finir dans un scandale retentissant (3); on subventionnait quantité d'agents, au premier rang desquels figura jusqu'au bout le Liégeois Ernest Grégoire, l'auteur du coup de main malheureux qu'avaient fait échouer jadis les pompiers gantois (4). Des chansons

(1) Sur ces machinations, voy. de curieux détails dans *Gedenkstukken*, *loc. cit.*, t. IV, pp. 525 et suiv., 587 et suiv. Pour l'attitude de John Cockerill qui jusqu'en 1833 considéra la cause du roi comme « sa religion », voy. *Ibid.*, t. V, pp. 3, 33, 37, 95, 202, 237. A côté de lui, les Orban, les Macors, les Crassier et les Rossius soutenaient également à Liège la cause orangiste.

(2) *Gedenkstukken*, *loc. cit.*, t. IV, p. 578, V, p. 166.

(3) Il aurait demandé 150.000 florins à Guillaume pour se vendre à lui. *Ibid.*, t. V, p. 35. Cf. pp. 64, 134.

(4) Voy. plus haut, p. 17. — Sur Grégoire né à Charleville, voy. A. De Ridder, *La crise de 1848*, t. I, p. 330. Pour se rendre compte de son activité, il suffit de

populaires étaient semées parmi le peuple, où la crise industrielle servait de prétexte pour discréditer le gouvernement (1). Une presse furibonde se dépensait en injures et en calomnies contre le régime. Elle taxait les Chambres « d'assemblée d'idiots nommés par des idiots »; elle ne voyait dans le roi qu'un « vampire couronné, un usurpateur fainéant, un commis-voyageur électoral » (2). Une brochure publiée en 1835 par un pamphlétaire français aux gages du parti dépeignait les journées de septembre « après l'éloignement généreux du prince Frédéric », comme un mouvement dirigé par « des galériens venus de France », le Congrès, comme une « majorité de lâches », le roi, comme un aventurier « ramassé » par des intrigants, la Belgique, comme un « repaire », une « colonie banale de tous les royaumes » condamnée à se dissoudre bientôt au milieu de la haine réciproque des Wallons et des Flamands sous l'exploitation de la France et de l'Angleterre(3). L'Église n'était pas mieux traitée. A Gand, le journaliste Lebrocquy appelait la population aux armes contre « les prêtres hypocrites et vindicatifs » qui la dominaient : « il ne s'agit pas d'une lutte de parti à parti; vous avez à défendre la civilisation contre la barbarie » (4).

Il faut sans doute expliquer ces outrances par l'exaspération de folliculaires enragés de leur fiasco. Comme l'argent qui les payait, tous leurs efforts se dépensaient en pure perte. A la distance où l'on est aujourd'hui de ces fureurs, on se rend clairement compte de leur échec. En attaquant à la fois les catholiques et les libéraux, les Orangistes se condamnaient à ne parler que pour eux-mêmes. Au Parlement, ils renforçaient contre eux l'union des partis qu'ils injuriaient l'un et l'autre.

parcourir le t. V, des *Gedenkstukken* qui fourmille de ses lettres au ministre de l'intérieur hollandais van Doorn, jusqu'en 1844.

(1) *Gedenkstukken*, *loc. cit.*, t. V, p. 5. Des agents orangistes chantaient en public des chansons patriotiques, mais ils en vendaient d'autres à leurs auditeurs, où l'on faisait ressortir la misère du pays. Voy. des spécimens de ces chansons dans Avanti, *Een terugblik*, p. 72 et suiv. (Gand, 1908).

(2) E. Discailles, *Charles Rogier*, t. II, p. 266 (Bruxelles, 1892).

(3) Charles Froment, *Études sur la révolution belge* (Gand, 1835).

(4) P. Lebrocquy, *Souvenirs d'un ex-journaliste*, p. 35 (Bruxelles, 1842).

Parmi le peuple, soumis à l'influence du clergé, leur propagande et leurs complots ne pouvaient aboutir qu'à des réactions brutales. Au mois d'août 1831, à Tournai, les ouvriers et les petits bourgeois menaçaient de les pendre à la lanterne (1). La manifestation assez innocente organisée en 1834 pour racheter les chevaux du prince d'Orange mis en vente lors de la liquidation du séquestre du domaine de Terveuren, provoqua en mars un sursaut de fureur à Bruxelles. Le peuple saccagea plusieurs hôtels de nobles compromis par leur souscription, sous le regard des troupes qui le laissèrent faire (2).

Il put sembler un moment que les masses, excitées par des agitateurs étrangers, allaient tourner leur rage contre les industriels et les capitalistes qui, aux yeux de beaucoup, se confondaient avec les Orangistes. La misère des ouvriers, que ceux-ci avaient imprudemment déchaînée, se reportait sur eux. Dans leur espoir de fomenter l'anarchie, il leur était arrivé de prôner la république, et voilà que les républicains descendaient dans la rue et les débordaient (3). A la suite de cette alerte, on surprend parmi eux les traces significatives d'un découragement auquel contribua sans doute la loi que les Chambres se décidèrent enfin à voter le 25 juillet 1834 contre les menées orangistes. L'année suivante, des chefs du mouvement avouaient à Loebell qu'ils ne comptaient plus que sur une guerre générale pour réussir (4). La société orangiste

(1) Archives du tribunal de Tournai, dossier du 10 septembre 1831.

(2) Cette manifestation, inspirée par l'achat du château de Chambord par les légitimistes français pour l'offrir au comte de Bordeaux, avait été organisée par la haute noblesse, très hostile à la révolution. La marquise de Trazegnies tirait la langue sur le passage de Léopold, et les de Ligne, les d'Ursel, les Lalaing refusaient d'aller à la cour. Voy. De Ridder, *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 1928, p. 248. Sur l'émeute de 1834, voy. Mérode, *Souvenirs*, t. II, p. 294; De Ridder, *loc. cit.*, pp. 291 et suiv., 378 et suiv.

(3) Le ministre anglais à Bruxelles, Robert Adair, croyait que le mouvement se rattachait à un plan révolutionnaire européen. De Ridder, *loc. cit.*, p. 400.

(4) Loebell, *Reisebriefe aus Belgien*, p. 323. Il ajoute : « Ich glaube dass man ohne Prophet zu sein voraussagen kann, dass sie von Jahr zu Jahr immer schwächer werden ». Le ministre autrichien Dietrichstein constate dès 1834 que l'orangisme n'a pas de racines dans le pays. De Ridder, *loc. cit.*, p. 290.

Le Lyncx d'Anvers, qui comptait 170 membres en 1833, n'en conservait qu'une vingtaine en 1837. A cette date, le plus important des journaux du parti, *Le Messager de Gand*, n'avait pas plus de 600 abonnés, et son rédacteur en chef Lebrocquy reconnaissait que décidément « nous avions contre nous le peuple, cet élément indispensable des révolutions et des contre-révolutions modernes » (1).

L'assaut suprême que les Orangistes, alliés aux républicains, risquèrent à la faveur de la crise de 1839, devait échouer comme toutes les tentatives des partis qui ne comptent plus pour se sauver que sur l'anarchie. Vainement ils essayèrent de pousser la garnison de Bruxelles contre les Chambres, vainement ils secondèrent la propagande de Bartels parmi les restes de la démocratie catholique, vainement ils soutinrent les efforts de Jacob Kats au sein des meetings ouvriers réunis par lui à Gand et à Bruxelles. Tout cela n'aboutit qu'à la condamnation des deux agitateurs, délaissés dans la défaite par ceux qui les avaient poussés en avant (2).

Désormais, si l'orangisme végète encore pendant quelques années, il cesse de compter comme facteur politique. Ses derniers adhérents ne lui restent plus fidèles que par point d'honneur. A partir du règne de Guillaume II, le gouvernement de La Haye, convaincu enfin de leur impuissance, leur retire son appui (3). L'Angleterre d'ailleurs poussait le roi à les abandonner. Le dernier de leurs complots, qu'ils machinèrent en 1841, l'affaire des paniers percés, sombra dans le ridicule (4). Ils reçurent encore de La Haye, en 1842, une somme de 13,800 florins qui furent répartis entre les agents

(1) Lebrocquy, *op. cit.*, pp. 39, 49.

(2) Lebrocquy, *op. cit.*, p. 68 et suiv.; *Gedenkstukken*, *loc. cit.*, t. V, p. 683 et suiv.

(3) *Gedenkstukken*, *loc. cit.*, t. III, p. 664.

(4) Sur ce complot voy. les *Mémoires* d'ailleurs suspects de Van der Meere, p. 328 et suiv. (Bruxelles, 1880); Falck, *Gedenkschriften*, p. 687 et suiv. D'après le ministre sarde à Bruxelles, Guillaume II y aurait pris part personnellement. Buraggi, etc., *op. cit.*, p. 121. C'était aussi l'opinion des ministres anglais, cf. A. De Ridder dans *Revue catholique des idées et des faits*, 5 décembre 1930, p. 17 et suiv.

nécessiteux du parti (1), mais il semble bien que ces secours ne durèrent plus longtemps. L'heure de la liquidation avait sonné.

Au fond, c'est le peuple qui, par son indifférence, avait amené l'échec des républicains, qui provoqua aussi, par sa résistance, celui des Orangistes. Il fit la sourde oreille aux excitations des uns et s'insurgea contre les machinations des autres, si bien qu'en définitive il affermit et stabilisa le régime né de la révolution. La bourgeoisie libérale et le clergé avaient triomphé grâce à lui en 1830 : c'est grâce à lui aussi qu'ils purent édifier la Belgique moderne.

III

Le 26 juillet 1831, cinq jours après son inauguration, Léopold I[er] convoquait le corps électoral pour le 29 août. L'invasion du pays ne fit rien changer à ces dispositions. Les élections eurent lieu à la date fixée, et le 8 septembre s'ouvrait à Bruxelles la première session du Parlement belge.

Le Sénat et la Chambre des Représentants s'étaient réunis en séance plénière pour entendre le discours du Trône. La simplicité voulue de ses termes, sans cacher la gravité des circonstances, affirmait la confiance du roi dans l'avenir. Une sobre allusion à la malheureuse campagne des dix jours — « événement récent dont on s'est trop exagéré les conséquences » — y faisait mieux ressortir la netteté de cette déclaration destinée, moins peut-être à rassurer la nation qu'à l'édifier sur l'énergie et l'activité de son chef : « Dans peu de jours la Belgique aura une armée qui, s'il le fallait de nouveau, ralliée autour de son roi, saurait défendre avec honneur, avec succès, l'indépendance et les droits de la patrie ». Le Parlement était exhorté à ne point refuser au gouvernement les ressources nécessaires à la sécurité du territoire, à prendre des mesures en vue de combattre la crise « que le pays a dû

(1) *Gedenkstukken*, *loc. cit.*, t. V, p. 709.

traverser pour arriver à sa régénération politique », et à voter les projets de loi qui, développant les principes posés dans la constitution, feront jouir les Belges « d'une plus grande somme de liberté qu'aucun autre peuple d'Europe ». Quant à la situation internationale, il était impossible d'en parler sans exprimer à la France la reconnaissance d'un peuple qu'elle venait de défendre. On ne peut s'empêcher pourtant de croire que Louis-Philippe n'avait pas été étranger à la rédaction un peu sybilline d'une phrase où son futur gendre émettait l'espoir que les Puissances, par leur consentement à la démolition de quelques-unes des forteresses bâties en 1815, donneraient un gage éclatant de leur juste confiance dans la loyauté du roi des Français. Peut-être ce langage n'était-il pas tout à fait celui du souverain d'un État neutre. Mais peut-être aussi était-ce une habileté que d'affirmer des sympathies qu'il ne tenait qu'à l'Europe de rendre moins exclusives.

Par leur pouvoir comme par leur composition, les deux Chambres qui débutaient dans la vie politique étaient bien différentes du Congrès. Celui-ci avait été l'organe de la souveraineté nationale : elles n'étaient que des assemblées législatives. Le pouvoir exécutif, que le Congrès avait délégué à ses comités, appartenait désormais au roi, représenté en face d'elles par ses ministres. Enfin, la division du Parlement en deux assemblées distinctes, le Sénat et la Chambre des Représentants, lui enlevait ce caractère de convention nationale qui avait été si frappant dans le Congrès.

Quant à ses membres, si deux tiers d'entre eux environ avaient déjà siégé au Congrès, ce n'était plus tout à fait des mêmes électeurs qu'ils tenaient leurs mandats. Au mois de novembre 1830, le Gouvernement provisoire avait donné le droit de vote à tous les citoyens payant un cens de 20 à 100 florins et, indépendamment du cens, aux adeptes des professions libérales dont l'exercice lui avait semblé une garantie de capacité politique. Le Congrès, cependant, que ces « capacitaires » avaient contribué à nommer, s'était défié d'eux. L'indépendance des votes ne lui avait paru assurée que par l'indépendance économique, et comme le cens seul pouvait attester cette

dernière, c'est donc du sens qu'il fit dépendre exclusivement le droit électoral (1). Au reste, en l'abaissant au profit des campagnes, il le rendit plus facilement accessible. De 46,000 qu'il avait été en 1830, le nombre des électeurs avait passé à 55,000 au mois de septembre 1831. Comme pour le Congrès, aucune condition de fortune n'était exigée des membres de la Chambre des Représentants, qui recevaient une indemnité de 200 florins pendant les sessions. En revanche, l'obligation imposée à ceux du Sénat de payer 1000 florins d'impôts directs, réduisait le nombre des éligibles à six ou sept cents personnes, pour la plupart grands propriétaires fonciers appartenant à la noblesse. Ainsi, les deux Chambres du Parlement différaient uniquement par le degré de la fortune de leurs membres. La moyenne dominait dans la première, la grande dans la seconde.

Si la noblesse fournissait presque exclusivement le Sénat, ce n'était là qu'une conséquence de sa richesse. Jamais Parlement n'avait été et ne fut plus strictement censitaire que le Parlement belge. Le grand nombre des fonctionnaires qui siégeaient dans la Chambre des Représentants n'y siégeaient point en vertu de leurs fonctions. Elles n'avaient fait que les recommander au choix des électeurs.

L'originalité du Congrès avait consisté dans l'absence des partis. Ce fut aussi celle des Chambres de 1831. Non point sans doute qu'il ait existé au sein du corps électoral une impossible communauté d'opinions. Le contraste de celles-ci était au contraire très tranché. Ce n'est pas l'unanimité, c'est l'union des citoyens qui les empêcha d'entrer en conflit. Il arriva très souvent que les choix des électeurs furent déterminés par les convictions catholiques ou libérales des candidats. Mais ce fut là simple affaire de propensions individuelles. On ne voit pas ni que les élus se soient réclamés d'un programme de parti, ni que les électeurs leur aient donné mandat d'en défendre un. Tout ce qu'on leur demandait, c'était une adhésion sans réserves à la constitution et à l'indépendance

(1) Voy. les discours prononcés au Congrès à cette occasion dans Huyttens, *Discussions*, t. II, p. 28 et suiv. Cf. Lebeau, *Souvenirs*, p. 62.

nationale. A Gand, un groupe d'Orangistes qui risqua de se présenter n'obtint qu'un nombre ridiculement bas de suffrages. Nulle part les républicains n'osèrent affronter la lutte.

Si les élections ne furent pas des élections de parti, c'est qu'elles furent des élections nationales. A la date où elles se firent, tout le monde sentait que la seule question posée devant le pays était celle d'être ou de ne pas être. Il eût suffi d'envoyer au Parlement un certain nombre d'ennemis du régime pour en compromettre gravement l'existence. Rien ne prouve mieux la volonté de le maintenir que l'attitude du corps électoral. La gravité de l'heure imposait impérieusement la concorde. Le bon sens de la bourgeoisie lui fit comprendre qu'il ne suffisait pas d'écarter des Chambres les adversaires de la révolution, mais qu'il importait encore, afin d'éviter que la rivalité des opinions n'affaiblît la force de ses défenseurs, de ne donner aux députés d'autre mandat que celui de collaborer tous, dans le même esprit, à la même œuvre de salut public.

L'attitude du roi Guillaume contribua largement à imposer et à entretenir cette politique de cohésion et d'unité. Son refus d'acquiescer aux XXIV articles, en laissant la Belgique jusqu'en 1839 en état de guerre latente avec la Hollande et la Confédération germanique, la contraignit à faire bloc en face du péril et à subordonner l'intérêt de parti à l'intérêt national.

Ce fut un bonheur pour elle que l'obstination de son adversaire. Au lieu de la pousser à l'anarchie comme il l'espérait, elle eut pour résultat de lui épargner les dissensions intestines qui, avec un roi étranger et encore sans prestige et une constitution toute neuve à mettre en pratique, auraient eu sans doute les conséquences les plus déplorables. Que fût-il arrivé s'il avait signé dès 1831? Peut-être, débarrassés de toute crainte, catholiques et libéraux n'eussent-ils pas tardé à en venir aux prises et à tomber dans la confusion où avait péri la Révolution Brabançonne. Mais, menaçant les uns et les autres, il cimenta leur union par la communauté du danger et les contraignit à respecter l'alliance qu'ils avaient conclue en 1828. Grâce à sa rancune, la Belgique jouit de huit années de concorde civique dont elle profita pour faire l'épreuve du régime qu'elle

s'était donné. Quand Guillaume se reprit, il était trop tard. La période de croissance était passée et l'arbre trop solidement enraciné pour pouvoir être abattu.

La vénération générale et presque superstitieuse dont était entourée la constitution garantit plus efficacement encore l'union morale dont découla l'union politique. C'était une chose presque sacrée, une sorte de révélation, les tables de la loi. On la révérait comme une œuvre essentiellement nationale, une émanation de la souveraineté du peuple, antérieure et supérieure au roi lui-même. Sauf quelques pamphlétaires orangistes, personne n'ose élever la voix contre elle. De Potter lui-même et les républicains se gardent de l'attaquer; tout au plus reprochent-ils à leurs adversaires d'en fausser l'esprit. Les libertés qu'elle prodigue lui confèrent une beauté sans rivale, aux yeux de cette génération de 1830, dont la Liberté est le généreux idéal. Catholiques et libéraux, tous communient en elle, parce que, à vrai dire, dans le sens profond du mot, tous sont libéraux.

En cette première heure d'enthousiasme, bien rares sont les hommes assez réfléchis ou assez sceptiques pour prévoir les conflits qu'implique la formule, l'Église libre dans l'État libre. Presque tous pensent, avec Nothomb, qu'il n'y a pas plus de rapports entre l'État et la religion, qu'entre l'État et la géométrie. Que les libertés garanties par la constitution soient d'origine divine ou qu'elles soient un droit naturel, tout le monde est d'accord pour n'en refuser le bénéfice à personne. En 1831, quand des bandes de fanatiques prétendent empêcher, à Bruxelles, les réunions des Saint-Simoniens, ce sont des catholiques comme Vilain XIIII et l'abbé de Haerne qui à la Chambre prennent la parole pour défendre le droit de réunion violé à leur préjudice (1). Et la même année, le libéral Devaux n'hésite pas à reconnaître « que nous avons un clergé qui aime la liberté » (2).

Sans doute la réalité donne souvent le démenti des faits

(1) L. Hymans, *Histoire parlementaire*, t. V, 2e partie, p. 101.
(2) L. Hymans, *Ibid.*, t. I, p. 23.

aux illusions de la bonne volonté, et, dès qu'on arrive à l'application des principes, on voit ces libéraux se séparer en camps hostiles. Les Chambres retentissent chaque année de disputes de plus en plus passionnées entre défenseurs de l'Église et défenseurs du pouvoir civil. Mais ce ne sont là que les prodromes vite dissipés d'un orage encore lointain. En réalité, la constitution unanimement admise plane au-dessus de toutes les atteintes. Personne non seulement ne souhaite, mais n'ose même croire que l'esprit de parti puisse jamais prétendre à l'interpréter. Quel contraste, si l'on compare l'adhésion sans réserve qu'elle rencontre chez les catholiques à leurs attaques de 1815 contre la loi fondamentale! (1). « J'affirme, dira Dechamps en 1837, et ma position me met à même de le faire de source certaine, j'affirme que si demain les catholiques avaient de la part des principales fractions du libéralisme, la garantie formelle et assurée, que jamais elles ne porteraient atteinte aux libertés religieuses, ils abandonneraient la lutte électorale à qui voudrait s'y jeter » (2). Et Dumortier, de son côté, proteste qu'il n'entend appartenir à aucun parti « si ce n'est, ce qui n'est rien dire, au parti qui veut la liberté de la religion » (3).

L' « unionisme » du Parlement, bien loin de n'être qu'une tactique imposée par les périls qui menacent le pays de l'extérieur, provient donc aussi, s'il ne provient davantage, du respect et de l'amour dont la constitution est l'objet. Ils sont si profonds et si généraux qu'on peut se demander s'ils ne constituent pas la meilleure garantie de l'indépendance qui, chez la plupart des Belges, se justifie plus encore par le sentiment civique que par le sentiment national.

Pour le gouvernement, cet « unionisme » que le pays a imposé aux Chambres fut à la fois une force et une faiblesse. Il fut une force parce que, aucune majorité n'existant dans ce

(1) *Histoire de Belgique*, t. VI, p. 258.

(2) S. Balau, *Soixante-dix ans d'histoire contemporaine de la Belgique*, p. 78 n. (Louvain, 1890). Cf. E. de Moreau, *Adolphe Dechamps*, p. 105 et suiv. (Bruxelles, 1911).

(3) L. Hymans, *Histoire parlementaire*, t. I., p. 336.

Parlement sans parti, le roi put longtemps appeler au ministère les hommes de son choix et exercer ainsi durant les premières années du régime, une influence salutaire et jouir pleinement d'une liberté d'action sans laquelle l'organisation du pouvoir exécutif, si négligé par la constitution, eût sans doute été bien difficile. Mais il fut une faiblesse parce que, ne pouvant compter sur l'appui d'aucun groupe politique se solidarisant avec eux, les ministres se trouvèrent constamment en butte aux défiances de la représentation nationale. Leur situation fut d'autant plus pénible que les Chambres législatives ne se résignèrent qu'assez lentement à admettre qu'elles n'étaient pas revêtues de la souveraineté qui avait appartenue au Congrès(1).

Toute initiative du gouvernement leur était suspecte, comme une atteinte à leurs droits, ou comme une tentative d'arbitraire. En dehors des fonctionnaires qui en général le soutiennent, ne fût-ce que de leur silence, le Cabinet ne rencontre guère qu'une opposition malveillante et soupçonneuse quand elle n'est pas violente. Entaché d'un vice redhibitoire en tant que dépositaire du pouvoir exécutif, il se voit accusé à tout propos de violer la constitution. Ses actes les plus simples, la nomination d'un agent administratif, l'octroi d'une subvention, soulèvent à tout bout de champ des discussions passionnées. Derrière lui, à vrai dire, ce qui est visé, c'est la monarchie qu'il couvre. L'esprit républicain du Congrès qui se survit chez ses successeurs ne leur permet d'envisager le souverain que comme une sorte de fonctionnaire supérieur que son irresponsabilité doit priver de toute espèce d'initiative et qui, payé par la nation, n'a d'autre devoir que celui d'enregistrer ses volontés. Parmi eux, comme au dehors, toute déférence à l'égard de la couronne passe pour une marque de courtisanerie et de servilisme.

Dans les cérémonies publiques, on ne se donne pas même la peine de communiquer au roi les discours auxquels il doit répondre (2). En 1832, la proposition de créer l'ordre de Léo-

(1) Lebeau, *Souvenirs*, p. 177, dit qu'elles se ressentent « des idées d'omnipotence du Congrès ».

(2) Lettre de Conway, du 8 septembre 1837. Il écrit à ce propos : « Dans notre pays à institutions républicaines, c'est bien le moins que le Roi puisse

pold soulève une tempête au sein de la Chambre des Représentants. C'est un moyen de corruption, un abus d'un autre âge que l'on veut imposer au peuple. Gendebien s'écrie : « que jamais un ruban ne salira sa boutonnière », et la loi n'est adoptée enfin que par une majorité de deux voix : trente-sept contre trente-cinq (1).

Heureusement la nécessité du pouvoir royal s'impose plus encore que le désir de sa faiblesse. Inscrit dans la constitution, il participe à son inviolabilité et du moment que personne ne songe à le contester il ne dépend plus que de l'adresse, de la patience et de l'énergie de son détenteur de lui faire la place qui lui revient. Et cette place, malgré toutes les précautions prises, peut être grande encore, puisqu'elle s'étend au domaine entier de l'exécutif. C'est à le retenir et à le concentrer autant que possible dans ses mains que Léopold Ier s'est consacré dès l'origine. A l'interprétation républicaine que le Parlement donnait à la constitution, il est arrivé à substituer son interprétation monarchique et, tout en respectant scrupuleusement le pacte fondamental qu'il avait juré d'observer, a réussi à doter le gouvernement des prérogatives indispensables au maintien de l'État. En 1835, le chargé d'affaires anglais à Bruxelles, Bulwer, constate déjà avec surprise le bon fonctionnement d'un régime « qui n'aurait probablement pas réussi ailleurs », et cinq ans plus tard le roi, voyant son œuvre désormais assurée, se plaindra de ce que son rôle soit trop facile (2).

Que de désillusions pourtant il avait éprouvées! Devant l'opposition des Chambres, ses ministres n'étaient que trop disposés à capituler, et il avait fallu une lutte incessante pour raffermir leur indécision et les dresser pour ainsi dire à leur rôle. Novice en matière de gouvernement, plus novice encore en matière de diplomatie, le Cabinet appelé aux affaires en

s'assurer, qu'après avoir rogné toutes ses prérogatives, on respecte au moins, dans les relations publiques avec le chef de l'État, les usages admis partout et les plus simples convenances ».

(1) Thonissen, *La Belgique sous le règne de Léopold Ier*, t. I, p. 308 (Louvain, 1861); Hymans, *Histoire parlementaire*, t. I, p. 41.

(2) Bulwer, *op. cit.*, t. II, p. 220.

juillet 1831, sous la présidence de de Muelenaere, avait dû être remanié en octobre 1832. L'appel fait alors à Rogier et à Lebeau, montre que déjà le roi, renonçant à s'entourer de personnalités de second plan, se sent assez fort pour faire entrer dans son Conseil des hommes politiques dont le passé et les services rehausseraient le prestige de la couronne à laquelle ils apportaient leur collaboration. Au mois d'avril 1833, il donnait une preuve plus significative d'assurance en soi-même en prononçant la dissolution des Chambres, fondée sur leur refus des subsides demandés pour l'armée. C'en fût une autre encore, que la démission donnée au Cabinet, au mois d'août 1834, à cause de son dissentiment avec le ministre de la guerre, le général Évain, que le roi considérait comme indispensable. L'opinion surprise apprit ainsi que Léopold voyait dans ses prérogatives constitutionnelles autre chose qu'un vain mot. Et le calme dont elle fit preuve atteste la consolidation du régime. Il n'y eut pas la moindre crise lors de la dissolution de 1833, et les ministres, en sortant de charge, s'abstinrent, avec un sens politique qui leur fait honneur, de toutes récriminations qui eussent pu affaiblir le principe de l'irresponsabilité de la couronne.

La décision du roi durant ces années de début s'explique certainement par sa volonté bien arrêtée de doter le pays d'une force militaire capable d'impressionner l'étranger. De son point de vue d'homme d'État, il lui apparaissait clairement que c'était là le premier des besoins pour le jeune royaume qui venait d'inaugurer son indépendance par une humiliante défaite. L'honneur national dont il avait la garde, autant que son honneur personnel lui imposaient sa conduite. « Qu'on se mette bien en tête, écrivait-il à Talleyrand en 1832, qu'on ne me renversera plus sans que je me défende à outrance et sans que j'en fasse tomber bien d'autres. J'ai pris là-dessus mes résolutions avec le plus grand sang-froid » (1).

De 1831 à 1839, sa préoccupation dominante fut elle d'organiser une solide armée. C'est elle qui le poussa, on vient de

(1) *Gedenkstukken*, *loc. cit.*, t. II, p. 312.

le voir, à dissoudre les Chambres et à se séparer de son ministère. C'est elle encore qui lui fit supporter le mécontentement de l'Angleterre, en prenant à son service des instructeurs français, et braver le courroux de l'Autriche et du tsar, en appelant des officiers polonais sous les drapeaux (1). Durant quatre ans, de 1832 à 1836, il laissa le général Évain, en dépit de son impopularité, épurer les régiments corrompus par l'organisme et les doter d'un personnel et d'un matériel nouveaux. Lui-même, pour rehausser le prestige de cette armée qui fut vraiment son œuvre, prit alors l'habitude qu'il légua à ses successeurs, de ne se montrer en public que sous l'uniforme de lieutenant-général. Dès 1833, l'effectif des troupes sous les armes atteignait 80,000 hommes. L'arrangement conclu cette année avec la Hollande, permit de le réduire à 45,000. Mais 130,000 hommes étaient mobilisables, et, malgré les grogneries de l'opinion, le budget de la guerre resta fixé à une somme totale d'environ 45 millions.

Les grandes lois organiques prévues par la constitution avaient été laissées par le Congrès à la décision des Chambres. Tâche redoutable, puisque le fonctionnement de la vie administrative du pays devait en dépendre, mais relativement aisée toutefois, puisque les principes en étaient fixés d'avance. Ici d'ailleurs, le besoin d'innover ne se faisait pas impérieusement sentir. L'organisation du royaume des Pays-Bas, calquée qu'elle était sur l'organisation de l'empire napoléonien, avait assuré les services publics à la satisfaction générale. Il suffirait de l'approprier à l'esprit de la constitution.

Le système des impôts, tel qu'il existait en 1830, ne subit, et ne devait subir durant très longtemps que des retouches insignifiantes. Quant à l'organisation judiciaire, la loi du 4 août 1832, tout en laissant subsister dans ses traits essentiels la composition et la hiérarchie des cours et des tribunaux, établit inébranlablement l'inamovibilité des magistrats et fit une place très large au jury dans la juridiction criminelle, afin

(1) F. De Lannoy, *Une rupture germano-belge au XIXe siècle. L'affaire Skrzynecki* (*Revue Générale*, fév. 1920).

de garantir les prévenus contre toute intervention gouvernementale. Par elle, la justice a reçu en Belgique le caractère qu'elle y a conservé jusqu'à nos jours, d'un « pouvoir » entièrement affranchi de l'administration générale et de l'ingérence de l'État. La conviction que la liberté individuelle des citoyens était à ce prix, a fait repousser par la Chambre des Représentants, l'institution d'un Conseil d'État proposée par le Sénat. Les dernières traces des entraves imposées à l'indépendance des juges par le régime napoléonien, et conservées après lui par le régime hollandais, ont disparu à ce point qu'on a pu dire que « la balance des pouvoirs qui, en France, penche du côté de l'administration, penche en Belgique, du côté de la justice » (1).

Le problème des rapports de l'État avec les communes occupa le Parlement durant trois ans, avant de recevoir enfin, par la loi communale du 30 mars 1836, une solution transactionnelle. De tous les souvenirs du passé, le seul vivant parmi les Belges était celui de l'autonomie dont leurs villes avaient donné jadis des manifestations si nombreuses et souvent si héroïques. La Révolution en avait encore ravivé la force et fait apparaître leurs insurrections particularistes comme autant de luttes sacrées entre le despotisme et la liberté. Durant les années de l'annexion française, ce que l'on avait supporté avec plus de répugnance peut-être que la conscription, ç'avait été la centralisation administrative imposée aux autorités locales. Le régime hollandais avait marqué, en quelque mesure, un retour à la tradition nationale et accordé, tout au moins aux villes, le droit de s'administrer sous la tutelle de l'État. Leurs « régences » cependant, élues par un système compliqué de vote à degrés multiples, recrutées exclusivement dans la haute bourgeoisie et obligées de délibérer à huis-clos (2), appelaient une réforme fondamentale. Conformément à l'esprit de la constitution, la loi leur substitua des Conseils communaux nommés par l'élection directe des citoyens payant, suivant la localité, un cens de 5 à 100 francs; le contrôle du corps électoral sur ses mandataires

(1) P. Errera, *Traité de droit administratif belge*, p. 221. (Bruxelles, 1909).
(2) *Histoire de Belgique*. t. VI, p. 275.

fut garanti par la publicité imposée aux séances des Conseils. Chaque commune, quelle que fût son étendue ou sa population, fut organisée suivant les mêmes principes : il n'exista plus rien de la différence entre villes et campagnes qu'avait instituée le système hollandais. Vis-à-vis de l'État, les autorités locales se trouvèrent placées dans la situation de pouvoirs considérés tout ensemble comme autonomes et comme délégués de l'autorité centrale. Le gouvernement eût souhaité l'accentuation de ce second caractère. Il aurait voulu posséder le droit de nommer les bourgmestres et les échevins en dehors des Conseils communaux, de dissoudre ces derniers et d'annuler leurs actes. Il fut impossible d'arracher aux Chambres de si larges concessions. Elles n'accordèrent que la désignation du bourgmestre et des échevins dans le sein du Conseil et la faculté de les suspendre ou de les révoquer sur avis de la Députation permanente de la province. L'autonomie communale, moyennant ces réserves, fut mesurée si largement qu'on a pu la qualifier sinon d'illimitée, au moins d'indéfinie (1).

En fait, dans les grandes villes, les Conseils urbains furent des parlements locaux avec lesquels le gouvernement évita toujours d'entrer en conflit. Le droit conféré aux bourgmestres de convoquer la garde civique, mit en cas de besoin une force armée à leur disposition. La vie politique de la commune fournit ainsi une image réduite de celle de l'État. C'est elle qui entretint parmi la bourgeoisie un sentiment civique aussi remarquable par sa vigueur qu'il fut souvent étonnant par son étroitesse.

L'insignifiance du rôle des provinces dans la loi organique du 30 avril 1836, frappe davantage si on le compare à la liberté si largement dispensée aux communes. C'est que, depuis la conquête française, l'antique autonomie provinciale, restée jusqu'alors tellement robuste qu'elle faisait en réalité de la Belgique un État fédératif, avait disparu sans retour. La division du pays en neuf départements administratifs établie en 1795, avait survécu à la chute de l'Empire. Car le gouverne-

(1) P. Errera, *op. cit.*, p. 441.

ment hollandais se garda bien de modifier une situation si favorable à son autorité; il se borna à décorer les départements du nom traditionnel de provinces et ainsi continua de faire, après lui, le royaume né de la révolution de 1830. En dépit de leur nom, les provinces belges ne sont donc que des circonscriptions ne correspondant plus à aucune réalité historique. Simples cadres créés en vue du fonctionnement de l'État, elles ne répondent qu'à des nécessités administratives. Le gouverneur placé au chef-lieu de chacune d'elles est une sorte de préfet, et le Conseil provincial aussi bien que la Députation permanente qui gère les intérêts provinciaux en dehors des sessions, ne possède que des attributions restreintes et un droit de contrôle sur les administrations communales, lequel, en fait, ne s'exerce guère qu'à l'égard des communes rurales. Dans ce domaine, la tradition nationale, qui se perpétue dans le domaine communal, s'est complètement évanouie. La conception de l'État unitaire l'avait si complètement emporté lors de la Révolution que, ni au sein du Congrès, ni au sein des Chambres, aucune voix ne s'éleva en faveur du retour à un passé aboli. A tout prendre, les institutions provinciales créées par la loi de 1836, ne sont guère autre chose que les intermédiaires par lesquels les 2.500 communes du pays se rattachent au pouvoir central.

A l'envisager d'un coup d'œil d'ensemble, l'activité législative des Chambres de 1833 à 1839, telle qu'elle se manifeste par les lois organiques, n'est que la continuation et pour ainsi dire le complément de celle du Congrès. En un point essentiel cependant, elle a fait preuve d'une initiative aussi hardie en son genre que la constitution l'avait été dans le sien. Rien n'a plus efficacement déterminé l'avenir économique du pays que le vote de la loi de 1834 ordonnant la construction d'un réseau de chemins de fer appartenant à l'État et exploité par lui.

Sans doute, les avantages du nouveau moyen de locomotion inauguré en Angleterre dès 1825 avaient de bonne heure attiré l'attention des industriels et des hommes politiques. Il avait été question déjà en 1829 parmi les métallurgistes liégeois, de l'établissement d'une ligne ferrée unissant la Meuse à

l'Escaut, et Lebeau, dans son fameux discours sur les XVIII articles, avait fait allusion à la possibilité de suppléer par des chemins de fer à la rupture des communications avec la Hollande (1). On savait au surplus qu'un chemin de fer fonctionnait en France entre Roanne et Saint-Étienne et un autre en Allemagne entre Fürth et Nuremberg. Mais la Belgique en 1834 fit tout autre chose que suivre l'exemple de l'étranger. La première, elle comprit l'avenir réservé à une invention dont personne encore ne prévoyait le rôle futur et, avec une audace étonnante, elle résolut de l'appliquer suivant un plan d'ensemble et d'en faire l'instrument essentiel de sa renaissance économique (2). Les souvenirs du passé contribuèrent en ceci avec la claire intelligence des possibilités du progrès. On se rappelait que sous Albert et Isabelle, la fermeture de l'Escaut avait fait naître l'idée de ranimer le transit éteint par le creusement d'une système de canaux orientés vers l'Allemagne, et que ce projet avait reparu sous le gouvernement de Maximilien-Emmanuel (3). C'est à lui encore que le salut public contraignit le pays à revenir après la Révolution, mais sous une forme modernisée remplaçant les voies d'eau par des voies de fer.

Comme jadis, le but essentiel de l'entreprise était d'attirer vers la Belgique le trafic de ses voisins. De Malines, choisi comme centre du réseau, une ligne devait filer vers l'Allemagne, une autre vers Ostende, une troisième vers Anvers, une quatrième enfin vers la France. L'œuvre était trop considérable pour l'initiative privée. Seul l'État pouvait en venir à bout, et le bon sens l'emportant sur les répugnances qu'inspirait son ingérence, on se résigna à lui abandonner une tâche, dont personne n'eût osé affronter les responsabilités et qu'on se réser-

(1) Il avait été question à la Chambre, dès 1831, de la construction, par l'État, d'une ligne directe d'Anvers à Cologne. L. Hymans, *Histoire parlementaire*, t. I, p. 22. Nothomb y avait fait allusion au Congrès, le 30 mai 1831. Huyttens, *op. cit.*, t. III, p. 176.

(2) Sur ce « magnificent project », voy. J. H Clapham, *The economic development of France and Germany*, p 141 (Cambridge, 1921).

(3) *Histoire de Belgique*, t. IV, 2e édit., p. 435, t. V, 2e édit., p. 63 et suiv.

vait de lui reprocher si elle échouait. La Belgique censitaire et libérale fut donc la première en Europe, non seulement à posséder un railway national, mais en même temps un railway d'État. Peut-être les tendances saint-simoniennes assez répandues à cette époque dans une partie de la bourgeoisie et auxquelles adhérait Rogier (1) qui eut, avec Lebeau, l'honneur de présenter et de défendre la loi de 1834 devant les Chambres, contribuèrent-elles, en quelque manière, à un fait en apparence si paradoxal.

Si l'on songe aux événements qui venaient de bouleverser le pays, à l'incertitude de son avenir, à la crise économique qu'il traversait, l'énergie dont il fit preuve en abordant une œuvre aussi ample qu'elle devait être coûteuse et difficile, paraîtra plus étonnante et le succès dont elle fut couronnée plus merveilleux. Le gouvernement fit appel à des experts anglais, mais ce sont des ingénieurs belges, Pierre Simons et Gustave de Ridder, qui conçurent le plan du réseau et en dirigèrent l'exécution, et des métallurgistes belges qui fournirent les rails et les locomotives. Grâce au grand nombre d'ouvriers dont le chômage de l'industrie permit de disposer, les travaux marchèrent avec une rapidité extrême. Un sursaut d'orgueil national secoua l'opinion. Rogier disait que le chemin de fer « qui a donné des ailes à la Belgique, la dotera aussi d'une constitution matérielle comme le Congrès l'a dotée d'une constitution politique (2) », et Briavoinne écrira cette parole profonde : « sans la Révolution le chemin de fer ne pouvait exister, et sans le chemin de fer la Révolution pouvait être compromise » (3).

A peine commencée, la grande entreprise fit sentir ses résul-

(1) Il écrivait en 1868 à Michel Chevalier qu'il avait toujours admiré les principes de Saint-Simon, et qu'il regrettait que 1830 les eût arrêtés dans leur développement. E. Discaslles, *Charles Rogier*, t. IV, p. 299. En 1837, il défendait à la Chambre le principe de l'exploitation des mines par l'État. En 1835, il voudrait que l'État se fit banquier pour assurer de l'argent à bon compte à l'industrie. Il songe, en 1839, à l'établissement de chemins de fer agricoles et en 1841 à l'ouverture d'un hôtel pour ouvriers invalides. (*Ibid*, t. II, pp. 402, 405; t. III, pp. 7, 44).

(2) L. Hymans, *Histoire parlementaire*, t. I, p. 281.

(3) N. Briavoinne, *De l'Industrie en Belgique*, p. 445 (Bruxelles, 1839).

tats bienfaisants en tirant le pays de la paralysie industrielle qui l'accablait. Des commandes ininterrompues assurèrent l'avenir compromis de la métallurgie, et le renouveau de son activité provoqua celui des mines de fer et de charbon. La confiance renaissante suscite les initiatives du capitalisme. La Société Générale, sortant de la réserve qu'elle avait conservée depuis la Révolution, commence à prendre le caractère inconnu jusque-là d'une banque industrielle (1). Elle s'intéresse à la création d'usines, favorise le mouvement de concentration qui, dans le Hainaut, fait passer rapidement les petites houillères de famille sous la direction de sociétés puissantes, pousse à la formation de sociétés anonymes qu'elle dirige ou qu'elle « contrôle ». La Banque de Belgique et la Banque Liégeoise, fondées en 1835 en partie grâce à des capitaux français qu'attire l'essor du pays, imitent son activité et ses méthodes. D'année en année le nombre des sociétés anonymes, favorisées par la liberté presque complète que la loi leur abandonne, grandit avec une rapidité surprenante. De 15 en 1830, il monte à 151 de 1833 à 1839 (2).

Le traité de 1833, en dissipant la crainte d'une reprise d'hostilités immédiate avec la Hollande, a été certainement pour beaucoup dans cette pullulation d'affaires nouvelles. Elle présente au surplus un caractère fébrile qui la rend plus brillante qu'elle n'est solide. La plupart du temps, les titres mis en circulation ne se placent pas dans le public et se concentrent aux mains de professionnels de la spéculation, dont beaucoup ne se soutiennent que par le crédit. Il faut reconnaître cependant qu'une impulsion salutaire s'est emparée du pays. En 1815, c'est grâce à l'appui du gouvernement qu'il s'était relevé de la crise consécutive à l'effondrement de l'Empire. Cette fois, son réveil n'eut d'autres causes que sa propre énergie se développant dans la liberté. Si l'État construit les chemins de fer, il n'apporte aucun concours aux affaires. La même liberté imprègne la vie économique et la vie publique et son succès

(1) B. S. Chlepner, *La Banque en Belgique*, p. 74 et suiv. (Bruxelles, 1926).
(2) Chlepner, *op. cit.*, p. 58 et suiv.

augmente la foi en sa bienfaisance. En 1837, le ministre de France prédit que la « Belgique se placera bientôt au premier rang des nations industrielles » (1). Partout on constate la hausse des prix et des salaires. Le port d'Anvers reçoit plus de bateaux qu'en 1829, l'année pour lui la plus favorable du régime hollandais. En 1835, une exposition industrielle révèle au public surpris les progrès de l'activité nationale. La réussite d'un emprunt de 30 millions, contracté en 1836, affermit encore la confiance. En 1837, le Ministère des Travaux publics est institué. Et à côté des voies ferrées, l'ouverture de quantité de routes nouvelles annonce que la Belgique est destinée à devenir l'un des pays les plus riches du monde en voies de communication. Au milieu de cette efflorescence de travail, s'évanouissent les derniers restes de la dépression morale produite par l'humiliation de 1831. Le régime nouveau se consolide de la déconvenue des républicains et des Orangistes. De Potter avoue avec un dépit un peu comique, en 1836, que la nation est « heureuse et prospère, mais qu'il n'y a là aucunement de sa faute » (2).

(1) *Gedenkstukken*, *loc. cit*, t. II, p. 430-433.
(2) *Souvenirs personnels*, t. I, p. 285.

CHAPITRE III

DES TRAITÉS DE 1839 A LA CRISE DE 1848

I

La Belgique, on l'a vu à suffisance, n'avait signé que contrainte et forcée les traités du 19 avril 1839. Lorsque neuf ans auparavant, le Congrès avait proclamé à la face, ou pour mieux dire, au mépris de l'Europe, l'indépendance nationale, il entendait bien se réserver le droit et de définir cette indépendance et de déterminer l'étendue des territoires qui en jouiraient. Grisé par le facile succès de la Révolution, il avait parlé comme s'il ne s'adressait qu'au roi de Hollande. De là sa double prétention, non seulement de conserver à la Belgique le Limbourg et le Luxembourg qui s'étaient soulevés avec elle, mais encore, d'y annexer la Flandre Zélandaise. En revendiquant cette dernière, dont les habitants calvinistes faisaient partie depuis le XVIIe siècle de la République des Provinces-Unies et étaient demeurés unanimement fidèles à Guillaume, il ne pouvait lui échapper cependant qu'il se mettait en contradiction avec lui-même. Il ne s'agissait plus ici d'invoquer le droit du peuple à disposer de son sort. La revendication de la Flandre Zélandaise ne pouvait se justifier que par cette raison d'État contre laquelle précisément s'était faite la Révolution. En cette

occurrence, le Congrès sacrifiait aux convenances de la Belgique une population étrangère et, comme la Conférence de Londres le faisait justement observer, se fondait uniquement sur le droit de conquête. La guerre seule eût pu trancher la question, puisqu'elle n'était qu'une question de force, et il n'était pas au pouvoir des Belges de faire la guerre contre la volonté de l'Europe.

L'intervention des grandes Puissances dans le conflit hollando-belge en avait dès lors déterminé le cours et imposé la solution. Au fond, les traités de 1839 étaient une sentence dictée aux deux parties après d'innombrables incidents de procédure, et, à tout prendre, elle donnait gain de cause à la Belgique, puisqu'elle consacrait irrévocablement l'existence de cet État révolutionnaire. Sans doute, par considération d'équilibre, elle le soumettait à une double limitation : limitation politique tout d'abord en contraignant ce pays, éternel objet de dispute entre ses voisins, à une neutralité perpétuelle et garantie; limitation territoriale ensuite, en lui refusant non seulement la Flandre Zélandaise, mais encore les parties orientales du Limbourg et du Luxembourg. En ce qui concerne ces dernières, on avait tenu compte plus encore que des droits du roi de Hollande, de ceux de la Confédération germanique. Il avait fallu, pour amener celle-ci à renoncer au Luxembourg wallon attribué à la Belgique, lui fournir une compensation en lui rattachant le Limbourg, placé d'ailleurs sous la souveraineté de Guillaume. L'Europe avait, en somme, mesuré largement sa place à la Révolution. Personne n'eût pu croire en 1830 que les « émeutiers » belges seraient, neuf ans plus tard, à l'exception de 300,000 Limbourgeois et Luxembourgeois, accueillis à titre de peuple indépendant dans le concert européen.

L'État Belge est donc le produit d'une révolution qui s'est imposée à l'Europe, mais à laquelle, en revanche, l'Europe a imposé ses limites. Il en résulte une configuration à première vue tout à fait anormale. Un coup d'œil jeté sur la carte suffit à prouver que ce n'est pas la nature mais la politique qui a fixé ici les frontières. Il apparaît absurde et humiliant que la

Belgique moderne soit séparée du cours de l'Escaut, fleuve nourricier d'Anvers, par l'interposition de l'étroite bande de terre de la Flandre Zélandaise, laquelle n'est au surplus que le prolongement naturel des Flandres. Cette situation se justifie pourtant par l'histoire. Elle s'explique par la déplorable faiblesse qui a contraint les rois d'Espagne au XVIIe siècle, de céder à la République des Provinces-Unies ce territoire dont elle assimila la population après l'avoir conquis. Si nécessaire qu'elle soit à la Belgique, si naturellement qu'elle se rattache à son sol, la Flandre Zélandaise n'en était pas moins, en 1839, une possession séculaire et légitime qu'il etait impossible d'enlever à la Hollande, héritière de la République. Le passé a pesé ici de tout son poids sur le présent, et le droit historique l'a emporté, si l'on peut ainsi dire, sur le droit naturel. La Hollande a continué de bénéficier des victoires de Maurice et de Frédéric-Henri de Nassau, comme la Belgique de pâtir des défaites de Philippe IV (1).

Tout au rebours, les frontières du côté de l'Est ont reçu leur dessin des traités de 1839. L'ancien Limbourg a été coupé en deux suivant une ligne partant du point le plus méridional du Brabant hollandais, pour atteindre la Meuse, en avant de Wessem, suivre ensuite le fleuve jusqu'à Maestricht, puis, s'en écarter en contournant cette ville de manière à la laisser à la Hollande. Dans le Luxembourg, c'est la langue des habitants qui a été prise comme principe de séparation. Sauf quelques villages allemands des environs d'Arlon, la région wallonne a été cédée à la Belgique à l'Ouest de la ligne Athus, Tintange, Gouvy. La région allemande de l'Est constitue depuis lors le Grand-Duché de Luxembourg. Du côté de la France seulement, la configuration a conservé exactement le tracé qu'elle avait reçu lors de la formation, en 1815, du royaume des Pays-Bas (2).

Si l'on tient compte des droits de la Hollande et de ceux de la Confédération germanique qu'il était impossible de violer

(1) *Histoire de Belgique*, t. IV, 2e édit., pp. 282, 287.

(2) Pour le détail voy. la carte et le commentaire explicatif de l'*Atlas historique de la Belgique* publié par L. Vander Essen, F. Ganshof, P. Bonenfant.

au profit des Belges, on conviendra sans doute que les traités de 1839 ne pouvaient guère être autre chose que ce qu'ils furent. Rien ne prouve que l'arrangement plus avantageux prévu par les XVIII articles eût été réalisable. Il faut tenir compte, au surplus, des craintes que la France continuait d'inspirer, non seulement aux trois Puissances absolutistes, mais aussi à l'Angleterre. Laisser à la Belgique des forteresses de premier ordre comme l'étaient Maestricht et Luxembourg, c'était risquer de les faire tomber au pouvoir de la France en cas de guerre. La neutralité garantie au pays ne paraissait pas, à une Europe toujours hantée des souvenirs de la République et de Napoléon, une sauvegarde suffisante. On soupçonnait d'ailleurs les Belges de tendances francophiles et de n'être point très enthousiastes de cette neutralité qu'on leur avait imposée. On ne voulait pas remarquer qu'il y avait quelque contradiction entre le fait de les proclamer neutres et celui de leur donner des frontières qui, le cas échéant, ne leur eussent pas permis de résister efficacement à une agression de la Hollande ou de l'Allemagne. C'est qu'au fond, leur neutralité n'était qu'une précaution prise contre la France. Il était donc pratique et ingénieux de laisser la Belgique ouverte au Nord et à l'Est : il suffisait qu'elle fût solidement remparée au Sud, et elle l'était. La convention des forteresses, à laquelle Léopold avait dû consentir le 14 décembre 1831, donnait de ce côté tous les apaisements désirables, puisqu'elle autorisait, dans l'éventualité d'une guerre, les troupes de l'Angleterre et des Puissances du Nord à occuper ceux des ouvrages conservés de la barrière élevée en 1815 contre la France.

Les traités de 1839 laissaient à la Belgique le soin de s'entendre avec la Hollande sur les détails de leur exécution. Plein de rancœur contre son peuple et contre les Puissances qu'il accusait de l'avoir abandonné, le vieux roi Guillaume s'épargna le dégoût de traiter d'égal à égal avec ses anciens sujets. Le 7 octobre 1840, il abdiquait inopinément pour épouser quelque temps après une dame d'honneur de sa première femme, la comtesse Adrienne d'Oultremont. C'est avec cette compagne qui, par une singulière ironie du sort, était d'origine

belge et de religion catholique, qu'il passa ses derniers jours dans une retraite maussade à Berlin, uniquement occupé de lucratives opérations financières (1).

Son successeur, Guillaume II, était ce prince d'Orange qui après avoir vainement sollicité deux fois les Belges de lui donner la couronne, les avait battus dans la campagne des dix jours. Vis-à-vis de Léopold, sa position était doublement fausse, et l'on ne pouvait s'attendre à ce qu'il lui témoignât des dispositions très cordiales. Le manque de sens politique et l'esprit d'intrigue dont il avait auparavant donné tant de preuves l'inclinaient encore à s'illusionner sur les chances d'un retour de fortune en sa faveur. Salué à son avènement par une députation des survivants de l'orangisme (2), il s'obstinait à compter sur ce parti moribond. Il se figurait d'ailleurs avoir conservé des sympathies en Belgique et se flattait naïvement de pouvoir les augmenter en affectant des tendances catholiques, en favorisant dans son armée les officiers belges, en modifiant l'uniforme de ses troupes à l'imitation de l'uniforme belge. Il n'est pas impossible qu'il ait pris au sérieux en 1840-1841 de vagues ouvertures dont il semble que le ministère Thiers l'ait tenté sur la possibilité d'un partage de la Belgique entre la France et la Hollande (3). Peut-être aussi crut-il pouvoir faire tourner à son profit les rêveries de De Potter en 1839, sur la constitution d'une fédération hollando-belge (4). Il se compromit en tous cas dans le complot insensé des généraux van der Smissen et van der Meere (septembre 1841) qui furent condamnés en cour d'assises pour avoir voulu enlever la famille royale (5).

(1) Il mourut le 12 décembre 1843.

(2) *Gedenkstukken*, *loc. cit.*, t. II, p. 578.

(3) C. F. von Stockmar, *Denkwürdigkeiten*, p. 369 et suivantes (Brunswick, 1872). Le ministre sarde à Bruxelles dit, en 1844, « qu'il s'est tourné du côté de la France, avec laquelle il espère pouvoir s'entendre pour partager avec elle à la première occasion les dépouilles de la Belgique, dont il reprendrait la partie flamande, en lui abandonnant les provinces wallonnes ». Buraggi etc. *op. cit.*, p. 121.

(4) De Potter, *Souvenirs personnels*, t. II, p. 272.

(5) Voy. plus haut, p. 63.

Force lui fut bien cependant de suivre officiellement une conduite que les traités de 1839 aussi bien que l'opinion hollandaise lui imposaient. Ses velléités et ses machinations personnelles ne trouvaient aucun appui ni parmi sa nation ni parmi les membres de son gouvernement. Le ministre qu'il chargea de le représenter à Bruxelles, Falck, réprouvait nettement toute collusion avec l'orangisme, et la parfaite loyauté de son attitude contribua grandement à l'apaisement du conflit que les rancunes de la maison d'Orange avaient si inutilement prolongé entre les deux royaumes. Le 5 novembre 1842, un traité, complété le 8 août 1843 par une convention définitive, régla les questions encore pendantes en matière de navigation et de finances et fixa dans le détail le tracé des frontières. L'humeur du roi Guillaume ne devait plus empêcher désormais l'État belge et l'État hollandais d'entretenir l'un avec l'autre des relations correctes.

Depuis la ratification de son indépendance par les cinq grandes Puissances, ce n'est pas l'attitude de la Hollande, mais bien celle de ces Puissances mêmes qui pouvait inquiéter la Belgique. Et en effet, jusqu'en 1848, elle trahit à l'égard du jeune royaume tout autre chose que de la bienveillance. La Russie, l'Autriche et la Prusse se résignaient mal à admettre la légitimité du roi révolutionnaire que la France et l'Angleterre les avaient forcées de tolérer plus encore que de reconnaître. Le tsar avait pris prétexte de l'entrée d'officiers polonais dans l'armée belge en 1839, pour échapper au désagrément d'envoyer un ministre à la cour de Bruxelles. Il fallut attendre jusqu'en 1852 pour qu'il daignât nouer avec elle des rapports diplomatiques (1).

Pour désagréable qu'elle fût, cette bouderie hautaine venant de si loin, n'était pas bien dangereuse. Les dispositions du tout puissant Metternich avaient un bien autre poids, et Léopold s'ingéniait d'autant plus à se les concilier qu'il professait pour ce parangon de la Sainte-Alliance une admiration sincère.

(1) Ch. Terlinden, *L'établissement des relations diplomatiques entre la Belgique et la Russie*, 1852-1853 (*Revue d'histoire diplomatique*, 1923).

Depuis le début de son règne il n'avait cessé de correspondre avec lui, cherchant à l'amadouer en le rassurant sur les progrès du pouvoir monarchique et sur la disparition de l'esprit républicain et des tendances francophiles parmi ses sujets, réclamant même son appui auprès de Rome pour obtenir la nomination à Bruxelles d'un nonce capable de modérer les allures démocratiques du clergé (1). Le grand homme se laissait courtiser avec une complaisance qui ne l'empêchait pas de faire sentir la férule. Lors de la crise de 1839, la nomination des officiers polonais lui avait fait rappeler, de même que la Prusse, son ministre en Belgique, et il l'avait pris de si haut que le roi avait été jusqu'à parler d'abdication. Bref, si le cabinet de Vienne pouvait avoir quelque complaisance pour la personne de Léopold, il était évident qu'à l'égard du peuple et de la constitution belge son antipathie restait insurmontable.

Celle de la Prusse ne l'était pas moins. En 1842, Frédéric-Guillaume IV affirmait à Stockmar que le royaume de Belgique durerait à peine deux générations, qu'à moins d'entrer dans la Confédération germanique, il serait absorbé par la France, que le roi n'était qu'un instrument de Louis-Philippe, qu'au surplus l'armée belge n'avait aucune valeur militaire et que la nation turbulente, grossière, capricieuse et rebelle était ingouvernable (2). Sans doute exhalait-il, en parlant ainsi, la rancune que lui inspiraient les soupçons de Léopold à l'égard de la Prusse. Il ne pouvait ignorer sa répugnance pour la politique agressive de cette Puissance et pour ses visées d'unifier la nation allemande au nom du germanisme. Entre les deux souverains la mésentente s'aggravait de l'antagonisme de leurs principes et de cette brutalité prussienne dont Léopold se plaignait plaisamment de ne recevoir que des coups de pied. Au reste, il ne rencontrait pas plus d'aménité chez les princes allemands, qui ne pardonnaient pas à un

(1) Sur les relations de Léopold avec Metternich, voy. surtout Corti, *op. cit.*, particulièrement pp. 50, 56, 65, 95.

(2) Stockmar, *op. cit.*, p. 378.

Cobourg de s'être rendu complice d'une révolution, et qui affectaient de ne prononcer jamais le nom de la famille qu'il avait compromise (1).

Mais s'il l'avait compromise à leurs yeux, il l'avait en revanche relevée aux yeux de l'Europe en devenant roi, et il était bien décidé, tant par intérêt dynastique que par intérêt personnel, à la pousser plus avant dans le chemin de la fortune. Déjà en 1836 son neveu Ferdinand avait été porté au trône de Portugal par son union avec Dona Maria. Au mois de février 1840, le mariage d'Albert, autre neveu, avec la jeune reine d'Angleterre, auquel Léopold s'employa de toutes ses forces, le faisait participer au prestige que cette illustre alliance apportait à sa maison, en même temps qu'elle resserrait les liens de famille qui l'attachaient déjà lui-même à Victoria. La même année, une de ses nièces épousait le duc de Nemours, et trois ans plus tard, son neveu Auguste s'alliait à la princesse Clémentine d'Orléans. S'il n'avait tenu qu'à lui enfin, un autre Cobourg eût obtenu en 1841 la main de la reine d'Espagne. Il fallait bien convenir, après tout cela, que le petit roi républicain que l'on avait traité de si haut était devenu l'un des monarques les mieux apparentés de son temps, et sa couronne, apparaissant plus brillante, apparut en même temps plus respectable.

Cette heureuse fortune de son souverain venait à point nommé pour la Belgique. Autant elle avait profité de l'entente cordiale de la France et de l'Angleterre, autant la rupture de celle-ci en 1840, lors de la crise provoquée par les événements d'Orient, semblait devoir lui être fatale. Jusqu'alors le gouvernement de Louis-Philippe avait cherché à exercer sur le nouveau royaume, à l'existence duquel il avait si activement contribué, une sorte de protectorat qui, tout en préoccupant le cabinet de Londres, n'avait pourtant provoqué de sa part aucune réaction inquiétante. En 1834, lorsque Léopold,

(1) Ernst von Sachsen-Coburg, *Aus meinem Leben*, t. I, p. 33. Le prince d'Altenberg se refusait à fréquenter la cour de Cobourg « weil man doch immer gewärtigen müsse das dort dass Wort Belgien ausgesprochen werde ».

après le décès de son premier fils, avait songé à prendre des mesures pour assurer, au cas où il mourrait sans enfants, la régence de l'État à un prince de la maison de Cobourg, le roi des Français avait prétendu s'opposer à ce projet, que la naissance du futur Léopold II, le 9 avril 1835, avait d'ailleurs bientôt dissipé (1). Plus tard, en 1836, sous le ministère Molé, il avait été question d'une union douanière entre la Belgique et la France, dont on s'était encore entretenu en 1837 et en 1839 (2). La crise économique qui s'ouvrit cette même année donna aux pourparlers une signification plus précise et des chances sérieuses de réussite.

L'élan industriel qui avait débuté en 1835 avec une fougue trop hâtive, n'avait pas tardé à s'épuiser au milieu des abus de la spéculation. Le marasme des affaires avait contribué, on l'a vu, à pousser les Chambres à l'acceptation des traités d'avril 1839, mais, ceux-ci votés, la situation était apparue plus menaçante. Le marché intérieur s'était rétréci par la perte du Limbourg et du Luxembourg. Sur toutes les frontières, des lignes de douanes s'opposaient aux besoins d'exportation d'une industrie trop développée pour pouvoir se maintenir sans débouchés extérieurs. Les capitaux commençaient à se cacher. La Banque de Bruxelles suspendait ses paiements en 1839, et John Cockerill était obligé de demander un concordat à ses créanciers. Les salaires, après une hausse momentanée, retombaient. La dépression prenait à tel point les allures d'une catastrophe que le roi de Hollande s'attendait à voir sombrer le pays dans une ruine qui le lui ramènerait, et que Guizot se persuadait de l'impossibilité pour la Belgique de conserver son indépendance dans des conditions aussi désastreuses.

Au milieu de ce désarroi, l'idée de ranimer l'industrie en lui ouvrant le marché français grâce à une union douanière était trop tentante pour que le gouvernement pût y résister. De nouvelles négociations s'ouvrirent en 1840, puis en sep-

(1) Louis-Philippe déclarait qu'il ne laisserait pas « germaniser » la Belgique. Voy. De Ridder, *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 1928, p. 210.

(2) F. De Lannoy, *Les projets d'union douanière franco-belge en 1841-1842* (*Revue catholique des idées et des faits*, déc. 1922).



tembre 1841. Elles ne pouvaient d'ailleurs aboutir. D'une part, les usiniers du Nord faisaient front contre le péril auquel les aurait exposés la concurrence belge; d'autre part, il était évident que l'union douanière telle que la concevait le Cabinet de Paris ne visait qu'à préparer l'absorption politique. L'Angleterre, qui venait de rompre avec la France et de reconstituer contre elle, par le traité du 15 juillet 1840, l'union des Puissances, faisait d'ailleurs entendre des remontrances menaçantes. Le ministère comprit que, dans la crise européenne qui venait de s'ouvrir, le moment était venu d'affirmer la neutralité belge et, pour ainsi dire, de lui donner corps en la faisant passer de la théorie à la pratique. La conduite qu'il adopta alors devait faire précédent et inaugurer la politique à laquelle le pays resta inébranlablement fidèle jusqu'à la grande guerre de 1914.

La tâche était malaisée et périlleuse. Le roi y donna une preuve éclatante de son tact et de sa claire conscience du double devoir que lui imposaient ses obligations, tant à l'égard de la Belgique qu'à l'égard de l'Europe. En cet instant décisif, rien n'était plus confus que la notion même de cette neutralité que la Conférence de Londres avait imposée et garantie sans la définir. Tandis que la France ne la concevait que comme un expédient grâce auquel la Belgique la couvrait sur ses frontières du Nord, les autres Puissances, au contraire, la considéraient comme une barrière élevée à leur profit contre la France. Bref, celles-ci comme celle-là ne l'envisageaient qu'en fonction de l'Europe, que comme une question d'équilibre international. Ce fut l'originalité et l'honneur de Léopold Ier que de l'avoir fait, en même temps, apparaître comme une question belge. Il se saisit de l'occasion de prouver que la Belgique n'était ni un satellite de la France, ni une tête de pont contre la France, et qu'elle interprétait sa neutralité comme une sauvegarde tout à la fois de son indépendance et de la paix générale.

Dès les premiers symptômes du refroidissement de l'Angleterre à l'égard de la France, il avait, en appelant Joseph Lebeau au ministère des Affaires étrangères, le 18 avril 1840, indiqué qu'il n'entendait point se subordonner à la politique du Cabinet

de Paris (1). Le conflit devenant plus aigu, il n'avait pas hésité à prendre des mesures de défense. Le 10 novembre, son discours du trône affirmait au Parlement que la neutralité serait maintenue « sincère, loyale et forte ». Insensible aux reproches de Thiers et aux déclamations des Chambres françaises qui l'accusaient de pactiser avec l'Angleterre et la Prusse, il ne se laissait pas ébranler davantage par les exhortations de Frédéric-Guillaume et de Victoria, à solliciter son admission dans la Confédération germanique. Cependant, il se prodiguait pour amener entre les cours de Londres et de Paris un rapprochement auquel sa parenté avec chacune d'elles lui permettait de travailler (2), et ces tentatives de pacification faisaient mieux ressortir l'impartialité de son attitude. Neutre et pacifique, sa politique fut celle qui convenait au rôle et aux intérêts de son peuple. Elle accentuait et elle imposa le caractère sous lequel il voulait apparaître aux Belges et à l'Europe, celui d'un roi national.

Cette politique devait évidemment le détourner de ses anciens projets d'union douanière. S'ils furent repris en novembre 1842, c'est que le ministère Guizot crut y trouver un moyen de donner à l'amour-propre français, par l'annexion économique de la Belgique, une compensation de ses récentes déconvenues en Orient (3).

Le gouvernement de Bruxelles mena les pourparlers dans l'espoir irréalisable d'obtenir des avantages pour l'industrie sans compromettre l'autonomie nationale. Disposé à supprimer les droits de douane entre les deux pays et à établir un tarif unique pour les autres frontières, il se refusait obstinément à admettre les douaniers français sur son territoire. Les Puissances suivaient les négociations d'un œil soupçonneux et

(1) Par scrupule de neutralité, Lebeau déconseillait de donner au ministre belge à Paris, le caractère d'un ambassadeur de famille. Voy. M. Huisman, dans *Mélanges Pirenne*, t. I, p. 231 et suiv.

(2) De Guichen, *La Crise d'Orient et l'Europe*, p. 350, Cf. A. De Ridder, *Léopold Ier et la question d'Orient* (*Rev. catholique des idées et des faits*, 1928, Nos 20-23).

(3) Guizot, *Mémoires*, t. VI, p. 276 et suiv.; Stockmar, *Denkwürdigkeiten*, p. 365 et suiv.; Ad. Dechamps, *Une page d'histoire* (*Revue Générale*, mai 1869).

n'épargnaient pas les remontrances (1). En présence de cette attitude, le Cabinet de Paris, craignant de courir au devant d'un nouvel échec, laissa peu à peu tomber les conversations. Il se contenta d'une convention qui, en retour de concessions à l'industrie linière des Flandres, gravement atteinte par les progrès du machinisme, accordait à la France d'importants dégrèvements de tarifs sur les vins et les tissus de soie (16 juillet 1842). De longs et difficiles pourparlers conduisirent enfin, le 13 décembre 1845, à la conclusion d'un traité de commerce plus général qui devait expirer en 1852.

Pendant qu'il discutait avec la France, le gouvernement cherchait à réaliser un accord commercial avec l'Allemagne. Il ne pouvait sans doute être question pour la Belgique d'entrer dans le Zollverein, et de consentir ainsi à la Prusse une vassalité qu'elle refusait à la France. Il ne faut même pas considérer le traité qu'elle conclut le 1er septembre 1844 avec cette Puissance et la Confédération germanique comme l'indice d'une orientation politique nouvelle. En réalité, il n'était que la conséquence nécessaire du plan formé en 1834 en vue de l'extension du trafic par l'établissement du chemin de fer vers Cologne. La ligne de Verviers à Aix-la-Chapelle avait été inaugurée en 1843. Elle devait conduire au traité. L'intérêt de l'Allemagne et l'intérêt de la Belgique étaient d'accord pour relier la région rhénane à Anvers, son débouché naturel. Des stipulations très avantageuses ne permettaient pas seulement au grand port de recouvrer son importance internationale, elles aidaient en même temps l'industrie métallurgique à sortir du marasme. C'est à bon droit que des fêtes brillantes saluèrent un événement qui mit fin à la crise économique ouverte depuis 1839. On se méprit d'ailleurs à l'étranger sinon sur la portée, du moins sur la nature de la convention. Louis-Philippe en ressentit un violent dépit (2), tandis que les Puissances continentales la consi-

(1) Le prince de Ligne écrivait de Paris que l'Angleterre considérerait l'union douanière comme un *casus belli*. Princesse de Ligne, *Souvenirs*, p. 227.

(2) La princesse de Ligne raconte qu'il aurait dit à son mari, dans un accès de colère, que si la Belgique veut évoluer vers l'Allemagne « nous l'écraserons ». *Souvenirs*, p. 231.

dérèrent comme une manifestation contre la France (1). Elle n'était en vérité que l'aboutissement d'une grande voie ferrée, ou si l'on veut, le premier fruit de l'initiative de 1834. Dans la situation qu'elle occupait en Europe, la Belgique était appelée à consolider son indépendance à mesure qu'elle s'ouvrirait davantage à ses voisins et qu'accueillante à tous, elle échapperait par cela même à l'influence exclusive de l'un d'entre eux.

Le traité de 1844 avec le Zollverein peut être considéré comme le point de départ non seulement de celui de 1845 avec la France, mais de la convention du 29 juillet 1846 avec la Hollande. La guerre de tarifs entre les deux pays devenait sans but, du moment qu'il était évident que la Belgique ne succomberait pas aux périls qui un moment avaient semblé menacer son existence. En somme, elle avait victorieusement traversé la crise politique et la crise économique dont elle avait souffert en même temps. Elle avait affirmé sa neutralité, grâce aux mesures militaires qu'elle avait su prendre au bon moment, et rétabli son industrie en poursuivant, malgré les difficultés de l'heure, la construction de ses chemins de fer. Le roi, qui lui avait constitué une armée, et le Parlement, qui l'avait dotée de son réseau ferré, avaient également bien mérité d'elle.

Si elle pouvait désormais compter sur l'avenir, elle ne pouvait cependant l'envisager sans inquiétude. La crise alimentaire de 1845 à 1846 donnait à la crise linière des Flandres les allures d'une épouvantable catastrophe. Les progrès du capitalisme et du machinisme bouleversaient l'ordre social d'un pays où, en 1846, 2,220,000 personnes vivaient de l'agriculture et seulement 1,280,000 de l'industrie. Entre les réclamations discordantes des manufacturiers et des propriétaires fonciers, le gouvernement se confinait dans un protectionnisme timide et incohérent.

L'échelle mobile adoptée en 1834 au profit des producteurs de blé maintenait le haut prix des céréales. Des droits protec-

(1) A la Chambre même, des membres furent choqués par les « ovations » de la presse allemande à ce sujet. L. Hymans, *Histoire parlementaire*, t. II, p. 329.



teurs avaient été frappés en 1841, 1843, 1844, 1845 et 1846 sur divers produits à la demande des industriels. Le libre échange que faisait présager la construction des chemins de fer et le traité de 1844, bien que prôné déjà par un groupe de novateurs à l'imitation de l'Angleterre, soulevait encore la défiance des Chambres législatives.

Vainement de timides efforts avaient été tentés pour créer des comptoirs au dehors. Sans y participer, le gouvernement s'était montré favorable, espérant que la colonisation fournirait un exutoire au paupérisme. Il avait laissé une société anonyme, la Compagnie belge de Colonisation, transporter en 1843 quelques malheureux à Santo-Thomas de Guatemala. L'année suivante huit cent soixante-onze émigrants avaient été débarqués. Mais le manque de ressources de ces pauvres gens, l'insalubrité du climat, les conditions déplorables de l'hygiène et de l'organisation n'avaient pas tardé à prouver l'inanité de l'entreprise. Du 6 mars 1844 au 1er novembre 1845, deux cent onze colons étaient morts de maladie et de misère et il fallut envoyer un bateau de l'État pour rapatrier les survivants. Quelques-uns seulement persistèrent, maintenant un semblant de vie à ce pauvre établissement. En 1859, sur le point de disparaître, il comptait encore une quarantaine d'émigrés. Le pays d'ailleurs s'était montré complètement indifférent aux projets de la Compagnie. Trois communes seulement avaient participé à la souscription ouverte pour constituer son capital. Une autre tentative en 1847 à l'embouchure du Rio-Nunez, sur la côte occidentale d'Afrique, ne réussit pas mieux. De toute évidence, l'idée « d'appliquer l'expatriation comme remède au paupérisme » était irréalisable. Les usines du Nord de la France suffisaient comme refuge aux travailleurs inoccupés. En 1848, elles employaient environ quatre-vingt-dix mille Belges (1).

(1) Sur ces premières tentatives de colonisation, voy. l'*Exposé de la Situation du Royaume de 1841-1850*, p. 44 et suiv.; De Lannoy. *La question coloniale en Belgique de 1830 à 1840* (*Mélanges Moeller*, t. II, p. 556 et suiv.); L. Hymans, *Histoire Parlementaire*, t. II, pp. 244, 371, 815; t. III, p. 470; O. Petitjean, *Les tentatives de colonisation faites sous le règne de Léopold Ier* dans *La Belgique*

Pour confuse qu'elle soit encore, la situation du pays vers cette époque, laisse pourtant percevoir qu'elle tend à évoluer dans le sens de l'industrie. La métallurgie des provinces wallonnes prélude dès lors à cette orientation nouvelle. En 1846, le ministre de France écrit que celle de Liége n'a jamais été aussi florissante et que « les ateliers ne suffisent pas à l'établissement de Seraing, qui vient de recevoir la commande de cent locomotives pour l'Autriche » (1). La même année, le 14 juin, le chemin de fer de Bruxelles à Paris était inauguré. Et au réseau construit aux frais de l'État commençaient à se relier des lignes secondaires établies par des compagnies. Rassurés sur l'avenir de la Belgique, les capitalistes anglais sollicitaient des concessions. Dès 1845, ils obtenaient celle du chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse. La même année, les Chambres approuvaient la création des embranchements de Tournai à Jurbise, d'Ans à Hasselt, de Louvain à la Sambre, de Liége à Namur, de Mons à Manage, d'Ath à Termonde, de Courtrai à Ypres, ainsi que de la ligne du Luxembourg. Le trafic grandissait au point qu'en 1844 on réclamait l'établissement de doubles voies sur toutes les grandes lignes. Le pays maintenait énergiquement l'avance qu'il avait prise sur ses voisins du continent, qui lui faisaient l'honneur d'appeler ses ingénieurs à les faire profiter de leur expérience.

II

L'union des catholiques et des libéraux de 1828 à 1830 avait été une alliance révolutionnaire; elle s'était maintenue de 1830 à 1839 comme une nécessité de salut public. L'accord des partis était complet quant au régime constitutionnel qui

en 1930; Ch. Maroy, *La Colonie de Santo-Thomas de Guatemala* et *La Colonie belge du Rio Nunez* (*Bulletin d'Etudes de l'Ecole supérieure de Commerce Saint-Ignace d'Anvers*, 1926 et 1930).

(1) *Archives du Ministère des Affaires Étrangères à Paris. Correspondance politique* : Belgique, t. XXIV, p. 126.



était leur œuvre commune et qui, par une fortune extraordinaire, se trouvait répondre également à l'idéal particulier de chacun d'eux. Ce qu'ils avaient voulu avec la même énergie, c'était la création d'un État qui, leur prodiguant toutes les libertés et leur en garantissant l'exercice, leur permît de part et d'autre de travailler à la réalisation de leurs desseins dans des conditions d'égalité parfaite et de concurrence loyale. Ni l'un ni l'autre n'avaient cherché à s'assurer l'avantage sur son adversaire. Au Congrès, malgré leurs répugnances réciproques, les libéraux avaient concédé aux catholiques la liberté de l'enseignement, et les catholiques, la liberté de la presse aux libéraux. En somme, la constitution était un pacte contracté entre des tendances rivales, dans un esprit si large et l'on pourrait presque dire si sportif, qu'il accordait à chacune d'elles une complète égalité de chances lorsque sonnerait l'heure de la lutte.

Aussi longtemps que la préoccupation dominante avait été de sauvegarder l'existence même de la nation, l'intérêt commun avait imposé aux Chambres, comme au pays, l'attitude d'entente patriotique que l'on désigne sous le nom d'unionisme. Mais il était fatal que du jour où les traités de 1839 auraient garanti définitivement l'avenir, les forces antagonistes délivrées du poids qui les avait comprimées jusqu'alors en arriveraient, par le fait même de leur expansion si longtemps contenue, à entrer en conflit. Déjà des symptômes significatifs avaient révélé plus d'une fois au sein du Parlement, une tension dangereuse. A chaque session, le budget des cultes et celui de l'enseignement donnaient lieu à des discussions passionnées. Au reproche « d'obscurantisme », les catholiques répondaient en stigmatisant « l'athéisme des écoles publiques ». Par prudence le roi empêchait Rogier de présenter aux Chambres un projet de loi sur l'instruction, et Lebeau, en 1833, refusait d'aborder la question tant « que la dernière sanction de notre nationalité dépendra de notre union et peut-être d'événements en dehors de toute prévision humaine » (1). Ainsi, le feu

(1) L. de Lichtervelde, *Léopold Ier*, p. 128.

couvait sous la cendre. Il ne pouvait manquer de se ranimer aussitôt que, la question nationale résolue, le grand vent de l'opinion se mettrait à souffler.

Si l'on veut apprécier exactement le cours que devait prendre la vie politique, il faut se demander en quoi consistait l'opposition des catholiques et des libéraux. En matière constitutionnelle, il importe de le répéter encore, il n'existait pas entre eux la moindre divergence. Par un bonheur extraordinaire, l'histoire avait épargné à la Belgique ces survivances du passé qui, en France, depuis la grande Révolution, avait traversé tous les régimes sans s'y résorber. Sans doute, quelques républicains et quelques Orangistes conservaient encore l'espoir ceux-ci d'une restauration des Pays-Bas, ceux-là de l'abolition de la monarchie. Mais de moins en moins nombreux depuis l'avènement de Léopold Ier, ils avaient perdu toute influence après 1839, et, pour s'en convaincre, il suffit de comparer leur rôle à celui que jouèrent en France, sous la Restauration, sous Louis-Philippe et bien plus tard encore, les légitimistes, les bonapartistes et les républicains. A part ces petits groupes négligeables, l'opinion nationale ne s'exprimait donc que par deux partis, lesquels, non seulement admettaient, mais vénéraient également la constitution qu'ils avaient faite ensemble et dont chacun s'attribuait l'honneur.

D'accord sur le terrain politique, ils ne l'étaient pas moins sur le terrain social. L'un et l'autre, en effet, se recrutaient au sein de cette bourgeoisie ou, pour parler plus exactement, au sein de ces classes moyennes qui, dans les idées du temps, apparaissaient comme seules capables de conduire la société dans les voies nouvelles ouvertes par la Révolution française. En adoptant le cens comme base du droit électoral, à l'imitation de l'Angleterre et de la France, le Congrès y avait vu beaucoup plus encore qu'une garantie d'ordre, une garantie d'indépendance et une protection contre une offensive possible de l' « aristocratie » et du « despotisme ». Car dans l'état d'ignorance et de dépendance économique où se trouvait le peuple, il était clair que toute extension du droit de suffrage eût tourné au profit de la réaction. « Plus on abaissera le cens, avait dit

Lebeau au Congrès, plus on aura des élections aristocratiques » (1).

On avait cru sincèrement faire preuve de saine démocratie en adoptant un cens moins élevé que celui de la France et en le graduant de 20 à 30 florins dans les campagnes et de 50 à 80 dans les villes. Tandis que d'après la charte de Louis-Philippe il n'y avait qu'un électeur sur cent-soixante habitants, il y en avait un sur quatre-vingt-quinze d'après la constitution belge. A partir de 1839, le corps électoral comprit environ 50.000 personnes formant à elles seules le « pays légal ». Les constituants étaient persuadés que la fortune, théoriquement accessible à tous, ne pouvait passer pour un privilège. L'Ancien Régime ayant disparu, ils se figuraient qu'il n'y avait plus de classes parce qu'il n'y avait plus d'aristocratie, ou plutôt qu'il n'existait plus qu'une classe, la classe moyenne « représentant tous les intérêts, disait Leclercq, parce que tous en sortent ou y rentrent » (2).

Mais s'il est vrai que la bourgeoisie seule pouvait fonder des institutions libres, il ne l'est pas moins qu'il était impossible qu'elle ne s'identifiât pas à la nation et ne la confondît pas avec elle-même. De même qu'au XIIe et au XIIIe siècle les villes naissantes avaient naturellement passé sous l'administration d'une ploutocratie patricienne qui, peu à peu, les avaient exploitées à son profit (3), de même l'État constitutionnel du XIXe siècle, irréalisable et inconcevable sans le caractère censitaire qu'il revêtit partout à ses débuts, devait forcément en arriver à se subordonner aux intérêts du seul groupe social qui y détenait le pouvoir. Comme celui des patriciens du Moyen Age, son gouvernement devait avoir tous les mérites, mais aussi tous les défauts d'un gouvernement de classe. Y participant côte à côte, catholiques et libéraux, également censitaires, étaient aussi également intéressés à le maintenir, si bien que, loin de les opposer, la question,

(1) Huyttens, *Discussions*, t. II, p. 535.
(2) Huyttens, *op. cit.*, t. II, p. 477.
(3) *Histoire de Belgique*, t. I, 5e édit. p. 377 et suiv.

ou si l'on préfère les questions sociales, leur étaient un nouveau motif d'entente.

Entre ces hommes que rassemblaient la communauté des conceptions politiques et la communauté des intérêts, si pourtant une rupture s'est accomplie si complète, si violente, si décisive, qu'elle a semblé parfois mettre en péril l'existence même de la nation, c'est que l'idée que les uns et les autres se faisaient de la destinée humaine était incompatible. J'emploie à dessein ce grand mot qui contraste cruellement avec la mesquinerie et l'étroitesse trop souvent répugnantes des luttes dont seul néanmoins il peut expliquer le furieux déchaînement. Entre catholiques et libéraux belges, le conflit se manifesta en réalité au XIX[e] siècle pour des causes et sous des formes parfois analogues à celles qui avaient déchaîné et entretenu au XVI[e] siècle le conflit entre gueux et papistes. C'est une guerre de religion ou tout au moins une guerre confessionnelle.

Comme alors, en effet, tout le débat se concentre sur l'Église. Instrument nécessaire du salut éternel pour les catholiques, et dès lors divinement revêtue du droit d'accomplir sans entraves sa mission supra-terrestre, elle n'est pour les libéraux qu'une institution humaine qu'il importe, sinon de soumettre au contrôle de l'État, du moins d'empêcher d'envahir le domaine réservé au pouvoir civil. Car lui aussi, ce pouvoir a sa mission qui consiste à garantir à tous les citoyens croyants ou incroyants, l'égale faculté non seulement de manifester, mais de réaliser leurs idées. En vertu de leur foi, les catholiques professent que la société religieuse est supérieure à la société laïque; en vertu de leurs principes, les libéraux la considèrent comme une communauté particulière englobée dans cette société. Ainsi posé, le différend est insoluble suivant la constitution, puisque la constitution au lieu de définir les rapports entre l'Église et l'État s'est bornée à leur reconnaître à chacun la même liberté. Or, l'Église ne peut être libre que si l'État renonce à intervenir dans son domaine propre, et s'il y renonce, il lui sacrifie donc une partie de sa liberté.

A l'époque où nous sommes, la question n'apparaît pas encore, il est vrai, dans toute sa gravité. La très grande

majorité des libéraux belges, « vont à la messe » (1) et distinguent soigneusement l'Église du clergé qu'ils accusent de la compromettre par son intolérance. La tradition, l'habitude, les convenances de famille ou de société les retiennent dans la religion. Ils ne sont pas anti-catholiques : ils ne sont encore qu'anticléricaux. Cette attitude se comprend d'autant mieux, que le catholicisme libéral de leurs adversaires ne prête à aucun soupçon de confessionnalisme. Ils admettent pleinement toutes les libertés constitutionnelles, c'est-à-dire, toutes les libertés modernes. En 1832, n'ont-ils pas considéré la fameuse encyclique lancée contre elles par Grégoire XVI comme une simple affirmation théorique, comme une « thèse » indépendante de la pratique, et leur représentant le plus considérable, le comte de Mérode, n'a-t-il pas déclaré en plein Parlement, qu'elle ne le liait pas? (2). Mais les deux partis ont beau se réclamer l'un et l'autre de la constitution, ils ne l'interprètent pas de la même manière. Tandis que les libéraux ne voient dans la liberté qu'elle confère à l'Église qu'*une* liberté dont l'exercice a pour limite l'indépendance du pouvoir civil, aux yeux des catholiques, au contraire, elle constitue la liberté primordiale devant laquelle le pouvoir civil, s'il ne veut lui apporter son concours, doit au moins s'effacer.

A prendre le pays dans son ensemble, il est évident que les catholiques y possèdent une majorité écrasante. A bien peu près, l'ascendant de la religion et avec lui l'ascendant du clergé sont restés à la campagne ce qu'ils étaient à la fin du XVIII[e] siècle. Dans la partie rurale des provinces flamandes surtout, que sa langue a préservée de l'influence française, ils pénètrent le peuple jusqu'au fond. Il n'existe guère de libéraux qu'au sein de la bourgeoisie, c'est-à-dire dans les villes ou dans les districts industriels. Mais cette disproportion numérique n'affecte pas la représentation des partis au Parlement,

(1) F. Van Kalken, *Théodore Verhaegen* (*Revue de l'Université de Bruxelles*, 1927).

(2) L. Hymans, *Histoire Parlementaire*, t. II, p. 201. En 1846, le chanoine de Haerne affirme encore qu'elle ne peut lier les Belges en matière politique. *Ibid.*, p. 478.

puisque celle-ci est fondée sur le cens. Or, parmi les censitaires, les fabricants, les adeptes des professions supérieures, les gens d'affaires et les gens instruits appartiennent pour la plupart à l'opinion libérale. A travers tout le pays, dans la région flamande comme dans la région wallonne, la bourgeoisie urbaine sera donc le soutien du libéralisme et lui conférera une remarquable unité. Les catholiques, de leur côté, trouvent leur appui principal parmi les électeurs des campagnes, et s'ils sont plus nombreux dans les Flandres, c'est que le nombre des paysans y surpasse le nombre des citadins. Aussi longtemps que durera le régime censitaire, ce n'est pas suivant la langue, mais suivant l'habitat que se répartiront les partis, si bien que l'un et l'autre s'étendant à tout le territoire l'imprégneront d'une activité politique remarquablement homogène. En restreignant le pays légal à une cinquantaine de milliers d'électeurs, le Congrès national, sans l'avoir voulu, a donc largement contribué à unifier le pays lui-même.

Le clergé avait apporté l'appui des masses catholiques à la révolution. La chute du gouvernement hollandais devait aussitôt le lancer dans une activité presque aussi intense que celle qu'il avait déployée lors de la restauration religieuse contemporaine d'Albert et Isabelle. De toutes parts et dans tous les domaines, l'Église met à profit les libertés que la constitution lui prodigue pour rétablir, avec son organisation, son emprise sur les âmes (1). Les évêques s'empressent de rouvrir les séminaires fermés par les arrêtés de 1825, et d'installer à côté d'eux quantité de petits séminaires; des missions intérieures, sur le modèle de celles qui avaient été prêchées en France durant la Restauration, sont organisées dans tous les diocèses. Les congrégations se développent à l'envi, soit qu'elles existassent déjà dans le pays, comme celles des Sœurs de Notre-Dame et des Joséphites, soit qu'elles s'y réinstallent après en avoir été expulsées par le roi Guillaume, comme celles des Frères des Écoles Chrétiennes et des Jésuites. Par elles, à tous les degrés,

(1) E. de Moreau, *Histoire de l'Église catholique en Belgique*, dans *Histoire de la Belgique contemporaine*, t. II, p. 491 et suiv. (Bruxelles, 1929).

l'enseignement désorganisé par la Révolution se reconstitue avec une telle rapidité et prend une telle extension qu'il semble destiné à constituer bientôt le monopole de l'Église. Dès 1840, plus de la moitié des écoles primaires lui appartiennent; presque toute l'instruction secondaire est dispensée par ses collèges épiscopaux, par ses petits séminaires et mieux encore par les sept collèges ouverts à cette date par les Jésuites.

Au sommet de toute cette organisation trône l'Université catholique installée le 4 novembre 1834 à Malines d'abord auprès de l'archevêché, puis transportée à Louvain en 1835, où elle bénéficiera de l'éclat jeté par son illustre devancière du XVe siècle (1). Quant aux progrès de la ferveur religieuse, il suffit de dire que, de 1829 à 1846, la population des communautés d'hommes et de femmes passe de 4,791 à 11,968 personnes. Elles fournissent leur personnel à tous les établissements charitables sans exception, orphelinats, hospices de malades ou de vieillards, asiles, dispensaires, refuges de quelque ordre ou de quelque nature que ce soit, et, en 1842, l'institution des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, établies à l'imitation de la France, fait collaborer les laïques avec les moines dans cette grande œuvre de bienfaisance. Disposant des âmes par l'enseignement et des corps par la charité, il semble donc que l'Église soit sur le point d'imprégner de son esprit la société tout entière. Le régime moderne de la liberté lui permet de se développer avec une vigueur et une énergie qu'elle n'a jamais connues aux époques où l'État confessionnel lui accordait sa protection, mais la soumettait en revanche à sa tutelle. En face d'elle le pouvoir civil non seulement est aujourd'hui désarmé, mais par surcroît s'est chargé de l'obligation constitutionnelle de remplacer par des traitements les revenus que les biens ecclésiastiques confisqués par la Révolution française fournissaient jadis au clergé.

Ce n'est point à cela que s'étaient attendus les libéraux.

(1) Dietrichstein, le ministre autrichien à Bruxelles, dit que la fondation de cette université « mettra la dernière main à l'édifice de la domination du clergé, l'enseignement primaire, moyen et supérieur lui étant désormais presque exclusivement assuré ». *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 1928, p. 287.



Manifestement entre eux et l'Église la concurrence n'est pas égale. Car, s'ils jouissent comme elle de la liberté, ils n'en peuvent faire le même usage, ne possédant ni ses ressources, ni son organisation, ni son ascendant sur les masses. Sans doute, ils ne peuvent songer et ils ne songent point à restreindre son activité. Mais ils entendent qu'à côté d'elle, les pouvoirs publics, sans la combattre d'ailleurs, l'empêchent de monopoliser au détriment de la liberté de conscience, tous les services et en premier lieu celui de l'enseignement qu'elle est en train d'accaparer. Dès 1834, en face de l'Université libre et catholique de Louvain, ils ont fondé l'Université libre et libérale de Bruxelles, libérale en ce sens que, réprouvant tout confessionnalisme, elle adopte pour principe le libre examen. Des subventions du Conseil communal de Bruxelles pourvoyent aux besoins de ce grand établissement, mais il est évident que pour organiser à côté de lui un enseignement primaire et un enseignement moyen affranchis de l'influence du clergé, l'intervention de l'État est indispensable. Or, suivant les catholiques, l'État n'a pas le droit d'enseigner, car son enseignement, nécessairement neutre puisqu'il est nécessairement étranger à la religion et par conséquent indifférent à son égard, ne peut être que dangereux pour la foi. S'il est loisible aux communes d'imiter l'exemple de la ville de Gand, et d'ouvrir, comme elle l'a fait en 1832, des athénées d'où l'instruction religieuse est absente comme ne relevant que de la volonté des pères de famille (1), il n'est pas admissible que la nation institue, aux frais de la majorité catholique, des écoles que seuls fréquenteront les enfants de la minorité libérale.

Pourtant, la situation de l'enseignement primaire est déplorable, (2) et sur cette brûlante question, bien avant 1839, la

(1) *Règlements communaux de la ville de Gand*, t. III, p. 471 : « Tout ce qui concerne l'enseignement de la religion reste étranger à l'Athénée et regarde les parents ».

(2) Ed. Ducpétiaux, *De l'état de l'instruction primaire et populaire en Belgique* (Bruxelles, 2 vol., 1838). Il montre qu'en fait la liberté, dans ce domaine, a conduit à l'anarchie. Beaucoup de communes, par économie, ont renoncé à leur école. Le plus souvent les instituteurs nommés par les pères de famille



querelle s'engage avec une âpreté croissante. Prudemment, on l'a vu, le gouvernement s'abstient d'enfiévrer les Chambres en la portant devant elles. Mais il n'est pas possible de différer plus longtemps le combat. Il éclate dès 1840 et il n'est plus d'élection où il ne mette aux prises les partis. Le clergé s'y lance avec fougue, représentant du haut de la chaire les libéraux comme instigués par les loges, qu'une lettre pastorale des évêques a solennellement condamnées en 1837. Les libéraux répondent à ces attaques en déchaînant contre les « sacristies » leurs journaux, beaucoup plus nombreux et plus actifs que ceux de leurs adversaires. La *Revue Nationale* fondée, date caractéristique, en 1839, par Paul Devaux, pourfend l'unionisme, comme une politique désormais sans objet et sans dignité, ne profitant qu'aux seuls catholiques, et que le moment est venu de remplacer par une « politique d'avenir ».

L'anticléricalisme que les Orangistes avaient discrédité en le professant cesse d'être suspect depuis que, vers 1842, désespérant d'une restauration, ils viennent s'affilier au parti libéral et lui apportent l'appui de leurs loges et de leur presse. De Paris, il se répand en même temps comme l'avait fait jadis la propagande républicaine. Les livres d'Eugène Sue provoquent une « levée de boucliers contre les Jésuites ». *Le Juif errant* est publié en feuilleton par les journaux de gauche et, en 1845, une médaille d'or est offerte à son auteur en signe d'admiration et de reconnaissance. En 1841, le projet d'accorder la personnification civile à l'Université de Louvain provoque des bagarres si graves que par prudence les évêques écrivent à la Chambre des représentants qu'ils y renoncent. La même année se fonde la société *L'Alliance*, constituée en vue de réunir en une action commune toutes les forces anticléricales.

Bien entendu, au calme des assemblées électorales commence à se substituer une agitation et des pratiques jusqu'alors inconnues : transport gratuit des électeurs jusqu'au lieu du

« ont à peine les premières notions des connaissances dont ils se font les professeurs ». On n'exige d'eux aucune preuve de capacité; toute inspection fait défaut. Le gouvernement se borne à accorder çà et là sans méthode quelques subsides.

vote, cortèges parcourant les villes avec musiques et drapeaux, banquets et « beuveries » aux frais des candidats. La facilité avec laquelle le régime censitaire se prête à la fraude donne lieu à des tripotages si scandaleux que, dès la session parlementaire de 1842-1843, est présenté le premier des tristes projets de loi sur les fraudes électorales. Bref, le déchaînement des passions est tel que le ministre de France, en 1846, craint qu' « il ne mette en question le maintien de la nationalité » (1), et que le roi se plaint à l'archiduc Jean de « la lutte regrettable » que mènent autour de lui catholiques et libéraux (2).

L'unionisme cependant n'a pas disparu d'un choc brusque et il a fallu plusieurs années avant que la répartition des Chambres en droite et en gauche devînt un fait accompli et définitif (3). Jusqu'en 1848 au surplus, les fonctionnaires qui y siégeaient en grand nombre et votaient le plus souvent pour le ministère empêchèrent cette répartition de prendre la netteté d'une coupure.

Après l'adoption des traités de 1839, le Parlement devait prendre le Cabinet de Theux comme victime expiatoire. On saisit pour le renverser, après six ans de pouvoir (4 août 1834-18 avril 1840), le prétexte de la réintégration du général van der Smissen, compromis dans la conspiration orangiste de 1831, sur les contrôles de l'armée. Le roi fit appel pour le remplacer à un ministère Lebeau-Rogier où n'entrèrent que des libéraux. Il espérait sans doute faire disparaître ainsi le grief élevé contre le gouvernement disparu, d'avoir suivi systématiquement une politique catholique. Il est probable d'ailleurs que Lebeau, dont il désirait à ce moment le concours en vue d'accentuer, vis-à-vis de la France, la politique de neutralité, lui suggéra le choix de ses collaborateurs. En dépit de sa couleur politique, le Cabinet se présenta devant les Chambres

(1) *Archives du Ministère des Affaires Étrangères à Paris, loc. cit.*, t. XXIV, p. 301.

(2) Corti, *op. cit.*, p. 139.

(3) F. Van Kalken, *La fin de l'unionisme en Belgique* (*Mélanges Pirenne*, p. 611 et suiv.).

avec un programme unioniste. Mais l'unionisme était-il possible sous la direction de ministres appartenant tous au même parti? Dès le premier jour, il fut visible qu'ils ne jouissaient pas de la confiance des Chambres. Une dissolution eût éclairci la situation; le roi ne voulut pas y consentir. Il accepta la démission du Cabinet après le vote par le Sénat d'une adresse appelant l'attention de la couronne sur les « divisions déplorables qui se sont manifestées durant cette session dans le sein de la représentation nationale ».

Il n'y avait après cela qu'à renouer la tradition des ministères mixtes. Ce fut le rôle dévolu à J.-B. Nothomb et aux collaborateurs qu'il se recruta parmi les diverses nuances de l'opinion catholique et de l'opinion libérale (13 avril 1841-30 juillet 1845). Pour ce vétéran du Congrès, l'unionisme n'était point une tactique parlementaire mais une politique imposée par l'intérêt même du pays. Grâce à son prestige personnel et à son habileté, il parvint à retarder de quelques années le moment où les Chambres se diviseraient en deux partis comme se divisait déjà le corps électoral dont elles étaient issues. Les votes qu'il réussit à obtenir ne correspondaient certainement pas aux programmes sur lesquels avaient été élus les représentants et les sénateurs qui les émirent. La majorité qui l'appuya dans le Parlement n'existait pas dans la nation, et l'on assista au spectacle paradoxal de lois adoptées par les mandataires de partis qui, dans leur ensemble, les réprouvaient. Tel fut le cas pour les lois de 1842, dont l'une autorisait le roi à nommer les bourgmestres en dehors des conseils communaux, et dont l'autre fractionnait en sections de quartiers le corps électoral des grandes communes. Stigmatisées du nom de « lois réactionnaires » par la presse libérale qui n'y voulut voir qu'un moyen de favoriser les catholiques arraché au gouvernement par l' « influence occulte du clergé », elles n'en furent pas moins votées par de nombreux libéraux. Et il est plus étonnant encore de constater qu'il ne se trouva que quatre opposants dans les Chambres à la loi du 24 mars 1842 sur l'enseignement primaire, et qu'elle fut adoptée par le Sénat à l'unanimité.

Transaction opportuniste entre les principes incompatibles des deux partis, elle accordait quelque chose à chacun d'eux sans les contenter ni l'un ni l'autre. Aux libéraux, elle donnait la satisfaction de voir l'État, revendiquant le droit d'organiser l'instruction publique, imposer à chaque commune l'entretien d'une ou de plusieurs écoles. Aux catholiques, elle accordait non seulement la garantie de reconnaître au clergé la surveillance de l'enseignement au point de vue religieux, mais encore la faculté laissée aux communes d'adopter une école privée, c'est-à-dire en fait une école catholique. Il est incontestable qu'ainsi faite la loi répondait à la situation d'un peuple où, sauf d'infimes minorités, la population restait profondément attachée à la religion et à l'Église. Mais ce sont les minorités qui mènent les partis, et le régime censitaire leur conférait d'ailleurs une importance qu'elles n'avaient pas dans la nation. On ne trouvait que dans la bourgeoisie des catholiques férus du dogme de l'incompétence de l'État en matière d'enseignement, et des libéraux n'admettant qu'une instruction exclusivement civile et neutre. De part et d'autre, la presse se déchaîna contre un système qui, pour les uns, violait la liberté de l'enseignement et pour les autres, mettait en péril la liberté de conscience. Évidemment la question scolaire n'était pas résolue. Elle n'était que momentanément écartée.

La politique unioniste de Nothomb, malgré ses succès au Parlement, ne pouvait durer très longtemps en présence de l'opposition qu'elle soulevait de plus en plus au sein des partis. Ce gouvernement de transaction devait forcément céder à la pression de l'opinion, et c'est miracle qu'il se soit maintenu pendant plus de quatre ans. Lorsqu'il se retira après les élections de 1845, dont l'accentuation, tant à droite qu'à gauche, ne lui permettait plus de compter sur une majorité, le roi ne se résigna cependant pas à reconnaître que le temps était venu de livrer le pouvoir aux compétitions des partis. Devant le refus des libéraux de recommencer l'essai malheureux du Cabinet Lebeau, il fit appel au dévouement de Sylvain van de Weyer qui depuis la Conférence de Londres gérait la légation de Belgique en Angleterre (30 juillet 1845-31 mars 1846).

C'était la première fois que le chef du Cabinet était désigné en dehors des Chambres. Les services éminents qu'il avait rendus aux pays pourraient-ils compenser cette cause de faiblesse? Mais l'ingratitude s'impose nécessairement aux partis et le roi put s'en convaincre aussitôt. Peut-être avait-il espéré satisfaire tout le monde en engageant van de Weyer, rationaliste notoire, à s'entourer surtout de collaborateurs catholiques. Il ne réussit qu'à le discréditer à la fois auprès des libéraux qui ne virent en lui qu'un transfuge, et des catholiques qui le considéraient comme un adversaire de leur foi. « Pourquoi est-on allé vous chercher au delà de la mer? » s'écria Paul Devaux, et ces paroles indiquaient suffisamment que le temps était passé où la couronne pourrait imposer au Parlement un ministère de son choix. Au sein même du Cabinet d'ailleurs, l'unionisme, désormais condamné dans les Chambres, ne parvenait pas à s'imposer. L'impossibilité de se mettre d'accord avec ses collègues sur un projet de loi organisant l'enseignement moyen, poussa van de Weyer, après une pénible administration de huit mois, à renoncer à la tâche dont il avait été chargé malgré lui.

Une fois de plus le roi se tourna vers les libéraux. Mais Rogier ne voulait accepter la mission de former un gouvernement qu'en prenant pour programme l'indépendance du pouvoir civil et en recevant l'assurance d'une dissolution des Chambres en cas « d'opposition journalière et combinée de leur part ». Devant cette décision bien arrêtée de n'administrer qu'avec l'appui du libéralisme, il ne restait au roi qu'à s'adresser aux catholiques, qui seuls demeuraient fidèles à la politique unioniste à laquelle il ne se résolvait pas à renoncer (1). Le Cabinet formé par le comte de Theux (31 mars 1846-12 août 1847) fut recruté tout entier à droite.

(1) C'est bien certainement pour cela qu'il considère à cette époque les catholiques comme « unsere nationalsten Leute »; les libéraux, ou comme il dit les anticatholiques, « repräsentieren etwas das System des verstorbenen Königs Wilhelm » (Lettre à l'Archiduc Jean). Corti, *op. cit.*, p. 139. En 1841, il dit au ministre du Piémont que « le parti catholique est le plus ferme soutien de mon gouvernement. » C. Buraggi, etc., *Belgio e Piemonte*, p. 54.



C'était cependant, sinon un « défi », tout au moins un « anachronisme » et en tout cas une contradiction que de confier le salut de l'unionisme à un seul parti. Fait comme il était, le ministère ne pouvait prétendre qu'à occuper le pouvoir sans posséder les moyens de l'exercer. La majorité dont il disposait était infime et tout indiquait que le moment était proche où elle s'effondrerait sous lui.

Depuis 1839, le libéralisme n'avait cessé de grandir au sein du corps électoral. Le régime censitaire favorisait ses progrès. Car si le cens était plus bas dans les campagnes que dans les villes, le développement de l'industrie avait d'autre part pour conséquence l'augmentation rapide de la population urbaine avec laquelle croissait le nombre des censitaires libéraux. Ajoutez à cela que les catholiques n'avaient pas, à proprement parler, de programme politique. Satisfaits de la liberté que la constitution garantissait à l'Église, ils ne demandaient rien d'autre que la continuation d'un régime qui permettait à celle-ci de soumettre peu à peu la vie sociale à son influence. Ils ne contestaient pas l'indépendance du pouvoir civil pourvu qu'elle se confinât dans « le cercle de ses attributions réelles ». S'ils étaient attachés à l'unionisme, c'est qu'ils le considéraient comme un moyen d'empêcher leurs adversaires de sortir de ce cercle.

Ainsi compris, l'unionisme conduisait fatalement à une politique d'abstention et d'immobilité incompatible avec les principes dont les libéraux se réclamaient. Pour eux, la liberté devait être l'instrument du progrès dans tous les domaines. Se considérant comme les héritiers et les continuateurs des révolutionnaires de 1789, ils se proposaient de pousser plus loin dans la voie qu'ils avaient ouverte. Leur idéal était l'affranchissement complet de l'individu tant à l'égard de l'État qu'à celui de l'Église. Et comme cette dernière seule était dangereuse, c'est à elle qu'ils s'en prenaient nécessairement. Leur anticléricalisme n'était en réalité qu'une face de leur libéralisme, mais dans les conditions actuelles c'en était la seule visible en même temps que le seul principe d'action. La « politique nouvelle » dont ils parlaient se confondait avec

une politique dirigée non sans doute contre la religion, mais contre l' « influence occulte » qui, d'après eux, corrompait l'unionisme gouvernemental. Décidés à en secouer le joug, ils faisaient preuve d'une activité combative qui manquait totalement aux catholiques et qui les déconcertait. Ils avaient le prestige et les avantages de l'offensive.

Leur presse, à laquelle répliquaient pauvrement les rares journaux de la partie adverse, dénonçait les périls, que la politique cléricale faisait courir à la liberté. Les lois « réactionnaires » de 1842 n'avaient-elles pas pour but d'énerver la résistance des grandes communes aux empiètements de l'Église? La loi scolaire ne devait-elle pas livrer l'école à l'inquisition du prêtre? Et le prêtre n'avait-il pas toujours été le soutien du despotisme et de l'aristocratie? N'avait-on pas vu en 1841, le catéchisme du diocèse de Namur faire du payement de la dîme un devoir des fidèles? Le projet des évêques de donner à l'Université de Louvain la personnification civile, ne trahissait-il pas visiblement l'intention de reconstituer la main morte? Le pape d'ailleurs n'avait-il pas condamné les libertés modernes? Sans doute les catholiques n'attaquaient pas encore la constitution, mais qu'on les laissât faire, et elle serait bientôt en danger. L'arrogance épiscopale ne tenait aucun compte de la liberté des citoyens. N'avait-elle pas dénoncé les loges maçonniques à la réprobation publique? Sur qui s'appuyait d'ailleurs le parti qu'elle inspirait si ce n'est sur les électeurs ignorants et fanatiques des campagnes, si bien que son triomphe serait fatalement celui du fanatisme et de l'ignorance? Dans l'ardeur de la lutte on s'emportait jusqu'à mettre en doute l'infaillibilité du Congrès et à se demander si un excès de générosité ne lui avait pas fait mesurer trop largement la part de liberté donnée à cette Église qui menaçait toutes les libertés.

En se ralliant au libéralisme aux environs de 1840, les Orangistes avaient encore renforcé ses tendances anticléricales en même temps qu'ils avaient augmenté son influence sur la grande industrie. Rogier constatant en 1845 que les plus riches des électeurs censitaires appartenaient à l'opinion libérale, qui

apparaissait ainsi comme la plus solide garantie de l'ordre (1).

Mais les éléments les plus jeunes du parti supportaient impatiemment l'hégémonie de la clique « aristocratico-métallique » (2) à laquelle ils reprochaient de trop sacrifier aux intérêts matériels. Comme en France, ils demandaient une réforme électorale que la plupart d'entre eux limitaient d'ailleurs à l'abaissement progressif du cens. Leurs tendances démocratiques se confondaient ainsi avec l'intérêt même du parti. Car toute réduction du cens devant nécessairement aboutir à augmenter le nombre des électeurs urbains tournerait sans nul doute au profit du libéralisme. De bonne heure l'orientation nouvelle s'était fait jour au sein de la Société *L'Alliance* fondée en 1841 à l'initiative des loges. Son développement menaçait d'amener à la longue une scission entre modérés et radicaux et c'est probablement pour parer à ce péril que les chefs du parti saisirent l'occasion de l'avènement au pouvoir du ministère de Theux pour convoquer un *Congrès libéral* qui s'ouvrit le 14 juin 1846 à l'hôtel de ville de Bruxelles.

C'était la première fois que la liberté de réunion servait à organiser une manifestation politique anti-gouvernementale. Malgré les appréhensions des conservateurs, malgré une lettre de Louis-Philippe exhortant Léopold à empêcher cette assemblée, d'autant plus dangereuse à ses yeux qu'Odilon Barot devait y prendre part, malgré les alarmes du roi lui-même, personne ne songea ni à contester ni même à restreindre l'exercice du droit constitutionnel dont les congressistes faisaient usage. En se laissant attaquer par eux, le pouvoir leur enleva précisément la possibilité de provoquer une crise analogue à celle qui devait un peu plus tard renverser en France la monarchie de juillet. Par cela même qu'elle autorisait leur assemblée, la constitution se plaçait en dehors de ses atteintes.

Les 384 délégués de toutes les parties du pays qui délibérèrent sous la présidence de Defacqz, appartenaient pour la plupart à cette fraction du libéralisme qui n'envisageait qu'avec

(1) L. Hymans, *Histoire parlementaire*, t. II, p. 434.
(2) P. Hymans, *Frère-Orban*, t. I, p. 87 (Bruxelles, 1905).

répugnance la réforme électorale. La minorité de l'assemblée énergiquement combattue par Frère-Orban, qui prit dès lors l'attitude d'un chef de parti, demandait l'abaissement immédiat du cens et tout au moins l'octroi du droit de vote aux citoyens inscrits sur la liste des jurés. Elle dut se contenter d'une résolution qui, tout en ne repoussant pas le principe de la réforme, n'en admettait l'application que d'une façon graduelle et prudente. L'accord fut complet en revanche pour revendiquer l'indépendance « réelle » du pouvoir civil, l'organisation de l'enseignement à tous les degrés sous la direction exclusive de l'autorité laïque, sur le retrait des « lois réactionnaires » de 1842. Pour prouver qu'on n'en voulait pas à la religion, on vota un vœu en faveur de la soustraction du bas clergé à l'arbitraire épiscopal. Un article du programme donnait enfin satisfaction aux démocrates en promettant de s'occuper des améliorations que réclament impérieusement les classes ouvrière et indigente. En même temps, une solide armature était donnée au parti par la décision de créer dans chaque arrondissement une association et dans chaque canton un comité auxquels incomberait le soin de préparer d'une manière permanente la propagande électorale.

Le Congrès cependant ne parvint pas à empêcher la scission définitive du parti en deux groupes. En 1847, les modérés, désignés dès lors par ce nom de doctrinaires que les partisans de la réforme appliquaient en France aux amis de Guizot, abandonnaient *l'Alliance* aux radicaux pour fonder en face d'elle l'*Association libérale et constitutionnelle.* Loin de nuire au libéralisme, cette rupture de la majorité avec un groupe dont les revendications démocratiques effrayaient le corps électoral, lui valut une victoire éclatante aux élections du mois de juin. Le ministère de Theux démissionna, et le roi chargea Rogier de constituer le Cabinet (12 août 1847) où il n'entra naturellement que des libéraux.

La politique unioniste avait vécu. Désormais, les partis se succèderont alternativement au pouvoir conformément aux règles du système parlementaire, auquel Léopold I[er] se résignait à sacrifier le système constitutionnel tel qu'il l'avait pratiqué

jusqu'alors. Plus sage que Louis-Philippe, il comprit qu'il était impossible de gouverner un pays libre contre la direction de l'opinion. Un pilote habile n'emploie-t-il pas le vent, d'où qu'il souffle, à conduire le navire au port? Et une marche louvoyante ne vaut-elle pas mieux que la stagnation de l'unionisme ou la révolution? En prenant possession du pouvoir, le ministère annonçait cette « politique nouvelle » préconisée par Devaux dès 1839. Appuyé sur une majorité homogène, il allait, pour la première fois, orienter le gouvernement suivant le programme d'un parti.

CHAPITRE IV

LA CRISE DE 1848

I

C'est une banalité, de nos jours, de dire que la Révolution de 1830 faite par le peuple a été confisquée par la bourgeoisie (1). Pour courante qu'elle soit, cette affirmation n'en est pas moins erronée si elle signifie que la bourgeoisie aurait, à la suite d'un complot machiné d'avance, fait tourner la victoire commune à son profit exclusif. Elle est exacte, au contraire, si elle se borne à constater le fait évident que la bourgeoisie s'est mise, grâce à la Révolution, en possession du pouvoir politique. Mais on reconnaît tout de suite qu'il ne pouvait pas en être autrement.

L'insurrection des Belges contre le régime hollandais avait été complètement étrangère à tout mobile d'ordre économique. Jamais l'agriculture et l'industrie n'avaient été aussi prospères que durant les années qui la précédèrent. Il suffit de rappeler que le parti orangiste se recruta précisément dans le monde des affaires, pour montrer que les capitalistes, loin de désirer la révolution, la considérèrent au contraire comme

(1) On attribue le mot à Gendebien. Voy. la préface de Fréson aux *Souvenirs* de J. Lebeau, p. 26.

une stupidité criminelle. La bourgeoisie d'ailleurs, la bourgeoisie riche surtout, ne jouissait-elle pas, en vertu de la loi fondamentale, de prérogatives bien plus étendues que celle dont elle jouit en faveur de la constitution belge (1)? S'il est une vérité bien établie, c'est que l'opposition contre Guillaume ne fut que le résultat de causes morales : mécontentement religieux chez les catholiques, mécontentement politique chez les libéraux, mécontentement national chez les uns comme chez les autres. Les griefs que la bourgeoisie fut seule au début à ressentir et à formuler, elle les communiqua au peuple par la propagande du clergé dans les campagnes, par celle des clubs et de la presse dans les villes.

Privée de l'appui des masses qu'elle avait gagnées à sa cause, la Révolution eût été évidemment impossible. Sans doute durant les troubles d'août et de septembre, à Bruxelles et dans quelques grandes villes, des bandes d'ouvriers industriels, sous l'aiguillon de la misère, se laissèrent entraîner à piller des fabriques et à briser des machines, et il fallut que la garde civique réprimât des désordres qui menaçaient plus encore le succès de la Révolution, qu'ils n'inquiétaient les propriétaires. Mais il n'y a là que les mouvements confus d'un prolétariat misérable, excité par des agitateurs étrangers et complètement incapable non seulement de formuler un programme de revendications sociales, mais surtout de fonder un gouvernement ou même de coopérer à sa fondation (2). De Potter lui-même reconnaît que le suffrage universel était irréalisable (3). On ne voit pas au surplus qu'il ait été revendiqué par personne. Les républicains du Congrès admirent sans protester l'inscription du cens électoral dans la constitution. Il est donc vrai de dire que si la victoire de la Révolution fut nécessairement l'œuvre du peuple, l'organisation de cette victoire devait être nécessairement celle de la bourgeoisie.

A distinguer d'ailleurs à cette époque peuple et bourgeoisie,

(1) *Histoire de Belgique*, t. VI, pp. 257, 276.
(2) *Histoire de Belgique*, t. VI, p. 375.
(3) Voy. plus haut, p. 57.

ne nous laissons pas tromper par le mirage décevant qui nous les ferait apparaître dans le passé telles qu'elles s'opposent aujourd'hui. La seconde seule était consciente d'elle-même, le premier ne l'était pas. S'il sentait sa misère, il n'en distinguait pas les causes et s'y résignait. En outre, l'agriculture l'emportait encore de beaucoup sur l'industrie. Le peuple, c'était alors avant tout le peuple rural obéissant à l'Église et respectueux de la tradition. Entre lui et la minorité des prolétaires qu'épuisaient les fabriques, nulle entente n'était possible, ni même concevable.

Minorité au sein du peuple, la classe industrielle l'était aussi au sein du Congrès. Ce ne sont ni des usiniers, ni des financiers qui lui ont imposé ses décisions. A côté des propriétaires terriens, on y trouvait surtout des adeptes des professions libérales, des magistrats, des avocats et des prêtres. Presque tous les libéraux qui y exercèrent l'influence prépondérante appartenaient au barreau ou sortaient des universités. L'individualisme dont ils s'inspiraient dans l'ordre politique, leur apparaissait aussi comme la vérité dans l'ordre économique. A leurs yeux, la liberté donnée également à tous, permettait à tous d'arriver à tout. L'idée de distinguer des groupes sociaux parmi les hommes leur semblait monstrueuse et rétrograde. Un projet de représentation des intérêts dans les assemblées délibérantes fut repoussé comme s'inspirant de l'Ancien Régime, mais l'on repoussa de même la motion d'un maître de houillères de refuser aux ouvriers le droit de réunion. Si quelque chose ressort nettement de la lecture des délibérations du Congrès, c'est qu'il ne se laissa guider ni par l'intérêt du capitalisme, ni même par le simple intérêt de la bourgeoisie. Il légiféra pour la classe moyenne, c'est-à-dire pour cette partie de la nation à laquelle son idéalisme libéral lui faisait croire que tout citoyen était appelé à s'élever.

Sans doute, la classe moyenne reposait sur la propriété. Mais, depuis la disparition des privilèges, la propriété n'était-elle pas accessible à tous? Pour cette génération grandie dans le culte des principes de 1789, ce n'est pas le peuple, c'est

l'aristocratie qui était à craindre. Tout privilège était abominable de quelque nature qu'il fût. L'instruction n'avait pas plus de droits que la naissance, et le même motif qui fit rejeter la constitution d'une chambre des pairs, empêcha également de reconnaître aux « capacitaires » le droit de suffrage. Dès lors le cens, considéré comme la récompense du travail et de la vertu, devenait la condition essentielle des institutions libres parce qu'il garantissait la moralité et l'indépendance de l'électeur. Il n'est guère douteux que le Congrès envisagea les censitaires avec une sincérité complète comme l'élite de la nation et la seule protection qui lui fût offerte contre un retour possible du « despotisme ».

Mais l'esprit qui avait présidé à l'élaboration de la constitution ne présida plus à son application. En d'autres termes, le Parlement qui, à partir de 1831, succéda au Congrès, n'ayant plus à formuler des principes mais à organiser des réalités, se trouva tout de suite soumis à l'influence des contingences de la politique et au conflit des intérêts. C'est à partir de ce moment que l'inévitable s'accomplit et que la bourgeoisie commence à confondre sa propre cause avec la cause de la nation. L'industrialisation croissante du pays et l'extraordinaire élan du capitalisme entre 1834 et 1839 la pousse nécessairement à se cantonner de plus en plus dans le domaine des intérêts matériels (1). Dans les campagnes l'ascendant des grands propriétaires, dans les villes celui des grands industriels s'impose bientôt au corps électoral et cela d'autant plus facilement que ce corps est plus restreint et plus porté à se laisser conduire par ceux dont la richesse lui paraît une garantie d'ordre social et qui excitent chez lui des tendances auxquelles il n'est que trop porté à s'abandonner. Il est très caractéristique que l'on se mette à parler dès lors d'un « parti industriel », d'une clique « aristocratico-métallique ».

(1) Van der Meer écrit à Rogier : « Les électeurs à 70 florins ne sont pas les hommes de la Révolution. Ce sont des hommes à intérêts matériels. Ce n'est pas cette jeunesse que vous avez si bien représentée au Congrès ». E. Discailles, *Charles Rogier*, t. II, p. 177.



Il faut reconnaître cependant que la bourgeoisie est bien loin de se laisser entraîner tout entière par cette orientation nouvelle et de confondre le progrès industriel avec le progrès social. En 1831, les missionnaires saint-simoniens trouvent parmi elle à Bruxelles et dans les principales villes du pays, des auditeurs enthousiastes (1). Quantité de jeunes libéraux se laissent séduire par la grandeur et la générosité d'idées incompatibles cependant avec l'individualisme dont ils se réclament. Rogier, van Praet, Ducpétiaux, les frères Delhasse, Chazal, Quételet, etc., en reçoivent une empreinte dont tous, à des degrés divers, demeureront marqués parfois jusqu'au bout de l'existence. Elles inspirent, en 1832, à Weustenraed ses *Chants du Réveil* où Saint-Simon est salué comme « un Christ complété par Moïse et Platon », et où s'expriment avec une maladresse touchante une pitié profonde pour les misères du peuple et le rêve messianique d'un avenir transformé par les merveilles d'une industrie obéissant à la justice.

Les conférences de Victor Considérant en 1839 et à partir de 1845 attirèrent aussi vers les doctrines phalanstériennes l'attention de ceux que leur humanité ou leur esprit critique n'aveuglaient pas sur le sort lamentable d'un prolétariat croissant à mesure que le développement industriel s'affirmait davantage (2). En 1840, Briavoinne se demande si la situation des travailleurs n'est pas en somme plus mauvaise qu'à la fin du XVIIIe siècle (3), et à la même date Masui, écrivant à Rogier, constate que « par suite des révolutions tout le monde a gagné; l'ouvrier seul est resté isolé; on n'a rien fait pour lui

(1) Sur la propagande saint-simonienne, voy. De Potter, *Souvenirs personnels*, t. I, p. 245 et suiv.; E. Discailles, *Charles Rogier*, t. II, p. 27; L. Bertrand, *Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique*, t. I, p. 100 et suiv. (Bruxelles, 1906). Les Saint-Simoniens publièrent à Bruxelles pendant quelques mois un journal *L'Organisateur belge* dont le premier numéro porte la date du 29 mai 1831.

(2) E. Discailles, *Victor Considérant en Belgique* (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*. Classe des Lettres, 1895).

(3) *Mémoire sur l'état de la population, etc., depuis Albert et Isabelle jusqu'à la fin du siècle dernier* (Bruxelles, 1841).

qui a tout fait. Les deux tiers de sa vie sont pénibles; le dernier est misérable » (1).

De leur côté, beaucoup de catholiques reprochent à l'industrie de démoraliser le peuple par la misère et la rupture de la tradition sociale, et les classes dirigeantes par la prépondérance des intérêts matériels. Religieux et conservateurs, ils s'élèvent avec une telle véhémence contre les méfaits du capital et des machines que le ministre d'Autriche leur reproche dès 1834 « d'offrir à l'Europe le triste spectacle de l'union monstrueuse du catholicisme avec le jacobinisme » (2).Beaucoup d'entre eux se grisent de la lecture des *Paroles d'un Croyant*, du moins avant leur condamnation par Rome, et le *Journal des Flandres*, le *Patriote Belge* (1835), le *Vaderlander* placent leur démagogie réactionnaire sous le patronage de l'Église.

Chez la plupart des bourgeois pourtant et des grands seigneurs qu'effrayent ou qu'indignent les conséquences de l'essor capitaliste, l'acceptation des faits s'est bientôt substituée à la velléité de les combattre. Après 1840, tant chez les catholiques que chez les libéraux, la majorité se laisse entraîner par le courant qui emporte la société. Un petit groupe néanmoins subsiste de part et d'autre, qui, refusant de considérer ce qui est comme ce qui doit être, continue à mener la lutte contre les défauts d'un ordre social dont il lui paraît de plus en plus évident que la bourgeoisie est responsable. Parmi les catholiques, Bartels s'obstine à continuer la propagande démocratique. Mais désavoué par les évêques qui, dès 1838, interdisent la lecture du *Journal des Flandres* et du *Vaderlander*, et refusant d'autre part, par conviction religieuse, de s'associer aux disciples de Saint-Simon et de Considérant, il s'épuise vainement en un combat stérile.

Dans le camp libéral, la minorité des partisans d'une réforme sociale forme un groupe dont l'activité peut faire parfois illusion sur le petit nombre. Tous sont des bourgeois, mais des

(1) E. Discailles, *Charles Rogier*, t. III, p. 44.

(2) A. De Ridder, dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 1928, p. 354.



bourgeois radicaux pour qui l'œuvre de la Révolution demeure incomplète aussi longtemps qu'elle n'aura pas ajouté l'affranchissement économique des masses à leur affranchissement politique. La plupart d'entre eux, comme Castiau, ne voient de remèdes que dans l'adoption de réformes démocratiques : extension du droit de suffrage par l'abaissement du cens jusqu'au minimum admis par la constitution, abolition du remplacement militaire, remaniement du système des impôts et adoption d'un impôt direct sur le revenu, suppression des droits d'entrée sur les denrées alimentaires, exclusion des fonctionnaires du Parlement, etc. (1). Chez quelques-uns, ces revendications, évidemment inspirées de celles que formulent en France les adversaires du gouvernement, se mêlent à des tendances républicaines d'ailleurs assez vagues et théoriques. Au fond, ces démocrates demeurent strictement constitutionnels et n'attendent l'amélioration du sort des classes ouvrières que de la légalité.

Plus hardis enfin, un petit nombre vont jusqu'à mettre en question les bases mêmes de l'organisation capitaliste. S'ils ne se disent pas et si probablement dans leur ensemble, ils ne se croient pas socialistes, tout au moins sont-ils socialisants. Gagnés aux théories saint-simoniennes ou phalanstériennes,leurs idées se sont renforcées de leur fréquentation avec les révolutionnaires de tous pays qui ont cherché refuge à Bruxelles, Italiens, comme Arconati et Arrivabene, Polonais comme Lelewel, Allemands surtout comme Karl Marx, qui expulsé de France par Guizot en 1845, a été rejoint dans son exil par Engels et par quelques adeptes (2). Le *Deutscher Arbeiter-Verein*, fondé par ces Allemands en 1847, au cabaret du Cygne sur la Grand'Place, s'il ne semble avoir exercé aucune action sur le peuple, a certainement influencé les bourgeois radicaux admis à ses séances, les Lucien Jottrand, les Charles-Louis Speelthoorn, les Alexandre et Félix Delhasse, les Mellinet, les Defré et quelques autres.

(1) Voy. Hymans, *Histoire parlementaire*, t. II, p. 349.
(2) Th. Basyn, *Karl Marx à Bruxelles*. (*Revue Générale*, 1927).

Associés au début avec les catholiques-démocrates, amis de Bartels et qui collaborent avec eux au *Radical* (1837-1838) et au *Débat Social* (1844), leur adhésion de plus en plus nette à la libre pensée les a fait rompre en 1846 avec ces alliés de la première heure. Car c'est en dehors de l'Église, si ce n'est contre elle, qu'ils conçoivent l'organisation sociale. Avec Marx, Jottrand considère les misères de la classe ouvrière comme une phase nécessaire de la concentration capitaliste dont sortira fatalement un avenir meilleur (1). De son côté, Defré prône dans l'*Organisation Sociale* les doctrines phalanstériennes de Fourier. A l'Université de Gand, le professeur Huet expose, à partir de 1846, devant un petit groupe de disciples choisis, parmi lesquels figure Émile de Laveleye, une sorte de socialisme chrétien s'inspirant de la philosophie de Bordas Dumoulin. Des aspirations humanitaires pacifistes et internationales dominent tout ce mouvement d'idées. En 1847, l'Association démocratique, fondée par Jottrand, se donne pour programme de travailler à la fraternité des peuples. Mais ses membres sont si éloignés de l'action révolutionnaire qu'il ne semble pas qu'ils aient connu le manifeste communiste publié par Marx au cours de cette année. Et s'ils l'avaient connu, la plupart d'entre eux bien certainement en auraient été épouvantés. Leur socialisme, si l'on peut l'appeler ainsi, encore tout imprégné d'individualisme libéral, ne provenait que de leur pitié pour les souffrances des travailleurs et de l'indignation généreuse qu'elles leur inspiraient.

Les progrès de l'industrialisation du pays allaient de pair en effet avec ceux de la misère et de la démoralisation. Si, durant la période de 1834 à 1839, la prospérité économique avait eu pour conséquence une hausse rapide des salaires, leur baisse à partir de la dépression qui avait succédé à cet élan trop fougueux, faisait apparaître plus nettement la détresse du prolétariat dont les villes et les régions minières se trouvaient encombrées. Une enquête sur la condition des ouvriers industriels, décidée par les Chambres en 1843, avait dévoilé une situation

(1) Chlepner, *op. cit.*, p. 392. Voy. déjà en 1838 la brochure de Jottrand : *L'Association du peuple de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.*



lamentable, et l'insuffisance des moyens d'investigation dont elle avait été pourvue permet de croire que la réalité était bien pire encore (1).

Partout ou presque partout s'était révélée la disproportion du coût de l'existence, qui n'avait cessé de s'accroître depuis 1840, et de la rémunération du travail demeurée stationnaire, si même les patrons, pour pouvoir résister à la concurrence de l'étranger, n'avaient pas cru devoir la réduire. A Charleroi, on constatait que les salaires en étaient revenus aux taux de 1830, et l'on estimait qu'à Saint-Nicolas ils avaient diminué d'un quart au moins depuis la Révolution « à cause du malaise des fabriques ». De là, naturellement, l'insuffisance extrême de l'alimentation, du vêtement et du logement. En général, l'ouvrier ne vit que de pommes de terre, de pain noir et de café à la chicorée, auxquels s'ajoute parfois le dimanche un peu de viande ou de charcuterie. La chambre qu'il occupe dans une « caserne » ou la misérable maison qu'il loue à la semaine dans une « cité » ou dans un « bataillon carré » est un défi porté aux exigences les plus élémentaires de l'hygiène. La description du quartier de Batavia à Gand, amas de taudis serrés le long de ruelles immondes dans une atmosphère de fosses d'aisances, fait songer à un enfer. Aujourd'hui encore, ce qui subsiste dans les villes manufacturières des bâtisses construites à cette époque pour loger et pour exploiter la misère du prolétariat peut donner l'idée d'un état de choses qui a fait des mots ouvrier et indigent des termes synonymes. Dans le Borinage, pour économiser le combustible et le savon, les femmes lavent les vêtements de leurs maris et de leurs enfants aux eaux

(1) *Enquête sur la condition des classes ouvrières et le travail des enfants* (Bruxelles, 1846-1848, 3 vol.). La Commission chargée de l'enquête fut nommée le 7 septembre 1843. Elle a rédigé son rapport au moyen des réponses que lui fournirent les ingénieurs de l'État, les Commissions médicales et les industriels qui ont consenti à en envoyer. On ne voit pas qu'on ait interrogé les ouvriers eux-mêmes. La Commission médicale du Hainaut dit (t. III, p. 15) qu'elle n'est pas parvenue à savoir ce qui se passe dans le plus grand nombre des fabriques de la province. Pour le milieu gantois, il faut consulter : J. Mareska et J. Heyman, *Enquête sur le travail et la condition physique des ouvriers employés dans les manufactures de coton* (Gand 1845).

chaudes qui s'écoulent des machines d'épuisement des houillères. L'impossibilité de faire des économies pousse la plupart des ouvriers à un point d'imprévoyance qui dépasse tout. La trop grande détresse en arrive au point d'être dégradante. Partout l'ivrognerie, non seulement des hommes, mais des femmes, en est le résultat. A Verviers, on suppute que la consommation d'alcool a augmenté de 46 p. c. de 1833 à 1844 (1). Le seul remède contre l'alcoolisme est l'excès de la misère qui empêche souvent l'ouvrier d'acheter du genièvre (2). Parmi les femmes et parmi les filles la prostitution est chose courante. Toutes d'ailleurs sont mariées ou se marieront, car « c'est un principe reçu de la classe ouvrière d'avoir le plus grand nombre d'enfants possible, parce que chacun représente un salaire futur « (3). Dès qu'ils peuvent aller à l'atelier, les parents les y amènent. Dans les filatures de Gand, ils entrent généralement à l'âge de neuf ans, mais beaucoup y arrivent plus tôt. Petits garçons ou petites filles ont la même journée de travail que les adultes : de cinq heures du matin à midi et de une heure à huit heures du soir, en été; de la pointe du jour à midi et de une heure à dix heures du soir en hiver. Quant aux femmes, à part quelques jours où leurs couches annuelles les retiennent au logis, elles passent leur vie comme leurs maris et leurs enfants, à la fabrique ou à la mine. Il n'est pas d'occupation qu'elles n'acceptent; on va jusqu'à les employer dans les houillères aux travaux du fond.

Dès lors, on comprend l'abjection intellectuelle des prolétaires. Obligés de gagner leur vie dès l'âge où l'on apprend à lire, presque toujours ils n'ont reçu aucune instruction. On leur permet seulement, quand arrive l'époque de la première communion, de s'absenter de l'usine pour fréquenter le catéchisme. « La grande majorité d'entre eux ne reçoit pas d'autre éducation » (4). Il y a bien çà et là des écoles du soir, mais comment

(1) B. Appert, *Voyage en Belgique*, p. 155.

(2) *Enquête*, t. II, p. 50-57.

(3) *Ibid.*, t. III, p. 89.

(4) *Ibid.*, t. II, p. 40. A Gand, sur mille ouvriers mâles, 850 ne savent ni lire ni écrire. (*Ibid.*, t. III, p. 478). Même situation à Tournai. (*Ibid.*, t. II, p. 135). Plus des deux tiers des mineurs sont complètement illettrés. (*Ibid.*, t. II, p. 227).

les enfants épuisés par quinze heures de travail pourraient-ils les fréquenter? Les plus studieux se bornent à passer une partie du dimanche à quelque école dominicale du clergé, et l'on estime que c'est bien suffisant.

Leur misère physique va de pair avec leur misère morale. Insuffisamment alimentés, privés de toute vie de famille, il faudrait que du moins pendant leurs premières années, on pût les confier à des écoles gardiennes. Or dans le plus grand nombre des villes, il n'y en a pas. Il faudrait plus encore, qu'on les protégeât contre l'usure prématurée de leurs forces, et personne n'y songe. Dans les mines de charbon, des enfants de douze ans, garçons et filles, s'épuisent comme « hiercheurs » au fond de la bure; d'autres, occupés toute la journée à l'ouverture et à la fermeture des portes d'aérage, au sein de l'obscurité des galeries, y contractent des déformations du squelette, ou y deviennent imbéciles. Le nombre des miliciens refusés pour cause de faiblesse, d'insuffisance de taille ou de maladies constitutionnelles, témoigne cruellement de la déchéance physique des populations industrielles. A Liége, de 1836 à 1841, il est de vingt-six pour cent, tandis qu'il ne dépasse pas quinze pour cent dans le district agricole voisin de Waremme. En 1841, sur cent houilleurs, quarante-trois, sur cent cloutiers, trente-six sont réformés. Inutile d'ajouter que parmi ces êtres chétifs, la mortalité est effrayante.

Sans doute quelques patrons, tout au moins dans la grande industrie, cherchent à améliorer une situation si déplorable. A Verviers, Raymond Biolley, près de Liége, la Société des Hauts Fourneaux de Sclessin font construire des habitations ouvrières hygiéniques. Ailleurs, des caisses d'épargne sont organisées, auxquelles l'insuffisance des salaires permet à bien peu de monde de s'affilier. Mais, en général, pour parler comme les enquêteurs de 1843, « les patrons manquent de charité » (1) et ne considèrent les travailleurs que comme des machines. Dans les ateliers mal éclairés et mal ventilés, les courroies et les engrenages que l'on ne prend pas la précaution d'engainer

(1) *Enquête*, t. III, p. 582.

sont un danger permanent. Ajoutez à cela tous les abus provenant des amendes, des fraudes sur le salaire et de la rapacité des contre-maîtres, qui forcent les ouvriers, sous peine de renvoi, de se fournir aux boutiques ou de fréquenter les cabarets que leurs femmes tiennent aux environs des usines. Les bureaux de bienfaisance, les hôpitaux, la charité privée ne suffisent pas à combattre des misères trop nombreuses pour les ressources dont ils disposent. Le suprême refuge est le mont-de-piété.

Plus encore qu'il n'est abandonné, le prolétariat s'abandonne lui-même. Il n'a ni la possibilité ni l'idée de se révolter contre le sort trop lourd qui l'oppresse. Si çà et là une grève éclate, son insuccès, en l'absence de toute organisation et de toute caisse de résistance, est certain d'avance. Ce qui domine parmi ces êtres incultes et débiles, c'est une morne acceptation de l'inévitable. Un ingénieur admire « le caractère paisible et la résignation de l'ouvrier mineur, surtout au Borinage où il est souvent privé de travail durant des mois par l'interruption de la navigation » (1).

La piété rend cette résignation plus facile par les espoirs qu'elle entretient. A Gand, en 1846, des ouvriers se cotisent pour faire célébrer une messe en l'honneur de la Sainte Vierge afin qu'elle mette un terme aux trop nombreux accidents dont ils sont victimes dans la fabrique qui les emploie (2). Pourtant la vague conscience d'une déchéance imméritée aigrit les cœurs de ces pauvres gens : « la grande misère les abrutit et leur fait prendre la société en haine; ils finissent par considérer leurs maîtres comme des tyrans et ils se persuadent bien vite que la possession est une injustice à laquelle ils attribuent leurs souffrances et leurs privations » (3). A tout le moins sont-ils méfiants et ombrageux « parce qu'ils ont je ne sais quel sentiment intérieur qui leur retrace leur position comme humiliante » (4). Et en présence de tout cela, le Dr Fossion se demande « quand on arrive à des résultats aussi affligeants,

(1) *Enquête*, t. II, p. 229.
(2) Voy. plus haut, p. 57.
(3) *Enquête*, t. II, p. 69.
(4) *Ibid.*, t. III, p. 37.

y a-t-il lieu de s'enthousiasmer sur les bienfaits de l'industrie? » (1).

Si les progrès du capitalisme ont eu partout pour rançon la dégradation des masses salariées, ils ont en même temps déchaîné sur les Flandres une véritable catastrophe (2). Comme un rouleau compresseur, ils y ont écrasé sous eux la vieille industrie linière qui, depuis le XVI[e] siècle, s'était si largement développée qu'elle y paraissait inséparable de l'organisation sociale. Pratiquée à domicile par les innombrables petits fermiers de la région d'après les procédés d'une technique traditionnelle, elle avait survécu sans changement à la disparition de l'Ancien Régime. Au commencement du XIX[e] siècle, elle occupait encore dans les deux provinces de Flandre Orientale et de Flandre Occidentale, de beaucoup les plus peuplées du royaume, environ 300.000 travailleurs, soit à peu près le tiers des habitants. Grâce à elle, l'indice démographique atteignait dans les districts liniers le chiffre de 250 à 350 par kilomètre carré, alors qu'il n'était en moyenne que de 128 pour le reste de la Belgique. Cependant, aux environs de 1830, les circonstances s'accumulaient d'où devait sortir une crise sans exemple. La perte du marché français à partir de 1815, bientôt après celle du marché des colonies espagnoles et enfin après la Révolution celle du marché des colonies hollandaises, avaient enlevé à la toilerie ses principaux débouchés. Mais plus terrible encore avait été la concurrence des fils et des tissus anglais fabriqués à la machine et dont l'importation, qui n'était encore en 1833 que de 12.269 livres, passe en 1838 à 1.304.920.

Contre l'invasion de ces produits mécaniques la lutte était trop inégale pour les rouets et les métiers à la main. Comme toutes les industries condamnées par le progrès d'une technique nouvelle, la toilerie flamande en fut réduite à combattre le mal en l'empirant. Les marchands qui en achetaient et en exportaient les étoffes, espérant se maintenir par le bon

(1) *Enquête*, t. III, p. 61.

(2) Il suffira de renvoyer pour ce sujet à l'excellent travail de G. Jacquemyns, *Histoire de la crise économique des Flandres de 1844 à 1850* (Bruxelles, 1929).

marché, réduisirent les salaires déjà très minimes des tisserands qui, de leur côté, comptèrent, pour se rattraper, sur la fraude et la malfaçon. Transformer brusquement la production rurale en production capitaliste était évidemment impossible, et l'on comprend sans peine qu'il était plus impossible encore aux milliers de travailleurs qu'elle faisait vivre, de se convaincre de leur impuissance et d'admettre l'inévitable décadence d'une industrie qui, depuis des siècles, avait nourri leurs pères. Ils se figuraient que leur malaise avait pour cause la fermeture de leurs anciens débouchés. Comme les drapiers flamands du XVe siècle, ils réclamaient des mesures de protection contre la triomphante concurrence dont ils souffraient, espérant vaincre la machine par la douane. Les marchands de toile se firent accorder des primes à l'exportation, et leurs réclamations contribuèrent largement aux vaines tentatives de conclure avec la France une union douanière (1). Incapables de s'adapter aux conditions nouvelles du grand commerce, plus incapables encore de transformer les procédés routiniers des paysans qu'ils employaient, ils s'acharnaient obstinément à vaincre un sort qu'ils ne pouvaient que retarder au milieu d'une misère croissant avec leurs stériles efforts.

Efforts d'autant plus stériles, en effet, que, dans le pays même, des capitalistes se hâtaient d'introduire cette fabrication mécanique contre laquelle l'expérience prouvait trop clairement qu'il n'y avait pas d'autre moyen de résistance que l'imitation. Dès 1837, des filatures et des tissages à vapeur se fondent dans les villes : à Gand, la Lys et la Linière, à Liége, l'usine de Saint-Léonard. De 1841 à 1846, le nombre de leurs broches s'accroît de 47.000 à 97.000. La concurrence anglaise trouve désormais un rival devant lequel elle ne tardera pas à reculer, mais la situation de l'industrie paysanne, combattue sur place, n'en devient que plus lamentable.

Pour la défendre, les considérations morales et politiques entrent alors en jeu. Les conservateurs invoquent en sa faveur la nécessité de protéger contre la démoralisation des fabriques

(1) Voy. plus haut p. 89 et suiv.

et l'irréligion des villes, les populations rurales gardiennes de la tradition sociale et des vertus catholiques. Leur critique du capitalisme et du prolétariat dont il est le pourvoyeur, les empêche de voir que la situation des artisans ruraux est devenue plus lamentable encore que celle des ouvriers d'usine. Travaillant treize heures par jour dans des conditions d'hygiène et de logement épouvantables, leur salaire est descendu, malgré la cherté croissante de l'existence et la hausse constante des fermages, au niveau de ce qu'il était en 1830. Et à mesure qu'ils s'épuisent et s'appauvrissent, l'inutilité de leur obstination apparaît plus évidente. L'exportation des toiles, qui était encore de 4.577.671 kilogrammes en 1835, n'atteint plus en 1848 que le chiffre de 1.448.485.

L'Association nationale pour le progrès de l'industrie linière, fondée en 1838 en vue de sauver la toilerie des campagnes, confond manifestement le progrès avec la fidélité à un passé révolu. Elle a beau prôner la qualité supérieure que la salive des fileuses donne au fil, affirmer l'excellence des toiles tissées à la main, leur souplesse inaccessible à la machine, la nécessité enfin de préserver l'originalité flamande de l'imitation de l'étranger, ses manifestes qu'inspirent tout ensemble les intérêts de la morale et ceux des marchands de toile agitent l'opinion et le Parlement sans arrêter le cours fatal de l'évolution. Quelques subsides votés par les Chambres ne remédièrent ni à la misère des travailleurs ni au déclin d'une industrie surannée. En 1844, l'Association nationale, convaincue enfin de l'impossibilité de résister à la machine, se résignait à disparaître.

Pour comble de malheur, la crise économique se complique bientôt d'une crise alimentaire. En 1845, la fameuse « maladie des pommes de terre », qui se prolongera jusqu'en 1850, réduit la récolte de 87 pour cent dans tout le royaume. Puis, l'année suivante « la rouille du seigle » a pour conséquence une élévation formidable du prix du pain, qui passe de 14 centimes le kilo à 40 ou 50 centimes. Si toutes les provinces souffrirent de la disette, pour les districts liniers des Flandres, dont la population surabondante était déjà si cruellement éprouvée, elle fut un véritable fléau. Il était impossible d'appliquer aux cam-

pagnes les remèdes auxquels les administrations urbaines eurent recours : boulangeries communales, distribution de cartes de pain, réfectoires populaires, etc. Le gouvernement, en décrétant la libre entrée des grains, en abaissant les tarifs des chemins de fer pour le transport des denrées alimentaires, en ordonnant des travaux de défrichement dans les landes de la Campine, ne put qu'apporter de bien insuffisants palliatifs à la catastrophe. Il faut remonter jusqu'au Moyen Age pour retrouver un spectacle analogue à celui qu'offrit alors la « misère des Flandres ». Quantité de malheureux en furent réduits à manger des chiens, des chats, à déterrer pour s'en nourrir des cadavres d'animaux. Le typhus vint ajouter ses ravages à ceux de la famine.

La mortalité est telle qu'à Thielt, durant les cinq premiers mois de 1848, on relève 1712 décès pour 414 naissances, et qu'à Bruges on ne procède plus aux sépultures que pendant la nuit, de crainte d'épouvanter les habitants. Le paupérisme défie toute description. Les dépôts de mendicité regorgent de milliers d'enfants ; des bandes de mendiants parcourent la région qu'ils terrorisent, pillent les boulangeries, attaquent sur les routes des convois de grains et se répandent dans les villes d'où il faut les expulser de force. Atteinte aux sources mêmes de la vitalité, la race dégénère. La taille des conscrits diminue, la phtisie, le rachitisme font des progrès effrayants. Durant de longues années la population flamande subira les tristes conséquences physiques et morales des souffrances trop cruelles qu'elle a endurées pendant ces années terribles. Si l'excès du malheur ne l'a point poussée à la révolte, c'est qu'elle puisa dans sa foi religieuse et dans les exhortations du clergé assez de résignation pour le supporter (1), et que d'ailleurs, plus ignorant encore et plus inorganisé que le prolétariat urbain, le prolétariat rural était plus incapable de comprendre les causes de sa détresse et d'apercevoir le moyen de les combattre.

(1) L. Hymans, *Histoire parlementaire*, t. II, p. 519.

II

A la veille de la révolution parisienne de 1848, on relève pourtant dans les grandes villes des symptômes de la fermentation qui se propage en France au sein de la classe ouvrière. Les quelques tentatives d'agitation populaire auxquelles les Orangistes avaient été mêlés de 1830 à 1839, avaient toutes fait long feu au milieu de l'indifférence des masses. Le moment semblait venu de reprendre une propagande qui pouvait compter sur l'appui ou du moins sur la sympathie de la bourgeoisie « avancée », dont les représentants les plus convaincus étaient en rapport avec un énergique démocrate, l'Anversois Jacob Kats. Au mois de décembre 1843, un groupe d'ouvriers saisissaient les Chambres d'une pétition réclamant des moyens d'existence, l'exemption de tous les impôts de consommation, l'abaissement du cens électoral et l'organisation du travail (1). En 1845, les typographes bruxellois demandaient les mêmes réformes (2). L'almanach populaire publié par Kats en 1844, en français et en flamand, allait jusqu'à prôner le suffrage universel et l'administration de l'industrie par l'État. L'année suivante, un pamphlet exhortait le peuple de Gand à remontrer sa misère au roi et engageait les troupes à ne pas tirer sur les manifestants (3). A Bruxelles, des orateurs de meetings cherchaient à intéresser les ouvriers aux doctrines socialistes qu'ils ne pouvaient comprendre.

C'étaient là semences tombant sur la pierre. Le peuple, engourdi dans sa misère et son ignorance, ne répondait que par l'inertie aux défenseurs de sa propre cause. Seuls quelques bourgeois s'enthousiasmaient pour les réformes sociales. Des avocats républicains comme Spilthoorn à Gand, comme Tedesco à Liége n'auraient pas hésité à provoquer un mouvement révolutionnaire, mais leur qualité même de bourgeois

(1) L. Hymans, *Histoire parlementaire*, t. II, p. 283.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 453.
(3) Avanti, *Een terugblik*, p. 116.

les faisait prendre en défiance par le prolétariat. Quant aux radicaux, même les plus avancés eussent reculé devant la violence. Manifestement l'agitation que l'on s'efforçait de soulever ne pouvait inquiéter et d'ailleurs n'inquiétait pas le gouvernement. En prenant le pouvoir, le Cabinet libéral avait jugé suffisant, pour contenter les partisans de la réforme, d'un projet de loi introduisant dans le corps électoral les personnes inscrites sur les listes du jury (14 février).

Quelques jours plus tard tombait à Bruxelles la nouvelle de l'insurrection de Paris et de la fuite de Louis-Philippe. Ce fut tout d'abord un moment de stupeur et de désarroi. La proclamation de la République allait-elle déchaîner de nouveau la France sur l'Europe? L'ordre politique et l'ordre social, que la bourgeoisie croyait définitivement établis sur les « immortels principes » de 1789, étaient-ils destinés à subir une fois de plus l'assaut du jacobinisme? Et que deviendrait dans la tourmente l'indépendance nationale et cette constitution dont on était si fier? L'absence de nouvelles précises augmentait encore la panique. Le bruit se répandait que le roi songeait à abdiquer, que les Français étaient en marche pour instaurer la république à Bruxelles. Dans toutes les villes, la foule se ruait sur les banques, réclamant la restitution de ses dépôts et le remboursement de ses billets en argent comptant. En quelques jours, le cours des fonds publics baissait de 50 %.

Au milieu de cet affolement, le gouvernement ne perdit pas la tête. Il savait bien que la foi, la tradition et la mystique révolutionnaires qui s'étaient conservées en France sous tous les régimes et venaient de s'y affirmer si soudainement, n'existaient en Belgique que chez un petit nombre d'idéalistes généreux mais sans influence et sans audace; que si quelques têtes chaudes pouvaient risquer un mouvement, l'absence de préparation et l'hostilité certaine de l'opinion les condamnaient d'avance à un échec; que le peuple, malgré ses souffrances, ne se laisserait pas entraîner; qu'au surplus, le respect général dont la constitution était entourée, garantissait le régime qu'elle avait fondé; qu'aucun péril n'était donc à craindre si la bourgeoisie, au lieu de se diviser comme elle venait de le

faire à Paris, opposait un front unique tant aux désordres possibles du dedans qu'à une intervention probable du dehors.

Rogier avait dû sourire en recevant de son vieil ami Victor Considérant, alors en mission phalanstérienne en Belgique, deux lettres écrites dans la nuit du 25 au 26 février sous l'impression d'un « enthousiasme lumineux et limpide », qui lui faisait « voir l'avenir comme s'il était déjà de l'histoire ». Le monde était changé. La France allait donner le signal de l'émancipation universelle des peuples. « Demain, avant deux heures de l'après-midi, il y aura dans les rues de Bruxelles cent mille hommes enivrés d'enthousiasme électrique, criant vive la République! C'est à la Chambre et au château que marchera spontanément ce cortège immense. Vous n'avez qu'un moyen d'apaiser tout par enchantement : c'est de prévenir le mouvement en allant au devant et d'annoncer au peuple que le roi demande lui-même à ce que la nation soit immédiatement consultée... Vous n'avez besoin de consulter personne; il y a dans la vie des hommes et des peuples, des moments décisifs... Si vous songez à opposer une force physique, matérielle, armée à cette force morale, vous êtes perdu et vous perdez tout » (1).

Le roi et ses ministres songeaient aussi peu à recourir à la force qu'à prendre l'initiative de changer le monde. La seule question pour eux était de sauvegarder l'ordre et l'existence de la nation. Le 26 février, en sortant du Conseil pour se rendre à la Chambre au milieu du calme des rues, les prophéties de Considérant en poche, Rogier ne songeait qu'aux mesures de salut public dont il allait saisir le Parlement et à l'accueil que leur ferait l'opposition. L'esprit de parti pousserait-il la minorité catholique à profiter des circonstances pour faire échec au gouvernement? S'il le craignit, il dut être rassuré au premier coup d'œil. Visiblement, la représentation nationale faisait trêve à ses querelles. L'unionisme ressuscitait sous le souffle du péril commun. Un projet de loi autorisant la perception anticipée des huit douzièmes de la contribution

(1) E. Discailles, *Charles Rogier*, t. III, p. 232.

foncière fut voté d'enthousiasme. Cette unanimité garantissait l'avenir. Le même jour, une circulaire adressée aux gouverneurs des provinces attestait la confiance et le calme. Pas la moindre allusion à la nécessité de recourir à des mesures extraordinaires. Le régime constitutionnel ne devait pas subir la plus légère atteinte. Il suffisait de surveiller avec soin les étrangers et de vérifier rigoureusement leurs passeports pour sauvegarder la tranquillité publique. Le gouvernement comptait sur le zèle des autorités communales. Il terminait en disant avec une belle assurance qu'il n'avait pas d'ailleurs d'instructions spéciales à donner. Jusqu'à la fin de la crise, les institutions ne devaient pas cesser de fonctionner avec leur régularité accoutumée. Pas un instant il ne fut question de recourir à l'état de siège. Dans les villes, la garde civique convoquée par les bourgmestres suffit au maintien de l'ordre. Par prudence quelques étrangers furent expulsés.

A la distance où nous sommes aujourd'hui des événements, il paraît infiniment probable que l'union patriotique des partis et la sagesse qui détourna le gouvernement de prendre des mesures préventives que l'on eût interprétées aussitôt comme des preuves de peur ou de faiblesse, eussent suffi pour empêcher des troubles. Mais la question de l'extension du droit de suffrage était posée. Le ministère lui-même avait formulé à cet égard, un timide projet de loi. Le parti libéral qui l'avait porté au pouvoir renfermait de nombreux « avancés » qui, se réclamant du congrès de 1846, exigeaient l'élargissement du droit électoral jusqu'aux extrêmes limites de la constitution (1). Dans les circonstances que l'on traversait, ne convenait-il pas de leur enlever ce prétexte d'agitation et d'aller au devant de leurs vœux? L'opposition obstinée de Guizot aux partisans de la « réforme » n'avait-elle pas été en France la cause de cette révolution dont il s'agissait de préserver le pays?

Malgré les appréhensions de Frère-Orban et de plusieurs de ses collègues, Rogier persuada le roi et le Cabinet. Le 28 février, il proposait au Parlement d'abaisser indistinctement pour

(1) Voy. plus haut, p. 111.

tous, dans les villes et dans les campagnes, le cens au minimum constitutionnel de 20 florins (42 fr. 32), tant pour les élections législatives que pour les élections provinciales. Une loi postérieure étendit (31 mars) cette réduction à l'électorat communal et supprima en même temps le cens d'éligibilité. Une autre nouveauté enfin, que l'opinion réclamait depuis quelque temps parce qu'elle y voyait une garantie de l'indépendance des députés, je veux dire l'exclusion des Chambres de tous les fonctionnaires de l'État, fut adoptée dans le désir de compléter la réforme, « de désarmer toutes les opinions sincères et constitutionnelles et de ne pas permettre à d'autres nations d'offrir à l'envi à la Belgique des institutions plus libérales que les siennes » (1). Ainsi, à mesure que les événements se déroulaient, l'entente patriotique des partis se faisait plus étroite. Le 1er mars, des déclarations républicaines d'Adelson Castiau provoquaient sur tous les bancs de la Chambre une tempête qui s'achevait en effusions d'amour pour la constitution et en une manifestation générale de confiance dans le gouvernement.

Cependant l'incendie allumé en France parcourait toute l'Europe. A Berlin, le roi s'humiliait devant le peuple soulevé, un parlement national allemand se réunissait à Francfort; l'Autriche s'insurgeait, Vienne expulsait Metternich; la Hongrie, la Bohême, l'Italie étaient en ébullition; il n'est pas jusqu'à la paisible et conservatrice Hollande où le roi n'était contraint de donner à ses sujets une constitution calquée sur la constitution belge. De toute cette fièvre, c'est à peine si de légers symptômes se trahissent en Belgique. Quelques brochures réclament le suffrage universel. A Louvain, des étudiants envoient à leurs condisciples d'Allemagne une adresse de félicitations et poussent des cris séditieux sous les fenêtres du vice-recteur. A Gand, le professeur Huet fait circuler des listes de souscription en faveur des victimes des journées parisiennes de février. L'*Association démocratique* envoie au Gouvernement provisoire de Paris un manifeste signé de dix de ses

(1) Paroles d'Ad. Dechamps, dans E. Discailles, *op. cit.*, t. III, p. 239.

membres, affirmant que « les nations qui touchent le plus près à la France seront les premières à la suivre dans la carrière où elle vient d'entrer (1) ». Une tentative insurrectionnelle, où Spilthoorn essaye en vain d'entraîner les ouvriers gantois, s'achève ridiculement par le bris de quelques vitres au collège des Jésuites. Si des jeunes gens échauffés crient çà et là : « Vive la République! », personne ne leur répond, et Adelson Castiau, reconnaissant qu'il est seul dans la Chambre à souhaiter l'avènement du régime républicain, renonce à son mandat de représentant.

Manifestement il apparaît dès les premiers jours de mars que la crise qui ébranle l'Europe, n'ébranlera pas la Belgique. L'agitation socialiste et républicaine s'est montrée plus inoffensive encore qu'on ne le croyait, et il a suffi de lâcher la corde aux radicaux pour les satisfaire. Le roi est complètement rassuré. Le 4 mars, avant même la promulgation de la loi électorale, il écrit dans sa joie à Sylvain van de Weyer que le pays vient de prouver qu'il était vraiment une nation. Quelle revanche pour lui que l'effarement de ces souverains absolutistes qui ont si longtemps raillé sa « monarchie révolutionnaire » et qu'il voit capituler devant la révolution qui l'épargne. Il commence à se solidariser avec ce peuple qu'il a jusqu'alors considéré en étranger, et il lui échappe de parler avec émotion de « notre bonne et admirable Belgique ».

Mais si rien n'est à craindre à l'intérieur, il semble que tout soit à craindre du dehors. A Paris, les journaux exhortent les Belges à proclamer la république, et la conduite du Gouvernement provisoire est au moins ambiguë. Il avait espéré tout d'abord que l'exemple de la France provoquerait sur-le-champ la révolution à Bruxelles et il éprouva de s'être trompé une surprise mêlée de dépit. Sa situation est embarrassante et rappelle d'assez près celle de Louis-Philippe en 1830. Partagé entre la crainte d'exaspérer les partisans de la propagande en s'opposant à l'invasion de la Belgique et celle de se brouiller

(1) A. De Ridder, *La crise de la neutralité belge en 1848*, t. I, p. 182 (Bruxelles, 1928).



avec l'Europe et surtout avec l'Angleterre en l'autorisant, il louvoye sans oser prendre parti. Si Lamartine assure le prince de Ligne de sa résolution de respecter l'indépendance du pays, il est visible cependant qu'il laisse de soi-disant ouvriers belges préparer ouvertement une expédition à main armée. On n'ignore pas à Bruxelles que le club de la rue Ménilmontant, dont Spilthoorn est le chef, se vante de recevoir de l'argent d'Albert (1) et d'obtenir le parcours gratuit en chemin de fer jusqu'à la frontière du Hainaut, d'où ses membres se dirigeront vers les grandes villes pour les faire s'insurger. On sait qu'à Lille, le commissaire de la République ne se cache pas de souhaiter un coup de force contre la Belgique (2).

Des mesures de précaution sont donc indispensables et il faut se garder d'autre part de toutes marques de défiance ou d'hostilité qui pourraient froisser la susceptibilité du redoutable voisin. En même temps que le gouvernement rappelle sous les drapeaux les miliciens en congé, arme les forteresses de la frontière, décide de demander aux Chambres (16 mars) un nouvel emprunt forcé de quarante millions et accepte avec empressement les avances de la Hollande qui lui propose de s'entendre sur la préparation d'une défense commune, il reconnaît, dès le 3 mars, le Gouvernement provisoire de Paris et, pour gagner ses bonnes grâces, déclare officiellement « qu'il y a moins loin de notre constitution libérale à la forme républicaine, que de cette constitution à l'organisation de la monarchie pure » (3). Surtout, il s'enveloppe dans une neutralité si scrupuleuse qu'il va jusqu'à gourmander van de Weyer d'avoir eu en Angleterre quelques prévenances de politesse pour Louis-Philippe (4).

L'orage que l'on redoutait éclata à la fin de mars en une bourrasque sans conséquence et sans gravité. Les fameuses

(1) Membre du Gouvernement provisoire de Paris.

(2) A. De Ridder, *op. cit.*, t. I, pp. 109, 138. Sur la conduite de Lamartine, voy. les détails donnés, dans un esprit très hostile, par l'ambassadeur belge, le prince Eug. de Ligne, *Souvenirs et portraits*, éd. F. Leuridant (Bruxelles, 1930).

(3) A. De Ridder, *op. cit.*, t. I, p. 120.

(4) *Ibid.*, t. I, p. 351.

« légions belges » formées à Paris avec la complicité de Ledru-Rollin, qui, sans doute, n'était pas fâché d'en débarrasser le pavé de la capitale, n'aboutirent qu'à un échec ridicule. Le 25 mars, le train qui devait de Valenciennes amener les envahisseurs à Mons, roula directement jusqu'à Quiévain sous la direction d'un ingénieur belge monté sur la locomotive, et débarqua ses passagers au milieu des troupes qui les attendaient. Ils étaient au nombre de huit à neuf cents. Les Français furent reconduits à la frontière, les Belges dirigés vers leurs communes (1).

Quatre jours plus tard, une colonne de deux mille hommes conduits par des polytechniciens et que le commissaire de la République à Lille avait laissé se fournir de fusils à l'arsenal, se heurtait au hameau de Risquons-Tout, près de Mouscron, à un petit détachement de deux cents soldats qui, après une fusillade assez vive, la repoussait en désordre (2). La leçon fut profitable et ces tentatives ne devaient plus se renouveler. Le calme imperturbable de la nation ne fut même pas troublé par ces échauffourées. Quant au gouvernement, il s'abstint prudemment de faire sonner trop haut son succès et n'insista pas pour obtenir de Paris des explications qu'il eût été trop embarrassant de donner. Il se borna à faire juger par la Cour d'assises d'Anvers les quelques agitateurs qui s'étaient compromis dans le mouvement. Dix-sept d'entre eux furent condamnés à mort et graciés.

Depuis lors, la Belgique n'eut plus qu'à assister en spectatrice aux convulsions de l'Europe. Et par une bonne fortune

(1) Sur l'affaire de Quiévrain, voy. le rapport de l'ingénieur Gobert dans P. Hymans, *Frère-Orban*, t. II, p. 3 et suiv. Add. le récit du ministre d'Hofschmidt et un rapport de la Sûreté publique dans De Ridder *op. cit.*, t. I, pp. 191, 279, et t. II, p. 128 et suiv.

(2) On trouvera les principaux documents sur cette affaire dans De Bavay, *Histoire de la Révolution belge*, p. 371 et suiv. Cf. De Ridder, *op. cit.*, t. I, p. 273. Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. II, p. 161, avoue que certains agents du gouvernement français y furent mêlés. De la Gorce, *Histoire de la deuxième république*, t. I, p. 180, donne un récit très complet. Pour l'intervention des autorités lilloises, voy. M. Gossez, *Le département du Nord sous la deuxième république*, p. 129 et suiv. (Lille, 1904).



extraordinaire, la disette qui l'avait si horriblement torturée commençait à desserrer son étau. Les Chambres, d'ailleurs, mettaient à la disposition du gouvernement les crédits nécessaires pour combattre le chômage et organiser en Flandre des ateliers d'apprentissage en vue de remédier à la crise linière par la diffusion de procédés techniques perfectionnés. De toutes parts l'horizon s'éclaircissait.

LIVRE II

DE 1848 A LA MORT DE LÉOPOLD Ier

CHAPITRE PREMIER

LE PRESTIGE BELGE. LA NEUTRALITÉ ET LE LIBRE-ÉCHANGE.

I

Le mois de mars 1848 constitue une date essentielle dans l'histoire de Belgique. Jusqu'alors, le jeune royaume avait plus ou moins déçu les Puissances qui, à vrai dire, ne s'étaient résignées à le reconnaître que comme un pis-aller. Grâce aux circonstances, il s'était imposé à l'Europe où il faisait un peu figure d'intrus. Le tsar lui gardait une telle rancune qu'il avait refusé jusqu'alors de nouer avec lui des relations diplomatiques; son origine révolutionnaire restait odieuse à la Prusse et à l'Autriche; l'Angleterre lui reprochait des complaisances excessives pour la France, tandis que la France supportait avec dépit de le voir prendre au sérieux son indépendance. Personne ne croyait à la durée de ce petit État bilingue, enserré dans des frontières aussi détestables au point de vue économique qu'au point de vue militaire et qui, depuis 1839, semblait n'avoir usé de son droit à l'existence que pour s'abîmer bientôt dans la lutte des partis. Bref, pour ceux de ses voisins auxquels la Belgique n'était pas antipathique, elle était pour le moins désagréable ou suspecte. Elle n'avait pas un ami, et les grands États, qui avaient, en rechignant, accordé leur garantie à sa neutralité se demandaient si, le moment venu,

elle n'abuserait pas de leur confiance. La personnalité du roi et ses alliances de famille avaient quelque peu amélioré la situation et, en 1840, l'attitude du gouvernement vis-à-vis de la France, puis, en 1844, le traité de commerce avec le Zollverein avaient momentanément rassuré l'Angleterre et la Prusse. Néanmoins, quand éclata à Paris la révolution de février 1848, nul ne douta que la Belgique ne dût être entraînée dans la tourmente ou qu'elle ne s'y précipitât d'elle-même.

Avoir pu y résister, avoir pu surtout, au milieu d'une Europe bouleversée, conserver un calme imperturbable dans le fonctionnement régulier de ses institutions et le maintien rigoureux de sa neutralité, la para d'un prestige universel. Elle s'imposa tout ensemble à l'admiration des souverains aux abois et des peuples en révolte. Sa constitution parut tout à coup un miracle de sagesse, puisqu'elle conciliait les nécessités de l'ordre avec les aspirations de la liberté. La concorde civique de la nation attestait l'excellence du régime qu'elle s'était donné. Ce peuple, considéré hier encore comme incapable de vivre, échappait seul à la révolution. Ce petit État, si faible et si véhémentement soupçonné de n'être qu'une mauvaise contrefaçon de la France, veillait loyalement sur son indépendance et faisait de sa neutralité le rempart de l'Europe.

En Angleterre, plus vives avaient été les craintes du public et du gouvernement sur une coopération possible de la Belgique avec la France, plus vif et plus complet fut le revirement. « Notre nationalité, écrit van de Weyer le 5 avril, n'est plus aux yeux de tout le monde une chose factice reposant sur de simples actes diplomatiques, mais une réalité basée sur l'inébranlable volonté d'un peuple qui comprend et pratique ses devoirs envers lui-même et envers les autres. Toutes les préventions qui existaient à cet égard ont complètement disparu. Nous avons, en moins de six semaines, converti les plus incrédules et acquis plus de défenseurs de notre indépendance que ne nous en eussent procuré cinquante années de paisible jouissance des avantages qu'elle nous assure » (1). En Prusse,

(1) A. De Ridder, *op. cit.*, t. I, p. 345.

l'éloge des institutions belges est dans toutes les bouches; on parle de les adopter comme modèle pour la future constitution de l'État, et les membres de la Diète se procurent partout où ils peuvent les trouver, les ouvrages publiés sur la révolution et le droit public de la Belgique (1). Le projet se fait jour à l'Assemblée de Francfort de proposer à Léopold Ier le sceptre de l'Allemagne, qui s'unirait à la Belgique dans une Confédération pangermanique et constitutionnelle (2). Pour le libéral Mevissen, le principe de la constitution belge : tous les pouvoirs émanent de la Nation, « est aujourd'hui le principe de l'Allemagne » (3). Le ministre autrichien, Woyna, chantant la palinodie, constate qu'il « est incontestable que la Belgique a acquis dans ces derniers temps une très grande importance morale par sa résistance aux dangereuses influences qui menaçaient sa nationalité, et qu'elle est devenue pour les autres pays constitutionnels de l'Europe une source féconde des plus utiles enseignements » (4). De son côté, Ernest de Cobourg écrit au roi que son peuple a donné la preuve que la monarchie peut subsister avec des institutions libérales (5). Il n'est pas jusqu'au ministre russe Nesselrode qui ne joigne sa voix à ce concert de louanges et ne reconnaisse que le pays « au milieu d'une crise qui menaçait l'ordre social, s'est montré digne de l'admiration de l'Europe » (6).

Quant aux représentants de la France à Bruxelles, il est curieux de les entendre affirmer que la Belgique « jouit de toutes les libertés d'une république, de toutes celles pour la conquête desquelles la France s'est armée le 24 février... Le peuple belge contemple avec admiration mais sans enthousiasme, sans entraînement, le spectacle grandiose de la révo-

(1) A. De Ridder, *op. cit.*, t. I, p. 353.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 90.

(3) J. Hansen, *Gustav von Mevissen*, t. II, p. 391 (Berlin, 1906).

(4) A. De Ridder, *Un diplomate autrichien à Bruxelles* (*Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. LXXXIX, 1925, p. 205).

(5) Ernst von Sachsen-Coburg, *op. cit.*, t. I, p. 251 : « Unser einziger moralischer Halt ist Belgien, indem es den Beweis liefert dass die Monarchie auch mit liberalen Institutionen bestehen kann ».

(6) De Lichtervelde, *Léopold Ier*, p. 253.

lution française. Fier de nous avoir précédé dans la conquête pacifique des libertés dont il est en possession et qui sont assises sur des bases larges et une expérience pratique, il n'envie rien à ses voisins et croit devoir plutôt servir de modèle que se plier à être imitateur » (1). Était-il possible de mieux justifier le mot de Delfosse lorsque, le 1er mars, il s'était écrié à la Chambre, au milieu d'acclamations délirantes, que « la liberté, pour faire le tour du monde, n'avait pas besoin de passer par la Belgique! » (2).

L'éclat avec lequel les fêtes nationales furent célébrées au mois de septembre augmenta encore la considération dont jouissait un pays « assez sûr de lui-même pour se livrer à la joie tandis qu'ailleurs les inquiétudes et les incertitudes de l'avenir préoccupent tous les esprits » (3).

Bref, la nation jusqu'alors dédaignée s'impose tout à coup à l'estime et à la reconnaissance de l'Europe, et l'on peut comparer le prestige qui l'entoure à celui qu'elle devait recevoir en 1914 de sa réponse à l'ultimatum allemand. Comme alors, sa nationalité, où l'étranger ne voulait voir que l'éphémère résultat d'une révolution de hasard tolérée par les Puissances en vertu de considérations internationales, atteste la force inconsciente qu'elle devait à la tradition d'un long passé historique, à la communauté séculaire des souvenirs, des souffrances, des institutions et des intérêts qui, d'une agrégation de provinces, avait fini par former une partie. Le même sentiment d'indépendance qui au XVIe siècle avait uni les Belges dans leur révolution contre Philippe II, à la fin du XVIIIe dans leur révolution contre Joseph II, en 1830 dans leur révolution contre Guillaume Ier, les unit en 1848 dans une même volonté de sauvegarder leur autonomie à peine reconquise. Devant le péril qui les menaçait également, les

(1) *Archives du Ministère des Affaires Étrangères à Paris, loc. cit.*, n° 219 (Lettres du 17 mars et du 22 avril 1848).

(2) L'enthousiasme provoqué par ces paroles fut tel que, dit le Moniteur, « la Chambre en proie à une vive émotion se sépare sans aborder son ordre du jour ».

(3) A. De Ridder, *La crise de 1848*, t. II, p. 273.

partis conclurent une trève de salut public et leur union fit leur force aussi longtemps que dura la crise. « Politiquement, écrit le ministre de France, dès le 17 mars, la Belgique offre le spectacle le plus rassurant et le plus noble. Tout le monde oublie ses préoccupations et ses vœux personnels pour ne songer qu'au bien de la patrie. Catholiques et libéraux votent ensemble avec sincérité et sans arrière-pensée » (1).

Ce serait une naïveté de ne point tenir compte des considérations d'intérêt politique qui furent pour beaucoup dans le patriotisme de la bourgeoisie, mais ce serait à la fois une injustice et une sottise de ne l'expliquer que par là. Aux heures décisives, l'intérêt ne peut rien s'il n'est soutenu et ennobli par un idéal. Nul doute que les catholiques et les libéraux de 1848 furent décidés plus encore à défendre les libertés de la nation contre l'étranger que leurs privilèges de censitaires contre la démocratie. Ce serait les ravaler et se ravaler soi-même de n'attribuer leur conduite qu'à l'égoïsme de classe. L'enthousiasme dont ils firent preuve serait incompréhensible s'il n'avait jailli spontanément de leur attachement commun à cette constitution dans laquelle ils voyaient, avec une égale sincérité, le seul régime digne d'un peuple libre et la plus haute raison d'être de l'indépendance nationale. Les républicains eux-mêmes ne songeaient pas à l'attaquer et le respect qu'ils avaient pour elle est une des causes de leur impuissance. En se bornant à revendiquer le suffrage universel que le peuple ne demandait pas, et la substitution de la république à une monarchie que leurs adversaires concevaient comme une « monarchie républicaine », ils en étaient réduits à un programme vraiment trop étroit pour s'imposer. Les Français eux-mêmes ne constataient-ils pas que la Belgique possédait toutes les libertés que leur révolution venait de proclamer? Et, dès lors, à quoi bon parler de son affranchissement si ce n'était pour dissimuler l'envie de la conquête? Or, de cette conquête personne ne voulait, ni les bourgeois ni le peuple, si bien que

(1) *Archives du Ministère des Affaires Étrangères à Paris*, *loc. cit.*, n° 219 (Lettre du 17 mars 1848). Cf. le jugement du ministre du Piémont dans C. Buraggi etc., *Belgio e Piemonte*, p. 73.



l'attitude de la bourgeoisie, résultat tout ensemble de son intérêt et de sa conviction, correspondit parfaitement à la volonté même de la nation.

De cette volonté d'indépendance, le roi, et avec lui la royauté reçurent une confirmation nouvelle. Le bruit qui avait couru un moment de l'offre d'abdication faite par Léopold à ses ministres, l'avait grandi aux yeux du peuple comme une preuve de son respect pour la souveraineté nationale. La couronne s'imposait davantage par cela même que l'on avait cru le souverain prêt à y renoncer. En la conservant, il obéissait donc au vœu général et en recevait comme une seconde investiture. Il apparaissait comme l'incarnation de la patrie et sa dynastie comme la garantie de l'avenir. Partout où il se montrait, et il eut soin durant toute la crise de se montrer le plus souvent possible, il recueillait les preuves les plus significatives de loyalisme et d'attachement. Pour la première fois, ce roi « fait au scrutin » devenait un roi national, envié, sur leurs trônes chancelants, par les monarques de droit divin.

Les institutions libérales qui permirent à la Belgique de traverser sans encombre la crise de 1848 lui épargnèrent aussi la période de réaction qui lui succéda dans presque toute l'Europe. N'ayant été entraînée ni par la république ni par le suffrage universel, elle ne connut non plus ni coup d'État comme en France, ni restauration de l'absolutisme comme en Prusse et en Autriche. Elle se montra aussi inaccessible à la contre-révolution qu'elle l'avait été à la révolution. Mais le péril passé, l'admiration qu'elle avait provoquée passa avec lui.

A peine rassurés, les gouvernements qui avaient prôné sa sagesse, ne virent plus en elle qu'un ferment d'anarchie. Son libéralisme devint un danger pour l'ordre européen. On la honnit comme un réceptacle de conspirateurs, comme le refuge de tous les ennemis de l'autorité, comme la propagatrice de l'abominable liberté de la presse. Napoléon III devait être pour son indépendance plus dangereux que ne l'avait été l'éphémère république de 48, et sa constitution qu'elle avait défendue contre celle-ci allait l'exposer aux tentatives de celui-là.

II

Il apparaît aujourd'hui que la terreur provoquée en Belgique par la Révolution de février était fort exagérée. Absorbé par les difficultés intérieures, le gouvernement de Paris ne pouvait songer à envahir ses voisins. Tout au plus favorisait-il chez eux des menées républicaines. Mais ces menées ne pouvaient réussir que par l'assentiment du peuple, et l'on a vu que les Belges ne se laissèrent pas entraîner par elles. On ne peut vraiment se figurer que les échauffourées de Quiévrain et de Risquons-Tout aient mis l'État en péril. Il est certain d'autre part qu'il eût été bien difficile de résister à une invasion militaire, car le pays n'aurait pu lui opposer que ses seules forces. Travaillées par la révolution, ni la Prusse ni l'Autriche ne fussent venues à son aide; c'est tout au plus si l'Angleterre, surprise et déconcertée par les événements, eût envoyé quelques navires dans l'Escaut; et l'on ne pouvait sérieusement compter sur l'appui dont le gouvernement hollandais, dans son affolement, laissait entrevoir l'éventualité (1).

La prudence imposait donc de s'envelopper dans la neutralité la plus scrupuleuse, d'écarter de soi tout soupçon non seulement d'hostilité mais de parti-pris, d'affecter la plus grande confiance dans les déclarations rassurantes du Gouvernement provisoire de Paris. La première en Europe, la Cour de Bruxelles avait reconnu officiellement, dès le 28 mai, la nouvelle république française. Pour se concilier ses bonnes grâces, elle observait vis-à-vis des autres Puissances une réserve confinant à la pusillanimité. Elle se gardait d'encourager les dispositions bienveillantes que lui montrait le Parlement de Francfort, faisait dissuader le prince de Prusse, écarté de Berlin par la révolution, de traverser le territoire belge, refusait d'écouter les propositions de la Russie de remettre en vigueur les stipulations du traité des forteresses, n'osait enfin, plus encore sans

(1) M. Huisman, *L'incidence de la crise révolutionnaire de 1848-49 sur les rapports hollando-belges* (*Revue de l'Université de Bruxelles*, 1925).



doute par crainte de froisser la France que la Confédération germanique et le roi de Hollande, soutenir dans le Grand-Duché de Luxembourg le mouvement qui s'y prononçait pour un retour à la Belgique (1). Avec une naïveté touchante, le ministre des affaires étrangères croyait habile d'affirmer à toute occasion qu'au fond la constitution belge n'était guère moins républicaine que la constitution française. Pourtant la situation restait délicate. Le Gouvernement provisoire, dépité de l'attitude des Belges, ne leur témoignait qu'une froideur suspecte. Il laissait leurs nationaux fixés à Paris continuer sous ses yeux leur propagande anti-monarchique. Il prenait des mesures douanières désastreuses pour l'industrie belge. A la veille de disparaître, il réclamait à Bruxelles une somme de quinze millions comme remboursement des frais causés en 1831 et en 1832 par les expéditions du maréchal Gérard (2).

L'écrasement de l'insurrection parisienne de juin et la substitution, qui en fut la conséquence, de la république bourgeoise à la république démocratique fit espérer un instant la reprise de relations cordiales avec la France. Le général Cavaignac, devenu chef du pouvoir exécutif, montrait des dispositions bienveillantes et n'hésitait pas à féliciter le gouvernement de la condamnation prononcée contre les aventuriers de Risquons-Tout (3). Mais ce ne fut là qu'une courte accalmie. Dès le 10 décembre 1848, le parti bonapartiste qui, durant les premières années du règne de Louis-Philippe, avait si ouvertement aspiré à la conquête de la Belgique, poussait Louis-Napoléon à la présidence de la république. Quel avenir un tel nom présageait-il? Était-il possible de croire que le nouveau Bonaparte se contenterait de restaurer l'ordre à l'intérieur? Les visées de despotisme plébiscitaire qu'il faisait paraître étaient déjà un inquiétant symptôme pour la monar-

(1) A. De Ridder, *La crise de 1848*, t. I, p. 317. Cf. E. Discailles, *Trois dates de l'histoire du Luxembourg* (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*. Classe des Lettres, 1927.)

(2) A. De Ridder, *Une dette de guerre belge en 1831-1832* (*Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. XCI. 1927.)

(3) A. De Ridder, *La crise de 1848*, t. II, p. 255.

chie constitutionnelle dont les principes étaient incompatibles avec les siens. Et si, comme il fallait s'y attendre, il rouvrait l'ère des invasions et des victoires, le pays n'était-il pas menacé d'un nouveau Jemappes? Le coup d'État du 2 décembre 1851, la proclamation de la présidence décennale (14 janvier 1852), puis, quelques mois plus tard, le rétablissement de l'Empire (1er décembre 1852), si attendus qu'ils fussent, ne manquèrent pas de pousser l'inquiétude au plus haut point.

Les rodomontades de la presse bonapartiste augmentaient encore les alarmes. Le bruit courait qu'après le coup d'État, un décret d'annexion de la Belgique avait été sur le point de paraître au *Moniteur* (1). On parlait d'une lettre autographe de Napoléon III à Léopold pour lui exprimer le désir que les institutions de la Belgique soient mises en harmonie avec celles de la France et que tous les abus de la presse et du régime parlementaire soient supprimés. C'étaient là sans doute des exagérations manifestes, mais on se demandait pourquoi les journaux de l'Élysée se fussent donné la peine de les démentir si elles avaient été dépourvues de toute réalité. Par surcroît, les décrets des 22-23 janvier 1852 confisquant les biens de la famille d'Orléans, avaient gravement lésé les intérêts de Léopold, et l'insuccès de ses réclamations le laissait plein de rancune. Entre ce politique conservateur et réaliste et le rêveur travaillé de confuses aspirations sociales et nationales, insaisissable, changeant et dangereux, qui régnait maintenant à Paris, l'opposition des idées était d'ailleurs trop flagrante pour qu'elle ne dût pas lui faire apparaître ce dernier comme une menace permanente contre l'équilibre de l'Europe et contre son propre trône.

Dans des circonstances aussi délicates, il s'imposait pour assurer la neutralité belge, d'adopter une politique qui en fait cessât, dans le plein sens du mot, d'être une politique de neutralité. Puisqu'il devenait évident que des Puissances garantes du statut international de la Belgique, la plus redoutable se dérobait et semblait même conspirer contre lui, force était bien de se retourner vers les autres, non sans doute pour menacer

(1) Il semble bien que Frère-Orban y ait cru. P. Hymans, *op. cit.*, t. I, p. 401. J. Garscu, *Les relations extérieures de la Belgique de 1839 à 1914.*, p. 22.



la France, mais pour se protéger contre elle. Ainsi le roi des Belges était contraint d'en revenir à cette conception anti-française de la neutralité qui avait été dès l'origine celle de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie. Il est certainement inexact, comme on l'en a soupçonné ou accusé, qu'il ait voulu susciter une coalition européenne contre Napoléon. S'il s'exagérait volontiers son habileté, son influence et le poids de ses relations de famille, il connaissait trop bien les souverains et les gouvernements pour s'être illusionné au point de se croire l'arbitre de l'Europe. Profondément pacifique d'ailleurs, tant par aspirations personnelles que par considération des intérêts du royaume, il tremblait devant la perspective d'une nouvelle guerre générale. S'il songea à une coalition, ce fut à une coalition de paix (1). Il imposa silence à ses rancunes et à son antipathie pour prendre à l'égard de Napoléon une attitude d'une correction absolue et pour éviter scrupuleusement tout conflit. Sa prudence fut un égal bienfait pour l'Europe et pour la Belgique, car on ne peut guère se dissimuler qu'il eût pu faire surgir la guerre s'il l'avait souhaitée, et qu'à la place qu'il occupait, un brouillon ou un maladroit eussent aisément provoqué une catastrophe.

Des Puissances qui l'entouraient, une seule lui inspirait une confiance sans réserve, c'était l'Angleterre. Ses sympathies personnelles pour ce pays et ses étroites relations de famille avec la reine Victoria facilitaient encore un rapprochement que les nécessités historiques rendaient inévitable. Dans ses innombrables guerres avec la France, depuis le XIII[e] siècle, l'Angleterre n'avait-elle pas toujours pris le parti des comtes de Flandre contre les Capétiens et les Valois? N'avait-elle pas été au XV[e] siècle l'alliée de la Bourgogne? N'avait-elle pas soutenu au XVI[e] siècle la révolution des Pays-Bas contre l'Espagne? La longueur et l'obstination de ses guerres contre Louis XIV et

(1) Ernst von Sachsen-Coburg, *op. cit.*, t. II, p. 458, dit que Napoléon III était persuadé par ses agents « dass mein Onkel und unser ganzes Haus thätig waren um eine Coalition gegen ihn hervorzurufen ». Il parle d'une lettre de Léopold où celui-ci lui exprime son désir d'une telle coalition mais à, condition qu'elle soit « une coalition de la paix ». *Ibid.*, p. 438.

contre Napoléon ne s'expliquaient-elles pas par son inaltérable résolution de leur arracher la Belgique? Après 1830, n'avait-elle pas jalousement reproché à celle-ci d'affecter trop de complaisance pour le Cabinet de Paris? Le plaisir et la surprise qui l'avaient fait applaudir si chaleureusement à la conduite du pays en 1848, montraient qu'elle ne manquerait pas de lui assurer son recours contre le nouveau Bonaparte. Et à ces raisons permanentes d'en revenir à la tradition séculaire, s'ajoutait encore son désir de défendre chez les Belges ce parlementarisme et ces libertés constitutionnelles dont elle se considérait comme la protectrice et qu'ils étaient seuls à maintenir aujourd'hui au milieu de la réaction générale qui s'imposait à l'Europe. Jusqu'alors elle avait un peu considéré Léopold comme un enfant prodigue. Palmerston n'avait pas toujours trouvé en lui le « bon roi belge », c'est-à-dire le roi systématiquement ami de l'Angleterre, auquel il s'était attendu. Mais ses infidélités lui étaient pardonnées dans la joie d'une réconciliation qui devait être définitive. A partir de 1852, la neutralité belge ne cessa plus d'être considérée comme un principe fondamental de la politique anglaise.

Du côté de la Russie et de l'Autriche, le roi obtint aussi des assurances encourageantes. Le tsar rétablissait enfin, en 1853, les relations diplomatiques avec la Cour de Bruxelles qu'il avait si obstinément boudée depuis 1831 (1). Quant à l'Autriche «die herrliche alte Monarchie», comme disait Léopold (2), les fiançailles de l'archiduchesse Marie-Henriette avec le duc de Brabant (mai 1853) donnaient une marque éclatante de son bon vouloir (3). L'enthousiasme populaire qui éclata lors du mariage, que le roi voulut faire coïncider avec les fêtes de septembre, fut peut-être de toutes les manifestations patriotiques, celle qui toucha le plus profondément le cœur du vieux souverain, fier de voir la Maison de Habsbourg s'allier à sa dynastie

(1) Ch. Terlinden, *L'établissement des relations diplomatiques entre la Belgique et la Russie, 1852-1855* (*Revue d'histoire diplomatique*, 1923).

(2) Ernst von Sachsen-Coburg, *op. cit.*, t. II, pp. 83, 84.

(3) A. De Ridder, *Le mariage du roi Léopold II* (Bruxelles, 1925).

et lui donner ainsi un brevet de légitimité. Il constata sans doute avec quelque secrète satisfaction d'amour-propre l'abstention du ministre français aux cérémonies. Ne soulignait-elle pas le dépit ressenti par Napoléon III de cette illustre alliance, à laquelle de récentes déconvenues n'attestaient que trop qu'il n'eût pu ambitionner lui même?

Du côté de la Prusse, une entente était plus difficile. Depuis 1830, cette Puissance s'était toujours montrée une voisine assez hargneuse pour la Belgique, qu'elle accusait d'infecter les provinces rhénanes du virus parlementaire et de leur donner le spectacle dangereux d'une Église indépendante de l'État. Le roi Frédéric-Guillaume qui, à la veille de 1848, avait si catégoriquement affirmé l'incompatibilité du régime constitutionnel avec le génie allemand, avait été trop dépité de voir non seulement le Parlement de Francfort, mais ses propres sujets adopter la constitution belge, pour ne pas conserver de rancune au petit pays d'où était venu un si mauvais exemple. Comme membre de cette Maison de Cobourg dont la situation européenne offusquait à la fois en lui l'Allemand et le Hohenzollern, Léopold lui était peut-être plus désagréable que comme roi des Belges. Enfin, tout meurtri encore de l'humiliation d'Olmütz (15 novembre 1850), il ne lui pardonnait ni ses sympathies autrichiennes, ni ses craintes et sa répugnance à l'idée d'une Allemagne unie sous la direction et sous l'influence de la Prusse. Dans le conflit latent et désormais inévitable entre Vienne et Berlin, il était trop évident que la conviction personnelle et l'intérêt de l'État devaient faire pencher vers la première le souverain de la Belgique. Contre une agression française cependant nul doute que la Prusse ne défendît la neutralité belge. Mais, qu'arriverait-il si les conjonctures politiques l'amenaient quelque jour à une entente avec ce Napoléon III qui proclamait si bruyamment son adhésion à la politique des nationalités?

S'il était permis à la Belgique d'espérer l'appui de l'Europe dans la crise que faisait présager le rétablissement de l'Empire en France, il n'était malheureusement pas en son pouvoir de s'abstenir de froisser continuellement son redoutable voisin. Entre le régime né du coup d'État et le régime né de la Révo-

lution de 1830, l'opposition était trop flagrante pour que le plus puissant des deux s'abstînt de faire violence au plus faible. Pour un gouvernement qui venait d'anéantir la liberté politique, l'existence à ses flancs d'un gouvernement dont cette même liberté constituait le principe fondamental apparaissait non seulement une provocation, mais un danger.

De même qu'en 1815 la Restauration avait fait de la Belgique le refuge des bonapartistes français (1), de même le pays avait vu affluer, après les journées de juin 1848, quantité de socialistes et de révolutionnaires, qu'avaient bientôt suivis les libéraux, les parlementaires, les orléanistes et les républicains bannis après le 2 décembre ou volontairement exilés en haine du despotisme. Ouvriers inconnus, orateurs, penseurs ou écrivains y avaient cherché un asile qui leur permît de vivre en attendant la revanche. On avait vu passer par Bruxelles ou s'y établir à demeure, Thiers, Changarnier, de Haussonville, Lamorinière, Duvergier de Hauranne, Madier-Monjau, Rémusat, Paul Deschanel et quantité d'autres. Victor Hugo et Proudhon s'y installaient un peu plus tard, et dans toutes les grandes villes leurs compatriotes étaient nombreux. La plupart sans doute menaient une existence ignorée et paisible. Les plus instruits faisaient des conférences ou donnaient aux journaux une collaboration littéraire dont le succès leur attirait et faisait rejaillir sur leur cause les sympathies du public. D'autres enfin alimentaient une campagne de presse contre l'Empire. L'*Etoile Belge* devenait l'organe des rancunes de la bourgeoisie orléaniste. Plus fougueux et plus violents, les républicains et quelques socialistes déversaient l'injure sur l'usurpateur des Tuileries dans de petites gazettes éphémères : *Le Messager des Chambres*, *Le Bulletin Français*, *La Nation*, *Le Méphisto*, *Le Sancho*, *Le Prolétaire*, *Le Crocodile*, *La Rive Gauche*, avant-coureurs obscurs que devait éclipser quelques années après la fameuse *Lanterne* de Rochefort.

Si peu lus que fussent ces journaux, leur publication causait à Paris un énervement extraordinaire. Dès le mois de janvier 1852,

(1) *Histoire de Belgique*, t. VI, p. 281 et suiv.

avant même la restauration de l'Empire, Napoléon exigeait que le gouvernement belge les déférât d'office aux tribunaux. Quelques poursuites entreprises pour le satisfaire n'aboutirent qu'à des « acquittements scandaleux » (1) et augmentèrent encore son irritation. Une cavalcade de carnaval où il avait paru, disait-on, en posture ridicule, provoquait de sa part une demande officielle d'explications (2), et son indignation fut si grande lorsqu'en juillet 1852 Victor Hugo publia à Bruxelles *Napoléon le Petit*, qu'il fallut, dans l'espoir de le calmer, suspendre un professeur du collège de Tirlemont qui en avait lu des passages en classe (3). Il accusait le Cabinet libéral de Rogier de lui être systématiquement hostile par crainte que « l'exemple de la France ne soit fatal aux principes qu'il s'efforce de glorifier, et que les populations désabusées des prétendus bienfaits du régime parlementaire ne lui retirent leurs sympathies » (4). Et la conduite de certains catholiques qui, pour faire pièce au ministère, avaient l'imprudence d'applaudir à la campagne anti-belge menée à Paris par Granier de Cassagnac et allaient jusqu'à faire traduire en flamand ses diatribes, étaient bien de nature à entretenir en cela ses illusions (5).

La loi réprimant les attaques des publicistes contre les souverains et les gouvernements étrangers, que le Cabinet de Brouckère se décida à faire voter en 1852, apaisa momentanément la colère impériale. Pour sauver la liberté de la presse contre laquelle s'élevaient à la suite de la France, le Saint-Siège, l'Autriche, la Prusse et la Hollande, il était prudent de jeter du lest. Mais de sacrifier cette liberté elle-même et de consentir, comme Napoléon faisait plus que le suggérer, à la rayer de la constitution, il n'était pas, et quoi qu'il pût arriver, il ne devait jamais être question. La nationalité belge était si intimement liée au maintien de son régime politique, qu'elle le considérait

(1) *Archives du Ministère des Affaires Étrangères, à Paris, loc. cit.*, n° 221. (Lettre du 23 mars 1852).

(2) *Ibid.*, n° 220. (Lettre du 27 février 1852).

(3) *Ibid.*, n° 221. (Lettre du 30 août 1852).

(4) *Ibid.* (Lettre du 15 octobre 1852).

(5) *Ibid.* (Lettre du 7 juin 1852).

non seulement comme son honneur et sa force, mais comme la condition même de son existence. Charles de Brouckère le constatait en termes excellents dans un mémoire destiné à se concilier l'appui du Cabinet de Londres contre les prétentions menaçantes de l'absolutisme. « Ce qui donne à la Belgique actuelle, disait-il, une physionomie propre, un caractère distinct, c'est principalement ce régime de libre discussion, ce *self government* dont elle use en définitive avec intelligence et sagesse. Enlevez ce régime à la Belgique, énervez-le seulement et ce jeune État perd toute sa virilité, toute sa confiance en lui-même. Vous le détachez de cette indépendance qui est pour vous un boulevard, vous détruisez la popularité et le prestige de la royauté; vous lui ôtez sa vie morale, sa raison d'être. Il devient dès ce moment un corps sans âme, une agrégation sans vigueur et sans avenir, la proie du premier venu qui offrira satisfaction et sécurité à ses intérêts matériels. La Belgique « matérialisée » deviendrait bientôt, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, une Belgique française ». Et il concluait avec émotion : « Notre constitution de 1831 est aujourd'hui la plus vieille du continent, elle est antérieure à la royauté belge, et le roi Léopold serait le premier à la défendre si elle était jamais menacée. Je ne connais pas du reste dans le pays un seul homme qui pût en concevoir la pensée. J'ai eu l'honneur de signer l'acte constitutionnel comme secrétaire du Congrès, et ma main se sécherait plutôt que d'y porter la moindre atteinte » (1).

Les circonstances paraissaient si graves qu'il fallut bien prendre des mesures de précaution. Le 8 juin 1853, une loi faisait passer l'effectif de l'armée de 80,000 à 100,000 hommes, et le roi écrivait à son premier ministre que, depuis 1848, la Belgique n'avait rien fait qui l'honorât davantage.

Le rapprochement anglo-français de 1854, qui devait aboutir à la campagne de Crimée, intervint à point pour diminuer la tension. Les relations de Léopold Ier avec la Cour de Londres faisaient de lui un agent de liaison qu'il ne fallait pas négliger. Lui-même se considérait, ainsi qu'il le déclarait un jour au mi-

(1) A. De Ridder, *Le mariage de Léopold II*, p. 186.

nistre de France « avec une mansuétude un peu triste », comme « une sorte d'intermédiaire naturel entre les différents Cabinets de l'Europe, pour concilier, pour rapprocher, pour éclaircir et jamais pour aigrir ou pour troubler » (1). Un échange de politesses et de bons procédés attesta que la situation s'améliorait. Au mois de janvier 1854, le prince Jérôme-Napoléon était reçu à Bruxelles avec une amabilité très remarquée, et, au mois de septembre, le roi allait saluer l'empereur à Calais. Le 27 février un traité de commerce, valable pour cinq ans, était conclu avec la France. Pour se concilier les bonnes grâces du Cabinet de Paris, le gouvernement se résignait à expulser Kossuth, le général Leflo, le colonel Charras, et s'ingéniait à lénifier l'ardeur de la presse. « Je sais, écrivait Barrot, que la presque totalité des fonds secrets alloués au ministère des Affaires Étrangères est employée à calmer l'irritation de quelques mauvais journaux de la capitale, et que le roi dépense de sa cassette particulière une somme considérable pour le même objet » (2). Le ministère et les Chambres saisissaient toutes les occasions d'affirmer et de prouver leur résolution de maintenir la neutralité la plus scrupuleuse. Durant la guerre de Crimée, il fut interdit à Crétineau-Joly de faire paraître à Bruxelles un journal pro-russe (3).

On aurait pu espérer que l'avènement au pouvoir du ministère catholique De Decker aurait encore amélioré les rapports avec le gouvernement impérial, dont les sympathies pour l'Église étaient si marquées. La loi du 25 février 1856 sur l'extradition des personnes coupables d'attentat contre la vie des souverains étrangers était évidemment une avance à Napoléon III. Ce fut une avance stérile. Sans doute l'empereur, enorgueilli par sa victoire sur le tsar, trouva-t-il le moment venu d'en finir avec « cette plaie infecte, ce serpent venimeux qu'on appelle la presse belge » (4). Barrot conseillait depuis longtemps de

(1) *Archives du Ministère des Affaires Étrangères à Paris, loc. cit.*, n° 222. (Lettre du 12 mars 1853).

(2) *Ibid.*, n° 227. (Lettre du 13 janvier 1855).

(3) *Ibid.* (Lettre d'avril 1855).

(4) *Ibid.*, n° 230. (Lettre du 19 mars 1856).

pousser les Puissances à exiger de la Belgique la revision constitutionnelle à quoi elle refusait obstinément d'entendre(1). Instigué par lui, Walewski profita de la réunion à Paris du Congrès de la Paix pour faire une violente sortie contre le gouvernement belge et proposer de l'amener à récipiscence par une action commune de tous les États garants de son indépendance (8 avril 1856). C'était presque une déclaration de guerre. Dans cette crise ni l'Angleterre d'ailleurs n'abandonna la Belgique, ni la Belgique ne s'abandonna elle-même. Le retentissant « jamais » prononcé à la tribune de la Chambre par Vilain XIIII au milieu d'applaudissements enthousiastes fut vraiment la réponse de la nation. Elle se montra aussi respectueuse du « chiffon de papier » qu'elle avait reçu du Congrès, qu'elle devait l'être en 1914 de cet autre « chiffon de papier » qu'elle tenait de l'Europe. En refusant de capituler en face des menaces de Walewski, elle l'obligeait à capituler devant elle. Car même les souverains auxquels sa constitution était odieuse, se trouvaient tenus de défendre cette constitution du jour où il devenait évident que la conquête de la Belgique par la France était le seul moyen d'en finir avec elle. Ainsi, par la plus inattendue des rencontres, les traités de 1839 devenaient la garantie de la liberté politique.

Plus l'incartade de Walewski avait été retentissante, plus son échec laissa de ressentiments à Paris. Vilain XIIII, écrivait Barrot, s'était permis de défier l'empereur pour flatter une population « naturellement hargneuse et susceptible » (2). Mais la presse anglaise et le Parlement prenaient parti pour la Belgique avec tant de chaleur qu'il fallut bien se résigner à subir l'affront. Les manifestations politiques qui, le 21 juillet, marquèrent dans tout le pays le vingt-cinquième anniversaire de l'avènement de Léopold, ajoutèrent encore au dépit de Napoléon III. Son ministre à Bruxelles avouait que le règne

(1) *Archives du Ministère des Affaires Etrangères à Paris*. Puisque la Belgique ne veut pas renoncer à être « l'arsenal où se forgent en grande partie les poignards dirigés contre la poitrine des souverains », il faut faire agir l'Europe contre elle. Les Puissances lui diront : « Vous nous devez tout. Changez votre constitution ».

(2) *Ibid.*, n° 236. (Lettre du 9 février 1858).



avait été « beau et heureux » et que les fêtes s'étaient déroulées au milieu d'un « enthousiasme universel ». Il voyait très bien que les Belges confondaient dans un même amour leur roi et leurs institutions, qu'ils comparaient, avec orgueil, disait-il, à celles des autres nations (1). L'année suivante le mariage de la princesse Charlotte avec l'archiduc Maximilien (juillet 1857), ajoutait une fois de plus la consécration des Cours à cette couronne de Belgique que venait de consacrer à nouveau l'adhésion du peuple.

Les « atrocités » publiées par la presse belge lors de l'attentat d'Orsini (14 janvier 1858) provoquèrent aux Tuileries un accès de fureur. Walewski se laissait aller jusqu'à envisager l'éventualité d'une intervention armée pour forcer le gouvernement belge « à nous défendre contre nos ennemis » (2). Le ministère épouvanté se montrait pourtant prêt à tout, sauf à violer la constitution. Il faisait voter en hâte une nouvelle loi réprimant les attaques de la presse contre les souverains étrangers (12 mars 1858), traduisait devant les tribunaux le *Crocodile*, le *Drapeau*, le *Prolétaire*, offrait au ministre de France d'expulser immédiatement tous les réfugiés qui lui seraient signalés par l'ambassade (3).

Mais le péril se faisait trop pressant pour que l'on pût se contenter de ces palliatifs. L'imminence de la guerre entre la France et l'Autriche laissait craindre d'ailleurs un embrasement universel. L'Angleterre et la Prusse excitaient la Belgique à prendre des mesures énergiques. Celle-ci eût voulu l'établissement d'un camp retranché à Namur, celle-là poussait à faire d'Anvers le centre de la défense du pays. Dès 1852, d'importants travaux y avaient été exécutés. Cette fois, il importait de faire de la place une forteresse de premier ordre. Le roi angoissé y travailla de toutes ses forces, chapitrant lui-même les chefs des partis et jetant sans hésiter son influence personnelle dans la balance (4). Sans se décourager d'un premier

(1) *Archives du Ministère des Affaires Étrangères à Paris*, *loc. cit.*, nº 236 (Lettre du 23 juillet 1858.)

(2) *Ibid.*, nº 236 (Lettre du 9 février 1858).

(3) *Ibid.* (même lettre).

(4) *Ibid.*, nº 238 (Lettre du 4 avril 1858), nº 239 (Lettre du 20 août 1859).

échec devant le Parlement effrayé par la dépense, il réussit, le 8 septembre 1859, à faire voter le projet conçu par Brialmont pour transformer Anvers en un réduit militaire protégé par une ceinture de forts avancés. L'exécution de ce plan, qui passa de son temps pour un chef d'œuvre, fut ressentie par Napoléon III comme une provocation. De plus en plus hostile à Léopold dont les sympathies pour l'Autriche n'étaient un secret pour personne, il le considérait presque en ennemi et l'accusait d'intrigues pour unir les États allemands en une coalition anti-française. Il laissait se déchaîner contre lui une campagne de presse. Des journaux le représentaient comme une « sentinelle de la Sainte-Alliance », comme le « souverain provisoire d'un pays artificiel, d'une contrefaçon de nation » (1).

Une pétition des fabricants de sucre, que l'égoïsme industriel poussait jusqu'à envisager l'éventualité d'une annexion à la France, était exploitée comme la preuve du désir des Belges « de faire retour à la mère patrie ». On affirmait qu'il s'en était fallu de peu que la Belgique, en 1848, ne se donnât à la France. On prêtait aux Flamands, prétendument exploités par les autorités wallonnes, le désir de trouver plus d'équité sous le gouvernement impérial. « La France, écrivait l'*Espérance*, ne se sentira relevée de Waterloo que quand Waterloo sera redevenu français, et qu'au lieu du lion de la défaite, l'aigle vainqueur planera sur le Mont Saint-Jean » (2). Et quelle portée les victoires de Montebello, de Magenta et de Solférino, ne donnaient-elles pas à ces attaques! Tout était à redouter d'un souverain alors à l'apogée de sa puissance et à qui le mystère dont il enveloppait ses desseins permettait d'attribuer toute les ambitions et toutes les audaces. L'annexion de Nice et de la Savoie ne faisaient-elles pas présager à bref délai celle de la Belgique?

Sans doute l'opinion publique réagissait vigoureusement. En 1860, tous les Conseils provinciaux et les deux Chambres du Parlement profitaient des fêtes nationales pour remettre au

(1) E. Discailles, *Charles Rogier*, t. IV, p. 132; P. Hymans, *Frère-Orban*. t. II, p. 86.

(2) P. Hymans, *op. cit.*, t. II, pp. 95-97.

roi des adresses patriotiques. La presse répondait avec énergie aux journaux parisiens et réfutait la théorie des frontières naturelles. Une phrase malheureuse échappée à Proudhon soulevait une tempête de protestations (1). Le gouvernement de son côté faisait renouveler en 1861 le matériel d'artillerie et, malgré les clameurs des Anversois, hâtait l'exécution des ouvrages défensifs conçus par Brialmont. Rogier poussait à un rapprochement cordial avec la Hollande, remaniait lui-même, avec plus de bonne volonté que d'inspiration, le texte de la Brabançonne, supprimait de la formule du serment des conseillers provinciaux et communaux le rappel de l'exclusion perpétuelle de la Maison d'Orange au trône de Belgique. Pour la première fois depuis la Révolution, une entrevue à Liége (octobre 1861) mettait en présence le roi des Belges et le roi des Pays-Bas.

Les circonstances étaient d'autant plus troublantes que l'intérêt national commandait à la fois vis-à-vis de la France la défiance politique et l'entente économique. Le traité de commerce libre-échangiste conclu avec elle le 1 mai 1861 avait été salué comme un bienfait par les industriels. Quelques semaines plus tard, malgré l'opposition de Frère-Orban, le bimétallisme français était adopté par la Belgique qui, en décembre 1865, adhérait, sur la proposition du Cabinet de Paris, à l'union monétaire latine. Et il était aussi impossible de ne pas signer des accord si avantageux que de les signer sans appréhension, car l'état de l'Europe devenait de plus en plus grave et les projets de Napoléon III de plus en plus inquiétants. L'autorisation donnée en 1864 à une légion belge de participer à l'expédition du Mexique ne semblait pas avoir amadoué l'énigmatique empereur. Quelle attitude adopterait-il vis-à-vis de la Prusse enorgueillie de ses récents succès contre le Danemark, espoir des patriotes allemands et qui se préparait visiblement

(1) En réalité Proudhon avait voulu dire que l'unité de l'Italie aurait pour conséquence l'annexion de la Belgique. Voy. sa brochure *La fédération et l'unité en Italie*, p. 62 (Paris, 1862). Parlant des attaques des Belges contre lui, il écrit, p. 70 : « Je suis peut-être le seul Français que de sérieuses réflexions aient conduit à ne pas vouloir de l'incorporation de leur patrie dans la mienne ».

à une guerre avec l'Autriche? Qu'il tirât l'épée contre cette ambitieuse puissance ou qu'il s'entendît avec elle, tout était également à craindre. Au mois de novembre 1864, Paul Devaux rapportait de Paris les bruits les plus inquiétants. Il donnait pour certain que Bismarck avait proposé à la France, comme prix de sa collaboration contre l'Autriche, l'annexion de la Belgique (1).

III

A partir des environs de 1850, le développement politique et le développement économique de l'Europe semblent, à première vue incompatibles. La liberté qui disparaît des institutions s'empare au contraire de l'économie : partout le libre-échange se substitue au protectionnisme. Cette apparente contradiction découle pourtant de la même cause : l'intérêt de l'État. Les gouvernements qui, après la crise de 1848, réagissent si énergiquement contre le libéralisme, parce qu'ils le considèrent comme un principe de faiblesse et d'anarchie, l'appliquent ou l'imposent au commerce et à l'industrie en vertu de la nécessité. Il apparaît comme lié aux progrès de l'exportation, au développement des manufactures, à l'accroissement de la population et, dès lors, comme une condition indispensable de puissance nationale et de prestige. Les économistes ne démontrent-ils pas d'ailleurs qu'il est une vérité scientifique, et l'exemple de la prospérité dont il fait jouir l'Angleterre ne prouve-t-il pas sa bienfaisance? Loin de nuire à l'absolutisme, il ne pourra donc que le renforcer puisqu'il augmentera les ressources de l'État et lui vaudra par surcroît le mérite d'avoir accompli une réforme si utile au bien général. Les questions de tarifs sont indépendantes des conceptions politiques, et il est caractéristique que ce soit un souverain aussi foncièrement anti-libéral que Napoléon III qui ait ouvert sur le continent,

(1) *Mémoires d'A. Van den Peereboom* (Bibliothèque de l'Université de Gand), t. II, 1re partie, fol. 34. M. Jules Garsou a publié de longs extraits de ces mémoires dans le journal *L'Éventail* de 1929-1930, et dans le *Flambeau* de 1929.



par une sorte de coup d'État économique, l'ère du libre-échange.

En Belgique, le libéralisme économique devait trouver un accueil d'autant plus empressé que, par bonne fortune, il s'harmonisait, comme en Angleterre, avec le libéralisme de la constitution. Si en 1815, les industriels, privés brusquement du marché de l'Empire français, avait réclamé et obtenu du roi Guillaume des mesures de protection douanière; si, en 1821, l'adoption d'un tarif plus modéré leur avait fait pousser des clameurs d'indignation, ils n'avaient pas tardé à se rendre compte que le développement de leurs affaires en était arrivé au point où, la concurrence de l'étranger n'étant plus à craindre, les progrès de l'exportation s'accommodaient fort bien de la diminution des droits d'entrée qui tournerait maintenant à leur avantage (1). Le perfectionnement de l'outillage se révélait comme beaucoup plus efficace que la prohibition. Les mesures excellentes prises par le gouvernement avaient fait du pays, au moment où éclata la révolution de 1830, le centre industriel probablement le plus actif du continent.

Mais la Révolution, on l'a vu plus haut, compromit brusquement une situation si avantageuse. Née d'une opposition purement politique et nationale, elle avait abouti, sans que ses promoteurs l'eussent voulu, à une rupture complète avec la Hollande. Aucune mesure n'avait été prise en vue de cette éventualité. On se trouvait jeté en pleine aventure et le roi Guillaume s'attendait à voir la Belgique incapable de subsister par elle-même, venir à récipiscence et se replacer sous son pouvoir. Tout semblait, en effet, conspirer contre elle : l'exiguité de son territoire, les barrières douanières qui l'entouraient maintenant de toutes parts, la densité de la population, l'existence d'une industrie beaucoup trop développée pour que le marché national pût lui suffire, l'absence d'une flotte de commerce et de colonies et par surcroît un gouvernement sans expérience, sans ressources, et surtout sans prestige au dehors. Rien d'étonnant si le monde des affaires n'avait

(1) *Histoire de Belgique*, t. VI, pp. 303, 342.

aucune confiance dans l'avenir. A ses yeux, l'indépendance devait conduire le pays à la ruine. La propagande orangiste et la propagande francophile ne durèrent si longtemps que grâce à l'appui des capitalistes, dont les uns ne voyaient de salut que dans un retour plus ou moins complet à la Hollande, les autres, dans une annexion plus ou moins déguisée à la France.

En décidant et en prenant à sa charge l'établissement des chemins de fer, l'État trouva le vrai moyen de surmonter la crise. L'amplitude de l'œuvre stimula à point nommé l'activité languissante de la métallurgie et des mines, occupa les chômeurs, éveilla l'esprit d'entreprise et fournit un emploi aux capitaux. Si elle favorisa dangereusement la spéculation, elle rétablit la confiance et grâce à elle le pays traversa sans encombre les années critiques qui précédèrent la signature des traités de 1839. La nouvelle période de dépression dont ceux-ci marquèrent le début soulevait pourtant des problèmes presque aussi redoutables que ceux en face desquels on s'était trouvé lors de la Révolution. Sans doute, l'indépendance nationale étant désormais un fait acquis et définitif, le gouvernement se trouvait en meilleure posture non seulement pour négocier avec l'étranger, mais pour légiférer à l'intérieur. Mais s'il avait plus de stabilité, il n'avait pas plus de puissance. On a vu qu'il chercha vainement à conclure avec la France une union douanière qui fût autre chose qu'une absorption politique. Du moins parvint-il à rétablir des relations normales avec la Hollande et à signer en 1844 un traité de commerce avec le Zollverein (1). La prolongation des chemins de fer vers la France et surtout vers l'Allemagne commençait à ranimer le trafic d'Anvers, et la construction de lignes nouvelles, en facilitant la circulation intérieure, permettait à l'industrie de travailler à des conditions de bon marché qui favorisaient l'exportation.

Mais par une contradiction qu'expliquent à la fois les exigences intéressées des fabricants et la nécessité de répondre par le protectionnisme au protectionnisme de l'étranger, on

(1) Voy. plus haut, p. 92.

prenait en même temps des mesures douanières qui avaient pour résultat le renchérissement de l'existence. A la demande des propriétaires fonciers, une loi de 1838 adoptait le système de l'échelle mobile pour maintenir le haut prix des céréales. Toutes sortes d'industries obtenaient du Parlement des relèvements de taxes. En 1844, on édictait, dans le vain espoir de provoquer la création d'une marine nationale, des droits différentiels suivant que les marchandises seraient exportées directement ou non du pays producteur, et suivant le pavillon des navires. Dans ces conditions, le protectionnisme faisait perdre d'une part à l'industrie les avantages que l'avance prise sur l'étranger, grâce aux progrès de la circulation, lui assurait de l'autre. Dès lors, ce n'était que moyennant la réduction des salaires qu'elle pouvait conserver ses débouchés à l'extérieur. Elle en était réduite pour vivre à affamer la classe ouvrière, et malgré tout elle vivait dans le malaise. Un tel état de choses n'était évidemment pas durable. Déjà, en 1843, l'enquête sur la condition des travailleurs avait indiqué les droits frappant l'importation du bétail et des céréales comme une des causes principales de la misère du peuple. Quoi qu'on en eût, il avait bien fallu les suspendre ou les atténuer pour remédier à la catastrophe déchaînée sur les Flandres par la crise linière et pour parer à la disette de 1845.

Ainsi la force même des faits condamnait le système protecteur qui avait été incapable d'empêcher la ruine de la toilerie flamande et qui entravait le ravitaillement d'une nation trop nombreuse pour trouver sur son propre territoire les aliments indispensables à sa subsistance. Il apparaissait d'ailleurs aux libéraux comme une survivance de l'Ancien Régime, comme un privilège anti-démocratique, comme une atteinte portée au droit naturel. Et en cela les socialistes pensaient comme eux. Les industriels les plus entreprenants et les mieux outillés souhaitaient aussi une réforme que redoutaient seuls les grands propriétaires fonciers et les fabricants les plus timides ou les plus routiniers. A tous les novateurs, l'Angleterre montrait la voie à suivre. Ils applaudissaient la propagande libre-échangiste de Cobden et les lois récentes du ministère Peel sur le commerce

des blés. Dès avant les événements de 1848, la question douanière enfiévrait l'opinion. On la débattait avec passion dans des meetings. Verviers devenait un foyer ardent d'agitation anti-protectionniste. L'échelle mobile, les droits différentiels étaient combattus au nom de la science économique et de la fraternité des nations. En 1846, une association pour la liberté commerciale se constituait à Bruxelles et y convoquait l'année suivante un congrès d'économistes.

En arrivant au pouvoir le 12 août 1847, le ministère libéral se trouvait appelé à inaugurer une politique commerciale qui correspondait à la fois à ses principes et à l'orientation de plus en plus marquée de l'esprit public. Son programme le déclarait hostile à de nouvelles aggravations de tarifs et attaché « à faire prévaloir un régime libéral quant aux denrées alimentaires » (1). La crise de 1848 le poussa à agir sans retard en même temps qu'elle facilita son action, car la réforme électorale qui en fut la conséquence immédiate, en dispensant beaucoup plus largement le droit de suffrage à la population urbaine qu'à la population des campagnes, tourna par là même en faveur des adversaires du protectionnisme qui se recrutaient surtout dans la bourgeoisie des villes. De plus, à un moment où l'on ne parlait que de réformes sociales, le caractère démocratique du libre-échange l'imposait au gouvernement comme une mesure de prudence et une condition de popularité. Enfin, le jeune ministre des finances, Frère-Orban, en était l'un des adeptes les plus enthousiastes. Pour lui, comme pour les Frédéric Bastiat, les Michel Chevalier, les J.-B. Say, il est tout ensemble la vérité scientifique et l'aboutissement nécessaire du libéralisme. Il le considère comme un dogme inaccessible seulement à l'ignorance ou à la mauvaise foi et qu'il confesse avec l'éloquence, la conviction et l'ironie hautaine d'un homme aussi persuadé de l'excellence de sa cause que du talent qu'il apporte à la défendre. Sa puissante volonté triomphe des vieilles tendances saint-simoniennes de Rogier et s'impose à tous ses collègues du Cabinet. Dès ce

(1) P. Hymans, *Frère-Orban*, t. I, p. 359.

moment il se pose comme leur chef et ses discours resteront pendant trente ans la doctrine du libéralisme belge.

Les mesures qu'il fait adopter par les Chambres à partir de 1849 attestent clairement l'orientation nouvelle. Le 16 juillet de cette année, une loi autorisant le gouvernement à supprimer les droits d'exportation, est votée à l'unanimité. Une autre loi du 6 août dote le transit d'un tarif plus libéral que celui d'aucun des pays voisins. Le 22 février 1850, l'échelle mobile appliquée au commerce des grains est abolie, et le 31 décembre 1853, on décrète la libre entrée de ceux-ci. A l'intérieur même du pays, une initiative plus hardie et plus bienfaisante encore aboutit, en 1860, à la suppression des octrois.

Depuis 1844 on protestait contre l'exagération de leurs taux et, en 1845, Castiau en avait demandé la disparition. L'enquête sur le travail avait conclu dans le même sens : elle faisait observer qu'à Liége, par exemple, l'octroi prélevait au profit de la ville, le dixième des revenus des chefs de famille de la classe ouvrière. Le ministère de Theux avait appelé sur ce point, en 1846, l'attention des gouverneurs de provinces. Mais comment trouver le moyen de compenser les pertes financières que la suppression des octrois ferait supporter aux soixante-dix-huit communes qui en possédaient? La création d'un fonds communal servant à les indemniser, permit à Frère-Orban de réaliser la réforme depuis si longtemps attendue. Elle ne débarrassait pas seulement les grandes villes de la ceinture de péages dans laquelle elles étouffaient, elle n'y diminuait pas seulement le prix des denrées, elle facilitait encore dans tout le pays les échanges et la circulation. Elle était à vrai dire une innovation digne de l'État qui, le premier sur le continent, avait eu foi dans les chemins de fer. A la rapidité des communications, elle ajoutait leur liberté complète. En la réalisant Frère-Orban rendait à l'économie nationale de la Belgique un service analogue à celui que Colbert avait rendu au XVII[e] siècle à l'économie nationale de la France par la suppression des douanes intérieures.

Ce libre-échangiste était en même temps un homme d'État. La concurrence universelle des nations qu'il appelait de tous

ses vœux, il sentait bien qu'un pays comme le sien ne pouvait la supporter avec succès qu'en compensant par les avantages de son organisation interne ce qui lui manquait en puissance militaire, en flotte de commerce et en territoires d'exportation. Produire à bon marché pour pouvoir vendre au dehors était ici la nécessité primordiale. Mais la production à bon marché dépendant elle-même de la constitution économique de l'État, il fallait donc que celle-ci pût la garantir. La solidité financière en était une condition indispensable. La crise de 1848 avait prouvé l'insuffisance des institutions de crédit en mettant à deux doigts de leur perte et la Société Générale et la Banque de Belgique. La création de la Banque Nationale, le 5 mai 1850, para au retour de ce danger. « Chargée exclusivement d'opérations utiles au pays », elle a pour but de régulariser le crédit et d'aider aux opérations de trésorerie de l'État sans pouvoir elle-même ni emprunter ni se livrer au commerce et à l'industrie.

Dotée du monopole d'émettre des billets de banque et pourvue des attributions de caissier de l'État, qui contrôle son activité sans la soumettre à son ingérence, elle complète l'organisation financière qu'avait si heureusement inaugurée en 1822 la fondation de la Société Générale. Ainsi, en dépit de l'opposition de leurs principes, Frère-Orban continuait l'œuvre de Guillaume Ier, tant il est vrai que le libre-échange ne peut en somme se développer que sous la direction de l'État.

Et c'est là sans doute ce qui explique les accusations de socialisme lancées contre le ministre par ses adversaires (1). Ils voyaient très bien que ce libéral était au fond un autoritaire. Homme de gouvernement avant tout, il n'était si attaché à la liberté que parce qu'à ses yeux elle se confondait avec l'intérêt de la nation et plus encore avec celui de l'État, et il l'eût volontiers imposée à coups de décrets. Sa proposition en 1848 d'imposer les successions en ligne directe parut une atteinte insupportable à la propriété et un impôt hideux « frappé sur le deuil des familles ».

(1) P. Hymans, *Frère-Orban*, t. I, p. 259 et suiv.

Plus grandissait la prospérité du pays, plus le Parlement, par égoïsme bourgeois et étroitesse de vues, se rebiffait devant le moindre sacrifice. Il en résulta que, jusque vers la fin du XIXe siècle, les gouvernements qui se succédèrent au pouvoir n'eurent guère recours qu'à l'emprunt pour parer aux dépenses de l'État. L'intérêt électoral les détournait d'ailleurs de demander des impôts que l'opposition eût exploités contre eux comme une preuve de mauvaise gestion ou de gaspillage. Le système financier continua donc, sans modifications essentielles, à reposer sur les bases qui lui avaient été données au temps du roi Guillaume. On préféra le laisser subsister tel quel plutôt que de tenter une réforme qui, peut-être, eût tout compromis. Si la dette publique alla croissant sans cesse, l'épargne du pays était assez forte pour la supporter sans faiblir.

La victoire définitive du libre-échange à partir de 1861, inaugura en effet une période de prospérité jusqu'alors sans exemple. Sans doute, à partir de cette date, le progrès économique est commun à toute l'Europe. Mais nulle part il n'apparaît aussi frappant qu'il le fut en Belgique. La liberté commerciale lui permit alors de tirer parti, comme elle n'avait plus pu le faire depuis le XVIe siècle, de sa position centrale, des ressources de son sol, des aptitudes travailleuses de son peuple et de la supériorité de ses moyens de communication. Jusqu'alors, on l'a vu, sa politique n'avait cessé de tendre à l'extension de sa production et de son commerce. Mais les barrières douanières qui l'enserraient continuaient, malgré les traités de commerce conclus avec les Pays-Bas, avec le Zollverein et avec l'Angleterre, à opposer leurs obstacles à son expansion. La France, le principal de ses débouchés, restait malveillante. En 1852, il avait fallu, pour obtenir d'elle quelques avantages commerciaux sans importance, lui sacrifier la florissante industrie qu'alimentait à Bruxelles et dans les grandes villes la contrefaçon des livres français. La brusque volte-face de Napoléon III concluant en 1860 avec l'Angleterre le fameux traité qui substituait le libre-échange au protectionnisme, marqua le début d'une ère nouvelle. Dès le 1er mai 1861, profitant du coup d'État économique de l'empe-

reur, la Belgique obtenait le bénéfice des réductions de tarifs accordés à la Grande-Bretagne. Puis ce furent, durant les années suivantes, des traités analogues avec celle-ci (1862), avec le Zollverein (1863), avec l'Espagne, avec l'Italie. En 1865, une loi consacrant le nouveau régime déclarait de droit commun les conventions en vigueur.

Le rachat du péage de l'Escaut, accompli au mois de juillet 1863, fut le corollaire de cette bienfaisante victoire du libre-échange. Le traité négocié par Lambermont avec la Hollande et les Puissances, affranchissait le fleuve des dernières survivances de sa longue servitude. Anvers allait redevenir ce qu'il n'avait plus été depuis le XVI[e] siècle, un port commun à toutes les nations, en même temps que la Belgique elle-même s'ouvrait sur le monde par toutes ses frontières. Désormais son avenir de pays essentiellement industriel et urbain était décidé. Elle se retrouvait ce qu'elle avait été durant le Moyen Age et la Renaissance, une usine et un entrepôt ouverts au carrefour des nations et capables enfin de mettre de nouveau à profit la situation exceptionnelle dont la nature les avait pourvus mais dont, depuis trois siècles, les conjonctures politiques leur avaient presque continuellement refusé le bénéfice.

CHAPITRE II

LA VIE POLITIQUE

I

L'avènement du Cabinet libéral du 12 août 1847 ouvre en Belgique l'ère du gouvernement parlementaire pur, je veux dire du gouvernement des partis. Elle s'y prolongera jusqu'à la grande guerre. Désormais c'est de la lutte entre catholiques et libéraux que dépendra non seulement la composition des Chambres, mais la composition des ministères. Ils se succèdent au pouvoir suivant les majorités que les fluctuations du corps électoral envoyent siéger au Palais de la Nation. Si, dans la fiction constitutionnelle, les ministres sont les ministres du roi, dans la réalité des choses, ils sont les ministres de leur parti. Ils le sont d'autant plus que depuis 1848 la loi, sous prétexte de démocratie et de correction parlementaire, a déclaré inéligibles tous les fonctionnaires de l'État dont le gouvernement pouvait jadis influencer les votes. La représentation nationale est donc, autant qu'il est possible, l'organe des deux opinions qui divisent les 80,000 électeurs en quoi consiste le « pays légal ». Sauf de très rares exceptions, les Cabinets se recrutent au sein du groupe qui l'emporte sur l'autre. Et comme, à mesure qu'on avance, l'opposition entre ces groupes se fait de plus en plus radicale, les Cabinets seront donc obli-

gés de plus en plus, pour conserver la confiance et compter sur la discipline de la majorité dont ils sortent, de se solidariser davantage avec elle.

Jusqu'en 1857, les frontières de la droite catholique et de gauche libérale restent encore assez flottantes pour qu'entre elles puisse s'intercaler un centre « modérateur » (1). C'est lui qui, de 1852 à 1855, permettra à de Brouckère d'en revenir à une politique de tendances unionistes. Mais la chute du ministère De Decker sépare d'une cassure définitive les deux côtés du Parlement. Nul recollage ne sera plus possible. La majorité qui détient le gouvernement traite en ennemie la minorité qui veut s'en emparer à son tour. La passion politique se mêle à toutes les questions et détermine tous les votes, en même temps que l'intérêt électoral devient l'*ultima ratio* du parti au pouvoir. Seules l'évidence et l'imminence d'un péril commun rapprocheront de loin en loin, en une accalmie momentanée, les groupes hostiles qui s'affrontent.

L'attitude de Léopold Ier en face de cette prépondérance des partis dans l'organisation de l'État s'explique par son tact, son sang-froid et sa sagesse. Par tradition, par éducation, par goût personnel, il était aussi loin que possible d'adhérer au dogme parlementaire « le roi règne et ne gouverne pas ». Il avait d'ailleurs une idée trop haute de sa valeur, de son expérience et de ses responsabilités pour se ravaler à ce rôle de souverain soliveau, de roi fainéant entretenu par une liste civile et se bornant à signer les décisions de ses ministres, à quoi ses sujets s'imaginaient bonnement que se réduisaient les attributions de la Couronne. En fait il ne s'y résigna pas du tout et son intervention dans les affaires, ce « pouvoir personnel » dont le nom seul horrifiait l'opinion, fut durant tout son règne d'autant plus effective qu'elle se déroba davantage.

Le sens politique aussi bien sans doute que le déplorable exemple de Louis-Philippe, le détournèrent de toute tentative de se mettre en opposition, non pas même avec le Parlement,

(1) F. Van Kalken, *Esquisse des origines du libéralisme en Belgique* (*Revue d'Histoire moderne*, 1926).



mais avec les dispositions du « pays légal ». Si absurdes, si déplorables, si mesquines qu'elles lui parussent, les querelles des partis étaient un fait qu'il fallait admettre et accepter. Les préférences du roi pour l'unionisme ne le poussèrent pas à prétendre l'imposer aux Chambres. Il se soumit lui-même au régime majoritaire avec une correction qui ne laissa jamais rien paraître de ses répugnances. En fait, il se laissa imposer ses ministres par les chefs des partis, beaucoup plus qu'il ne les choisit lui-même. S'il s'abstenait d'intervenir dans la politique courante, s'il n'éprouvait guère d'intérêt pour les questions économiques, si la lutte des catholiques et des libéraux lui répugnait, il se réservait en revanche le domaine de la politique extérieure. Ses goûts personnels, ses aptitudes, ses relations de famille s'accordaient en cela.

Au fond, il envisagea toujours son rôle de roi des Belges, plus encore comme une mission européenne, que comme une mission nationale. Veiller par considération d'équilibre sur la neutralité du pays dont les Puissances lui avaient reconnu la souveraineté, lui apparaissait comme le premier de ses devoirs et d'ailleurs comme la suprême garantie de sa couronne. Faire de la Belgique un État capable de défendre son indépendance, fut son principal et l'on pourrait presque dire son unique souci. A y regarder de près, on aperçoit très bien que, quels que soient les ministres que lui impose la majorité parlementaire, ses rapports avec eux sont dominés par cette préoccupation essentielle. Pourvu qu'ils le soutiennent en ce point, il est prêt à leur abandonner tout le reste. « Je laisse aux Chambres, disait-il à W. Senior en 1852, le soin de gérer les affaires intérieures, mais une question que je tiens à régler personnellement, c'est celle de la défense du pays » (1).

Le vote des fortifications d'Anvers et le renforcement de l'armée furent en effet son œuvre personnelle et ceux de ses succès qui lui furent le plus chers. Au reste la rançon dont il les

(1) M. Huisman, *Le problème de la sécurité de la Belgique et des Pays-Bas à l'avènement du second Empire* (*Revue de l'Université de Bruxelles*, 1928, p. 14).



paya en s'effaçant devant le Parlement ne fut pas sans lui peser et c'est à contre-cœur qu'il remplit si parfaitement son rôle de roi constitutionnel. Il lui arrivait parfois de le laisser entendre. « Nous sommes d'un mauvais exemple » avouait-il en 1859 au ministre de France à propos de l'adoption par l'Italie du régime parlementaire. Et comme celui-ci répliquait « Ici il y a le roi ». « Oui, faisait vivement Léopold, il n'y a même que cela » (1). Au fond, il supportait avec impatience les concessions qu'il devait faire à ses ministres. Il se plaignait devant eux d'avoir une influence immense en Europe et aucune en Belgique. Était-il admissible qu'on allât jusqu'à lui refuser de nommer commissaire de l'arrondissement de Dinant, « son arrondissement », le candidat qu'il recommandait (2)? Il se faisait violence cependant et jamais il ne se laissa emporter à un éclat. Il lui arrivait bien de faire attendre si longtemps sa signature que, pour l'obtenir, le Cabinet devait le menacer de démissionner. Ou bien encore, pour marquer son mécontentement aux ministres, il oubliait de les inviter à un dîner diplomatique. En 1864, au moment de signer malgré lui la loi sur les bourses d'études, si odieuse aux catholiques, il se venge en envoyant 1,000 francs au curé de Sainte-Gudule (3). Ces mouvements d'humeur répondaient d'ailleurs à ceux du Cabinet. « Montrons au roi, s'écriait un jour Frère-Orban, que nous ne sommes pas ses ministres, mais ceux de la nation » (4)! Autant en emportait le vent. Au fond tout se passait le mieux du monde. Le roi subissait ses ministres avec une correction aussi parfaite que ceux-ci respectaient l'obligation constitutionnelle de ne pas découvrir la couronne.

L'arrivée au pouvoir du Cabinet libéral au mois d'août 1847 ne marquait pas seulement la victoire d'un parti; elle était encore une nécessité politique. Depuis 1839, les gouvernements unionistes avaient vécu dans une situation ambiguë qui

(1) *Archives du Ministère des Affaires Etrangères à Paris, loc. cit.* n° 239. (Lettre du 11 novembre 1859).

(2) *Lettres de Conway.*

(3) Voy. dans Balau *op. cit.*, p. 210, la lettre qu'il lui fait écrire par Conway.

(4) A. Van den Peereboom, *Mémoires*. t. II, 1re partie, fol. 65.

ne pouvait subsister plus longtemps sans fausser les ressorts du régime parlementaire. Car si l'unionisme existait au sein des Chambres, il n'existait pas au sein du corps électoral, si bien que les députés, en soutenant des ministères sans programme, en étaient amenés à sacrifier le programme dont ils s'étaient réclamés eux-mêmes en se proposant aux suffrages. Dans ces conditions, les gouvernements ne duraient qu'en se confinant dans l'équivoque. Les questions irritantes le devenaient davantage par cela même qu'ils n'osaient les aborder. Tous se déclaraient partisans de l'indépendance du pouvoir civil, mais pas un ne se risquait à la définir. S'il avait été possible, en 1842, d'obtenir le vote de la loi sur l'enseignement primaire, il est fort douteux qu'il en eût été de même quatre ans plus tard.

En tous cas, il apparaissait évident qu'il ne fallait plus compter à l'avenir sur de nouvelles transactions. En 1843, l'opposition des catholiques avait fait échouer une loi pourtant bien innocente sur la nomination des jurys chargés des examens universitaires, et elle avait contraint van de Weyer à retirer son projet d'organisation de l'enseignement moyen. L'unionisme en arrivait donc à bloquer, pour ainsi dire, l'activité législative. Vis-à-vis du problème qui passionnait l'opinion, celui des rapports de l'Église et de l'État, il en était réduit à se réfugier dans l'abstention ou plutôt à reconnaître son impuissance. Et cette pauvre attitude, aux yeux des libéraux, n'était qu'une manœuvre imposée aux ministres par « l'influence occulte » du clergé, puisqu'en réalité, n'oser revendiquer en face de l'Église les droits de l'État, c'était abdiquer devant elle.

Le danger de la situation n'avait pas échappé à la clairvoyance du roi. Par cela même qu'il redoutait le gouvernement des partis, il voyait bien que le seul moyen de prolonger la durée de l'unionisme était de le soustraire à l'accusation de n'exister qu'en faveur de l'Église. Pour lui rendre la confiance des libéraux, il avait par deux fois vainement offert à Rogier la mission de constituer le ministère. Mais Rogier avait refusé de se compromettre en faveur d'un régime dont la chute prochaine était aussi évidente que la faiblesse, dont l'opinion était manifestement lassée, et que les libéraux répudiaient de plus

en plus. Leurs succès croissants aux élections, le retentissement du Congrès libéral de 1846 et la solide organisation qu'il avait donnée au parti, leur faisaient envisager comme inévitable une victoire qui leur permettrait enfin de prendre le pouvoir sans partage, sans compromission, dans la pleine affirmation de leurs principes. En votant pour eux, au mois de juin 1847, les électeurs votèrent surtout contre l'unionisme. Cogels reconnaissait très exactement à la Chambre que la formation du nouveau ministère était « une nécessité politique amenée par les circonstances » (1).

Ce premier ministère de parti devait être le ministère de l'indépendance du pouvoir civil; le hasard des événements voulut qu'il fût le ministère de l'indépendance nationale. Six mois après son arrivée aux affaires, l'explosion de la révolution française de février lui imposait inopinément la tâche redoutable de piloter l'État à travers la tempête qui allait secouer l'Europe. On a vu plus haut comment sa décision, son énergie et son habileté répondirent à l'élan patriotique qui fit se grouper autour de lui, au moment suprême, les Chambres et le pays (2). Aussi longtemps que dura la crise, il ne voulut être et ne fut en effet qu'un gouvernement de salut public.

L'élargissement du droit de suffrage jusqu'à la limite extrême fixée par la constitution ne répondait ni à ses idées, ni à celles de ses électeurs. En 1846, Frère-Orban s'y était violemment opposé au sein du Congrès libéral, et seule la nécessité de satisfaire l'opinion démocratique poussa le Cabinet à faire voter une mesure dont l'adoption quelques semaines auparavant eût été impossible et inconcevable. Le 14 février encore, Rogier ne se bornait-il pas à proposer l'octroi de la franchise électorale aux seules personnes inscrites sur les listes du jury? Mais ne venait-on pas « de traverser un siècle en un jour? (3). Et au moment où il semblait à tous que la nationalité et la société même étaient en jeu, l'intérêt ne commandait-il pas d'accorder au gouvernement la mesure qu'il déclarait indispen-

(1) L. Hymans, *Histoire parlementaire*, t. II, p. 611.
(2) Voy. plus haut, p. 132 et suiv.
(3) L. Hymans, *Histoire parlementaire*, t. II, p. 632.

sable au maintien de l'ordre public? Les conservateurs ne furent pas les moins empressés à composer avec la démocratie. Et sans doute lui eût-on accordé davantage encore s'il eût été possible de le faire sans reviser la constitution (1). L'unanimité même du vote qui consacra la réforme atteste bien qu'il fut imposé par la pression des circonstances. Pour presque toute la gauche et certainement pour toute la droite, c'était un saut dans l'inconnu, une concession faite à l'imminence du péril présent au prix d'un péril futur.

Quelques catholiques avaient très bien prévu que l'abaissement général du cens électoral aux 20 florins du minimum constitutionnel, avantagerait les électeurs des villes sur ceux des campagnes. L'opinion libérale devait donc profiter de la réforme, mais n'était-il pas à craindre qu'elle tournât surtout au profit des radicaux et au détriment des doctrinaires qui, en 1846, s'étaient si énergiquement prononcés contre elle? Les élections du 13 juin 1848 furent au contraire un éclatant triomphe pour ces derniers. Ils obtenaient quatre-vingt-cinq représentants au sein des Chambres nouvelles; la droite en était réduite à vingt-trois membres. Les républicains, les démocrates et les radicaux étaient écrasés et durant longtemps ne devaient pas se relever de leur défaite. L'expansion du droit de suffrage renforçait donc la domination de la bourgeoisie en la fondant sur une base plus large, et elle la renforçait sous la forme libérale.

Nul doute que ce résultat n'ait eu pour causes essentielles, d'une part, les appréhensions suscitées par les mouvements socialistes qui allaient aboutir en France à l'insurrection de juin et, d'autre part, la confiance générale qui avait répondu à la conduite du gouvernement. On avait incontestablement voté beaucoup moins pour le parti qu'il représentait que pour l'attitude politique qu'il avait prise. Les catholiques eux-mêmes qui s'étaient si unanimement ralliés autour de lui, s'étaient abstenus de le combattre. En somme il bénéficiait des conjonctures encore très délicates au milieu desquelles on se trouvait. Personne n'eût oser affronter la responsabilité de raviver, en un moment

(1) L. Hymans, *Histoire parlementaire*, pp. 633, 634, 682.

aussi critique, une opposition de parti. L'essentiel pour la bourgeoisie était de conserver au pouvoir un Cabinet qui lui avait donné des gages certains de son attachement à la constitution et à l'ordre établi. Le libéralisme en effet qu'il professait en matière économique, ne le professait-elle pas elle-même? La réaction générale qui se manifestait partout contre le socialisme démocratique avait certainement été pour beaucoup dans le succès du ministère. Plus on le savait attaché à la liberté économique et au libre-échange, plus il rassurait l'opinion des classes moyennes, invinciblement hostiles à toute intervention de l'État dans leurs affaires. A voir le fond des choses, on aperçoit que les élections de 1848 marquent le point de départ de la politique économique qui, jusqu'en 1886, restera invariablement celle de tous les gouvernements qui se succéderont au pouvoir et dont le représentant par excellence a été Frère-Orban. La qualifier de politique de classe, c'est méconnaître qu'elle fut avant tout une doctrine. Sans doute la liberté dont elle se réclamait devait tourner à l'avantage de la bourgeoisie. Mais c'est avec une sincérité complète que cette bourgeoisie y voyait en même temps la garantie du progrès. Et en cela elle ne faisait que suivre le courant d'une époque éblouie par les révélations de la science et les conquêtes de l'industrie.

Le libre développement de l'individu lui apparaissait comme la condition même du développement de la civilisation dans le domaine spirituel et dans le domaine matériel. Toute restriction de la liberté était donc à la fois un mal et un outrage, le seul devoir de l'État consistant à garantir à chacun la possibilité de prendre part à la compétition générale de toutes les énergies. Son rôle est d'affranchir, non de protéger. Limiter le travail des femmes et des enfants, déclarer l'instruction obligatoire, intervenir dans les relations entre employeur et employé, autant d'atteintes injustifiables à la dignité et à la responsabilité des citoyens. Pour améliorer le sort du pauvre et relever sa condition, il suffit de lui procurer par le libre-échange la faculté de vivre à bon compte, et de mettre à sa portée les bienfaits de l'enseignement. S'il le veut, la science lui fournira les moyens de participer à l'affranchissement général et de se hausser par

la liberté jusqu'à cette bourgeoisie dont l'ascendant n'est que la récompense de la volonté et de l'instruction.

Et en cela, dans un pays comme la Belgique, le libéralisme des libéraux s'associe et s'amalgame avec leur anti-cléricalisme, le seul point, mais cardinal, par lequel leurs convictions s'opposent à celles des catholiques. Car sur tout le reste ils sont d'accord. Ici seulement apparaît entre ces bourgeois une opposition irréductible parce que, dépassant la sphère des intérêts matériels, elle met aux prises les croyances. Et sans doute, il importe de le redire, les libéraux s'abstiennent, les uns par tolérance de principe, les autres, et ce sont encore les plus nombreux, par tradition de famille ou sentiment personnel, de tout sectarisme anti-religieux (1). Mais il n'importe. Dans cette redoutable question de l'enseignement dont dépend d'après eux le progrès social, il n'est pas possible que l'Église ne se mette pas en travers de leur route et que n'éclate enfin l'inévitable combat dont la crise de 1848 n'a fait que retarder l'explosion.

Le congrès libéral de 1846 avait inscrit à son programme la revision de la loi transactionnelle de 1842 sur l'enseignement primaire. Mais tout en se déclarant en principe d'accord avec lui, le Cabinet crut prudent d'ajourner cette réforme et de résoudre tout d'abord la question depuis longtemps pendante, de l'enseignement moyen. En fait, il appartenait presque tout entier à l'Église. Quelques grandes villes avaient bien institué des collèges communaux, mais partout ailleurs, il n'existait que des établissements ecclésiastiques : petits séminaires ou collèges de congrégations religieuses, parmi lesquels ceux des Jésuites occupaient le premier rang. Le projet de loi déposé par le ministère le 14 février 1850 organisait, pour affranchir la formation intellectuelle de la bourgeoisie de l'emprise confessionnelle, dix athénées et cinquante écoles moyennes dépendant de l'État. Les ministres des cultes étaient « invités à donner et à sur-

(1) A. Van den Peereboom, si complètement anticlérical qu'il soit, est un catholique pratiquant. Il s'effraye, en 1864, de voir une partie des libéraux s'attaquer à la religion et non plus seulement « au prêtre politique ». Voy. ses *Mémoires*, t. II, 1re partie, folio 26 V° et 178 V°.



veiller l'enseignement religieux », mais seul le pouvoir laïque nommait les professeurs, imposait le programme des études et inspectait les écoles. En face de l'enseignement confessionnel du clergé, l'État instituait donc un enseignement séculier ne relevant que de lui et où le prêtre ne pouvait plus, à aucun égard, intervenir à titre d'autorité. Au système de la collaboration confiante de l'Église et de l'État qui avait inspiré la loi de 1842, se substituait celui de leur séparation et de leur concurrence. Le gouvernement ne prétendait pas s'imposer, en reprenant les traditions de Guillaume Ier, à l'enseignement catholique; il se bornait à ouvrir des écoles où, conformément à son principe de l'indépendance du pouvoir civil, il se proclamait le seul maître.

Et c'est en cela précisément que résidait, aux yeux des catholiques, la portée et le danger de la loi. Elle accomplissait enfin la rupture imminente du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel dont la grande affaire de l'unionisme avait été de sauvegarder l'alliance. Pour les croyants, un enseignement que l'Église, seul dépositaire de la vérité religieuse et de la vérité morale, ne contrôlerait plus, apparaissait nécessairement anti-constitutionnel, anti-national et anti-social (1). Dans la presse comme dans le Parlement, on l'accusait de préparer le triomphe des doctrines « atroces » du socialisme. L'invitation même adressée au clergé de dispenser l'instruction religieuse était interprétée comme une hypocrisie et une dérision. Le prêtre ne pouvait entrer dans l'école qu'à titre d'autorité et c'était l'insulter que de l'y ravaler au rôle d'un simple professeur de religion, comme si la religion, qui eût dû imprégner tout le programme scolaire, n'y était qu'une branche parmi d'autres. Ainsi, du terrain politique, le débat glissait fatalement sur le terrain religieux. Dès le 14 mai, l'Église prenait ouvertement parti. Les évêques adressaient au Sénat une requête le priant de rejeter la loi votée par la Chambre. Quelques jours plus tard, le 20 mai, le pape lui-même exprimait « sa douleur à la vue des périls qui menaçaient en Belgique la religion catholique ».

(1) P. Hymans, *Frère-Orban*, t. II, p. 452.

La promulgation de la loi, le 1er juin 1850, ne mit pas fin à une agitation dans laquelle l'attitude adoptée par les autorités ecclésiastiques les obligeait à persévérer sous peine de paraître capituler en face de l'État. Les évêques défendirent au clergé de se charger de l'enseignement religieux dans les nouvelles écoles. Ainsi l'Église mettait l'enseignement de l'État en interdit. Entre elle et le pouvoir civil, l'opposition reparaissait aussi tranchée qu'elle avait été sous le gouvernement de Guillaume Ier. Et par un curieux retour des choses, comme sous Guillaume Ier encore, la résistance catholique était encouragée par le cours que les événements prenaient en France. Le vote récent de la loi Falloux (16 mars 1850) attestait clairement l'évolution nouvelle qui y ramenait l'État à l'Église. Dans le même moment où la Belgique fermait les écoles à l'influence religieuse, la France les lui rouvrait. Toutes les sympathies du clergé allaient à Napoléon III, et le coup d'État du 2 décembre 1851 lui parut le gage certain d'un avenir meilleur. Il applaudissait aux déclamations furibondes de Granier de Cassagnac contre le gouvernement libéral, sans prendre garde qu'elles étaient dirigées bien davantage contre le gouvernement parlementaire (1). Les journaux catholiques représentaient le ministère comme un danger social.

Peu à peu, l'opinion conservatrice s'inquiétait. La proposition de Frère-Orban de taxer les successions en ligne directe était représentée comme une atteinte au droit sacré de propriété (2). Parmi les libéraux eux-mêmes, beaucoup n'étaient pas sans s'effaroucher d'une telle hardiesse. Mis en minorité sur cette question, le gouvernement démissionna et ne reprit le pouvoir qu'en tempérant ses premières dispositions. Il fallut d'ailleurs dissoudre le Sénat pour vaincre la résistance. Manifestement, le prestige du Cabinet était compromis. Chaque élection renforçait l'opposition catholique au Parlement. L'exaspération des partis était telle que Frère-Orban se laissait aller jusqu'à lancer à la droite l'accusation de n'avoir obéi qu'à

(1) Voy. plus haut, p. 154.
(2) Voy. plus haut, p. 167.

la peur en se ralliant autour du gouvernement le 24 février 1848 et jusqu'à revendiquer pour le libéralisme seul l'honneur d'avoir sauvé le pays. De son côté, le roi s'inquiétait des attaques de plus en plus violentes lancées en France contre son ministère, et plus encore de l'évidente répugnance de celui-ci à demander aux Chambres les mesures militaires que l'attitude de Napoléon III rendait indispensables (1). Il s'empressa d'accepter la démission que Rogier, sentant la majorité se dérober, lui offrit le 29 septembre 1852.

La droite, n'étant pas assez forte pour prendre le pouvoir, le roi résolut de former un cabinet qui échapperait à la domination des partis en s'appuyant sur les éléments les plus modérés de chacun d'eux. Ce n'était pas un retour à l'unionisme : c'était un essai de gouverner au moyen du centre. Pour ménager la susceptibilité des groupes, presque tous les ministres furent choisis en dehors du Parlement. La présidence du Conseil échut à Henri de Brouckère, un de ces hommes de plus en plus rares dont le libéralisme demeurait celui qui avait régné vingt ans auparavant au sein du Congrès national.

En constituant ce nouveau gouvernement, Léopold Ier s'était incontestablement inspiré de considérations de politique extérieure. Il était grand temps et de calmer le mauvais vouloir de Napoléon III envers la Belgique et de pourvoir à la défense nationale. L'apaisement des passions permit au ministère d'obtenir pour cette double tâche le concours du Parlement. Des lois furent votées, on l'a vu plus haut, en vue de réprimer les attaques contre les souverains étrangers, en même temps que l'effectif de l'armée était porté à 100,000 hommes. Le gouvernement parvint aussi à trouver un biais pour sortir du conflit politico-religieux provoqué par l'opposition épiscopale à l'enseignement de l'État. Un accord, connu

(1) L'attitude du cabinet en face de la question militaire provoqua successivement la démission du général Chazal, ministre de la guerre, puis de son successeur le général Brialmont, le père du célèbre constructeur du système défensif d'Anvers et des forts de la Meuse. Cf. P. Crokaert, Brialmont, p. 367 (Bruxelles, 1925).



sous le nom de « convention d'Anvers », reconnut la nécessité de mettre l'instruction en harmonie avec les principes de la morale chrétienne. Les évêques se contentèrent de cette assurance. Ils n'insistèrent pas sur leur prétention de contrôler le choix des professeurs, confiants dans l'attitude conciliante du ministère qui permettait d'espérer un retour prochain à la collaboration des deux pouvoirs. Les élections de 1854 qui donnèrent aux catholiques quelques voix de majorité dans les Chambres, semblèrent marquer l'adhésion du pays à la politique nouvelle. Le roi les interpréta du moins dans ce sens, sans prendre garde à l'effritement de ce parti du centre sur lequel s'appuyait le cabinet de Brouckère.

En réalité, entre la droite désireuse de prendre le pouvoir et la gauche irritée de la modération croissante du gouvernement, les Chambres se classaient de nouveau en partis hostiles. Le libéralisme attardé de de Brouckère ne répondait plus au sentiment de personne. Il le comprit et se retira le 2 mars 1855, pour permettre au roi de tenter une dernière expérience unioniste.

Pierre De Decker, à qui fut confiée la mission de constituer le Cabinet, était comme catholique l'exact pendant de ce qu'avait été de Brouckère comme libéral. Demeuré fidèle aux doctrines de Lamennais, sa conception des rapports de l'Église et de l'État allait à les accorder l'un avec l'autre dans la liberté. S'il réprouvait l'encyclique de Grégoire XVI contre les libertés modernes, il n'admettait pas non plus que, sous prétexte d'indépendance, le pouvoir civil se refusât à coopérer avec le pouvoir ecclésiastique et lui enlevât les moyens de garantir par la religion, les bases de l'ordre social. Prenant ainsi position entre les partis, il rêva de gouverner en les conciliant et de ramener le Parlement à l'état d'esprit du Congrès et des Chambres unionistes d'avant 1839. La plupart de ses collaborateurs furent recrutés parmi les quelques députés du centre droit et du centre gauche. Dès son arrivée au pouvoir, il déclara qu'il gouvernerait en dehors des partis. Le roi enchanté possédait enfin « le ministère de son cœur ».

Pourtant la tâche que s'assignait De Decker était irréali-

sable. Dès le premier jour, il fut en butte à l'hostilité déclarée de la gauche et, quoi qu'il en eût, ne pouvant gouverner avec elle, il se vit réduit à gouverner contre elle. Cet unioniste fut, si l'on peut ainsi dire, catholique malgré lui. Et il faut reconnaître que les tendances nouvelles qui de jour en jour se manifestaient plus nettement au sein du parti catholique devaient inévitablement susciter, plus ardente que jamais, l'opposition libérale.

« La Belgique, écrivait Guizot en 1853, est le seul pays » catholique jusqu'ici qui ait su accepter et pratiquer les » principes de la société moderne sans cesser d'être chrétien » et catholique » (1). Au moment où il les écrivait cependant, ces paroles, sans cesser d'être vraies, ne l'étaient plus entièrement. A partir des environs de 1850, sous l'influence de la propagande ultramontaine menée en France par Veuillot et ses amis de l'*Univers*, l'attitude des catholiques belges se transformait visiblement. Seuls, quelques attardés se réclamaient encore de ces principes menaisiens qui avaient si puissamment contribué en 1830 à déterminer les rapports constitutionnels de l'Église et de l'État. Ils avaient été alors un idéal, ils n'étaient plus qu'un fait. On les admettait sans doute, mais, de jour en jour, le nombre allait croissant de ceux qui ne les considéraient plus que comme un expédient imposé par les circonstances, quoique condamné par le Saint-Siège. Dès 1853, le *Bien Public*, s'inspirant de l'*Univers*, entamait contre la liberté de conscience une campagne à laquelle il n'était que trop visible qu'allaient les sympathies du clergé.

Comme parti, les catholiques de la Chambre avaient beau proclamer leur fidélité à la constitution, l'attitude de leurs chefs spirituels les compromettait et les mettait en mauvaise posture en face de l'opposition libérale. Si, en 1856, De Decker refusait de destituer un professeur de l'Université de Gand accusé d'avoir nié dans son cours la divinité du Christ, les évêques de Gand et de Bruges le désavouaient

(1) Lettre à Léonce de Lavergne, *Revue des Deux Mondes*, 1 juillet 1908, p. 61.



aussitôt en lançant un mandement contre cette Université. Comment espérer dès lors conclure l'alliance de la liberté et des influences religieuses rêvée par les catholiques parlementaires et sans laquelle, comme Malou l'affirmait en 1857, « la séparation des pouvoirs, établie pour le progrès et le » bien, pourrait devenir pire que le despotisme ou la théo» cratie? » (1).

Un projet de loi sur la bienfaisance, proposé cette même année par le ministère, allait dissiper les dernières illusions des modérés. Depuis 1847, la question des fondations charitables n'avait cessé de mettre aux prises catholiques et libéraux. Ceux-ci, en conformité de la législation introduite dans le pays par la République et l'Empire français, revendiquaient pour les Bureaux de bienfaisance, l'administration exclusive du patrimoine des pauvres; ceux-là au contraire prétendaient que seule la volonté des fondateurs devait faire loi en ce domaine. En fait, dans la pratique et nonobstant le texte des lois, leur thèse avait été généralement admise depuis 1830. Sans abolir la législation, les autorités avaient toléré qu'on y dérogeât. Et cette tolérance avantageait singulièrement l'Église, la très grande majorité des donateurs ou des testateurs remettant presque toujours aux curés ou aux congrégations religieuses le soin d'exécuter leurs volontés. On ne pouvait demeurer plus longtemps dans une équivoque aussi déplorable par l'agitation qu'elle entretenait dans les esprits que par le désordre qu'elle provoquait dans l'organisation de la charité. Le projet du ministère tentait de concilier les deux opinions en conflit. S'il réservait aux fondateurs le droit de désigner les administrateurs de leurs fondations, il subordonnait l'acceptation de celles-ci à l'approbation du gouvernement sur l'avis du Bureau de bienfaisance, du Conseil communal et de la Députation permanente, obligeait les administrateurs à rendre compte de leur gestion et prenait des mesures pour empêcher l'accumulation entre leurs mains d'un trop grand nombre d'immeubles.

(1) De Trannoy, *Jules Malou*, t. I, p. 333 (Bruxelles, 1905).

En s'écartant des principes posés par la Révolution française, cette réforme se prêtait trop aisément à l'accusation de viser au retour de l'Ancien Régime pour que l'opposition libérale ne s'emparât pas aussitôt de ce grief. On comprendrait mal cependant les colères qu'elle provoqua si elle n'avait coïncidé avec l'évolution anti-constitutionnelle qui se manifestait, on vient de le voir, dans une partie de l'opinion catholique. L'augmentation constante des congrégations religieuses attisait encore le soupçon d'une conspiration gouvernementale en faveur de la « main-morte », mot horrifique et sinistre bien fait pour exciter la colère et la crainte. Abandonner d'ailleurs la bienfaisance à l'Église n'était-ce pas la doter d'un instrument formidable d'influence et de pression? N'était-ce pas augmenter encore sa richesse déjà trop grande? Une brochure retentissante stigmatisait la loi du nom de « loi des couvents », et le ministre de France écrivait à Paris qu'elle allait permettre au clergé de « tout écraser » sous sa puissance (1).

Après des discussions passionnées, la Chambre des Représentants vota les articles essentiels du projet et aussitôt à Bruxelles et dans toutes les grandes villes ce fut l'émeute. Émeute purement politique d'ailleurs, purement libérale et par cela même pour le gouvernement, bien plus redoutable que n'eût été un mouvement populaire. Comment, en effet, la bourgeoisie au pouvoir eût-elle osé employer la troupe contre cette autre partie de la bourgeoisie qui, sous les fenêtres du Palais de la Nation, huait les ministres, sifflait le nonce du pape, acclamait Frère-Orban, et le soir brisait les vitres du couvent des capucins et des bureaux de rédaction de *L'Émancipation ?* Était-il possible de faire tirer sur ces électeurs échauffés, comme s'ils eussent été de simples grévistes? Et faire marcher contre eux la garde civique, cette « armée de la bourgeoisie », il n'y fallait pas penser, car dans tous les grands centres, la garde civique se fût rangée de leur côté.

(1) *Archives du Ministère des Affaires Étrangères à Paris, loc. cit.*, n° 232, (Lettre du 20 avril 1857).



Déconcerté par l'événement, le ministère ne chercha qu'à gagner du temps. Le 29 mai, il renvoyait son projet à la section centrale de la Chambre et le 12 juin clôturait la session parlementaire. C'était capituler devant l'émeute et c'en était fait de la loi. L'opposition, sentant la partie gagnée, n'en fut que plus hardie. De toutes parts les villes pétitionnaient ou protestaient; la presse libérale entretenait l'agitation. Les élections communales du mois d'octobre se firent sur la « plate-forme » de la loi. Elles furent un éclatant triomphe pour l'opposition. A Gand les catholiques qui avaient obtenu 1,000 voix de majorité aux élections précédentes se trouvaient maintenant en minorité de 1,500 voix. Manifestement l'opinion s'était prononcée : si le ministère possédait encore la majorité dans les Chambres, il ne la possédait plus dans le pays. S'obstiner davantage, c'eût été provoquer des troubles plus graves en provoquant le sentiment public. De Decker ne voulut pas en affronter la responsabilité. Il démissionna le 30 octobre.

Il semble bien que le roi ne fut pour rien dans cette résolution. Le ministère avait été son œuvre et il dut en considérer le départ comme un échec personnel. Quelques jours encore avant les élections communales, il disait à Barrot que « les événements du mois de mai avaient fait perdre à ce pays trente pour cent dans l'opinion du monde. Encore une crise comme celle que nous venons de traverser et son crédit moral tombera au niveau de la dette espagnole » (1). Il se plaignit plus tard d'avoir été abandonné par ses ministres. On peut douter cependant qu'il ait eu vraiment l'idée de monter à cheval pour dompter le désordre. Il avait trop d'expérience pour prétendre maintenir au pouvoir, sous prétexte de correction parlementaire, un Cabinet dont le prestige venait d'être si fortement ébranlé. C'eût été commettre au profit de De Decker la même faute que Louis-Philippe avait commise en 1848 au profit de Guizot.

Sans doute le parlementarisme venait de subir un de ces

(1) *Archives du Ministère des Affaires Étrangères à Paris, loc. cit.*, n° 235, (lettre du 14 octobre 1857).

accrocs auxquels sont exposés tous les gouvernements d'opinion. Mais ce qui sortait irréparablement compromis de l'aventure, c'était l'unionisme. Léopold y était néanmoins si attaché qu'il songea un moment à rappeler de Brouckère au pouvoir. Il espérait en même temps calmer l'exaspération des catholiques qui l'accusaient d'avoir provoqué la démission du Cabinet. Au mois de novembre, il chargeait Adolphe Dechamps de porter au pape une lettre autographe pour faire donner une leçon de modération aux évêques de Gand et de Bruges (1). A ce moment d'ailleurs il s'était résolu à l'inévitable en rappelant de nouveau Rogier aux affaires et en lui accordant la dissolution des Chambres. Mais il demeurait si irrité contre les libéraux, que le 13 novembre, causant avec le ministre de France, il se déclarait prêt, s'il le fallait « à en appeler aux cinq grandes Puissances qui ont créé et consacré la nationalité belge » (2).

Les élections du 10 décembre 1857 dissipèrent sa colère et ses inquiétudes. Elles envoyèrent au Parlement soixante-dix libéraux et trente-huit catholiques. Ainsi le pays légal avait voté pour les émeutiers de mai. Son verdict approuvait la démission du Cabinet De Decker et condamnait définitivement l'unionisme. On en revenait, et cette fois pour toujours, au gouvernement des partis.

II

Le Cabinet libéral qui arrivait au pouvoir le 9 novembre 1857 devait s'y maintenir pendant treize ans, la plus longue durée à laquelle un gouvernement soit jamais arrivé en Belgique depuis 1839. Son chef nominal était Charles Rogier, son chef effectif fut Frère-Orban, et la prépondérance de ce dernier ne s'explique pas seulement par la puissance de sa personnalité : elle correspond encore admirablement à la situation politique.

(1) De Trannoy, *op. cit.*, p. 358.

(2) *Archives du Ministère des Affaires Étrangères à Paris, loc. cit.*, n° 235. (Lettre du 13 novembre 1857). Le ministre ajoute que le roi a parlé avec une très grande violence et comme il lui arrive peu souvent de le faire.

Si fort qu'il eût évolué sous l'influence des nécessités parlementaires, Rogier n'en demeura pas moins fidèle jusqu'au bout à l'idéalisme démocratique et national de sa jeunesse. Au vrai, il ne fut jamais exclusivement un homme de parti, ni un pur anticlérical, ni même un pur libéral. On retrouve en lui des traces ou si l'on veut des repentirs d'unionisme, et le dogme de la liberté économique ne parvint pas à s'imposer complètement à cet ancien disciple de Saint-Simon. Ses origines populaires et sa formation intellectuelle le classaient au surplus en marge de cette haute bourgeoisie capitaliste avec qui il se vit forcé de collaborer sans pourtant sympathiser complètement avec elle. Voltairien et saint-simonien, il ne put ni prendre vis-à-vis de l'Église l'attitude d'un sectaire, ni en matière sociale adhérer sans réserves au principe du « laisser-faire et laisser-passer ». Dégagé de tout esprit de système, il se laissait aller à ses tendances humanitaires et à sa tolérance généreuse sans chercher à les concilier. Beaucoup demeurait en lui du républicain et du patriote de 1830. La pratique du pouvoir l'avait incliné à l'opportunisme; elle n'en avait pas fait un doctrinaire. Avec ses beaux cheveux blancs, son sourire, sa bienveillance et son aménité, il apparaissait au sein du Parlement comme le survivant d'une époque disparue dont le glorieux souvenir, et chez quelques-uns le regret, rejaillissaient sur lui. C'était un ancêtre : ce n'était plus l'homme du jour.

L'homme du jour Frère-Orban, l'était au contraire à tous égards. Personnellement, il possédait toutes les qualités d'un grand ministre : la parole, la netteté des vues, l'énergie, la volonté. Dédaigneux de ses adversaires, cassant avec ses collègues, paré du double prestige de l'autorité morale et de la beauté physique, il s'imposait comme un chef et il frappa le gouvernement de son empreinte. Sous sa direction le ministère devait marquer, jusqu'en 1870, l'apogée du régime libéral et du régime censitaire.

Avec ce ministère, ce qui arrive au pouvoir, c'est le libéralisme sans doute et avec lui l'anticléricalisme, mais c'est en même temps cette haute bourgeoisie à laquelle Frère-Orban appartient par alliance de famille et par conviction. Les élec-

tions de 1857 ont été pour elle une éclatante victoire. Pas un radical, pas un avancé n'a figuré sur la liste des associations libérales qui ont conduit la bataille. La réaction provoquée par la « loi des couvents » n'a profité qu'aux doctrinaires. Elle a été tout ensemble anti-démocratique et anti-cléricale. La crainte de voir l'Église ramener la société à l'Ancien Régime a rejeté l'opinion vers les défenseurs les plus ardents de l'ordre moderne, c'est-à-dire vers les libéraux aussi fervents adeptes de la liberté de conscience que de la liberté économique. Leurs principes répondent à toutes les nécessités d'une époque pour laquelle le progrès social se confond avec le progrès du capitalisme et de l'industrie. Comme jadis les Orangistes, ils apparaissent sous l'aspect d'un « parti industriel ». Presque tous leurs représentants aux Chambres sont recrutés dans le monde des affaires ou parmi les maîtres du Barreau. Ce que l'on attend d'eux, c'est la réalisation d'un programme qui développera toutes les énergies économiques du pays.

Et l'on a vu que ce programme, sous la conduite de Frère-Orban, ils l'ont réalisé à merveille. Suppression des octrois, introduction du libre-échange, rachat du péage de l'Escaut, création de la Banque Nationale, autant de réformes qui ont été autant de bienfaits (1). Les adversaires eux-mêmes du gouvernement en ont dû reconnaître le mérite. Elles dépassent en effet le domaine des intérêts de parti pour atteindre celui des intérêts généraux de la bourgeoisie censitaire. Par elles, le régime bourgeois se fortifie par cela même qu'elles attestent sa bienfaisance. Elles justifient ce dogme de la liberté en tout et pour tous que la science considère de son côté comme la condition indispensable de la santé sociale. N'affranchissent-elles pas d'ailleurs le travail en même temps que le capital? Sans doute, une loi mort-née sur la protection des ouvriers proposée en 1860 par Rogier a fâcheusement détonné au milieu du système comme une maladroite réminiscence des utopies socialistes d'antan, mais l'organisation des Conseils de Prud'hommes (1859), l'établissement de la Caisse d'épargne (1865),

(1) Voy. plus haut, p. 166 et suiv.

la suppression du délit de coalition (1866), l'institution des abonnements ouvriers au chemin de fer (1869-1870) ne prouvent-ils pas que le libéralisme censitaire dispense aussi largement ses faveurs au peuple qu'à la bourgeoisie? Le gouvernement n'a qu'un devoir : favoriser partout et chez tous l'initiative individuelle. Et ce devoir comment nier qu'il le remplisse admirablement? Ce qu'il a voulu faire et ce qu'il a fait, c'est ce qu'il devait faire, c'est-à-dire adapter la nation aux nécessités de l'industrie capitaliste.

Pour arriver à son but, il lui fallait la force. Il l'a possédée, grâce à l'appui que durant treize ans le parti libéral lui a fourni dans le libre jeu des institutions parlementaires. Mais le libéralisme économique, pour ce parti, s'associe étroitement à l'anti-cléricalisme. Or l'indépendance du pouvoir civil est bien loin d'avoir cause gagnée. Les progrès de l'ultramontanisme lui font courir de nouveaux périls et mettent en question ces libertés constitutionnelles dont la garantie est indispensable au progrès. Ici encore, Frère-Orban apparaît comme l'incarnation même de l'opinion qu'il dirige et qu'il inspire. Chez lui, le libre-échange et l'anti-cléricalisme ne sont vraiment que les deux parties indissolubles d'une même doctrine. Pour que la liberté soit entière, il faut la protéger contre les atteintes de l'Église. La religion a son domaine propre et il prend sur lui de le définir, sûr d'avoir raison et ne voyant dans les protestations des catholiques qu'hypocrisie ou mauvaise foi. En ceci, quoi qu'il en ait, ce contempteur de l'État est bien obligé de revendiquer pour l'État les droits qu'il lui refuse en matière sociale et économique. De là, toutes ces lois que la droite a stigmatisées comme autant d'atteintes portées à la liberté : loi sur les fondations charitables (1859), loi déférant aux tribunaux les attaques méchantes faites en chaire contre l'État ou les personnes (1862), loi sur les bourses d'études (1860), loi sur le temporel des cultes (1870).

A la distance où nous sommes de cette époque, nous ne comprenons plus bien les fureurs qu'elles ont provoquées. On n'y découvre aucune nouveauté dirigée contre l'Église. Elles se bornent à faire passer dans la pratique les principes de la

législation introduite dans le pays par la République française et l'Empire, législation que ni le royaume des Pays-Bas, ni la Révolution belge n'avaient abolie, mais qui, depuis 1830, était tombée en désuétude. En réalité, elles ne sont que la conséquence juridique de la séparation de l'Église et de l'État. Et cela est si vrai que leur adoption a été définitive et que les ministères catholiques qui succédèrent au Cabinet de 1857, les ont laissé subsister. C'est donc beaucoup plus leur tendance que leur contenu qui a provoqué l'opposition acharnée de la droite. En s'élevant contre elles, c'est contre la conception de l'État neutre et laïque qu'elle protestait.

Car, encore une fois, pour les catholiques, la neutralité de l'État en matière religieuse implique son hostilité à la religion. Si les ministres et si la majorité qui les soutient dans les Chambres protestent de leur respect pour elle, ne voit-on pas poindre au sein même du parti libéral une orientation nettement anti-catholique? A la lutte contre l'Église se substitue évidemment parmi les « avancés » et les « radicaux », la lutte contre les croyances que l'Église a mission de propager. Ses dogmes sont représentés comme incompatibles avec la liberté politique et avec les découvertes de la science. Le progrès est au prix de leur disparition et il faut dès lors les attaquer en face, et à l'intolérance cléricale répondre par l'intolérance laïque.

Le mouvement, parti des loges maçonniques, se répand, depuis les environs de 1857, avec une rapidité croissante. Dans les grandes villes se forment des sociétés de « solidaires » dont les membres s'engagent à s'abstenir des sacrements. Les enterrements civils se multiplient et donnent lieu à des manifestations de libres-penseurs. La répartition des cimetières en une partie bénite pour les croyants et une partie profane pour les non-croyants, devient un sujet de conflits incessants et de scandales. A Bruxelles s'ouvre une école pour les jeunes filles de la bourgeoisie d'où l'enseignement religieux est banni. A l'Université de Gand, le professeur Laurent, dans son cours et dans ses écrits, attaque l'Église avec passion et, au mépris de la constitution, réclame sa subordination à l'État.

Émile de Laveleye, constatant l'impossibilité pour les libéraux de professer encore les dogmes catholiques, leur conseille de se convertir au protestantisme. Dans la jeunesse, dans la jeunesse des grandes écoles surtout, ces tendances excitées par l'amour des nouveautés, le besoin d'activité et la hardiesse des tempéraments vont à l'extrême radicalisme. Le congrès des étudiants tenu à Liége au mois d'octobre 1865 a été « effrayant ». Des étudiants parisiens y sont venus, un crêpe au chapeau; on y a exalté la république, insulté Napoléon III, pourfendu l'Église et la religion (1).

Sans doute ces outrances ne sont, dans le parti libéral, que le fait d'une minorité. Mais il n'importe. Un parti est toujours jugé sur l'attitude de son avant-garde et il était fatal qu'aux yeux des catholiques le radicalisme compromît tous les libéraux, comme aux yeux des libéraux l'ultramontanisme compromettait tous les catholiques.

Si inquiet qu'il eût été tout d'abord de l'avènement du ministère, le roi n'avait pas tardé à lui accorder sa confiance. Il lui savait gré de l'énergie avec laquelle il avait défendu devant les Chambres et finalement fait voter les travaux de fortification d'Anvers (1859). Il n'avait fallu rien de moins que l'évidence des dangers courus par l'indépendance nationale pour amener le ministère à imposer à sa majorité une résolution qui devait faire supporter au pays de lourdes dépenses et qui se heurtait à l'hostilité déclarée des Anversois. Les servitudes militaires avaient produit dans la ville un mécontentement si vif que, sans distinction de partis, les opposants avaient ameuté les masses populaires en des meetings de protestation. En mai 1862 la situation était tendue au point que les électeurs ayant décidé de s'abstenir lors d'une élection sénatoriale, en manière de protestation, il ne s'en présenta que 151 sur 4,590. Les conseillers communaux donnaient leur démission. Le roi, pour avoir reçu froidement une députation chargée d'obtenir la suspension des tra-

(1) *Archives du Ministère des Affaires Étrangères à Paris, loc. cit.*, n° 244 (Lettre du 30 octobre 1865).



vaux, était grossièrement insulté dans les réunions publiques.

Ce débordement de colères devait fatalement tourner au profit des catholiques. Les libéraux anversois avaient beau réprouver la conduite du ministère, le fait d'appartenir à son opinion les discréditait. Le *meeting*, pour employer l'expression qui désignait l'opposition aux fortifications, finit par rompre avec l'association libérale. Dans ses séances passionnées, les griefs locaux étaient exploités en même temps que les griefs linguistiques qui commençaient à occuper l'opinion. La grande ville flamande n'était-elle pas sacrifiée au militarisme néfaste d'un gouvernement composé de Wallons? Le ministre de la guerre, Chazal, n'était-il pas d'origine française? N'était-ce pas un crime d'ailleurs que de sacrifier les intérêts d'Anvers sous prétexte de défendre la Belgique que sa neutralité protégeait suffisamment? Bref, pour la première fois, l'intérêt électoral empoisonna la question militaire qu'il ne devait plus cesser d'infecter depuis lors. Aux élections de 1863, le *meeting* envoyait au Parlement une députation exclusivement catholique.

Dans tout le pays d'ailleurs, le parti catholique désemparé par sa défaite de 1857, se reprenait visiblement. Jusqu'alors il avait manqué d'une organisation politique et sa presse était bien moins nombreuse que la presse libérale. Au lieu de le servir, les nouveaux organes qui se réclamaient de lui le compromettaient par leurs violences et la rigueur de leur ultramontanisme. A toute évidence, c'est là ce qui inquiétait le corps électoral. Aussi longtemps que la droite resterait suspecte de ne point accepter franchement la constitution, elle devait renoncer à toute chance de reprendre le pouvoir. Dès 1861, Montalembert suppliait ses amis de Belgique de désavouer l'*Univers* « qui déshonore le parti catholique en France ». Les éloges des journalistes catholiques à l'adresse de Napoléon III l'indignaient, et il leur reprochait « de se montrer empressés à devenir ses sujets » (1).

(1) E. de Moreau, *Adolphe Dechamps*, pp. 437, 275. Voir dans le *Flambeau* de 1929, p. 412, un article de la *Patrie* de Bruges, souhaitant que la guerre acharnée livrée au catholicisme par le ministère de Léopold « aboutisse à faire balayer son trône par l'étranger », c'est-à-dire par Napoléon III.



Il domina de son talent et de ses convictions le congrès catholique qui se réunit à Malines en 1863 et qui, dans l'histoire du parti, a la même importance que, dans celle du parti libéral, le congrès de 1846. Dans un discours retentissant, il y stigmatisa les catholiques qui s'obstinent à ne pas comprendre les principes de la société moderne. Et son succès rendit courage aux modérés qui se disaient « fervents catholiques et libéraux impénitents » (1). Le pape cependant blâma sévèrement cette compromission. Le *Bien Public* continua de fulminer. Le parti demeura malgré tout divisé entre deux tendances. Mais les ultras ne parvinrent pas à s'imposer. En 1864 Monseigneur Sterckx, l'archevêque de Malines, publiait deux lettres sur les libertés promulguées « par notre immortel Congrès » et niait qu'elles ne fussent que des « concessions transitoires ».

Il est certain que, dans sa très grande majorité, le parti catholique, comme le parti libéral, restait attaché à la modération. Mais de même que les loges compromettaient le premier, le clergé et la papauté compromettaient le second. Ses adversaires lui reprochaient de ne pas oser avouer ses principes. Ils exploitaient ses protestations contre l'unité italienne (2), ses manifestations en faveur de la souveraineté du pape, sa prétention de donner le pas dans les cérémonies au drapeau pontifical sur le drapeau national. Et sans doute pris entre la thèse et l'hypothèse, entre leur obéissance au Saint-Siège et leur fidélité à la constitution, les catholiques se trouvaient en posture embarrassante. En 1864, à Gand, à la veille des élections, ils en étaient réduits à supplier les évêques de ne pas publier de mandement et de garder le silence (3). Néanmoins ils avaient alors largement regagné le terrain perdu. Partout leurs associations s'opposaient à celles de leurs adversaires. Leurs journaux se multipliaient. Leur front de parti était reconstitué sur toute la ligne.

Cependant le ministère s'usait au pouvoir. « Le gouver-

(1) Mot de Schollaert. L. Hymans, *Histoire parlementaire*, t. IV, p. 157.

(2) Ch. Terlinden, *La reconnaissance du royaume d'Italie par la Belgique* (*Mélanges Pirenne*, t. II).

(3) E. de Moreau, *Adolphe Deschamps*, p. 462.

nement, disait Frère-Orban, a le devoir d'être impopulaire » et sa majorité avait beau fondre à chaque élection, il n'en restait ni moins dédaigneux pour ses adversaires, ni moins autotaire pour ses amis. En véritable homme d'État, il ne pouvait se résigner à une politique de marchandages et d'expédients. Au commencement de janvier 1864, ne possédant plus à la Chambre des Représentants que deux voix de majorité, il remettait au roi la démission du Cabinet.

Le désir du roi eût été d'en revenir encore à une combinaison « centriste ». Mais le centre n'existant plus, force lui fut de se rejeter sur la droite. C'était la première fois qu'elle était appelée à formuler un programme de gouvernement. Celui qu'Adolphe Dechamps rédigea répudiait nettement toute apparence confessionnelle. Dans l'intérêt même de la religion, il voulait que le ministère fût constitutionnel plus encore que catholique. On reprochait à son parti d'être hostile à la liberté, c'est d'elle qu'il se réclama. Il proposa non seulement d'augmenter l'autonomie communale en donnant aux Conseils communaux le droit de nommer les échevins, mais encore d'étendre le droit de suffrage pour les élections communales et provinciales. Ainsi, la commune et la province échapperaient en même temps à l'ingérence de l'État et à la prépondérance des libéraux, le nombre de ceux-ci, dans un pays aussi catholique que la Belgique, diminuant à mesure que l'on descendait de la bourgeoisie vers le peuple. Décentralisation et démocratie, tels étaient donc les points essentiels du programme Dechamps. Ils devaient dans l'avenir s'imposer de plus en plus à son parti.

Sur le moment, il effrayèrent beaucoup de ses amis et se heurtèrent aux défiances du roi qui depuis 1848 redoutait toute nouvelle concession à la démocratie. Il craignait au surplus qu'un ministère catholique ne fût entraîné par les Anversois dans une direction anti-militariste. Bref, il refusa d'accorder à Dechamps la dissolution des Chambres qui eût été la condition indispensable de son arrivée au pouvoir, et faute de mieux il conserva ses ministres. Pour sortir de la situation inextricable où l'on se trouvait, il dut bientôt d'ailleurs concéder cette dissolution à laquelle il venait de s'opposer mais que l'obstruc-

tion de la droite rendait inévitable. Elle raffermit, contre l'attente des catholiques, ce gouvernement libéral dont ils espéraient prendre la succession. Et leur dépit se tourna contre le roi qui paraissait les avoir joués. Jamais l'exaspération des partis ne s'était encore haussée à la virulence où elle atteignit alors (1). A l'étranger, on se demandait si la nationalité belge pourrait supporter une telle tempête. Bismarck affectait pour l'avenir du pays des inquiétudes qui ne répondaient que trop bien aux intérêts de sa politique, et le *Times* présageait que la Belgique ne survivrait pas à son premier roi (2).

L'échéance paraissait imminente, car la santé du souverain déclinait rapidement. Depuis 1862 il souffrait de la pierre, avait subi plusieurs opérations et pendant quelque temps n'avait plus correspondu avec ses ministres que par l'intermédiaire de Jules van Praet. Son caractère s'était aigri et cet homme si maître de lui s'abandonnait maintenant à des accès de colère. Un mieux momentané avait été suivi le 8 février 1865 d'une congestion cérébrale. En avril, le roi avait fait un dernier voyage en Angleterre. Il en était revenu si souffrant que l'on ne pouvait plus se faire d'illusions sur sa fin prochaine. Il se traînait lamentablement, attent d'hydropisie et son état était devenu si grave qu'au mois de novembre les ministres s'attendaient à son abdication (3). La robustesse de sa constitution résista quelques semaines encore. Le 10 décembre, vers 11 heures du matin, il expirait au château de Laeken.

Ses funérailles, le 16 décembre, furent aussi émouvantes que l'avait été son avènement. C'était la première fois depuis la mort de l'archiduc Albert que la Belgique donnait la sépulture à son souverain. Comme homme, Léopold eût sans doute voulu reposer à Windsor, dans cette Angleterre à qui se rattachaient ses plus chers souvenirs; comme roi, son tombeau ne pouvait se trouver qu'au milieu du peuple qui l'avait appelé

(1) *Archives du Ministère des Affaires Étrangères, à Paris, loc. cit.*, nº 244 (Lettre du 16 septembre 1865).

(2) E. Beyens, *Le Second Empire vu par un diplomate belge*, t. I, p. 389. (Bruges, 1924).

(3) *Mémoires d'A. Van den Peereboom*, t. II, 1re partie, folio 166.

et auquel il avait rendu tant de services. Seul le pasteur protestant qui suivait son cercueil rappelait son origine étrangère. La nation l'avait oubliée depuis longtemps. Le deuil public était la consécration suprême de la dynastie. Et les représentants des vieilles monarchies, qui n'avaient si longtemps prononcé qu'avec un dédain apeuré le nom du roi révolutionnaire qu'ils conduisaient à sa dernière demeure, y ajoutaient la reconnaissance de l'Europe. La pompe funèbre de Léopold Ier fut en réalité son triomphe. Il était réservé à l'avenir, qui devait voir tomber tant de trônes, d'attester la solidité du sien.

LIVRE III

LE RÈGNE DE LÉOPOLD II JUSQU'EN 1884

CHAPITRE PREMIER

LES DÉBUTS DU RÈGNE

I

Si forte que l'influence de la couronne fût devenue sous Léopold I[er], elle n'en avait pas moins scrupuleusement respecté les limites que, dès avant l'arrivée du roi, la constitution lui avait imposées. Il n'avait pas régné en vertu du droit dynastique, et il n'avait jamais oublié qu'au lieu d'être roi de Belgique par la grâce de Dieu, il était roi des Belges en vertu du pacte conclu entre lui et la nation. Ce pacte s'imposait également à son successeur. Le roi mort, personne n'avait crié vive le roi. Le duc de Brabant n'était encore le 10 décembre que l'héritier civil de son père. Il ne pouvait monter au trône et prendre le nom de Léopold II qu'après avoir prêté le serment constitutionnel qui ferait de lui le chef de l'État. En attendant, la royauté se trouvait interrompue par une sorte d'entre-acte républicain, durant lequel le gouvernement était conjointement exercé par les ministres. Il n'y avait plus au Palais qu'un cadavre.

Si les inquiétudes qu'avaient émises sur le sort du pays ceux qui en souhaitaient ou qui en craignaient la ruine avaient eu le moindre fondement, un instant si propice n'eût pas manqué de le montrer. Or ce qu'on voyait, c'était le calme dans le

deuil, l'union de tous dans la tristesse. La mort du roi n'avait pas ébranlé l'édifice dont la solidité était le plus bel hommage rendu à celui qui venait de disparaître.

L'inauguration de Léopold II avait été fixée au lendemain des funérailles de son père. Celle de Léopold Ier accomplie en plein air, en présence du Congrès et à la face du peuple, avait marqué l'achèvement du régime constitutionnel. Celle du nouveau roi n'était que la conséquence de son fonctionnement. Le Congrès ayant remis ses pouvoirs aux Chambres, c'est devant les Chambres réunies qu'il devait prendre la couronne et, si l'on peut ainsi dire, conclure le mariage mystique qui devait l'unir à la nation.

Même allégresse d'ailleurs le 17 décembre 1865 que de 21 juillet 1831 (1). Aucune pompe rigide, aucune étiquette de cour. Un peuple en fête sous le soleil d'hiver se pressant au milieu des acclamations sur le passage du prince qui, sorti duc de Brabant du palais, allait y rentrer roi; la joie et la confiance générales succédant au deuil de la veille, comme une nouvelle acceptation populaire et une consécration définitive du régime.

Les paroles que le roi prononça devant le Parlement après avoir prêté le serment constitutionnel, furent une profession de foi et un programme. Son père avait été « Belge par adoption ». Pour lui, « premier roi à qui la Belgique ait donné le jour », il s'affirmait dès les premiers mots « Belge de cœur et d'âme ». Il attestait son amour pour « les grandes institutions qui garantissent l'ordre en même temps que la liberté et sont la base la plus solide du trône ». Déterminant à l'avance son rôle en face des partis, « Ma mission constitutionnelle, disait-il, me range en dehors des luttes d'opinion, laissant au pays lui-même à décider entre elles ». Puis s'adressant à la fois aux Belges et à l'étranger : « Dans ma pensée l'avenir de la Belgique s'est toujours confondu avec le mien et toujours je l'ai considéré avec cette confiance qu'inspire *le droit* d'une nation libre, honnête

(1) Tous les témoignages s'accordent sur ce point. Le ministre de France lui-même parle d' « enthousiasme indescriptible ». *Archives du Ministère des Affaires Étrangères à Paris, loc. cit.*, n° 244. (Lettre du 17 décembre 1865.)



et courageuse qui veut son indépendance, qui a su la conquérir et s'en montrer digne, qui saura la garder ». Enfin, il concluait par cette promesse, dont le vague dissimulait sans doute les grands desseins qu'il se réservait d'accomplir : « L'édifice dont le Congrès a jeté les fondements peut s'élever et s'élèvera encore ».

L'enthousiasme que souleva ce discours fut peut-être d'autant plus grand qu'il s'y mêlait quelque surprise, car on ne connaissait guère mieux ce prince de trente ans qui venait de se révéler, que trente-quatre ans plus tôt on n'avait connu son père. Sa jeunesse s'était écoulée au Palais, dans une retraite accessible seulement aux quelques familiers de la Maison royale, un van Praet, un Conway, un Devaux. On lui attribuait un caractère sérieux, réfléchi, peu de goût pour les choses militaires, moins encore pour les distractions mondaines. Quelques personnes qu'avaient étonnées son intérêt pour les constructions et les embellissements de Bruxelles, le croyaient occupé de projets futiles et dispendieux. Quand, à l'âge de dix-huit ans, il avait occupé au Sénat le siège que la constitution y réservait à l'héritier du trône, on l'avait entendu avec une surprise indifférente s'abandonner à des digressions sur l'importance des colonies et les possibilités d'expansion du pays en Asie-Mineure. Puis il avait fait de grands voyages en Égypte, dans les Indes, en Chine. A l'étranger, ce grand jeune homme blond, peu élégant, avait détonné dans les cours et dans les salons par l'abondance un peu indiscrète de ses propos. Bref, il restait pour tout le monde un personnage énigmatique, un peu bizarre et que personne ne semblait prendre fort au sérieux. Très différent en tout cas de son père, il n'y avait plus rien en lui d'Anglais, moins encore d'Allemand. Ce n'était pas un étranger et ce n'était pourtant pas un Belge. L'hérédité des rois, et c'est sans doute un bien, les différencie toujours de leur peuple. Les atavismes qui se combinaient en Léopold lui avaient fait une personnalité dont la force devait se révéler avec le temps, mais dont il semble que personne n'ait jamais pénétré l'intimité.

Par l'intelligence et par l'ambition il rappelle son père, mais en plus grand. Ce n'est plus en simple politique qu'il conçoit

le rôle et l'avenir de son royaume. Monté sur le trône au moment où débute l'étonnante expansion économique qui va projeter sur le monde les énergies surabondantes de l'Europe, il a voulu que la Belgique se taillât sa part dans l'exploitation du globe. Dès sa jeunesse il ne peut supporter que ce pays surpeuplé, gorgé de capitaux et grouillant d'activité se contente de s'enrichir sur place et se complaise dans sa petitesse. Il voit grand pour lui et sa devise pourrait être celle de Charles-Quint « plus oultre ». En 1859, il souhaite ardemment que le pays prenne part à l'expédition anglo-française de Chine (1). Avec Brialmont, il étudie des plans de colonisation et travaille lui-même à organiser une campagne de propagande en leur faveur. Il ne craint pas de rêver pour son peuple le rôle d'un « peuple impérial » (2). Devenu roi, il ne songera qu'à faire de ce rêve une réalité. En dépit de l'incompréhension générale, de la timidité des hommes d'affaires, de la pusillanimité et de l'étroitesse de vues du Parlement, à force de volonté, d'opiniâtreté, d'adresse, de ruse et d'audace, il atteindra son but, et à sa mort, la Belgique, grâce à lui et malgré elle, possédera dans le bassin du Congo une colonie quatre-vingts fois plus grande que son territoire.

Des visées royales, personne au début, n'a pu se douter. Elles sont pour Léopold le jardin secret où il s'enferme et où ses ministres ne pénètrent pas. Devant eux il ne se montre que sous l'aspect du souverain constitutionnel par excellence. Dès le premier conseil qu'il préside, il fait leur conquête. Van den Peereboom, si plein au début de préventions contre lui, vante maintenant son intelligence, son savoir, son jugement et son tact. Tout de suite « il a magnétisé » Frère-Orban. En 1867, il l'a « séduit », le voit tous les jours et l'influence qu'il exerce sur lui se transmet ainsi au gouvernement (3). La modestie qu'il affecte augmente encore la confiance qu'il

(1) *Archives du Ministère des Affaires Étrangères, à Paris, loc. cit.*, n° 239. (Lettre du 20 novembre 1859.)

(2) L. de Lichtervelde, *Léopold II*, p. 58.

(3) *Mémoires d'A. Van den Peereboom*, t. II, 1re partie, fol. 202, 209, 224, 334.

inspire. « Je n'ai pas, dit-il, l'autorité du feu roi » (1), et son respect des formes parlementaires ravit les Chambres si chatouilleuses à l'égard des prérogatives de la Couronne. « Si l'on devait trouver quelque jour un Polignac dans les rangs catholiques, s'écriera le député Orts en 1876, ce qu'on ne trouvera jamais en Belgique, c'est un Charles X » (2).

Pourtant, si grande que soit sa séduction personnelle, elle a ses limites dans l'esprit de parti. Durant tout son règne, l'intérêt national qu'il incarne s'est trouvé aux prises avec l'intérêt électoral qui domine au Parlement. Il lui a fallu autant d'opiniâtreté pour amener les Chambres à voter les mesures indispensables à la défense du pays, que pour créer l'État du Congo. Il a fini par laisser dans cette lutte incessante ce qui subsistait d'une popularité déjà bien ébranlée par l' « aventure africaine ». Mais il ne voyait dans la popularité qu'une « écume » méprisable. Il a connu l'amertume ; il n'a pas connu le découragement, et sans doute le plus beau jour de son règne est-il celui où, sur son lit de mort, il a pu apposer sa dernière signature à la loi qui réorganisait enfin les forces militaire de la Belgique.

Son œuvre paraît plus grande quand on songe aux circonstances au milieu desquelles il l'a réalisée. A l'intérieur, son règne a connu l'apogée des luttes de partis, la crise de la revision constitutionnelle, les débuts de la démocratisation du pays; à l'extérieur, les bouleversements européens qui, de la bataille de Sadowa et de la guerre de 1870, devaient aboutir à la catastrophe mondiale de 1914. Que l'on ajoute à cela les tristesses de l'existence du roi, la mort prématurée de son fils, la folie de sa sœur Charlotte après la tragédie mexicaine, les déboires de sa vie familiale, l'incompréhension, pour ne pas dire la désaffection de son peuple et dans les dernières années les soupçons et l'hostilité de l'Europe...

Son énergie s'est dépensée en constructions grandioses, en

(1) Ch. Woeste, *Mémoires*, p. 259.
(2) L. Hymans, *Histoire parlementaire*, t. V, p. 399.



bâtiments somptueux, en parcs, en musées, en fondations affectées à cette colonie dont les immenses richesses s'accumulaient en ses mains. Bruxelles conserve son empreinte comme Paris celle des rois de France. En mourant ce roi méconnu a pu se dire avec orgueil que le grand règne qu'il n'avait osé promettre à la nation en 1865, il le lui avait donné.

II

La mort de Léopold 1er et l'avènement de Léopold II avaient réveillé le sentiment national. Pendant que le nouveau roi visitait les provinces au milieu de l'enthousiasme populaire, l'opinion se détournant de la lutte des partis lui fit perdre momentanément de sa violence. En 1866, pour la première fois depuis bien longtemps, le budget de l'intérieur fut voté « après trois jours de discussion courtoise » (1). Le ministère profita de cette accalmie; les élections du mois de juin renforcèrent sa majorité et, au pouvoir déjà depuis tant d'années, il put considérer ce nouveau succès comme l'adhésion définitive du « pays légal » à sa politique. Il le put d'autant mieux que quelques semaines auparavant, Frère-Orban avait énergiquement combattu devant la Chambre des représentants une proposition d'étendre le droit de suffrage pour la province et pour la commune. Il n'y voyait, disait-il, qu'une tentative d'affaiblir l'influence de la bourgeoisie « en introduisant dans le corps électoral un élément ouvrier qui, par le nombre, ne tarderait pas à obtenir la prépondérance ». L'adhésion qu'elle avait rencontrée chez de nombreux catholiques la lui faisait apparaître en même temps comme menaçante pour le libéralisme, qui se confondait à ses yeux avec le progrès social. Le verdict des électeurs ne pouvait donc que le confirmer davantage encore dans sa résolution d'appuyer le gouvernement sur cette bourgeoisie censitaire et anticléricale qui venait de se prononcer en sa faveur.

(1) *Mémoires d'A. Van den Peereboom*, t. II, 1re partie, fol. 214.

Le désarroi de la droite lui permet de la traiter sans ménagement et presque en ennemie. Il cherche à la compromettre dans la faillite retentissante du financier Langrand-Dumonceau où ont été entraînés plusieurs de ses chefs. De plus en plus largement il fait entrer dans l'administration de l'État les candidats que lui recommandent les associations libérales. Visiblement, par principe comme par intérêt, il se solidarise avec sa majorité, si bien que le Parlement redevient bientôt le théâtre d'un combat acharné où la passion politique se mêle à toutes les questions et détermine tous les votes. Il va de soi qu'au milieu d'un tel conflit, les tendances anti-cléricales de la gauche vont s'exaspérant. Les loges conduisent le mouvement. Le ministre Van den Peereboom qui va à la messe se fait taxer de modérantisme. Rogier vieillissant est débordé. Des scènes violentes éclatent entre lui et Frère-Orban et il finit par se retirer du Cabinet (4 janvier 1868) l'abandonnant à son despotique rival.

Pourtant, la bourgeoisie censitaire et libérale qui soutient le gouvernement commence à le compromettre en lui donnant l'apparence d'un gouvernement ploutocratique. On l'accuse de se laisser dominer par les intérêts des grands industriels qui donnent le ton aux associations libérales. La doctrine du laisser faire et du laisser passer avantage trop les puissants et les riches pour qu'on ne la soupçonne pas d'être une doctrine de classe. La crise économique qui s'ouvre en 1867 provoque des grèves dans les bassins houillers; les soldats tirent, des mineurs sont tués, et les radicaux ont beau jeu de stigmatiser le ministère comme l'instrument du patronat et du capitalisme. Dans les grandes villes, l'agitation en faveur d'une extension du droit de suffrage reprend une vigueur qu'on ne lui avait plus connue depuis 1848, et les catholiques se mettent à faire chorus avec elle. Aux élections communales d'octobre 1869, ils mènent campagne à côté des « progressistes » et plusieurs administration « doctrinaires » sont renversées. La loi électorale que le ministère a introduite devant les Chambres et dont il a fait traîner les débats jusqu'en 1870 n'est trop évidemment qu'une loi de façade pour que les partisans de la réforme la

prennent au sérieux. Combinant le cens avec la « capacité » acquise après trois années d'études moyennes, elle ne mesure qu'au compte-gouttes l'augmentation du corps électoral pour la province et pour la commune. Au lieu de calmer l'opposition, elle la surexcite. En la votant par discipline de parti, la gauche s'est discréditée, tandis que la droite en a profité pour se déclarer favorable à une large extension du suffrage, et que quelques-uns même de ses membres ont parlé de suffrage universel. Ajoutez à cela que les dépenses militaires auxquelles le roi, conscient des dangers croissants de la situation internationale, a poussé ses ministres, ont fourni contre eux un grief habilement exploité par les catholiques et contre lequel la passion anticléricale ne peut prévaloir. Aux élections de juin 1870, les radicaux soutiennent les candidats de droite; la majorité libérale s'effondre et le Cabinet, après treize ans de pouvoir, remet sa démission au roi. Douze jours plus tard, éclatait la guerre franco-allemande.

Elle était l'aboutissement fatal de la politique prussienne dont Léopold 1er, à la fin de son règne, avait suivi avec angoise les premiers signes avant-coureurs. Coincée entre la France de Napoléon III et la Prusse de Bismarck, la Belgique se trouvait dès lors aussi menacée à l'Est qu'au Midi. L'empereur resterait-il neutre dans le choc inévitable de l'Allemagne et de l'Autriche? Laisserait-il se constituer l'unité allemande sans exiger de compensation? Et ces compensations où pouvait-il les trouver sinon dans le petit royaume auquel depuis son avènement il n'avait cessé de montrer des dispositions si malveillantes? On savait vaguement à Bruxelles que Bismarck jouait auprès de lui le rôle de tentateur. La recrudescence d'hostilité de la presse parisienne contre la Belgique, la persistance avec laquelle elle exploitait la « théorie des nationalités » pour lui refuser le droit à l'existence, les menaces qu'elle adressait même à la personne du roi en recevaient une signification plus effrayante. Le « coup de foudre de Sadowa » (3 juillet 1866) n'allait-il pas être le signal de l'invasion du pays? Pouvait-on croire que le gouvernement français laisserait passer une telle occasion? Ne s'était-il pas mis d'accord à l'avance avec la

Prusse? De Londres, van de Weyer écrivait que l'on n'y doutait pas de l'entente de Napoléon avec Bismarck. Le roi suppliait les ministres de mettre l'armée sur pied de guerre et, s'il le fallait, de vendre les chemins de fer au profit de la défense nationale.

Malgré ses objurgations, le gouvernement, en butte à l'opposition anti-militariste des catholiques, n'avait osé décréter la fortification de la rive gauche de l'Escaut en face d'Anvers, et s'était borné à consacrer quelques millions à des mesures de précaution (1). Absorbées par la lutte des partis, les Chambres ne montraient qu'indifférence pour la politique extérieure. Elles ne voyaient pas ou plutôt elles ne voulaient pas voir le péril. Pour échapper à la nécessité de voter d'odieuses dépenses militaires, on commençait à justifier, par une interprétation nouvelle de la neutralité, l'attitude que l'on ne prenait que par considérations électorales. A quoi bon entretenir à grands frais une armée et élever de coûteuses forteresses, puisque l'indépendance du pays était garantie par les Puissances? Les troupes belges n'étaient destinées qu'au maintien de l'ordre. C'était une outrecuidance et un danger que de prétendre leur assigner un rôle politique. L'économie était ici d'accord avec la raison, et il fallait savoir résister « courageusement » à la mégalomanie de la Couronne qui, par gloriole, poussait la nation dans la voie d'armements aussi ruineux qu'inutiles. A Anvers, le Conseil communal refusait d'assigner un terrain pour l'érection d'une statue de Léopold 1er. L'anti-militarisme devenait pour l'opposition une arme excellente à employer contre le ministère, et la majorité, soucieuse d'écarter d'elle l'impopularité, contraignait celui-ci à résister aux instances du roi et à ne proposer que des demi-mesures.

Pourtant les conjonctures devenaient de plus en plus cri-

(1) Sur la clairvoyance et la décision de Léopold II et ses efforts pour vaincre les scrupules électoraux de ses ministres, dont un seul, le ministre de la Guerre Chazal, le soutient et le comprend, voyez les intéressants détails empruntés par M. Jules Garsou aux Mémoires inédits d'A. Van den Peereboom dans ses articles intitulés : *Les débuts d'un grand règne* (*L'Éventail*, nos du 25 août et suivants de 1929).



tiques. Napoléon III était en quête d'un succès diplomatique à offrir à l'opinion française inquiète et irritée par la victoire prussienne de Sadowa. Il fit sonder par Benedetti, son ministre à Berlin, les dispositions de Bismarck. Celui-ci ne demandait qu'à leurrer la France d'espoirs qui la détourneraient de se mêler des affaires d'Allemagne. Il laissa entendre que la Prusse ne s'opposerait pas à ce qu'elle s'agrandît du Grand-Duché de Luxembourg ou même de la Belgique. Le premier était le plus facile à acquérir et au mois de mars 1867, l'empereur amenait le roi de Hollande à lui promettre la vente de ce territoire, dont on pouvait considérer les liens avec l'Allemagne comme rompus par la substitution de la Confédération de l'Allemagne du Nord à la Confédération germanique. Il put s'apercevoir tout de suite qu'il avait été joué. Voyant l'affaire sur le point d'aboutir, Bismarck provoquait en Allemagne une agitation patriotique dont il prit prétexte pour s'opposer à l'abandon à la France d'un pays de langue allemande et qui, au surplus, était compris dans les limites du Zollverein (1).

Devant cette brusque intervention, il ne restait plus à Napoléon III qu'à tirer l'épée ou à capituler. Mais il n'était pas préparé à la guerre et force lui fut bien de chercher, d'accord avec l'Autriche et l'Angleterre, un moyen de sauver la face. La première proposait de céder le Luxembourg à la Belgique, à condition que celle-ci cédât de son côté à la France Mariembourg et Philippeville, et la seconde se montrait favorable à la combinaison. Elle échoua devant le refus du gouvernement belge d'amoindrir le territoire national, fût-ce pour l'étendre par ailleurs, de sacrifier des compatriotes et de violer la constitution. Dès lors, il ne restait plus qu'à recourir au grand remède de la diplomatie et à convoquer une conférence.

(1) Sur l'affaire du Luxembourg, voy. G. Rothan, *Souvenirs diplomatiques* (Paris, 1882); G. Pagès, *L'Affaire du Luxembourg* (*Revue d'Histoire moderne*, 1926); E. Discailles, *Trois dates de l'histoire du Grand-Duché de Luxembourg* (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*. Classe des Lettres, 1907). G. H. Oncken, *Die Rheinpolitik Kaisers Napoleon III von 1863 bis 1870, und der Ursprung des Krieges von 1870-71* (Stuttgart-Berlin, 3 vol., 1926).

Elle se réunit à Londres le 7 mai 1867, et dès le 11 se mettait d'accord sur les termes d'un traité qui, laissant le Grand-Duché dans le Zollverein, le dotait d'une neutralité placée sous la garantie collective des Puissances, et stipulait le démantèlement de la place de Luxembourg ainsi que son évacuation par sa garnison prussienne. Napoléon III dut bien se contenter de cette pauvre satisfaction d'amour-propre. Le roi de Hollande conserva son titre de grand-duc et l'Allemagne continua d'enserrer le pays dans sa frontière douanière. Le gouvernement français fit sonner très haut l'avantage militaire que lui procurait la démolition d'une forteresse réputée imprenable. Quant à la neutralité luxembourgeoise, ni lui ni personne n'y virent autre chose qu'un expédient fallacieux, la garantie collective des Puissances n'obligeant chacune d'elles qu'au cas impossible d'un accord unanime.

On s'est demandé souvent pourquoi la Belgique n'avait pas profité des circonstances pour rentrer en possession d'un territoire dont la perte l'avait si profondément émue en 1839, et qu'il semble bien qu'avec de l'énergie et quelque audace, elle eût pu acquérir à prix d'argent. Mais depuis trente ans le temps avait fait son œuvre; les passions s'étaient calmées et les souvenirs évanouis. Aucun mouvement vers le retour à l'ancienne patrie ne se prononçait dans le Grand-Duché et l'opinion belge demeurait indifférente. Le vieux Rogier seul, fidèle à son passé, tenta d'agir au milieu de l'inertie générale. Vainement il stimula la presse et chercha à provoquer une agitation irrédentiste à Luxembourg. Son ardeur se heurta à la timidité ou à la prudence de ses collègues. Le roi lui-même se renferma dans une abstention qu'il devait regretter plus tard (1).

Si étrange qu'il paraisse, ce renoncement se comprend sans peine. Dans la situation de l'Europe, pouvait-on se risquer à froisser les susceptibilités du patriotisme allemand en même temps que l'orgueil de Napoléon III et à se brouiller avec le roi

(1) Le 7 juin 1892, il écrivait à Beernaert : « En général nous sommes trop craintifs et nous laissons échapper les bons morceaux. C'est par peur qu'en 1867 nous n'avons pas su avoir le Luxembourg ». E. Van der Smissen, *Léopold II et Beernaert*, t. II, p. 231.



de Hollande au moment même où l'on négociait avec son gouvernement le creusement du canal de Hansweert? Pouvait-on surtout rouvrir l'épineuse question des traités de 1839 qui avaient réglé le sort du Luxembourg? Frère-Orban, qui devait l'année suivante déployer tant de fermeté, fit adopter l'abstention, et le dépit qu'en conçut Rogier fut sans doute pour beaucoup dans sa résolution de quitter un ministère dont il n'était plus que le chef nominal. Il perdit dans cette aventure ce qui lui restait d'autorité. Le roi et Frère-Orban traitaient les affaires derrière son dos et recommandaient aux représentants du pays à l'étranger de ne lui communiquer que des dépêches insignifiantes et de ne pas trop suivre ses instructions. Du moins le gouvernement profita-t-il de l'émotion par laquelle on venait de passer pour obtenir des Chambres quelques préparatifs militaires. Au mois de mai 1867, l'infanterie était dotée d'un nouveau fusil; en avril 1868 se place la création de l'École de guerre et la loi qui portait le contigent annuel à 12 mille hommes. Trente-neuf députés seulement votèrent contre elle. Une fois de plus, le péril trop évident de la nation avait amené, encore que bien tardivement, un rapprochement des partis.

Dépité par l'échec de sa combinaison luxembourgeoise, Napoléon III n'en était que plus décidé à obtenir une satisfaction qui calmerait l'opinion française et le mettrait en meilleure posture pour soutenir contre la Prusse une guerre dont l'imminence se rapprochait maintenant de jour en jour. La Belgique, à laquelle sa situation géographique pouvait réserver un rôle essentiel dans le futur conflit, devenait plus que jamais son objectif principal. Dès 1868, il en revenait à ces projets d'union douanière que le gouvernement de Louis-Philippe avait envisagés jadis comme le prélude de l'absorption politique du royaume. Mais depuis le triomphe du libre échange, l'industrie belge n'éprouvait plus le besoin qu'elle avait si vivement ressenti aux environs de 1840, d'une fusion économique avec la France. Dès lors, les visées de l'empereur ne pouvaient plus apparaître et n'apparaissaient en effet que comme une tentative de soumettre le pays à son influence et de violenter sa neutralité. Y adhérer, c'eût été de la part du gouvernement

mettre en péril l'indépendance nationale et se brouiller en même temps avec l'Allemagne et avec l'Angleterre. La maladresse et la légèreté du ministre de France à Bruxelles. M. de La Guerronière, qui affirmait publiquement le désir des Belges de devenir Français et définissait la neutralité « un plan incliné dont la pente douce est du côté de la France » (1), compromettaient d'ailleurs les desseins de sa cour en laissant apercevoir le but où ils tendaient.

On en était là quand on apprit subitement, à la fin de 1868, que la Compagnie française des Chemins de fer de l'Est négociait l'achat des lignes belges du Liégeois-Limbourgeois et du Grand-Luxembourgeois. Que cette opération réussît et du coup les principales voies ferrées de la partie orientale du pays passaient sous le contrôle de la puissante compagnie qui exploitait déjà celles du Grand-Duché. Double et pressant péril; péril économique tout d'abord par la maîtrise qu'un organisme étranger exercerait sur les tarifs ferroviaires, péril militaire ensuite, puisque, en cas de guerre, les troupes françaises pourraient occuper aussitôt la ligne de la Meuse et s'en servir comme de base d'attaque contre l'Allemagne.

La promptitude et la décision du gouvernement furent égales à l'imminence du danger (2). Il refusait à la Compagnie du Liégeois-Limbourgeois l'autorisation de vendre son réseau et, celle du Grand-Luxembourgeois n'ayant pas sollicité son agrément, il faisait voter en hâte par les Chambres une loi interdisant de céder une ligne de chemin de fer sans en avoir obtenu licence (23 février 1869). Ce fut aussitôt à Paris un déchaînement de fureur. La presse officielle accusa la Belgique d'entente avec la Prusse, et Napoléon III poussé à bout songea à envahir la Belgique : « Il faut agir, écrivait-il à son ministre de la guerre, comme si la guerre devait sortir du conflit...

(1) *Archives du Ministère des Affaires Étrangères à Paris, loc. cit.*, n° 247. (Lettre du 24 février 1869).

(2) P. Hymans, *Frère-Orban*, t. II. Cf. E. Beyens, *Le Second Empire vu par un diplomate belge*, t. II, p. 326 et suiv. On trouvera les documents relatifs à la question dans les t. XXIII, XXIV et XXV des *Origines diplomatiques de la guerre de 1870*, publiés par le gouvernement français (Paris, 1929-1930).



La France se sent diminuée depuis les succès de la Prusse; elle voudrait trouver l'occasion de rétablir son influence sans soulever toutes les passions de l'Allemagne... Or, dans le cas présent, si une guerre avait lieu avec la Belgique, l'Allemagne n'aurait aucun droit à s'en mêler, et si elle s'en mêlait, c'est elle qui serait le provocateur... La Belgique (au surplus) nous ouvre les portes de l'Allemagne; nous pouvons déboucher sur le Bas-Rhin partout où cela nous convient, nous tournons toutes les places fortes allemandes, nous donnons la main à la Hollande, au Hanovre, etc. L'armée belge vaincue se fond facilement dans la nôtre et augmente notre effectif de cent mille hommes. Enfin, concluait-il, si cette occasion manque, quand la retrouverons-nous? » (1).

L'occasion pourtant devait manquer. Tout en évitant avec tact toute provocation, Frère-Orban ne se laissait pas intimider. Au Parlement l'opposition et la majorité, faisant trêve à leurs querelles, se massaient autour de lui. A l'extérieur, il se savait assuré de l'appui de l'Angleterre et il comprit que Napoléon ne pouvait risquer une guerre dans laquelle celle-ci eût défendu la Belgique et par conséquent coopéré contre lui avec l'Allemagne. Il donna dans les délicates négociations qui suivirent la mesure de ses talents d'homme d'État. S'il déclina fermement la proposition française d'abandonner à une commission mixte le règlement des conventions passées avec la Compagnie de l'Est par celle du Grand-Luxembourgeois, il accepta la discussion sur « les questions économiques qui se rattachent à l'incident », et il vint lui-même à Paris pour y prendre part, avec une courtoisie qui ménagea les formes sans rien céder sur le fond. Plus d'une fois, les négociations, qui se déroulèrent au milieu de menaces de guerre, furent sur le point de se rompre. Napoléon lui-même y intervint. Il proposa au ministre belge d'en finir et lui laissa clairement entrevoir son idée d'unir la Belgique à la France par une union politique. C'était engager celui-ci à violer la neutralité et les traités de 1839, auxquels deux ans auparavant il avait sacrifié les visées

(1) P. Hymans, *loc. cit.*, p. 212.

de Rogier sur le Grand-Duché. Ainsi sollicité, Frère-Orban devait nécessairement l'emporter. Sa cause se confondait maintenant avec celle de l'Europe et le Cabinet de Londres le laissa clairement entendre à Paris. Quelques jours plus tard, le 27 avril, l'affaire était réglée par un protocole créant une commission mixte sans lui donner de question précise à traiter. Pour Napoléon, c'était un nouvel échec; pour Frère-Orban, un succès personnel; pour la Belgique, une éclatante attestation de sa fidélité à ses devoirs internationaux et de la neutralité « forte et loyale », à laquelle elle demeurait aussi attachée sous Léopold II qu'elle l'avait été sous Léopold I[er] et qu'elle devait l'être sous son petit-fils.

La campagne électorale ne tarda pas à dissiper le souvenir de la crise que l'on venait de traverser. La passion politique se déchaînait de nouveau avec une fureur que la retentissante affaire Langrand-Dumonceau avait portée à son paroxisme. Depuis une dizaine d'années, cet entreprenant financier avait eu l'adresse d'intéresser à ses affaires le clergé et le parti catholique, en faisant miroiter à leurs yeux l'idée de « christianiser les capitaux ». Les épargnes des fidèles, les fonds des caisses diocésaines et des couvents n'avaient pas tardé à àlimenter les sociétés de plus en plus nombreuses qu'il fondait dans le pays et à l'étranger et qui, se soutenant mutuellement, fournissaient à leurs actionnaires des dividendes magnifiques grâce à une dangereuse tension du crédit (1). Les noms les plus respectés de la droite parlementaire figuraient sur les listes de leurs conseils

(1) Telles étaient la Vindobona, la Banque Hypothécaire Belge et Néerlandaise, la Banque de Crédit Foncier et Industriel, le Crédit Foncier International, l'Emprunt Romain, le Chemin de fer austro-hongrois, la Société Générale allemande, la Banque de Crédit Agricole. Il semble bien que Langrand fut avant tout victime de la hardiesse d'affaires en avance sur les possibilités du crédit à cette époque. Acculé à la ruine, il n'hésita plus sur le choix des moyens pour se sauver. Sa condamnation par contumace à dix ans de réclusion, le 2 avril 1872, fut prononcée du chef de vol, d'escroquerie et de banqueroute frauduleuse. Son histoire serait sans doute un curieux épisode du développement du capitalisme vers le milieu du XIX[e] siècle. Voy. E. de Moreau, *Adolphe Dechamps*, p. 491 et suiv. En 1872, Emile de Laveleye le comparait à Law (*Revue des Deux Mondes* du 15 janvier).



d'administration et le titre de comte romain accordé à Langrand par Pie IX semblait le placer sous la recommandation de la papauté. Il venait d'obtenir en Autriche et en Hongrie des concessions de lignes de chemins de fer, quand une accusation d'escroquerie déposée à sa charge par un agent de change bruxellois déchaîna une bruyante campagne de presse. Les journaux libéraux faisaient rage contre les « Langrandistes ». L'acquittement de l'accusateur, poursuivi du chef de calomnie, fut salué par eux comme une victoire. Et le scandale s'accrut encore de la mise à la retraite du procureur-général, taxé par le ministre de la justice d'avoir mené les débats judiciaires avec partialité.

Le tout finit par la déconfiture retentissante, la fuite et la condamnation du trop aventureux brasseur d'affaires. Il semble bien que les personnages politiques qu'il avait éblouis ne jouèrent que le rôle d'imprudentes victimes séduites par la perpective de s'enrichir rapidement à l'avantage de l'Église, et l'on ne voit pas que leur parti, si cruellement frappé par les ruines consécutives à la faillite de Langrand, leur en ait voulu d'une catastrophe dans laquelle ils furent entraînés eux-mêmes. En tous cas, l'acharnement des libéraux à exploiter cette aventure politico-financière n'empêcha pas leur défaite aux élection de juin 1870. A leur propagande, les catholiques répondirent en se déchaînant contre les « folies militaristes » du ministère. Le programme du meeting anversois devint leur « plate-forme » électorale. L'accroissement du contingent, porté en 1869 de 100,000 à 120,000 hommes, leur donnait beau jeu en face des électeurs censitaires pour qui l'économie était la première des vertus gouvernementales.

L'anticléricalisme qui avait jusqu'alors si fermement cimenté l'union de la gauche ne parvenait plus d'ailleurs à la rallier tout entière. Exaspérés par la résistance de Frère-Orban et des doctrinaires à l'extension du droit de suffrage et indignés par la pseudo réforme électorale votée enfin le 30 mars 1870, radicaux et progressistes opposaient dans les grandes villes leurs candidats à ceux des associations libérales. Et celles-ci se trouvaient en posture d'autant plus mauvaise que les catho-

liques se déclaraient maintenant convertis à une large diminution du cens procincial et communal, et que plusieurs d'entre eux allaient jusqu'à manifester des sympathies pour le suffrage universel (1). Pour les doctrinaires, cette attitude de la droite était un motif de plus de persévérer dans leur intransigeance et de combattre toute extension du suffrage. Mais ils justifiaient ainsi les accusations lancées contre eux par les démocrates, de n'être qu'une clique égoïste et rétrograde. Et sans doute, si le nombre des démocrates allait croissant parmi le peuple et la petite bourgeoisie, il demeurait infime au sein du corps électoral censitaire. A Bruxelles, les progressistes n'obtinrent que 700 voix sur 15,000 suffrages. Mais 700 voix suffisaient pour déplacer la majorité en un temps où la pleine franchise électorale était si parcimonieusement répartie qu'elle n'appartenait guère qu'à 100,000 personnes dans l'ensemble du pays. Il suffisait d'enlever une poignée de votants à l'adversaire pour l'emporter sur lui. En somme, le sort du gouvernement se trouvait à la merci de quelques centaines d'électeurs « flottants », groupe infime où de rares citoyens assez indépendants et d'esprit assez critique pour échapper au sentiment grégaire des partis, s'éparpillaient au milieu de ces hommes qui, par pusillanimité ou par calcul, sont prêts à donner leur vote à qui le leur imposera d'autorité, se l'assurera par des promesses ou l'achètera argent comptant. Cet appoint des flottants glissa cette fois vers la droite. Battus à Gand et partiellement à Charleroi et à Verviers, les libéraux ne possédaient plus à la Chambre que 61 sièges contre 63 conquis par 59 catholiques et 4 dissidents anti-ministériels. Le Cabinet était vaincu, il se retira.

Pour le roi, les élections étaient un échec personnel. Nul n'ignorait qu'il n'avait cessé d'exhorter le ministère à renforcer la défense du pays et qu'il n'avait pas tenu à lui que les dépenses militaires n'eussent dépassé de beaucoup le chiffre

(1) Ch. Woeste, *Mémoires*, p. 88 et suiv. Dès 1866, des doctrinaires accusaient la droite de pousser au suffrage universel. En 1867, le catholique Nothomb déclare qu'il veut y arriver progressivement. L. Hymans, *Histoire parlementaire*, t. IV, pp. 332, 398.



auquel elles avaient atteint. Lui seul, placé en dehors et au dessus « des luttes d'opinion », voyait s'approcher l'éventualité menaçante du choc inévitable entre la France et l'Allemagne; lui seul, pendant que la campagne électorale faisait rage, suivait avec angoisse les péripéties de la candidature du prince Léopold de Hohenzollern au trône d'Espagne, dont, quelques semaines plus tard, allaient surgir la catastrophe. Pourtant, fidèle aux déclarations de son avènement, il était décidé à subir le verdict du pays. Non seulement il confia au baron d'Anethan la mission de former le nouveau ministère, mais il se laissa encore imposer l'entrée dans le cabinet de Victor Jacobs, l'un des élus du *meeting* d'Anvers, le parangon de l'anti-militarisme auquel la droite devait le meilleur de son succès (2 juillet). La dissolution des Chambres, réclamée par le ministère, ne précéda que de quelques jours la déclaration de guerre de la France à l'Allemagne (19 juillet). Il était trop tard pour remettre les élections. Elles eurent lieu le 2 août, au milieu de la mobilisation de l'armée. Grâce au désarroi des libéraux, elles renforcèrent la majorité catholique, et, partant, le cabinet anti-militariste que l'ironie du sort appelait à veiller sur l'indépendance nationale dans la plus tragique des conjonctures.

Dès l'ouverture des hostilités le gouvernement avait énergiquement affirmé sa résolution de défendre la neutralité par tous les moyens en son pouvoir. L'armée, observant à la fois la frontière de l'Est et la frontière du Sud, avait pour instructions de désarmer tout corps étranger qui pénétrerait sur le territoire, en cas de refus, d'agir immédiatement contre lui. Ni l'un ni l'autre des belligérants ne songeait d'ailleurs à envahir la Belgique, dont la violation eût été considérée par l'Angleterre comme un *casus belli*. Dès le 25 juillet, la publication par le *Times* du projet de traité secret que Bismarck, en 1866, avait insidieusement amené Benedetti à lui proposer (1), avait exaspéré l'opinion, et le 9 août, le Cabinet de

(1) On sait que ce projet accordait à Napoléon III le concours de la Prusse pour la conquête éventuelle de la Belgique.

Londres avait obtenu de la France et de l'Allemagne l'assurance de respecter la neutralité garantie au pays en 1839. Les opérations militaires avaient débuté sur le Haut-Rhin, et les premières victoires de la Prusse semblaient indiquer qu'elles se prolongeraient dans la direction Verdun-Paris. Il fallut l'obligation imposée à Mac-Mahon de débloquer Metz en manœuvrant au Nord de cette place pour les rapprocher, contre toute attente, du territoire belge. Refoulés sur Sedan, les Français durent y accepter la bataille sous les yeux des postes qui garnissaient la frontière. Moltke avait donné l'ordre de les poursuivre s'ils la franchissaient sans être désarmés à l'instant. En réalité leur désarroi était trop grand pour leur permettre une retraite de ce côté. Seuls trois mille hommes environ de troupes débandées se jetèrent dans la province de Luxembourg et s'y laissèrent capturer sans résistance (1 septembre). Depuis lors la tourmente se porta définitivement sur Paris, et la Belgique n'eut plus qu'à servir d'asile aux multitudes de réfugiés qui vinrent y chercher un abri durant le siège de la grande ville et les convulsions de la Commune.

Cette sécurité si rapidement et si inopinément retrouvée permit aux querelles intestines, un instant comprimées par le péril commun, de reprendre avec un surcroît d'acharnement. La proclamation récente (juillet) par le concile du Vatican de l'infaillibilité du pape fournissait aux libéraux un nouveau thème à déclamations contre l'incompatibilité du catholicisme avec la science et le progrès. Jamais encore la question religieuse ne s'était mêlée à ce point à la lutte des partis, qui prenait l'apparence et l'âpreté d'un conflit confessionnel. Radicaux et doctrinaires oubliaient leurs dissentiments pour se rapprocher contre l'ennemi commun. Le vote de la loi du 12 juin 1871 abaissant le cens électoral pour la province à 20 francs et à 10 francs pour la commune, n'avait eu pour résultat que de faire passer aux mains des catholiques l'administration de la plupart des petites villes et, surtout dans la partie flamande du pays, celle de presque toutes les communes rurales. En même temps, les troubles de la Commune de Paris épouvantaient l'opinion et compromettaient la démocratie.

Désillusionnés et désorientés, les progressistes ne demandaient qu'à colorer leur déconvenue et leur évolution vers le libéralisme modéré de la nécessité de combattre l'Église par le ralliement de toutes les forces anti-cléricales. En face de leurs adversaires réconciliés, les catholiques accentuaient, en vue de conserver la faveur du corps électoral, l'anti-militarisme qui leur avait si bien réussi l'année précédente. Aussi bien la tournure qu'avait prise la guerre ne justifiait-elle pas leur attitude? Les belligérants n'avaient-ils pas, de commun accord, respecté la neutralité belge? A quoi bon dès lors entretenir à grands frais une armée inutile et dépenser des millions pour mettre Anvers à l'abri d'une attaque inimaginable? Au surplus, on n'avait jamais craint que la France, et la France était hors de combat. Enfin ne pouvait-on compter en toutes circonstances sur l'appui de l'Angleterre? Quelle apparence d'ailleurs qu'une guerre éclatât encore sur les frontières du pays !

La mobilisation de l'armée avait pourtant mis au jour des défauts si graves d'organisation qu'une réforme s'imposait, à laquelle le roi cherchait vainement à pousser le ministère. Le chef du cabinet n'osait se mettre en opposition avec sa majorité de plus en plus acquise aux tendances meetinguistes. Son collègue Jacobs lui déclarait arrogamment qu'il ne se laisserait « mystifier ni par le roi ni par le général Guillaume » (1), et la droite presque tout entière s'abandonnait à la direction de Charles Woeste, aussi catholique qu'habile manœuvrier parlementaire et qui confondait avec une sincérité redoutable l'intérêt de la religion avec l'intérêt électoral. Dans de telles circonstances on pouvait tout craindre de la prétention émise au sein des Chambres de soumettre à un nouvel examen la question des fortifications d'Anvers. Vainement le roi représentait à ses ministres les engagements qu'ils avaient pris à son égard, vainement il affirmait que ce serait une atteinte portée au régime constitutionnel que de s'adresser au Parlement sans l'assentiment de la Couronne, plus vainement encore, il déclarait que « les gouvernements ont pour mission d'éclairer les

(1) A. Bellemans, *Victor Jacobs*, p. 219 (Bruxelles, 1904).

masses et non pas de se laisser complaisamment entraîner par elles », il devenait de plus en plus évident que son intervention ne pouvait entrer en balance « avec les répugnances clairement accusées des collèges électoraux d'Anvers et de Verviers ».

Rien n'y faisait cependant. Plutôt que de sacrifier la défense nationale à des combinaisons de partis, il se disait et il était « résolu à tout ». « Vous me parlez de ma popularité, écrivait-il à d'Anethan, elle n'est pas en question ici; je vous déclare du reste qu'entre ma popularité et mon devoir, je n'hésite pas et qu'une popularité que j'achèterais en trompant le pays sur ses vrais intérêts pèserait sur ma conscience d'un poids que je ne veux pas porter » (1). Violenté par un parti, que lui restait-il à faire, sinon lui opposer le parti adverse et sauvegarder l'intérêt national en mettant aux prises les intérêts électoraux?

Un incident imprévu lui fournit l'occasion de se débarrasser du ministère. La nomination au poste de gouverneur du Limbourg de Pierre de Decker, l'ancien chef du Cabinet unioniste de 1855 et dont le nom avait été mêlé aux affaires Langrand, parut aux libéraux une provocation et une impudence. Des protestations, ils passèrent bientôt à l'émeute. A Bruxelles et dans les grandes villes des manifestations bruyantes se déployèrent sous l'œil complaisant de la garde civique; on alla jusqu'à pousser des cris sous le balcon du Palais. Rien de grave cependant n'était à craindre. Mais c'en fut assez pour que le roi demandât au ministère sa démission sous prétexte qu'il était « hors d'état de maintenir l'ordre » (1er décembre). Comme en 1857, le Cabinet s'effondrait devant les troubles de la rue. Mais en 1857, il s'était abandonné lui-même malgré à Couronne; cette fois c'était la Couronne qui semblait pactiser avec l'émeute, en le renvoyant. En agissant ainsi le roi savait bien qu'il risquait cette popularité dont il faisait si peu de cas. Les catholiques l'accusèrent de les avoir sacrifiés aux libéraux et leur rancune devait le poursuivre désormais pendant de longues années. Quant aux libéraux, ils ne lui surent

(1) L. de Lichtervelde, *Léopold II*, pp. 120, 124, 126.

aucun gré d'une démission qu'ils se vantaient d'avoir imposée et dont, au surplus, ils ne profitèrent pas.

Il suffisait au roi de s'être affranchi de ce « porteur de contrainte », comme il disait (1), qu'était Jacobs. C'est à l'antimilitarisme, ce n'est pas au catholicisme politique, qu'il en avait. Le nouveau ministère, constitué le 7 décembre sous la présidence nominale de de Theux et la présidence effective de Jules Malou, fut recruté parmi les éléments les plus pondérés de la droite. Il devait « vivre » jusqu'en 1878.

(1) Ch. Woeste, *Mémoires*, p. 112.

CHAPITRE II

LA FIN DU RÉGIME CENSITAIRE

I

En prenant le pouvoir, le nouveau ministère assumait une tâche singulièrement épineuse. Ce n'est pas que la situation internationale fût de nature à lui inspirer de graves soucis. Jamais, au contraire, la sécurité du pays ne parut mieux assurée que durant les années qui suivirent la guerre de 1870. De la France affaiblie et où une république encore bien fragile venait de se substituer à l'inquiétant empire de Napoléon III, plus rien, visiblement, n'était à craindre. L'inérêt le plus évident lui commandait, au contraire, de respecter scrupuleusement cette neutralité belge qui, jadis érigée contre elle, la protégeait désormais contre l'Allemagne. Les tendances protectionnistes du gouvernement de Thiers provoquèrent bien en 1872 quelques difficultés. Elles se dissipèrent l'année suivante par le retour au traité de commerce de 1861.

L'attitude de l'Allemagne, il est vrai, était moins rassurante. A aucune époque elle ne s'était montrée pour le pays une voisine très cordiale. Enorgueillie par sa victoire, consciente de la force que lui donnait son unité, haussée au rang d'empire et impatiente de prendre en Europe la seule place qui lui parût digne d'elle, c'est-à-dire la première, on pouvait

s'attendre de sa part à ces désagréables surprises que les accès de mauvaise humeur de Bismarck, n'épargnaient pas aux faibles. Déjà, il avait protesté avec acrimonie contre les sympathies ouvertement manifestées par la presse pour les malheurs de la France. L'attitude des évêques et des journaux catholiques pendant le *Kulturkampf*, l'avait exaspéré. Il avait feint de prendre au sérieux une proposition de l'assassiner adressée par un Liégeois déséquilibré à l'archevêque de Paris, et le 8 février 1876, il faisait remettre au cabinet de Bruxelles une note écrite réclamant la modification de la législation existante en vue de garantir la sûreté des personnes dans les État voisins.

Mais ce que Napoléon III n'avait pas obtenu jadis des ministres libéraux, les ministres catholiques le refusèrent avec la même résolution au chancelier allemand. « La Belgique indépendante et neutre, répondirent-ils, n'a jamais perdu de vue ses obligations internationales et elle continuera de les remplir dans toute leur étendue. Pour s'acquitter de cette tâche, elle trouve l'appui le plus sûr dans ses institutions. » Ils savaient d'ailleurs qu'elle le trouvait aussi dans l'opinion anglaise toujours prompte à s'émouvoir des atteintes portées à la liberté de la presse, dont la Belgique, une fois de plus, s'instituait le défenseur. Bismarck le savait aussi bien qu'eux et par prudence il n'insista pas (1).

Il paraît bien d'ailleurs que son intervention se rattache à la tension des rapports franco-allemands qui préoccupait alors si vivement les chancelleries. L'accalmie qui lui succéda au printemps rasséréna l'atmosphère. Il put paraître dès lors qu'aucun danger n'était à redouter du côté de l'Est. On n'était pas encore entré dans la période des grandes alliances.

Le calme de la politique extérieure rendait plus frappante l'agitation du pays. Si la prospérité nationale n'avait jamais été aussi grande que durant la dizaine d'années qui s'écoulèrent à partir de 1870, jamais non plus les querelles politiques

(1) *Documents diplomatiques français sur les origines de la guerre*, 1re série, t. I, pp. 363, 373, 375 (Paris, 1929).

n'avaient atteint un tel degré de violence. Catholiques et libéraux, dressés les uns contre les autres, vivent dans un état de lutte permanente, aussi irréconciliables, aussi intolérants que les Guelfes et les Gibelins du Moyen Age ou les Gueux et les Papistes du XVIe siècle. Au drapeau bleu et au bleuet des libéraux, s'opposent le drapeau rose et le coquelicot des catholiques; le Chant des Gueux répond au « Lion de Flandre »; à la campagne on insulte les enterrements civils; dans les grandes villes on siffle les processions et l'on disperse les pèlerinages à coups de canne. De part et d'autre la presse déverse l'injure ou la calomnie. La division est partout, au sein des familles, dans la vie sociale, jusque dans le choix des fournisseurs. La clientèle des médecins, des pharmaciens et des épiciers dépend de l'opinion qu'ils affichent ou qu'ils professent. C'est une honte que de ne pas se réclamer d'un parti et un danger de n'appartenir point à une société politique. Chaque élection pour la province, pour la commune ou pour le Parlement est une bataille où tous les moyens sont bons pour l'emporter et pour laquelle les deux partis mobilisent leur presse, leurs ressources et leurs agents. Comme des états-majors les associations politiques dirigent les opérations; elles organisent les meetings, lancent les « tracts », rédigent les affiches et les « professions de foi », pointent sur les listes électorales les « bons », les « mauvais » et surtout les « douteux », préparent et confectionnent les bulletins de vote marqués d'un signe qui permettra de les reconnaître au moment du dépouillement des suffrages et d'acquitter le prix convenu pour leur introduction dans l'urne. Pendant que les loges maçonniques pourvoient la propagande libérale, le clergé prêche en faveur des candidats catholiques et fait prier les fidèles pour leur succès. Le jour du scrutin, tout le pays est en fièvre, et le soir les vainqueurs célèbrent leur triomphe par des sérénades, des cortèges et des illuminations pendant que les vaincus déchargent leur colère en brisant des vitres.

Poussée à ce point d'exaspération, la passion politique eût infailliblement abouti à la guerre civile si la restriction du droit de suffrage ne l'avait circonscrite aux limites de la bourgeoisie

censitaire. Sur cinq millions de Belges, un peu plus de 100,000 étaient électeurs généraux, 200,000 à peu près, électeurs provinciaux et environ 350,000, électeurs communaux. Ainsi le « pays légal » ne comprenait qu'une petite minorité de la nation et ses fureurs ne rencontraient que le calme ou l'indifférence de la masse.

Pourquoi se serait-elle intéressée aux affaires publiques dont elle était tenue à l'écart? Il en eût été autrement sans doute si la question du suffrage avait continué de se poser devant le Parlement. Mais l'explosion de la Commune de Paris avait discrédité trop complètement la démocratie, dans laquelle la bourgeoisie ne voyait plus qu'un acheminement vers le socialisme, pour que la moindre chance existât encore de voir réussir la réforme constitutionnelle indispensable à l'extension de l'électorat général. Le 15 novembre 1870, une proposition dans ce sens avait été rejetée par la Chambre des représentants par 73 voix contre 23. Qu'eût-ce été en 1871? L'instinct de la conservation sociale avait pour longtemps détourné les partis de leurs velléités démocratiques de jadis, et les 42 fr. 32 du cens électoral parurent, à ceux qui les payaient, la plus solide garantie de l'ordre public.

Durant environ un quart de siècle toute l'activité du Parlement et du gouvernement devait graviter autour du problème politico-religieux ou pour mieux dire s'absorber en lui. Pour peu qu'on y réfléchisse, on se rend compte de l'importance extraordinaire et presque exclusive qu'il présenta. Les deux partis bourgeois qui se disputaient le pouvoir étant d'accord sur le terrain social devaient consacrer toutes leurs forces au seul différend qui les mettait en opposition non sans doute d'intérêts, mais de principes. Et cette opposition devint plus acharnée à mesure que l'un et l'autre se laissèrent entraîner davantage par l'évolution des idées qu'ils représentaient.

Le catholicisme libéral, auquel les catholiques belges étaient si longtemps demeurés fidèles, n'était plus en 1870 qu'une cause perdue. La bulle *Quanta cura* et le *Syllabus* l'avaient formellement condamné dès 1864, et la proclamation de l'infaillibilité du pape par le concile du Vatican ajoutait encore

au poids de cette condamnation. Sans doute, Rome n'avait condamné que du point de vue doctrinal les libertés de la société moderne, et c'était dénaturer sa pensée et ses intendions que de considérer ses anathèmes comme dirigés contre les institutions en vigueur. Mais s'ils ne poussaient par les fidèles à les renverser, il n'en reste pas moins qu'ils les discréditaient et qu'ils donnaient beau jeu aux ennemis de l'Église pour la discréditer elle-même. Il était impossible qu'elle ne fût pas accusée de conspirer contre l'ordre social. Elle apparaissait aux libres-penseurs comme un danger public et comme une menace permanente de révolution puisqu'elle rejetait les principes mêmes sur lesquels étaient fondés les États.

En Beigique, où rien ne limitait la liberté de l'Église et où la constitution renfermait toutes les libertés réprouvées par Pie IX, le conflit se présentait avec une netteté singulière. Pour les libéraux, combattre l' « ultramontanisme » devint le premier des devoirs et l'obligation de tout bon citoyen. Ne voyaient-ils pas autour d'eux, la presse catholique presque tout entière prendre de plus en plus ouvertement parti contre la constitution? A Gand, le *Bien Public*, à Bruxelles, le *Courrier* et la *Croix* réprouvaient ce pacte détestable où, comme dans un tombereau, le bon voisine avec l' « ordure ». A l'Université de Louvain, le professeur Perrin attaquait fougueusement le catholicisme libéral, enseignait que l'erreur n'a pas de droit, prônait l'intolérance en matière religieuse et, poussant à fond ses principes, s'élevait, dans ses *Lois véritables de la Société chrétienne*, contre l'anarchie d'un système économique abandonnant la société à tous les abus de la concurrence et à l'appétit des richesses. Partout d'ailleurs les catholiques ne s'en prenaient-ils pas aux gouvernements? En France, n'intriguaient-ils pas contre la république? Ne soutenaient-ils pas en Allemagne la désobéissance du clergé à l'État? En Italie, leur prétention de revendiquer pour le pape la souveraineté de Rome n'était-elle pas une arrogance insupportable pour la maison de Savoye, une injure au peuple italien et un dangereux défi lancé à une puissance amie? Une religion qui autorisait de tels excès ne pouvait

paraître aux non-croyants qu'un obstacle au progrès, qu'une théocratie orgueilleuse et rétrograde. S'obstenir à la ménager plus longtemps était une duperie. Le moment était venu de la combattre en face et d'affranchir l'esprit humain de ses dogmes, que condamnaient d'ailleurs, d'après eux, la science et la raison.

Beaucoup pensaient avec Émile de Laveleye que pour un libéral prétendre respecter la foi catholique, c'était se mettre en contradiction avec soi-même. « Depuis le Syllabus, disait-il, la question politique est devenue une question religieuse » (1). Rester dans l'Église, c'était prendre parti contre les droits de l'homme et, par conséquent, contre le monde moderne. L'ultramontanisme poussait d'après lui à la théocratie. « Tout est à craindre du parti purement clérical qui s'élève, car il n'est pas un parti conservateur quoiqu'il en prenne le nom » (2). Comme François Laurent l'affirmait dans son *Histoire de l'Humanité*, l'Église n'avait cessé de résister aux desseins de Dieu. Pour sauver le christianisme il ne restait donc aux esprits sincèrement religieux qu'à rompre avec elle et à adhérer à ce protestantisme libéral qui commençait alors à s'affirmer comme la conciliation de la libre-pensée avec les préceptes de l'Évangile. En fait, il y eut chez quelques intellectuels, aux environs de 1875, un curieux mouvement de conversion à ce néo-calvinisme. Les habitants d'un petit village du Brabant wallon, Sart-Dame-Aveline, furieux du déplacement d'un vicaire très populaire, venaient, par représailles contre l'autorité épiscopale, de s'adresser à la Société évangélique belge et d'en obtenir un pasteur. L'incident fut aussitôt exploité par l'anticléricalisme. Dès l'année suivante, un article de la *Revue de Belgique* exhortait les grands propriétaires libéraux à favoriser parmi leurs paysans la propagande protestante (3) et,

(1) *Revue de Belgique*, 1877, t. XXV, p. 51.

(2) *Revue des Deux-Mondes*, 1872, 2e période, t. XCVII, p. 269.

(3) Goblet d'Alviella, *Comment on élève autel contre autel* (*Revue de Belgique*, 1876). En 1877, les habitants de Morville, dans la province de Namur, suivirent l'exemple de ceux de Sart-Dame-Avelines. Voy. *La province de Namur, 1830-1930*, t. II, p. 107.

prêchant d'exemple, un certain nombre de personnalités en vue s'affiliaient à l'Église réformée.

Ces conversions ne furent naturellement ni bien nombreuses ni bien durables. Le temps n'était plus où l'on ne sort d'une Église que pour entrer dans une autre, et c'était beaucoup moins par besoin religieux que par conviction politique qu'avaient agi les néophytes. Le protestantisme ne servit en somme que d'arme contre les ultramontains. La *Flandre Libérale*, récemment fondée (1874), l'opposait à leur fanatisme et à leur intolérance. On ravivait les glorieux souvenirs du XVIe siècle, comme si les guerres de religion eussent été des guerres pour la libre pensée! En 1876, le cortège historique, organisé à Gand pour commémorer le trois-centième anniversaire de la *Pacification*, provoquait une sensation profonde. On ne parlait plus que du duc d'Albe, de Philippe II, des comtes d'Egmont et de Hornes, de Christine de Lalaing, des horreurs et des bûchers de l'Inquisition, et pour mieux marquer leur rupture avec l'Église, tout à la fois, sur le terrain politique et sur le terrain religieux, ses adversaires reprenaient ce surnom de *Gueux* qu'avaient porté jadis les patriotes calvinistes. Toute cette agitation était soutenue et alimentée par les loges maçonniques. Acquises pour la plupart au positivisme, elles étaient hostiles à toute foi religieuse, et si elles se montrèrent favorables à la propagande protestante, ce ne fut que pour mieux combattre le catholicisme et affranchir la raison. Car tout recul de l'Église est une conquête pour le rationalisme; toute manifestation anti-religieuse contribue à la libération de l'esprit. Et l'on comprend dès lors l'âpreté que revêt la question des cimetières et les précautions des libres-penseurs pour éviter la présence du prêtre à leurs funérailles.

Ainsi, à l'extrême droite ultramontaine correspond l'extrême gauche anti-religieuse. L'une et l'autre se placent également en dehors de la constitution, celle-là, en rejetant les « libertés de perdition », celle-ci, en refusant à l'Église le droit de critiquer la société moderne. L'une et l'autre aussi compromettent le parti dont elles se réclament. Pour les parlementaires catholiques comme pour les parlementaires libéraux, leur intran-

sigeance est un embarras et une nuisance, parce qu'elle effraie cette opinion modérée qui décide du sort des élections. Sans doute il est de bonne guerre d'invoquer contre l'adversaire les théories de ses adhérents d'avant-garde, mais il est insupportable de devoir soi-même se défendre contre les exagérations des siens. L'opportunisme des hommes politiques responsables réprouve tout excès, et la sincérité de Frère-Orban quand il affirme son respect pour la religion est aussi entière que celle de Malou professant son attachement à la constitution. Autour de lui, les catholiques modérés reprouvent unanimement l'ultramontanisme. Leurs organes, *Le Journal de Bruxelles* et *La Revue Générale*, fondée en 1865, prétendent rester aussi fidèles à l'Église qu'au pacte national de 1830. Ils s'indignent de s'entendre taxer de révolutionnaires. Mais comment l'enseignement de Perrin et le langage de presque toute la presse catholique permettraient-ils de croire aux sentiments conservateurs qu'ils affichent? D'élection en élection ils sentent le corps électoral leur échapper. Par prudence le Cabinet s'interdit toute loi politique. Il a réussi à calmer l'anti-militarisme agressif des meetinguistes, à faire voter des mesures garantissant le secret de vote, et il a maintenu l'équilibre du budget. C'est peu de chose, semble-t-il, si l'on compare ce bilan à celui du ministère de 1857, mais c'est beaucoup que d'avoir retardé de quelques années une victoire libérale que chacun sent prochaine. Une nouveauté pourtant est à signaler qui, au milieu des passions confessionnelles surchauffées, a passé inapercue. En 1873, le gouvernement, pour donner une satisfaction aux élus d'Anvers et des départements flamands, soutiens de sa majorité, a fait voter les premières lois linguistiques et apporté ainsi la consécration parlementaire à la question flamande.

II

Le Cabinet constitué par Frère-Orban, après les élections du 11 juin 1878, fut un Cabinet d'union libérale. A la question électorale qui avait divisé en 1870 les doctrinaires et les radicaux, s'était substituée la question ultramontaine qui les avait

regroupés. Ils avaient pris pour programme commun la défense des institutions nationales compromises par le cléricalisme. La droite modérée expiait les exagérations de l'extrême-droite, et le ministère Malou tomba victime du *Syllabus*, du *Bien Public*, du *Courier de Bruxelles* et de l'enseignement de Perrin. Pour rassurer les électeurs « flottants », on n'avait parlé que de politique; Frère-Orban déclarait que le libéralisme « se suiciderait en descendant sur le terrain religieux ».

Il était pourtant impossible qu'il n'y descendît pas, car le gouvernement avait beau déclarer qu'il s'abstiendrait de combattre l'Église et se bornerait à l'ignorer, l'ignorer n'était-ce pas la combattre encore, puisque, sous prétexte de neutralité, c'était s'opposer à sa mission divine et dès lors mettre en péril la religion elle-même? Pour échapper au danger, il eût donc fallu que le ministère se contentât, comme son prédécesseur, de vivre au jour le jour et de posséder le pouvoir sans le faire servir à l'accomplissement de ses promesses et à la réalisation de ses principes. Et il était incapable d'un tel renoncement. Le parti libéral n'avait jamais été aux affaires sans y faire preuve d'une activité législative qui était à vrai dire sa raison d'être, puisqu'il se considérait comme l'instrument du progrès politique et du progrès social. Dans les conjonctures présentes, il était fatalement poussé à la lutte. Elle éclata sans tarder et ce fut plus qu'une lutte : une guerre, la guerre scolaire.

Dès le début, l'organisation de l'enseignement public avait été le point essentiel du programme libéral. l'État avait non seulement le droit, mais le devoir primordial de faire participer la nation aux bienfaits de l'instruction, et ses écoles devant être accessibles à tous devaient donc aussi observer à l'égard des dogmes une neutralité absolue. Jusqu'ici cependant, l'État n'avait pu introduire cette neutralité que dans ses deux universités de Gand et de Liége. La loi de 1850 sur l'enseignement moyen et bien plus encore celle de 1842 sur l'enseignement primaire avaient dû concéder à l'Église une intervention qui, dans la dernière surtout, consistait en un véritable partage de l'autorité scolaire à son profit. Et l'on ne peut s'étonner que le clergé ait tenu d'autant plus à son contrôle sur les

écoles populaires que, s'adressant à un plus grand nombre d'enfants, elles sollicitaient davantage sa mission religieuse. Mais par cela même, ce contrôle inquiétait et irritait les libéraux. Dès 1846, leur congrès avait réclamé la subordination de l'enseignement public à la seule autorité civile.

En fait, dans toutes les grandes villes, les écoles communales avaient échappé à l'inspection ecclésiastique et la convention d'Anvers n'y était plus guère appliquée dans l'enseignement moyen. On vivait depuis longtemps dans une situation ambiguë et sans franchise. Les ministères catholiques avaient fermé les yeux sur l'inapplication des lois, mais on ne pouvait s'attendre à ce que le nouveau cabinet libéral imitât leur prudence. Pour lui la nécessité d'agir était doublement pressante. Il tenait à honneur non seulement de réformer et d'étendre, par souci de culture intellectuelle, l'organisation de l'enseignement mais encore, en en prenant la direction, de la soustraire à l'influence anti-nationale de l'ultramontanisme. Les radicaux d'ailleurs poussaient en avant les modérés. Une assemblée générale des loges venait d'exiger, en 1876, l'instruction laïque, obligatoire et gratuite, et la Ligue de l'enseignement menait de plus en plus ardemment campagne contre les insuffisances et les dangers des écoles libres.

Dès l'avènement du Cabinet, la création du ministère de l'Instruction publique permettait de présager l'orientation qu'il allait prendre. Le 12 novembre, le discours du trône, au milieu du silence de la droite et des applaudissements de la gauche, affirmait que « l'enseignement donné aux frais de l'État doit être placé sous la direction et sous le surveillance exclusives de l'autorité civile, et qu'il aura pour mission, à tous les degrés, d'inspirer aux jeunes générations l'amour et le respect des principes sur lesquels reposent nos libres institutions ». La netteté de ce langage ne pouvait plus laisser d'illusions. Il eût pu servir de préambule à la loi qui fut soumise le 21 janvier 1879 aux délibérations des Chambres.

Elle instituàit un enseignement primaire laïque et neutre sous le contrôle de l'État. Soustrayant l'école tout ensemble à l'intervention du pouvoir communal et à celle de l'autorité

religieuse, elle rompait donc doublement en visière avec le programme catholique de décentralisation politique et de coopération avec l'Église. Chaque commune devrait posséder au moins une école officielle, et il lui était interdit d'adopter ou de subventionner à sa place une école libre. Quant aux instituteurs, ils seraient tous formés dans les écoles normales de l'État, condition indispensable de leur aptitude pédagogique et de leur attachement aux institutions nationales. Afin d'éviter le reproche d'impiété, la loi autorisait les ministres des cultes à faire, en dehors des heures de classe, des leçons facultatives d'instruction confessionnelle.

Pour réussir, une réforme aussi profonde aurait dû pouvoir compter sur l'appui de la nation, et c'est tout au plus si elle pouvait compter sur celui des libéraux. Manifestement le ministère se croyait de force à imposer à tous ce que quelques-uns seulement souhaitaient. Il ne songeait qu'au pays légal, le confondant avec l'ensemble du pays, comme si la question de l'enseignement n'intéressait que les seuls électeurs et qu'il n'y eût pas à tenir compte des scrupules de conscience de la masse. Pour la première fois le gouvernement censitaire allait soulever contre lui l'opposition du peuple et engager dans une voie « pleine d'obstacles et de périls » (1) le régime même qui lui avait donné le pouvoir. Il oubliait que la bourgeoisie anticléricale qui le soutenait ne représentait qu'une minorité au sein de la nation, qu'en dehors d'elle la foi ou du moins la tradition catholique restaient puissantes, que le prestige de l'Église demeurait intact non seulement dans une grande partie de la population urbaine mais presque sans exception dans les campagnes, dans les campagnes flamandes surtout, et que s'en prendre à lui, c'était « toucher à la chair qui tient aux ongles » (2).

Peut-être, d'ailleurs, Frère-Orban eût-il souhaité plus de prudence. Mais, prisonnier des radicaux dont il avait accepté l'alliance, il se voyait entraîné par eux plus loin qu'il n'eût

(1) E. de Laveleye, dans la *Revue de Belgique*, 1883, p. 322.

(2) Paroles de Morillon à propos du duc d'Albe, *Histoire de Belgique*, t. IV, 2e éd., p. 21.



voulu s'avancer. Dès le 7 décembre 1878, avant même que la loi fût introduite devant le Parlement, les évêques publiaient un mandement collectif. C'était une charge à fond contre le libéralisme et une apologie de l'Église, « qui est patriote et constitutionnelle ». L'encyclique et le *Syllabus* étaient aussi vieux qu'elle. Le danger n'était pas en eux, mais dans l'école neutre, « nécessairement anti-religieuse », et dont le succès précipiterait « le courant socialiste qui s'annonce pour engloutir l'ordre et la propriété ». Le 31 janvier, ils reprenaient la parole avec plus de véhémence encore, terminant par cette prière, qu'allaient longtemps répéter les fidèles : « Des écoles sans Dieu et des maîtres sans foi, délivrez-nous Seigneur ». Enfin, le 18 juin, les Chambres ayant voté le projet, ils ordonnaient formellement la résistance, défendant aux catholiques, sous peine de refus des sacrements, de placer leurs enfants dans une école officielle ou d'y enseigner, sauf en cas de force majeure à apprécier par l'autorité épiscopale (1).

Jusqu'alors l'intervention des évêques dans la vie politique avait souvent embarrassé la droite parlementaire. Cette fois, elle devait l'entraîner au combat (2). A sa suite, les cercles catholiques, les association électorales, les comités d'œuvres, les patronages déchaînent un mouvement général de protestation. Tout le parti est galvanisé. Les journaux, en tête desquels il faut citer le *Patriote* (fondé en 1883), attaquent fougueusement « la loi de malheur ». Le clergé, du haut des chaires, tonne contre elle. Et, ce que l'on n'avait jamais vu, le peuple, inquiété dans sa conscience, apporte à l'agitation le concours naïf et brutal de sa masse. Comme en 1828, des pétitions affluent aux Chambres : avant le vote, plus de 317,000 signatures avaient été recueillies. Les parties flamandes du pays se distinguèrent par leur exaltation. Le chant du *Vlaamsche Leeuw* devient un hymne de guerre contre les corrupteurs

(1) Voy. ces lettres dans *La Belgique et le Vatican*, t. I., p. 108 et suiv.

(2) Les chefs de la droite s'effrayèrent pourtant de la violence des instructions épiscopales du 1 septembre 1879. D'après Woeste, *Mémoires*, p. 166, elles furent une grave faute. Le 8 décembre 1880, Malou dit à la Chambre qu'avec ses amis il avait fait parvenir au pape des observations contre elles.

de l'âme des enfants, associant ainsi le sentiment religieux au sentiment national. De même que l'on avait accusé jadis Guillaume Ier de vouloir « protestantiser » le pays, on accusait le ministère de vouloir le déchristianiser. Et toutes les libertés constitutionnelles dont on jouit maintenant : liberté de la presse, liberté de réunion, donnent à l'opposition une ampleur et une vigueur auxquelles elles n'avaient pu atteindre sous le régime hollandais.

Cependant au sein des Chambres, la droite et la gauche se lancent mutuellement le reproche de violer la constitution; les libéraux citent le *Bien Public* et Perrin, les catholiques, la *Flandre Libérale* et Laurent. A l'affirmation de Frère-Orban que la loi n'est qu'une « mesure défensive contre l'ultramontanisme » s'oppose celle de Malou la déclarant une arme de guerre contre la religion, et, pour alarmer les bourgeois, Woeste prophétise qu'elle fera connaître à la Belgique ce qu'on y avait toujours ignoré, « les haines de classe et les agitations socialistes ». Mais des deux côtés le siège était fait et l'on ne parlait que pour agiter le pays et pour intimider le roi. Le 6 juin, la loi passait à la Chambre des Représentants par 67 voix contre 60. Elle faillit échouer au Sénat où le prince de Ligne, président de l'assemblée, rompant avec son parti, vota contre elle. Les catholiques ne se firent pas faute de constater qu'elle n'avait été sauvée que par l'adhésion d'un sénateur de Bruges élu lui-même jadis à dix voix de majorité. Gravement malade, il s'était fait transporter à Bruxelles pour prendre part au vote et sa mort, qui survint peu après, fut considérée par les fidèles comme un châtiment du ciel. Le 1er juillet cependant, le roi, respectueux des traditions parlementaires, sanctionnait la résolution des Chambres.

Le gouvernement venait de vaincre et il s'aperçut tout de suite que sa victoire était stérile. Sous le régime hollandais, le monopole de l'instruction publique appartenant à l'État, les catholiques ne pouvaient que réprouver ses écoles, mais non y échapper. Maintenant au contraire, la liberté de l'enseignement qu'ils avaient fait inscrire dans la constitution allait leur fournir le moyen de s'affranchir de la loi. Dès le 18 juin, les

évêques avaient annoncé que dans chaque paroisse l'établisse ment d'une école catholique préserverait les enfants « de la souillure des écoles officielles ». « La lutte s'ouvre aujourd'hui. Elle sera longue et difficile. Dieu le veut. »

Ils ne s'étaient pas trompés en comptant sur le dévouement des fidèles. En un élan général tous s'unirent pour défendre les prétentions de l'Église contre l'offensive de l'État. Des collectes recueillaient l'argent des pauvres, celui des riches affluait par larges souscriptions. Dès la rentrée d'octobre, on estime que 40 millions avaient été réunis. Des écoles s'ouvraient de toutes parts dans des locaux de fortune et avec un personnel improvisé. Grâce aux ordres religieux, les maîtres ne manquaient pas. Parmi les instituteurs officiels, beaucoup, soit pour obéir à leur conscience, soit sous la pression des grands propriétaires et des châtelains, donnaient leur démission et passaient à l'enseignement libre. Au moment où se rouvrirent les classes, il semble qu'environ 30 % des élèves et plus de 20 % des maîtres avaient passé des écoles officielles aux écoles libres, et ces chiffres ne devaient cesser d'augmenter au point d'en arriver, dès 1881, à attester l'avance prise par celles-ci sur celles-là.

D'un bout à l'autre du pays, la guerre scolaire se déchaîne avec la violence et souvent par les mêmes moyens qu'avaient déployés au XVIe siècle catholiques et protestants (1). Tout est mis en œuvre dans la traque aux élèves : c'est une pression générale exercée sur les consciences et sur les besoins du pauvre; du côté de l'État, par les menaces aux fonctionnaires et le retrait des secours des bureaux de bienfaisance, du côté de l'Église, par le refus des sacrements et l'intervention des innombrables institutions charitables dont elle dispose. En fait, l'ouvrier est contraint de se laisser imposer l'école de son enfant. Dans ce pays de liberté de conscience, la conscience n'est plus libre que chez les riches. Et ce déchaînement conduit à l'anarchie.

La loi cesse de s'imposer comme une mesure de souverai-

(1) P. Verhaegen, *La lutte scolaire en Belgique* (Gand, 1905).

neté nationale, elle n'apparaît plus que comme la violence d'un parti. Dans le langage courant, les écoles officielles ne sont plus que les écoles libérales. Rien d'étonnant dès lors si les communes catholiques refusent d'ériger à grands frais d'inutiles « palais scolaires » puisqu'ils resteront vides, comme au XVIIIe siècle, le séminaire philosophique de Joseph II. Il faut, pour venir à bout de la résistance, que le gouvernement envoie dans les villages des « commissaires spéciaux ». Souvent des bagarres éclatent, la gendarmerie doit intervenir. A Heule, près de Courtrai, trois paysans tombent sous les balles.

L'enquête scolaire décrétée en mars 1880 « sur la situation morale et matérielle de l'enseignement primaire, sur les résultats de la loi et sur les moyens employés pour en entraver l'exécution » ne fit que jeter de l'huile sur le feu. Les catholiques refusèrent d'y prendre part. Qui d'ailleurs aurait-elle pu convaincre? Les positions étaient trop bien prises. Elle ne fournit qu'un nouvel aliment aux polémiques d'une presse montée au diapason des pamphlets de la révolution brabançonne. Pendant que les journaux libéraux exploitent les rancunes maladives de l'évêque de Tournai auquel le pape vient d'enlever l'administration de son diocèse, les journaux catholiques traitent Léopold II comme Feller avait traité au XVIIIe siècle « l'empereur sacristain » (1). L'esprit de parti l'emporte à ce point sur le sentiment national, qu'en 1880 l'Église refuse de participer officiellement aux fêtes de l'indépendance.

Cependant le gouvernement n'ignorait pas que de Rome le pape Léon XIII faisait tenir des conseils de prudence aux évêques. Il s'inquiétait de violences où la religion était trop directement mêlée pour ne pas y compromettre son prestige. Dans une note confidentielle, le cardinal Nina recommandait de s'abstenir d'une condamnation générale des écoles officielles, et Frère-Orban partait de là pour affirmer à la Chambre que le Saint-Siège réprouvait l'intransigeance de l'épiscopat. C'était courir à un conflit. Le pape ne pouvait évidemment blâmer la résistance à une loi que lui-même trouvait mauvaise, ni sembler

(1) *Histoire de Belgique*, t. V, 2e édit., p. 410.

prendre parti pour le ministère. Des discussions difficiles et ambiguës s'ouvraient entre Bruxelles et Rome, qui aboutirent finalement à une rupture. Le 5 juin 1880, le gouvernement rappelait son ministre auprès du Vatican.

Par une rencontre paradoxale, au moment même où s'accomplissait cette rupture, ultime conséquence d'une loi destinée à sauvegarder la jeunesse des attaques inconstitutionnelles des catholiques, ceux-ci se détournaient de l'ultramontanisme. Léon XIII connaissait la Belgique pour y avoir longtemps exercé les fonctions de nonce, et il était impatient d'y calmer les polémiques soulevées par l'interprétation du *Syllabus* au seul profit des adversaires de l'Église. Au commencement de 1879, il avait profité d'une audience sollicitée par un groupe de journalistes pour commenter devant eux la fameuse distinction de la thèse et de l'hypothèse. Les œuvres des hommes n'étaient pas parfaites. Le mal s'y trouvait à côté du bien. Il en était ainsi de la constitution belge. « Elle consacre quelques principes que je ne saurais approuver comme pape, mais la situation du catholicisme en Belgique, après une expérience d'un demi-siècle, démontre que dans l'état actuel de la société moderne, le système de la liberté établi dans ce pays est le plus favorable à l'Église. Les catholiques belges doivent donc non seulement s'abstenir d'attaquer la constitution, mais ils doivent la défendre » (1).

Roma locuta est. C'en était fait désormais des diatribes contre les « libertés de perdition » qui avaient abouti l'année précédente à la perdition politique de la droite. Les paroles du Saint-Père la ramenaient à l'union. Les cercles catholiques s'empressaient de s'intituler associations constitutionnelles. En 1881, Perrin, sur un blâme du pape, donnait sa démission à l'Université de Louvain. C'était maintenant au tour des catholiques de se poser en défenseurs de la constitution. La loi scolaire n'était-elle pas une violation flagrante de la liberté de conscience? Laurent, la *Flandre Libérale*, les orateurs des loges maçonniques ne prétendaient-ils pas replacer l'Église sous le

(1) S. Balau, *op. cit.*, p. 310.

joug de l'État? Le gouvernement ne visait-il pas enfin au monopole de l'enseignement et n'était-il pas intolérable de le voir, sous prétexte constitutionnel, en revenir au despotisme rationaliste de Guillaume Ier?

Et pendant que l'union se refaisait ainsi chez les catholiques, parmi les libéraux, au contraire, elle se dissolvait. Il n'avait pas suffi de la loi scolaire pour satisfaire les libres penseurs démocrates. Les radicaux remettaient sur le tapis la déplorable question de l'extension du droit de vote, et, sur ce point, toute entente entre eux et les doctrinaires était impossible. Au lieu d'augmenter le nombre des électeurs, le Cabinet l'avait réduit! Sans doute l'extrême gauche avait approuvé la loi du 25 août 1878 qui, sous prétexte de réprimer des fraudes, avait remanié les bases du cens électoral de manière à en priver un certain nombre de prêtres et de paysans. Mais tout en la votant par anti-cléricalisme, elle en avait considéré les clauses « comme autant de flèches lancées au régime censitaire » que son idéalisme démocratique ne pouvait supporter plus longtemps. Il n'était plus pour elle qu'une « pierre vermoulue » dans l'édifice constitutionnel.

Groupés autour du puissant et généreux orateur qu'était Paul Janson, les radicaux participaient à sa popularité. Leur presse menait inlassablement campagne contre l'injustifiable privilège qui soumettait un pays de cinq et demi millions d'âmes à la volonté de 116,000 contribuables (1). A s'obstiner plus longtemps à le défendre, la bourgeoisie ne s'exposait-elle pas à l'accusation de n'agir ainsi que par égoïsme social? Le temps n'était plus où l'on pouvait justifier le cens comme la condition indispensable de l'indépendance du vote : il était devenu une prime à la fraude et à la corruption. Plus on élargirait le corps électoral, plus son verdict serait sincère. Quelle garantie d'intelligence et de moralité donnait au surplus le payement de 42 fr. 32 d'impôts directs? La « capacité » politique ne dépendait pas de l'argent; l'instruction seule pouvait la conférer et, le 1er juillet 1881, Paul Janson proposait

(1) Le chiffre exact est 116,090 sur environ 1,700,000 Belges majeurs.

d'en faire dépendre le droit de suffrage pour la commune et pour la province.

Cette intervention ne laissa pas que d'inquiéter les vieux libéraux pour qui la politique se confondait avec la lutte contre le cléricalisme. Frère-Orban faisait observer avec raison que le fait de savoir lire et écrire n'empêchait pas les provinces rhénanes de voter pour les catholiques. Mais il était trop tard pour se refuser à une concession. La loi du 24 avril 1883 accorda la franchise électorale aux « capacitaires » reconnus par l'exercice de certaines professions ou la possession des connaissances inscrites au programme de l'enseignement primaire. La droite ne manqua pas de protester contre elle au nom de la constitution. Elle l'accusa de violer la liberté d'enseignement par la disposition qui n'admettait comme valables que les certificats délivrés par une école officielle, tandis qu'elle soumettait à un examen les anciens élèves des écoles libres. La lutte scolaire débordait sur le terrain électoral comme sur tous les autres. Seule la gauche vota le projet du gouvernement.

Mais déjà, les radicaux ne s'en contentaient plus. Le 3 juillet 1883, ils soulevaient la question de la revision des articles 47 et 56 de la Constitution qui imposent le cens électoral aux électeurs des deux Chambres. Cette fois c'en était trop. Devant la perspective du suffrage universel, que faisait clairement entrevoir la proposition, les intérêts conservateurs l'emportèrent sur les passions confessionnelles. La droite apporta, en rechignant, son appui aux doctrinaires.

Malou déclarait cependant que « la manière dont notre politique électorale a été conduite depuis trois ans m'a à moitié converti au suffrage universel ». Mais cette demi-conversion ne suffisait pas pour le décider au saut dans l'inconnu qu'eût été la revision de la constitution, « cette place forte qui protège toutes nos libertés » (1). Quant aux libéraux modérés, leur horreur était d'autant plus grande qu'avec le suffrage universel, « la Belgique, comme l'écrivait Émile de Laveleye, serait

(1) S. Balau, *op. cit.*, pp. 348, 349.

dominée par les évêques d'une façon absolue et définitive ». Au jour du vote, onze membres seulement se prononcèrent pour la prise en considération de la proposition de Janson et de ses amis. Ce fut le signal de la rupture des radicaux et des doctrinaires, qui se réaliserait en décembre 1884. Ceux-ci, comme en 1846, en 1859 et en 1872, firent une nouvelle scission et, abandonnant en masse l'Association libérale, fondèrent en face d'elle la Ligue libérale.

Pour le ministère, cette division de la majorité était d'autant plus périlleuse qu'il se voyait aux prises avec de graves difficultés financières. La crise économique, qui avait débuté en 1876, avait eu pour conséquence un déficit budgétaire encore accru par les dépenses résultant de la loi scolaire et la création, en 1881, de douze athénées et de cent écoles moyennes. La dette publique augmentait de 105 millions par an. Il fallut enfin se résigner à créer de nouveaux impôts. La droite et la gauche radicale s'unirent contre eux en une opposition qui était, à la veille des élections, un symptôme redoutable pour le Cabinet.

La campagne électorale se fit surtout au cri d'à bas les impôts. Très habilement les catholiques s'abstinrent de soulever la question religieuse. Pour se gagner l'opinion flottante, ils ne parlaient que d'apaiser le pays troublé par une loi scolaire dispendieuse et dont la moitié de la nation ne voulait pas. A Bruxelles se constituait un « parti indépendant » réprouvant toute outrance confessionnelle et ressuscitant l'antique programme de l'unionisme. Cependant les deux fractions du libéralisme se déchiraient avec fureur. Elles devaient sombrer dans la même catastrophe. Les élections du 11 juin 1884 furent un « écrasement » pour le ministère. La liste indépendante passa à Bruxelles, balayant les radicaux et les doctrinaires. Les catholiques conquéraient une majorité de 36 voix. Jamais plus le parti libéral ne devait revenir au pouvoir. Mais le corps électoral censitaire qui venait de le renverser ne devait pas non plus très longtemps survivre à sa chute.

CHAPITRE III

LE BILAN D'UN DEMI-SIÈCLE (1)

I

Il est impossible à la génération présente de comprendre l'impression produite sur ceux qui y assistèrent — et ce furent à peu près tous les Belges — par la célébration, en 1880, des fêtes du cinquantième anniversaire de l'indépendance nationale. Pour l'étranger, mais pour la nation surtout, elles furent, dans toute la force du terme, une révélation. A voir étalé sous ses yeux, dans les halls trapus de l'exposition jubilaire, tout ce qu'il avait réalisé au cours d'un demi-siècle, le peuple éprouva un étonnement qui se transforma bientôt en un sentiment d'admiration et de fierté. En contemplant le chemin parcouru depuis 1830, il se rendait compte de la solidarité historique qui rattachait le présent au passé, et les souvenirs déjà lointains de la Révolution, des combats de septembre, du Congrès,

(1) Il est sans doute inutile de faire observer que ce chapitre n'est qu'un rapide croquis et qu'il n'a pas la moindre prétention de donner un aperçu historique du développement de l'organisation économique ni de celui des arts, des lettres et des sciences dans le pays, de 1830 aux environs de 1880. Ce sont là autant de sujets qui doivent être traités pour eux-mêmes. Comme dans les précédents volumes de mon ouvrage, j'ai tout simplement essayé d'en marquer, comme elles me sont apparues, les concordances avec l'évolution générale de la vie nationale, ne les envisageant, si l'on peut ainsi dire, qu'en fonction de celle-ci.



de l'avènement de Léopold Ier en recevaient un lustre rehaussé de gratitude. L'inoubliable séance où le Parlement tout entier ovationna Charles Rogier et le chanoine de Haerne, seuls survivants des auteurs de la constitution, remua les âmes plus profondément qu'elles ne l'avaient jamais été et qu'elles ne devaient plus l'être avant 1914. En face de ces deux vieillards, on oubliait qu'ils avaient été des hommes de parti, pour ne voir en eux que des fondateurs de la patrie. Dans l'atmosphère rassérénée, au milieu de l'allégresse générale, de l'éclat des fêtes, du chatoiement des cortèges, catholiques et libéraux déposaient les armes. On ne pensait plus à la guerre scolaire. Les journaux, emplis de la description des festivités et des splendeurs de l'Exposition, réduisaient la politique à la portion congrue. Les catholiques voulaient ignorer qu'un ministère libéral était au pouvoir. Le roi, encore si impopulaire la veille, n'apparaissait plus que comme l'incarnation de l'État. Le *Te Deum* que chantèrent les évêques les associa, malgré leur abstention officielle, à la célébration du jubilé national.

« Pendant les trente-cinq dernières années, avait dit Léopold II en montant sur le trône, la Belgique a vu s'accomplir des choses qui, dans un pays de l'étendue du nôtre, ont rarement été réalisées par une seule génération. » Et combien le progrès ne s'était-il pas accéléré depuis 1865! Aujourd'hui le pays révolutionnaire, dont la situation jusqu'en 1839 avait paru si précaire que le roi de Hollande s'attendait à voir la détresse le ramener sous son sceptre, jouissait d'une prospérité qui faisait l'admiration du monde. Relativement à son étendue et à sa population, il était au premier plan du mouvement économique. Nulle part, pas même en Angleterre, le développement industriel n'avait été aussi rapide. Et que de difficultés il avait fallu vaincre : la méfiance des Puissances tout d'abord, puis la crise linière et la crise alimentaire, le protectionnisme des États voisins, le péage de l'Escaut, l'absence enfin de colonies et de marine marchande. De tout cela, à force d'énergie, la nation était venue à bout. Ce peuple était bien toujours le même, qui au XVIIe siècle, entre les invasions annuelles des armées françaises, ensemençait ses champs sans se demander

s'il en récolterait la moisson (1). Dans ce coin de l'Europe si exposé, si surpeuplé et que les péripéties de l'histoire avaient si durement ballotté entre la richesse et la misère, le travail s'était toujours imposé comme la première condition de l'existence. Condamnée à l'effort perpétuel, cette Belgique, si amoureuse pourtant des joies de la vie, n'avait jamais connu la douceur de vivre. Elle demeurait aussi laborieuse dans la mauvaise chance que dans la bonne, également à l'ouvrage dans la ruine et dans la fortune.

Sans doute, sa fortune présente ne dépendait pas plus exclusivement d'elle-même que ses malheurs passés. Elle était en grande partie le résultat des conjonctures internationales qui, à toutes les époques, avaient déterminé le sort de ce pays, clef de voûte de l'équilibre européen. Les grandes Puissances, qui jadis l'avaient pris pour champ de bataille, lui permettaient maintenant de jouir d'une période de paix telle qu'il n'en avait connue de semblable à aucun moment de son histoire. C'était la première fois depuis le XVe siècle que durant cinquante ans les Belges n'avaient pas vu d'armée étrangère fouler leur territoire. Et comme toujours, comme sous Philippe le Beau et sous Charles-Quint, comme sous Marie-Thérèse, comme sous Guillaume Ier, le retour de la sécurité avait coïncidé avec celui de la prospérité. Durant ce demi-siècle, la Belgique était redevenue ce qu'elle avait été au XVIe siècle, le pays le plus peuplé et le plus actif du continent. L'Exposition en fournissait la preuve irrécusable et merveilleuse. Tant de machines, tant de produits divers, tant d'industries, tant de grands travaux publics, chemins de fer, canaux, installations maritimes d'Anvers, barrage de la Gileppe, tant de diagrammes attestant l'extension prodigieuse de la circulation, du commerce et du transit, inspiraient aux visiteurs une confiance mêlée d'orgueil. La naïve locomotive, ridicule et touchante, qui avait en 1834 remorqué le premier train de Malines à Bruxelles, excitait une piété attendrie. On la révérait comme un symbole et comme le garant des progrès indéfinis de l'avenir.

(1) *Histoire de Belgique*, t. V, 2e édit., p. 57.

De ce vigoureux épanouissement, la bourgeoisie avait été à la fois l'instrument et le bénéficiaire. Et si sa prépondérance économique est partout le phénomène social le plus caractéristique du XIXe siècle, nulle part, semble-t-il, elle ne se manifesta plus éclatante et plus exclusive qu'en Belgique. Ici, en effet, rien ne lui faisait obstacle : ni traditions historiques, ni situations acquises, ni organisation de l'État, ni intervention administrative. De par la constitution et le régime censitaire, elle monopolisait la puissance publique aussi entièrement que les patriciens dans les villes du XIIe et du XIIIe siècle et, comme le leur, son gouvernement avait été et était encore, dans toute la force du terme, un gouvernement de classe. La situation qu'elle avait acquise n'était d'ailleurs que le résultat de la révolution économique qui, depuis la fin du XVIIIe siècle, avait substitué au mercantilisme de l'Ancien Régime fonctionnant sous le contrôle de l'État, une époque d'individualisme et de libre concurrence. Et de cette transformation de l'ordre économique, la bourgeoisie n'était pas seulement l'auteur, mais, si l'on peut ainsi dire, elle était en même temps le produit.

On observe, en effet, et en Belgique plus clairement que partout ailleurs, qu'elle constitue une classe d'hommes nouveaux. Comme il arrive toujours lors les grandes crises sociales, elle a pris la place que lui ont abandonnée les entrepreneurs et les capitalistes de l'époque antérieure, incapables de s'adapter aux exigences du présent (1). De l'ancienne bourgeoisie du XVIIe et du XVIIIe siècle, rien ou presque rien ne subsiste dans ses rangs. C'est tout au plus si parmi les créateurs de l'industrie moderne une infime minorité est antérieure à l'annexion française de 1794. Les premiers apparaissent sous l'Empire comme les Liévin Bauwens, les Orban, les Biolley, d'autres comme les Meeus, comme les Cockerill, remontent au royaume des Pays-Bas, mais c'est depuis la révolution belge qu'on les voit, à mesure qu'on avance, pulluler à l'envi. Presque tous sortent du peuple ou des couches inférieures de la classe

(1) H. Pirenne, *Les étapes de l'histoire sociale du capitalisme* (*Bulletin de l'Académie Royale de Belgique*, Classe des lettres, 1914).



moyenne. Ce sont des parvenus, riches seulement de leur intelligence, de leur énergie et de leur hardiesse et auxquels la liberté économique a ouvert la carrière. Encore à ses débuts, elle n'exige de qui veut réussir, que l'aptitude personnelle. Le champ est à la disposition de tous et toutes les places sont à prendre. Il n'est besoin de nul privilège pour arriver à la fortune. Comme le constatent les orateurs du Congrès, elle s'offre à tous ceux qui ont le courage et la force de s'en emparer.

Ainsi, la bourgeoisie moderne ne doit rien qu'à elle-même. La position qu'elle occupe, elle n'en a pas hérité, elle se l'est faite. Elle ne succède à personne et ses fondateurs pourraient dire qu'ils sont leurs propres ancêtres. Ancêtres bien souvent sans continuateurs. Car, parmi ces commerçants et ces fondateurs d'usines, le succès est proche de la ruine. Les capitaux empruntés au crédit insuffisant des banques ne résistent que malaisément aux crises. Ou bien des fils incapables laissent péricliter les affaires dont la prospérité ne se maintient que grâce au travail personnel de leur chef. La concurrence acharnée qui met constamment aux prises les industriels exige d'eux un effort permanent. Ils ne subsistent qu'à force d'économie et de discipline. Dès le matin ils partent pour la fabrique et, sauf les heures des repas, y passent la journée, inspectant-eux-mêmes leurs ateliers, faisant la correspondance, tenant les livres, recevant les clients. Habituellement leur maison, accolée à l'usine, retentit du matin au soir du bruit des machines. Souvent la femme prend sa part aux occupations du mari et le fils aîné, à peine ses classes terminées, fait son apprentissage sous l'œil du père. Les familles d'ailleurs sont nombreuses et pour « caser » les enfants, il importe de développer les affaires. Pour se maintenir, il faut s'enrichir sans cesse et par conséquent peiner sans relâche. Nul luxe dans l'existence, une vie sociale réduite à quelques repas de cérémonie, à des réceptions de parents, à des « dégustations » de vin de Bourgogne entre amis. Pas de vacances, un voyage à Paris ou un séjour à Ostende, de temps en temps, peu ou point de distractions intellectuelles, tel est dans la plupart des villes industrielles le train ordinaire de la vie des « patrons ».

Chez quelques heureux seulement, elle s'élève à un niveau supérieur. Encore, même chez les plus opulents, l'intervention du capitaliste dans la direction de l'entreprise demeure-t-elle la règle. L'âge de la concentration financière n'a pas encore sonné. S'il y a beaucoup de puissantes familles industrielles, il n'y encore qu'un bien petit nombre de grandes sociétés anonymes. Parmi les charbonnages même, plusieurs continuent d'appartenir à des particuliers dont le château s'élève à côté des « fosses ». De la fièvre de spéculation qui a régné aux environs de 1835, il ne subsiste plus que bien peu de chose. Les industriels s'abstiennent en général d'opérations de bourse et les capitaux disponibles servent avant tout à alimenter et à grossir le courant des affaires.

C'est donc une classe essentiellement travailleuse et en devenir perpétuel que cette bourgeoisie belge qui, depuis la Révolution, a exercé le pouvoir politique. C'est d'elle que le pays a subi l'influence et c'est à elle que remontent le mérite de ses progrès et la responsabilité de ses déficiences. Sans doute, possédant le pouvoir, elle l'a exploité dans son intérêt, mais il faut reconnaître que, durant longtemps, cet intérêt à correspondu aux exigences du mouvement économique. Le XIX[e] siècle a été avant tout un siècle de production. De là cet esprit de libéralisme et d'individualisme dont il est tout imprégné durant la plus grande partie de son cours et qui en Belgique s'affirme avec une vigueur si exclusive. Plus qu'à nul autre, la nécessité s'imposait à ce pays surpeuplé de produire pour pouvoir se procurer le surplus d'aliments que son sol ne fournit pas. Mais pour exporter ses produits, malgré les barrières douanières qui l'entourent, le besoin de produire à bon marché était le besoin primordial. C'est là ce qui explique tant d'innovations hardies : l'introduction des chemins de fer dès 1834, puis, en 1884, celle des chemins de fer vicinaux pour intensifier la circulation; l'abolition des octrois pour combattre la vie chère, les institutions des trains ouvriers pour assurer l'abondance de la main-d'œuvre (1879), le développement enfin des industries de transformation qui incorporent au fabricat un mininum de salaires.

C'est peut-être un bonheur pour le pays que le protectionnisme l'ait obligé tout d'abord à se créer les moyens de lui résister. Le triomphe du libre-échange, en 1861, trouva ainsi la Belgique parfaitement équipée pour en recueillir le bénéfice. Il donna l'expansion aux énergies jusqu'alors comprimées, dilata les capitaux, provoqua une extension nouvelle des communications et du transit, galvanisa l'exportation et créa enfin les conditions indispensables au succès des projets coloniaux conçus par le génie de Léopold II. Il suffira de rappeler que de 1864 à 1884, le trafic du port d'Anvers a sextuplé, et que l'extraction du charbon a passé de 9 1/2 millions de tonnes en 1860 à plus de 18 millions en 1883.

Mais pour se maintenir à ce niveau, ou pour mieux dire, pour obéir à la fatalité qui obligeait la production à augmenter sans cesse sous peine de déchoir, le bon marché s'imposait avec plus d'exigence que jamais. Et il était trop tentant, pour la bourgeoisie régnante, de se l'assurer au détriment des classes ouvrières. Conformément à la doctrine de l'économie libérale qui sacrifie tout le reste aux besoins de la production, il lui paraît aussi naturel de payer l'ouvrier au plus bas que d'acheter au plus bas la matière première. La libre concurrence qu'elle admet sans réserve dans le champ de l'industrie, elle l'admet de même sur le marché du travail, et le protectionnisme doit être également banni, comme absurde et rétrograde, du premier et du second.

Et en pensant ainsi, elle croit se conformer à la vraie compréhension des droits de l'homme. La liberté du capital qui en découle doit avoir pour corollaire la liberté du travail. Comme le patron, l'ouvrier s'élèvera par son effort personnel. L'intervention de l'État en sa faveur ne se justifie que dans la mesure où elle lui facilite cet effort. Tel est le but des lois qui, sous le dernier ministère libéral, ont supprimé l'obligation du livret des ouvriers et abrogé le privilège des patrons d'être crus sur parole dans leurs contestations avec ceux-ci; tel est le but surtout de la multiplication des écoles primaires, des écoles du soir, des écoles professionnelles, des institutions d'épargne. On ne se demande pas, il est vrai, si la pratique correspond

à la théorie, si les salaires du prolétariat lui permettent d'économiser et si après douze heures de travail quotidien, l'enfant dispose d'assez de forces et d'assez de temps pour aller en classe. Les lois économiques ne sont-elles pas inéluctables? La prospérité de l'industrie n'est-elle pas l'intérêt suprême? Si l'ouvrier se plaint, qu'il se mette en grève. Il a le droit de refuser son travail comme le patron a celui de l'exclure de sa fabrique. Et, en cas de troubles, la garde-civique, et s'il le faut, l'armée interviendront pour protéger l'ordre social, le capital et la liberté des contrats. La prévoyance ne va pas plus loin, et la bourgeoisie, absorbée par le souci des affaires, ne sent pas monter la révolte qui la prendra au dépourvu au jour de son explosion.

Les progrès de l'industrie ont été tellement rapides que la population agricole qui, en 1846, comprenait un peu plus que la moitié des habitants du pays (2,221,000 sur 4,337,000) n'en atteint plus guère que le quart en 1900. La crise alimentaire de 1845-1848 a fait supprimer le système de l'échelle mobile qui garantissait le haut prix des produits du sol, et les dernières traces de protectionnisme, disparues depuis 1861, ont exposé l'agriculture à une concurrence qu'elle supporte avec peine. A partir du 1870, l'importation massive des blés de Russie et d'Amérique augmente son malaise. Les représentants des départements ruraux se plaignent qu'on la sacrifie. Mais comment lui venir en aide sans faire hausser le coût de la vie et par conséquent le taux des salaires? Si les paysans ne trouvent plus le travail de la terre assez rémunérateur, ils n'ont qu'à s'embaucher dans les usines. C'est en réalité ce qu'ils font en leur afflux vers les villes y augmente encore le volume et la misère du prolétariat. En Flandre, où l'agriculture domine, la crise provoque un mouvement assez intense d'émigration vers les États-Unis d'Amérique. Le département du Nord attire vers ses usines toutes proches un contingent de Belges dont le nombre se chiffre par plusieurs dizaines de milliers. Au temps de la moisson, des bandes d'ouvriers saisonniers, les *Franschmannen* vont chercher de l'ouvrage en Beauce, en Normandie, en Picardie, en Champagne et dans

l'île de France. Cependant, si abondante est la population qu'elle suffit encore à maintenir le haut prix des fermages et des terres. S'épuisant au travail, elle se confine dans la routine d'une technique agricole arriérée. Ni les propriétaires ni l'État ne s'intéressent à améliorer ses conditions de vie, qui sont souvent lamentables, ni ses procédés d'exploition. Il faudra, pour la sortir du marasme où elle végète, l'introduction, aux environs de 1880, des sociétés coopératives et du crédit agricole. En attendant, l'institution des trains à abonnements pour ouvriers (1879) permet aux paysans de travailler dans les fabriques des villes sans devoir se déraciner de leur village. De plus en plus, l'emprise industrielle déborde ainsi sur la campagne. De la Campine et des Flandres, des centaines de travailleurs sont amenés chaque semaine aux mines du Hainaut, et du Limbourg, à celles du bassin de Liége.

A tout prendre, la lumière l'emporte sur les ombres dans le tableau offert par le pays à la fin du premier demi-siècle de son indépendance. Si le gouvernement de la bourgeoisie a eu les défauts d'un gouvernement de classe, il en a eu aussi les mérites. Grâce à lui, la Belgique a joué brillamment son rôle dans un siècle acharné à la production. De 1848 environ, à la grande crise économique de 1884, elle a dilaté, d'un mouvement continu, son outillage, ses ressources et ses entreprises. A ses chemins de fer d'État, se sont adjointes de nouvelles lignes construites par des compagnies anglaises et françaises tout d'abord, puis nationales. Les capitaux, jadis si timides, se sont enhardis et ont augmenté par leur emploi. Le prix de l'argent diminue. Des banques nouvelles se fondent à côté de la Société Générale et de la Banque Nationale. La solidité financière s'atteste par la conversion des titres de la dette publique à des taux de plus en plus bas. Les exportations, qui ne dépassaient guère 200 millions en 1850, ont atteint en 1883, 1,337 millions.

Quant à la population, elle s'accroît avec une continuité significative. De 147 habitants au kilomètre carré en 1846, elle passe à 187 en 1880. Son augmentation d'ailleurs, est fort inégale. Les villes surtout en ont profité. La démolition

de leurs remparts, devenus inutiles depuis la concentration sur Anvers de la défense du pays, et l'abolition des octrois leur permettent maintenant de se dilater et de s'embellir. Tandis que de nouveaux quartiers les entourent, elles se transforment à l'intérieur par des « alignements », des percées de boulevards, des travaux d'embellissement ou d'hygiène qui leur donnent un aspect de confort et d'aisance avec lequel contrastent, il est vrai, le désolant spectacle des « cités ouvrières », allongeant dans les banlieues les interminables rangées de leurs pauvres maisons de briques.

Et tout cela s'est réalisé avec le minimum possible de charges publiques. Les impôts sont deux fois moins lourds qu'en France et en Hollande et leur augmentation ne suit que de bien loin celle de la prospérité générale. De 1840 à 1880, pendant que les exportations deviennent neuf fois plus importantes, ils ne passent que de 19 à 28 francs par habitant. Par contre, la dette de l'État, qui n'était que de 281 millions à la première de ces dates, s'est élevée à 2,708 millions en 1900. Le régime censitaire, si sensible à l'intérêt électoral, a préféré demander les ressources nécessaires à l'emprunt, plutôt que de mécontenter le contribuable en s'adressant à sa bourse (1). Mais tout compte fait, la situation financière est satisfaisante. Le cours de la rente fait honneur au crédit de la nation.

II

Si l'on envisage la Belgique au commencement du XIXe siècle, il apparaît que toute autonomie intellectuelle y a disparu. Elle n'est plus, dans le domaine de l'esprit, que ce qu'elle est dans le domaine de la politique, un groupe de départements français. Enseignement, livres, art, tout lui vient de Paris et en porte la marque. Des lycées se sont substitués à ses collèges, des Facultés, à l'Université de Louvain, l'école de David, à ce qui subsistait encore de l'école de Rubens. L'Académie,

(1) R.-J. Lemoine, *La politique d'emprunt du gouvernement belge* (*Revue Économique internationale*, Nov. 1927).



fondée à Bruxelles par Marie-Thérèse, est supprimée, les Bollandistes n'existent plus. Rien de ce qui est ne se rattache à ce qui a été. On s'initie comme on peut au nouveau régime sur les ruines de l'ancien. C'est une francisation aussi complète qu'elle est obligatoire (1).

L'empreinte a été si forte et si profonde qu'elle a persisté durant les quinze années du Royaume des Pays-Bas. Ses universités, ses écoles, sa législation en matière linguistique n'ont pas duré assez longtemps pour porter leurs fruits. Entre les Belges et les Hollandais le contraste est d'ailleurs trop violent dans la religion, dans les mœurs, dans les intérêts, dans les conceptions politiques et les conceptions sociales pour que ceux-ci aient pu influencer ceux-là. Pas une idée nouvelle n'a passé du Nord au Midi durant les quinze ans où la volonté de l'Europe les a accolés l'un à l'autre (2). Bien plus, c'est de la pensée française que se nourrit l'opposition au gouvernement anti-français du roi Guillaume. Contre lui les catholiques s'inspirent de Lamennais, comme les libéraux de Benjamin Constant. Sauf d'infimes exceptions, la nation subit aussi entièrement le prestige de la France en 1830, qu'elle le subissait en 1815. Peut-être même, n'étant plus imposé, s'impose-t-il davantage. Bref, quand éclate la Révolution, toute l'armature culturelle élevée en Belgique par Guillaume Ier s'écroule au premier choc.

Aux réformes si bien conçues de l'administration « éclairée » et autoritaire des Pays-Bas, n'a succédé tout d'abord que le chaos dans la liberté. On a vu quels efforts ont été nécessaires pour reconstituer à grand'peine un enseignement ballotté au au gré des querelles des partis. A comparer, depuis leur séparation, la Belgique à la Hollande, l'infériorité de la première à la seconde est manifeste quant à l'organisation et au niveau de l'instruction. Et pourtant, cette Révolution qui a tant détruit n'en est pas moins le point de départ d'une véritable renaissance. En rendant l'indépendance à la Belgique, elle en a libéré

(1) *Histoire de Belgique*, t. VI, p. 183 et suiv.
(2) *Ibid.*, p. 349 et suiv.

du même coup les énergies spirituelles. L'art, les lettres et la science qui se traînaient depuis le XVIIe siècle dans les redites ou dans l'imitation sont emportés aussitôt dans l'élan vital qui secoue le pays. 1830 s'impose également comme une date essentielle dans l'histoire politique et dans l'histoire intellectuelle de la nation.

Comme à toutes les époques de renouveau, c'est par l'art, la plus spontanée, la plus instinctive et la moins rationnelle des manifestations de la civilisation, que s'atteste tout d'abord le mouvement. Et quand on parle d'art, il faut parler premièrement de cette forme de l'art qui, depuis tant de siècles, l'emportait ici sur toutes les autres, je veux dire la peinture. Expirante à la fin du XVIIIe siècle, elle s'était laissé dominer durant la période française par l'influence de David. Et le séjour prolongé du grand peintre à Bruxelles, après la chute de l'Empire, avait encore augmenté, par l'action personnelle, le prestige de son style aussi frappant par la composition et le dessin que par la sobriété de la couleur. Il avait été le maître de Navez (1787-1869) dont la vogue battait son plein au moment de la Révolution.

Elle ne devait guère lui survivre. Brusquement le goût se détourne d'une peinture pour laquelle il semblait n'exister de sujets dignes d'elle que dans l'Antiquité ou en Italie. A cette époque où la peinture d'histoire paraissait seule digne du grand art, le sentiment patriotique exigeait qu'elle s'inspirât de l'histoire nationale. On a écrit avec raison que « l'art belge eut aussi ses barricades ». Tout au moins, le triomphe de la Révolution coïncide-t-il avec celui des Wappers, des de Keyser, des Gallait dont les toiles exposent aux yeux du public les épisodes oubliés d'un passé glorieux : la bataille des Éperons d'or, la mort d'Egmont et de Hornes, Marie de Bourgogne implorant les Gantois, le meurtre de Laruelle, et combien d'autres. Mais plus encore que par leurs sujets, ils rompent avec l'académisme de Navez, par leur facture et leur coloris. Avec eux le jeune romantisme s'affirme en même temps que se renoue la tradition rubénienne.

Sans doute, il y a là plus de bonne volonté que de génie et

la production de ces peintres se distingue beaucoup plus par la quantité que par la qualité. Mais cette quantité même atteste une surabondance de vie qui, désormais, ne cessera plus. Le tempérament coloriste des Flamands les pousse bientôt à des recherches d'effets plus sensibles et plus sincères. On en revient au paysage, aux scènes d'intérieur, à l'émouvant spectacle des dunes et des eaux grises de la mer du Nord, des pâturages des Flandres, des landes de la Campine. Tous les jeux de la couleur, tous les chatoiements de la lumière et des ombres, la palette les exprime en exprimant en même temps autant de génies différents. La période des débuts est franchie et à ses conventions un peu naïves succède la maîtrise d'artistes conscients de leurs forces. L'originalité se donne libre carrière et chacun crée à sa guise. C'est Wiertz qui, combinant David et Rubens avec les visions de Victor Hugo, aboutit à l'étrange ou au grotesque en visant le grandiose; c'est Rops, dont les eaux-fortes semblent inspirées de Baudelaire; c'est Verwée avec ses moutons, Stobbaerts avec ses fermes, Alfred Stevens avec ses femmes du monde, Leys surtout avec ses Anversois du XVI[e] siècle et la résurrection du passé par la magie de la couleur, et de Braeckeleer d'une intimité et d'une poésie si prenantes.

Tout cela participe à l'essor de la peinture française et s'oriente en partie sous ses directions. Comme au XV[e] siècle, les peintres belges fréquentent assidûment Paris, mais sans s'y asservir. Après le romantisme de Delacroix, ils ont ressenti le contre-coup du réalisme de Corot, de Rousseau, de Millet, et avec Courbet, se sont dilatés dans le plein air. Ils parlent cependant leur langue propre et voient de leurs propres yeux. Leur individualisme, brisant avec les traditions qui continuent à régner dans les Académies, se manifeste sans entraves. Parler d'école à leur propos serait inexact; ils ont horreur de toute autorité, en quoi ils sont bien de leur pays, et leur originalité se développe avec la même variété que leurs tempéraments.

Les phases de l'histoire de la peinture se répètent exactement dans celle de la sculpture. Pour elle aussi 1830 est un

tournant brusque. Ce n'est pas que le classicisme et l'influence de Rome et de Paris ne se maintiennent longtemps encore chez les épigones de Godecharle, Kessels par exemple ou Fraikin (1893). Mais le courant patriotique s'impose aux artistes et les oriente à leur tour vers la glorification du passé national. Dès 1833, Nothomb demande que van Artevelde « soit replacé sur son piédestal » (1), et le gouvernement comme les villes rivalisent dans l'érection de statues qui seront l'ornement du jeune État. La Belgique se hâte d'élever sur ses places publiques les effigies des grands hommes qui, comme Charlemagne, Godefroid de Bouillon ou Baudouin de Constantinople ont illustré ses origines, ou comme van Eyck, Rubens, van Dyk, Orlandus Lassus ou Grétry immortalisé son art national ou enfin comme van Artevelde, Egmont et Hornes, la princesse d'Épinoy, lutté contre le despotisme des princes discrédités par Guillaume Ier. Et cette « statuomanie » fournit bien la parure adéquate à ce peuple bourgeois, pacifique et content de lui-même. Bien peu d'ailleurs parmi ces œuvres de commande dépassent le morceau de sculpture romantique et déclamatoire du temps, et le parallélisme est complet entre elles et les grandes compositions historiques des Wappers et des Cluysenaar.

Quelques-unes pourtant, comme le Léopold Ier ou le Belliard de Geefs († 1883), font présager l'affranchissement prochain dont à partir des environs de 1860, les Paul de Vigne, les Van der Stappen, les Dillens, les Vinçotte, les Mignon et les De Groote seront les principaux artisans. Puis, tout à coup, c'est, coïncidant avec le premier demi-siècle de l'existence nationale, la révélation du génie de Constantin Meunier (1831-1905). Dans ce grand peintre devenu un plus grand sculpteur, s'exprime ce que la Belgique contemporaine a créé de plus fort et de plus expressif à la fois, son industrie. Aucune visée sociale d'ailleurs dans cet artiste qui n'a voulu être et n'a été qu'artiste. Sa grandeur est d'avoir saisi la poésie farouche et tragique de cette industrie qu'il a rendue tout

(1) *Essai historique et politique sur la révolution belge*, 3e édit., p. 432.

d'abord par le pinceau avant de la couler dans le bronze. Il a sculpté les puddleurs et les forgerons du Hainaut, les débardeurs des quais d'Anvers, les ouvriers agricoles de la Flandre ou de la Hesbaye comme les Grecs sculptèrent leurs athlètes, c'est-à-dire comme les expressions d'une beauté encore inaperçue. De même que les paysagistes flamands interprètent la pittoresque des fermes, il magnifie celui des laminoirs et des charbonnages, l'effort émouvant des corps nerveux et déformés autour de la coulée de l'acier, la rudesse grave des métallurgistes aux jambes bardées de fer, des houilleurs coiffés du casque. Rien d'anecdotique dans son réalisme. Il s'impose par la simplicité, la grandeur et la puissance d'émotion. Il est à la hauteur de son sujet, et, dans la mesure même où la Belgique est le pays du travail industriel, Meunier est tout ensemble le plus grand et le plus national de ses artistes.

Comparée à la peinture et à la sculpture, l'architecture se caractérise par on ne sait quoi d'incomplet, de chaotique et de voulu. Après l'épuisement de la veine classique aux alentours de 1850, elle cherche vainement sans y atteindre une formule nouvelle ou s'évertue, sans y réussir, à raviver les traditions du Moyen Age et de la Renaissance. Le romantisme l'oriente vers un style pseudo-gothique de vignettes, dont le palais épiscopal et l'ancien campanile du beffroi à Gand représentent les réalisations jadis les plus admirées et qui n'émeuvent plus que par la naïveté de leur impuissance. Du moins, l'admiration pour le Moyen Age est-elle sincère. Elle l'est même trop par l'intempérance des « restaurations » et des « isolements » de monuments qu'elle provoque et qui ne sont bien souvent que du vandalisme archéologique. De leur côté, les tentatives de raviver, sous le nom de Renaissance flamande, les effets décoratifs de la construction du XVI[e] siècle, n'aboutissent guère qu'à l'édification de jolies façades où se marient, non sans grâce, les tons roses de la brique à ceux des pierres bleues de l'Ourthe ou de Soignies.

Le nouveau Bruxelles offre le spectacle de tous les efforts et de toutes les recherches de deux générations d'architectes

engagés dans les voies les plus diverses. L'église Sainte-Marie de Schaerbeek est byzantine, la Bourse, une malheureuse application du style Napoléon III, le Palais du Cinquantenaire, un essai d'allier la charpente de fer à la colonnade. Au milieu de tout cela, écrasant et imposant par sa masse, s'érige le Palais de justice. Et l'idée était belle sans doute de consacrer à la justice le plus vaste monument du pays. Avec ses entassements, ses terrasses, ses statues colossales, ses escaliers gigantesques, l'immensité de sa salle des pas perdus, l'œuvre de Poelaert atteint au grandiose et parfois même à la grandeur. Elle constitue en tous cas, par ses innombrables emprunts à tous les styles, comme le symbole d'un architecture qui se cherche sans se trouver. Il n'empêche que la diversité même des tentatives donne aux villes belges un aspect original que l'on chercherait vainement ailleurs. Depuis 1860, elle a renouvelé leur physionomie. Les vieilles façades à gradins et à pignons pointus ne charment plus l'amateur de pittoresque que dans les vieux quartiers menacés par l'envahissement des magasins. Dans les maisons bourgeoises des récentes avenues, le banal et le saugrenu se mêlent à l'élégant et à l'ingénieux. On vit en somme dans une période de tâtonnements d'où sortira enfin, dans les dernières années du siècle, une orientation nouvelle.

A cette renaissance d'énergie provoquée par la Révolution, la musique a beaucoup moins participé que les arts plastiques. La domination de l'école française et l'influence de Paris continuent longtemps à s'affirmer. Celle de l'Allemagne ne se fait guère sentir qu'à partir des environs de 1840. La Belgique possède pourtant trois conservatoires : celui de Liége, ouvert dès les derniers temps du régime hollandais, puis ceux de Bruxelles, fondé en 1832, et de Gand en 1834, et à cela s'ajoutent de nombreuses écoles de musique fondées par les villes et quantité de sociétés chorales et instrumentales. Des virtuoses comme Bériot, comme Vieuxtemps acquièrent une renommée européenne. Fr. Fétis (1784-1871), puis Gevaert (1828-1908) se distinguent par une science musicale qui, chez le second surtout, s'allie à un talent incontestable. Mais il faudra attendre

jusqu'à Peter Benoit (1834-1901) pour trouver l'affirmation d'une originalité dans laquelle s'exprime avec fougue la puissance coloriste du tempérament flamand, vers le moment où le Liégeois César Franck (né en 1822), qui comme Grétry a abandonné pour Paris sa petite patrie, s'affirmera un génie aussi puissant et aussi novateur que celui dont va faire preuve en sculpture Constantin Meunier.

III

« La Belgique politique s'est reconstituée, écrivait J.-B. Nothomb, en 1833, la Belgique intellectuelle doit renaître également. Ce n'est pas qu'il n'y ait eu à toutes les époques, qu'il n'y ait encore parmi nous des esprits élevés cultivant avec succès les sciences et les arts; mais ils agissent isolés, aucun sentiment de nationalité ne les unit, ne rattache leurs travaux à l'idée d'une patrie commune. Placée entre l'Allemagne, la France et l'Angleterre, la Belgique peut s'attribuer une mission particulière; qu'elle se garde de se faire vassal politique ou littéraire d'une de ces nations. Pourquoi puiserait-elle aux seules sources intellectuelles de la France, de cette France qui, elle-même, va se retremper en Allemagne? Qu'elle fasse des emprunts à ces trois grandes sociétés intelligentes. Si elle sait les faire avec discernement et impartialité, elle paraîtra déjà originale; elle le sera véritablement si elle veut se rappeler son passé qui ne fut ni sans éclat ni sans grandeur » (1). A ce haut idéal n'a pas répondu la réalité et disons tout de suite qu'elle n'y pouvait répondre. C'est que l'on ne fonde pas l'indépendance littéraire comme l'indépendance politique. Une longue élaboration lui est nécessaire, et elle faisait défaut totalement.

Durant la longue atonie du XVIIe et du XVIIIe siècle, les lettres flamandes comme les lettres françaises s'étaient dégradées au point de n'être plus, celles-ci qu'un vain passe-temps d'oisifs, celles-là qu'un vulgaire amusement pour petits bourgeois et pour paysans. Plus infortunées que la sculpture et la peinture, il

(1) *Essai historique et politique sur la révolution belge*, 3e édit., p. 430.

ne leur restait pas même le souvenir d'une gloire encore récente. Pour trouver de grands écrivains, il eût fallu remonter jusqu'à l'époque bourguignonne et aux humanistes du XVIe siècle. La lacune était trop large et le néant qui s'intercalait entre le présent et le passé trop complet. Sainte-Beuve avait raison, quand en 1849, durant son court passage à l'Université de Liége, il écrivait à Amiel : « Vous Génevois, vous êtes un vieux peuple intellectuel; ici pas ». Il eût dû ajouter que l'influence de la France était écrasante au point d'étouffer sous son poids la moindre éclosion d'une littérature nationale. Sous le régime hollandais, comme sous l'Empire, presque tout ce qui pense et que lit en Belgique, lit et pense en français. Français le théâtre, française la presse, française surtout la formation intellectuelle des meilleurs esprits, un Gerlache, un de Potter, un van Praet, un Rogier et combien d'autres! Guillaume 1er lui-même, et c'est tout dire, embauche des journalistes et des pamphlétaires français du genre de Libri Bagnano, pour défendre sa politique contre les catholiques, lecteurs de l'*Univers*, et les libéraux, lecteurs du *Constitutionnel.*

La révolution de 1830 n'a donc pas créé un état de choses qui existait avant elle. Bien plus même, elle a essayé de s'en affranchir. De même que les peintres et les sculpteurs, elle a tout de suite orienté les lettres vers l'histoire nationale. C'est elle qui emplit les romans de Saint-Genois, de Moke et de leurs émules, comme elle fournit leurs sujets aux « grandes machines de Wappers et au ciseau de Geefs ou de Simonis. Mais, en dépit d'une bonne volonté évidente, ces honnêtes érudits, froids imitateurs de Walter Scott, demeurent tellement loin de leurs modèles, et de leurs chevaliers, de leurs communiers ou de leurs « gueux » se dégage un ennui si mortel qu'il faut admirer le patriotisme des éditeurs qui ont publié leurs livres et des lecteurs qui les ont achetés. Personne au surplus ne s'intéresse à la littérature parmi cette bourgeoisie qu'absorbent les soucis d'affaires ou les débats politiques. Quelques poètes pourtant s'essayent, non sans talent, en des tentatives qui méritent mieux que l'oubli. Van Hasselt, avec une incontestable profondeur de sentiments, s'inspire de l'Allemagne et cherche à

rendre par des innovations prosodiques, le rythme et la saveur des poèmes germaniques. A côté de lui, Édouard Wacken se tourne aussi vers le Rhin à qui il doit ses *Fleurs d'Allemagne*. Plus robuste, plus moderne, le saint-simonien Weustenraad chante les merveilles de la grande industrie, célèbre la locomotive, épanche, non sans éloquence, les rêveries d'un naïf messianisme social.

Tout cela, sauf chez les auteurs de chrestomaties officielles, passe inaperçu. Les revues, telles que la *Revue Belge*, fondée à Liége en 1835 par l'Association nationale pour l'encouragement et le développement de la littérature en Belgique, ou la *Revue Nationale* de Paul Devaux, jouissent durant quelques années d'une faveur qu'explique surtout la place qu'elles accordent à la politique. Au reste, la première disparaîtra en 1843, la seconde en 1847. Comment d'ailleurs les écrivains du crû résisteraient-ils à la concurrence désastreuse qui, dans le pays même, leur fait la contrefaçon de tout ce qui paraît de marquant à Paris et qui, jusqu'à la convention du 22 août 1852, inonde le marché national et le marché étranger de ses reproductions à bas prix? Et la pensée française qu'elle propage trouve en même temps, dans les émigrés du coup d'État, quantité de nouveaux interprètes, parés du double prestige du courage civique et du talent. C'est Deschanel qui acclimate la conférence, Pascal Duprat et Challemel-Lacour qui font des cours publics, Bancel qui professe à l'Université de Bruxelles, Madier Montjeau qui enseigne à Bruxelles et à Anvers, Burger (Thoré) dont les « salons » ouvrent des voies nouvelles à la critique d'art. Les séjours dans la capitale de Victor Considérant, de Proud'hon, de Quinet, de Girardin, de Hugo, n'ont pas été sans action sur le petit noyau d'admirateurs admis dans leur intimité.

Malheureusement la bourgeoisie de plus en plus divisée par la lutte des partis, a perdu à la fois l'esprit critique et l'indépendance spirituelle. La liberté des opinions dans le sens élevé du mot a disparu. « Le libéral et le clérical, observe Proudhon en 1862, s'excommunient réciproquement. Rien de ce que dit l'un ne peut être vérité pour l'autre ». Comment la curiosité et le

goût des idées n'étoufferaient-ils pas dans une telle atmosphère? Et combien on comprend que Baudelaire passant par Bruxelles n'y trouve qu'une Béotie! Boutade d'artiste dépité de l'incompréhension du public, mais tout de même boutade injuste, car ces Béotiens, si fermés à la beauté littéraire, déployent cependant à défendre leurs convictions, autant d'ardeur combative que de sincérité. Ils font penser, à cet égard, aux pamphlétaires de ce XVI[e] siècle dont le souvenir les hante. Si ce n'est pas le même accent, c'est la même sincérité et, dans la mesure où les débats parlementaires et les campagnes électorales rappellent le drame grandiose du règne de Philippe II, les Laurent, les Altmeyer, les de Laveleye, les Goblet d'Alviella s'apparentent à Marnix de Sainte-Aldegonde.

En dehors de la mêlée, solitaire et incompris, Charles de Coster pourtant écrit sa légende d'Ulenspiegel qui paraît en 1867 au milieu de l'inattention générale. Des passions du XVI[e] siècle, lui aussi a été touché, mais en poète et en visionnaire. Et voici qu'en son livre, pour la première fois, se révèle une âme et que le passé national transfiguré par l'imagination, par le rêve, par la sympathie devient un élément de beauté. C'est un affranchement, un coup d'aile brusque, une évasion hors du voulu, de l'utilitaire, du politique, du banal dans la sphère de l'art pur. Enfin de Coster vint...

Cependant personne n'éprouvait le besoin de sa venue. Il s'était révélé trop tôt et dans une société trop mal préparée à le comprendre pour qu'il pût tout d'abord récolter autre chose que de l'indifférence. Peut-être néanmoins faut-il considérer que se manifeste dans cette apparition prématurée d'un grand écrivain, le lent travail d'affinement qui, dans toute société vivante, en arrive à libérer de l'ambiance générale les tempéraments qu'elle avait tout d'abord étouffés. Tout au moins est-il incontestable que la fin du premier demi-siècle de l'indépendance nationale voit s'épanouir presque en même temps des aspirations jusqu'alors inconnues. Le besoin littéraire, si l'on peut ainsi dire, commence à se faire sentir. C'est Octave Pirmez qui, dans ses *Heures de philosophie*, exprime une mélancolie qui le rapproche d'un Amiel. C'est Edmond Picard avec sa *Forge Roussel* et

ses *Scènes de la vie judiciaire.* C'est Lemonnier avec son outrance, son intempérance verbale et sa volonté d'inspirer l'art d'écrire de l'art de peindre. En 1881, Octave Maus fonde l'*Art moderne* et Max Waller, en 1882, la *Jeune Belgique.* Désormais la carrière est ouverte où avec fougue vont s'engager les jeunes bourgeois qui, pour obéir à leurs pères, se sont laissé inscrire dans les facultés de droit, car tous sortent de cette bourgeoisie dont ils insultent à l'envi la platitude et les préjugés. Et sans doute, il y a entre leur révolte contre elle et la poussée démocratique sous laquelle cédera bientôt le régime censitaire, une de ces concordances inconcientes que l'histoire constate si souvent sans pouvoir les expliquer. On se refuse à croire que le seul hasard ait fait coïncider la revision de la constitution avec les premières œuvres de Maeterlinck et de Verhaeren.

A tout prendre, la littérature belge de langue française à l'époque où elle arrive enfin à la maturité, fait penser à la littérature latine qui, à la fin de l'Empire romain, se développa dans les provinces, en Gaule ou en Afrique. Comme celle-ci, elle a quelque chose de voulu, de cherché, de tendu. Dès qu'elle cesse d'imiter, elle trahit l'effort et l'outrance. Même chez son plus grand écrivain, de Coster, la langue qu'elle emploie est au fond une langue forgée. Elle est une littérature savante, une littérature de serre chaude, dédaigneuse des masses et absolument dépouillée de toute inspiration populaire. Ce sont des Belges qui s'expriment par elle, mais ce n'est pas le peuple belge. Entre elle et la littérature de France on observe en outre le même contraste qu'entre la civilisation composite de la Belgique et la civilisation de la France. Et c'est en cela qu'elle est belge, comme est belge, dans la pleine acception du mot, cette bourgeoisie mi-flamande et mi-wallonne mais également francisée par la langue, dont sortent les écrivains.

Parmi eux, ceux-là même qui sont d'origine wallonne et prennent leurs sujets dans la vie populaire évitent soigneusement de se laisser influencer par le dialecte wallon. Ce vieux parler demeure pourtant la langue usuelle du peuple des campagnes et des villes dans les provinces de Liége, de Luxem-

bourg et de Namur, encore que sous l'influence de l'école, de l'industrie et de la vie urbaine, il s'altère et perdre du terrain de jour en jour. Les progrès de l'industrie le refoulent devant eux comme le mécanisme fait du travail à la main. Et ce sont justement les dangers qui le menacent qui expliquent la ferveur avec laquelle il est cultivé. Depuis la fondation, en 1856, de la Société liégeoise de littérature wallonne, le nombre de ses adeptes va croissant. Les noms de Nicolas Defrecheux, de Remouchamps, de Delchef, de Simon, de Vriendts et de bien d'autres, restent attachés à des « paskeyes », à des poésies, à des comédies pleines d'accent, de verve, de bonne humeur ou de mélancolie et dans lesquelles la veine primesautière et l'esprit du terroir ne sont pas d'ailleurs sans s'allier parfois à l'imitation des écrivains français. Jamais, on n'a autant imprimé en wallon que depuis que l'existence du wallon est compromise. Les recherches philologiques iront bientôt de pair avec le développement de cette savoureuse littérature dialectale, et tout cela assure l'avenir du romanisme dans cette Belgique qui en est le poste le plus avancé au nord de l'Europe.

Au moment où éclata la révolution de 1830 l'état de la littérature flamande était plus misérable encore que celui de la littérature française. Depuis le milieu du XVIIe siècle, l'atonie dont elle souffrait n'avait cessé de s'accentuer. En dépit de la communauté de la langue, la civilisation si brillante des Provinces-Unies devenues calvinistes, n'exerçait plus sur elle la moindre influence. Repliée sur elle-même, elle s'abandonnait à l'archaïsme grossier ou dévot de quelques rhétoriciens de village ou de quelques rimeurs pieux, s'exprimant dans un langage dont l'incorrection faisait mieux ressortir l'enflure ridicule. Si l'on ajoute à cela les mesures de francisation introduites par le régime napoléonien et de dédain croissant des classes dominantes pour le parler populaire, on comprendra sans peine qu'aux environs de 1815 le souvenir même qu'il eût existé une littérature flamande avait presque disparu.

Chose curieuse, mais d'ailleurs très explicable, le gouvernement du royaume des Pays-Bas ne parvint pas à ranimer en Belgique la culture de la langue flamande. Tous ses efforts

échouèrent contre l'hostilité de la bourgeoisie d'une part, contre celle du clergé de l'autre. Son existence fut trop courte d'ailleurs pour lui permettre d'arriver à modifier une situation trop invétérée pour qu'il fût possible d'y mettre fin à coups d'arrêtés. Quand il s'effondra sous la poussée de la Révolution, il semble bien que ses initiatives tant en matière d'enseignement qu'en matière linguistique étaient restées complètement stériles.

Et pourtant, du choc provoqué par cette révolution antihollandaise et dirigée par des bourgeois « fransquillons » devait dater la renaissance des lettres flamandes. L'apathie dans laquelle elles croupissaient depuis si longtemps céda sous la surexcitation du sentiment national. Comme toujours après une grande commotion politique, l'activité spirituelle se ranima et la langue populaire devint enfin l'expression du peuple. Et ce réveil est d'autant plus remarquable qu'il est tout spontané.

Tandis que les premiers littérateurs français de la Belgique indépendante sont des lettres résolus à doter le pays d'une littérature nationale, ici rien de voulu, ni d'artificiel, ni de savant. Ce sont des hommes du peuple qui se mettent à parler au peuple avec cette sympathie vraie qui fait le charme des récits de Henri Conscience et qui a fait son succès. Ce Flamand naïf, sans art, mais sincère, mais aimant son sol, ses habitants, leur passé et leur langue qu'il est heureux d'écrire et de venger du long dédain dont elle a souffert, fait penser involontairement à Maerlant, mais à un Maerlant petit bourgeois. Il se rattache à lui par ses tendances moralisantes, par son aversion des modes et des coutumes étrangères, par sa défiance et tout à la fois cependant par son admiration de la France. Car la seule influence littéraire qu'il ait subie est l'influence française. De la littérature hollandaise et plus encore de la littérature allemande, il ignore tout. Il ne connaît que son peuple, n'écrit que pour lui et, comme on l'a dit très justement, il lui a appris à lire. Sa verve populaire est d'ailleurs si naturelle et si humaine qu'elle a répandu ses livres bien au delà des limites de sa petite patrie. Aucun auteur flamand n'a connu un succès aussi général et aussi durable. Jusqu'à nos jours les traduc-

tions françaises de ses romans ont eu presque autant de lecteurs que les originaux.

A côté de Conscience, mais avec plus de passion et moins de bonhomie, d'autres écrivains populaires : un Th. van Ryswyk, un Zetternam, traitent en prose ou en vers des questions politiques ou sociales et sous leur plume s'expriment, avec une fougue qui ne manque pas toujours d'éloquence, des revendications et des protestations contre l'égoïsme bourgeois et son dédain pour la langue du peuple. Le développement de la littérature flamande et le « flamingantisme » vont de pair, se soutenant et s'inspirant mutuellement. La bourgeoisie commence d'ailleurs à participer à ce renouveau. Un van Duyse, un Ledegang aussi lettrés que leurs contemporains van Hasselt ou Weustenraad et comme eux nourris de poésie française, cherchent à rivaliser avec elle dans la langue nationale et atteignent parfois à des accents émouvants. Déjà d'ailleurs l'influence allemande commence à se manifester sous l'action du romantisme d'une part, sous l'excitation des poètes pangermanistes de l'autre, par suite enfin du rapprochement économique de la Belgique avec le Zollverein. A partir des environs de 1840, une veine germanique et résolument anti-française se distingue au sein de la littérature flamande qui inspirera le génie d'Albert Rodenbach, mort à la fleur de l'âge en 1881, léguant à la jeunesse de nos jours les vers enflammés de son Gudrun.

Il était impossible que redevenu une langue littéraire, le flamand continuât à s'isoler du hollandais. Au début il avait été de mode de le considérer comme une langue autonome possédant son orthographe propre et son vocabulaire spécial. Mais l'apaisement des vieilles querelles devait hâter le moment où les deux littératures prendraient conscience de leur parenté. A partir de 1867 l'orthographe néerlandaise était reconnue comme l'orthographe officielle en Belgique, et depuis 1849 les écrivains du « Nord » et du « Sud » avaient commencé à fraterniser dans les Congrès néerlandais. La différence des mœurs, des traditions et surtout des religions, devait pourtant sauvegarder l'originalité des uns et des autres. Le contraste est

toujours resté plus grand entre Belges et Hollandais dans le domaine de la littérature néerlandaise, qu'entre Belges et Français dans celui de la littérature française ou qu'entre Suisses et Allemands dans celui de la littérature allemande. Vis-à-vis de leurs émules hollandais, les Flamands peuvent conserver en effet une autonomie que la supériorité écrasante des grandes littératures auxquelles ils contribuent ne permet ni aux Belges de langue romane, ni aux Suisses de langue allemande. De plus en plus « néerlandais » par la langue, les Flamands restent pourtant bien de leur pays par le tour d'esprit, le sentiment et le tempérament. Jusque vers 1890, époque à laquelle l'apparition de la revue *Van nu en straks*, les orientera vers un idéal d'art désintéressé et exercera une action analogue à celle de la *Jeune Belgique* dans le domaine des lettres françaises, la plupart d'entre eux seront autant, sinon davantage encore des « flamingants » que des écrivains. Ce qu'ils ont de plus remarquable, c'est la violence de la passion et l'ardeur combative. Parmi les romanciers cependant, la vie du peuple continue à alimenter des récits qui s'apparentent, sans les faire oublier, à ceux de Conscience. Le théâtre s'essaye de son côté avec plus de bonne volonté que de succès.

Mais, à l'écart et au-dessus de toute cette production, un grand poète solitaire et inconnu, un pauvre prêtre de la Flandre occidentale, Guido Gezelle (1830-1899), dans une langue nourrie du savoureux dialecte de sa province, atteint à une hauteur et à une pureté d'inspiration qui font penser à saint François d'Assise.

IV

La Révolution eut tout d'abord pour l'activité scientifique du pays, les plus fâcheuses conséquences. Le gouvernement des Pays-Bas avait créé dès 1817, à Gand, à Liége et à Louvain trois universités d'État qui, pourvues d'un corps professoral soigneusement recruté et dotées de ressources suffisantes eussent sans doute exercé une action salutaire si les événements de 1830 les avaient épargnées. Mais désemparées par

l'émigration de leurs maîtres hollandais, elles le furent bien plus encore par le régime qui leur fut imposé après la victoire. Par raison d'économie, celle de Louvain fut supprimée et c'est seulement la nécessité d'assurer le recrutement du barreau et du corps médical qui conserva à Gand et à Liége une existence précaire à des facultés anémiées, uniquement absorbées dans le soin de préparer à leurs examens les futurs avocats et les futurs médecins. En 1835 seulement, l'État rétablit les universités de ces deux villes. Il avait été question, comme auparavant en 1817, de constituer à Bruxelles une école unique de haut enseignement. Mais des considérations locales prévalurent et firent repousser ce projet. L'État eut donc deux universités à côté desquelles deux universités libres existaient dès l'année précédente, l'une fondée par les catholiques à Louvain, l'autre, par les libéraux à Bruxelles.

En vertu du dogme de la liberté de l'enseignement, l'État renonçait naturellement à tout contrôle sur les universités libres. Mais comme il était non moins naturellement impossible de les laisser dispenser des diplômes à leur guise, le pouvoir législatif se chargea de fixer le programme des examens tant pour elles que pour ses propres universités. Quant aux examens eux-mêmes, par souci d'impartialité, ils se passaient devant des jurys dont les membres nommés d'abord par le roi et des Chambres, le furent à partir de 1849 par le gouvernement seul. Il fallut attendre jusqu'en 1876 pour que le droit de conférer des grades académiques légaux fut accordé aux universités.

Ce régime, conséquence de la liberté de l'enseignement, étouffait la liberté de la science. Obligées de se soumettre à une organisation identique, les universités se confinèrent dans le rôle de pourvoir au recrutement des carrières libérales. Elles renoncèrent à toute initiative et à toute recherche désintéressée. On ne leur en demandait d'ailleurs pas davantage. La bourgeoisie les considérait tout bonnement comme des « fabriques de diplômes ». L'uniformité obligatoire de leur enseignement supprimait entre elles toute espèce d'émulation. On ne les choisissait que pour des motifs confessionnels ou politiques,

les catholiques s'inscrivant à Louvain, les libéraux à Bruxelles, les tièdes ou les indifférents à Gand ou à Liége, suivant la proximité plus ou moins grande de ces villes et du lieu de résidence des étudiants. A mesure que s'exaspérait la lutte des partis, le sort de l'enseignement supérieur, déjà si lamentable, le devenait davantage encore. En 1856 les évêques jetaient l'interdit sur l'université de Gand, l'accusant de professer des doctrines dangereuses pour la foi. Les professeurs n'étaient nommés qu'en vertu de considérations politiques, tantôt catholiques et tantôt libéraux, suivant les ministères au pouvoir. L'alternance des gouvernements maintenait ainsi dans les universités de l'État une variété de principes d'où résultait leur neutralité. Et il faut reconnaître que la liberté de la chaire fut soigneusement respectée. A la différence de la France ou de l'Allemagne, la Belgique ne vit aucun maître destitué par le pouvoir pour cause d'opinions.

Mais à cette liberté de la chaire ne répondait que bien incomplètement la production scientifique. Paralysé par l'étroitesse des programmes ainsi que par l'insuffisance des ressources parcimonieusement dispensées par les pouvoirs publics, le haut enseignement ne s'élevait guère au-dessus de la préparation aux examens. Le souci de la recherche désintéressée faisait également défaut aux professeurs et aux étudiants. Les quelques savants dignes de ce nom qui, jusqu'aux environs de 1880, honorèrent les universités belges demeurèrent sans action et ne parvinrent pas à fonder des écoles.

Au surplus, la prédominance de l'influence française dans le domaine scientifique comme dans tous les autres restreignait fâcheusement l'horizon et les méthodes. Les sciences morales surtout en pâtirent durant les cinquante années qui suivirent la révolution. Du prodigieux développement qu'avaient pris en Allemagne les disciplines philologiques et historiques, on ignorait tout. Il fallut que la guerre de 1870 révélât brusquement la force et la puissance allemandes pour que l'on s'avisât enfin qu'elles avaient grandi de pair avec la culture intellectuelle. Dès lors, on s'orienta vers celle-ci avec une ardeur qui ne fut pas toujours exempte d'engouement. Pierre Willems,

Léon Vanderkindere, Godefroid Kurth, Paul Fredericq introduisirent dans les universités, non seulement les idées et les méthodes, mais les procédés pédagogiques dont les « séminaires » d'Outre-Rhin attestaient si brillamment l'efficience. Au reste, l'esprit nouveau qui vers 1880 commence à combattre la torpeur où s'était trop longtemps engourdi le haut enseignement, ne s'explique pas uniquement par l'imitation de l'étranger. Très probablement, on doit le considérer comme une conséquence du mouvement général de rénovation que l'on surprend à la même date dans la littérature et dans l'art. Ici aussi la période d'incubation est passée et la fin du premier cinquantenaire de l'indépendance marque le commencement d'un essor nouveau.

Faute de pouvoir se développer dans les universités, la production scientifique se manifesta surtout de 1830 à 1880 dans l'activité de l'Académie. Rétablie en 1816 par le roi de Hollande, celle-ci n'avait guère fait parler d'elle avant la Révolution, et le ministre Falck lui reprochait ironiquement sa trop grande modestie. Réorganisée en 1845 sur le modèle de l'institut de France, elle eut le mérite de s'ouvrir à tous les travailleurs que leur valeur recommandait à son choix. Le jeune Quetelet (1796-1874), qu'elle appela en 1834 aux fonctions de secrétaire perpétuel qu'il devait conserver jusqu'à sa mort, la fit participer à l'éclat de sa renommée européenne. Autour de lui des hommes comme le géologue André Dumont, comme les chimistes Stas, Kékulé, W. Spring, comme les physiologistes Carnoy, J.-B. et Ed. van Beneden, dans la classe des sciences, comme les juristes J.-J. Thonissen et François Laurent, comme l'économiste Em. de Laveleye, comme les historiens P. Gachard, Kervyn de Lettenhove, Alph. Wauters et comme bien d'autres dans la classe des lettres, sans atteindre pourtant à son illustration et à son génie, se distinguèrent par la conscience, la solidité et souvent l'originalité de leurs travaux. L'histoire en particulier, favorisée par l'éveil du sentiment national dont nous avons noté plus haut la répercussion sur l'art et la littérature, se développa avec une vigueur exceptionnelle. Sous l'impulsion de Gachard, dont les découvertes

à Simancas renouvelèrent la connaissance du XVIe siècle, les recherches d'archives furent poussées avec une vigueur extraordinaire. La création de la *Commission royale d'histoire*, en 1834, aboutissement de projets remontant à l'époque autrichienne, dota le pays d'un corps d'érudits attachés à la publication des sources de son passé et dont l'activité depuis lors a répondu honorablement à sa mission.

Sans doute on relève bien des lacunes, bien des insuffisances, bien des maladresses même dans la volumineuse « littérature » enfantée par les académiciens belges. Les défauts de l'organisation universitaire ont déplorablement retenti sur elle. En l'absence d'une préparation sérieuse et d'une tradition scientifique, elle manque, si l'on peut ainsi dire, de continuité et de cohérence. S'il y a des savants belges, il n'y a pas d'école scientifique belge. Un novateur aussi puissant que Quetelet, par exemple, n'a pas suscité d'émules et la statistique sociale dont il a été le promoteur en Europe, n'a pas eu de continuateurs dans son propre pays. D'ailleurs, la prédominance trop absolue des méthodes françaises, du moins en ce qui concerne les sciences morales, a restreint le point de vue et contrarié le progrès. Il n'en est pas moins vrai cependant que comparé à ce qu'il était avant 1830, le mouvement scientifique de la Belgique atteste vers 1880 une véritable renaissance. La Révolution a suscité les énergies et si l'on doit regretter que l'on n'ait pas fait davantage, on ne peut s'empêcher d'admirer qu'après de si longues années de torpeur, on ait tant fait.

CHAPITRE IV

LA QUESTION LINGUISTIQUE ET LA QUESTION SOCIALE

I

Durant le demi-siècle que l'on vient de parcourir toute l'activité politique et sociale de la Belgique semble n'exister que par et pour la classe censitaire qui détient et exerce le pouvoir. Mais sous ce que l'on voit il y a ce que l'on ne voit pas. Bilingue par sa population et de plus en plus industriel par son développement économique, il était impossible que le pays ne fût point travaillé en son fond par l'agitation sentimentale, romantique et démocratique du flamingantisme aussi bien que par les revendications et les misères du prolétariat. Des redoutables problèmes qui se préparent, la bourgeoisie dirigeante a méconnu ou dédaigné la portée et le danger. Mais il importe, en achevant le tableau du régime dont ils compromettent les assises, d'en rechercher l'origine et de noter la nuance particulière dont ces deux phénomènes essentiels de l'histoire européenne au XIXe siècle, la question linguistique et la question ouvrière, se sont imprégnés dans le milieu belge.

Des deux langues parlées en Belgique, le français et le néerlandais, la Révolution devait fatalement tourner et tourna, en effet, à l'avantage de la première. Tout conspirait en sa faveur : la réaction spontanée contre le gouvernement de Guillaume, la

francisation séculaire de la bourgeoisie triomphante, l'indifférence du peuple flamand pour sa propre langue et la méfiance du clergé à l'égard de la Hollande calviniste. On ne voulait plus rien avoir de commun avec le régime disparu. Dès avant 1830, d'ailleurs, les lois imposant l'usage de la « landstaal », avaient soulevé une opposition décidée parmi les catholiques des Flandres. Pour les besoins de la cause, ils considéraient le hollandais, c'est-à-dire le néerlandais littéraire, comme une langue étrangère, en face de laquelle ils revendiquaient l'autonomie de la langue flamande et l'orthographe arbitraire que Desroches lui avait imposée au XVIIIe siècle, en dépit de la divergence de ses dialectes. Cette rupture entre le hollandais et le flamand fortifiait naturellement la prépondérance du français. Sa situation était si forte et si grand son prestige qu'il paraissait destiné à se répandre dans un avenir prochain sur toute la Belgique. Bien peu de personnes d'ailleurs, en l'absence de statistiques, se faisaient une idée exacte de l'état linguistique du pays. Il fallut attendre le recensement de 1846 pour apprendre que sur l'ensemble des citoyens belges, 2, 471, 248 parlaient le flamand et 1, 827, 141 le français.

En attendant, le Congrès avait proclamé que « l'emploi des langues usitées en Belgique est facultatif et ne peut être réglé que par la loi et seulement pour les actes de l'autorité publique et pour les affaires judiciaires ». Inspirée du même libéralisme qui avait déterminé les rapports de l'Église et de l'État, cette décision ne s'embarrassait pas des conséquences que son application entraînerait dans la pratique. En théorie tous les citoyens comme tous les fonctionnaires avaient le droit de se servir, en toute circonstance, dans leurs rapports ou dans leur correspondance officielle, soit du français, soit du flamand, soit même de l'allemand qui, parlé par quelques milliers d'habitants à l'Est de Verviers et d'Arlon, était, lui aussi, une langue nationale.

C'eût été l'anarchie si la réalité n'avait été bien différente des stipulations constitutionnelles. En fait, le gouvernement, l'administration et les Chambres ne se servirent que de la langue de la classe sociale au sein de laquelle ils se recrutaient, c'est-

à-dire de la langue française. Dès le 27 novembre 1830, le Congrès ordonnait d'ailleurs que ses décrets seraient publiés avec une traduction flamande ou allemande pour les « communes » où l'on parle ces langues. Le français devenait ainsi la seule langue officielle. Il eût été impossible, disait le *Moniteur* du 16 novembre 1830, de promulguer les lois et arrêtés en flamand ou en allemand, vu la diversité des dialectes locaux. Quant aux fonctionnaires wallons ou francisés envoyés dans les parties flamandes du pays, le principe de la liberté linguistique leur permit de ne pas apprendre la langue de leurs administrés. Personne ne fit attention à une pétition de Levae adressée au Congrès le 8 janvier 1831 contre l'emploi exclusif de la langue française par les autorités en Flandre, ni des protestations d'un membre de l'assemblée contre l'exclusion des fonctions publiques dont semblaient frappés les citoyens de langue flamande (1).

Il est trop évident pour qu'il faille y insister que cet état de choses ne fut que la conséquence naturelle de la prépondérance politique de la bourgeoisie francisée. Pas plus que des intérêts matériels du peuple, elle n'a souci de sa langue qu'elle ignore ou qu'elle dédaigne. Il lui suffit d'avoir accordé la liberté linguistique comme elle a accordé la liberté économique. Elle n'entend pas plus violenter le fonctionnaire français au profit de l'administré flamand, que l'entrepreneur capitaliste au profit de l'ouvrier. Et en ceci sa bonne foi est d'autant plus sincère qu'elle est convaincue du bienfait que la diffusion du français apportera à ceux qui ont la mâle chance de l'ignorer.

« Les trois quarts des habitants des Flandres, constate tristement un membre du Congrès, n'ont pas encore le bonheur de posséder la langue française » (2). Partout d'ailleurs, le peuple cherche à l'apprendre. A Gand, en 1836, la classe ouvrière afflue aux cours du soir où il est enseigné par les soins de l'administration communale (3). Il apparaît à tous comme un instrument ou pour mieux dire comme l'instrument indispen-

(1) Huyttens, *Discussions du Congrès national*, t. II, p. 52, t. III, p. 95.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 330.
(3) *Règlements de la ville de Gand*, t. IV, p. 289.

sable du progrès (1). Pendant l'abominable crise de 1845-1846, beaucoup de bons esprits croient que c'est à son ignorance qu'il faut attribuer le caractère archaïque de l'industrie des campagnes flamandes (2). Enfin, la cohésion politique du pays et le bon fonctionnement de son administration ne recommandent-ils pas l'emploi et la diffusion d'une langue unique? A mesure que l'usage du français se répand, constate Stockmar, la nationalité belge se consolide (3). En faut-il davantage pour négliger les abus passagers qu'il entraîne? Car on ne doute pas que, réduit au rang de patois populaire, le flamand ne soit fatalement condamné à disparaître (4), et c'est en pleine tranquillité qu'on l'abandonne à sa faiblesse dans la liberté stérile qui lui est reconnue.

Pourtant, aux protestations timides qui se sont fait jour au sein du Congrès, répondent celles qui s'élèvent du petit groupe de bourgeois qui ont conservé en Flandre l'amour de la langue maternelle. J. F. Willems, Blommaert, Vervier et bien d'autres s'irritent ou s'affligent de l'indifférence qu'on lui témoigne. Quelques catholiques s'effrayent de leur côté du prestige de la littérature française « qui sue le crime et la démoralisation » (5) et espèrent reconquérir les classes dirigeantes par le livre, les sociétés de littérature et les chambres de rhétorique. De tout cela cependant, aucune influence sensible ne se dégage encore ni sur l'opinion publique, ni sur le gouvernement. Mais peu à peu, la vie remet les choses au point. A Gand, en 1837, il faut rétablir les cours flamands que l'on avait supprimés à l'école

(1) Nothomb, *Essai historique sur la Révolution belge*, 3e édit., p. 439, croit qu'il faudrait adopter le français pour la langue de la Belgique, parce qu'il est « l'instrument le plus universel de la pensée humaine », mais sans se mettre pour cela à la remorque de la France.

(2) E. Descailles, *Charles Rogier*, t. III, p. 219.

(3) Stockmar, *Denkwürdigkeiten*, p. 375. Cf. Ducpétiaux, *De l'état de l'instruction en Belgique*, t. I, p. 164.

(4) En 1844, Charles Rouveroy considère le flamand et le wallon comme deux patois dont l'extinction est fatale et d'ailleurs souhaitable. Voy. V. Chauvin dans *La Nation belge*, p. 289.

(5) M. J. J. van der Voort, *Coup d'œil sur la langue et la littérature flamandes en Belgique considérées comme langue et littérature nationales*, p. 18. (Anvers, 1837).

industrielle (1). A Lierre, en 1842, un conseiller communal ayant déclaré qu'il ne comprend pas le français, on en revient à l'habitude de délibérer en flamand (2). Anvers, qui a vu débuter la littérature flamande avec Henri Conscience, commence à prendre la tête d'un mouvement de revendications qui s'étendra peu à peu. Le conseil provincial y décide en 1840 qu'il ne conférera plus d'emploi qu'à des personnes connaissant la langue flamande (3), et la même année la Société « Met Tijd en Vlijt » demande qu'il soit fait sa place à celle-ci dans la future loi sur l'enseignement primaire. A la Chambre, Pierre De Decker se plaint de la francisation administrative et proteste contre l'action délétère de l'impiété française à laquelle il oppose les vertus de l'Allemagne (4).

Celle-ci, en effet, prodiguait depuis longtemps déjà les témoignages d'intérêt à ses « frères de race » du bassin de l'Escaut. M. Arndt et les Pangermanistes dont il était l'organe, après avoir furieusement protesté contre la Révolution belge, qui n'apparaissait à leurs yeux que comme une machination de la France, s'abandonnaient maintenant à l'espoir de ramener les Flamands à la grande patrie teutonique. De la parenté des langues devait résulter la communauté politique. « Ostende wird Westende des deutschen Vaterlands » chantait Simrock, en 1844 (5), et Hoffmann von Fallersleben s'emportait contre les « fransquillons » et exhortait la Flandre à « lutter à mort contre les Welches ». Le rapprochement économique de la Belgique et de l'Allemagne lors du traité de commerce de 1844, donna un instant de recrudescence à ces sympathies. En 1846, des sociétés musicales flamandes prenaient part à Cologne à un festival rhénan, un *Vlaamsch-Duitsch Zangerbond* était fondé, et des étudiants de Bonn fraternisaient avec des étudiants de Louvain.

(1) *Règlements de la ville de Gand*, t. IV, p. 351.

(2) T. Bergmans, *Geschiedenis der stad Lier*, p. 621.

(3) L. Hymans, *Histoire parlementaire*, t. II, p. 162.

(4) G. De Decker, *Du pétitionnement en faveur de la langue flamande* (Bruxelles, 1840).

(5) O. Fischer, *Belgie a Nemecko*, p. 90 (Prague, 1927).

Ces manifestations bruyantes, qui préoccupèrent un moment le gouvernement français et soulevèrent les protestations des patriotes belges, ne devaient pas avoir de lendemain (1). Si les chefs du mouvement flamand ne demandaient qu'à profiter de la collaboration des philologues d'Outre-Rhin pour l'étude de leur passé littéraire, ils n'étaient pas moins résolus à s'opposer à toute tentative d'absorption et ils s'aperçurent bientôt que c'est de cela qu'en réalité il s'agissait. Hoffman von Fallersleben ne proposait-il pas de remplacer comme langue littéraire le flamand par le haut-allemand? Sous prétexte de parenté linguistique, l'idée de ramener à l'Allemagne les régions flamandes qui depuis le Moyen Age s'en étaient spontanément détachées pour vivre de leur vie propre, s'opposait trop naïvement au cours de l'histoire pour avoir la moindre chance de succès. On ne s'efforçait pas d'échapper au Carybde du « verfransching » pour tomber dans le Scylla du « verduitsching ». Visiblement l'Allemagne, en prétendant utiliser le mouvement flamand au profit de ses visées nationales, montrait qu'elle n'en comprenait ni la nature, ni les tendances. Pour être acceptée, sa collaboration eût dû être exempte des arrière-pensées qui jusqu'au bout la compromirent. Interrompue momentanément par la crise de 1848, la propagande pangermaniste devait reprendre dès 1850, plus systématique, plus énergique et aussi plus ostensiblement intéressée et par cela même plus vaine et plus fâcheuse pour les tendances même qu'elle rendit suspectes en prétendant les exploiter sous prétexte de les servir.

Du côté de la Hollande au contraire, le rapprochement retardé par les défiances réciproques consécutives à la Révolution ne pouvait manquer de se produire. Ici, rien à craindre et tout à gagner. La littérature flamande, à mesure qu'elle se développait davantage, prenait mieux conscience de n'être qu'une branche de la littérature néerlandaise. Dès 1841, le *Taalcongres* de Gand décidait de substituer à l'orthographe de Desroches

(1) Elles furent l'occasion de la fameuse chanson de Clesse :

« Flamands, Wallons ne sont que des prénoms.
» Belges est notre nom de famille ».

un système plus uniforme que le gouvernement adoptait en 1844, en attendant de reconnaître en 1867 l'orthographe hollandaise comme orthographe officielle. A partir de 1849, des congrès littéraires de plus en plus fréquentés, rassemblèrent annuellement écrivains flamands et écrivains hollandais, tantôt dans une ville du Sud, tantôt dans une ville du Nord. Leur activité se bornait d'ailleurs au domaine littéraire. En dépit des avances de leurs « frères du Sud, » les Hollandais s'abstinrent soigneusement de toute immixtion dans le mouvement flamand et, pendant très longtemps du moins, ne manifestèrent à son égard que des sympathies platoniques.

Les événements de 1848 amenèrent une recrudescence de la propagande en faveur de la langue maternelle et contre les abus dont elle souffrait. L'extension du corps électoral pour la province et pour la commune élargissait le nombre des citoyens intéressés à la question, beaucoup des nouveaux électeurs ne parlant que le flamand. Sous l'impulsion d'un comité central établi à Bruxelles, le nombre des pétitions adressées aux Chambres va croissant. La presse commence à intervenir et son langage se fait plus énergique. En 1849, des journaux déclarent que la situation linguistique est plus déplorable « que sous la domination de l'Espagne et de l'Autriche » (1). Quelques impatients parlent vaguement de séparation administrative. De Potter écrit en 1850 que « la langue française se pose maintenant vis-à-vis de la langue flamande comme faisait le néerlandais pour le français » sous le gouvernement de Guillaume (2).

L'indifférence du gouvernement pour les réclamations qu'il reçoit ne fait qu'exciter et aigrir le mécontentement. Enfin, en 1856, le ministre De Decker nomme une commission chargée d'enquêter sur les griefs et de proposer des solutions. Elle déposa son rapport en 1858. C'était un programme de réformes si complet et si radical, si impossible d'ailleurs à appliquer tout de suite sans bouleverser dangereusement l'or-

(1) E. Discailles, *Charles Rogier*, t. III, p. 304.
(2) L. De Potter, *Souvenirs intimes*, p. 311.

ganisation et le fonctionnement même de l'État, qu'il en alla de lui comme il en était allé dix ans plus tôt du rapport sur la condition des classes ouvrières. Du moins les abus étaient-ils dévoilés et le mouvement flamand ne devait-il plus cesser désormais de se fixer comme but la réalisation des réformes proposées par la commission.

L'échec de celle-ci s'explique d'ailleurs par l'apathie générale de l'opinion dans les provinces flamandes à l'égard du problème linguistique. Le gouvernement n'ignorait pas que, à tout prendre, le nombre des « flamingants » était bien loin de correspondre à la virulence de leurs protestations. Peut-être cependant eussent-ils forcé le pouvoir à compter avec eux s'ils avaient réussi à s'organiser en groupe distinct (1). Mais, divisés eux-mêmes en catholiques et libéraux et plus passionnés encore pour la querelle politico-religieuse qui agitait le pays que pour leurs réclamations linguistiques, ils se combattaient au lieu de s'entendre et acceptaient la discipline des partis où ils s'absorbaient. Le *Vlaamsch Verbond*, fondé en 1861, n'avait pas tardé à se dissoudre sous l'action des différends confessionnels. En 1851, les catholiques étaient sortis de la société de propagande le *Willemsfonds* pour fonder en face de lui et en opposition avec lui le *Davidsfonds*.

La prédominance des Wallons dans le parti libéral y réduisait les flamingants à une quantité négligeable. Plus nombreux dans le parti catholique, ils y profitèrent de l'agitation meetinguiste qui, à Anvers, fit appel aux passions populaires et ouvrit l'entrée du Parlement aux premiers défenseurs de la cause flamande qui y siégèrent. Déjà d'ailleurs en 1861, le cabinet Rogier avait trouvé prudent de laisser insérer dans l'adresse votée en réponse au discours du trône une phrase engageant le gouvernement à faire disparaître les griefs des populations flamandes. Deux ans plus tard, au milieu de la stupéfaction de ses collègues, un député prêtait en flamand le serment con-

(1) Voy. sur ceci F. Oetker, *Belgische Studien*, p. 587 et suiv. (Stuttgart, 1876). Il avait travaillé durant son séjour en Belgique, de 1854 à 1859, à susciter la formation d'un parti flamand.

stitutionnel (1). Bientôt la question linguistique se fait jour dans les débats qu'elle anime et parfois qu'elle aigrit. En 1866, des discussions s'engagent avec chaleur sur la nécessité d'administrer les Flandres en langue flamande. L'exécution en 1865 de deux prévenus incapables de comprendre la procédure dont a résulté leur condamnation donne beau jeu aux attaques contre la francisation du pouvoir judiciaire. Quelques agités parlent d'un retour à la Hollande. Rien d'étonnant si, en 1870, le ministère d'Anethan s'engage à ne nommer à l'avenir dans la région flamande que des fonctionnaires connaissant le flamand. Enfin, en 1873, puis en 1878, deux lois votées presque à l'unanimité commencent à faire brèche dans le régime et à introduire quelques réformes dans l'organisation judiciaire et administrative (2). En 1883, le flamand prend pied comme branche obligatoire dans l'enseignement moyen des provinces flamandes.

Mais si la brèche est ouverte, elle est encore bien étroite. Mal appliquées au surplus, les lois nouvelles ne sont guère que le symptôme d'une transformation problématique. Depuis l'essor industriel communiqué au pays par le libre échange, le développement des affaires a rendu plus intense le besoin de la seule langue dont elles se servent : le français. Les statistiques constatent que sa diffusion grandit sans cesse. En 1900, les habitants qui le parlent se chiffrent par 2,574, 805 contre 2,822,005. Bruxelles produit sur l'étranger l'aspect d'une ville française. Si la presse flamande se développe, la presse de langue française trahit des progrès bien plus rapides et, à vrai dire, c'est par elle que se manifeste presque exclusivement la vie politique. Parmi les flamingants eux-mêmes, beaucoup doutent de l'avenir. En 1870, Vanderkindere pense que « ce n'est qu'une belle illusion de s'imaginer que la langue flamande puisse reconquérir ses positions perdues », et sous l'impression des victoires de l'Allemagne, il conseille de la laisser subsister comme dialecte populaire et de lui substituer

(1) L. Hymans, *Histoire parlementaire*, t. IV, p. 208.
(2) Voy. plus haut, p. 230.

l'allemand comme langue écrite (1). Dix ans plus tard, Vanderstraeten répondra encore aux reproches de n'avoir pas publié en flamand son Histoire du théâtre populaire : « Trouvez-moi un éditeur dans cette langue et nous recommencerons le livre » (2).

II

Toute époque d'expansion capitaliste est en même temps une époque d'économie libérale. Pour se dilater, la grande entreprise doit naturellement faire sauter les liens que la réglementation impose à l'initiative individuelle et à la concurrence. Organisée en vue de la production et du profit, rien n'y doit comprimer l'esprit d'invention et de progrès. C'est seulement lorsque le désaccord devient trop criant entre le régime de l'industrie et les abus qu'il entraîne, qu'une réaction se manifeste et que, cessant de tout sacrifier à la production, la société cherche à établir équitablement la répartition et la consommation des biens. Alors, à la liberté se substitue un système réglementaire et les mobiles sociaux l'emportent sur les mobiles économiques. De cette alternance, l'histoire fournit la preuve irrécusable. Le régime des métiers au Moyen Age comme le mercantilisme des temps modernes ont succédé à des périodes d'individualisme, et le socialisme contemporain n'est lui-même qu'une conséquence du formidable élan capitaliste qui a transformé le monde au cours du XIXe siècle (3).

Les débuts de ce que l'on a appelé très justement la révolution industrielle de l'Europe sont antérieurs, on le sait, à la Révolution française. Mais celle-ci, en anéantissant toutes les survivances de la législation réglementaire de l'Ancien Régime, a puissamment contribué au succès de sa devancière. A vrai dire, elle ouvre pour le continent cet âge des machines où l'Angleterre était rentrée dès les environs de 1750. Durant assez

(1) *Revue de Belgique*, 1870.

(2) E. Vanderstraeten, *Le théâtre villageois en Flandre*, préface.

(3) H. Pirenne, *Les étapes de l'histoire sociale du capitalisme* (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, Classe des lettres, 1914).

longtemps d'ailleurs, la liberté capitaliste ne s'imposa pas sans protestations. Les conservateurs la réprouvaient au nom de la tradition et de la morale, pendant que, poussant à l'extrême les conséquences de la proclamation des droits de l'homme, les premières écoles socialistes condamnaient, comme la pire des tyrannies, le principe de la concurrence universelle.

On a vu plus haut que, jusqu'à la grande crise de 1848, la propagande saint-simonienne et la propagande fouriériste recrutèrent en Belgique un certain nombre d'adeptes pendant que les catholiques, les uns par conservatisme social, les autres par adhésion à la démocratie chrétienne de Lamennais, protestaient contre l'oppression des travailleurs et l'influence délétère des fabriques. Mais après l'écrasement de l'insurrection du prolétariat parisien (juin 1848), tout le monde se réconcilia avec un ordre de choses qui apparut désormais comme identique à l'ordre social. Durant longtemps, le libéralisme économique fut accepté tout à la fois comme vérité scientifique et comme condition primordiale du progrès. A mesure que l'industrie se développait, elle imposait plus solidement, aux esprits et aux intérêts, le régime qui était la condition de sa prospérité.

L'avènement du libre échange en fut l'ultime consécration. Le discrédit du protectionnisme douanier se communiqua, si l'on peut ainsi dire, au protectionnisme social. L'un et l'autre furent considérés comme également absurdes et condamnables. Si quelques parlementaires se rappelaient encore l'enquête de 1843 sur la condition des classes ouvrières (1) et les projets de réforme qui en étaient résultés, ce n'était que pour sourire de leur folie. Toute la question sociale se réduisait au jeu de l'offre et de la demande. Toute intervention serait un trouble. L'harmonie ne résultait-elle pas de la concurrence? Les crises même n'étaient-elles pas des cataclysmes aussi fatals que ceux de la nature? Si le prolétariat grandissait sans cesse et si la misère des travailleurs était trop évidente pour qu'on pût la nier, c'était là un mal aussi inévitable dans l'organisme industriel que la maladie dans l'organisme physique. La liberté

(1) Voyez plus haut, p. 121 et suiv.

ne fournissait-elle pas d'ailleurs à l'ouvrier tous les moyens d'améliorer sa condition? On lui avait donné des écoles; en sa faveur on avait supprimé les octrois; des caisses d'épargne étaient ouvertes; s'il ne profitait pas de ces avantages, les seuls qu'on pût lui offrir sans le dégrader, à qui pourrait-il s'en prendre, sinon à lui-même? (1)

Si l'on compare, aux environs de 1860, la condition du prolétariat en Belgique avec ce qu'elle était dans les autres pays du continent, elle se révèle tout à la fois comme plus mauvaise et plus avantageuse. Elle était incontestablement pire que partout ailleurs à cause, tout d'abord, de l'extraordinaire densité de la population qui, fournissant les bras au travail en quantité surabondante, tendait à l'avilissement des salaires, et ensuite parce que la nécessité de produire à bon marché pour pouvoir soutenir la concurrence étrangère avait pour conséquence de maintenir ces mêmes salaires au taux le plus bas qu'ils pussent atteindre. En revanche, gratifié par la constitution des droits qu'elle prodiguait aux citoyens, l'ouvrier belge trouvait dans la liberté de la presse, de la réunion, du pétitionnement des moyens puissants de s'affirmer dès qu'il songerait à s'en servir. Mais il n'y songeait pas. Par ignorance, mais surtout par piété, il se résignait à son sort. La propagande socialiste qui, avant 1848, n'avait pu mordre sur lui, avait cessé, et l'Église en lui faisant accepter sa misère, l'empêchait de protester. Son apathie semblait justifier la remarque de Proudhon sur l'affinité naturelle qui existe entre la religion et le paupérisme, là ou la plèbe n'est pas devenue socialiste ou révolutionnaire (2).

La charité privée et la bienfaisance adoucissaient sans doute ce paupérisme, mais en l'entretenant. Les secours qu'elles dispensaient aux misérables ne faisaient que prolonger leur misère. Si grand que fut leur dévoûment, ni les sociétés de Saint-Vincent de Paul, ni les visiteurs des pauvres ne pouvaient

(1) Sur le libéralisme économique de l'époque voy. P. Michotte, *Les idées économiques en Belgique de* 1830 *à* 1886 (Louvain, 1904) et P. Defourny, dans *Histoire de la Belgique contemporaine*, t. II. (Bruxelles, 1929).

(2) Proudhon, *La fédération et l'unité en Italie*, p. 113.

qu'alléger des détresses individuelles, mais non combattre la détresse collective qui leur paraissait une conséquence nécessaire de l'ordre social sinon même un décret de la providence. Quant aux institutions créées soit par l'État, soit par les industriels pour pousser la classe ouvrière à améliorer elle-même sa condition, leurs résultats étaient loin de répondre à leur destination. Le taux infime des salaires rendait impossible la généralisation de l'épargne. En 1850, on ne comptait que 211 sociétés de secours mutuels contre la maladie, possédant ensemble 24,367 membres. La loi du 3 avril 1851 n'avait pas réussi à améliorer cette situation. Les organismes mutualistes qu'elle avait constitués n'étaient, en 1860, qu'au nombre de 40 avec environ 7000 adhérents. Des caisses de prévoyance alimentées par les versements volontaires des patrons et des ouvriers, seule celle des mineurs qui, en 1860, comptait 80,783 affiliés, répondait, quoique imparfaitement, à l'attente de ses fondateurs. L'institution d'une caisse générale d'épargne en 1865 n'avait pas eu d'effets plus heureux. Et il en avait été de même, en 1866, de l'établissement des écoles d'adultes fondées pour « donner le pain de l'intelligence aux ouvriers ». En 1873, la loi sur les sociétés coopératives n'avait profité, bien modestement d'ailleurs, qu'à la petite bourgeoisie. En revanche, l'obligation du « livret », incompatible avec les principes libéraux, tombait peu à peu en désuétude : elle fut rayée de la législation en 1883. Plus effective encore avait été, en 1866, l'abolition du délit de coalition, d'où découlait la reconnaissance du droit de grève.

L'initiative des particuliers concourait avec celle de l'État au relèvement de la classe laborieuse. Les catholiques organisaient des patronages et des « sociétés de jeunes ouvriers » fournissant chaque dimanche à leurs membres, sous l'œil du clergé, l'innocente distraction des jeux populaires, des fanfares, des répétitions de pièces moralisantes. Parmi les libéraux, on comptait avant tout sur le développement de l'instruction et de l'initiative individuelle. A Gand, sous la généreuse impulsion de François Laurent, l'administration communale multipliait les écoles et s'efforçait d'y inspirer le goût de l'épargne, le

sentiment de la dignité personnelle et les vertus civiques. Toutes les grandes villes s'efforçaient de même à vulgariser l'enseignement, à installer des écoles du soir, des écoles professionnelles, à fonder des bourses d'études en faveur des enfants les mieux doués.

Il est incontestable que ces efforts combattirent efficacement l'ignorance dégradante du prolétariat et que, dans les villes du moins, l'école créa peu à peu au sein de la masse une élite dont l'action ne devait pas tarder à se faire sentir. Mais la misère de sa condition sociale continuait à peser sur elle d'un poids trop lourd. Quinze ans après l'inutile enquête de 1843, Ducpétiaux constate encore que « dans le plus grand nombre des cas, les ressources de la classe laborieuse ne sont plus en rapport avec ses besoins essentiels, que sa situation s'aggrave en raison de l'élévation continue du prix des denrées, et que si l'on ne parvient pas à rétablir l'équilibre entre son salaire et ses dépenses indispensables, il faut s'attendre à une crise sérieuse dont nul ne peut prévoir l'issue » (1).

Vainement, en 1852, le congrès d'hygiène et, en 1856, le congrès de la bienfaisance avaient réclamé des mesures modérant le travail des femmes et des enfants; vainement, un groupe de maîtres de houillères (1852), des industriels gantois (1859), le conseil provincial du Hainaut (1859), puis celui du Brabant avaient suivi leur exemple. Un projet de loi que Rogier eût voulu présenter en 1860 avait dû, en présence de l'opposition des chambres de commerce et de la majorité des conseils provinciaux, demeurer dans les cartons. En 1869, Frère-Orban affirmait encore devant le Parlement que la « réglementation du travail est une forme de la servitude » (2). Et en cela du moins il se rencontrait avec les catholiques. Leurs congrès de 1864 et de 1867 s'étaient prononcés contre toute intervention de l'État (3). A. Louvain, Perrin ne dénonçait les

(1) Ducpétiaux, *La question de la charité*, p. 258.

(2) L. Hymans, *Histoire parlementaire*, t. IV, p. 505.

(3) En 1863, B. Dumortier déclare à la Chambre que « le principe d'après lequel l'intérêt social doit primer l'intérêt individuel est la base de tous les despotismes ». L. Hymans, *Histoire parlementaire*, t. IV, p. 156.

abus du régime capitaliste que pour en montrer le remède dans la charité chrétienne. Il fallut attendre jusqu'en 1878 pour qu'une loi, encore bien timide, mît fin au scandale de l'emploi des enfants au fond des mines. Le dogme de la liberté économique était encore tellement enraciné qu'un des orateurs les plus écoutés de la Chambre vit dans cette innovation le premier pas qui conduisait le pays au césarisme (1).

Cependant, au sein de la classe ouvrière, le sentiment de l'impuissance ne faisait que renforcer le mécontentement. La seule arme qu'elle pût employer pour combattre sa misère, la grève, la laissait chaque fois plus faible et plus aigrie. Car, faute d'organisation et de ressources, les chômeurs étaient bientôt contraints d'abandonner une résistance qui n'avait pour résultat que de les endetter et de faire condamner à la prison ceux d'entre-eux qui avaient dirigé le mouvement. Il existait bien quelques rares survivances des compagnonnages de l'Ancien Régime, comme par exemple à Bruxelles l'*Association de secours mutuels et de prévoyance des approprieurs chapeliers* (2), mais c'étaient là des vestiges d'un passé trop différent du présent pour pouvoir s'y propager à nouveau. Si parfois un ouvrier revenant de l'étranger et s'inspirant de son exemple, cherchait à fonder un groupement professionnel, l'ignorance et l'incapacité des membres en amenait bientôt la disparition. Il en fut ainsi à Bruxelles, en 1849, de l'*Association fraternelle des ouvriers tailleurs* que l'on peut considérer comme la première société coopérative de production dans le pays, et des essais qui lui succédèrent durant longtemps, à l'exception de l'*Alliance typographique* de Bruxelles, dont le succès relatif s'explique par les aptitudes supérieures des travailleurs de l'imprimerie (3).

La création à Gand, en 1857, des deux sociétés fraternelles des tisserands et des fileurs, marque une date dans l'histoire de

(1) L. Hymans, *Histoire parlementaire*, t. V, 2e partie, p. 37.

(2) G. Des Marez, *Le compagnonnage des chapeliers bruxellois* (Brux., 1909).

(3) L. Bertrand, *Histoire de la coopération en Belgique*, p. 207 et suiv. (Bruxelles, 1902).



ces premières tentatives d'organisation (1). Leur but était l'entr'aide mutuelle en cas d'accident et de chômage, grâce à des cotisations de 5 centimes par semaine. Sous son influence, la grande grève qui éclata la même année dans la ville en vue d'un relèvement des salaires, affecte des allures toutes nouvelles. Cette fois on se trouve en présence d'un plan concerté et d'une action disciplinée. Le travail cesse sur un mot d'ordre après une entrevue inefficace avec les patrons. Les chômeurs sont secourus. Des demandes de fonds sont adressées au nom de la solidarité ouvrière aux camarades de Roubaix. Les fabricants s'inquiètent de se heurter à une résistance qui les étonne et qui les indigne. Plutôt que de se « laisser faire la loi par les ouvriers », ils menacent le Conseil communal de fermer toutes les usines. Cette première escarmouche finit d'ailleurs par la condamnation des « meneurs », en vertu de la loi sur la coalition. Mais elle ouvrait une lutte qui ne devait plus cesser.

Dès l'année suivante un jeune bourgeois démocrate et flamingant, Emile Moyson, entreprenait parmi les travailleurs gantois une agitation qui aboutit en 1859 à une grève plus sérieuse encore que celle de 1857 et à la publication du *Werkverbond*, qui semble bien être l'ancêtre de la presse prolétarienne en Belgique. Ne se réclamant d'aucun parti, cette petite feuille déclare n'avoir pour but que l'amélioration du sort des classes inférieures. Sa devise « voor Vaderland en Wet en God » dénote suffisamment qu'elle réprouve toute action révolutionnaire. De lutte de classes, d'excitation des pauvres contre les riches, pas un mot dans ses colonnes. Visiblement ses rédacteurs sentent qu'il faut ménager la piété traditionnelle de la masse. Cette apparition si nouvelle qu'est la société des fileurs gantois, s'entoure encore d'un cérémonial copié sur celui des corporations de métiers de l'Ancien Régime; son président porte un costume d'apparat, elle possède un drapeau où sont brodés les mots « God en de Wet », et elle fait dire des messes auxquelles ses membres sont obligés d'assister. Pourtant des

(1) Pour ce qui concerne les origines du mouvement ouvrier à Gand, je suis surtout ici Avant, *Een terugblik* (Gand, 1908).

symptômes significatifs permettent de présager l'avenir. Au sein de la classe ouvrière naît peu à peu la volonté de se relever par son propre effort. Les tisserands gantois fondent une société de lecture *(Leesgezelschap)* qui suffirait à elle seule à caractériser l'orientation nouvelle des esprits. Le principe libéral de l'affranchissement par l'instruction commence à s'infiltrer dans le peuple. Et il n'est pas étonnant que ce soit à Gand, la ville dont la bourgeoisie a fait le plus pour ses écoles, que le mouvement se soit développé avec le plus de hâte et de vigueur.

« De républicains, écrivait Proudhon en 1862, il n'existe pas en Belgique un sur dix mille; de socialistes, néant » (1). En cherchant bien pourtant, il en aurait trouvé quelques-uns, ceux-ci, adeptes théoriques d'une réforme sociale inspirée, comme chez un G. De Greef ou un Hector Denys, des conceptions scientifiques du positivisme, ceux-là comme César De Paepe, initiés aux doctrines marxistes et résolus à les propager non seulement par la plume, mais par l'action. Dès 1860, De Paepe avait fondé à Bruxelles l'association *Le Peuple*, dont le journal *La Tribune du Peuple* menait énergiquement campagne parmi un groupe d'ailleurs infime de lecteurs.

La création en 1864 de l'Association internationale des travailleurs devait brusquement décupler son action et pousser en même temps au socialisme le prolétariat encore incertain et hésitant. De Paepe avait assisté à Londres à la naissance de l'Internationale et jusqu'à sa dissolution en 1876 n'avait cessé de prendre part aux discussions passionnées qui y mirent aux prises les partisans de Proudhon et de Bakounine avec ceux de Marx pour aboutir enfin au triomphe de ce dernier. C'est à lui sans doute qu'est due la session à Bruxelles du Congrès de l'Association en 1868, où il présenta un rapport condamnant la petite propriété au nom de la science et la grande au nom de la justice.

Désormais, l'idée socialiste devait dominer, directement ou indirectement, toute l'histoire ultérieure du prolétariat. Ce n'est

(1) Proudhon, *La fédération et l'unité en Italie*, p. 113.

pas qu'elle se soit tout de suite imposée à lui. Son premier résultat fut seulement de susciter une fermentation qui, dès 1866, se traduit par une active campagne en vue de l'extension du droit de suffrage. La bourgeoisie démocrate appuye d'ailleurs ce mouvement dont les manifestes repoussent « les théories qui prêchent la haine entre les citoyens » (1). Mais dès l'année suivante, un nouveau journal, *La Cigale*, prêche ouvertement le socialisme et la révolution, se réclame des principes de l'Internationale et multiplie les meetings qui, surtout dans les régions industrielles du Hainaut et du pays de Liége, font appel à la violence. A Anvers, en 1868, le *Werker* se fait l'organe des sections flamandes de l'Internationale. Le *Mirabeau* répand son influence dans le bassin de Verviers. En 1869, la grève qui éclate à Seraing surprend par sa violence, tourne en émeute et s'achève par une répression sanglante.

En face de ce mouvement, la constitution laissait le gouvernement sans autre recours que celui de l'intervention en cas de délits. La liberté de la presse et la liberté de réunion ne permettaient pas d'enrayer la propagande et, si effrayante qu'elle apparût, personne ne songeait à lui refuser le bénéfice des droits dont jouissaient tous les Belges. Malgré les instances du procureur général, le ministre de la Justice, Jules Bara, refusa de traduire les meneurs devant la Cour d'assises sous prétexte de complot et fit remettre en liberté ceux qui se trouvaient sous les verrous. Cependant la violence des paroles plus encore que celle des actes, épouvantait ceux-là même qui, dans les rangs de la bourgeoisie, avaient témoigné une compassion sincère aux misères du peuple. Ducpétiaux, désorienté, gémissait sur l'égarement des ouvriers corrompus par des « théories subversives » et ne voyait de salut que dans la diffusion de l'instruction et de l'épargne (2).

Mais l'instruction et l'épargne étaient précisément les moyens

(1) Voy. le « manifeste des ouvriers » du 18 janvier 1866 dans J. Destrée et E. Vandervelde, *Le Socialisme en Belgique*, p. 77 et suiv. On n'y réclame même pas le suffrage universel, se contentant de faire dépendre le droit de vote du savoir lire et écrire.

(2) Ducpétiaux, *La question ouvrière en Belgique*.

que les ouvriers entendaient désormais appliquer eux-mêmes à la victoire de leur programme. Le sentiment que l'on décore du nom de conscience de classe, bien que sa force dérive surtout de ce qu'il a d'inconscient, était désormais soulevé, et il suffisait de le diriger pour qu'il se propageât. Dès 1877, l'idée de former un parti socialiste belge, déjà entrevue par Moyson quelques années plus tôt, s'imposait au groupe gantois agissant sous l'impulsion d'Édouard Anseele et de Victor Van Beveren. L'impossibilité de s'entendre avec les Wallons, dont l'impatience exigeait une action révolutionnaire immédiate, n'empêcha pas la fondation, à Malines, du parti socialiste ouvrier flamand (*Vlaamsche socialistische arbeiderspartij*). Son programme, tout de réalisation pratique, réclamait le suffrage universel, la législation directe par le peuple, la substitution des milices à l'armée, la séparation de l'Église et de l'État, bref une révolution légale.

L'outrance de ces revendications d'ailleurs ne doit pas faire illusion sur le nombre de leurs partisans. En réalité l'agitation déclanchée depuis 1864 n'avait encore pénétré que la couche superficielle du prolétariat. Sa violence et les allures antireligieuses qu'elle affectait maintenant nuisaient à ses progrès. Livrés à leurs propres forces, au surplus, les socialistes flamands étaient trop faibles. L'appui des Wallons leur était indispensable. On finit par vaincre leur répugnance à l'égard du marxisme, et en 1879 un congrès réuni à Bruxelles décidait la formation du « Parti socialiste belge » (1). Contre la domination de la bourgeoisie, les travailleurs des deux régions du pays s'unissaient ainsi, comme catholiques et libéraux s'étaient unis en 1829 contre le gouvernement de Guillaume. L'esprit révolutionnaire s'accentuait à mesure de l'extension du mouvement. En 1877, pendant une visite à Gand, le roi était accueilli à coups de sifflet.

Mais l'idéal socialiste était bien loin encore de s'imposer aux esprits. Accessible seulement à une minorité d'intellec-

(1) J. Destrée et E. Vandervelde, *Le socialisme en Belgique* (2e édition, Bruxelles, 1903).



tuels, presque tous ceux qui s'en réclamaient ne le concevaient que comme l'annonciation d'une ère de justice et d'égalité où le peuple, secouant enfin sa longue misère, fonderait le bonheur universel en s'emparant du pouvoir. Les chefs de l'agitation ouvrière, tous sortis du peuple, n'avaient d'autre instruction que celle de l'école primaire, complétée par la lecture d'Eugène Sue, des *Misérables* de Victor Hugo, de brochures de propagande et de journaux révolutionnaires (1).

Très peu d'entre eux connaissaient Marx autrement que par des exposés populaires de sa doctrine. Parmi les Flamands, il semble bien que les rêveries communistes publiées en 1854 par un arpenteur de Sleydinge, Nicolas de Keyser, sous le titre de *Het Naturregt*, aient passé inaperçues. Mais tous, les éprouvant eux-mêmes, connaissaient les besoins du prolétariat et se passionnaient pour sa cause. En attendant l'avènement d'un ordre social nouveau, ce qui leur apparaissait le plus pressant, c'était la lutte contre la misère, le relèvement matériel du pauvre d'où sortirait son relèvement moral, condition indispensable de la victoire finale. La solidarité ouvrière en prouvant son efficacité, s'imposerait en même temps à tous les travailleurs et, à mesure qu'elle améliorerait leur condition, propagerait parmi eux le sentiment de classe. La charité et la bienfaisance « bourgeoises » ne servaient qu'à engourdir l'énergie du peuple et à prolonger sa misère. Il fallait ne rien devoir qu'à soi-même et s'affranchir des aumônes intéressées des riches.

La création à Gand, le 21 novembre 1880, de la boulangerie coopérative *Vooruit*, marque l'entrée du mouvement socialiste belge dans la voie des réalisations pratiques (2). Due à la scission qui venait de s'opérer parmi les membres de la coopérative neutre *De Vrije Bakkers*, elle associa, dès l'origine, la coopération et la propagande sociale. Grâce au dévouement et à l'esprit d'initiative de ses dirigeants, elle prospéra si bien qu'en 1883, elle quittait le petit cabaret où elle s'était fondée

(1) Voyez dans le journal *Le Peuple* du 27 février 1922, ce que L. Bertrand raconte de ses premières lectures.

(2) Voy. Avanti, *Een terugblik.*

pour acheter sur le Marché-au-Fil un immeuble où se groupèrent autour d'elle les diverses sociétés socialistes de la ville, et où, dès l'année suivante, commença de paraître, sous la direction d'Éd. Anseele, le journal qui lui emprunta son nom de *Vooruit*.

Ce fut là la première installation du socialisme belge. Et sans doute l'idée dont elle s'inspirait n'était pas neuve. Dès 1869, quelques fidèles de l'Internationale avaient fondé à Fayt dans le Hainaut une société coopérative de consommation à laquelle avait succédé, en 1871, la Maison du Peuple de Jolimont, tout ensemble société coopérative et local de réunion pour les fédérations de l'Association internationale des travailleurs dans la région industrielle du Centre. Mais le succès n'avait guère répondu aux espoirs des fondateurs. L'exemple du *Vooruit*, dont les statuts furent adoptés à Jolimont en 1886, dota le pays wallon d'un établissement dont la prospérité et l'influence devaient rivaliser bientôt avec celles de son modèle.

Et désormais, en dépit de l'hostilité de la petite bourgeoisie et de quelques groupes anarchistes, le principe coopératif s'impose comme la condition indispensable du relèvement de la classe ouvrière. A la théorie révolutionnaire se substitue une méthode soucieuse avant tout de résultats. L'essentiel est de fonder le parti sur la base solide de l'intérêt, de lui constituer des ressources, de le discipliner en vue de la conquête des réformes indispensables et de l'action politique.

C'est en vue d'organiser celle-ci et d'en définir les buts qu'au mois d'août 1885, une centaine de délégués représentant cinquante-neuf associations, constituèrent à Anvers le « Parti ouvrier belge ». Le nom qu'il se donna suffit déjà à marquer l'évolution accomplie depuis six ans. Par opportunisme, par crainte d'effaroucher les timides, on évite de se réclamer ouvertement du socialisme, on se borne, en hommes pratiques, à formuler un programme de classe dont la réalisation, grâce aux libertés constitutionnelles, peut et doit aboutir sans l'aide de la révolution. Le point essentiel est la conquête du suffrage universel. Le reste viendra par surcroît : suppression du remplacement militaire, limitation du travail des femmes et des

enfants, fixation de la durée des heures de travail, responsabilité des patrons en cas d'accident, intervention des syndicats dans les règlements d'usines, suppression des caisses d'épargne instituées par les patrons, réforme des conseils de prud'hommes, institution d'assurances ouvrières, abolition des impôts indirects, instauration de l'impôt sur le revenu, suppression de toute aliénation du domaine public et retour à l'État ou la commune, représentants de la collectivité, de tous les services d'intérêt général qui ont été abandonnés aux particuliers.

Pour la plupart, ce sont là des réformes dont la Commission de 1843 avait déjà réclamé un grand nombre et dont beaucoup étaient réalisées depuis longtemps dans les pays voisins. Si le parti ouvrier s'affirme donc nettement comme interventionniste et démocrate, il se garde de toute tendance communiste. Ses revendications les plus hardies ne vont pas au delà d'un socialisme étatique ou municipal devant lequel certains gouvernements n'ont pas reculé. Incompatible avec le libéralisme traditionnel, il n'est point de nature à effaroucher cette partie de la bourgeoisie progressiste qui, comme lui, réclame le suffrage universel. Vis-à-vis des catholiques, il s'abstient enfin de tout anticléricalisme de principe et se borne à déclarer la religion une « affaire privée ». C'en est assez d'ailleurs pour heurter l'Église en face, et dès le premier jour son opposition sera l'obstacle essentiel qu'il lui faudra vaincre.

LIVRE IV

DE 1884 A 1914

CHAPITRE PREMIER

AVANT LA REVISION CONSTITUTIONNELLE

I

La chute du gouvernement libéral au mois de juin 1884 est bien plus qu'une péripétie parlementaire. Elle annonce la fin du régime sous lequel le pays avait vécu depuis la Révolution. Sa signification ressort du rapprochement de sa date avec celles de la reconnaissance de l'État indépendant du Congo (26 février 1885), de la fondation du parti ouvrier belge (15-16 août 1885) et des grandes émeutes de 1886. Envisagée de haut, elle n'apparaît donc que comme une des manifestations de l'évolution générale qui entraîne le pays vers un ordre de choses où les questions économiques, les questions sociales et les questions politiques se conditionnant mutuellement, vont retentir profondément sur la vie nationale et en modifier l'aspect et la direction.

La libéralisme censitaire qui, depuis un demi-siècle, avait dans tous les domaines déterminé les destinées de la Belgique, avait trouvé en Frère-Orban son expression la plus complète, et son déclin coïncide avec le renversement de ce grand ministre. Au vrai, la bourgeoisie avait réalisé son programme. Dans l'ordre économique comme dans l'ordre social, elle en avait poussé à l'extrême toutes les conséquences. Conformé-

ment à ses principes, elle avait développé les libertés constitutionnelles dans le sens de l'individualisme le plus absolu. Sur la seule question qui la divisât, la question religieuse, le désaccord ne portait au fond que sur la conception différente que les catholiques et leurs adversaires se faisaient de la liberté individuelle dans ses rapports avec l'Église. Mais l'acharnement de la lutte qu'expliquent sur ce point les exigences de la foi, faisait d'autant mieux ressortir sur les autres, l'entente des partis. A mesure cependant qu'elle se prolongeait, cette entente apparaissait davantage comme se maintenant beaucoup plus par intérêt de classe que par considération d'intérêt public. Si les progrès de l'industrie justifiaient l'idéologie libérale, les abus et les misères qui en résultaient n'exigeaient-ils pas au moins quelques tempéraments dans son application?

Le gouvernement belge, qui avait jadis donné l'exemple de tant d'innovations hardies en matière économique, se laissait maintenant dépasser par tous ses voisins. L'Angleterre, l'Allemagne, la France avaient beau lui donner l'exemple, il se refusait à renoncer au dogme périmé de l'abdication de l'État et semblait se faire gloire de professer encore les doctrines surannées de Bastiat et de Léon Say. Et il n'était que trop facile de l'accuser de n'y recourir que pour sauvegarder la situation des 130,000 censitaires dont il tenait son pouvoir. Aux revendications de plus en plus pressantes des démocrates, il ne suffisait plus de répondre par des déclarations hautaines sur l'incapacité politique des ouvriers. Manifestement une réforme électorale devenait indispensable dont découleraient les réformes sociales. Au sein même de la bourgeoisie libérale les progressistes ne se lassaient pas de la réclamer et les catholiques les plus clairvoyants les approuvaient. Le renversement de Frère-Orban, en 1884, n'avait-il pas eu pour cause bien plus que la lutte scolaire, son opiniâtreté à refuser l'extension du droit de vote? Et n'était-il pas caractéristique que, dès l'année suivante, le parti ouvrier inscrivait le suffrage universel en tête de son programme? Ainsi la démocratisation du pays s'annonçait inéluctable. On pourrait la retarder de quelques années : il n'était plus possible d'y échapper.

Défiante à l'égard de la démocratie, la bourgeoisie censitaire ne l'était pas moins à l'égard des projets d'expansion auxquels depuis quelques années le roi s'attachait de plus en plus ouvertement. Par libéralisme économique, Frère-Orban condamnait toute intervention de l'État en matière coloniale. La plupart des industriels n'éprouvaient pas le besoin de changer de méthode, et ne comptaient que sur le bon marché pour maintenir la prospérité de leurs usines. Quant à l'opinion courante, elle s'effrayait de la perspective d'aventures qui pourraient compromettre la neutralité du pays, pousser à un renforcement de l'armée, peut-être à la création d'une flotte, et en tout cas à des dépenses dont profiterait seule l'ambition de Léopold II.

Au milieu des problèmes redoutables qui se posaient, les deux partis traditionnels demeuraient repliés sur eux-mêmes. La politique parlementaire continuait à tourner dans le même cercle. Le pays légal ne s'apercevait pas qu'il s'isolait dangereusement de la nation. La constitution n'était plus invoquée que pour justifier la domination de la bourgeoisie. Hostile à tout partage de ses privilèges, hostile à toute réforme sociale, hostile à toute intervention au dehors, le corps électoral, sauf d'infimes exceptions, en arrivait à ne plus concevoir la vie politique que comme l'antagonisme perpétuel des catholiques et des libéraux se disputant le pouvoir pour en profiter tour à tour, si bien que la succession du cléricalisme et de l'anticléricalisme acharné chacun à la destruction de l'autre, aboutirait fatalement à mettre l'activité du pays au point mort (1).

L'éclatant triomphe des catholiques en 1884 avait été pour tout le monde une surprise. Les politiciens les plus avertis ne s'attendaient qu'à une diminution de la majorité « doctrinaire » qui tout au plus eût abouti à une dissolution des Chambres. Il semble bien que « l'écrasement » du libéralisme ne puisse être interprété comme un revirement des électeurs contre la loi scolaire de 1879. Ce ne sont pas les principes, ce sont les in-

(1) En 1884, Eudore Pirmez constate que « le conflit scolaire a tout envahi. Il a distrait des intérêts les plus importants de l'État... Le Parlement est devenu ainsi stérile... Sa considération diminue chaque jour ». A. Nyssens, *Eudore Pirmez*, p. 152 (Bruxelles, 1893).



térêts qui ont décidé du résultat de l'élection. Les nouveaux impôts, et plus encore sans doute, la crainte inspirée par le programme démocratique des radicaux rejetèrent vers les catholiques le groupe flottant dont dépendait l'issue du scrutin. Si beaucoup de libéraux firent défection, c'est incontestablement, non que l'école neutre leur fût odieuse mais qu'elle coûtait trop cher. Au surplus, les catholiques n'avaient-ils pas répudié l'ultramontanisme et ne promettaient-ils pas une modération dont l'appui qu'ils apportaient aux « indépendants » de Bruxelles donnait la preuve? En votant pour eux, les gens qu'effrayait le déficit budgétaire voulaient donner un avertissement au ministère plutôt que provoquer sa chute. Aucun d'eux bien certainement ne s'attendait à ce qui allait arriver.

Car, par cela même qu'elle était plus inattendue, la victoire exalta chez les catholiques le sentiment de leur force et le désir d'une revanche sur les adversaires qui se trouvaient maintenant à leur merci. Portés brusquement au pouvoir par un revirement dont ils s'exagérèrent la portée, ils ne tinrent plus compte des « modérés ». L'impatience passionnée des cercles catholiques ne leur permettait pas d'ailleurs de se confiner dans une politique d'apaisement. Ce que le clergé et les électeurs des campagnes, des campagnes flamandes surtout, en quoi consistait le meilleur de leurs forces, attendaient d'eux, c'était une réaction énergique contre la « loi de malheur » qui attentait à leurs consciences et imposait à leurs bourses des sacrifices dont le moment était venu de les libérer. La lutte scolaire ne devait donc pas finir. Elle allait seulement changer de direction.

Dès la démission du Cabinet Frère-Orban, le roi avait tout de suite confié à Jules Malou la composition d'un nouveau ministère. Il comptait sur la sagesse et l'expérience de ce vieux parlementaire pour empêcher la droite de se porter aux extrêmes. Mais les passions étaient trop surexcitées pour qu'il fût possible de les contenir. Il fallut faire place dans le gouvernement aux deux hommes qui, dans les dernières années, s'étaient révélés comme les chefs du parti qu'ils venaient de conduire à la victoire : Victor Jacobs et Charles Woeste. Léopold

ne savait que trop bien que l'un et l'autre, le premier surtout, n'avaient cessé, par considérations électorales, de combattre les réformes militaires avec une outrance et parfois une arrogance dont il avait difficilement supporté l'injure (1). Il les considérait presque comme des adversaires personnels.

Mais quel moyen de les éviter en présence de la volonté unanime de la majorité? Depuis 1871, il n'ignorait pas que les catholiques le soupçonnaient de leur être hostile. La prudence lui faisait une nécessité, pour ne pas rompre avec eux, de se soumettre à leurs désirs. Peut-être espérait-il d'ailleurs qu'en poussant leur succès jusqu'au bout, ses nouveaux ministres soulèveraient une opposition qui lui permettrait de les remplacer. Comme son père, il savait attendre.

Le gouvernement, lui, n'attendit pas pour affirmer sa politique de revanche. Le 4 août, il faisait voter par la Chambre les crédits nécessaires au rétablissement de la légation près du Saint-Siège. Le ministère de l'instruction publique était supprimé. Dès le 23 juillet, un projet de loi confiait aux communes la direction des écoles primaires. On en revenait ainsi, par delà même la loi de 1842, à la théorie de l'abdication de l'État en matière d'enseignement. Les communes recevaient le droit d'organiser des écoles ou d'adopter une ou plusieurs écoles libres, c'est-à-dire de subventionner les écoles catholiques ouvertes partout durant la guerre scolaire. Il dépendrait d'elles d'inscrire ou non au programme de leurs écoles l'enseignement de la religion et de la morale. Mais, si elles ne le faisaient pas, l'État pourrait les obliger à adopter une ou plusieurs écoles libres à la demande de vingt pères de famille. En revanche, si vingt pères de famille l'exigeaient, l'école communale neutre serait maintenue.

Ainsi faite, la loi tendait ouvertement à substituer l'enseignement confessionnel à l'enseignement neutre, car il n'était pas douteux que presque toutes les communes rurales s'empresseraient, tant par conviction que par économie, d'adopter une école catholique. Sans doute le gouvernement, conséquent

(1) Voy. plus haut, p. 220.

avec le principe de la liberté dont il se réclamait, s'abstenait d'imposer l'enseignement de la religion : il se contentait d'obliger les communes à le fournir à ceux qui le réclameraient. C'était là une concession faite aux libéraux, analogue à celle que les libéraux avaient en 1879 faite eux-mêmes aux catholiques, en autorisant les ministres des cultes à donner l'instruction dans les écoles en dehors des heures de classe.

Mais comment les catholiques qui avaient repoussé cette aumône pouvaient-ils s'imaginer que les libéraux se contenteraient de la satisfaction qui leur était offerte? A leurs yeux l'obligation de subventionner des écoles catholiques était une atteinte insupportable à l'autonomie communale et une capitulation honteuse devant l'Église. L'État se réduisait donc au rôle de pourvoyeur de l'enseignement du clergé. Pour lui obéir, il anéantissait l'œuvre magnifique de culture nationale édifiée par le libéralisme! L'instruction qui devait amener le relèvement du peuple, n'allait servir qu'à le conserver sous le joug d'une avilissante bigoterie. Et quelle garantie offraient des écoles échappant à toute inspection, n'exigeant de leurs maîtres nulles conditions d'aptitude, ni aucun attachement aux institutions du pays? Enfin qu'allaient devenir les instituteurs sans emploi, réduits à une pension misérable et punis de s'être consacrés à la plus noble des missions? Évidemment, la loi nouvelle votée le 10 septembre 1884 au milieu des protestations indignées de la gauche, n'était pas une loi d'apaisement mais une loi de guerre. Pour les libéraux, elle n'était qu'un scandaleux coup de parti.

Dans toutes les grandes villes son résultat immédiat fut de rétablir l'unanimité anti-cléricale entre les doctrinaires et les progressistes démocrates, dont la scission avait tant contribué au succès des catholiques. Dès le 15 juillet, par un revirement significatif, Bruxelles faisait passer au Sénat, dont la dissolution venait d'être prononcée (1), la liste libérale tout entière. Comme en 1857, comme en 1871, l'opposition avait recours aux manifestations de la rue. Des cortèges défilaient tumul-

(1) Elle s'imposait du fait que la majorité du Sénat était restée libérale.

tueusement au cri d'à bas la calotte. Le 7 septembre, une grande démonstration catholique organisée dans la capitale était reçue à coups de sifflets, dispersée à coups de canne et contrainte de se réfugier dans les gares avec ses grosses caisses crevées et ses drapeaux lacérés. S'inspirant des souvenirs du Compromis des nobles, les bourgmestres des quatorze villes les plus importantes avaient formé le 9 août le « Compromis des Communes » et demandé audience au roi, espérant obtenir de lui, comme les Gueux du XVI[e] siècle l'avaient obtenu de Marguerite de Parme, une nouvelle « modération des placards » (1).

Mais le roi pouvait-il refuser sa sanction à une loi que le Parlement venait d'adopter? Ce qu'on lui demandait, c'était en réalité de sortir de ce rôle de souverain constitutionnel dans lequel il s'était confiné à l'exemple de son père. Il répondit qu'il ne pouvait que se « conformer à la volonté du pays telle que l'ont exprimée la majorité des deux Chambres ». Pourtant il attendait avec impatience l'occasion de se débarrasser d'un ministère dont il se sentait prisonnier. Par l'intermédiaire de Jacobs et de Woeste, la fédération des cercles catholiques faisait la loi au gouvernement. Rien ne comptait plus que l'intérêt de parti, ni les prérogatives de la Couronne, ni l'impossibilité de gouverner contre l'opposition unanime des grandes villes, ni la nécessité d'achever les réformes militaires, ni celle d'appuyer la politique congolaise de Léopold II qui allait entrer dans une phase décisive. Si le roi ne pouvait rompre avec les Chambres, ses pouvoirs constitutionnels lui permettaient d'intervenir dans le choix de ses conseillers. Il n'entendait pas plus que son père se dégrader au rôle d'un simple automate. Pour s'affranchir des politiciens qu'il avait été forcé de subir et qui, de jour en jour, se montraient plus cassants à son égard, il n'attendait qu'un prétexte.

Il lui fut fourni par les élections communales du mois d'octobre qui, dans toutes les grandes villes, sauf Bruges, tournèrent en faveur des libéraux. En 1857, dans des circonstances analogues, le

(1) *Histoire de Belgique*, t. III, 3[e] édit., p. 455.

ministère s'était effondré de lui-même. Cette fois ce fut le roi qui prit l'initiative de le remanier. Il laissa entendre aux deux ministres dont il voulait secouer le joug, qu'il ne les considérait plus comme jouissant de la confiance du pays. Ils comprirent et donnèrent leur démission. Malou ne pouvait que les suivre dans leur retraite. A sa place, le ministre de l'agriculture, Auguste Beernaert, fut chargé de la constitution d'un nouveau Cabinet.

C'était un modéré, un ancien « doctrinaire » passé à droite et, pour tout dire d'un mot, un homme qui eût siégé au centre s'il avait encore existé un centre dans les Chambres belges. Quarante ans plus tôt, il eût été unioniste. Dans les circonstances où il se trouvait, l'opportunisme s'imposait à lui. Forcé de s'appuyer sur la droite catholique, il employa pour la contraindre à une politique, dont au fond une grande partie de ses membres ne voulaient pas, toutes les ressources d'un caractère dont l'aménité s'alliait à l'habileté et à l'énergie. Il parvint à devenir à ce point l'homme indispensable que sa menace de démission (il posa neuf fois la question de Cabinet durant les débats de la revision constitutionnelle), suffit longtemps à retenir autour de lui la majorité impatiente de lui échapper. A vrai dire, s'il fut durant de longues années le chef des ministères catholiques, il ne fut jamais le chef du parti catholique. Et c'est là ce qui explique sa rivalité constante avec Charles Woeste. Elle fut celle du politique et du politicien, celui-ci ne considérant le gouvernement que comme une dépendance du parti, celui-là ne voyant dans le parti qu'une force dont il appartient au gouvernement de se servir. Aussi le pouvoir royal reprend-il avec Beernaert une influence qu'il n'avait plus exercée depuis le début du nouveau règne. Le souverain et son ministre travaillent dans une complète communauté de vues, et quand les événements provoqueront enfin leur rupture, l'ascendant du premier sera trop bien affermi pour ne pas survivre à la chute du second.

A côté de l'influence de la Couronne, ce qui donne au ministère de Beernaert sa pleine signification, ce sont les problèmes nouveaux qu'il fut appelé à résoudre. L'un d'eux, le problème

colonial, l'initiative de Léopold II le posait depuis longtemps déjà devant l'opinion indifférente, et l'on verra plus loin comment l'autorisation donnée au roi par les Chambres de prendre le titre de Souverain du Congo (28-30 avril 1885) le fit entrer enfin dans une phase décisive. L'autre, au contraire, le problème social que l'on avait si longtemps voulu ignorer, s'imposa brusquement avec autant d'imprévu que de violence.

II

La comparaison s'impose à l'historien entre le soulèvement des Iconoclastes en 1566 et les grandes émeutes ouvrières du mois de mars 1886 (1). Des deux côtés, même soudaineté, même violence, même surprise du gouvernement, même absence d'organisation chez les insurgés. L'exaspération sociale longuement accumulée se déchaîne tout à coup, comme s'était déchaîné trois cents ans plus tôt le fanatisme religieux. C'est un sursaut de fureur collective, sans plan préconçu, sans direction, sans but précis, n'obéissant qu'à la contagion de l'exemple sur des masses ulcérées.

La dépression économique qui se fit sentir dans toute l'Europe à partir de 1884, avait atteint deux ans plus tard son point culminant. Avec la crise agricole provoquée par l'invasion soudaine des céréales d'Amérique avait coïncidé une crise industrielle due à la surproduction et qu'avait aggravée encore la diminution du pouvoir d'achat des classes rurales. Les conséquences en retentirent d'autant plus cruellement sur le pays qu'il était plus industrialisé. L'exportation qui se chiffrait par 1,337 millions en 1883, est tombée à 1,182. Les prix s'avilissent, les salaires diminuent, les fabriques ferment ou restreignent la production et le chômage sévit.

On comprend sans peine combien une telle situation dut augmenter et aigrir la fermentation qui depuis quelques années travaillait sourdement le prolétariat. Il ne semble pas cependant que les pouvoirs publics aient attaché grande importance

(1) *Histoire de Belgique*, t. III, 3e édit., p. 467.

aux grèves qui éclatèrent dans le Hainaut en février 1885, ou aux manifestations des sans-travail qui parcoururent les rues de Bruxelles et d'Anvers. La constitution du parti ouvrier belge la même année, pour significative qu'elle fût, ne paraît pas avoir alarmé davantage la bourgeoisie absorbée par l'agitation déchainée autour de la loi scolaire.

Le 18 mars 1886, un meeting convoqué à Liége sur la place Saint-Lambert, à l'initiative d'un groupe d'anarchistes, pour commémorer l'anniversaire de la Commune de Paris, n'avait causé aucune inquiétude aux autorités. C'est à peine si la population y avait pris garde. Mais la réunion n'avait pas tardé à tourner au tapage. Le soir tombant, des bandes envahissaient tout à coup les rues de la ville, brisaient les glaces des magasins, arrachaient les enseignes, éteignaient les réverbères. Le lendemain on apprenait que le travail avait cessé dans la banlieue, puis se propageant de proche en proche comme un incendie de prairie, la grève s'étendait le long de la Meuse pour atteindre les bassins industriels du Hainaut. Le 25 mars, un charbonnage de Fleurus donnait le signal. Le mouvement se généralisait aussitôt parmi les houilleurs, se communiquait aux laminoirs, gagnait les verreries. Partout le chômage était imposé de force. Malgré les efforts des piquets de gendarmes, les cours des usines étaient envahies par une foule se surexcitant à mesure qu'elle grossissait, se grisant de bruit, se grisant plus encore de bière et d'alcool, s'enhardissant de ne rencontrer aucune résistance sérieuse et s'abandonnant au vertige du désordre (1). Comme toujours des vagabonds et des malfaiteurs s'associent au mouvement et en prennent la tête. A Roux, le feu est mis à une verrerie puis au château du propriétaire. La grève tourne en jacquerie. Des troupes de sans-travail parcourent les villages, mendiant la menace à la bouche. Tout le bassin de Charleroi vit dans l'angoisse, et bientôt il n'est plus dans le pays un seul centre industriel, d'Arlon à Ostende, où

(1) Il me paraît assez probable que le retentissement des péripéties tragiques de la grande grève qui avait débuté en France, à Decazeville, le 26 janvier, par le massacre d'un ingénieur, n'a pas été sans influence sur la violence des événements.



la classe ouvrière ne frémisse. A Gand, le *Vooruit* exhorte les soldats à ne pas tirer sur le peuple et traite le roi d'assassin.

Il fallut presque une campagne militaire pour venir à bout du soulèvement. Pendant quelques jours le Hainaut donna le spectacle de la guerre avec ses communes soumises à l'état de siège, les hôtels de ville occupés par la troupe, les soldats campant dans les cours des usines et sur les carrés des charbonnages, les routes parcourues par des patrouilles de cavalerie. Des fusillades — celles de Roux sont demeurées tristement célèbres — mirent fin à l'émeute par la terreur. Dès le 30 mars, le général van der Smissen en avait raison. Elle retomba sur elle-même, comme une vague contre le rivage. Puis ce fut la répression judiciaire, la condamnation des « meneurs », les perquisitions et les enquêtes en vue de prouver l'organisation d'un complot.

Mais, on ne trouva ni complot ni mot d'ordre. Quelques anarchistes sans doute avaient attisé les colères, et le Catéchisme du peuple, publié par Alfred Defuisseaux, avait vanté aux ouvriers la république et la révolution. Ce qu'on découvrit, c'était des violences, des efforts sans suite, aucune participation du parti ouvrier dans la révolte, aucune immixtion ni aucun secours de l'étranger. L'émeute avait surgi à l'improviste, simple réflexe d'une colère trop longtemps amassée et d'autant plus violente qu'elle avait été plus spontanée.

Atterrée tout d'abord, la bourgeoisie s'était vite reprise. Partout la garde-civique et l'armée avaient fait leur devoir. L'ordre social avait victorieusement résisté au furieux assaut. Mais n'en triomphant que par la force, n'avait-il pas dévoilé la faiblesse des principes qu'il avait toujours invoqués pour sa défense ou, pour mieux dire, pour sa justification? Le libéralisme économique ne venait-il pas de recevoir des faits une réfutation tragique? Était-il encore permis de croire que les travailleurs ne se plaignaient pas, que c'était la situation des propriétaires et des capitalistes qui était devenue moins bonne et que la crise industrielle avait eu pour résultat un rapprochement des conditions? Pourrait-on continuer d'affirmer que c'est une « utopie » que de vouloir protéger l'ouvrier contre la loi

de l'offre et de la demande, et que la grande industrie « propage le bien-être au sein des classes les moins favorisées de la société »? (1). Tant d'inventions admirables, tant de progrès techniques, tant de mesures même prises pour développer chez les travailleurs le sentiment de la dignité, le goût de l'épargne et l'instruction, avaient donc manqué leur but puisque ceux-là mêmes qui en devaient profiter se soulevaient contre la société qui les leur avait donnés. Et la charité chrétienne avec ses patronages, ses « hommes d'œuvres », ses cercles ouvriers ne s'était pas montrée plus efficace. Le mal était donc trop grand pour que l'initiative individuelle pût en venir à bout. Dire, comme le faisait Eudore Pirmez, que la Belgique s'honorait en restant en tous points fidèle à la liberté, n'était-ce pas, après ce qui venait de se passer, faire preuve d'une incompréhension aussi fatale que l'avait été cent ans plus tôt celle des défenseurs de l'Ancien Régime à la veille de la Révolution? (2).

Le ministère s'en rendit compte aussitôt. A peine l'ordre rétabli, il annonçait qu'il allait faire entreprendre pour cent millions de travaux publics, et le 17 avril instituait une *Commission du travail* chargée de mener une enquête sur la situation des classes ouvrières. Les élections du mois de juin, en augmentant sa majorité, montrèrent que la bourgeoisie lui faisait confiance. Il en profita pour rompre enfin avec la doctrine officielle du laisser faire et du laisser passer. Les députés n'entendirent pas sans surprise le discours du trône qui ouvrit la session parlementaire, reconnaître que « l'on a peut-être trop compté sur l'effet des principes d'ailleurs si féconds de liberté et qu'il est juste que la loi entoure d'une protection plus spéciale les faibles et les malheureux ». Tout un programme de réformes immédiatement applicables suivait cette déclaration et en accentuait la portée. Il ne paraît pas douteux

(1) Michotte, *Op. cit.*, pp. 189, 175.

(2) « Que les autres pays proscrivent soit la liberté religieuse, soit la liberté politique, soit la liberté du travail, ... je croirai que mon pays est au-dessus d'eux quand la Belgique conservera sa liberté pleine, entière et complète en tout et toujours ». A. Nyssens, *Eudore Pirmez*, p. 229.

que le roi et Beernaert voulaient profiter des circonstances, non seulement pour apaiser le peuple, mais encore pour détourner la bourgeoisie des querelles où elle s'enlisait et qui lui faisaient sacrifier à ses passions sectaires, les intérêts vitaux de la nation. Les politiciens les plus invétérés étaient bien forcés d'avouer que l'enquête sur le travail avait « mis à jour des plaies dont en général on n'avait pas idée » (1). On ne pouvait plus fermer les yeux à la lumière et s'obstiner à refuser à l'État le droit d'intervenir, autrement qu'à titre de gendarme, entre le travail et le capital.

Les délibérations du congrès catholique réuni à Liége du 26 au 29 septembre 1886, attestent une évolution significative. C'est un abandon complet des principes libéraux qui avaient été si chers à la génération précédente. A Malines en 1863, l'éloquence de Montalembert avait dominé les débats. Cette fois c'est de l'Allemagne que l'on s'inspire, de cette puissante Allemagne revenue de l'erreur momentanée du *Kulturkampf*, où le parti du centre déploye une activité si féconde et dont le gouvernement montre aux intérêts religieux une sollicitude qui met mieux en relief l'impiété de la République française. La misère morale et la misère matérielle du peuple se sont révélées trop profondes pour que la liberté seule puisse les combattre. Il faut faire appel à l'État, non sans doute pour lui abandonner la tâche mais pour requérir son appui. Son devoir est d'intervenir pour subventionner et soutenir l'action sociale que l'initiative des hommes d'œuvre et des patrons catholiques déployera de commun accord avec le clergé. Pour faire front aux progrès menaçants du socialisme, des groupements reconnus par la loi, par cela même qu'ils sauvegarderont la foi chez les ouvriers, raffermiront la paix et l'ordre social. Au surplus, l'État étant lui-même au pouvoir d'une majorité catholique, rien n'est à craindre de sa part. Et n'est-il pas certain que le développement de ses attributions lui donnera, par l'élargissement de son influence, plus de stabilité et de durée au profit tout ensemble de la société et de l'Église?

(1) Ch. Woeste, *Mémoires*, p. 326.

Sous cette orientation nouvelle il n'est pas étonnant que le Parlement s'engage dans la voie de la législation sociale. Législation sans doute bien timide encore et qui visiblement manque d'ampleur et de plan d'ensemble. Le gouvernement doit tenir trop grand compte des répugnances traditionnelles, trop soigneusement surtout éviter les réformes coûteuses et trop ménager l'intérêt électoral pour pouvoir enfoncer profondément le fer dans la plaie. Il se laisse même arracher en 1886 une loi qui, en vue de contenter les paysans, augmente les droits d'entrée sur le bétail au détriment évident des travailleurs industriels. Cependant des progrès réels sont accomplis, tels que la répression bien anodine d'ailleurs, par crainte de l'influence électorale des cabaretiers, de l'ivresse publique, la création des *Conseils de l'Industrie et du Travail* (1888), l'abolition du *truc-system*, l'interdiction au moins partielle de saisir ou d'engager les salaires, la loi surtout sur la construction des habitations ouvrières. L'apparition en 1891 de la célèbre encyclique *Rerum Novarum* et la convocation à Berlin l'année précédente d'une conférence internationale pour l'étude des questions sociales devaient accentuer par la suite les tendances nouvelles. Mais on ne secoue pas brusquement une tradition semi séculaire. A Berlin, les délégués belges ne furent pas sans étonner leurs collègues par leur défiance à l'égard de l'ingérence de l'État en matière économique.

Le roi avait espéré pouvoir obtenir des Chambres, sous couvert de réforme sociale, la transformation de l'état déplorable dans lequel le maintien du remplacement laissait l'armée. Depuis les victoires allemandes de 1870, le principe du service personnel s'était imposé avec une évidence qui n'en permettait plus la discussion. Et la justice s'ajoutait en sa faveur aux considérations de technique militaire. Les Chambres s'obstineraient-elles, au moment même où elles s'appliquaient à calmer les griefs de l'ouvrier, à ne point abolir le plus criant d'entr'eux et à laisser aux prolétaires qui venaient de s'insurger contre la société, le soin de la protéger? La défense nationale et la défense sociale réclamaient également une mesure dont la réalisation ne s'était fait attendre que trop

longtemps. Et la situation de l'Europe qui commençait à s'assombrir, la rendait aussi urgente qu'indispensable.

Mais depuis les succès électoraux du « meeting » anversois, le parti catholique n'avait cessé d'accentuer son attitude antimilitariste. Bien décidé à ne pas encourir une impopularité que pourrait lui coûter le pouvoir, ses répugnances pour toute aggravation du service s'augmentaient encore de celles qu'il éprouvait pour le régime d'après lui démoralisant de la caserne. Sa presse affirmait d'ailleurs que la neutralité garantie par les traités de 1839 constituait la plus ferme sauvegarde du pays. A quoi bon dès lors renforcer l'armée? Plusieurs allaient même jusqu'à dire qu'il serait imprudent de prendre des mesures qui pourraient être interprétées par les Puissances comme une marque de défiance à leur égard. L'Europe devant défendre la Belgique en cas de conflit, l'objection tirée du privilège bourgeois de faire peser « l'impôt du sang » sur le peuple seul, perdait toute valeur puisque le sang ne coulerait pas. Le remplacement n'était-il pas au surplus une bonne fortune pour les pauvres et, en cas de troubles, une précieuse garantie de solidité pour l'armée qu'il remplissait de soldats de carrière? Enfin, la gauche ne se montrait-elle pas disposée à profiter de l'occasion pour supprimer les immunités ecclésiastiques en matière militaire, au risque et sans doute dans l'espoir de nuire ainsi au recrutement du clergé?

Le ministère était trop bien averti de ces dispositions pour oser prendre l'initiative d'une réforme qu'il souhaitait, mais à laquelle il était évident qu'il ne survivrait pas. Il se contenta de proposer aux Chambres la construction sur la ligne de la Meuse, à Namur et à Liége, de forts d'arrêt que la perspective d'une nouvelle guerre entre la France et l'Allemagne imposait à la défense de la neutralité. Des marchandages compliqués s'ouvrirent entre lui et les chefs de la droite. L'intérêt national était subordonné à des questions de tactique parlementaire où il semblait que la chute ou le maintien du Cabinet importassent bien davantage que la sécurité du pays (1). Vainement le roi

(1) Ch. Woeste, *Mémoires*, p. 356 et suiv.

priait le pape de faire entendre raison aux évêques. Les cercles catholiques se déchaînaient; la gauche, de son côté, favorable au renforcement de l'armée, critiquait la construction de forteresses que l'on ne pourrait sérieusement défendre, et par son obstination à exiger l'incorporation des clercs, renforçait l'opposition de la droite à toute modification du statut militaire.

On aboutit finalement (14 juin 1887) à l'adoption des crédits demandés par le gouvernement pour les forts de la Meuse. Quant au projet de loi déposé par le comte d'Oultremont en vue d'instaurer le service personnel et d'augmenter le contingent, il fut rejeté quelques semaines plus tard par soixante-neuf voix contre soixante-deux. Dans les deux cas, la droite et la gauche avaient, sauf quelques exceptions, voté l'une contre l'autre, celle-ci pour l'armée contre les forts, celle-là pour les forts contre l'armée. Jacobs et Woeste prenaient leur revanche sur le roi. Et peut-être le dépit personnel ne fût-il pas étranger à la résolution de Léopold de s'adresser au pays et, rompant avec les susceptibilités parlementaires, de pousser « un grand cri patriotique » (1), après tant de harangues inspirées par l'intérêt électoral. Son discours de Bruges, le 15 août 1887, lors de l'inauguration de la statue de Breydel et de de Coninck, fut une évocation de l'histoire nationale à l'appui de la réforme militaire que l'état de l'Europe semblait impérieusement exiger. Dès le lendemain, il n'était plus qu'un prétexte aux polémiques des partis. Tout s'étouffait dans l'atmosphère renfermée du « pays légal ».

Pendant que pour le roi la réforme sociale se confondait avec la réforme militaire, elle se confondait pour le peuple avec la conquête du suffrage universel. Le revirement du ministère vers une politique d'intervention de l'État en faveur des classes laborieuses venait trop tard. Il n'était trop visiblement que la conséquence des troubles de 1886, et au lieu d'apaiser les revendications qui l'avaient provoqué, il les encourageait. Le temps n'était plus où le prolétariat pouvait encore souffrir de confier son sort à un Parlement d'où il était exclu. L'agita-

(1) E. Gossart. *Émile Banning et Léopold II*, p. 84.

tion déclanchée par les récentes émeutes prenait maintenant les allures d'une campagne pour la revision constitutionnelle, et le parti ouvrier allait entrer en scène pour diriger le mouvement.

Les régions industrielles des contrées wallonnes, le Borinage et le Hainaut surtout, donnent un spectacle analogue à celui de la propagande calviniste au milieu du XVI[e] siècle. C'est la même fougue de propagande et ce sont presque les mêmes procédés. Les « meetings noirs » font penser aux prêches des pasteurs le soir au fond d'une cour ou dans quelque bois écarté (1). Les orateurs y parlent cachés par la nuit à leur auditoire invisible, car le renvoi de son usine atteint quiconque aura participé à l'assemblée (2). Mais bientôt, à mesure que le mouvement se propage, il s'enhardit. Des grèves politiques éclatent tantôt ici, tantôt là, souvent, en vertu d'un mot d'ordre, dans plusieurs localités en même temps. Des démonstrations s'organisent, des cortèges défilent derrière le drapeau rouge dont, par prudence, les autorités tolèrent l'exhibition. Le 15 août 1887, treize mille mineurs parcourent les rues de Bruxelles réclamant le suffrage universel et l'amnistie. Le 26 septembre Liége, le 13 octobre Charleroi assistent à des démonstrations aussi significatives. Une véritable fièvre s'empare des populations, que les républicains et les anarchistes ne manquent pas de mettre à profit. A Liége, au printemps de 1887, c'est une pétarade continuelle de bombes, de fusées, de capsules de dynamite. Dans le Hainaut, sous l'impulsion d'Alfred Defuisseaux, bourgeois demeuré fidèle aux idées de 1848, se fonde le parti républicain socialiste qui, considérant la république comme la panacée universelle, rompt avec le parti ouvrier et prône la révolution (3). On parle de recourir à la « grève noire », de marcher en masse sur Bruxelles. En 1889, la police croit enfin avoir découvert les fils d'un « grand complot ». Un procès retentissant est entamé en cour d'assises contre quantité d'agitateurs et, pour augmenter encore la

(1) *Histoire de Belgique*, t. III, 3[e] édit., p. 429.
(2) Voy. J. Destrée dans *Le socialisme en Belgique*, p. 58 et suiv.
(3) J. Destrée et E. Vandervelde, *Le socialisme en Belgique*, p. 85 et suiv.

confusion, les libéraux accusent Beernaert d'avoir compromis la dignité du gouvernement dans de louches entrevues avec des agents provocateurs.

Les radicaux cependant, appuyent les revendications du peuple. Leur organe, *La Réforme*, combat pour le suffrage universel et l'urgence de reviser les articles de la constitution grâce auxquels 130,000 censitaires disposent des destinées de la nation, et qui réduisent à 700 grands propriétaires le nombre des éligibles au Sénat. Mais l'appui qu'elle apporte aux socialistes compromet sa cause au lieu de la servir, car le nombre des socialistes est infime au sein du corps électoral. A Mons, en 1890, la liste qu'ils ont présentée ne rallie que 404 voix sur près de 4000 votants. En outre, la perspective de toucher à l'arche sainte qu'est la constitution épouvante la bourgeoisie. Et que de complications à prévoir et d'agitations en perspective! Non seulement la revision entraînera la dissolution des Chambres, mais il faudra encore qu'au sein de celles-ci les deux tiers des voix se prononcent en sa faveur. Comment supposer une telle majorité dans un pays divisé à fond entre des partis inconciliables? Et qui peut prévoir où l'on s'arrêtera si l'on s'engage dans une voie si périlleuse? Manifestement, le corps électoral, à l'exception des radicaux, nombreux seulement dans les grandes villes, et de quelques catholiques indisciplinés, ne demande que le maintien du *statu quo*. On en peut voir la preuve dans les élections du 10 juin 1890 qui renforcèrent la majorité ministérielle.

A toute évidence, rien n'était donc à espérer de la bonne volonté du Parlement. Empêtré dans ses querelles et dominé par la timidité de la bourgeoisie censitaire, il se montrait aussi incapable de résoudre la question politique qu'il l'avait été de résoudre la question militaire. Une fois de plus il fallut que ce fut du dehors que lui vînt l'impulsion dont il ne pouvait se résigner à prendre l'initiative.

L'échec de l'agitation révolutionnaire fomentée par le parti républicain socialiste avait rétabli l'unité de direction au sein du prolétariat industriel. Dès le mois d'octobre 1889, les dissidents avaient renoncé à une conduite qui ne pouvait que

compromettre la cause commune. L'année suivante, à Louvain, la réconciliation était scellée entre Wallons et Flamands et le parti ouvrier sortait plus fort et plus confiant de la crise qui l'avait un instant menacé.

On s'en aperçoit tout de suite à l'ampleur et au caractère méthodique de son action. Action légale d'ailleurs, mais à laquelle succédera nécessairement l'action violente si les Chambres s'obstinent à ne pas tenir compte des manifestations grandioses par lesquelles s'affirme une résolution inébranlable. Le 10 août 1890, venus de tous les points du pays, 80,000 hommes défilent par les rues de Bruxelles et le soir, assemblés au Parc de Saint-Gilles, prêtent le serment de continuer la lutte jusqu'au jour où « par l'établissement du suffrage universel, le peuple aura réellement conquis une patrie » (1). La veille de l'ouverture du Parlement, au mois de novembre, Liége, Namur, Anvers, le bassin du Centre sont témoins de nouvelles démonstrations, tandis que dans la capitale, un cortège escorte jusqu'à l'hôtel de ville une délégation de femmes réclamant l'amnistie, qui est reçue par le bourgmestre.

Personne ne peut plus douter de la gravité de l'heure. La question de la revision constitutionnelle est devenue une question de paix ou de guerre civile (2). On sait que le 14 septembre la grève générale a été décidée comme moyen suprême de contrainte. Qui oserait encourir la responsabilité de la faire éclater et de replonger le pays dans les horreurs de 1886? Les partis cependant, au lieu de se mettre d'accord, se replient sur eux-mêmes et s'épient. La majorité de la droite, groupée autour de Charles Woeste, accuse les libéraux modérés de vouloir provoquer une crise ministérielle en se ralliant aux radicaux. Car on n'ignore pas que Beernaert posera la question de confiance et que voter contre lui, ce

(1) L. Bertrand, *Histoire de la Démocratie et du Socialisme en Belgique*. t. II, p. 475.

(2) En 1891, un esprit aussi distingué que Paul Vinogradoff croit à la possibilité d'une guerre générale dont l'occasion serait une révolution en Belgique. Fischer, *Paul Vinogradoff*, p. 19 (Oxford, 1929).



sera provoquer sa chute. Or, s'il tombe, qui le remplacera? Dans les conditions où l'on se trouve, il n'est donc que de se résigner à l'inévitable. La procédure parlementaire pourra d'ailleurs permettre de tirer les choses en longueur. En somme, il ne s'agit que d'une prise en considération qui laisse l'avenir intact. Sans doute, il est pénible de ne pouvoir écarter cette dangereuse formalité par un simple vote, comme on l'a fait en 1870. Mais la prudence l'exige et quand, le 17 novembre 1890, Paul Janson saisit la Chambre d'une proposition de reviser les articles 47, 53 et 56 de la constitution, c'est à l'unanimité que la prise en considération est adoptée.

Que ce ne fût là qu'une parade parlementaire, il devint impossible d'en douter lorsque l'on vit toutes les sections de la Chambre, sauf une seule, se prononcer contre le projet. Mais on ne joue pas avec le feu et les habiles qui avaient espéré tourner la difficulté sous prétexte de la résoudre s'aperçurent bientôt de leur erreur. En croyant gagner du temps, ils avaient perdu la liberté de se décider. Dès le 5 avril 1892, le parti ouvrier avait décrété que la grève générale commencerait le jour même où la section centrale rejetterait la revision. L'impatience et l'irritation des masses étaient telles que dès le 1er mai, sans attendre le terme fatal, la fédération des houilleurs ordonnait la cessation du travail. Le parti ouvrier débordé fut forcé de soutenir le mouvement pour l'empêcher de tourner en une émeute dont les plus hardis de ses adversaires eussent profité avec empressement pour recourir à la force. Le calme que s'imposèrent les chômeurs rendit leur manifestation plus effrayante. L'heure était décisive et certaine la décision de la section centrale. Le 10 mai, la Chambre adoptait le principe de la revision. Le lendemain, sur le mot d'ordre du parti ouvrier, les houilleurs se remettaient au travail.

CHAPITRE II

LA REVISION ET SES CONSÉQUENCES

I

La prise en considération de la revision entraînait la dissolution des Chambres et la nomination d'une Constituante. Il était certain d'avance que le parti catholique, au pouvoir depuis huit ans et dont l'attitude nettement conservatrice au cours des derniers débats avait rassuré la bourgeoisie, y obtiendrait la majorité. Mais la majorité simple ne lui permettrait pas de faire prévaloir sa volonté, les deux tiers des voix étant requis pour le vote des modifications à introduire dans la constitution. A condition d'unir ses forces, l'opposition pouvait espérer sinon de l'emporter, tout au moins de forcer son adversaire à compter avec elle. Libéraux modérés et radicaux conclurent donc une entente qui devait épargner au pays le péril d'une revision de parti. Telle qu'elle sortit des élections du 14 juin 1892, la composition de la Constituante ressemblait à celle de l'ancienne Chambre. Si les catholiques y dominaient, ils n'y disposaient pas des deux tiers des sièges. Une formule de transaction s'imposait dès lors. Mais quelle formule? Et aboutirait-on d'ailleurs à se mettre d'accord? En réalité, beaucoup d'électeurs, en votant pour les catholiques, avaient voté surtout contre la revision.

La rapidité avec laquelle le Parlement avait été entraîné à subir celle-ci l'avait pris au dépourvu. En présence de l'éventualité imprévue, il avait fallu se contenter d'improvisations. Le ministère penchait pour un système électoral fondé sur l'occupation, à l'imitation de celui que la *representation of the people act* avait mis en vigueur en Angleterre (6 décembre 1884), et dont on estimait qu'il pourrait fournir 600,000 électeurs. Les libéraux modérés préconisaient d'étendre aux élections législatives la combinaison de cens et de « capacitariat » appliquée à l'électorat communal, 400,000 citoyens devant de cette manière obtenir le droit de vote. Le groupe radical se prononçait en faveur du suffrage universel. Quant à la plus grande partie de la droite, elle se confinait dans une abstention suspecte et, obéissant à la conduite de Woeste, critiquait tous les projets sans en proposer aucun.

A la différence des partis, le roi ne concevait pas la revision comme une simple réforme électorale. A la défiance que lui avait inspirée au début ce saut dans l'inconnu s'était bientôt substitué l'espoir de profiter de l'occasion pour renforcer les pouvoirs de la Couronne et pour remanier le Sénat dans un sens conservateur. S'il avait dû bientôt renoncer, en présence de l'hostilité évidente de l'opinion, à ce second point, il ne s'était attaché que plus fermement à la réalisation du premier. Il consistait à investir le roi du droit de se mettre directement en rapport avec le corps électoral pour prendre son avis, soit sur une question de principe non actuellement soumise à la législation, soit à propos d'une loi « votée mais non encore promulguée ». Si incompatible que parût une telle innovation avec le régime parlementaire, Léopold se persuadait qu'elle ne pouvait manquer de plaire aux démocrates. Il en était fier comme d'une « œuvre d'architecture politique », et la faisait prôner dans le *Moniteur de Rome*, dans le *New York Herald*, dans la *Revue des Deux-Mondes* (1).

Beernaert avait fini par se rallier, un peu à son corps défen-

(1) Voy. le curieux article de G. Desjardins dans cette *Revue*, 1892, t. CXI pp. 112-143.

dant, à ce soi-disant referendum royal. Il lui préférait cependant une réforme dont on parlait depuis quelque temps: la repré sentation des minorités (1). A ses yeux, elle était le contrepoids indispensable à la poussée démocratique que préparait l'avenir; elle assurerait au sein des Chambres la représentation des éléments modérés et préviendrait le danger d'une opposition trop accentuée entre la Flandre catholique et la Wallonie libérale en empêchant, dans chacune d'elle, l'écrasement par la masse du parti le moins nombreux.

De tous ces projets, il avait été déjà longuement question l'année précédente dans les interminables discussions de la Chambre et de ses sections : la Constituante y était préparée et ses membres à l'avance avaient pris position, divisés suivant les partis, mais tous, à l'exception de l'extrême-gauche, unis dans la résolution de repousser, coûte que coûte, le suffrage universel. Et pourtant, c'est lui qui forcément devait sortir de l'impuissance à quoi leur désunion les réduisait moins encore cependant que ne le faisait au dehors l'agitation populaire. Le 8 novembre, le roi se rendant au Parlement pour ouvrir la session par le dernier discours du trône qu'il ait prononcé, avait traversé une foule houleuse semant sur son passage des proclamations menaçantes et acclamant le suffrage universel ou la révolution.

Les débats de l'assemblée devaient se concentrer sur la question électorale. Seule elle intéressait l'opinion. De « l'architecture politique » rêvée par le roi, rien ne devait être édifié. Le referendum, malgré la complaisance en sa faveur de quelques radicaux, échoua devant l'accusation d'être un « acheminement au césarisme ». La composition du Sénat fut à peine modifiée : on se borna à lui adjoindre quelques membres élus par les Conseils provinciaux indépendamment de toute condition de cens et à porter à 30 ans l'âge de ses électeurs. On

(1) Il en avait été question à la Chambre dès 1866; on en avait reparlé en 1881 et Beernaert en avait fait l'éloge en 1883. L. Hymans, *Histoire parlementaire*, t. IV, 329, t. VI, pp. 88, 188. Dès 1878, Eudore Pirmez l'avait défendue (Nyssens *op cit.*, p. 101) et en 1881 avait été fondée l'Association réformiste pour l'adoption de la représentation proportionnelle.



écarta la représentation des minorités, mais la substitution de la province à la commune comme circonscription électorale laissait du moins la voie ouverte à la possibilité de l'organiser dans l'avenir. Par précaution conservatrice le vote fut déclaré obligatoire.

En revanche, la grande bataille qui durant deux mois se livra sur la réforme du régime censitaire, ne donna que le spectacle de la confusion dans la stérilité. Pour rapprocher les partis, le ministère proposa vainement une combinaison de l'occupation et du capacitariat comme base du droit de vote. L'occupation, qui plaisait aux catholiques parce qu'elle avantageait les électeurs des campagnes était repoussée par cela même par les libéraux, et les catholiques ne voulaient pas du capacitariat comme trop favorable à la population des villes. Devant l'obstination des uns et des autres, toutes les tentatives de conciliation échouèrent. Le 11 avril 1893, le suffrage universel proposé par les radicaux était repoussé par le reste de l'assemblée. On en était arrivé au point mort. La machine parlementaire était calée.

La pression populaire allait la remettre en mouvement. Pour le parti ouvrier il était inconcevable et inadmissible que la revision n'aboutît pas à introduire dans la constitution le suffrage universel. Les discussions sur l'occupation et le capacitariat, les systèmes plus ou moins compliqués que des experts en matière électorale exposaient à l'envi dans les colonnes des journaux ou dans des brochures et qui s'accordaient à étendre le droit de vote tout en le laissant inaccessible au prolétariat, ne lui paraissaient que d'intolérables insultes à la démocratie. Il attendait avec une impatience exaspéréé l'ultimatum de la Constituante. Le lendemain même du jour où il fut connu, le 12 avril, le Conseil général du parti ouvrier déclarait « qu'il y a lieu de recourir à la grève générale immédiate ». Et aussitôt, en effet, sur tous les points du pays, des milliers de travailleurs de la grande industrie, métallurgistes, mineurs et verriers du pays de Liége, du bassin de Charleroi, du Centre et du Borinage, tisseurs et fileurs de Gand et de Verviers, dockers d'Anvers obéissent au mot d'ordre. Des bagarres éclatent partout; la

foule énervée devient brutale et menaçante. Elle n'obéit plus aux sommations, et dans quantité d'endroits la gendarmerie débordée doit recourir à ses armes. A Mons, la garde civique tire sur des bandes de Borains qui tentent d'envahir la ville. Les grévistes gantois se préparent à assaillir les casernes. On va tout droit à un mouvement révolutionnaire et les chefs du parti ouvrier s'épouvantent de la tournure des événements qu'ils ne peuvent plus maîtriser.

Au Palais de la Nation, l'épouvante est plus grande encore. Sans doute quelques-uns voudraient faire tête à l'émeute. Mais qui peut garantir une résistance efficace? Une fois de plus, les partis aveuglés par leur obstination n'ont rien su prévoir. Les voici acculés à voter, sous la menace, une formule transactionnelle qui ne peut plus être d'ailleurs qu'un expédient pour débrouiller momentanément une situation inextricable. Des pourparlers se nouent entre les radicaux et le Conseil général. La proposition Nyssens, dont quelques jours auparavant personne ne voulait, fournira le terrain d'entente. Elle accordait le suffrage universel, tout en le tempérant par l'octroi de votes supplémentaires aux pères de famille ainsi qu'aux citoyens présentant certaines conditions de cens ou un certain degré d'instruction. Le 18 avril, elle était hâtivement admise par 119 voix contre 14. Le soir même, le Conseil général prenait acte de l'inscription du suffrage universel dans la constitution, constatait « que c'est sous la pression de la grève que la classe ouvrière a remporté cette première victoire », et décidait « qu'il y a lieu de reprendre le travail et de continuer la lutte pour obtenir l'abolition du vote plural et l'établissement de l'égalité politique ».

Le régime censitaire avait vécu. Et les circonstances qui accompagnèrent sa mort montrent bien qu'il mourut de vieillesse. Il n'en faut d'autre preuve que l'incapacité de la Constituante à accomplir la mission dont elle était chargée. Paralysé par les querelles de partis et par l'intérêt ou les préjugés de classe, le « pays légal » avait perdu la force et la souplesse dont il avait jadis donné tant de preuves. Le Parlement qui aurait pu prendre l'initiative de la revision constitutionnelle se

l'était laissé imposer, puis après avoir cherché vainement à y échapper, s'était plus vainement encore débattu dans l'impossibilité de la résoudre, pour adopter enfin une solution qui n'était que le résultat de son impuissance et la constatation de sa défaite.

Sans doute le vote plural comportait des garanties conservatrices qui en adoucissaient singulièrement l'amertume. L'âge électoral était fixé à vingt-cinq ans, la résidence d'un an dans la même commune était exigée de l'électeur, enfin la qualité de père de famille, celle de propriétaire, de contribuable, de possesseur d'un certificat d'enseignement moyen du degré supérieur, de titulaire d'une fonction publique ou d'adepte d'une profession requérant des connaissances équivalentes à celles de ce même degré d'enseignement, assuraient un vote supplémentaire, sans que cependant il fût possible de cumuler plus de trois votes.

Il n'en était pas moins incontestable que la Belgique devenait une démocratie. De 137,772, le nombre des électeurs passant à 1,370,687, était décuplé. Grâce aux votes supplémentaires il y avait, il est vrai, 2,111,217 suffrages à émettre dont la grande majorité appartenait à cette classe de la population qui, pour employer l'expression caractéristique du Moyen Age « avait à perdre » (1). Mais si la puissance électorale des masses était endiguée, elle n'en avait pas moins fait brêche dans la constitution. Le droit de vote n'était plus considéré comme une fonction sociale, mais comme un droit naturel. Un principe nouveau s'affirmait, et comme un principe tend toujours à ses dernières conséquences, il était certain que le vote plural ne marquerait qu'un palier dans la montée vers le suffrage universel pur. Les quelques conservateurs qui s'étaient abstenus, par cela même, de lui donner leurs voix, avaient vu juste, et le parti ouvrier affirmait sa volonté de continuer la lutte jusqu'à la victoire définitive.

Après l'adoption forcée du vote plural, le rôle de la Consti-

(1) Les votes simples étant au nombre d'environ 850,000, et les votes pluraux d'environ 1,240,000, ceux-ci faisaient donc, en tous cas, prime sur ceux-là.

tuante était achevé. Beernaert eût voulu lui faire adopter la représentation des minorités, mais depuis que le calme était rétabli, la droite ne considérait plus le chef du Cabinet comme l'homme indispensable. Neuf fois, pour la contraindre à le suivre au milieu des débats où lui-même avait dû évoluer au gré des circonstances, il avait posé la question de confiance. Cet épouvantail était usé. Mis en minorité, le gouvernement remit sa démission au roi le 16 mars 1894.

Le moment était venu de dissoudre le dernier Parlement censitaire qu'ait connu le pays et d'inaugurer le nouveau régime électoral. L'expérience eut lieu le 14 octobre 1894. On en attendait le résultat avec angoisse; on l'apprit avec stupeur. Le vote plural envoyait à la Chambre 104 représentants catholiques, 20 libéraux, 28 socialistes. De deux partis historiques qui s'étaient succédé au pouvoir depuis 1839, l'un remportait un éclatant triomphe, l'autre sortait du scrutin presque anéanti. Et ce vaincu était précisément celui dont les principes et l'activité avaient durant cinquante ans déterminé le plus longtemps et le plus complètement le cours du régime censitaire. De 1839 à 1884, les libéraux avaient exercé le gouvernement pendant trente ans, et c'est de leur esprit que directement ou indirectement s'étaient imprégnées toutes les manifestations les plus caractéristiques de la vie politique, de la vie économique et de la vie sociale. Mais circonscrits presque exclusivement dans les limites de la bourgeoisie urbaine, ils devaient nécessairement succomber du jour où celle-ci perdait définitivement la prépondérance. Ils avaient été le parti d'une élite et ils s'engloutissaient, si l'on peut dire, sous les vagues de fond des deux grands partis populaires qui déferlaient sur eux. Inaccessible aux masses, le rationalisme qui avait fait leur force au temps du suffrage restreint, faisait maintenant leur faiblesse. Les impulsions sentimentales de la foi religieuse et de l'instinct de classe soulevaient également contre eux, si opposées d'ailleurs qu'elles fussent l'une à l'autre, la démocratie catholique et la démocratie socialiste.

Pour celle-ci les élections étaient une attestation de puissance d'autant plus inattendue et significative que le vote plural



refusait aux prolétaires les voix supplémentaires qu'il s'était ingénié à réserver aux classes moyennes. A part quelques jeunes intellectuels, le parti ouvrier était tellement un parti de pauvres qu'il avait dû renoncer à prendre part aux élections sénatoriales, faute de candidats payant le cens requis. Tous ses élus appartenaient aux régions wallonnes, où dominait la grande industrie : pays de Liége et Hainaut. En Flandre et à Gand même, la coalition des paysans et de la bourgeoisie l'avait emporté sur lui. Au reste, le sentiment de classe primait à ce point les tendances régionalistes que les socialistes wallons avaient, à Liége, réuni leurs voix sur le Gantois Édouard Anseele et le Bruxellois Émile Vandervelde.

En revanche, les Flandres avaient voté en masse pour les catholiques. Partout les libéraux y avaient subi le même sort que les socialistes. La prédominance numérique des paysans, profondément attachés à la foi ancestrale et traditionnellement soumis à l'influence du clergé, y avait été la cause essentielle de la victoire de la droite sur les deux partis qu'il avait suffi de taxer d'impies pour les discréditer. A cela d'ailleurs s'ajoutait la crainte inspirée à la bourgeoisie par les revendications ouvrières. Pour les conservateurs, l'attitude prise en face de la revision par les catholiques, les déclarations de Woeste contre le vote plural, la réprobation dont l'Église frappait le socialisme étaient autant de garanties de stabilité sociale. Dans tout le pays elles avaient déterminé le vote de quantité de modérés ou de timorés. Les circonscriptions wallonnes avaient fait passer bon nombre de candidats catholiques, si bien que la droite, soutenue tout ensemble par l'esprit confessionnel et l'esprit conservateur et s'appuyant à la fois sur la Flandre et sur la Wallonie apparaissait comme le seul parti vraiment national. Et sa force ne reposait pas seulement sur son écrasante majorité; elle provenait encore de la division de ses adversaires. L'incompatibilité de leurs principes empêchait les libéraux et les socialistes de s'unir contre elle en un front commun. La prépondérance catholique était si grande qu'elle faussait le régime parlementaire. Ne fallait-il pas s'attendre à une série de coups de parti auxquels répondrait au dehors la

réaction de la rue? Et le vote plural qui aboutissait à de telles conséquences n'était-il pas condamné dès la première épreuve qu'on en avait faite?

II

De la revision de 1893 à la guerre de 1914, le pays ne devait plus cesser d'évoluer dans le sens de la démocratie. Et pourtant, durant toute cette époque, il n'a pas eu un seul gouvernement démocratique. Le parti catholique, qui y détint continuellement le pouvoir, chercha tout d'abord, jusqu'à l'adoption de la représentation proportionnelle (1899), non seulement à conserver, mais à perpétuer sa prépondérance, puis à résister de commun accord avec les libéraux à la poussée socialiste. Jusqu'en 1899 surtout, c'est cette résistance qui détermine directement ou indirectement sa politique. « Le socialisme, voilà l'ennemi » semble être le mot d'ordre de la droite. Vis-à-vis de lui, tant par conviction sociale que par conviction religieuse, elle se met, si l'on peut ainsi dire, en état de guerre. De même que les libéraux poussaient jadis jusqu'à l'extrême la conséquence des principes catholiques afin d'en pouvoir mieux effrayer l'opinion, de même les catholiques englobent le parti ouvrier dans la réprobation dont l'Église frappe le communisme. Ils se le représentent comme une secte abominable, acharnée à combattre non seulement l'État, mais la religion, la propriété, la famille elle-même. A leurs yeux, le socialisme est chargé d'autant de crimes que le capitalisme l'est lui-même aux yeux des socialistes. Sa victoire serait celle de l'impiété, de l'immoralité, des instincts les plus bas de la bête humaine, de l'amour libre sur le mariage, du « matérialisme le plus abject » sur le spiritualisme chrétien.

Pour ruiner un tel adversaire, le plus sûr est d'opposer à son action une action contraire. Il n'est que temps de détruire le prestige qu'il s'est acquis en se donnant au prolétariat comme le redresseur de ses griefs et le vengeur de sa misère. Aux réformes utopiques qu'il lui promet, on substituera donc une législation sociale qui, s'inspirant des principes promulgués par le Saint-Père dans ses encycliques,

fera disparaître les iniquités dont sont victimes les travailleurs et adoucira leur sort. L'école catholique, de son côté, les garantira de la perversion morale dont l'école neutre a été, par la faute des libéraux, l'instrument peut-être involontaire mais en tous cas trop certain. Enfin, les classes rurales, les classes rurales flamandes surtout, que la contagion n'a pas encore atteintes, fourniront une précieuse garantie de conservation sociale. Il importe de se les concilier en leur montrant une sollicitude que les gouvernements passés leur ont trop longtemps refusée. Et pour cela quoi de plus pratique que de tenir compte de leur répugnance pour le service militaire et que de redresser les griefs linguistiques dont se plaint cette population des Flandres, en quoi consiste le plus ferme appui du parti catholique?

Ainsi s'explique, par la nécessité d'entraver les progrès du parti ouvrier, la politique de tous les gouvernements depuis 1894 : politique sociale, sans doute, mais plus encore politique anti-socialiste. Lois de protection ouvrière, lois scolaires, lois militaires et lois linguistiques rentrent dans le même plan et concourent au même but. Durant longtemps la majorité catholique est si puissante qu'elle peut tout se permettre. Les libéraux ne sont plus qu'une quantité négligeable et, quant à l'opposition socialiste, sa violence même donne barre sur elle en la discréditant. Car dès leur entrée à la Chambre, ses membres ont pris une attitude révolutionnaire et brutale qui fait le jeu de leurs adversaires. Ils se laissent emporter à l'envi par les excitations qu'on leur prodigue. De leurs bancs s'élèvent, à la moindre occasion, gros mots, hurlements, interruptions grossières ou cocasses. Ils paraissent une bande de forcenés ou d'énergumènes. A tout propos, ils s'abandonnent à des déclarations républicaines, à des attaques contre la personne du roi, et en quels termes! Ces virtuoses de la violence prennent le Parlement pour un meeting. Ils affectent pour leurs collègues le mépris de révolutionnaires comptant sur l'heure prochaine qui leur permettra de tout balayer. Et leurs succès électoraux renforcent encore leur audace. Aux élections de 1896, ils gagnent 100,000 voix. A l'étranger, de bons esprits,

trompés par ces premières manifestations d'un parti qui jette ses gourmes, envisagent la Belgique comme l'enjeu de « la lutte des républicains laïques contre les partisans de l'Église et de la monarchie » (1).

En réalité, ces outrances servirent la monarchie au lieu de lui nuire. Léopold II, déçu par la revision qu'il avait ressentie comme un échec, put bientôt s'apercevoir qu'il ne tenait qu'à lui de profiter de ses conséquences. La victoire des catholiques avait dissipé la rancune que depuis longtemps ils nourrissaient à son égard. N'ayant plus à craindre qu'il s'appuyât encore sur les libéraux, ils le considéraient maintenant comme une garantie de conservation sociale. En face des déclamations républicaines des socialistes, quoi de plus favorable pour leur parti que de se donner comme le soutien et le plus ferme appui de la couronne ? L'intérêt du roi lui imposait trop impérieusement l'adhésion du Parlement à ses projets coloniaux, pour qu'il ne s'empressât pas de tirer parti de ce revirement. S'il dut provisoirement se résigner à sacrifier à la droite ses plans de réorganisation militaire, il sut admirablement mettre à profit en revanche l'avantage qu'elle trouvait à collaborer avec lui. A partir de 1896, son influence dans le gouvernement ne cesse de grandir. La fondation de l'État du Congo, l'expansion économique du pays, les grands travaux qui illustrèrent la fin du règne attestent qu'à aucune époque le rôle du roi ne fut aussi prépondérant, si bien que dans l'histoire l'ère léopoldienne et l'ère démocratique s'ouvrent à la même date.

Le ministère de Burlet, qui succéda le 26 mars 1894 au ministère Beernaert, résolut de profiter de son écrasante majorité pour organiser en faveur des catholiques l'électorat provincial et l'électorat communal dont l'adoption du suffrage universel rendait la refonte indispensable. Pour la province, on se contenta de donner le droit de vote aux électeurs du Sénat. Mais l'importance politique beaucoup plus grande de la commune poussa le gouvernement à créer une nouvelle catégorie d'électeurs pluraux possédant une quatrième voix

(1) Ch. Seignobos, *Histoire contemporaine* (édition de 1897), p. 236 et suiv.

supplémentaire. Comme cette voix dépendait de certaines conditions de cens et de propriété, elle avantageait les paysans sur les citadins et bien plus encore sur les socialistes qui baptisèrent aussitôt la loi électorale du nom de « loi des quatre infamies ». En outre, la représentation proportionnelle, dont on n'avait pas voulu pour les élections législatives, fut appliquée aux élections communales, pour le cas où aucune liste n'aurait obtenu la majorité absolue, moyen infaillible d'assurer dans presque toutes les communes rurales la totalité des mandats aux catholiques et de leur en procurer au moins une partie dans les communes industrielles au détriment du parti ouvrier. Dans les Conseils communaux des localités les plus peuplées, on introduisait en outre, par l'application du principe de la représentation des intérêts, un certain nombre de membres élus en dehors du corps électoral ordinaire, les uns par les patrons, les autres par les ouvriers.

Ainsi faite, la loi électorale communale ne pouvait apparaître aux socialistes que comme une arme de guerre forgée contre eux. Elle discréditait définitivement à leurs yeux le vote plural et surexcitait leur volonté de lui substituer à bref délai le suffrage universel « pur et simple ». Les plus impatients d'entre eux voulaient faire proclamer de nouveau la grève générale. Si elle n'éclata pas, c'est que l'attitude énergique du gouvernement, et surtout l'impossibilité pour le Conseil général du parti ouvrier de lui conserver un caractère pacifique, l'eussent évidemment condamnée à sombrer dans l'anarchie et la répression sanglante.

En même temps qu'il rompait avec les socialistes, le gouvernement rompait avec les libéraux. La loi scolaire du 15 septembre 1895, en rendant obligatoire l'enseignement religieux sauf le cas de demande de dispense des parents, et en autorisant l'État à subventionner directement les écoles libres, revenait sur le principe d'autonomie communale que le législateur de 1884 avait adopté. Dans les grandes villes, où dominait le parti libéral, les protestations et les manifestations recommencèrent. Bruxelles vit défiler un cortège de 50,000 personnes. Mais que pouvait encore l'opposition sur

la majorité formidable dont les catholiques disposaient au Parlement? Le ministère se sentait appuyé par le pays lassé d'agitations. Les élections de 1898 renforçaient sa majorité de deux voix. Jamais il n'avait été aussi puissant.

Mais cette puissance n'existait qu'au sein des Chambres et manifestement elle s'attestait excessive et dangereuse. Dans un pays tel que la Belgique, il n'était pas possible de continuer à gouverner contre l'opinion des grandes villes sans provoquer une catastrophe. L'écrasement des libéraux au surplus n'était que la conséquence du système électoral majoritaire qui, admissible sous le régime du cens, était devenu manifestement injuste. La bourgeoisie libérale pouvait-elle demeurer plus longtemps condamnée à être submergée dans les collèges électoraux par les masses rurales dont les doubles et triples votes anéantissaient les siens?

Minorité sans doute, elle n'en était pas moins une minorité considérable. Fallait-il, en la contraignant à une impuissance perpétuelle, l'obliger à se rejeter, en désespoir de cause, vers les socialistes? Beaucoup d'esprits politiques pensaient, avec le roi, qu'il eût été sage d'adopter le scrutin uninominal à l'exemple de l'Angleterre. Malheureusement, ce genre de scrutin soulevait une invincible répugnance chez les catholiques. A répartir le pays en petites circonscriptions ne nommant chacune qu'un seul représentant, on les exposait en effet, presqu'à coup sûr, à n'obtenir aucun élu ni dans les grandes villes, ni dans les districts industriels. La représentation proportionnelle, au contraire, évitait cet inconvénient puisque, laissant subsister les grands collèges électoraux, elle déterminait le nombre des élus de chaque parti par le nombre des suffrages émis en leur faveur.

Pour les esprits prévoyants, elle aurait encore cet avantage d'atténuer la coïncidence entre la répartition linguistique du pays et sa répartition politique. Depuis la revision, le parti catholique s'appuyait de plus en plus sur les masses flamandes, et la Wallonie seule envoyait des députés socialistes à la Chambre.

C'était là pour l'unité nationale un grave péril. Il dispa-

raîtrait du jour où les partis, s'étendant de nouveau à tout l'ensemble du territoire, comme ils l'avaient fait au temps du régime censitaire, reprendraient conscience de la communauté de leurs intérêts, et où il y aurait en Flandre des députés libéraux et socialistes, comme des députés catholiques en Wallonie, unis dans la solidarité des mêmes principes et obéissant à une même discipline.

Telles avaient été jadis les idées d'Auguste Beernaert, et telles étaient celles du comte de Smet de Nayer, devenu chef du Cabinet le 25 février 1896. Cependant, il en coûtait trop à la droite de consentir bénévolement à amoindrir la majorité dont elle devait le bénéfice aux défauts de la législation électorale. Son obstination provoqua le départ du premier ministre dont le successeur, J. Vandenpeereboom (24 janvier 1899), devait amener le triomphe de la réforme que précisément il voulait empêcher. Le projet de loi qu'il présenta aux Chambres comprenait, il est vrai, le principe de la représentation proportionnelle. Mais en ne l'appliquant qu'aux grands arrondissements, il en réservait l'avantage aux seuls catholiques. Ceux-ci, en effet, sûrs de l'emporter dans presque toutes les petites circonscriptions, seraient à tout jamais assurés de la majorité au Parlement, grâce aux sièges qu'ils obtiendraient nécessairement dans les grandes.

Il n'en fallait pas tant pour exaspérer la double opposition des libéraux et des socialistes et les amener à faire bloc contre la loi. De nouveau, comme en 1893, la fièvre s'empare du pays. A l'obstruction au sein de la Chambre répondent au dehors les manifestations, les émeutes et la grève. Le 1er juillet, les bourgmestres des grande villes déclarent qu'ils ne répondent plus de l'ordre si le projet est maintenu. Le 4, les gauches unies publient un violent manifeste contre le gouvernement. Celui-ci, surpris par la virulence de la réaction qu'il a déchaînée, consent à la nomination d'une commission parlementaire. Mais l'accord est impossible entre la droite et ses adversaires. Le 5 août 1899, le roi rappelle de Smet de Nayer et un nouveau ministère est constitué.

Désormais, le succès de la représentation proportionnelle

était certain. Ce n'est pas d'ailleurs qu'aucun parti s'y soit rallié de bon cœur. Les socialistes ne pouvaient se résigner à la voir diminuer la prépondérance dont ils jouissaient dans les régions industrielles wallones. Beaucoup de libéraux, comptant encore sur un revirement de l'opinion en leur faveur, lui étaient hostiles. Parmi les catholiques, la plupart restaient butés à conserver les bénéfices de leur situation présente. Il fallut bien pourtant, faute de mieux, se résigner pour sortir de l'impasse, à la voter à contre-cœur. Le 24 novembre 1899, elle était admise par 70 voix contre 63.

Du point de vue parlementaire, la représentation proportionnelle a entraîné des conséquences plus graves peut-être que le vote plural. Elle devait justifier l'objection que beaucoup de ses adversaires avaient soulevé contre elle, celle de « clicher » pour ainsi dire la composition des Chambres. Répondant désormais avec une exactitude mathématique à la force permanente des partis, le Parlement échappait aux surprises du vote majoritaire. Les revirements de l'opinion n'ayant de prise que sur une minorité d'électeurs flottants, il n'était plus possible à cette minorité de prévaloir sur les masses profondes et disciplinées dont, quoi qu'il arrive, le siège est fait. Le déplacement de quelques voix avait suffi jadis pour renverser les ministères; aujourd'hui, pour arriver au même résultat, il faudrait qu'une véritable conversion s'opérât au sein de la nation. Le vote obligatoire devait concourir encore à stabiliser les positions acquises. Mais en revanche, la réforme faisait du Parlement, dans toute la force du terme, une assemblée représentative. N'étant plus qu'un reflet de l'opinion, il en reproduisait toutes les nuances suivant leur intensité et leur répartition réelles. C'en était fait de la prépondérance, que les catholiques exerçaient en Flandre au détriment des libéraux et des socialistes, et la majorité exclusive qu'ils possédaient dans les Chambres allait être réduite aux proportions de celle qu'ils possédaient dans le corps électoral.

Les élections du 12 juin 1900, ne pouvaient donc que transformer à leur détriment les positions parlementaires. Ils

obtinrent 86 sièges à la chambre contre 33 aux socialistes et 32 aux libéraux, et 58 sièges au Sénat contre 40 aux libéraux et 4 aux socialistes (1). S'ils conservaient le pouvoir, leur majorité tombait de 72 voix à 20. Les libéraux, réduits depuis 1894 à une quantité négligeable, voyaient leur importance plus que doublée. L'avance socialiste, en revanche, paraissait arrêtée.

Chez ce parti ardent et impatient, cette déconvenue ne pouvait que provoquer une recrudescence de l'agitation en faveur de la conquête du suffrage universel dégagé des liens dont l'entourait le vote plural. Il était évident qu'une nouvelle proposition de revision constitutionnelle n'ayant aucune chance de succès, il ne fallait rien attendre que de la propagande. Le Conseil général du parti ouvrier, après le congrès de Liége au mois d'avril 1901, en prit résolument l'initiative. Cependant, l'attitude parlementaire des socialistes évoluait en même temps. A l'intempérance que leurs élus avaient manifestée tout d'abord, se substituait la conduite d'un parti non plus simplement révolutionnaire, mais prêt à assumer les responsabilités du pouvoir. En 1900, au congrès socialiste de Paris, Édouard Anseele et Émile Vandervelde s'étaient opposés à ce qu'une tactique uniforme fût imposée à la politique socialiste, lui interdisant de participer à tout gouvernement « bourgeois ». Au mois d'octobre de la même année, lors de l'accueil enthousiaste fait à Bruxelles au prince Albert et à la princesse Élisabeth revenant des cérémonies de leur mariage, le parti ouvrier avait résolu de s'abstenir de toute manifestation républicaine. Plusieurs de ses chefs se déclaraient prêts à accepter un portefeuille dans un cabinet anticlérical, à condition de recevoir la garantie de l'abolition du vote plural.

C'étaient là des avances que les libéraux se résignèrent à accepter. Convaincus que le vote plural, tel qu'il avait été organisé par la droite, la maintiendrait perpétuellement au pouvoir, ils ne voyaient plus d'autre moyen de la renverser que l'alliance de ses adversaires. Au mois de mars 1902, ils concluaient un accord avec le parti ouvrier sur un programme

(1) Fut également élu un Daensiste.

commun, revendiquant en principe le suffrage universel pur et simple et l'instruction obligatoire. La bourgeoisie anticléricale s'unissait ainsi, par considération électorale, à la démocratie socialiste.

Mais l'agitation déclanchée au sein de celle-ci l'emporta tout de suite sur les conseils de la prudence et les nécessités de la tactique. Le Conseil général débordé fut contraint de proclamer, dès le 14 avril, la grève générale. Il n'en fallait pas tant pour épouvanter les libéraux modérés. Le 18 avril, ils votaient avec la droite contre une proposition de revision soutenue par Janson et les radicaux. Le gouvernement, voyant les yeux de l'Europe braqués sur lui et n'ignorant pas que l'Allemagne avait pressenti la France sur les mesures à prendre en cas d'une révolution en Belgique, était décidé à ne pas céder. Toutes les précautions étaient prises pour l'éventualité d'un conflit. Elle ne se produisit pas. Le calme que surent observer 300,000 chômeurs attesta la profondeur de leur sentiment de classe. C'est à peine si même parmi les mineurs, dont 120,000 sur 132,000 quittèrent la besogne, on constata quelques troubles sans gravité. Mais l'échec de la grève était inévitable. La période de prospérité industrielle que l'on traversait permettait aux patrons une résistance beaucoup plus longue que celle du parti ouvrier, dont les caisses s'épuisaient rapidement. Le dimanche 20 avril, le Conseil général donnait l'ordre de reprendre le travail.

Le socialisme avait entamé la lutte et l'avait perdue. L'événement venait de prouver à la fois sa force et sa faiblesse, la première attestée par la résolution et la discipline de ses partisans, la seconde par l'insuffisance de ses ressources en hommes et en argent. Car la grève n'avait été générale que de nom. Il semble bien qu'elle ne se soit guère étendue au delà de la moitié de la population industrielle. Pour quelques années le parti ouvrier entrait dans une période de stagnation et de dépression qui fut en même temps une période de recueillement. Ses dirigeants avaient compris que depuis la revision constitutionnelle, il n'était plus possible de prétendre violenter l'opinion. Les procédés qui avaient réussi

au temps du régime censitaire n'étaient plus de mise. En 1904, au congrès socialiste d'Amsterdam, les socialistes belges se prononçaient contre l'action révolutionnaire. Les grèves qui signalèrent les années suivantes, celle des mineurs par exemple en janvier-mars 1905, en rapport avec la grève des mineurs allemands de la Ruhr, ou en 1906 celle des « deux métiers » à Verviers ne présentent plus de caractère politique : ce sont de purs conflits entre le capital et le travail.

Cet arrêt du socialisme, en rassurant l'opinion, profita à l'opposition libérale. La politique scolaire de la droite ravivait l'anticléricalisme tandis que son attitude à l'égard de la question militaire inquiétait les patriotes. Peu à peu un revirement s'opérait en faveur du parti qui, par son adhésion à l'enseignement obligatoire, au service personnel et au renforcement de l'armée, se posait en parti national. En 1906, les élections portaient à la Chambre quarante-cinq libéraux; après celles de 1908, la majorité catholique tombait à huit voix et la continuité de son affaissement, sous le régime de la représentation proportionnelle, n'en était que plus significative.

La nécessité, ou pour mieux dire, l'urgence de réformer l'organisation militaire du pays, dont les péripéties de la revision constitutionnelle avaient un moment détourné l'attention du roi, s'affirmait cependant tellement pressante qu'il n'était plus possible d'en différer davantage la solution. Pour tous les esprits clairvoyants, l'entente franco-anglaise de 1904, à laquelle avait répondu l'année suivante la retentissante visite de Guillaume II à Tanger, puis en 1906 l'inquiétante tournure prise par la conférence d'Algéciras, faisaient présager l'imminence d'un conflit européen dans lequel la Belgique serait fatalement entraînée. Le plan conçu par le Grand État-Major allemand de tourner les forteresses françaises par la vallée de la Meuse, n'était mis en doute que par ceux-là seuls qui voulaient l'ignorer. Depuis la « brochure verte » inspirée par Brialmont en 1889, le péril n'était plus niable. En cas de guerre, l'armée mal recrutée, viciée par le système du remplacement, ne disposant que d'effectifs ridiculement insuffisants, ne pourrait, à toute évidence, ni tenir la campagne ni

même défendre les forts de la Meuse, édifiés à grands frais depuis 1888 (1).

Aux attaques dirigées depuis longtemps déjà par les libéraux contre le remplacement, s'ajoutaient maintenant celles des socialistes. En 1896, ils avaient vainement proposé l'abolition du privilège qui permettait à la bourgeoisie de se dispenser de « l'impôt du sang » au détriment du peuple. Il n'était plus possible de recourir encore aux arguments périmés qu'au temps du régime censitaire, la droite avait invoqués pour justifier une institution si visiblement condamnée par l'intérêt militaire et par la justice sociale. Elle reculait pourtant avec horreur devant une réforme qui eût imposé aux classes aisées la promiscuité et « l'immoralité » de la caserne, et dont l'aboutissement eût été au surplus, à bref délai, l'instauration du service général. Le dégoût du clergé et des paysans pour le service militaire renforçait encore ses répugnances. Peu à peu se faisait jour, parmi elle, l'idée de recruter l'armée, à l'exemple de l'Angleterre, par l'introduction du « volontariat ». S'il ne fournissait pas le nombre d'hommes suffisant, on y suppléerait par le tirage au sort et au lieu d'augmenter le contingent annuel, on se contenterait de réorganiser la garde-civique en une sorte de réserve de l'armée. Nul doute d'ailleurs que ce plan ne s'inspirât beaucoup plus de considérations conservatrices que du souci de la défense nationale. Une armée de volontaires appuyée par les bourgeois de la garde-civique ne serait-elle pas, en cas de troubles, le meilleur soutien de l'ordre?

En d'autres circonstances sans doute, le roi eût secondé l'opposition que libéraux et socialistes menaient en commun contre de tels desseins. Mais la droite jusqu'en 1899 demeura trop puissante pour qu'il osât rompre avec elle et risquer de la soulever contre ses projets congolais. Du moins ne pût-on le détourner de recevoir au Palais, au mois de juin 1897, une députation d'officiers en retraite et de leur affirmer l'accord complet de ses vues avec les leurs. Le gouvernement en

(1) P. Crokaert, *Brialmont* (Bruxelles, 1925). En 1894, l'armée avait le même effectif qu'en 1851.

fut quitte pour déclarer que ce n'étaient là que des opinions personnelles n'engageant en rien le ministère. Quelques mois plus tard, en août, le Parlement adoptait la loi réformant la garde civique, et le chef de la droite en concluait que la question militaire était résolue. Mais elle l'était si peu que dès 1900, il fallut bien convoquer une « grande commission » composée de membres des Chambres et d'officiers pour étudier un plan d'ensemble de réorganisation de l'armée. Elle conclut en faveur de l'instauration du service personnel et de l'augmentation du contingent. Le gouvernement n'osa pourtant proposer au Parlement d'adopter ces réformes. La droite raillait la prétention des « hommes compétents » de vouloir imposer au pays leurs préjugés militaires. Contre eux, elle en appelait au bon sens des électeurs. Un de ses chefs les plus influents soutenait que la neutralité belge était la plus ferme garantie de la sécurité nationale et que le statut de l'armée devait être « celui d'une armée qui ne doit pas se battre ». Au mois de mai 1902, était votée la loi qui faisait d'elle une armée de volontaires.

La tournure des événements allait bientôt souligner l'ironie de cet essai d'organiser l'armée du « pays le plus exposé du monde », comme s'il eût été une île. Sans doute l'agitation provoquée par les libéraux devait demeurer impuissante. En 1904, en réponse à une grande manifestation où ils avaient revendiqué tout ensemble, le service personnel, l'instruction obligatoire et le suffrage universel, la majorité catholique des Chambres avait voté un ordre du jour déclarant « excellente » la défense du pays. Pourtant deux ans après il fallait bien se résigner à décréter le renforcement des fortifications d'Anvers(1) et en 1907, à décider l'élargissement de la ceinture des forts autour de la ville.

(1) Le Parlement en était saisi depuis 1905. Cette année-là, le roi avait solennellement fait un nouvel appel à l'opinion dans son discours du mois de juillet, lors de la grande fête patriotique organisée à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'indépendance nationale : « A côté des discours... il faut des actes. Ce sont ces derniers seuls qui assurent la vie des peuples... Que Dieu protège la Belgique, que les Belges, par des actes, sachent consolider leur indépendance ». Léopold savait, depuis sa visite à Guillaume II au mois de janvier 1904,

Manifestement, les yeux se dessillaient de ceux qui peu de temps auparavant vantaient « l'excellence » de la situation militaire. Le moment approchait où il ne serait plus possible de persister dans une politique qui, tout en acceptant de fortifier le pays, refusait les hommes à ses forteresses. En 1908, la proposition d'instaurer le service personnel n'était plus repoussée au Parlement que par 78 voix contre 70. La « jeune droite » tout entière l'appuyait. Le chef du Cabinet lui-même, F. Schollaert, s'y ralliait brusquement au milieu de la stupeur de la « vieille droite », le 12 novembre 1909. Quelques jours plus tard, la réforme était enfin votée par 100 voix contre 58.

Léopold II eut la satisfaction de signer sur son lit de mort la loi qui rendait possible la réorganisation militaire du pays.

L'intérêt électoral qui avait si longtemps empêché la droite de parer au péril militaire, la poussait impérieusement au contraire à parer au péril social. Il ne s'agissait plus ici d'éventualités lointaines et que l'on pouvait considérer comme problématiques, mais de réalités visibles et pressantes. Pour arrêter l'avance socialiste, le meilleur moyen était de lui opposer en se l'appropriant son programme de réformes. Les encycliques de Léon XIII traçaient le plan de l'œuvre à accomplir. Le prolétariat séduit par les utopies marxistes serait ramené à l'esprit chrétien par les bienfaits d'une législation revenue des erreurs de l'économie libérale. La « jeune droite » à laquelle les conservateurs catholiques avaient bien dû faire sa place depuis l'abolition du régime censitaire, devenait le protagoniste de mesures sociales où l'État, sans prétendre s'imposer à l'initiative individuelle et à la charité, leur accorderait son appui.

Intermédiaire pour ainsi dire entre le socialisme d'État et le libéralisme individualiste, la législation sociale de la Belgique présente un caractère qui l'a fait considérer par les uns comme un modèle et taxer par les autres de timidité et d'incon-

que dans la prochaine guerre l'Allemagne n'hésiterait pas à envahir la Belgique. L'empereur l'avait directement invité à la violer lui-même en lui proposant une alliance qui eût été récompensée, après la victoire, par la restitution à la Belgique des territoires conquis par la France sur l'État bourguignon. Voy. sur ceci les *Mémoires* du chancelier de Bülow, t. II, p. 108 et suiv. de la traduction française.



séquence (1). A tout prendre, et si l'on songe à la difficulté de protéger efficacement le travail sans nuire à l'inéluctable nécessité qu'impose au pays son besoin de produire à bon marché, l'œuvre réalisée est remarquable. Il suffira de mentionner ici la création, en 1895, d'un ministère du travail, la loi du 10 mai 1895 sur les pensions de vieillesse, puis celles qui établirent ou réformèrent en 1896 les règlements d'atelier, en 1897 l'inspection des mines, en 1898 l'octroi de la personnification civile aux unions professionnelles, en 1903 les garanties contre les accidents du travail, en 1905 le repos du dimanche.

Pour achever cette esquisse de l'activité des gouvernements catholiques, il reste à jeter un coup d'œil sur leur intervention en matière linguistique. Dès avant la revision de 1893, on l'a vu plus haut, la question flamande s'était imposée à l'attention de la droite. Élue surtout par les provinces flamandes elle était le seul parti qui s'intéressât à leurs griefs et qui en comprît la raison d'être. Sans doute aussi voyait-elle dans l'attachement du peuple à sa langue une garantie précieuse pour le maintien de la foi menacée par les progrès de la libre pensée française. Le ministère de 1884 s'était empressé de donner des gages de sa bonne volonté. En 1886, une *Koninklijke Vlaamsche Academie voor taal en letterkunde* avait été instituée à Gand, et la même année l'apparition de billets de banque imprimés dans les deux langues nationales avait été, si léger qu'il pût paraître, le premier symptôme de l'orientation du pays vers un régime administratif bilingue. L'introduction de cours flamands à l'École militaire, en 1888, marquait un pas de plus dans cette direction. Une loi imposant l'année suivante l'emploi du flamand dans la procédure criminelle des affaires où seraient impliqués des prévenus flamands, donnait enfin satisfaction à des réclamations depuis trop longtemps rebutées.

Ces preuves de sympathie ne pouvaient que renforcer et encourager les flamingants. Le grand congrès qu'ils tinrent à Bruxelles en 1890 attesta qu'ils croissaient tout ensemble en

(1) Seebohm-Rowntree, *Comment diminuer la misère?* p. 464 et suiv.

nombre et en énergie. Ils restaient bien loin cependant de constituer, au sein du corps électoral censitaire, une force assez redoutable pour s'imposer. Il est caractéristique qu'aucune voix ne se soit élevée au Parlement pour exiger d'étendre la revision à l'article de la constitution réglant l'usage des langues dans le pays. Mais pour avoir été négligée pendant que l'on revisait, la question linguistique se posa aussitôt que l'on eût achevé de reviser. Son importance et sa gravité décuplèrent comme avait été décuplé le nombre des électeurs. Elle devenait à son tour une question démocratique et d'autant plus redoutable qu'elle allait peu à peu réveiller dans l'âme des masses, plus encore que le sentiment de la justice et de la dignité, l'amour instinctif de la langue maternelle. La francisation de la bourgeoisie commençait à apparaître comme une insulte au peuple dont elle sollicitait les suffrages. Le cri : « In Vlaanderen vlaamsch », n'était plus la devise de quelques zélateurs; il appelait à la lutte contre les « fransquillons » tous ceux qui attribuaient l'abâtardissement de la Flandre à la langue étrangère et qui allaient jusqu'à hausser le problème linguistique à la hauteur d'un problème social.

Dans le pays d'Alost, la propagande démocratique de l'abbé Daens opposait impétueusement la langue des pauvres à la langue des riches. A la Chambre, les discussions linguistiques prenaient une violence et une acrimonie croissantes. Des déclamations intempestives sur les vertus du génie germanique et sur la décadence latine irritaient les députés wallons pour qui le flamand continuait à n'être qu'un ensemble de patois. Le gouvernement de son côté prodiguait les bonnes paroles et cherchait des solutions moyennes. Il était impossible, sans bouleverser l'État, de réaliser le programme flamingant qui eût conduit tout droit à une séparation administrative, dont au surplus parmi les hommes politiques responsables personne ne voulait. La seule marche à suivre était de réformer graduellement, dans le sens du bilinguisme, l'administration du pays par une série de lois qui, sans imposer aucune contrainte aux Wallons, donneraient aux habitants des provinces flamandes les garanties et les satisfactions qu'il n'était plus possible de leur refuser.

Dès 1898, une loi décidant la promulgation des actes législatifs dans les deux langues consacrait le caractère officiel du flamand, relégué jusqu'alors au rang de « langue de deuxième zone ». Pour calmer l'impatience des partisans de la division de l'armée en régiments flamands et en régiments wallons, la garde civique, en 1897, fut commandée dans la langue régionale. En 1910, l'enseignement du flamand était étendu dans les établissements d'instruction secondaire, et déjà, au Parlement, se faisait jour l'intention de « flamandiser » l'université de Gand (1). Évidemment la question flamande entrait dans une ère nouvelle. Pourtant elle ne faisait encore que préluder. Le vote plural en paralysait l'élan par la prépondérance qu'il donnait aux classes aisées, et la discipline du parti catholique rendait impossible une scission de ses éléments flamands. Ses chefs obtenaient de l'autorité religieuse, l'interdiction de l'abbé Daens. Les socialistes d'autre part, soutenus surtout par les ouvriers wallons, affectaient une attitude de neutralité en face du problème linguistique, dont ils approuvaient, mais sans y collaborer, les tendances démocratiques. Quelque agitation se manifestait bien dans les provinces wallonnes où, en 1897, une ligue pour la protection des droits des Wallons était fondée à Liége. Quant à Bruxelles, que la législation dotait d'un régime spécial répondant à son caractère bilingue, ses habitants n'en demandaient pas davantage. Seule la position historique du français en Flandre était menacée. Telle qu'elle se posait, la question n'impliquait ni lutte, ni hostilité entre Flamands et Wallons. Elle se circonscrivait au conflit, en Flandre même, de la majorité linguistique contre une minorité sociale pour qui, depuis des siècles, le français était devenu de plus en plus, dans toute la force du terme, la langue maternelle, si bien que les « fransquillons » pouvaient retorquer à leurs adversaires les arguments que ceux-ci invoquaient contre eux.

(1) L. Hymans, *Histoire parlementaire*, t. VII, p. 372 (1893), t. VIII, p. 581 (1900).

III

La revision constitutionnelle n'a rien changé au mécanisme politique dont le Congrès de 1830 avait doté le pays. Après elle comme auparavant la Belgique demeure une monarchie parlementaire; après elle comme auparavant l'étendue et les rapports des grands pouvoirs de l'État restent les mêmes et l'administration continue à fonctionner suivant les mêmes principes. Seules les forces qui donnent l'action à la machine se sont amplifiées au delà de toute prévision, et c'est merveille qu'elle y résiste. Au mince filet d'eau qui a fait tourner le moulin jusqu'en 1893, s'est brusquement substitué un torrent.

En somme, on l'a déjà dit, la revision n'a été qu'une gigantesque réforme électorale. Et par cela même ses conséquences devaient être bien plus profondes encore sur la constitution des partis que sur celle du Parlement. Car désormais les cadres étroits et les méthodes surannées du régime censitaire ne peuvent plus suffire à recevoir et à organiser les masses armées du bulletin de vote. Pour s'en emparer et pour les soumettre à leur discipline, il faut donc que les partis recourent à de nouveaux moyens d'action et de propagande et s'ingénient à multiplier leurs prises sur cette démocratie dont dépend aujourd'hui la possession du pouvoir.

Seul le parti libéral n'a guère changé. Recruté presque tout entier parmi la bourgeoisie, il se prête mal à l'évolution démocratique. Son individualisme le rend défiant à l'égard des réformes sociales qui sacrifient la liberté à l'intérêt commun. Les quelques groupements d'ouvriers libéraux qu'il a suscités ne se rencontrent guère parmi cette minorité de travailleurs que son genre de vie rapproche beaucoup plus de la petite bourgeoisie que du prolétariat. Au fond, l'esprit du parti demeure essentiellement politique. Il se fait gloire de répudier les intérêts confessionnels et les intérêts de classe pour ne s'attacher qu'à l'intérêt national. Mais il se condamne ainsi à ne disposer que d'une clientèle restreinte à laquelle suffit l'armature de ses anciennes associations. Son importance néanmoins reste considérable. Depuis le vote de la représentation propor-

tionnelle, sa position au Parlement lui permet de jouer souvent le rôle d'arbitre et oblige la majorité à compter avec lui. Tout ensemble anticlérical et conservateur, il évolue entre les adversaires, sans prétendre s'imposer aux masses industrielles qui vont au socialisme, ni aux masses rurales et croyantes qui obéissent à l'Église.

Par le principe de la lutte des classes, le parti ouvrier s'oppose aussi nettement aux libéraux qu'il s'oppose aux catholiques par son matérialisme marxiste. Il a beau déclarer que la religion est affaire individuelle : en fait, s'il se proclame neutre en matière de dogmes, il n'en est pas moins hostile, sinon à la foi du moins à l'Église qui pour les croyants se confond avec elle. L'Église, en effet, n'est à ses yeux que la plus dangereuse parce que la plus influente des puissances conservatrices. Par tous les moyens il s'efforce de ruiner son ascendant et son prestige sur les corps et sur les âmes : sur les corps, en discréditant ses innombrables institutions de charité ou de bienfaisance, sur les âmes, en substituant à la première communion des enfants chrétiens, la « première communion rouge » des enfants socialistes. Comme l'Église d'ailleurs, il s'efforce de prendre l'homme tout entier, de l'enfermer dans le parti, de l'y pétrir si l'on peut ainsi dire, de l'imprégner de son ambiance, si bien même que l'amélioration du sort de l'ouvrier n'est qu'un moyen d'atteindre au but suprême de la révolution sociale conformément aux principes du manifeste communiste.

Mais ce n'est là qu'un but bien lointain. La société capitaliste est encore trop profondément enracinée, les masses travailleuses encore trop ignorantes, trop brutales, trop inorganisées pour que l'illusion d'une victoire prochaine du prolétariat n'ait pas fait place de très bonne heure à des visées plus pratiques et plus réalistes. Si le programme de l'Internationale reste l'idéal à atteindre, c'est par le chemin des intérêts qu'il faut y conduire les masses. Le relèvement de leur condition matérielle ne haussera pas seulement leur niveau moral, il les imprègnera encore de cet esprit de classe qui est aussi nécessaire à leur triomphe que l'esprit national des armées l'est

au succès des batailles. Dès lors, il est indispensable que le prolétariat ne doive rien qu'à lui-même et qu'il prenne conscience de sa force en constatant les avantages qu'elle lui procure. Il ne suffira pas d'exciter son mécontentement, de le dresser contre les injustices dont il est victime, de lui déclarer qu'il est l'artisan de toute richesse et l'éternel exploité du capitalisme; bien plus que de l'irriter contre ses souffrances, il importe de lui prouver que le parti ouvrier seul peut les adoucir, fournir aux travailleurs une existence plus abondante et plus saine, des secours en cas de maladie ou d'invalidité, des distractions le dimanche. Ainsi, se sentant bien dans le parti, éprouvant tous les jours les bienfaits qu'il dispense non seulement à lui-même, mais à sa femme et à ses enfants, le nouvel affilié s'y attachera par toutes ses fibres. Et en cela, la conduite du socialisme belge est bien dans la tradition nationale. En donnant le pas aux réalisations pratiques sur l'activité critique et théorique, il a peut-être justifié les reproches des fervents de l'Internationale, mais il a réussi avec une rapidité étonnante à créer une œuvre telle qu'aucun parti, dans aucun pays, n'a pu jusqu'aujourd'hui réussir à égaler. Il suffit, pour apprécier la grandeur de ses résultats, de comparer la condition du prolétariat avant et après son entrée en scène.

La base de cette puissance est l'organisation coopérative dont *Le Vooruit* de Gand et *Le Progrès* de Jolimont ont été les modèles et sont restés depuis lors les types les plus achevés. A leur exemple et suivant leur méthode, dans toutes les grandes villes et dans tous les centres des régions industrielles, s'instituent, depuis les environs de 1886, des établissements analogues. A côté des boulangeries, par quoi le mouvement a partout débuté, s'ouvrent bientôt des boutiques d'épiceries, des magasins de vêtements, des dépôts des produits les plus divers. Et aux coopératives de consommation s'adjoignent des coopératives de production. Partout on rencontre des imprimeries socialistes qui, outre qu'elles impriment le journal du parti, travaillent de plus en plus largement pour le public. *Le Vooruit* monte un tissage florissant. A la veille de la guerre est

fondée à Gand la Banque belge du travail, qui achève l'outillage économique de ce parti qui, pour combattre le capitalisme, lui emprunte ses moyens d'action. Le développement des mutualités surprend par son exubérance. Il s'en fonde de toutes parts et pour tous les cas : maladie, invalidité, chômage. Dans beaucoup de localités, le dispensaire et la clinique socialistes font concurrence aux institutions de bienfaisance neutres des pouvoirs publics, la neutralité n'étant guère moins suspecte aux socialistes qu'elle ne l'est aux catholiques. Les syndicats professionnels se propagent d'un mouvement plus lent. En 1914, ils ne comprennent encore que 120,000 membres. La Commission syndicale, fondée en 1898, tend à les grouper, suivant les professions, en fédérations nationales, à l'imitation de celle que les mineurs ont constituée dès 1889.

Toutes ces organisations rayonnent autour des « Maisons du Peuple » et en reçoivent l'impulsion. C'est là que se concentrent toutes les activités du parti. Le *Vooruit* de Gand, le *Progrès* de Jolimont, le *Werker* d'Anvers, la *Populaire* de Liége ou celle de Verviers possèdent des salles de conférences et de réunion, des salles de lecture, des salles de fêtes, des bureaux de toutes sortes. Souvent un parc acquis aux abords de la ville pourvoit aux distractions des dimanches. Il n'est pas dans les districts industriels si petite commune qui ne possède sa maison socialiste, centre tout à la fois de coopération et de propagande. De même qu'il y a des curés dans chaque village pour la diffusion des idées catholiques, de même il y a des employés de coopératives dans chaque centre industriel pour la propagation des idées socialistes (1).

A mesure que le bien-être se répand au sein du parti ouvrier, le nombre de ses adhérents augmente et partout sa puissance se développe. Les cotisations qu'il exige de ses membres les lui attachent davantage par le sacrifice qu'elles imposent. Les bénéfices des coopératives et de leurs annexes alimentent de plus en plus largement les fonds affectés à la presse socialiste, à la propagande électorale, au financement des grèves. Dès

(1) Destrée et Vandervelde, *op. cit.*, p. 47.

1905, un économiste allemand constate que le socialisme belge est le mieux organisé de toute l'Europe et montre la voie à suivre aux pays de vieille civilisation (1). Et constamment aux progrès anciens s'adjoignent de nouveaux progrès. En 1911, la Centrale d'éducation ouvrière doit fournir à la propagande un état-major de collaborateurs instruits. A vrai dire, le parti est plus qu'un simple parti. Il fait songer à un État et à une Église dans lesquels l'esprit de classe tient la place de l'esprit national et de l'esprit religieux.

Mais si puissant qu'il soit, cet esprit, bien différent en cela de l'esprit religieux et de l'esprit national, ne s'impose que dans les limites restreintes d'une classe. S'il se propage avec une vigueur presque irrésistible parmi les 1,150,000 ouvriers et employés que compte le pays, la campagne lui demeure fermée. Ses efforts à partir de 1896 pour s'en emparer sont demeurés stériles ou à peu près. Entre le prolétariat industriel et le prolétariat rural, les différences et les contrastes du genre de vie, de l'éducation, des intérêts et des croyances — des croyances surtout — sont trop grandes pour qu'il soit possible de les associer en une même action, et les assauts du socialisme viennent se briser ici contre la résistance de l'Église.

Aussitôt après les troubles de 1886, l'évêque de Liége, Mgr Doutreloux, avait convoqué dans sa ville épiscopale un congrès catholique international. Il n'était que temps, en effet, pour les catholiques belges, de rompre avec le libéralisme économique et de reconnaître enfin l'existence d'une question ouvrière, s'ils voulaient empêcher les travailleurs de passer en masse au socialisme. L'exemple de leurs coreligionnaires allemands, dont l'esprit dirigea les travaux du congrès, les rallia à un programme d'action sociale appelant l'intervention de l'État à protéger le pauvre contre les iniquités du régime « païen » de la liberté illimitée, et prônant le retour à ces corporations professionnelles dont l'abolition par la Révolution française au nom des droits de l'homme, n'avait eu pour résultat que l'esclavage des faibles au profit des forts. L'intérêt

(1) W. Sombart, *Sozialismus und Soziale Bewegung*, p. 229 et suiv. (Iena, 1905).



religieux qui avait poussé les catholiques belges avant 1830 à revendiquer les « libertés modernes » les poussait donc aujourd'hui à les bannir du domaine social. Mais ce second revirement devait être beaucoup plus difficile et plus lent que le premier. Si le clergé évolua très rapidement dans le sens de la réforme, on ne pouvait s'attendre à la voir triompher sans obstacles des répugnances qu'elle inspirait aux capitalistes, industriels ou grands propriétaires, dont l'influence sous le régime censitaire demeurait prépondérante dans le parti. Pour avoir déduit logiquement les conséquences de la philosophie thomiste en faveur des ouvriers, un professeur du séminaire de Liége, l'abbé Pottier, soulevait un tel scandale qu'il fallut par prudence lui imposer silence. Mais si les conservateurs pouvaient ralentir le mouvement, ils ne pouvaient pas l'arrêter. Comment s'y opposer alors qu'il se réclamait de l'esprit chrétien et qu'on le savait encouragé par Rome? A partir de 1891, d'ailleurs, Léon XIII élevait la voix. Le 15 mai, l'encyclique *Rerum Novarum* sur la condition des ouvriers *(De conditione opificum)* marquait l'éclatante adhésion du Saint-Père aux doctrines nouvelles.

Ce que le « manifeste communiste » avait été pour l'Internationale, l'encyclique le fut pour les catholiques. Elle leur traçait un programme et leur imposait l'obligation de s'y tenir. On pouvait discuter encore sur les modalités comme il était arrivé jadis pour le *Syllabus*, on ne le pouvait plus sur les principes. Deux ans plus tard, en 1893, la revision constitutionnelle, en dispensant le droit de suffrage aux masses populaires, condamnait d'ailleurs à l'impuissance tout essai d'entraver, au sein de l'Église, les progrès d'une réforme voulue par son chef.

La ligue démocratique belge fondée en 1891 à Louvain en vue de relever la situation morale et matérielle des travailleurs et d'amener, par la religion, la paix entre le capital et le travail, devait désormais donner au parti catholique une impulsion de plus en plus marquée vers la législation sociale. Au Parlement la jeune droite était son interprête. Au sein de la bourgeoisie, le prestige scientifique de l'historien Godefroid Kurth y ralliait

la jeunesse. Dans le peuple enfin, dans le peuple surtout, elle devait s'imposer sous peine de le voir s'abandonner à la démagogie dont les succès électoraux du fougueux abbé Daens, dans la région d'Alost, ne prouvaient que trop la puissance contagieuse. La lutte des classes allait-elle donc se déchaîner parmi ces paysans dont la brutalité, une fois débridée, n'obéit plus même à l'Église si l'Église lui résiste? Il n'était que temps d'intervenir et de discipliner les forces obscures qui menaçaient de tout emporter. Dès 1897, la ligue démocratique expulsait de son sein les Daensistes que l'interdiction de leur chef *a divinis* acheva de mettre hors de cause. Le *Boerenbond* allait substituer à l'ardeur et à la violence, l'action disciplinée et bienfaisante de son puissant organisme.

On peut considérer comme sa modeste origine la fondation en 1887, à Goor en Campine, par le curé de l'endroit, d'une gilde de paysans *(Boeren Gilde)*. Simple mesure de préservation sociale et religieuse, inspirée sans doute par la terreur des troubles de l'année précédente, elle attira tout de suite l'attention de Georges Helleputte, le plus actif et le plus influent des catholiques convaincus de la nécessité de l'action sociale. La Ligue des Paysans, ou *Boerenbond*, dont il fut l'initiateur en 1890, n'est, en effet, dans sa constitution essentielle, qu'une fédération de gildes paroissiales, établies sur le modèle de celle de Goor. Son dessein, exactement comme celui des organisations du parti ouvrier, est d'associer le relèvement moral au relèvement matériel, la religion étant ici l'instrument de l'un et de l'autre. L'article 2 des statuts assigne comme « but général » au *Boerenbond* belge « de travailler au progrès religieux, intellectuel et social de ses membres et de prendre à cœur leurs intérêts matériels; il se propose, en un mot, de faire de nos populations agricoles une classe forte, instruite et chrétienne ».

Entre la méthode du *Boerenbond* et de celle du parti ouvrier, il existe toutefois une différence aussi essentielle que celle qui se manifeste dans leur esprit. Tandis que celui-ci fait directement appel aux forces populaires et les incite à s'organiser elles-mêmes, celui-là, au contraire, leur prépare d'avance les

cadres où elles prendront place et où il surveillera et réglementera leur activité. Au lieu de venir d'en bas, le mouvement, ici, descend d'en haut. Puisque chaque gilde « s'inspire essentiellement du principe chrétien, et que son action en est pénétrée », il va de soi que dans chacune d'elles aussi le curé de la paroisse soit l'âme de l'association. Il en est l'aumônier, fait nécessairement partie du Conseil d'administration et le plus souvent y exerce les fonctions de secrétaire. De même, au centre du *Bond*, à Louvain, c'est à l'aumônier général qu'appartient en même temps la charge de secrétaire général. Ainsi le clergé forme, si l'on peut ainsi dire, l'armature de tout l'organisme. Aussi loin que s'étend le *Boerenbond*, le prêtre recouvre l'influence sociale dont il avait joui sous l'Ancien Régime et dont la Révolution l'avait dépouillé.

Et cette influence s'étend sans cesse. Dans les régions flamandes du pays, les progrès réalisés s'attestent clairement par les chiffres. En 1891, le *Boerenbond* comprenait quarante-neuf associations locales; en 1902, il compte 26,000 membres; en 1912, 50,614. Pareillement le nombre de ses employés de toute sorte passe de 12 en 1903 à 101 en 1912. Le roulement des fonds, qui était de 522,058 francs en 1897, atteint en 1912 la somme de 48,461,987 francs. A la veille de la guerre, l'importance des dépôts en banque est évaluée à 13 millions. Et à mesure que l'institution se fortifie, elle se complique et multiplie ses services : achat et vente en commun de produits et d'engrais, caisse d'épargne, organisation de caisses de crédit suivant le système Raiffeisen, mutualités et assurances contre les maladies du bétail, l'incendie, etc., sans compter le *Volksbank*, de Louvain. L'action sociale va de pair avec l'action économique. En 1911, la Ligue des Fermières est créée en vue de moraliser et d'améliorer tout ensemble la vie des familles paysannes.

Si la démocratie chrétienne a débuté par la campagne, elle n'a pas tardé à se propager aussi parmi les populations industrielles. Ici, toutefois, son expansion, devancée par celle du socialisme, a dû compter avec l'adversaire contre lequel elle se dressait. La fondation à Gand, dans cette année climatérique

de 1886, d'un syndicat mixte d'ouvriers et de patrons *(Bond van Werklieden en Burgers)* qui, en 1890, se transformait en *Antisocialistische Werkliedenbond*, avait vainement tenté de résis ter à la propagande du *Vooruit.*Ce n'est que du jour où la Ligue démocratique eût fait accepter par les catholiques l'abandon du système des syndicats mixtes au profit des syndicats exclusivement professionnels, que des progrès considérables furent réalisés. En 1901 on évaluait à 16,000 le nombre des adhérents des associations ouvrières chrétiennes; en 1913, il aurait atteint le chiffre de 102,000. Un secrétariat général était organisé pour elles en 1904, et, en 1909, elles s'unissaient en une fédération nationale. Mais soumises au contrôle de l'autorité religieuse, elles restèrent cependant bien loin d'atteindre à la puissante vitalité de leurs concurrentes socialistes.

En résumé, en dispensant aux masses le droit de suffrage, la revision constitutionnelle a brusquement fait se dresser l'une contre l'autre deux grandes forces organisées : la première, le parti ouvrier, surtout industrielle et wallonne, se réclame de l'idéologie marxiste; la seconde, surtout rurale et flamande, s'inspire de la foi catholique et obéit à l'Église. Quoique diversement réparties à travers le pays, toutes deux cependant l'englobent tout entier dans leur organisation, de même que toutes deux appliquant, dans des desseins différents, les mêmes moyens d'action, y ont relevé la condition des classes laborieuses. A la législation sociale qu'elles obtiennent du Parlement, s'associe l'activité qu'elles déploient au sein de leurs innombrables groupements. Comme au Moyen Age, le travail s'affranchit par l'association. Mais au Moyen Age tout le monde était d'accord sur les principes de la société chrétienne. Ici cet accord n'existe plus que dans le domaine des intérêts matériels, et il fait mieux ressortir le contraste irréductible qui sépare l'une de l'autre, dans le domaine spirituel, la démocratie socialiste de la démocratie chrétienne.

CHAPITRE III

LE CONGO ET L'EXPANSION BELGE (1)

I

En même temps qu'elle devenait une démocratie, la Belgique entrait dans la voie de l'expansion coloniale. Le 28 avril 1885, quelques mois avant le grand soulèvement ouvrier d'où devait sortir la revision constitutionnelle, les Chambres autorisaient le roi à prendre le titre de souverain de l'État indépendant du Congo. Comme la politique démocratique d'ailleurs, la politique coloniale fut imposée du dehors au pays légal. La première est due à l'initiative du peuple; la seconde à l'initiative de Léopold II. En réalité, pour l'une comme pour l'autre, le Parlement n'a marché qu'à contre-cœur.

Durant les premières années du royaume, quelques tentatives avaient été faites, on l'a vu plus haut, pour acquérir au pays des établissements outre-mer (2). Au milieu des difficultés économiques que l'on traversait, on espérait fournir de cette manière un exutoire à la population surabondante que le malaise industriel et le malaise agricole contraignaient à l'émi-

(1) On ne trouvera dans ce chapitre qu'une esquisse sommaire des efforts et des négociations qui ont fini par donner une colonie à la Belgique. De cette colonie même, dont l'histoire constitue un sujet indépendant de celui de cet ouvrage, il ne pouvait être question ici.

(2) Voy. plus haut p. 94.

gration. Du reste, mal conçues, mal soutenues par les pouvoirs publics, ces entreprises avaient lamentablement échoué. Il avait fallu abandonner en 1856 la concession de Santo-Thomas et déclarer la compagnie qui en avait pris l'initiative déchue de ses droits. Toute idée d'expansion avait si bien disparu que les Chambres renonçaient à l'entretien de quelques pauvres navires de guerre qui pourrissaient dans les bassins d'Ostende. La flotte marchande ne comptait pas : presque toute l'exploitation belge s'opérait sous pavillon étranger. Les tarifs différentiels adoptés en 1844 pour améliorer cet état de choses et susciter une navigation nationale n'avaient servi de rien. L'essai en 1853 de subventionner une compagnie transatlantique avait bientôt pris fin dans des conditions assez louches. A partir des environs de 1860 au surplus, le régime du libre-échange avait tellement activé l'industrie que personne ne songeait plus à se procurer des débouchés au dehors.

Grâce au bon marché de la main-d'œuvre, à la multiplicité de ses moyens de communication intérieure, à l'attraction croissante du port d'Anvers, le pays voyait ses produits s'écouler au fur et à mesure de leur fabrication. Nul besoin de s'ingénier à trouver des clients, ils arrivaient d'eux-mêmes, chargés de commandes. Les manufacturiers belges dont les marchandises circulaient sous tous les climats étaient, en général, les plus casaniers des hommes. Ils ne demandaient qu'à jouir bénévolement d'une situation si avantageuse et si confortable. Ils se complaisaient pour la plupart dans l'idée d'habiter une sorte d'Eldorado, une terre privilégiée, que sa neutralité garantissait contre les dangers de la guerre, de même que son travail lui assurait une richesse perpétuelle. A quoi bon chercher le mieux, au prix de dépenses et de risques inutiles, quand on avait le bien?

Le plus sûr et le plus sage était de rester ce qu'on était. Petite par son territoire, la Belgique devait se contenter de la gloire d'être grande par ses institutions, son bon sens et son industrie (1). En 1859, l'opinion avait applaudi au refus

(1) C'est là le thème que l'on retrouve continuellement dans les discours officiels du temps.

opposé par le Parlement au désir du roi de collaborer, par un corps de 3 à 4,000 hommes, à l'expédition dirigée contre la Chine par la France et l'Angleterre. Et si la popularité de la princesse Charlotte l'avait fait consentir en 1864 au recrutement d'une légion de volontaires pour la guerre du Mexique, l'issue tragique de cette aventure n'avait pu qu'accentuer ses répugnances pour toute équipée lointaine.

Quelqu'un pourtant voyait plus grand et de plus haut. Cette « petite Belgique », si fort prisée par ses sujets, ne suffisait ni à la largeur de vues, ni à l'énergie latente, ni au patriotisme de Léopold II. Formé par de longs voyages, il savait combien d'espaces libres s'offraient encore de par le monde à l'expansion de l'Europe. Il ne concevait pas que son peuple, regorgeant d'hommes et d'activité, ne se laissât pas séduire par cette mer qui baignait ses rivages. Du haut des fenêtres de son palais d'Ostende, il laissait, comme un autre Henri le navigateur, son imagination courir sur les flots. N'étant encore que duc de Brabant, il s'était adonné passionnément, en compagnie de Brialmont (1), à des études d'histoire coloniale, qui avaient bientôt assigné à son génie tenace le but auquel il devait tendre jusqu'au bout. En 1889, il pouvait écrire à Beernaert que depuis lors « ni un jour, ni une heure ne se sont écoulés sans que je me sois efforcé personnellement de diriger l'excès d'activité du pays en étendant la sphère de ses entreprises et de lui préparer un avenir digne de son glorieux passé » (2).

Le scepticisme qui avait accueilli les discours où il avait, avant son avènement, exprimé au Sénat sa conviction et ses espoirs l'avait d'ailleurs convaincu qu'il n'avait de secours à attendre que de lui-même. Mais son esprit ne connaissait pas le découragement et il avait en soi cette confiance que l'obstacle ne fait qu'exciter. Se montrant à ses ministres sous l'apparence d'un roi strictement parlementaire et libre-échangiste, il méprisait au fond leur doctrinarisme libéral. S'il s'y

(1) Sur cette collaboration voy. P. Crockaert. *Brialmont*. p. 339 et suiv.
(2) Éd. Van der Smissen, *Léopold II et Beernaert*, t. I, p. 425.

conformait par nécessité, il n'en supportait le joug qu'avec une impatience secrète. Dans d'autres circonstances et en d'autre temps, il eût été sans doute l'un de ces absolutistes confondant l'État avec leur personne, l'intérêt de leur peuple avec la gloire de leur couronne, réalisant leurs desseins par la diplomatie et par la guerre et léguant un grand nom à l'histoire. Et il était condamné par l'Europe à se confiner dans la neutralité et par la constitution, à ne gouverner qu'au gré d'une bourgeoisie aussi infatuée d'elle-même que timide et économe! Sauf quelques officiers et de plus rares hommes d'affaires, il ne parvenait à rallier personne à ses idées. Ses conversations aux dîners de cour ou dans son cabinet prenaient vainement comme thème ce que ses interlocuteurs ne considéraient que comme des « lubies royales » : le besoin pour une nation industrielle de posséder des comptoirs au dehors, l'utilité de subventionner des lignes de navigation et — car il lui arrivait de laisser échapper cette énormité — l'opportunité de construire une petite flotte cuirassée. Il n'en travaillait qu'avec plus de passion dans son particulier. Suffisamment riche, grâce à la fortune laissée par son père, il avait du moins assez de ressources pour se payer la satisfaction d'agir. Dès 1869, il avait entrepris personnellement des démarches, qui se prolongèrent dans le plus grand secret jusqu'en 1875, pour obtenir de la détresse financière du gouvernement espagnol la cession des îles Philippines. En 1873 et 1874, son attention se tournait vers la Chine où il eût voulu intéresser ses compatriotes à la construction de chemins de fer.

Les explorations dirigées au centre de l'Afrique allaient enfin, après ces tâtonnements du début, fixer son objectif. Elles faisaient sortir de l'ombre d'immenses étendues dont le mystère augmentait encore l'attraction. N'appartenant à personne, ne risquaient-elles pas cependant d'être au premier qui y planterait son drapeau? Pour réserver l'avenir, sinon pour le préparer à son profit, Léopold II, et ce fut là sans doute un trait de génie, vit tout de suite la chance que la neutralité belge, qui le paralysait par ailleurs, lui permettait ici de courir.

Le 12 septembre 1876, il convoquait à Bruxelles une

conférence géographique internationale en vue de rechercher les méthodes à employer pour ouvrir à l'Europe le continent noir et y supprimer les fléaux de l'esclavage et de la traite. « Il m'a paru, disait-il en ouvrant les travaux, que la Belgique, État central et neutre, serait un terrain bien choisi pour une telle réunion ». De visées personnelles et nationales pas un mot. L'entreprise se présentait comme une œuvre cosmopolite et humanitaire. Mais le Comité exécutif de l'Association Internationale Africaine, dont la création fut décidée, se trouva naturellement placé sous la présidence du souverain éclairé qui en avait provoqué la naissance. Le premier pas était fait dans la voie qui devait conduire au but que sans doute le roi voyait déjà monter sur l'horizon : la transformation de son pays en puissance coloniale.

L'Association Internationale devait comprendre dans chacun des pays participants, un comité national. Sous l'impulsion du roi, le Comité belge déploya tout de suite une activité effective. Le capitaine Crespel et le lieutenant Cambier venaient d'être chargés d'une mission de reconnaissance, quand le 17 octobre 1877, un télégramme annonça la merveilleuse nouvelle de la traversée, par Stanley, de l'Afrique centrale. L'explorateur avait descendu le cours du Congo, dont on ne connaissait guère encore que l'embouchure. Perspective grandiose dont Léopold s'enthousiasma tout de suite. Dépité par la froideur de l'accueil qu'il avait reçu en Angleterre, Stanley, mandé à Laeken, accepta les ouvertures du président de l'Association Internationale. Mais déjà celle-ci n'était plus qu'un prétexte philanthropique. De même que cinq siècles auparavant, Henri le navigateur avait passé de l'idée de la croisade contre l'Islam à celle d'exploiter les richesses de la côté africaine, de même Léopold subordonnait maintenant la campagne anti-esclavagiste à des visées d'expansion territoriale. La mission confiée à Stanley le chargeait de conclure avec les indigènes des traités d'abandon de souveraineté. En même temps, le Comité d'études du Haut-Congo, fondé le 23 novembre 1878 à Bruxelles par le roi avec l'appui de quelques financiers, envisageait la construction d'un chemin de fer destiné à tourner les

cataractes du fleuve. Léopoldville, au nom symbolique, était fondé en 1882.

Cependant, parti du Sénégal, de Brazza s'avançait vers Stanley et un choc redoutable pouvait en résulter. Secrètement le roi négocia avec le gouvernement français. Le 16 octobre 1882, celui-ci s'engageait à ne pas entraver l'œuvre de l'Association Internationale du Congo, appellation nouvelle prise par le Comité d'études (1882) et sous le couvert de qui il devenait possible, sans soulever d'objections, d'accepter le bénéfice des traités dictés aux chefs nègres. L'intervention du Portugal faillit tout gâter. De sa glorieuse expansion au XVe siècle, il conservait sur l'embouchure du Congo de ces droits historiques qu'il est aussi facile de faire valoir que de contester. Il sut y intéresser l'Angleterre, surprise et jalouse des progrès de l'Association Internationale. En 1884, le Cabinet de Londres reconnaissait la souveraineté portugaise sur les bouches du fleuve, tout en la soumettant en fait à l'influence britannique. C'était anéantir d'un trait de plume l'œuvre de Léopold. Privés de leur débouché naturel sur la mer, les territoires de l'intérieur perdaient toute chance de développement.

Mais l'entrée en scène de l'Angleterre, en soulevant les craintes des autres Puissances, fit le jeu de l'Association Internationale qui n'inquiétait personne. La Flandre et l'Allemagne entre qui, par aventure, s'esquissait alors un rapprochement, refusèrent d'admettre les prétentions périmées du Portugal. De leur côté, les États-Unis d'Amérique, sous l'influence de leur tradition anti-esclavagiste, déclaraient, le 22 avril 1884, accepter le drapeau bleu étoilé d'or de l'Association comme celui d'un gouvernement ami. Quelques jours plus tard, le 23 avril, la République française, moyennant la promesse de Léopold de lui offrir en cas de vente le droit de préemption des territoires acquis dans le bassin du Congo, agissait à peu près de même. Le 8 novembre, allant plus loin encore, l'Allemagne reconnaissait à l'Association le statut d'une puissance souveraine.

Grâce aux circonstances, mais grâce aussi à son énergie et

à sa souplesse, le roi avait donc manœuvré avec bonheur au milieu de tous les écueils. L'œuvre réalisée était bien son œuvre. Tout s'était concentré dans son cabinet, à l'insu des ministres. Loin de s'offenser d'ailleurs d'être ainsi mis à l'écart du « secret du roi », ils s'applaudissaient de voir le souverain s'amuser à des projets qui le détournaient de la politique intérieure et pour lesquels ils ne montraient qu'une indifférence dédaigneuse. Quant au Parlement et à l'opinion, absorbés par la lutte scolaire, leur indifférence et leur dédain étaient plus grands encore. Et cette abstention était un bonheur. Que fût-il arrivé si les pouvoirs publics avaient prétendu se mêler du « grand dessein » de Léopold? Sans le moindre doute, leurs lenteurs et leurs scrupules de neutralité eussent, dès l'abord, tout perdu. Leur horreur du « pouvoir personnel » les eût portés plutôt à contrarier qu'à aider la politique royale. Seuls un Émile Banning, un Lambermont en comprenaient la portée, l'un s'y dévouant par idéalisme humanitaire et patriotique, l'autre mettant à son service ses talents de négociateur. Dans l'armée aussi des dévouements s'offraient et, à l'appel de leur chef, une élite de jeunes officiers partaient allègrement pour cette Afrique où les attirait la séduction des aventures, de l'inconnu et du danger. En somme, si le peuple belge ne sortit pas de l'apathie, ce sont des Belges pourtant qui permirent au souverain de réaliser ses projets.

La conférence de Berlin (nov. 1884 fév. 1885) devait les amener à une étape décisive. Cette fois, et pour la première fois, le gouvernement belge était appelé à prendre parti. Ses délégués laissèrent heureusement agir Lambermont.

Après des discussions compliquées par les prétentions de la France et les difficultés soulevées par l'Angleterre et le Portugal, on finit pourtant par aboutir. De Bruxelles, le roi suivait heure par heure les débats. Son titre international lui donnait barre sur les convoitises de rivaux en désaccord. Il allait jusqu'à parler de se retirer si on ne concédait pas aux territoires de l'Association leurs communications avec la mer et de laisser en face les uns des autres des compétiteurs qui eussent été incapables de s'entendre. La crainte d'une rupture eut les mêmes

conséquences que cinquante-cinq ans auparavant, celle de la guerre générale, lors de la reconnaissance de l'État belge. Le 26 février 1885, la Conférence prenait acte enfin de la constitution de l'État indépendant du Congo. Trois jours plus tard, l'Association internationale adhérait à cette résolution.

Peut-être, comme l'a dit Banning, l'Europe eût-elle vu sans défaveur « le drapeau belge se substituer à celui de l'Association africaine ». Mais il n'y fallait pas penser. Le Parlement se montrait « glacial ». Bien loin de s'en réjouir, le pays semblait embarrassé du succès personnel que son roi venait de remporter. Il fallut toute l'habileté de Beernaert pour amener les Chambres à voter les 28-30 avril 1885 « l'autorisation pour S. M. le roi d'être chef de l'État fondé en Afrique par l'Association internationale africaine ». Ce vote d'ailleurs fut un simple vote de courtoisie sinon de résignation. Il n'engageait que le souverain dans l' « aventure congolaise », toute charge et toute responsabilité étant déclinées par la Belgique. Et il faut avouer que, somme toute, ce manque d'enthousiasme se comprend assez bien. Il eût fallu une largeur de vues et une hardiesse généreuse dont étaient incapables des hommes dominés par l'intérêt électoral et d'implacables animosités de partis pour prévoir l'avenir et courir les chances d'une colonie dont, sauf l'ivoire, on ignorait encore tout des magnifiques ressources que son statut international offrait à tout le monde, qui, avant de pouvoir être mise en valeur, exigerait d'énormes dépenses, nécessiterait de coûteuses expéditions militaires et entraînerait son possesseur dans de dangereux conflits.

Roi constitutionnel en Belgique, Léopold II, après la signature de l'acte de Berlin, se trouva jouir dans l'État indépendant du Congo, d'une souveraineté également absolue en droit et en fait. Sauf les stipulations internationales qui l'obligent à pratiquer dans ses territoires africains la politique de la porte ouverte et à n'y imposer aucun droit d'entrée, son autorité n'est soumise à aucune limitation et elle échappe à tout contrôle. Les relations avec l'étranger comme le gouvernement intérieur ne dépendent que de lui. Il lui faut, de Bruxelles, créer de toutes pièces une organisation administrative, régler

les rapports avec les indigènes, organiser une force publique, percer des voies de communication, achever l'exploration du pays et enfin le mettre en valeur. Et quand on songe que pour accomplir une œuvre aussi grandiose, le roi en est réduit à ses propres ressources, on demeure confondu devant l'intelligence, l'énergie et l'habileté dont il a fait preuve.

Il est impossible de songer à donner ici ne fût-ce qu'une esquisse des progrès accomplis. En moins de quinze ans, l'État du Congo avait atteint au nord les environs du Nil, à l'est le lac Tanganika, au sud les frontières de la colonie anglaise du Cap. Des traités étaient conclus avec la France, l'Angleterre, l'Allemagne, le Portugal; les incursions des Arabes étaient arrêtées, la traite des noirs prenait fin, un chemin de fer, achevé en 1898, tournait les cataractes du fleuve, des missionnaires se répandaient à travers l'immense territoire, en même temps que des centres administratifs, des postes fortifiés, des factoreries de tout genre resserraient sur lui leur emprise. Pour accomplir tout cela, il fallait des hommes et des finances. L'armée belge ne cessa pas de fournir à son chef national le personnel que réclamait le souverain du Congo. Ce sont ses officiers qui organisèrent les troupes noires, repoussèrent et vainquirent les auxiliaires ou les alliés de Tippo-Tib, dilatèrent en tous sens les frontières de l'État et lui fournirent ses premiers administrateurs. Des étrangers apportèrent enfin une collaboration précieuse dont l'importance d'ailleurs alla diminuant à mesure que grandissait celle des Belges. Peu à peu les exploits qu'évoquaient là-bas les noms, hier inconnus, des frères Vandevelde, de Le Marinel, de van Gèle, de Van Kerckhoven, de Thys, de Jacques, de Francqui, de Coquilhat, de Dhanis, de Lothaire, de Wahis, de Ponthier, de Lemaire, de Delcommune, de Valke, de Hannusse, de Liebrecht, de Hanssens, de Janssen, de Chaltin, de Fiévé, de Storms, de Hambursin, de de Heusch, de Malfeyt, de Hecq, de Henry, de Tombeur, de l'héroïque sergent De Bruyne et de tant d'autres, leur suscitaient des émules et secouaient l'indifférence du public. Les sermons enflammés du cardinal Lavigerie à Sainte-Gudule, valaient à l'État du Congo le pres-

tige d'une grande entreprise humanitaire et chrétienne. La conférence anti-esclavagiste internationale qui siéga à Bruxelles du 18 novembre 1889 au 2 avril 1892, sous la présidence de Lambermont, finit, après de longues difficultés suscitées par les jalousies des Puissances, par réglementer la répression de la traite des noirs (2 juillet 1890), et par reconnaître au Souverain de l'État indépendant, le droit de prélever quelques maigres droits d'entrée et de sortie.

Mais plus le succès s'affirmait, plus aussi s'imposait le besoin inéluctable de le soutenir par une organisation financière définitive. La cassette du roi et sa liste civile ployaient sous le faix. Dès 1887, il avait fallu recourir à un emprunt à primes dont les Chambres avaient autorisé le placement en Belgique. En 1889, le gouvernement souscrivait dix millions dans un second emprunt, qui avait failli devenir un désastre pour le roi, obligé d'en conserver la plupart des titres. Le recours aux banquiers internationaux ne pouvait être qu'un expédient ruineux. Faudrait-il donc en arriver, pour éviter la ruine menaçante, à vendre à la France l'empire naissant que le roi destinait à son pays? Pour le sauver il n'était que de le léguer dès maintenant à la Belgique et de lui imposer ainsi la charge de lui venir en aide.

Au mois de juillet 1890, Léopold faisait connaître son testament, antidaté du 2 août 1889, et les Chambres consentaient à avancer à l'État indépendant une somme de 25 millions payables en dix ans. Ce terme écoulé, elles auraient le droit, soit d'annexer la colonie, soit de se faire rembourser leurs avances. Elles n'assumaient d'ailleurs ni risques ni responsabilités dans l'entreprise, mais se réservaient un droit de regard sur la gestion financière du souverain.

Le roi n'en demandait pas plus. Assuré désormais de pouvoir parer aux nécessités les plus pressantes, son ambition s'échauffe et s'exalte. Il oublie cet idéalisme humanitaire auquel *son* Congo doit la naissance. Ce qu'il veut maintenant, c'est se tailler un empire qui trouvera en lui-même les ressources indispensables à son expansion. Le décret du 21 septembre 1891 sur la réserve faite à l'État du produit des terres

domaniales peut être considéré comme le début de l'orientation nouvelle. Elle ne devait plus cesser de s'accentuer depuis lors, et c'est elle qui causa la rupture du roi avec ses auxiliaires de la première heure, Émile Banning, Lambermont et bientôt Beernaert lui-même.

En participant directement au commerce, l'État, en effet, non seulement allait soulever contre lui l'hostilité des compagnies privées, mais encore soumettre les indigènes au travail forcé à son profit et encourir ainsi le reproche de rétablir, sous une autre forme, l'esclavage qu'il avait pour mission d'abolir. De même que l'expansion de l'industrie capitaliste avait entraîné en Europe l'exploitation des ouvriers, de même le progrès colonial était ici au prix de l'exploitation des nègres. Seul il pouvait fournir les ressources indispensables à la politique de plus en plus ambitieuse de Léopold. Dès la fin de 1891, il fait occuper le Katanga, charge Dhanis de remonter le Kwango, annexe une partie du Lunda, cherche à s'installer sur le Haut-Nil où il envoie Van Kerckhoven et Jacques (1892-1894). Profitant de la rivalité des Puissances qui l'entourent, il pousse hardiment ses pointes de tous côtés. En 1894, il obtient de l'Angleterre la reconnaissance de ses prétentions sur une partie du Loanda et du Katanga réclamés par le Portugal, et sur le Bahr-el-Ghazal et le Baghirmi aux dépens de la France, en retour d'une bande de terrain unissant le Tanganika au lac Édouard. La France cependant menace de bloquer Boma et, pour refréner les appétits du souverain de l'État congolais, fait craindre au roi des Belges d'encourager dans son propre pays la dangereuse agitation politique qu'à suscitée la revision constitutionnelle. Il fallut (août 1894) pour la calmer une convention lui donnant le droit d'accès au Nil et assignant pour frontière à l'État indépendant la ligne de partage entre le bassin de ce fleuve et celui du Congo. Quatre ans après, en 1898, l'affaire de Fachoda poussait Léopold à tenter sa chance du côté du Soudan, en s'appuyant tour à tour sur la France et l'Angleterre, d'ailleurs sans succès. En 1895, un arrangement avec l'Allemagne pour s'insinuer en Érythrée n'avait pas mieux réussi. Grisé par la fortune, il semble que Léopold, comme

jadis Charles le Téméraire, commençait à perdre de vue « le possible et le réel ».

Pourtant les difficultés s'accumulaient autour de lui. A mesure qu'il se fait plus envahissant et que les monopoles que se réserve l'État restreignent plus fortement, au mépris de l'acte de Berlin, la liberté commerciale, c'est dans la presse un tolle d'attaques et de récriminations que les ripostes des journaux soudoyés à grand prix ne parviennent pas à étouffer. Le travail forcé fournit un thème trop facile aux déclamations vertueuses des anti-esclavagistes et des philanthropes, pour laisser l'opinion indifférente. En Belgique même, les critiques virulentes qu'il provoque parmi les socialistes et les radicaux font le jeu des compagnies privées furieuses du mercantilisme léopoldien. Déjà en 1890, Banning constate que « les solutions les plus risquées n'arrêtent plus le souverain. Dans les rangs des intéressés belges l'exaspération est au comble et un éclat ne pourra plus être conjuré longtemps. Il importe que le gouvernement envisage résolument la reprise prochaine par la Belgique; c'est le seul moyen de sauver le Congo et le roi lui-même » (1).

Retombé par l'excès même de ses ambitions dans de nouvelles difficultés financières, Léopold finit par se persuader de la nécessité de cette reprise. Il la laissa présenter au Parlement, au début de 1895, par le comte de Mérode, ministre des affaires étrangères. Mais on était alors en plein dans la tourmente politique provoquée par la loi scolaire. Intimidée par l'opposition que menaient contre le projet radicaux et socialistes, la droite hésitait. Le roi, de son côté, ne voulait pas accepter les conditions qu'elle prétendait lui imposer. Il fallut renoncer à aboutir et retirer le projet. Or à ce moment même, le Congo, qui n'avait encore entraîné que des dépenses, commençait enfin à « rendre ». Grâce à la culture du caoutchouc et à l'achèvement du chemin de fer des cataractes, l'État, et l'État c'était le roi, non seulement s'affranchissait de ses besoins

(1) E. Banning, *Mémoires politiques et diplomatiques. Comment fut fondé le Congo belge*, p. 313 (Paris-Bruxelles, 1927).



d'argent, mais devenait une puissance financière et commerciale, si bien que son chef, dispensateur absolu de ses ressources et de sa politique, se trouvait maintenant au comble de la fortune, dans une situation à laquelle on ne peut guère comparer que celle dont, au XVe siècle, les Médicis avaient joui à Florence. Comme eux, il est à la fois souverain et homme d'affaires. Comme eux, il engage ses capitaux partout où, comme en Chine par exemple, les possibilités d'expansion s'offrent à l'esprit d'entreprise, et, comme eux encore, il s'abandonne à des desseins de magnificence.

La fondation de la couronne, en 1901, a pour but d'y suffire. Dotée de biens qui couvrent le sixième du territoire congolais, elle fournit les fonds nécessaires aux travaux qui transforment l'aspect de Bruxelles : arcade du Cinquantenaire, musée de Tervueren, façade du palais royal, sans compter tant d'avenues, de parcs, d'embellissements de toute sorte largement étendus autour de la capitale. Le double L qui se détache sur les bâtiments royaux fait songer à Louis XIV et sans doute Léopold lui-même, en ces années de splendeur, s'est-il complu à ce rapprochement. Et sans doute aussi a-t-il cherché par cet étalage de sa puissance africaine à oublier qu'en cette Belgique qu'il marquait de son empreinte à coups de millions, le Parlement lui refusait obstinément la réforme militaire dont l'urgence se faisait pourtant de plus en plus évidente. Au Congo même, l'entente cordiale de la France et de l'Angleterre lui interdisait à partir de 1904 de pratiquer encore entre ces deux puissances la politique de bascule à laquelle il avait souvent recouru. Et par delà cette entente, il prévoyait une guerre où seraient fatalement entraînées et la Belgique et son œuvre africaine. L'avenir de celle-ci paraissait d'autant plus compromis que la campagne contre les « atrocités » du Congo, avait pris une violence nouvelle depuis que la prospérité de l'État indépendant la renforçait des dépits de l'envie. Au mois de juin 1903, le gouvernement anglais avait protesté officiellement contre les cruautés de l'administration léopoldienne et les restrictions qu'elle apportait au commerce. Il n'était possible de les nier ni les unes ni les autres. Force fut

donc bien d'autoriser l'année suivante l'envoi au Congo d'une commission internationale d'enquête.

En Belgique même l'opinion inclinait maintenant vers la reprise, chez les uns pour mettre fin à des accusations qui rejaillissaient sur le pays, chez les autres pour enlever à l'État le monopole d'un commerce dont on ne pouvait plus nier qu'il ne fût largement rémunérateur. L'annexion du Congo paraissait ainsi tout ensemble une bonne action et une bonne affaire. Le roi, après avoir légué la colonie au pays, ne pouvait plus l'empêcher. Du moins eût-il voulu que rien ne fût changé à la fondation de la Couronne et que son action personnelle pût continuer à se manifester à l'avenir, indépendante du Parlement. En 1901 il parvint encore à faire écarter un projet de reprise proposé par Beernaert, mais la campagne anglaise contre son gouvernement personnel devenait si violente que l'annexion s'imposait comme le seul moyen de sauver la colonie. En mai 1907, le premier ministre, Jules de Trooz, annonçait son intention d'y procéder. De longues et pénibles négociations aboutirent enfin, sous le Cabinet Schollaert, à la renonciation du roi à la fondation de la Couronne. La reprise, désormais, était certaine. Le Parlement la vota à une imposante majorité les 20 août et 9 septembre 1908. Le 18 octobre était promulguée la loi transférant le Congo à la Belgique.

Ainsi le pays, après avoir si longtemps hésité à s'intéresser à la colonie que le roi lui avait préparée, la lui arrachait des mains au moment où il eût souhaité de la gouverner encore selon ses vues. Il devait le ressentir jusqu'au bout de sa carrière comme une ingratitude et une injure. On comprend trop bien ce qu'il éprouva à se voir restreint au rôle de monarque constitutionnel dans ces territoires où sa volonté avait été toute puissante et qu'il avait tirés du néant. Quelle dérision que de ne pouvoir y intervenir désormais que sous le contreseing d'un ministre des colonies imposé par les Chambres! Il espéra du moins conserver en dehors des atteintes de celles-ci, et laisser à perpétuité à la disposition de la Couronne une partie des revenus congolais. La fondation de Niederfüllbach, constituée en grand secret et dont l'existence ne fut connue

qu'à sa mort, fut chargée d'y pourvoir. Elle ne devait d'ailleurs pas lui survivre (1).

II

Deux phénomènes contradictoires en apparence caractérisent l'histoire économique de l'Europe à la fin du XIX[e] siècle : l'organisation ouvrière s'y développe parallèlement à l'organisation capitaliste. En même temps que le prolétariat se constitue en classe distincte et devient l'objet d'une législation sociale de plus en plus envahissante, la force et les moyens d'action de l'esprit d'entreprise s'épanchent sur le monde et le transforment. Jamais la puissance des hommes d'affaires et des financiers n'a été aussi grande qu'à partir du jour où ils ont perdu le droit de régler à leur guise les conditions du travail et se sont vus obligés de compter avec les syndicats. Une même cause explique pourtant des effets à première vue si incompatibles entre eux. L'industrialisation croissante de la production, les applications de la science à la technique, l'ouverture de débouchés nouveaux sur tous les points de la planète ont tellement amplifié, d'une part le nombre des employés, de l'autre l'importance et la complication des entreprises qu'il est devenu impossible de laisser se heurter dans l'anarchie les tendances antagonistes du capital et du travail. A l'ancien libéralisme a succédé par la force des choses une organisation économique née beaucoup plus des nécessités de la pratique que des conceptions de la théorie. Une fois de plus, dans l'éternel balancement de la réglementation et de la liberté, la première a pris le pas sur la seconde. L'expérience a imposé à l'État la protection des masses ouvrières en même temps qu'elle amenait les capitaines de l'industrie et de la finance à grouper et à centraliser leurs entreprises et leurs capitaux en de puissantes sociétés, en trusts, en consortiums de toute nature et de toute forme.

Sans doute la double évolution, commencée aux environs de 1890, n'a pas été sans soulever des résistances et aujourd'hui

(1) On sait que le 14 Novembre 1911, le tribunal de première instance de Bruxelles la déclara illégale, comme fondée sur le droit allemand, lors du procès auquel donna lieu la succession du roi.

encore, si puissamment qu'elle ait été poussée en avant par le choc de la grande guerre, elle est loin d'être achevée et ses conséquences ultimes se dérobent à nos prévisions.

Il ne peut être question ici que d'esquisser les débuts de l'expansion économique qui en a résulté pour la Belgique. Contemporaine de la revision constitutionnelle et de la démocratisation du pays, cette expansion n'est d'ailleurs elle-même qu'une manifestation de la profonde transformation sociale qui s'est dès lors imposée à l'histoire.

Plus que jamais l'ambiance européenne dans laquelle baigne la Belgique rend compte de l'intensité extraordinaire de sa vitalité économique dès les dernières années du règne de Léopold II. Ce carrefour des nations, ce pays de libre-échange et de transit international a réagi tout de suite sous l'excitation du dehors et participé largement à l'activité économique qui, si l'on peut ainsi dire, déferlait sur lui de toutes parts. Sa situation géographique, ses traditions industrielles, le bon marché de sa main d'œuvre, la richesse houillère de son sol, l'excellence de ses moyens de communication, la possession d'un des meilleurs ports du monde lui assuraient de longue date des avantages capables de neutraliser ce qui lui manquait de puissance politique au milieu de l'impérialisme grandissant de ses voisins. Et à ces avantages anciens s'en ajoutaient de nouveaux pour assurer l'avenir : l'acquisition de la belle colonie congolaise et la découverte, en 1902, d'un nouveau bassin houiller dans la Campine limbourgeoise. De leur côté, de grands travaux publics augmentaient encore les facilités déjà si nombreuses des transports à l'intérieur et du trafic avec l'étranger. Des chemins de fer vicinaux étaient établis en bordure de presque toutes les grandes routes, des canaux étaient élargis ou approfondis, le port de Zeebrugge s'ouvrait en 1907 sur la mer du Nord, Anvers multipliait sans relâche le nombre de ses bassins dont la surface, à partir de 1900, passait de 60 à plus de 150 hectares; à Bruxelles on entreprenait l'établissement d'un port maritime.

La Belgique en plein travail prenait une physionomie nouvelle, avec ses terrils de charbonnages élevant sans cesse leurs

pyramides noires, ses hauts fourneaux, les échafaudages de ses puits de mine, ses carrières de pierres rongeant les collines de l'Ourthe ou creusant le sol du Tournaisis et du Brabant wallon, ses rivières sans poissons roulant les déjections des usines et partout ces arbres du paysage industriel, les cheminées, avec leurs panaches de vapeur ou leurs écharpes de fumées irradiées le soir du rougeoiement des coulées de l'acier fondu. Il semblait presque que le pays, dans sa fièvre de produire, se dévorât lui-même jusqu'aux entrailles de son sol.

Là même où le travail industriel ne pénétrait pas, il imposait aux campagnes une physionomie nouvelle. Les sapinières destinées au boisage des mines empiétaient plus largement d'année en année sur les bruyères roses de la Campine ou les fagnes violettes de l'Ardenne. La culture des céréales, de moins en moins rémunératrice à cause de l'exportation des blés étrangers, reculait devant la culture maraîchère et l'élevage du bétail. L'exportation des fruits, à Gand celle des fleurs devenait une source considérable de profits. L'introduction des coopératives agricoles sous l'influence du *Boerenbond* améliorait d'année en année la situation des paysans. A tout prendre, leur genre de vie s'industrialisait. Les productions de la campagne s'orientaient vers les villes et quantité de campagnards mi-ouvriers, mi-paysans, profitaient des trains ouvriers qui, chaque jour, transportaient vers les usines et ramenaient le soir à leur domicile environ 100,000 individus. A l'envisager absolument, l'agriculture belge n'a jamais été plus florissante qu'au commencement du XXe siècle. Et pourtant, dans l'ensemble de l'activité nationale, elle n'occupe plus que la seconde place. L'avance que l'industrie a prise sur elle ne cesse de s'accentuer. Vers 1900, l'élément rural ne représente plus guère que les 23 centièmes de la composition démographique du pays, c'est-à-dire deux fois moins qu'en 1846.

Aux progrès de l'industrie correspond la densité croissante de la population. De 147 habitants par kilomètre carré en 1846, elle a passé à 187 en 1880, pour s'élever en 1890 à 206 et à 227 en 1900. La Belgique est, dit-on, « le pays le plus congestionné de l'Europe ». A part l'Ardenne et la Campine, elle est

tellement recouverte d'habitations qu'en bien des points, les routes bordées de files ininterrompues de maisons paraissent des rues et qu'on pourrait, dans l'ensemble, la comparer à une seule grande ville où les chemins de fer jouent le rôle de tramways et les champs, celui de parcs. Pour cent kilomètres carrés elle possède trente kilomètres de voies ferrées contre treize en Grande-Bretagne et dix en France.

Pour vivre sur son étroit territoire, une telle masse d'hommes est condamnée à produire sans cesse et de plus en plus. Car si fertile qu'il soit, son sol ne fournit qu'environ la moitié de son alimentation. En 1890, 55 % du blé qu'elle consomme lui vient de l'étranger. Et il en est des matières premières de l'industrie comme des vivres. A part le charbon et les pierres, il faut tout importer du dehors : fer, zinc, laine, coton, bois de construction. Le lin indigène ne suffit pas au tissage de la toile, ni les betteraves de la Hesbaye et des Polders à la fabrication du sucre. Plus que jamais, l'exportation est donc un besoin vital. Elle l'est d'autant plus, qu'en dépit de sa densité, le marché intérieur ne possède pas une grande force d'achat à cause de la modicité des salaires. Il faut donc qu'une partie considérable des produits nationaux s'écoule à l'extérieur. On estime que vers 1900, tandis que la France exporte le septième de sa production industrielle et l'Angleterre le quart, la Belgique, dépassant l'une et l'autre, en exporte le tiers. Avec son commerce extérieur, évalué à 4 milliards 674 millions, elle occupe la cinquième place parmi toutes les Puissances du monde. C'est dire que, relativement à son étendue et à sa population, elle figure au premier rang.

Il suffira de quelques chiffres pour faire ressortir l'extraordinaire rapidité de son développement durant les vingt années qui ont précédé la grande guerre. L'extraction du charbon passe de 18 millions de tonnes en 1883 à 23 1/2 millions en 1900; pour les mêmes années, la production de la fonte est respectivement de 783,000 tonnes et 1,019,000. Les statisticiens estiment que de 1895 à 1913 la fortune du pays a augmenté des deux tiers et que le revenu moyen par habitant s'est élevé entre ces dates de 510 à 850 francs.

Le bon marché de la main-d'œuvre belge est resté la condition première de la prospérité de l'industrie. Ce n'est qu'à force de comprimer les prix qu'elle se peut se glisser à travers les barrières que lui opposent le protectionnisme et l'impérialisme des grandes Puissances. Sans doute, grâce au progrès général des affaires, le taux des salaires a augmenté. De 1880 à 1913, celui des mineurs, par exemple, passe de 920 à 1580 francs et l'on peut considérer l'accroissement continu des dépôts de la Caisse d'épargne (453 millions en 1895, 785 en 1905, plus d'un milliard en 1913) comme une preuve de l'amélioration du sort de la classe ouvrière. Dans l'ensemble cependant, et même après le vote de la loi de 1909 fixant à 9 heures la journée de travail dans les mines, la rémunération des travailleurs demeure inférieure à ce qu'elle est dans les pays voisins. Le bon marché de l'existence compense d'ailleurs cette infériorité. Le libre-échange assure à la fois, au meilleur marché possible, le ravitaillement des hommes en denrées et celui des usines en matières premières. Contrastant avec la fougue du mouvement économique, le produit des douanes n'a lentement progressé de 1900 à 1908 que de 51 millions à 60.

A cela s'ajoute naturellement en Belgique, comme partout ailleurs, l'adoption de nouvelles méthodes industrielles ou, pour mieux dire, de nouveaux procédés d'entreprise où s'atteste une fois de plus la souplesse et le génie inventif du capitalisme. Aux fabriques individuelles ou familiales, pour la plupart insuffisamment équipées en capitaux, commencent à se substituer de puissantes sociétés anonymes appuyées ou même suscitées par la banque. La concentration industrielle va de pair avec la concentration financière. Et dans l'une et l'autre la direction, échappant aux mains de l'ancienne bourgeoisie, passe à des hommes nouveaux, ingénieurs ayant couru le monde, anciens officiers du Congo dont la hardiesse, l'esprit novateur et le goût des réalisations sont à mille lieues de la prudence et des habitudes casanières de leurs devanciers. Les petites usines s'agglomèrent aux grandes ou s'y subordonnent et leurs propriétaires se contentent, s'ils ont eu la sagesse de se soumettre au bon moment à l'inévitable, du rôle de bailleurs de

fonds ou d'actionnaires. Des capitaines d'affaires qui mènent le branle, presque aucun n'est d'ancienne richesse. Comme au XVIe siècle, comme au commencement du XIXe, c'est l'intelligence et l'énergie d'un nouveau groupe de parvenus qui va diriger dans une voie nouvelle l'évolution capitaliste.

L'expansion belge depuis si longtemps rêvée par le roi et qu'il a lui-même si magnifiquement inaugurée, s'atteste désormais avec une vigueur surprenante. Aucune comparaison n'est possible entre l'ampleur de ses entreprises et celles qui ont précédé son essor sans qu'on puisse dire qu'elles l'aient préparé, telles que les malheureuses tentatives de Langrand-Dumonceau vers 1870 ou à partir de 1880 l'établissement par la Société Générale des Chemins de fer économiques, de tramways dans quantité de villes de l'Italie ou de l'Allemagne rhénane. C'est vers l'exploitation de pays neufs que se tournent aujourd'hui les capitaux. En 1886, la Compagnie Cockerill fonde ses Aciéries de Varsovie et dans le midi de la Russie, la Société dniéprovienne. Encouragés par son succès, des imitateurs se mettent aussitôt à sa remorque. Associés à des capitaux français, les capitaux belges multiplient les usines de tout genre dans le bassin de la mer Noire, si bien que l'importance seule de ces derniers était évaluée à la veille de la guerre à trois milliards et demi. Dans le grand-duché de Luxembourg, où la Société d'Ougrée-Marihaye fusionne en 1905 avec la Société des Hauts Fourneaux de Redange, en Espagne, dans la région minière de Bilbao, au Maroc, les Belges déploient une activité pareille.

Leur participation à la mise en valeur du Congo, les initie aux entreprises d'outre-mer. Ils n'étaient dans la colonie qu'au nombre de 175 en 1890; on en compte 3,500 en 1913. Dès 1906, l'Union Minière du Haut-Katanga pour la production du cuivre, et la Forminière sont créées, la première avec une large participation anglaise, la seconde avec une participation américaine. Dans l'Amérique du Sud, il y a des établissements et des placements belges au Brésil et dans la République Argentine. L'immense continent chinois appelle bien davantage à lui les hommes et les finances. Léopold II ici encore a prévu

l'avenir. Une partie des revenus du domaine congolais de la Couronne lui sert à aider la pénétration de ses compatriotes. D'habiles négociations avec le Céleste Empire et avec la France qui en avait reçu des droits, aboutirent à la concession du Chemin de fer de Pékin-Hankéou, en 1898, puis de ceux de Canton-Hankéou et de Kaï-fong à Ho-nan, en collaboration avec des capitaux français. Si la défiance des Puissances empêcha le roi de faire participer, dans un intérêt de prestige, des contingents belges à la répression de la révolte des Boxers, du moins parvint-il à obtenir, en 1902, l'octroi de la souveraineté à Tien-Tsin.

Ainsi, de toutes parts, s'est réalisée la pensée de Léopold II. L'activité de son peuple déborde sur le monde; la politique coloniale et la politique d'expansion ont définitivement triomphé des craintes et des timidités du début. L'épargne nationale se déverse maintenant au loin et s'augmente à l'intérieur du bénéfice de ses placements. En 1914, il paraît probable que l'actif belge à l'étranger atteignait environ le chiffre de 7 milliards et que les sociétés belges ayant leur siège d'exploitation au dehors possédaient deux milliards, somme équivalente à celle que représentaient les titres belges placés au delà des frontières (1). Si l'on songe en outre au surcroît d'activité que les commandes de rails, de locomotives et de machines par des entreprises belges du dehors valaient à l'industrie nationale, il apparaîtra qu'à aucune époque de son histoire, le pays n'a regorgé d'autant de richesses et déployé autant d'énergie travailleuse qu'à la veille de la guerre.

(1) J'emprunte la plupart des chiffres de ce chapitre à l'étude de M. F. Baudhuin sur l'histoire économique du pays dans *Histoire de la Belgique contemporaine* 1830-1914, t. I, p. 237 et suiv. (Bruxelles, 1928), ainsi qu'à celle de M. B. S. Chlepner, *Le marché financier belge depuis cent ans* (Bruxelles, 1930).

CHAPITRE IV

A LA VEILLE DE LA GUERRE

I

Le 17 décembre 1909, le jour anniversaire de son inauguration, Léopold II mourait à Laeken, après un règne de quarante-quatre ans. Jamais il n'avait été populaire et jamais pourtant souverain ne s'est consacré avec plus d'intelligence, de dévouement, de patriotisme au bien de son peuple. C'est qu'entre lui et les partis qui faisaient et dirigeaient l'opinion, le malentendu a été continuel. Par intérêt électoral ou par étroitesse d'idées, ils n'avaient accueilli ses initiatives qu'avec indifférence et soupçon. Durant la revision, on lui avait refusé le referendum; après avoir repoussé l'offre du Congo quand il ne paraissait encore qu'une source de dépenses, on l'avait annexé aussitôt qu'il s'était révélé une bonne affaire; aux exhortations royales de proportionner les forces défensives du pays aux dangers croissants de la situation européenne, les Chambres avaient répondu par la constitution d'une armée de volontaires. En somme, tout ce que le roi avait fait pour le pays, il pouvait se vanter de l'avoir fait sans le pays. Et par surcroît, une partie de la presse, recueillant avidement les attaques intéressées de l'étranger, l'insultait grossièrement, le traitant de marchand couronné, de trafiquant d'esclaves et exploitant sans vergogne les faiblesses de sa vie privée.

Il en avait ressenti une amertume hautaine. De plus en plus il s'isolait de ces Belges qui ne voulaient pas le comprendre. Sans doute avait-il le sentiment d'être un trop grand roi pour ses sujets et n'attendait-il plus rien que de l'histoire. Jusqu'à quel point il était froissé dans son orgueil et révolté dans sa conscience, ces lignes de son testament du 20 novembre 1907 ne le prouvent que trop : « Je veux être enterré de grand matin, sans aucune pompe. A part mon neveu Albert et ma maison, je défends qu'on suive ma dépouille ».

Et pourtant, sa dernière année devait dédommager cette grande âme de tant de désillusions. Lors de sa dernière visite à Anvers, en 1909, l'enthousiasme qui l'accueillit lui donna les premiers témoignages de la reconnaissance qu'il attendait depuis si longtemps, et quelques mois plus tard, le premier ministre lui apportait sur son lit de mort le texte de la loi basant l'armée sur le service personnel. Au moment suprême il voyait donc se réaliser cette réforme à laquelle inlassablement il avait tendu au milieu des colères et des injures. L'avenir put paraître assuré à ses yeux qui se fermaient. « Le roi est content », dit-il en traçant au bas de la loi sa dernière signature, et ces mots sans doute marquèrent sa réconciliation avec son peuple.

La mort prématurée du seul fils de Léopold II le 22 janvier 1869, désignait, aux termes de la constitution, le comte de Flandre, frère du roi, comme son successeur. Mais ce prince n'avait pas tardé à renoncer au trône en faveur de son fils Baudouin, qu'une pneumonie enlevait inopinément à l'âge de vingt-deux ans, le 23 janvier 1891, à sa popularité grandissante. Ainsi, contre toute attente, c'est au frère cadet de celui-ci, Albert, qu'allait passer la couronne. Le 23 décembre 1909, le lendemain des funérailles du vieux souverain, il prêtait devant les Chambres le serment constitutionnel qui faisait de lui le troisième roi des Belges.

Agé de trente-quatre ans — il était né à Bruxelles le 8 avril 1875 — il avait mené jusqu'alors une existence assez retirée. On le connaissait peu en dehors de l'armée, et il semble que le feu roi ne s'était guère soucié de le préparer à sa future mission.

Son mariage le 2 octobre 1900, avec Élisabeth, duchesse en Bavière, avait reporté sur le jeune couple les sentiments d'attachement à la dynastie que, durant les dernières années, la politique personnelle de Léopold II et ses écarts de conduite avaient de plus en plus détournés de sa personne. Ce que l'on savait ou croyait savoir de la simplicité et du sérieux de la vie familiale des époux, le penchant du prince pour les choses intellectuelles, la charité de la princesse et le goût éclairé qu'elle témoignait aux arts, la naissance enfin de trois enfants, Léopold en 1901, Charles en 1903, Marie-José en 1906, leur avaient gagné une sympathie faite d'affection et d'estime. La sollicitude de la nation avait suivi l'héritier du trône durant son grand voyage au Congo en 1909. L'impopularité du souverain auquel il allait succéder lui assurait un avènement d'enthousiasme.

Son discours d'inauguration fut ce qu'il devait être. Les réformes qu'il promettait d'introduire dans l'administration congolaise étaient bien ce qu'attendait la nation, inquiète des attaques lancées contre la colonie dont, après avoir si longtemps hésité à l'accepter, elle avait hâte de prouver maintenant qu'elle saurait accomplir les devoirs que sa possession lui imposait. Du dévouement à la patrie que le jeune roi affirmait avec une énergie singulière, personne sans doute ne doutait, mais personne non plus, sauf lui-même, ne prévoyait qu'il aurait prochainement à en donner la preuve et qu'il ne se passerait pas cinq ans avant qu'il eût à tenir son serment de défendre l'intégrité du territoire.

En réalité il prenait la couronne au moment le plus angoissant que l'Europe eût connu depuis un siècle. L'année précédente, le rapprochement anglo-russe avait achevé de diviser le continent entre deux coalitions formidables. A la triple alliance de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie s'opposait la triple entente de la France, de l'Angleterre et de la Russie et il n'apparaissait que trop évident que l'imminence d'un conflit mondial s'affirmait de jour en jour plus menaçante. Pour la Belgique il en résultait une situation sans précédents. Jusqu'alors toute sa politique avait consisté à maintenir, confor-

mément aux traités de 1839, la neutralité que les Puissances lui avaient garantie et à affirmer sa confiance dans leur appui. Mais du jour où ses protecteurs se répartissaient en deux camps hostiles, comment espérer encore qu'ils demeureraient fidèles à la parole donnée et qu'ils ne sacrifieraient pas leur engagement à son égard à ceux qu'ils avaient pris envers leurs alliés? La neutralité belge n'avait été qu'un expédient destiné à sauvegarder un équilibre européen qui n'existait plus. La guerre éclatant, et il était inévitable qu'elle éclatât, le « miracle de 1870 » ne se renouvellerait pas, et le pays redeviendrait sans nul doute ce qu'il avait été si souvent au cours de l'histoire, le champ de bataille de l'Europe.

Depuis longtemps l'opinion eût pu remarquer les signes précurseurs de la catastrophe prochaine si le souci exclusif de la prospérité matérielle et la prédominance plus exclusive encore des intérêts électoraux ne l'avaient tenue dans un aveuglement, qui chez certains n'était pas entièrement involontaire. La chute de Napoléon III, dont les ambitions n'avaient pas été, on l'a vu, sans l'inquiéter, avait été saluée par elle comme l'aurore d'une période de sécurité ininterrompue. Jamais l'anti-militarisme ne se manifesta avec autant d'imprévoyance et d'incompréhension de la politique internationale que durant les trente années qui suivirent 1870. Après avoir tant craint la France, on ne pouvait se résigner à craindre son vainqueur l'Empire allemand. Sauf le roi, personne ne semble s'être inquiété de la crise provoquée en 1875 par les velléités de Bismarck d'entreprendre contre la République française, une guerre préventive. Le Cabinet de Londres n'avait-il pas d'ailleurs déclaré que l'Angleterre défendrait la Belgique en cas d'agression? Et pourquoi l'Allemagne aurait-elle violé les frontières qu'elle avait respectées après Sedan? Son alliance avec l'Autriche en 1879, puis en 1882 l'entrée de l'Italie dans cet accord, ne parurent qu'un affermissement définitif du statut européen. La campagne ouverte par Brialmont en 1882 en faveur de travaux de défense sur la Meuse parut à la presse et aux hommes politiques une dangereuse incartade de mili-

taire et une injure gratuite au puissant voisin dont elle semblait suspecter les intentions. Au surplus, deux ans plus tard, la Conférence de Berlin et la part prise par Bismarck à la reconnaissance de l'État indépendant du Congo contribuèrent à affermir encore la confiance dans l'Allemagne. Les relations économiques qu'elle nouait de plus en plus nombreuses avec la Belgique, poussaient de leur côté à orienter vers elle les intérêts et les esprits. En 1886, le Norddeutscher Lloyd s'établissait à Anvers.

Cependant des règlements de frontières en Afrique provoquaient l'année suivante de pénibles négociations entre Léopold II et le Cabinet de Paris. La dangereuse tension franco-allemande que l'agitation boulangiste venait de produire ne tardait pas à envenimer les choses. De 1887 à 1891, des journaux parisiens menaient contre la Belgique prétendûment vendue à l'Allemagne, une campagne très violente. A Bruxelles, le ministre de Prusse parlait de l'éventualité d'une guerre et poussait le gouvernement à construire sur la Meuse des forteresses destinées à barrer la route à une invasion française. L'avenir paraissait d'autant plus menaçant que la presse anglaise semblait ne plus envisager l'envahissement de la Belgique comme un *casus belli*. Dans son inquiétude le roi faisait vainement proposer à la Chambre l'adoption du service militaire personnel et plus vainement encore se décidait à prononcer, au grand dépit de ses ministres, son fameux discours de Bruges (15 août 1887).

Si le Parlement se résignait à voter les crédits indispensables aux fortifications de la Meuse, rien ne pouvait arracher son consentement à un renforcement de l'armée dont l'urgence pourtant s'imposait évidente. L'Allemagne avait beau augmenter son contingent, Brialmont déclarer dans sa « brochure verte » que le devoir et l'intérêt imposaient également au pays de veiller à sa sûreté compromise, la répugnance du corps électoral pour la caserne suffisait à empêcher le gouvernement sinon de voir le péril, au moins de trouver l'énergie de le combattre. On ne voulait pas s'avouer qu'en présence de l'accroissement continuel des forces militaires chez les grands

États voisins, se refuser à dilater l'effectif de l'armée, c'était en réalité l'amoindrir. L'entrée aux Chambres des socialistes et la terreur qu'inspiraient leurs progrès faisaient de plus en plus pencher la majorité vers un système de recrutement basé sur le volontariat ». Une armée de volontaires de carrière paraissait la meilleure garantie du maintien de l'ordre. En cas de guerre, il suffirait de recourir à la garde civique et surtout de faire appel aux Puissances qui défendraient les forteresses contre l'agresseur. Que cet agresseur pût être l'Allemagne, le parti catholique au pouvoir se refusait à l'admettre. Son admiration pour ses coreligionnaires d'Outre-Rhin et pour la politique confessionnelle de la Prusse lui inspirait une confiance complète. Si quelque danger était à craindre, il ne pourrait venir que de cette France impie dont l'ambition avait si souvent menacé le pays et que certains flamingants se plaisaient à représenter comme l'ennemie héréditaire de la Belgique. Du côté de l'Est la sécurité paraissait si complète que le Parlement autorisait la construction d'une ligne de chemin de fer entre Stavelot et Malmédy, sans prendre garde qu'elle ne pouvait servir à rien d'autre qu'à compléter l'organisation stratégique des provinces rhénanes en cas d'invasion du territoire.

Pour le roi, pour les militaires et pour le petit nombre d'hommes que n'aveuglait pas l'esprit de parti, l'éventualité de cette invasion s'approchait avec une rapidité croissante. L'alliance franco-russe de 1891, en mettant fin à l'isolement de la République, lui permettait des initiatives dont elle avait dû longtemps s'abstenir. Si l'hostilité latente de l'Angleterre l'avait tout d'abord contenue, l'entente cordiale qu'elle concluait avec cette Puissance en 1904 et, en 1908, l'accord qu'elle ménageait entre cette même Angleterre et la Russie lui permettaient maintenant de s'appuyer fermement contre la triple alliance sur ses puissants partenaires. Après des simulacres de rapprochement, l'Allemagne, à partir de 1905, commençait à prendre à son égard une attitude agressive. La manifestation théâtrale de Guillaume II à Tanger, suivie en 1906 de la conférence d'Algéciras avaient ajouté à ce mauvais

vouloir du Cabinet de Berlin, les rancunes du premier échec que sa politique d'hégémonie eût subi depuis le traité de Francfort. La tension avait été si grande et le danger de guerre si menaçant qu'au mois de mars 1905 les officiers belges avaient reçu l'ordre de ne pas quitter le pays, et que le général Ducarne avait eu des conversations avec le lieutenant-colonel anglais Barnardiston sur les mesures à prendre en cas d'agression allemande. La même année paraissait à Bruxelles une brochure prophétique « Une guerre franco-allemande. La Belgique envahie ».

La guerre montait visiblement à l'horizon et il était impossible que l'opinion demeurât plus longtemps indifférente au péril qu'elle ne pouvait plus nier. De bons citoyens cherchaient à provoquer une entente défensive avec la Hollande dont il fut question jusqu'en 1912. Le Parlement consentait en 1907 à l'agrandissement de l'enceinte fortifiée d'Anvers et enfin, en 1909, en votant le principe du service militaire obligatoire, faisait le premier pas vers la réforme trop longtemps différée de l'armée.

Ainsi, au moment où Albert Ier montait sur le trône, on ne pouvait plus s'illusionner sur l'avenir. Tôt ou tard, cette neutralité, que le pays s'était toujours complu à considérer comme sa sauvegarde, il faudrait la défendre ou périr avec elle. Quelques-uns se demandaient même s'il n'eût pas mieux valu y renoncer et se réserver le bénéfice de choisir ses alliés pour l'heure de la catastrophe. Les péripéties du conflit d'Agadir étaient bien de nature à autoriser les pires inquiétudes. Le 4 novembre 1911, l'accord franco-allemand qui en découla décidait qu'en cas de cession du Congo par la Belgique, la France ne ferait pas usage du droit de préemption que Léopold II lui avait jadis reconnu, sans engager au préalable un échange de vues avec le gouvernement allemand, et le 5 le ministre Calliaux déclarait à la Chambre des députés que les possessions du centre de l'Afrique ne pouvaient être considérées comme définitives. « La Belgique eut alors la sensation pénible de l'isolement et de la précarité des garanties qu'elle croyait s'être ménagées en Afrique et de celles que lui conféraient en

Europe le traité du 19 avril 1839. » (1) Et ses craintes se justifiaient d'autant plus qu'au Reichstag le chancelier de l'Empire exposait dans un langage d'une imprécision menaçante que l'Allemagne se réservait de tirer plus tard tout le profit souhaitable de l'accès qu'elle venait d'obtenir au Congo et à l'Oubanghi. L'accord franco-allemand était bien loin d'ailleurs d'avoir diminué la tension qui régnait entre les deux pays. A Bruxelles le gouvernement s'évertuait sans trop y parvenir, à écarter de lui tout soupçon de partialité. Pourtant, Berlin lui reprochait de violer la neutralité à son détriment, tandis que l'attaché militaire français pensait que si la Belgique était forcée de choisir une alliance, il était « peu probable » qu'elle se prononçât pour la France (2). Pour comble de malheur, l'Angleterre refusait de reconnaître l'annexion du Congo et des membres notoires du Parlement déclaraient que l'on ne pouvait entraver l'Allemagne « dans sa recherche d'une place au soleil » (3).

En présence de tant de mauvais symptômes, l'esprit public commençait à s'émouvoir. A la Chambre et dans la presse on reprochait au gouvernement de n'avoir pas pris les mesures nécessaires pour la défense de la neutralité. Des journaux parlaient de la fatalité d'une guerre prochaine et de l'ère d'iniquité que faisaient présager aux petits peuples l'occupation du Maroc par la France, l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine par l'Autriche, la conquête de la Tripolitaine par l'Italie et les empiètements de l'Allemagne dans le bassin du Congo. La loi du 30 avril 1913, qui généralisait le service militaire et portait à 33,000 recrues le contingent annuel de l'armée, de manière à pouvoir disposer au bout de dix ans d'une force de 330,000 hommes, fut à l'heure suprême la réaction du Parlement à

(1) *Documents diplomatiques français* 1871-1914, 3e série, t. I, pp. 8, 33, 45, 53, 58, 69, 81, 125, 183, 211. C'est à ce moment que l'Allemagne, décidée à « accentuer » sa politique à l'égard de la Belgique et du Congo, envoye un nouveau ministre à Bruxelles. Voy. les *Mémoires* du chancelier de Bülow, t. III, p. 58 et suiv. de la trad. française.

(2) *Documents diplomatiques français*, *ibid.*, p. 542.

(3) *Ibid.*, p. 245.

l'approche de la catastrophe. Le premier ministre l'avait justifiée en public par la conclusion des grandes alliances qui pourraient compromettre les garanties données à la neutralité du pays par la rivalité qu'elles introduisaient entre les Puissances garantes. Dans une séance secrète, il avait ajouté que le doute n'était plus permis sur la décision irrévocable de l'Allemagne d'envahir la Belgique en cas de guerre, afin de tourner les forteresses françaises de l'Est. En fait, les conjonctures forçaient le pays à s'armer contre celui de ses voisins qui le menaçait directement. Le vote des Chambres ne manqua pas d'être attribué à Berlin à la pression de l'Angleterre. Du moins l'Angleterre en fut-elle ravie. Le 20 mai, elle manifestait son consentement en reconnaissant l'annexion du Congo à la Belgique.

II

L'histoire des quatre ans et demi qui séparent l'avènement d'Albert Ier de l'invasion de la Belgique par les armées allemandes n'a pu faire prévoir l'unanimité de la résistance que la nation devait opposer au long martyre de l'occupation ennemie. Si le vote de la loi militaire de 1913 attestait un redressement patriotique bien tardif, il n'apparaissait pourtant que comme un épisode au milieu d'une agitation politique, sociale et linguistique si intense qu'il était permis de se demander — et qu'en réalité l'étranger se demandait — si un peuple aussi profondément divisé pourrait se reprendre et regrouper ses forces au moment voulu. « Les Belges, disait l'ambassadeur allemand à Paris à la veille de l'ultimatum du 2 août 1914, ils feront la haie pour nous regarder passer ». Il se trompait grossièrement, mais son erreur, qui fut celle de bien d'autres, n'était que trop compréhensible.

Depuis plus d'un siècle, c'était un thème convenu de ne voir dans la Belgique qu'un « pays artificiel ». Privée d'unité géographique, d'unité de race et d'unité de langue, elle ne subsistait que par la tolérance de l'Europe et sa trop longue existence n'avait d'autre raison que la longue paix dont les conjonctures internationales lui avaient procuré le bénéfice.

Qu'elle eût à surmonter une crise, nul doute qu'elle ne s'effondrât. Que de fois les augures avaient prédit sa disparition. Guillaume Ier n'avait cessé de s'y attendre, Frédéric-Guillaume IV l'avait annoncée à Stockmar à la veille de 1848, Napoléon III l'avait considérée comme certaine, la presse anglaise l'avait prévue à la mort de Léopold Ier et depuis les agitations démocratiques et la croissance du mouvement flamingant, la presse pangermaniste d'Allemagne ne cessait pas de la déclarer aussi prochaine que souhaitable.

Vainement les faits avaient démenti ces prédictions ou détrompé ces espoirs. Personne ne comprenait ni ne voulait comprendre que la patrie belge poussait profondément ses racines dans la longue histoire qui avait rapproché les uns des autres ses éléments hétérogènes dans la communauté des mêmes destinées, des mêmes intérêts économiques, de la même autonomie sous leurs souverains étrangers et qui, au XVIe siècle contre l'Espagne, au XVIIIe siècle contre Joseph II, en 1830 contre la Hollande, les avait unis en un front commun, malgré leurs différences, pour la revendication des mêmes libertés. L'individualisme invétéré de ce peuple qui l'avait toujours poussé aux discordes civiles, l'avait toujours aussi, à l'heure du péril, groupé pour la défense de chacun par l'entente de tous. Le sentiment civique qui l'animait expliquait à la fois son exubérance anarchique durant la paix et son énergie collective contre l'oppression. Il était encore tel au commencement du XXe siècle qu'il s'était montré à toutes les époques pour la défense de ses « privilèges » représentés aujourd'hui par la constitution qu'il s'était donnée. L'énigme psychologique qu'il devait être après 1914 pour son gouverneur allemand, il n'avait cessé de l'être au cours des âges pour ses gouverneurs espagnols et autrichiens, pour les préfets de Napoléon et pour les fonctionnaires hollandais. Impatient de toutes contraintes, sauf de celles qu'il s'imposait à lui-même, il s'absorbait dans ses querelles et se laissait entraîner par l'esprit de parti jusqu'au jour où la « commune patrie » se dévoilait brusquement à ses yeux comme la sauvegarde suprême de cette liberté dont il ne jouissait que par elle.

Or les luttes intestines, si violentes déjà durant les dernières années de Léopold II, arrivèrent à leur apogée au début du nouveau règne. Aux élections générales du mois de mai 1910, la majorité catholique dont le ministère Schollaert disposait à la Chambre avait été réduite à six voix. Sans la représentation proportionnelle, l'opposition conjuguée des libéraux et des socialistes eût sans doute renversé le gouvernement. Tout faisait prévoir sa chute prochaine et l'espoir de ses adversaires augmentait leur impatience.

Un projet de loi scolaire présenté l'année suivante leur fournit l'occasion d'unir de nouveau leurs forces. Il donnait satisfaction aux gauches en instaurant l'instruction obligatoire et répondait aux désirs des catholiques par l'institution du « bon scolaire », grâce auquel les subsides eussent été répartis entre les écoles publiques et les écoles libres proportionnellement au nombre de leurs élèves. Le chef du Cabinet comptait pour le faire passer sur une coalition de la jeune droite avec une partie au moins des libéraux et des socialistes. Il ne s'attendait pas à une résistance sérieuse et s'était porté fort du succès devant le roi.

Mais les circonstances étaient trop favorables à une offensive pour incliner les partis d'opposition à des mesures transactionnelles. Le moment leur semblait venu de rétablir le cartel qui avait échoué en 1902. Les libéraux se rallièrent à une formule de suffrage universel accordant le droit de vote, après un an de résidence, à tous les citoyens âgés de vingt-cinq ans, et l'alliance ainsi conclue avec les socialistes déclancha aussitôt un mouvement qui troubla la rue, introduisit l'obstruction à la Chambre et contraignit enfin le ministère, abandonné par la vieille droite, qui ne lui pardonnait ni le service militaire personnel, ni son ralliement au principe de l'enseignement obligatoire, à démissionner le 8 juin.

Le roi le remplaça tout de suite par un gouvernement où s'accentuait, sous la présidence du comte de Broqueville, la nuance démocratique qui, par l'influence de la jeune droite, imprégnait de plus en plus le parti auquel Woeste avait réussi, depuis la retraite de Beernaert, à imposer une attitude conser-

vatrice et cléricale trop en désaccord avec le courant qui entraînait le pays. Mais les manifestations redoublaient. Celle du 15 août 1911 fut la plus formidable à laquelle on eût encore assisté. On estime que 160,000 protestataires défilèrent par les rues de Bruxelles en faveur de l'école publique et de la substitution du suffrage universel au vote plural. Cependant unis dans la même conviction d'une victoire prochaine, libéraux et socialistes ne laissaient que trop entrevoir qu'ils poursuivaient des fins différentes. Pendant que les premiers faisaient rage contre l'enseignement confessionnel, les seconds annonçaient le renversement du capitalisme et la socialisation de l'industrie. Et plus nombreux que leurs alliés, leurs cris plus retentissants effrayaient l'opinion moyenne, les vieux libéraux et les paysans. Très habilement, le gouvernement en profita pour prononcer la dissolution des Chambres, en invoquant l'augmentation de la population révélée par le recensement de 1910 et qui nécessitait une augmentation correspondante du nombre des représentants et des sénateurs.

L'union des droites, en présence de la coalition des gauches, ne pouvait manquer de se reformer. Comme en 1884, elle reprit le programme d'apaisement qui avait alors donné aux catholiques le pouvoir qu'ils détenaient encore, et cette tactique lui valut un nouveau triomphe. Le 2 juin 1912 les électeurs faisaient passer la majorité de six à dix-huit voix, succès inespéré sous le régime de la représentation proportionnelle et qui attestait un puissant revirement de l'opinion. Tous les progrès faits péniblement par l'opposition étaient anéantis. Pour le cartel c'était un coup de poing en pleine poitrine. La désillusion des libéraux, la fureur des socialistes s'en prirent l'une et l'autre au vote plural. A leurs yeux, il était le grand coupable, car on ne pouvait douter que le résultat du scrutin n'eût été déterminé par les détenteurs des voix supplémentaires, particulièrement nombreux à la campagne. Il apparaissait désormais évident que la conservation de leur privilège consoliderait à jamais la prédominance de la droite, perspective également odieuse aux libres-penseurs et aux socialistes puisqu'elle devait avoir pour conséquence la victoire du

catholicisme dans le domaine intellectuel comme dans le domaine social.

Le système du vote plural étant inscrit dans la constitution, il n'était pour en débarrasser la route qu'un seul moyen : celui d'une nouvelle revision du pacte national. Dès le 30 juin 1912, le congrès du parti ouvrier à Liège chargeait ses députés d'en faire la proposition aux Chambres. Si, comme il fallait s'y attendre, elle était repoussée, on aurait recours à l'*ultima ratio* de la grève générale. A ce coup d'estoc, la droite répondit par une habile parade. Pourquoi, si l'on voulait sincèrement généraliser et démocratiser le suffrage, ne pas l'étendre du même coup aux hommes et aux femmes? Le privilège de l'électeur masculin était-il mieux justifié que le privilège de l'électeur rural? La doctrine socialiste n'admet-elle pas l'égalité politique complète des deux sexes? Elle l'admettait, en effet, en principe autant qu'elle la redoutait, pour le moment, dans la pratique. Car nul n'ignorait l'empire de la religion sur les femmes ni que leur accession aux urnes ne dût avoir pour conséquence immédiate un renforcement certain du parti catholique. Au surplus la menace était plus embarrassante qu'effrayante, car dans les circonstances actuelles, les catholiques ne pourraient obtenir aux Chambres constituantes les deux tiers des mandats nécessaires à la revision. Celle-ci fut donc proposée le 12 novembre 1912, et il apparut tout de suite dans la discussion que le gouvernement se rendait compte de la précarité du vote plural. Tout en s'opposant à la prise en considération, le chef du Cabinet déclara que les lois électorales n'étaient pas immuables. Personnellement favorable au suffrage universel, il ne pouvait rompre en visière avec la majeure partie de la droite qui, se rappelant l'échec de la grève générale de 1902, en escomptait le retour avec un nouveau déclin du socialisme. Elle rejeta la proposition Hymans de nommer une commission chargée d'étudier des textes sur lesquels on pourrait se mettre d'accord. Et la crise, une fois de plus, éclata entre la classe ouvrière et le Parlement.

Mais on n'était plus en 1902. Le parti socialiste en s'organisant s'était discipliné. Il obéissait à ses chefs et ses coopéra-

tives lui avaient constitué un trésor de guerre. Décidé à aborder la lutte avec toutes ses forces, il l'était également à prouver qu'il était assez maître de lui pour respecter la légalité et, en s'abstenant de désordres, pour forcer le pouvoir à s'abstenir de répression. La grève ne fut déclanchée, le 14 avril 1913, qu'après une soigneuse préparation, et, si l'on peut ainsi dire, une mobilisation complète de ses effectifs. Elle répondit de façon grandiose à l'espoir de ses promoteurs. On estime que 370,000 travailleurs de la grande industrie cessèrent le travail. En pleine prospérité industrielle, sur tous les points du pays, les fabriques furent désertées. Le peuple croisait les bras et attendait, attente plus imposante encore par son calme que par son ampleur. Les libéraux applaudissaient et la droite était déconcertée. Fallait-il pousser la résistance jusqu'au moment où, les caisses de chômage étant vides, la violence se substituerait à la discipline? Car, à toute évidence, la grève renfermait une guerre civile latente. On sentait bien que la résolution de l'emporter à tout prix était ancrée dans la volonté des masses. Pouvait-on affronter une lutte sanglante, un renouveau plus terrible des horreurs de 1886, en s'obstinant au maintien d'un régime à la durée duquel personne ne croyait plus?

Le parlementarisme a le mérite de pouvoir accepter l'inévitable. Comme en 1893, les Chambres se rendirent compte du danger. Il ne s'agissait plus que de sauver la face. Le 22 avril, un ordre du jour Masson était voté qui, tout en condamnant la grève, ouvrait la voie à une nouvelle revision constitutionnelle aussitôt que l'on aurait trouvé « une formule supérieure au système actuel ». Pour le parti ouvrier ce n'était pas la victoire, mais c'en était la promesse. Le vote plural, adopté neuf ans auparavant pour mettre fin à l'émeute, s'effondrait cette fois devant la grève. Le Parlement gagnait du temps, mais il capitulait. Comme l'avait dit Émile Vandervelde « Le suffrage universel était en marche ». On ne pouvait pas douter que la revision ne se fît aussitôt que les caisses des coopératives permettraient une nouvelle offensive.

L'apaisement permit au gouvernement de faire aboutir enfin l'épineux problème scolaire à une solution convenable. Ici

encore s'affirma sa rupture avec l'immobilisme confessionnel de la vieille droite. De même qu'il acceptait l'obligation du devoir militaire, il acceptait celle de l'enseignement. Depuis longtemps, les libéraux avaient renoncé à la repousser au nom de la liberté individuelle. Il était trop évident que l'utilité sociale la réclamait au même titre que la protection des travailleurs. Seuls, quelques catholiques s'y opposaient encore par méfiance invétérée de l'école publique. Mais le projet soumis aux Chambres répondait aux désirs de la grande majorité du parti en faisant largement participer les écoles libres aux subsides de l'État. Les gauches ne pouvaient rejeter la loi qu'au détriment de l'enseignement obligatoire ni l'approuver qu'à l'avantage de l'enseignement confessionnel : elles tournèrent la difficulté en se retirant au moment du vote qui consacra la réforme (mai 1914). Pour la seconde fois, la Belgique regagnait le temps perdu. Elle se modernisait en se démocratisant.

Mais sa démocratisation faisait surgir une question plus angoissante et plus difficile en donnant au mouvement flamingant une ampleur et une puissance qui allaient faire de lui un facteur de plus en plus prépondérant de la politique nationale. Le redressement tardif de griefs trop manifestes, loin de calmer ses adeptes, n'avait fait que leur donner plus de confiance en leurs forces et qu'augmenter leurs exigences. Ils réclamaient maintenant une réforme linguistique de grand style en invoquant le droit sacré du peuple à se servir de sa langue. C'était une oppression intolérable que de conserver au français, langue de la bourgeoisie, dans l'administration, dans l'enseignement et dans l'armée, une situation privilégiée qui, en fait, réduisait les citoyens flamands au rang de « Belges de seconde zone ».

A mesure que la généralisation du suffrage éveillait les masses à l'action politique, ces revendications trouvaient un écho plus puissant et une adhésion d'autant plus redoutable qu'elles faisaient appel à un sentiment qu'il n'est que trop facile de transformer en passion. Les propagandistes avaient beau jeu pour déclamer dans les villes, contre la langue des capitalistes, dans les campagnes, contre celle du châtelain et

du propriétaire. Le clergé, recruté au sein des classes rurales, faisait chorus, non seulement par sympathies populaires, mais par haine aussi de l'évolution de plus en plus anti-catholique de la France. Le *Boerenbond*, où il dominait, propageait et popularisait l'agitation. Les « intellectuels » du parti attribuaient au régime linguistique malsain dont les Flandres avaient souffert, la décadence et la misère où ils les disaient plongées. Le mysticisme nationaliste aidant, ils attendaient l'ouverture d'un âge d'or du jour où leur langue maternelle aurait reconquis ses droits.

Au mépris de la vérité historique, on assimilait la question flamande et la question tchèque. On ne voulait pas voir qu'à la différence des Allemands en Bohême, les Flamands de langue française n'étaient ni des conquérants ni des immigrés, qu'ils parlaient le français depuis des siècles et que depuis des siècles aussi, et surtout à ses époques les plus brillantes, la civilisation flamande avait largement bénéficié du bilinguisme que l'on représentait aujourd'hui comme une tare et un malheur. Bref, l'intransigeance linguistique se haussait peu à peu au niveau où avait atteint dans le passé l'intransigeance confessionnelle. Au dogme ancien de l'unité religieuse obligatoire succédait la jeune intolérance du dogme nouveau de l'unité obligatoire du langage.

Par bonheur la question ne se posait que sur le terrain linguistique et pas du tout sur le terrain national. Aussi loin que l'on remontât dans l'histoire de la Belgique, il était impossible d'y découvrir le moindre soupçon d'un conflit de race entre Flamands et Wallons. Depuis l'invasion germanique du Ve siècle, les deux populations avaient vécu côte à côte en bonnes voisines. Jamais l'une n'avait cherché à s'imposer à l'autre, si bien qu'après tant de siècles, la frontière linguistique qui courait à travers elle était encore à pèu près la même qu'au haut Moyen Age. Sans doute, on relevait bien au Nord et au Sud de cette frontière des différences de tempérament, de caractère et de mœurs, mais on n'y découvrait ni oppositions foncières, ni moins encore d'hostilité. Pour avoir au cours des âges subi les mêmes influences, reconnu les mêmes

princes, professé la même foi, obéi aux mêmes intérêts économiques, possédé des institutions semblables et joui de libertés analogues, les Belges, qu'ils fussent thiois ou romans d'origine, formaient à ce point une communauté historique qu'il eût été impossible d'écrire l'histoire de ceux-ci indépendamment de celle de ceux-là.

Les flamingants s'abstenaient soigneusement d'ailleurs de toute intervention chez leurs compatriotes de Wallonie. Pas la moindre velléité chez eux d'en revenir à la politique de compression linguistique du roi Guillaume. Ils s'en tenaient scrupuleusement à leur principe : *In Vlaanderen vlaamsch.* Ce qu'ils voulaient, c'était abolir le bilinguisme traditionnel de la Flandre et point du tout imposer leur langue à toute la Belgique. Mais ainsi posé, le problème n'en demeurait pas moins d'une solution singulièrement malaisée. En réalité, il mettait en question l'organisation même de l'État.

La conquête française de la fin du XVIII[e] siècle avait en effet substitué au caractère fédératif de la Belgique de l'Ancien Régime, le régime moderne de la centralisation gouvernementale et administrative. Le roi des Pays-Bas s'était bien gardé de modifier le système, et la révolution de 1830 l'avait naturellement conservé. L'unité de la langue en favorisait d'une manière si évidente le bon fonctionnement que durant longtemps il avait paru absurde de réclamer contre elle. La francisation administrative était plus encore une conséquence de l'organisation de l'État que le résultat du prestige exercé par la France. Il n'empêche qu'il favorisait les Wallons au détriment de leurs compatriotes et que, quand les plaintes de ceux-ci s'imposèrent à la législature, les privilégiés, comme il arrive toujours, crièrent à l'injustice.

Les fonctionnaires wallons que l'obligation de savoir le flamand entravait dans leur carrière se croyaient d'autant plus en droit de protester que, suivant le préjugé courant, le flamand n'était pas une langue mais un ensemble hétérogène de dialectes locaux, et que, même eût-il été une langue, encore ne pouvait-on sans ridicule exiger qu'on lui reconnût l'égalité avec le français, organe d'une civilisation « mondiale »

contre laquelle ne pouvaient protester que des ignorants ou des fanatiques. Le malentendu s'aggravait du fait qu'en Flandre même, les « fransquillons » faisaient chorus avec les Wallons et justifiaient leurs critiques. En dépit de ses progrès, le flamingantisme était encore bien loin de rallier à sa cause tous ceux dont le flamand était la langue maternelle. Les questions de parti continuaient, quoique dans une moindre mesure qu'auparavant, à entraver sa marche. Il ne comptait qu'un nombre restreint d'adeptes chez les libéraux, recrutés surtout parmi les populations wallonnes et à Bruxelles. Par internationalisme, les socialistes ne l'envisageaient, pour la plupart, que comme une question secondaire. Il n'était vraiment puissant que chez les catholiques, élus en grande majorité dans la partie flamande du pays et obligés de compter avec le clergé. Quant au gouvernement, il se laissait plutôt pousser qu'il ne proposait des solutions. La prudence le retenait de s'engager dans ce guépier. Il n'envisageait pas sans appréhension la portée croissante des exigences flamandes et l'agacement que le ton avec lequel elles étaient formulées provoquait peu à peu chez les Wallons. Un sénateur de Liége n'avait-il pas crié dans un mouvement d'impatience : « Vive la séparation administrative! », et une lettre ouverte adressée au roi par un député de Charleroi ne commençait-elle pas par ces mots : « Sire, il n'y a pas de Belges »?

En opposition avec le flamingantisme, il se fondait, en 1897 à Liége, une ligue pour la protection du droit des Wallons. Une certaine aigreur, que des échauffés se hâtaient d'exploiter, se manifestait de part et d'autre. On se reprochait sans aménité les imprudences inévitables dont s'accompagnaient ici les congrès néerlandais, là, les assemblées de l'alliance française. Quelques outranciers prenaient comme mot d'ordre « la Flandre aux Flamands, la Wallonie aux Wallons et Bruxelles à la Belgique ». Néanmoins, les mesures allaient se multipliant en faveur de l'emploi du flamand tant dans l'enseignement que dans l'administration des provinces flamandes. Mais l'idéal des flamingants paraissait d'une réalisation bien lointaine encore. En 1913, une proposition de loi tendant à transformer

l'Université de Gand en université de langue flamande avait soulevé au sein des Chambres une tempête d'indignation.

III

La virulence des luttes intérieures n'est fatale qu'aux nations épuisées. Chez les peuples robustes, elle n'est souvent qu'une manifestation de vitalité. Que de fois, au cours de son histoire, la Belgique n'en avait-elle pas fourni la preuve! Que de fois, au XIVe siècle par exemple et durant la première moitié du XVIe, les troubles civils ou les différends confessionnels n'y avaient-ils pas coïncidé avec la pleine expansion de toutes ses énergies. Ce qui s'était passé alors se reproduisait au début du XXe siècle. Aujourd'hui comme alors, ce pays si agité par des conflits politiques, sociaux et linguistiques si violents qu'il paraissait au bord de la révolution, se trouvait pourtant, si l'on peut ainsi dire, traverser une crise de prospérité telle qu'il n'en avait connu de semblable en aucun temps. Jamais son essor économique ne l'avait porté aussi haut qu'en 1914, et à sa prospérité matérielle correspondait son expansion intellectuelle et artistique. Il suffit de rappeler ici que l'époque de l'apogée du port d'Anvers, de la mise en valeur du Congo, des progrès surprenants de l'exportation industrielle est en même temps celle qu'ont illustrée des artistes comme Meunier, des inventeurs comme Gramme et Solvay, des écrivains comme Verhaeren et Maeterlinck, des savants comme Van Beneden ou Waxweiler. Sur ce sol si travaillé, si labouré par les générations précédentes, s'épanouissait la fleur d'une civilisation complète et originale. La Belgique n'était pas seulement un marché et une fabrique. Elle jouait son rôle dans le monde de la pensée.

Plus que jamais, les influences du dehors se répercutaient sur elle et contribuaient à lui donner une physionomie nouvelle. Celle de l'Allemagne tout d'abord s'y affirmait avec la puissance grandissante que le jeune empire prétendait imposer au monde. Anvers redevenait, plus encore qu'aux beaux temps de la Hanse, un port germanique. Partout des ingénieurs, des

hommes d'affaires, des commis allemands, recommandés par la supériorité de leur dressage technique et de leur activité disciplinée, s'introduisaient dans les usines et dans les banques. Les capitaux allemands cherchaient et trouvaient des débouchés dans les entreprises industrielles et financières de la Belgique. Le *Times*, en 1905, allait jusqu'à prévoir le « vasselage économique » du pays à l'égard de sa redoutable voisine. Et l'emprise intellectuelle coïncidait bientôt avec l'emprise matérielle. Au prestige de la musique wagnérienne s'ajoutait celui de la science. Les universités d'Outre-Rhin attiraient plus largement d'année en année les jeunes docteurs. On leur demandait des professeurs, on imitait leurs « séminaires », on s'inspirait de leurs méthodes.

L'engouement n'était pas moins grand dans le monde politique. Les catholiques révéraient les hommes du « centre » comme les initiateurs des réformes sociales inspirées par l'esprit chrétien, tandis que les socialistes étaient pleins d'admiration et de respect pour le pays de Karl Marx et de la Sozial-democratie. En 1910, la visite de Guillaume II à Bruxelles avait provoqué un moment l'enthousiasme. Les outrecuidances des pangermanistes excitaient bien çà et là quelque inquiétude, mais trop rares étaient les gens avertis, et au surplus les déclarations que prodiguaient les ministres du Reich ne trouvaient que trop d'audience au sein d'un peuple qui ne demandait qu'à être rassuré sur le voisinage profitable de la grande et riche Allemagne. Le dernier traité de commerce qu'elle avait conclu avec la Belgique, commençait même à faire surgir l'idée d'une accession possible du pays au Zollverein (1).

Malgré tout cependant, l'action de la France demeurait prépondérante. Favorisée par une tradition plusieurs fois

(1) En 1904, Léopold II déclarait au chancelier de l'Empire, le prince de Bülow, que « Les Belges ont plus de confiance dans l'Allemagne que dans la France ». La proposition que Guillaume II lui fit le lendemain de s'allier à l'Allemagne au mépris de la neutralité, dut lui montrer combien cette confiance était fallacieuse. Mais elle n'en continua pas moins à subsister en général parmi le public et les conservateurs jusqu'à la veille de la guerre. Voy. les *Mémoires* de Bülow, t. II, p. 108 et suiv. de la trad. française. Cf. plus haut, pp. 334, 376.

séculaire, par l'analogie des mœurs, par la communauté de la langue, par le voisinage de Paris que les trains rapides mettaient à quatre heures de Bruxelles, elle dominait incontestablement dans la vie sociale. Les journaux parisiens de la nuit distribués dès le matin dans toutes les villes y faisaient concurrence à la presse nationale. Le théâtre ne jouait que des pièces françaises; on ne lisait que des romans français; les conférenciers parisiens faisaient salle comble dans tous les cercles littéraires. Les lois anticléricales de la République avaient fait refluer sur le sol belge, qui avait été sous tous les régimes l'asile des réfugiés de France, quantité de couvents et d'établissements d'enseignement. Lourdes attirait chaque année des milliers de pèlerins. Parmi les socialistes, Jaurès contrebalançait par l'éclat de son éloquence et la générosité de son humanitarisme la supériorité doctrinale des marxistes allemands. Les artistes comme les écrivains braquaient les yeux vers Paris, cette cosmopolis dont la vie exubérante s'épanche si largement qu'elle déborde les limites du sentiment national. C'est là que vivaient Maeterlinck et Verhaeren, de là que partaient les propagandistes de l'alliance française. Mais c'est là aussi que travaillaient les banques et les sociétés financières avec qui collaboraient dans tant d'entreprises des capitalistes belges. En dépit du protectionnisme grandissant de la France, du petit nombre de la colonie française en Belgique, du recul assez sensible des échanges industriels entre les deux pays, la Belgique était baignée d'une atmosphère française et, à première vue, l'étranger pressé de conclure, la considérait souvent comme une contrefaçon de la France.

A cette prépondérance n'échappaient qu'un nombre, il est vrai croissant, de flamingants, les uns entichés de pangermanisme, les autres cherchant à opposer la Hollande à la France et les congrès néerlandais à ceux de l'alliance française.

Et pourtant, le rayonnement de la France sur la Belgique, si éclatant qu'il fût, ne l'éblouissait pas. Le temps n'était plus où l'on suivait docilement et passivement les directions de la grande voisine. Ce qu'on lui empruntait était surtout affaire de mode, de bon ton et de bon goût; c'est par son truchement

qu'on correspondait avec la civilisation de l'Europe et le sport lui-même n'arrivait d'Angleterre que par l'intermédiaire de Paris. Mais dans la réalité profonde des choses, la vie française ne s'imposait pas à la vie belge, et l'on pouvait même observer que l'existence nationale suivait de plus en plus sa direction propre. Quantité de caractéristiques de l'existence française — je cite pêle-mêle les maisons à appartements, la mise en nourrice des enfants, le pensionnat pour les écoliers, les mariages arrangés par les familles — demeuraient étrangères aux mœurs belges. L'organisation des partis, les traditions politiques, les méthodes de l'enseignement, les intérêts économiques allaient divergeant ici et là. Chacun des deux peuples accentuait plutôt, en vertu de sa structure sociale, ses différences à l'égard de l'autre. Rien de plus opposé que le cours de la démocratie, celui du socialisme, celui du catholicisme dans les deux pays. La législation, jadis si souvent calquée sur la législation française, suivait maintenant la voie que lui imposaient les nécessités sociales, économiques et linguistiques si bien que la Belgique apparaissait à la France une « terre d'expériences ». On ne raillait plus à Paris une nation si active et qui au milieu de tant de problèmes qui la sollicitaient, parvenait à trouver des solutions.

Nul doute que, malgré les apparences, la cohésion n'augmentât de cette communauté belge si contrastée et si secouée de querelles. Son existence même, cette obligation qui s'imposait à elle d'exporter pour vivre, lui imposait l'association et la collaboration de tous. Elle formait de plus en plus un bloc dont toutes les parties demeuraient solidaires. Anvers ne pouvait se dispenser, pour fournir ses frêts, de la métallurgie des bassins de Liége et du Hainaut, qui eux-mêmes possédaient dans ce grand port l'exutoire indispensable de leurs produits. Vers Bruxelles gravitait comme vers son centre naturel, toute l'activité économique. Là étaient ses organes régulateurs, banques, sièges des grandes sociétés anonymes, à côté du palais du roi et du palais de la Nation. Capitale indispensable et incontestée d'un pays surpeuplé et surchauffé, elle grandissait à mesure qu'il s'efforçait davantage, débordant de toutes

parts sous l'afflux des habitants nouveaux qu'elle attirait pêle-mêle de Flandre et de Wallonie. Il y avait relativement plus de Belges à Bruxelles que de Français à Paris, et cette grosse agglomération centrale, faite de la substance des deux parties de la nation, et si bien placée qu'on eût dit son site choisi au compas juste au milieu du territoire, tenait ensemble comme une puissante agrafe toute la Belgique. Et comme autour d'elle les grandes villes étaient trop nombreuses, la population trop active, l'esprit régionaliste trop puissant, les autonomies locales trop invétérées pour qu'elle parvînt à s'y imposer et à les entraîner à sa remorque, elle jouait en somme le rôle d'un centre commun d'attraction autour duquel tout le reste gravitait sans s'y absorber.

Dans cet ensemble complexe se manifestaient les deux tendances contradictoires qui caractérisaient la civilisation européenne du moment : le nationalisme et l'internationalisme. L'agitation flamingante et la réaction wallonne qui en était le contre-coup découlent en effet, si l'on envisage leur cause profonde, de la persistance de traditions et de souvenirs dont la langue n'est que le moyen d'expression. Leur but, conscient chez quelques-uns, inconscient chez la plupart, est le retour à l'autonomie régionale, grâce à laquelle le groupe national pourra se reconstituer dans la pleine originalité qu'il se pique naïvement de lui avoir jadis appartenu. « Mijn land is mij niet te klein », disait fièrement J.-F. Willems, et à cette parole s'oppose l' « Amon nos autes » des wallonisants. Il y a là incontestablement une protestation contre le présent, disons mieux, contre l'évolution tout entière des temps modernes qui a si impitoyablement écrasé sous son cosmopolitisme niveleur, les particularités, les singularités, les libertés provinciales, les caractères ethniques de l'Ancien Régime.

A cet égard, tout nationalisme est conservateur ou même réactionnaire en son principe, en ce sens qu'il s'élève contre ce qui est au nom de ce qui a été. Son énergie dépend par conséquent de l'écart plus ou moins grand de ce qui a été et de ce qui est. Or, cet écart, on l'a déjà dit à suffisance, n'étant pas très grand dans la communauté belge, il en résulte que

l'action centrifuge du nationalisme n'y peut franchir les bornes que lui assigne l'histoire et que le passé qu'il prétend restaurer n'est pas si éloigné du présent. En d'autres termes, le nationalisme n'y est pas incompatible avec le maintien de la civilisation commune à laquelle il a participé à toutes les époques.

Et cette civilisation-là, c'est proprement la civilisation belge. Internationale en son fond, elle n'est que l'expression ou si l'on veut la combinaison des influences auxquelles le pays est soumis en ce point sensible de l'Europe qu'il occupe. Les idées y arrivent de toutes parts comme les marchandises et circulent avec elles sur les voies ferrées. Il est aussi libre-échangiste dans le domaine intellectuel que dans le domaine matériel, et l'on pourrait encore dire de lui, comme au XVIe siècle, qu'il est une « terre commune à toutes les nations ». Trop ouvert sur le monde, trop traversé par trop de gens divers, il les accueille pêle-mêle, sans préjugés et aussi sans grand choix. Il prend de toutes parts ce qui lui semble bon. Son armée est organisée sur le modèle français et ses universités sur le plan allemand; à l'Angleterre, il a emprunté ses méthodes industrielles. Depuis toujours il a été, et depuis la reconquête de son indépendance il est devenu de plus en plus un asile pour les réfugiés politiques de toutes les parties : républicains de France, carbonari d'Italie, révolutionnaires de Pologne, libéraux et socialistes d'Allemagne. Il laisse à sa presse une liberté de critique, même contre ses propres institutions, qui correspond à cet individualisme invétéré qui, lui aussi et même lui surtout, favorise l'internationalisme en permettant à chacun de choisir et de défendre les principes qui lui plaisent. Jamais il n'a sévi contre les idées. La censure lui est aussi inconnue qu'à sa douane les tarifs prohibitifs et il a laissé passer, tour à tour ou tout ensemble, le catholicisme de Lamennais, celui de Veuillot et celui de Windhorst, comme le socialisme de Louis Blanc, de Fourier, de Considérant, de Karl Marx. Ses professeurs ont joui à toutes les époques d'une indépendance de parole dont aucun autre pays ne fournit l'exemple. Aussi nulle capitale ne s'approprie-t-elle mieux que Bruxelles à la tenue des congrès internationaux. Ils s'y succèdent sans interruption

et parfois même y établissent leurs bureaux permanents. C'est en Belgique qu'a été fondé l'Institut de droit international et que l'Internationale socialiste a placé son secrétariat. Le goût pour les expositions universelles est encore un indice curieux de cet état d'esprit. Depuis 1880, elles se suivent à courts intervalles : à Bruxelles, à Anvers, à Liége, à Charleroi, à Gand. Les universités du pays regorgent d'étrangers. Celle de Louvain, où Mgr. Mercier fonde en 1889 l'Institut de philosophie thomiste, est la grande école de la catholicité. L'aspect extérieur des villes avec leurs constructions de tous les styles témoigne de son côté de la réceptivité du pays. Bref, le milieu belge est tellement un synchrétisme des civilisations les plus diverses qu'on a pu le comparer à la Syrie de l'antiquité, placée comme lui au point de contact de grands empires et, comme lui, en rapports constants avec eux par son commerce et son industrie.

Incontestablement, la Belgique reçoit beaucoup plus qu'elle ne rend, et sa culture est beaucoup plus diversifiée que nourrie de tous les apports qu'elle accueille. Elle ne les reçoit d'ailleurs en grande partie que par l'intermédiaire de la France, dont la langue ne la fait correspondre avec le monde qu'en passant par Paris. Mais cela suffit pour lui constituer, au milieu des nations qui l'entourent, une originalité qui provient de son cosmopolitisme. Sa pensée, faite de tant d'éléments divers, reste accueillante, tolérante et humaine. Elle ne s'oppose pas hargneusement à l'étranger. Chez les meilleurs de ses interprètes, elle s'efforce à être européenne.

Et en cela elle correspond bien à cet amour de la paix qui est en même temps pour le peuple belge un besoin, une manière d'être et un idéal. Un besoin parce que la paix est la première condition de sa prospérité, une manière d'être, parce que depuis quatre-vingts ans il n'a plus connu la guerre, un idéal, parce que son cosmopolitisme la lui fait apparaître comme identique à la civilisation elle-même. Il y tient par toutes ses fibres, par un ensemble heurté des motifs les plus bas et les plus élevés, depuis l'horreur instinctive de la caserne jusqu'à l'aspiration à la fraternité universelle du genre humain.

A la veille de la guerre mondiale, les signes avant-coureurs

de la catastrophe avaient beau se multiplier, on ne voulait pas ou on n'osait pas les voir. La réforme militaire votée en 1913 semblait au surplus devoir écarter des frontières un fléau dont on s'était désaccoutumé depuis trop longtemps. Au milieu de l'illusion générale, le roi, qui depuis sa récente visite à Guillaume II savait le choc inévitable, devait garder le silence(1). Le meurtre de Serajevo, l'ultimatum de l'Autriche à la Serbie n'avaient pas suffi à dessiller les yeux. Les catholiques ne pouvaient se résigner à soupçonner l'Allemagne, et les socialistes, qui venaient de conférer à Bruxelles avec des socialistes français et des délégués de la Sozial-democratie, n'étaient pas moins confiants. En quittant Émile Vandervelde, Jaurès lui donnait rendez-vous à Vienne dans quinze jours. Personne ne pouvait supposer que, le 30 juillet, le ministre d'Allemagne à Bruxelles avait reçu la fatale enveloppe d'où devait sortir la catastrophe.

Pourtant la situation devenait si grave que le 1er août le roi lançait l'ordre de mobilisation générale. L'opinion presque tout entière n'y vit qu'une mesure de précaution. La présence des troupes aux frontières suffirait sans doute, comme en 1870, à écarter l'ennemi. Les soldats partaient pleins de confiance dans le retour. La déclaration de guerre de l'Allemagne à la Russie était trop attendue pour effrayer. Le parti pris était si tenace que l'envahissement même du grand-duché de Luxembourg ne parvint pas à le dissiper.

Brusquement, au matin du 3 août, les journaux annonçaient la remise dans la nuit de la demande faite au gouvernement de laisser passer l'armée allemande et la réponse qu'elle avait reçue. Ainsi l'inconcevable se réalisait. Ce peuple qui, depuis bientôt un siècle, s'était complu à considérer sa neutralité comme sa sauvegarde et qui avait si scrupuleusement veillé sur elle, se voyait sommé de la violer au profit d'une des Puissances qui l'avaient garantie. Pas un instant personne ne songea à la possibilité même de discuter. Le refus si net du gouvernement fut, dans toute la force du terme, celui du pays.

(1) Sur cette visite (6 nov. 1913), voy. l'intéressant article de E. Beyens dans la *Revue des Deux Mondes*, du 15 juin 1930.

Chacun ressentait presque comme une injure personnelle, la honte de la proposition. Puisqu'il le fallait, on acceptait cette chose monstrueuse, la guerre. Le peuple faisait bloc dans la volonté de défendre la « commune patrie » contre la violence et l'outrage. De toutes les fenêtres sortait le drapeau national qui n'avait depuis bientôt un siècle été arboré qu'en temps de fête.

Le 4 août, au moment où l'ennemi franchissait déjà la frontière, les Chambres convoquées par dépêche en séance extraordinaire se réunissaient à la hâte dans ce Palais de la Nation où quatre-vingt-quatre ans auparavant le Congrès avait proclamé et constitué l'indépendance de la Belgique. Plusieurs députés, appelés sous les drapeaux, siégeaient dans leur uniforme de soldat. Les acclamations arrivées de la rue annonçaient l'approche du roi. Il parut, sa grande taille serrée dans la tenue de campagne de généralissime, prêt à monter à cheval, incarnation émouvante, dans sa simplicité coutumière, de la patrie en danger. De tous les points de l'assemblée, dressée en un mouvement unanime d'enthousiasme, les acclamations montaient vers lui. Ce fut comme une communion du pays avec celui à qui la guerre confiait ses destinées, comme une consécration suprême du pacte conclu jadis entre la nation et Leopold Ier.

Et l'unanimité des cœurs et des volontés qui s'affirma alors était si profonde et si sincère qu'elle devait persister durant les quatre années les plus terribles et les plus merveilleuses de l'histoire nationale.

La Belgique fournit au monde étonné, jusqu'au bout de la cruelle épreuve, l'exemple de ce que peut, contre l'abus de la force, un peuple conscient de sa liberté et décidé à tout souffrir pour rester digne d'elle. Toutes les souffrances matérielles, elle les supporta. Occupée presque en entier par l'ennemi, son gouvernement réfugié au Havre, sa presse muette, ses usines fermées, son peuple, le plus indiscipliné qui fût, soumis à l'état de siège et le plus libre, réduit à l'esclavage, ses meilleurs citoyens emprisonnés, ses ouvriers déportés de force, trahie finalement par un groupe de fanatiques et d'aventuriers, elle ne s'abandonna pas. Elle eut ses martyrs et ses héros, depuis

le chef de son Église et le bourgmestre de sa capitale, jusqu'aux admirables « espionnes » qui tombèrent sous les balles des pelotons d'exécution. De son sein sortirent par milliers les hommes qui se consacrèrent à son ravitaillement, et les jeunes gens qui, se glissant sous les fils électrisés tendus le long de ses frontières, allaient rejoindre ses troupes. Le massacre de ses populations désarmées, les calomnies propagées par son vainqueur momentané, le recul de son armée repoussée de Liége et de Namur, débusquée d'Anvers, refoulée jusqu'à l'extrême limite du territoire, ne purent venir à bout de sa confiance dans la victoire. Elle savait bien que le drapeau national continuait à flotter sur l'Yser et le vent d'Ouest qui lui apportait le bruit lointain de la canonnade lui était comme un messager permanent de son roi et de ses soldats. On eût dit qu'elle avait recouvré la longue patience de ses ancêtres durant les siècles où elle avait été le champ de bataille de l'Europe (1). Elle vivait comme eux dans « l'espérance de la paix », mais cette fois, elle prenait part elle-même à la lutte dont elle était l'enjeu.

Car le conflit gigantesque où elle avait été entraînée devait en même temps que de son sort, décider du sort de l'Europe et par delà du sort du monde. Elle ne luttait pas seulement pour l'existence, elle combattait encore pour le respect des traités, pour le droit et la justice, pour empêcher enfin l'établissement de l'hégémonie que sa conquête eût assurée à l'Allemagne. Son indépendance qu'elle avait proclamée jadis en dépit des Puissances et que les Puissances n'avaient tolérée que par crainte d'une guerre générale, la guerre générale la rendait aujourd'hui aussi précieuse à l'Europe qu'elle était chère aux Belges eux-mêmes. Jamais le caractère international du pays ne s'était plus hautement affirmé que dans la grande crise d'où il devait sortir meurtri, mais glorieux, pour aborder une nouvelle période de son histoire.

(1) Voy. *Histoire de Belgique*, t. V, p. 5.

INDEX ALPHABÉTIQUE

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

W

Y

Z

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

JUSQU'A LA CRISE DE 1848

CHAPITRE PREMIER

La Belgique et l'Europe jusqu'aux traités de 1839.

CHAPITRE II

Le pays et le gouvernement jusqu'en 1839.

CHAPITRE III

Des traités de 1839 à la crise de 1848.

CHAPITRE IV

La crise de 1848.

LIVRE II

DE 1848 A LA MORT DE LÉOPOLD Ier

CHAPITRE PREMIER

Le prestige belge. — La neutralité et le libre-échange.

CHAPITRE II

La vie politique.

LIVRE III

LE RÈGNE DE LÉOPOLD II JUSQU'EN 1884

CHAPITRE PREMIER

Les débuts du règne.

CHAPITRE II

La fin du régime censitaire.



CHAPITRE III

Le bilan d'un demi-siècle.

CHAPITRE IV

La question linguistique et la question sociale.



LIVRE IV

DE 1884 A 1914

CHAPITRE PREMIER

Avant la revision constitutionnelle.

CHAPITRE II

La revision et ses conséquence.



CHAPITRE III

Le Congo et l'expansion belge.

CHAPITRE IV

A la veille de la guerre.

IMPRIMERIE SAINTE CATHERINE, BRUGES (BELGIQUE).